This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

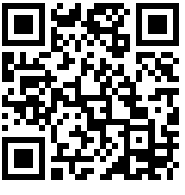

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

1889-90

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS & DES LETTRES

DU HAINAUT.

U.S. GEOLOGICAL SURVEY
CANBY
29787
EXCHANGED
1891
LIBRARY
FROM

MONS,

IMPRIMERIE DEQUESNE-MASQUILLIER

—

M. DCCC. XC.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT.

MÉMOIRES & PUBLICATIONS.

Ve SÉRIE.

TOME DEUXIÈME.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

ANNÉES 1889-1890.

U.S. GEOLOGICAL SURVEY
CANCELLED
LIBRARY

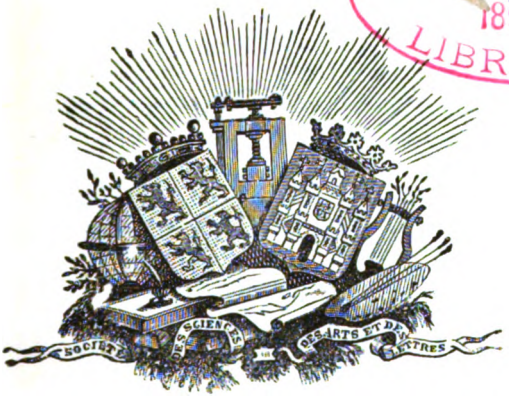

MONS,

DEQUESNE-MASQUILLIER, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

M DCCC XC.

Digitized by Google

By transfer

NOV 13 1913.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS & DES LETTRES

DU HAINAUT.

CONCOURS DE 1890.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

LITTÉRATURE.

I. — Un recueil de pièces de poésie ou un poème de cent vers au moins.
II. — Une nouvelle en prose.
III. — Une pièce de théâtre.
IV. — Un poème lyrique.

BIOGRAPHIE.

V. — Biographie d'un homme utile ou distingué, appartenant au Hainaut.

BEAUX-ARTS.

VI. — Monographie d'un monument remarquable de la province de Hainaut.

Digitized by Google

Histoire.

VII. — Écrire l'histoire d'une ancienne commune du Hainaut, excepté Beaumont, Binche, Enghien, Fontaine-l'Évêque, Leuze, Péruwelz, Saint-Ghislain et Soignies pour lesquelles il a été répondu.

VIII. — Faire connaître les diverses juridictions qui partageaient autrefois le territoire de la ville de Mons, et en indiquer les limites.

L'auteur joindra un plan à son mémoire.

Sciences mathématiques.

IX. — Un mémoire sur les poids et mesures qui ont été en usage dans la province de Hainaut.

Sciences physiques et naturelles.

X. — Exposer l'état actuel de nos connaissances sur le grisou et discuter les moyens employés ou proposés pour en atténuer ou faire disparaître les dangers.

XI.— Décrire et discuter les différents moyens de chauffage et d'éclairage des voitures de chemin de fer.

Sciences appliquées.

XII. — Un petit traité de mécanique usuelle et populaire, appliquée aux outils et engins d'usage vulgaire, indiquant quelles conditions de forme et de dimension peuvent permettre d'en obtenir le plus d'effet utile avec la moindre dépense de force.

Sciences médicales.

XIII. — Un Guide médical pour le choix des professions, contenant : les conditions physiques, morales et intellectuelles nécessaires aux principales d'entr'elles, leurs avantages, leurs inconvénients et leurs écueils ; les renseignements propres à fixer le choix sur l'une d'elles et à en faciliter le début.

Agriculture et Horticulture.

XIV. — Retracer succinctement les phases de l'agriculture

Digitized by Google

dans la province de Hainaut, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours.

XV. — La flore des champignons des environs de Mons, en distinguant nettement les espèces qui sont comestibles de celles qui sont vénéneuses.

ENSEIGNEMENT.

XVI. — Un mémoire historique sur l'enseignement primaire dans la province de Hainaut.

SCIENCES SOCIALES.

XVII. — Faire l'historique des anciennes corporations de métiers de la ville de Mons.

XVIII. — Une étude sur l'avenir des houillères du Couchant de Mons et de la population charbonnière.

DEUXIÈME PARTIE.

QUESTIONS PROPOSÉES

a. Par le Gouvernement.

XIX. — Discuter à fond la question de la translation (descente et remonte) des ouvriers dans les mines profondes. Dans quelles conditions doit-elle se faire pour sauvegarder la vie des ouvriers ?

b. Par la Députation permanente du Conseil provincial.

XX. — Indiquer et décrire, d'une manière générale, le gisement, les caractères et les traitements des divers minerais de fer exploités dans la province de Hainaut.

Énumérer les caractères géognostiques qui doivent servir de guide dans la recherche des gites de minerais de fer qui peuvent exister dans la province de Hainaut, et discuter leur valeur.

XXI. — Indiquer et décrire les réactifs chimiques les moins coûteux et les manipulations les plus simples pour précipiter tous les corps dissous dans les eaux sortant des fabriques de sucre, de noir animal, des divers produits chimiques et des teintureries, de manière qu'il suffise de filtrer les eaux ainsi

Digitized by Google

traitées pour les obtenir limpides et ne contenant aucune matière organique ou inorganique en dissolution.

Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or.

Les Mémoires seront remis franco, avant le 31 décembre 1890, chez M. le Président de la Société, rue du Grand-Quiévroy, n° 12, à Mons.

Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages : ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse, ainsi qu'une déclaration signée par eux constatant que leur œuvre est inédite.

Lorsque la médaille d'or est décernée à l'auteur d'un mémoire présenté au concours, le billet cacheté joint à ce mémoire est ouvert en séance de la Société, et le nom qu'il contient est immédiatement proclamé.

Lorsqu'une autre récompense est accordée, le billet cacheté joint au mémoire récompensé est ouvert par le Président, assisté du Secrétaire-général. Ce dernier s'adresse à l'intéressé pour savoir s'il accepte la récompense. Dans l'affirmative, le nom est publié ; si l'auteur refuse, le Président et le Secrétaire-général sont tenus d'honneur à garder le secret le plus absolu.

Sont exclus du concours : 1° les membres effectifs de la Société ; 2° les concurrents qui se font connaître de quelque manière que ce soit ou qui envoient des mémoires après le terme fixé, ou des œuvres déjà distinguées par d'autres Académies.

La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés ; cependant, les auteurs qui justifient de leur qualité, peuvent en faire tirer des copies à leurs frais.

Ainsi arrêté en séance à Mons, le 31 mars 1890.

P^r^ LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL,
Le Secrétaire,
LÉOP. DEVILLERS.

Pour tous autres renseignements concernant les concours, on peut s'adresser à M. AUG. HOUZEAU DE LEHAIE, Secrétaire général de la Société, à *Hyon*.

Digitized by Google

(Extrait du MONITEUR BELGE du 9 janvier 1890, n° 9.)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DIRECTION GÉNÉRALE DES MINES.

CARTE GÉOLOGIQUE DE LA BELGIQUE.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu le vote émis par la législature dans la session parlementaire de 1884-1885, au sujet de la carte géologique de Belgique ;

Vu les conclusions de la commission nommée, le 2 septembre 1885, en vue d'élaborer et de présenter au gouvernement un projet de réorganisation des services de la dite carte sur les bases indiquées par la législature ;

Vu Notre arrêté du 16 juillet 1878 décrétant la confection de la carte et plaçant ce service dans les attributions de l'administration des sciences, des lettres et des beaux-arts ;

Vu Notre arrêté du 26 août 1888 qui détache la dite administration du département de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics pour la réunir à celui de l'intérieur et de l'instruction publique, à l'exception du service de la carte géologique, lequel est placé dans les attributions de la direction générale des mines ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Une carte géologique de la Belgique sera levée et publiée aux frais de l'État.

Digitized by Google

Art. 2. Les travaux seront exécutés par les soins d'une commission composée d'un conseil de direction et d'un nombre indéterminé de géologues admis à collaborer aux levés de la carte.

Cette commission prendra la dénomination de Commission géologique de Belgique et ressortira au ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics (administration des mines).

Art. 3. Le conseil de direction sera composé du directeur général des mines et de sept géologues nommés par Nous.

Les géologues collaborateurs seront nommés par Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, sur la proposition du conseil de direction.

Art. 4. La commission, ainsi que le conseil de direction, seront présidés par le directeur général des mines.

Un vice-président, choisi parmi les membres du conseil, sera nommé par Nous, pour remplacer le président en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

Un des membres du conseil, nommé par Nous, remplit les fonctions de secrétaire de la commission et du conseil.

Art. 5. Dans le cas où la place de vice-président, celle de secrétaire ou celle d'un membre du conseil deviendraient vacante, le conseil présentera deux candidats au choix du gouvernement.

Art. 6. A l'effet d'assurer l'exécution des levés géologiques dans toute l'étendue du pays, et suivant que la nécessité l'exigera, des géologues au nombre maximum de quatre et recrutés parmi ceux désignés au deuxième paragraphe de l'article 3 précédent, pourront être adjoints au service de la carte pendant la durée des travaux et rétribués sur le crédit affecté à la dite carte.

Ils seront proposés par le conseil et désignés par Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.

Art. 7. Le conseil de direction connaît spécialement des questions scientifiques. Il arrête la légende de la carte, après

Digitized by Google

avoir entendu les géologues chargés des levés dont il détermine les conditions générales et il assure l'unité scientifique de l'œuvre. Il décide du degré de complication du travail, de l'étendue à donner aux textes explicatifs sommaires, ainsi que de la publication des coupes jugées nécessaires, et il règle l'ordre de publication des travaux terminés.

Le conseil se réunit aussi souvent que l'exige la nécessité du travail. Il est convoqué par le président ou, en son absence, par celui qui le remplace.

Art. 8. La commission s'assemble chaque fois que le conseil le juge utile et au moins une fois par an sur la convocation du président; elle pourra être réunie extraordinairement sur la demande écrite de la moitié au moins de ses membres collaborateurs.

L'ordre du jour indiquera l'objet de la convocation. Les délibérations de la commission ne peuvent porter que sur les questions relatives à l'unité scientifique de l'œuvre.

Art. 9. Le conseil de direction examine les demandes et les conditions de collaboration. Il en règle la rémunération et le mode de payement par une convention que le président soumet à l'approbation du Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.

Cette convention stipulera que les collaborateurs renoncent à exercer envers l'État tout droit d'auteur.

Art. 10. Les travaux présentés font l'objet de rapports du conseil qui constate, le cas échéant, que la convention intervenue a été remplie. Ces rapports sont transmis au Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics; ils servent de base à la liquidation des indemnités dues aux intéressés.

Art. 11. Les collaborateurs de la carte adresseront annuellement au président, dans la première quinzaine de mars, un rapport détaillé sur ces travaux et le programme des études qu'ils se proposent de faire pendant l'année.

Art. 12. Le président, dans la première quinzaine d'avril,

Digitized by Google

présente au conseil, conjointement avec le secrétaire, un rapport d'ensemble sur l'avancement des travaux. Il lui soumet un projet de budget et un état général de la comptabilité. Ces documents, après approbation, sont soumis au Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.

Art. 13. La carte sera levée à l'échelle de 20,000e au moins. Les planchettes seront classées à mesure de leur achèvement et le public sera admis à en prendre communication après la publication, conformément à l'article 14.

Art. 14. La publication de la carte sera faite au 40,000e par l'institut cartographique militaire sous le titre : Carte géologique de la Belgique, dressée par ordre du gouvernement. Des parties de planchettes de constitution géologique compliquée pourront, en outre, être publiées à plus grande échelle si la nécessité en est reconnue par le conseil. Les feuilles mentionneront les noms des auteurs des levés.

Art. 15. Des textes explicatifs sommaires seront publiés en même temps que la carte. Ils renseigneront les principaux travaux à consulter.

Art. 16. La rémunération due pour les levés géologiques, tous frais compris, est évaluée à 1,600 francs par planchette en moyenne. Le minimum sera de 600 francs et le maximum de 2,400 francs.

Le président pourra recevoir une indemnité annuelle dont le montant sera fixé par Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.

Le secrétaire jouira d'un traitement annuel de 2,500 francs.

Art. 17. Le taux des jetons de présence aux réunions des membres, tant du conseil que de la commission géologique de Belgique, est fixé à 10 francs.

Les frais de route des membres ne residant pas à Bruxelles seront remboursés d'après un tarif à fixer par Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.

Art. 18. Lorsque les membres du conseil de direction auront à se déplacer extraordinairement, ils jouiront d'une indemnité fixe de séjour de 15 francs par jour.

Digitized by Google

Les frais de route leur seront remboursés comme il est dit à l'article précédent.

Art. 19. Sont nommés membres du conseil sous la présidence de M. Arnould, directeur général des mines :

MM. Briart, membre de l'Académie royale de Belgique;
de la Vallée Poussin, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'université de Louvain;
Dewalque, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'université de Liége;
Malaise, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Institut agricole de l'État;
Mourlon, membre de l'Académie royale de Belgique, conservateur au Musée royal d'histoire naturelle;
Rutot, ingénieur honoraire au chemin de fer de l'État, conservateur au Musée royal d'histoire naturelle;
van den Broeck, conservateur au Musée royal d'histoire naturelle.

M. Dewalque remplira les fonctions de vice-président et M. Mourlon celles de secrétaire.

Art. 20. Notre arrêté du 12 juillet 1882, portant organisation du service d'une carte géologique de la Belgique à l'échelle de 20,000e et nomination d'une commission de contrôle des travaux, est rapporté.

Art. 21. Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 31 décembre 1889.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'agriculture,
de l'industrie et des travaux publics,

LÉON DE BRUYN.

Digitized by Google

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS ET MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—

ADMINISTRATION DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Revu Notre arrêté en date du 31 décembre 1889 concernant la formation d'une carte géologique du royaume ;

Revu Notre arrêté du 10 juillet 1869 réglant l'organisation du Musée royal d'histoire naturelle ;

Considérant qu'il importe, dans l'intérêt de la science, d'assurer la conservation des éléments destinés à servir de pièces à l'appui des travaux qui doivent être la base de la formation de la carte géologique précitée ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics ainsi que de Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Les objets d'histoire naturelle recueillis à l'occasion des travaux de la carte géologique du royaume et devant servir de pièces à l'appui de ces travaux seront réunis en une collection spéciale dont le classement scientifique sera opéré par la commission de la dite carte et dont la conservation est confiée au Musée royal d'histoire naturelle.

Art. 2. Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics et Notre Ministre de l'intérieur et de l'ins-

Digitized by Google

truction publique sont respectivement chargés de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 3 janvier 1890.

Par le Roi : LÉOPOLD.

Le Ministre de l'agriculture,
de l'industrie et des travaux publics,

LÉON DE BRUYN.

Le Ministre de l'intérieur
et de l'instruction publique.

J. DEVOLDER.

N. B. *Les membres de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut qui désirent participer à l'exécution de la carte géologique, doivent adresser leur demande de collaboration à M. le Président de la Commission, rue Latérale, n° 1, à Bruxelles.*

Digitized by Google

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Théophile GUIBAL.

L'un des membres les plus distingués de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, Théophile Guibal, est décédé à Mariemont, chez sa fille, Madame Lucien Guinotte, le dimanche 9 septembre 1888. Ses funérailles ont été célébrées le mercredi suivant, à dix heures du matin. Une foule de notabilités de la science, de l'industrie, de l'administration des mines, diverses députations s'y pressaient. Avant la levée du corps, quatre discours ont été prononcés : le premier, par M. Derideau, président de la Commission administrative de l'École des Mines du Hainaut et membre de la Députation permanente du Conseil provincial; le deuxième, par M. Hanuise, professeur de minéralogie et de géologie à l'école des Mines; le troisième, par M. d'Andrimont, sénateur, bourgmestre de la ville de Liège; le quatrième, par M. Jules Jacobs, ingénieur. Au cimetière, un cinquième discours fut prononcé par M. Émile Hardy, au nom de l'Association des Ingénieurs sortis de l'école des Mines du Hainaut. La brigade de gendarmerie de Morlanwelz rendait à l'honorable défunt, officier de l'Ordre de Léopold, les honneurs dus à son grade.

Nous empruntons à la *Revue industrielle de Charleroi*, du 23 septembre 1888, les détails suivants sur la vie de l'homme éminent qui vient de disparaître.

Digitized by Google

« Nul, plus que lui, n'a abordé tant de difficultés, résolu tant de questions, et des plus ardues, de l'art des mines. Ne se rappelle-t-on pas son travail immense du percement des sables boulants de Saint-Vaast ? Aux prises avec les difficultés qui se renouvelaient de jour en jour, il leur tint tête et, après un travail persévérant et soutenu, qui ne dura pas moins de sept années, les sables furent traversés. Si son entreprise n'a pas été couronnée d'un succès complet, c'est à cause d'un accident géologique, un hasard malheureux, qui n'a pas permis la soudure complète du cuvelage avec le terrain houiller.

« Il n'avait pas sitôt résolu un problème qu'il en étudiait un autre. Il avait à peine fini avec les sables boulants, qu'il abordait une question du plus puissant intérêt, la ventilation des mines. L'étude et l'application de son ventilateur lui ont demandé un labeur incessant et exigé des études et une énergie, que soutenaient le désir et la ferme volonté d'aboutir.

« Cet homme, à l'esprit vivace, à l'imagination féconde, ne se reposait pas; il se plaisait à rechercher les difficultés et, pour les surmonter, il disposait d'un génie qui a toujours fait l'admiration du monde industriel et savant.

« M. Guibal avait deux familles. La première était composée de ses enfants, beaux-enfants et petits-enfants, qu'il chérissait et au milieu desquels il aimait à vivre.

« La seconde, la plus nombreuse, se composait des cinq cents ingénieurs, qu'il avait formés à l'École des mines du Hainaut et qui, éparpillés dans le monde entier, sont occupés, dans les industries les plus diverses, à mettre en pratique les leçons et les théories du maître.

« Il avait réuni ses anciens élèves, ses fils industriels comme il aimait à les appeler familièrement, en une vaste Association, qu'il présidait avec bonheur et dont il dirigeait les études et les discussions avec un talent remarquable.

« Guibal s'est toujours plu au milieu de ses anciens élèves; il s'intéressait à eux, il les aidait de ses conseils, il étudiait avec eux les questions difficiles, il les protégeait de toutes

Digitized by Google

façons, il les guidait à travers les mille difficultés de l'industrie, enfin il vivait pour eux.

« Quoi de surprenant alors de voir cette famille d'ingénieurs réunie autour de leur cher défunt pour prendre sa grande part de la douleur qui frappe, dans leurs plus chères affections, Monsieur et Madame Guinotte, ainsi que leurs enfants.

« Nous avons tous éprouvé de l'admiration pour M. Guibal pendant sa vie, nous ne l'oublierons jamais après sa mort. Nous nous souviendrons toujours de ce qu'il a fait pour nous tous en général et pour chacun de nous en particulier. Ses études, ses grands travaux l'ont élevé au rang de bienfaiteur de l'humanité ; ses services, son dévouement pour l'École de Mons et pour ses anciens élèves l'ont fait notre protecteur, notre bienfaiteur. Il serait dès lors indigne de nous de ne pas continuer à accorder à la mémoire du très regretté Monsieur Guibal la vénération et le respect que nous étions heureux de lui prodiguer de son vivant.

« Guibal ne sera plus au milieu de nous, nous ne l'entendrons plus, nous ne le consulterons plus, nous ne pourrons plus serrer une main qu'il nous tendait si affectueusement, non, tous ces bonheurs, hélas ! sont perdus, mais nous sommes convaincus qu'il continuera à vivre dans l'esprit et dans le cœur de chacun de ses élèves. Il a fait le bien en passant ici-bas, il ne nous a marchandé ni ses peines ni ses conseils, nous nous souviendrons toujours de son dévouement.

« Le meilleur moyen, pour ses élèves, de respecter la mémoire de M. Guibal, c'est de suivre l'exemple de toute sa vie, qui se résume en deux mots : étude et travail. Oui, dans la lutte perpétuelle que nous offre l'Industrie, étudions sans cesse, travaillons sans relâche, ce n'est qu'ainsi que nous nous montrerons les dignes continuateurs de l'œuvre du maître.

« M. Guibal, durant sa vie, a été l'objet de manifestations multiples. L'une de celles qui le toucha le plus, ce fut la démonstration organisée par ses anciens élèves dans le but

Digitized by Google

de le féliciter de l'obtention du prix Montyon, que l'Académie française lui décerna pour les perfectionnements apportés à la ventilation des travaux intérieurs des mines et aux arts insalubres. Il regardait ce prix comme la plus haute et la plus noble récompense que lui avait accordée un Corps savant, qui jouit de la considération du monde entier. Être cité pour avoir contribué à augmenter le bien-être des travailleurs, être distingué pour être parvenu à faire du bien à son semblable, c'était pour lui la plus belle récompense qu'un Ingénieur pût ambitionner. Aussi, il s'en montrait flatté et il avait raison.

« Il fit aussi partie de nombreuses commissions scientifiques et industrielles. L'une des dernières fut la Commission du grisou, instituée en Juin 1879, à l'effet de rédiger un programme des études à faire sur les explosions de gaz grisou. Nous croyons savoir que sa présence, au sein de cette commission, dont les travaux ont été si rapides et si importants, a été un appoint des plus utiles et que ses connaissances approfondies de la ventilation des mines ont eu l'occasion de se manifester largement. »

DISCOURS DE M. JULES DERIDEAU.

MESSIEURS,

Organe de la Commission administrative de l'École provinciale d'industrie et des mines du Hainaut, je remplis le douloureux devoir de déposer sur la tombe de l'éminent professeur, qui a tant contribué au développement et à la prospérité de cette école, l'expression de nos regrets et de notre impérissable reconnaissance.

Membre de la Députation permanente, je suis autorisé à dire que ce collège, au nom de la Province, s'associe à ces sentiments de regrets et de gratitude.

De 1837 à 1887, M. Guibal fut professeur d'exploitation à

Digitized by Google

l'École des mines de Mons. Pendant cette longue carrière, toute de travail, de dévouement et d'abnégation, il a rendu à l'École des services qui lui ont valu, de la part de ses anciens élèves, de nombreuses marques d'affection et de sympathie et, de la part des autorités, des distinctions honorifiques bien méritées. Ses travaux scientifiques justement appréciés dans le monde industriel et savant l'ont placé au premier rang parmi les hommes utiles, les bienfaiteurs de l'humanité.

A Monsieur Guibal revient une grande part des succès qui ont fait la réputation de l'École des mines du Hainaut. Une pléiade d'Ingénieurs, sortis de cette école et formés aux leçons de maîtres réputés pour leur science et leur talent, ont porté au loin la renommée de cette institution, qui, modeste dans ses débuts, peut aujourd'hui rivaliser avec les meilleurs établissements similaires du pays et de l'étranger.

Lorsqu'après quarante années de professorat, l'âge de la retraite eut sonné pour lui, Monsieur Guibal obtint l'éméritat, faveur exceptionnelle accordée par la Province comme un témoignage public de sa satisfaction, pour reconnaître le mérite de l'illustre professeur et récompenser les nombreux services qu'il avait rendus. Il consentit à continuer son concours désintéressé à l'École en acceptant, en 1878, les fonctions de Membre de la Commission administrative, fonctions qu'il a remplies jusqu'à sa mort.

Dans ces dernières fonctions, il déploya tout le zèle et tout le dévouement dont il avait fait preuve auparavant, comme professeur. Assidu aux séances de la Commission, il s'intéressait à tout ce qui concernait l'École et il mettait au service de celle-ci le fruit de sa haute science et de sa longue expérience.

Sa mort inattendue est une nouvelle perte pour l'École des mines : elle laisse parmi nous un vide difficile à combler.

Privés désormais de ses conseils, nous ne pouvons plus que donner sa vie comme modèle et comme exemple à ceux

Digitized by Google

qui le suivront dans la carrière de l'enseignement et qui voudront, comme lui, recevoir la meilleure récompense que puisse ambitionner l'éducateur de la jeunesse : mériter et conserver l'estime et les sympathies de ses élèves pendant la vie, leur laisser un bon souvenir et emporter leurs regrets unanimes dans la mort.

Adieu, cher Collègue, adieu.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. DE PUYDT, PRÉSIDENT
DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES
DU HAINAUT,

AUX FUNÉRAILLES

DE M. ANTOINE CLESSE,

VICE-PRÉSIDENT.

— 14 MARS 1889. —

MESSIEURS,

Chargé dans cette triste solennité de prendre la parole au nom de la Société des sciences, des arts et des lettres, je ne puis m'empêcher de jeter un regard douloureux sur les vides que la mort ne cesse de faire parmi nous.

Hier, nous venions recevoir la dépouille mortelle de Renier Chalon, l'avant-dernier survivant de nos fondateurs ; avant lui, c'était Jean Houzeau, l'illustre savant ; aujourd'hui nous disons adieu à notre vice-président Antoine Clesse, un de nos anciens et des meilleurs, un de ceux dont les œuvres resteront et dont le nom ne s'oubliera pas.

Le vide parmi nous sera grand et difficile à remplir ; c'est que notre société est vieille de 56 ans, que ses associés ont vieilli avec elle, et que la jeunesse d'aujourd'hui, à peu d'exceptions près, absorbée dans la lutte pour la vie, nous laisse trop le soin d'enterrer nos morts.

Antoine Clesse avait 73 ans, et nous ne songions pas à nous

Digitized by Google

apercevoir qu'il vieillissait ; il était miné par une maladie implacable, et nous le retrouvions toujours le même : jeune d'esprit et de cœur.

Il était entré dans notre société en 1839, à la suite d'un concours, où la médaille d'or lui avait été décernée pour un poëme sur Godefroy de Bouillon.

La carrière des lettres s'ouvrait ainsi à sa jeunesse ; mais ce n'était pas vers la poésie lyrique que le portait sa nature.

Assez d'autres avaient célébré, en vers ou en prose, les héros batailleurs du moyen-âge.

Antoine Clesse était de son temps ; il s'intéressait aux petits et aux humbles qui peinent pour nous ; il avait touché de près à cette classe de travailleurs ; il comprenait leurs besoins et compâtissait à tant de souffrances courageusement supportées.

Il croyait sincèrement qu'on ne relève les déshérités de l'état social qu'en leur témoignant l'estime due à leurs mâles qualités et à leurs vertus modestes, et non en allant dans les bas-fonds y remuer la fange.

Je n'ai pas à apprécier ici le mérite littéraire de Clesse, son talent fait de grâce et de bonhomie, d'esprit facile, de bonté et de charité ; d'autres l'ont fait et le feront après moi ; mais il est surtout un honneur que je tiens à revendiquer pour lui ; sa plume a toujours été chaste dans un genre où les entraînements contraires n'étaient que trop faciles ; sa morale est restée saine ; il a chanté le patriotisme, et l'accord des classes et des races, et il l'a fait dans une langue vraiment française. Quel que doive être le jugement de la postérité sur l'ensemble de ses œuvres, elle ne lui refusera ni le don de plaire, ni ce scrupuleux respect du lecteur qui devient chaque jour plus rare.

En 1867, Clesse céda à nos instances et consentit à devenir l'un de nos vice-présidents. Assidu à nos séances, il nous charmait souvent en nous donnant la primeur de quelqu'une de ses jolies chansons.

Digitized by Google

Dans nos concours de poésie, il était toujours le premier désigné pour apprécier les œuvres produites ; son jugement était sûr, éclairé, impartial, et personne n'était plus heureux d'avoir à couronner les travaux poétiques des autres. Ainsi, Clesse a contribué à maintenir ou à élever le renom de notre société littéraire, et à tous les titres sa mort est pour nous un grand deuil, surtout après tant d'autres vides également regrettables.

Nous ne perdons cependant pas courage au milieu de ces morts et de ces défaillances : nous nous souviendrons qu'en 1833, quand la Belgique révolutionnée n'était pas reconnue par l'Europe, que l'avenir était sombre et la misère cruelle, 46 Montois se sont réunis pour fonder une œuvre téméraire pour le temps et qui néanmoins dure encore.

Adieu, Antoine Clesse ! Adieu, notre constant et dévoué collaborateur et ami ; puisse ton exemple te susciter des continuateurs ! Ta mémoire vivra parmi nous, et parmi tous ceux qui aiment la littérature aimable et honnête.

Digitized by Google

A LA MÉMOIRE D'ANTOINE CLESSE.

AU NOM DES « OUVRIERS MONTOIS. »

Clesse est mort ! Regardez cette foule accourue
Qui se presse et s'émeut autour de son cercueil,
Clesse dont l'ouvrier entonnait dans la rue
Les refrains pleins de joie ou de civique orgueil.

On l'aimait, car son cœur chérissait la Belgique,
Il chanta ses héros, et sa muse énergique
De stupides affronts parfois sut la venger ;
A l'heure où maint poète, à l'âme fière et libre,
Des droits sacrés de tous réclamait l'équilibre,
Dans le camp plébéien on l'a vu se ranger.

C'est qu'il sortait du peuple, en savait les souffrances,
Et faisant éclater ses vœux, ses espérances,
Il fêtait l'artisan. Ses premiers vers, d'ailleurs,
Se cadençaient au bruit du marteau sur l'enclume,
Et plus tard, s'il laissa ses outils pour la plume,
Il se souvint toujours du sort des travailleurs.

Ah ! parmi ses chansons si les meilleures purent
Enflammer leurs esprits qui s'élèvent, s'épurent,
Les ouvriers pour lui ne furent pas ingrats ;
Non, leurs voix, dans l'élan de la reconnaissance,
Prêtèrent à ses chants, grandissant en puissance,
Des échos vigoureux que suivent les hurrahs !

Digitized by Google

La chanson en tous lieux s'ouvre une prompte voie,
Elle revient propice au talent qui l'envoie ;
Qu'elle ait l'accent superbe ou bien le ton moqueur,
Elle charme, elle enivre et console et transporte ;
C'est, à l'habile auteur, le renom qu'elle apporte,
Alors que ses refrains se redisent en chœur !

Clesse vit resplendir l'existence dorée ;
A son foyer béni sa famille adorée
L'entourait de ses soins touchants et chaleureux ;
S'il goûta les honneurs que le Pouvoir dispense,
Le peuple sait donner plus belle récompense :
Celle qui vient du cœur et qui rend l'homme heureux !

On eût dit, à le voir dans sa vieillesse verte,
Que sa carrière était pour de longs jours ouverte ;
Mais la Mort la bornait de son fatal poteau ;
La Muse inscrit le nom de ce vaillant qui tombe.
Qu'on retrace sa vie en gravant sur sa tombe
Une lyre auprès d'un étau !

HIPPOLYTE LAROCHE.

Digitized by Google

CHANGEMENTS

SURVENUS DANS LA LISTE DES MEMBRES

depuis le 1er mai 1889.

MEMBRES NOUVEAUX :

A. Effectifs.

CATY, Louis, Docteur en médecine, à *Mons.*
D'URSEL (Comte), Charles, Gouverneur de la province de Hainaut, à *Mons.*
LONAY, Alexandre. Agronome de l'État, à *Mons.*
MIRLAND, Victor, Professeur de Chimie à l'École des Mines du Hainaut, à *Mons.*

B. Correspondants.

BOGHAERT, Arthur, Littérateur, à *Bruxelles.*
DUBOIS, Albert, Vice-consul d'Espagne, à *Bruxelles.*
ERRERA, Léon, Professeur à l'Université de *Bruxelles.*
FINOT, Jules, Archiviste départemental du Nord, à *Lille.*
LANCASTER, A., Attaché à l'Observatoire royal, à *Bruxelles.*

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS.

Digitized by Google

La Société, en imprimant un ouvrage qui lui est soumis, ne fait pas siennes les opinions qu'il contient; l'auteur en conserve toute la responsabilité.

ART. 31 du règlement.

Digitized by Google

MEMOIRES

ET

PUBLICATIONS.

LES ÉCHEVINS ET LEURS ACTES

DANS

LA PROVINCE DE HAINAUT.

INTRODUCTION.

Dans deux précédentes études, nous avons examiné ce qui donnait, avant la révolution, un caractère d'authenticité aux actes, savoir : les sceaux d'abord, les signatures ensuite [1].

L'accueil bienveillant fait à ces publications, même à l'étranger, nous a engagé à pousser plus loin nos investigations et à

[1] *Les sceaux, leur origine, leur usage, principalement dans le Hainaut* Mons, Honorez-Hayez, 1881. In-8° de 52 pages.

Les signatures dans les actes publics et privés de l'ancien Hainaut. Mons, Dequesne-Masquillier, 1885, In-8° de 24 pages.

Digitized by Google

examiner les actes eux-mêmes ; il s'agit d'une catégorie de documents dont on n'a pas toujours apprécié l'utilité au point de vue historique ; nous entendons parler de séries d'actes d'intérêt particulier qui, dans le Hainaut, étaient reçus par les échevins ou les tenanciers (*tenaules*) d'une ville, d'une seigneurie. On sait en effet que, dans notre province, l'établissement de notaires fut tout-à-fait précaire. Un décret du 20 juin 1704 avait organisé le notariat, un autre décret du 24 septembre 1713 le supprima.

Quant aux notaires apostoliques ou impériaux, dont l'institution en Hainaut parait remonter à l'année 1334 [1], ils ne faisaient que confirmer l'authenticité des actes par l'apposition de leurs monogrammes.

M. Devillers a caractérisé d'une façon lumineuse la nature des actes reçus par les échevins, dans les termes suivants :

« Les actes dits de juridiction volontaire, qui se passaient « devant le mayeur et les échevins ou gens de loi d'une ville, « d'un village (à clocher) ou d'une seigneurie distincte (ou « village sans clocher), consistaient en contrats de mariage, « ravestissements, avis de père et de mère, testaments, par- « tages, *fourmortures*, *mises hors de pain* et de tutelle ou éman- « cipations, baux, ventes (déshéritances et adhéritances) et « rapports de biens mainfermes, constitutions de rentes, « procurations, etc. L'expédition de ces actes ou l'*embref* se « délivrait à la partie intéressée, sur parchemin, avec le sceau « échevinal pendant, sceau qui donnait la sanction à tous les « actes passés devant les gens de loi, et la contre-partie du « chirographe était déposée dans le coffre-fort ou ferme [2] de

[1] Voyez l'annexe, p. 12.

[2] Ce coffre avait ordinairement trois serrures et était fixé par une barre de fer au clocher ou beffroi communal. Les clefs en étaient déposées entre les mains du mayeur, d'un échevin et du greffier. Souvent aussi les hommes de fief déposaient leurs minutes dans les *fermes échevinaux*.

Digitized by Google

« l'administration. Aux deux siècles derniers, le papier timbré « modifia l'ancienne forme d'expédition.

« Chaque seigneurie foncière avait ses gens de loi particu- « liers, qui étaient : un mayeur et des échevins ou jurés, « ou bien un mayeur et des *tenaules* (tenanciers). Il existait « dans une même localité autant de greffes scabinaux qu'il y « avait de juridictions différentes [1]. »

L'importance historique des greffes scabinaux n'est plus mise en doute aujourd'hui ; elle dérive tout à la fois du degre de véracité qu'on peut attribuer légalement à leur existence, à leurs dates et à ce qui s'y trouve porté, et de la nature des documents cachés dans leurs seins. En matière historique, les faits et appréciations se puisent notamment dans les lois, les coutumes, les édits, les chartes, les ordonnances, les lettres patentes, les décrets, les traités internationaux, les mémoires ; mais il est évident qu'à l'égal des actes des pouvoirs publics, les actes scabinaux d'intérêt particulier peuvent servir de base irrécusable pour tout ce qu'ils sont chargés de constater et même, en certains cas, pour ce qu'ils sont indirectement capables de révéler.

Dans les temps reculés, comme cela existe encore de nos jours pour les actes notariés, les actes passés devant les échevins n'emportaient pas la sincérité de tout ce qui y était contenu, mais ils prouvaient la vérité de l'essence des conventions et offraient des renseignements très bons à connaître sur des points accessoires ou énonciatifs où ils ne pouvaient avoir une indiscutable autorité.

La distinction que nous venons de faire, quant au contenu des actes scabinaux, a plutôt une valeur juridique. Nous n'insisterons pas sur ce point. Voyons l'importance que peuvent avoir ces documents au point de vue historique.

Les écrits rédigés à l'intervention de magistrats en présence

[1] DEVILLERS, *Notice sur le dépôt des Archives de l'État, à Mons*, p. 294.

Digitized by Google

des personnes qui se présentaient volontairement devant eux, peuvent éclairer d'un jour nouveau des évènements conjecturés et jouer, d'une manière générale, un rôle des plus utiles et quelquefois des plus inattendus dans la vérification des dates, dans l'explication des faits successifs, à tort supposés contemporains, dans la rectification des appréciations les plus erronées.

L'expérience a démontré qu'on peut trouver dans les actes les plus simples, une procuration faite à la veille d'une longue absence, pour cause d'exploration ou de guerre, par exemple, des notions de la plus haute portée ; dans les actes divers, des cessions d'invention, dans les donations et les testaments, des fondations oubliées ; dans les partages, liquidations et contrats de mariage, de précieuses indications sur la généalogie des familles ; dans les transactions, des indications de compétence, de juridiction, des relations de procès célèbres, séculaires et interminables ; dans les baux à cens, à rente, à culture perpétuelle, des détails sur les règles locales et féodales ; dans les inventaires et les ventes, des éveils pour rechercher avec espoir des titres importants et réputés perdus ; enfin, dans toutes sortes d'actes, des particularités de la vie des souverains, des princes, des seigneurs, des vassaux, des ministres et de tout ceux que l'état, le génie, le talent, le caractère ont mis en évidence.

Les érudits les plus sérieux de notre pays n'ont pas hésité à aller puiser à cette source précieuse et féconde. Ainsi, pour en citer quelques exemples, feu Bosière a publié un grand nombre d'extraits des actes scabinaux de Tournai dans son ouvrage : *Tournai ancien et moderne ;* M. Devillers a complété utilement, à l'aide des indications relevées dans les parchemins du greffe scabinal de notre ville, son *Passé artistique de la ville de Mons.* De même, M. l'avocat G. Decamps a recueilli dans les actes scabinaux des renseignements qu'il n'aurait pu découvrir ailleurs, sur l'exploitation de la houille dans le bassin du Couchant de Mons.

Digitized by Google

Le Gouvernement a, dans ces dernières années, compris l'importance des greffes scabinaux et il a fait retirer des tribunaux et des maisons communales, les anciens fonds d'actes scabinaux qui y étaient déposés. Il a prescrit leur réunion au dépôt des archives de l'État du chef-lieu de la province.

Examinons maintenant ces actes en eux-mêmes et définissons les diverses catégories qu'on y trouve.

Comme le mot l'indique, les actes scabinaux étaient reçus par les échevins d'une commune ou d'une seigneurie. L'origine de l'échevinage a été souvent exposée par des écrivains compétents, nous croyons inutile de nous étendre longuement sur cette question.

Les échevins *(scabini)* étaient les administrateurs de la commune, de la seigneurie pour laquelle ils étaient institués. Le plus souvent, ils étaient nommés par le souverain ou par le seigneur qui possédait le territoire dans lequel ils exerçaient leurs fonctions. Dans notre travail, nous avons recherché pour chaque commune les dates les plus anciennes où leur existence est constatée. Nous avons, lorsque les documents le permettent, indiqué le mode de nomination.

Quant à leurs attributions politiques, nous les avons laissées de côté, car notre travail s'attache uniquement à ce qui concerne leurs actes de juridiction gracieuse.

Pour ces catégories d'actes, on distingue :

Plainte à loi Synonyme de plainte par-devant la loi qui se composait du mayeur et des échevins.

Plainte de partage. Quand, parmi les héritiers de biens immeubles, il s'en trouvait un désirant avoir partage, après avoir sommé en vain les autres à intervenir audit partage amiablement, il adressait à la loi une plainte pour qu'il fût ordonné à ceux-ci de comparaître devant la loi, afin de procéder au partage des biens conformément à la coutume et au moindre démembrement possible des immeubles. Les mayeur et échevins réglaient et appointaient le partage ainsi que de justice, en l'absence ou refus des héritiers cités.

Digitized by Google

Plainte de rendue à nouvel héritier ou *à nouvelle loi* ou *d'exécution* Requête adressée au mayeur et aux échevins, à l'effet de décréter ou d'exposer en vente sur recours, un bien grevé dont le détenteur était en défaut de payer la rente, pour que ce bien passât en mains d'un autre plus solvable, prenant alors le titre de nouvel héritier, « pour des deniers à provenir « y prendre les capitaux, deniers de la dite rente avec tous « arrérages de temps, coûts et frais, à condition que s'il y « avait boni, il appartiendrait au détenteur du bien. »

Plainte de non-partable (partageable ou indivis.) Quand un héritier souhaitait ne plus rester en communauté de biens avec ses cohéritiers, il s'adressait au mayeur et aux échevins (la loi), pour demander qu'il fût procédé, selon les formes ordinaires, à l'exposition à recours, comme non-partable, du bien commun, pour au surcens à en résulter prendre chacun sa part.

Criées et décrets. C'était apparemment l'exécution faite par le mayeur et les échevins, soit d'une plainte de non-partable, soit d'une plainte de rendue à nouvel héritier : ce qui consistait à *exposer le bien en vente sur recours public*, en présence du mayeur et des échevins du lieu.

Mise hors de pain. Acte par lequel le mineur était émancipé par ses père et mère, qui le déclaraient suffisamment âgé et *hors de leur pain*.

Avis de père et de mère. Acte par lequel les époux faisaient le partage de leurs biens entre leurs enfants, pour par ceux-ci en jouir, après la mort de leurs parents.

Embref. Original d'un acte dans lequel on inscrivait certaines clauses par abréviation.

Les plus anciens actes scabinaux sont écrits sur parchemin ; pour en assurer l'authenticité et la conservation, ces actes étaient passés en double l'un au-dessus de l'autre sur la même feuille ; dans l'intervalle séparant les deux écrits, on traçait en grands caractères le mot *chirographum* ou tout au moins les trois premières lettres du mot. Ensuite on coupait horizonta-

Digitized by Google

lement le parchemin de façon à partager en deux le mot *chirographum* ou *chir ;* la partie supérieure des lettres de ce mot restait avec la copie supérieure et la partie inférieure des mêmes lettres avec l'autre copie. On remettait l'une aux intéressés, l'autre était conservée dans le « ferme échevinal ». Lorsqu'on voulait s'assurer de l'authenticité de l'acte, il suffisait de rapprocher les deux moitiés du parchemin.

Le nom de *chirographe* a donc été appliqué aux actes scabinaux rédigés de cette façon.

L'introduction du papier scellé amena, au XVII^e^ siècle, l'abandon du parchemin pour les actes scabinaux, non pas d'une manière totale, car on trouve encore au siècle dernier des actes de l'espèce écrits sur parchemin.

Quant à la formule adoptée pour la rédaction des actes scabinaux, nous ne croyons mieux en donner une idée qu'en publiant textuellement le document le plus ancien du greffe scabinal de Mons, qui est daté de mars 1246 (1247, n. st.).

« Sacent tout cil ki sunt et ki avenir sunt et ki cest escrit veront et oront ke io Beatris Peisseresse ai donet à Marien Vilete ki fu feme Simon men fil et à Marien leur fille quarante saus de cens par an en amosne. A prendre tant cum eles viveront sor le maison Renaut de bruieres ki siet devant le maison Thumas de Nivele en le cauchie. Le quel cens io avoie acquis et faire en pooie me volonté si aucun de men aquest en me veuel et donet leur ai par le los del segneur de cui on le tient. En tel manière que de quele eure qu'il defaille de Marien et de se fille devant dites, cil quarante sals devant dit revenront à Richard fil Simon men fil de se promière feme. Par si que se Richart morait sans ce qu'il eust oir de se char, cele asmone deseure dite revenroit à Jakemon fils Ydain me sereur de Walecort. Là furent comme escevin Phelippres Boutous, Jehans Manessiers, Fastret d'Ath, Alous de le porte et Simons de Quarignon. Ce fu fait en lan del incarnation Jeshu Crist m. cc. et quarante sis el mois de march[1]. »

[1] *Archives de l'État, à Mons.* — Greffe scabinal de Mons : chirographes, vol. I, années 1247 à 1328.

Digitized by Google

Nous avons cherché à dresser pour chaque commune de la province actuelle de Hainaut, en les répartissant entre les diverses seigneuries, la liste des anciens actes scabinaux qu'on a conservés. Nous avons donné l'indication des dépositaires et des années qu'ils possèdent. Pour les actes conservés dans les dépôts des archives de l'État à Mons et à Tournai, nous avons pu les examiner par nous-mêmes. Quant aux documents actuellement déposés chez les notaires, nous avons été obligé le plus souvent de puiser nos renseignements dans un recueil publié en 1864 à Bruxelles, intitulé : *Liste alphabétique des notaires de Belgique depuis l'origine du notariat jusqu'en juillet 1864 avec indication des dépositaires des protocoles, publiée par H. Tarlier, avec le concours du gouvernement.* In-8°.

Terminons par une remarque très juste de M. l'abbé Petit, en parlant des anciens actes scabinaux :

« Toutes les archives ci-dessus ont été déposées chez des « notaires à l'époque de la domination française; ce dépôt « pour les greffes scabinaux avait alors sa raison d'être, car « les notaires venaient remplacer les échevins pour les actes « de juridiction volontaire. On avait donc besoin, au début « de notre siècle, de recourir pour des actes d'intérêt privé à « ces documents. Il n'en est plus de même aujourd'hui

« La valeur des actes scabinaux présente plutôt un intérêt « historique et dès lors leur place toute naturelle est dans les « dépôts d'archives institués par le gouvernement, et non « chez des notaires ou souvent personne n'est à même de les « déchiffrer. Aussi émettons-nous le vœu de voir les actes en « question transférés au dépôt des archives de l'État, à Mons; « ils y seront inventoriés avec soin et les chercheurs pour- « ront les consulter avec plus de facilité. La mesure que nous « réclamons a déjà été prise pour les notaires de l'arrondis- « sement de Mons, à l'avantage de tout le monde ; pourquoi « ne pas la généraliser à toute la province [1] ? »

[1] *Histoire de la ville de Leuze*, dans *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 4e série, t. IX, p. 205.

Digitized by Google

Le Congrès archéologique de Charleroi s'est occupé, au mois d'août 1888, des moyens d'assurer la conservation des anciens greffes scabinaux. M. l'avocat Ernest Matthieu a soumis à cette assemblée un Mémoire[1] dans lequel, après avoir justement apprécié la valeur historique de ces documents, il expose les mesures légales qui ont été prises à leur sujet. Nous croyons utile de rappeler ce qu'il a dit :

« La loi du 5 brumaire an v avait prescrit aux administra-
« tions centrales des départements de faire rassembler, dans
« le chef-lieu du département, les titres et papiers dépendants
« des dépôts appartenant à la République.

« Cette disposition ne fut pas généralement appliquée aux
« anciens fermes communaux, ni aux protocoles des notaires.

« Le sort de ces catégories d'archives dans notre pays ne
« fut pas réglé d'une manière uniforme. Une partie seulement
« fut déposée dans le fonds des archives de l'Etat à Bruxelles
« et dans les provinces. C'étaient principalement les docu-
« ments dont un règlement ancien ordonnait le dépôt aux
« greffes des conseils de justice Tels étaient notamment les
« protocoles des notaires du Brabant et du comté de Namur.
« Dans le Hainaut, il n'y a guère que les actes scabinaux et
« les protocoles des notaires de l'arrondissement judiciaire de
« Mons qui aient été remis aux archives de l'Etat à cette
« époque.

« Une autre partie des archives qui nous occupent avait été
« réunie aux greffes des tribunaux de première instance des
« chefs-lieux d'arrondissement. Elle a été jointe aux titres et
« papiers qui composent les archives de l'Etat.

« Les notaires ont été également constitués dépositaires des
« actes des anciens tabellions et même des greffes scabinaux.
« L'arrêté du directoire exécutif du 3 prairial an IV, qui sup-
« primait les offices, emplois ou commissions de notaires,

[1] *Mémoires, rapports et autres documents préalablement imprimés en vue des travaux du Congrès d'archéologie de Charleroi*, pp. 132-137.

Digitized by Google

« tabellions, hommes de fief et autres, ordonna que les proto-
« coles fussent mis à la garde des notaires publics établis dans
« la résidence la plus prochaine du lieu de leur dépôt.

« Enfin bon nombre de communes avaient conservé l'ancien
« ferme échevinal ou étaient déposés les doubles des actes
« passés devant le mayeur et les échevins.

« L'absence de dispositions uniformes en ce qui concerne
« ces documents est regrettable, car elle rend les investiga-
« tions difficiles et elle empêche de prendre les mesures
« nécessaires pour en assurer la conservation.

« Le gouvernement s'est préoccupé de cette situation, mais
« seulement en ce qui concerne les archives de cette catégorie
« qui étaient restées dans les maisons communales En orga-
« nisant pendant ces dernières années l'inspection des archives
« communales, le pouvoir central a prescrit la remise, dans
« les dépôts publics de l'Etat, des anciens greffes scabinaux
« et féodaux.

« Il y aurait lieu, pensons-nous. de généraliser la mesure,
« de réunir dans les établissements créés pour la conservation
« des anciens documents, tous les protocoles des anciens
« notaires et tous les greffes scabinaux qui sont actuellement
« déposés chez les notaires.

« Cette mesure est commandée par la nécessité de conserver
« des documents utiles et d'en faciliter la communication au
« public. »

Après examen de ce mémoire, la proposition suivante a été adoptée :

« Le Congrès émet le vœu que les notaires soient autorisés par une mesure législative, à remettre dans les dépôts publics d'archives régulièrement organisés, les documents antérieurs à l'an XI dont ils sont dépositaires. »

Un dernier mot sur la méthode que nous avons suivie. Nous avons indiqué sous chaque commune le nom de toutes les anciennes seigneuries, même de celles qui ne possédaient pas de juridiction échevinale. L'expérience nous a démontré la

Digitized by Google

nécessité d'un semblable travail pour le Hainaut; à chaque moment, dans nos travaux de classement, nous nous trouvons arrêté par la difficulté de découvrir où était située telle ou telle seigneurie. Outre ces indications nous ajoutons à la fin une table alphabétique de toutes les seigneuries que nous indiquons dans notre travail.

Par elle-même, cette table sera déjà une nomenclature d'une utilité très appréciable pour les érudits.

Nous avons groupé les communes par ordre alphabétique de chaque arrondissement judiciaire ; cette division par arrondissement s'imposait, car les actes scabinaux de l'arrondissement judiciaire de Mons sont tous réunis au dépôt des archives de l'Etat, tandis que la majeure partie de ces greffes, dans les arrondissements judiciaires de Charleroi et de Tournai, sont encore déposés chez les notaires. Cette marche nous était naturellement indiquée par le classement suivi par M. le conservateur du dépôt de Mons.

Nous plaçons entre parenthèses sous le nom de chaque commune, une brève indication de l'ancienne juridiction civile à laquelle elle ressortissait.

Au moment où les congrès archéologiques convient les sociétés adhérentes à rédiger des glossaires toponimiques des noms de lieux, les indications que nous avons réunies sur les anciens greffes scabinaux seront également, nous l'espérons, accueillies avec faveur, car c'est la source la plus féconde où l'on puisera les éléments de ces glossaires.

Digitized by Google

ANNEXE.

Bulle du pape Benoît XII, par laquelle il accorde à Guillaume, comte de Hainaut, de conférer à trois clercs non mariés la qualité de tabellion apostolique, pour servir principalement en Hainaut, avec la formule du serment que ces tabellions devaient prêter.

19 Juin 1334, à Avignon.

Benedictus, episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri Andree episcopo Tornacensi, salutem et Apostolicam benedictionem. Ne contractuum memoria deperiret, inventum est Tabellionatus officium, quo contractus legitimi ad cautelam presentium et memoriam futurorum manu publica notarentur, unde interdum Sedes Apostolica predictum officium personisque ad illud reperiuntur idonee concedere consuevit ut illud prudenter et fideliter ubilibet exequantur et ad eas cum necesse fuerit in hiis que ad ipsum officium pertinent fiducialiter recurratur. Cum itaque sicut petitio dilecti filii nobilis viri Guillelmi Hanonie comitis nobis exhibita continebat in illis partibus et presertim in terra sua defectus Tabellionum auctoritate Apostolica maximus habeatur, nos ejusdem comitis supplicationibus inclinati, fraternitati tue de qua fiduciam in Domino gerimus specialem concedendi auctoritate nostra predictum officium tribus personis idoneis, clericis videlicet non conjugatis nec in sacris ordinibus constitutis, quos idem comes ad hoc tibi duxerit nominandos, dummodo ipsos post diligentem examinationem ad illud ydoneos esse repereris juramento prius ab eorum singulis juxta formam presentibus annotatam recepto, plenam et liberam concedimus tenore presentium facultatem. Formam autem juramenti predicti quod eorum quilibet prestabit presentibus inseri fecimus, que talis est : Ego clericus non conjugatus, nec in sacris ordinibus constitutus ab hac hora inantea, fidelis ero beato Petro et sancte Romane ecclesie, ac domino meo domino Benedicto pape xij et successoribus suis canonice intrantibus. non ero in consilio, auxilio, consensu vel facto, ut vitam perdant, aut membrum, vel capiantur mala captione. Consilium quod michi per se vel per litteras, aut nuncium manifestabunt, ad eorum dampnum scienter nemini pandam. Si vero ad meam noticiam aliquid devenire contingat, quod in periculum Romani pontificis, aut ecclesie Romane

Digitized by Google

vergeret, seu grave dampnum, illud pro posse impediam, et si hoc impedire non possem, procurabo bona fide id, ad noticiam domini pape. perferri. Papatum Romanum et regalia sancti Petri ac jura ipsius ecclesie specialiter si qua eadem ecclesia in civitate vel terra de qua sum oriundus habeat, adjutor ero eis ad defendendum et retinendum, seu recuperandum contra omnes homines. Tabellionatus officium fideliter exercebo, contractus in quibus exigitur consensus partium fideliter faciam nil addendo vel minuendo sine voluntate partium quod substantiam contractus imminutet. Si vero in conficiendo aliquod instrumentum unius solius partis sit requirenda voluntas, hoc ipsum faciam ut scilicet nil addam vel minuam quod immutet facti substantiam contra voluntatem ipsius. Instrumentum non conficiam de aliquo contractu in quo sciam intervenire seu intercedere vim, vel fraudem. Contractus in prothocollum redigam et postquam in prothocollum redegero maliciose non differam contra voluntatem illorum vel illius quorum est contractus, super eo conficere publicum instrumentum, salvo meo justo et consuetò salario. Sic me Deus adjuvet, et hec sancta Dei evangelia. Datum Avinione, xiij kal. julii, pontificatus nostri anno primo.

Original, sur parchemin, auquel est annexé, par une cordelette de chanvre, un sceau en plomb : *Benedictus*, PP. XII. (Inventaire de Godefroy, J. 84.) — Archives de l'État, à Mons.

Digitized by Google

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE.

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE MONS.

ANGRE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons. Plus tard, ce village fit partie de la prévôté d'Elouges démembrée de celle de Mons.)

Angre est connu depuis le XI^e^ siècle. Ce village formait une seigneurie qui appartint d'abord aux comtes de Hainaut, puis passa aux familles de Musars, de Solesmes, de Sars, de Roisin, de la Tramerie et de Sainte-Aldegonde.

M. Bernier a consacré une notice à ce village[1], mais il n'y indique pas la composition de la magistrature locale sous l'ancien régime. Il a publié une liste des mayeurs, maires et bourgmestres à dater de l'année 1207; Nicolas d'Angre était en cette année mayeur. Ce village avait donc des franchises communales dès le commencement du XIII^e^ siècle.

Angre obtint une charte-loi du chef-lieu de Mons, le 1^er^ avril 1411 (1410 v. st.)[2].

On y trouvait la seigneurie du chapitre Notre-Dame de Cambrai, les fiefs de Péruwelz, de Beaufort et de Montrœul.

En 1462, Piérart Bernier était lieutenant-mayeur d'Angre, et Jacquemart le Massart, Jehan Maisnier, Nicaise Carbonnier, et Jacquemart Briffault, échevins.

Le greffe scabinal de cette commune reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : 1 liasse de chirographes

[1] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XII.

[2] Chef-lieu de Mons, registre n° 5121. Archives de l'État, à Mons. — Cité par C. Faider, *Coutumes du pays et comté de Hainaut*, introduction, p. CVJ.

Digitized by Google

de 1462 à 1675 ; — 3 liasses d'embrefs de 1686 à 1768, 1770 à 1780, 1789 à 1790 ; — 1 liasse de partages, de 1790 à 1794 ; — 1 liasse de contrats privés, requêtes et actes divers de 1617 à 1791.

ANGREAU.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

La seigneurie principale appartint successivement aux familles d'Angreau ou d'Angriel, de Grimbergh, de Jauche Mastaing, de Mamines, de Berths et de Croix-de-Clerfayt.

L'échevinage se composait d'un mayeur et de sept échevins.

Angreau reçut, le 25 novembre 1411, une charte-loi du chef-lieu de Mons.

On y trouvait les seigneuries de l'abbaye de Saint-Pierre d'Hasnon, de l'abbaye de Saint-Ghislain, de Monseigneur de Roisin, du chapitre Sainte-Ramfroye de Denain, de Gilles Du Niekot et de Sainte-Croix de Cambrai.

Les magistrats communaux d'Angreau étaient en 1473, n. st., Jehan d'Assonleville, mayeur ; Léon le Clerc, Jehan Becquet, Jehan d'Anhier, Willaume Lemaire dit Fournier, Gilliart de le Court et Colart de Werchin, échevins.

Léon le Clercq était mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain et Piérart Maillefer, mayeur de la seigneurie de l'abbaye d'Hasnon en 1471, et en 1473, n. st., Willaume Leurielle était mayeur de la seigneurie Monseigneur de Roisin.

La seigneurie du chapitre Sainte-Ramfroye de Denain avait pour mayeur Jehan d'Assonleville, en 1485.

Ces quatre seigneuries n'avaient pas d'échevins particuliers ; pour passer leurs actes, elles empruntaient ceux de la commune.

Le dépôt des archives de l'État à Mons possède du *greffe scabinal d'Angreau*, savoir : 13 chirographes des années 1473

Digitized by Google

n. st., 1484, 1573, 1578, 1579, 1593, 1597, 1632 et 1636 ; — 2 liasses d'embrefs de 1581 à 1795 ; — une liasse de criées de 1644 à 1742 ;

du *greffe scabinal de la seigneurie de l'abbaye d'Hasnon*, 2 chirographes, de 1471 et 1473, n. st. ;

du *greffe scabinal de la seigneurie de Saint-Ghislain*, 3 chirographes de 1471 et 1473, n. st. ;

du *greffe scabinal des seigneuries de l'abbaye de Saint-Ghislain et de Monseigneur de Roisin*, un chirographe de 1473, n. st. ;

et du *greffe scabinal des seigneuries réunies de Sainte-Ramfroye de Denain, de Saint-Pierre d'Hasnon, de Monseigneur de Roisin et de l'abbaye de Saint-Ghislain*, un chirographe, de 1485.

ARBRE et ATTRE.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Arbre et Attre, formant actuellement deux villages, étaient avant notre siècle réunis en une seule commune. Le 17 septembre 1411, une charte-loi leur fut octroyée par le chef-lieu de Mons : ce qui donne la preuve que dès lors Arbre et Attre avaient la jouissance de franchises communales et un échevinage.

Dans un acte du 25 juillet 1459, sont cités : comme maire d'Arbre, Jacquemart Pauviot ; et comme échevins, Pierchevaut de le Plache, Jehan Wallerant, Hubert le Ghery, Jacquemart Pasnot, Piérart Poinchon et Gilliart Carpentier.

On trouvait à Attre le fief de Venise.

Au dépôt des archives de l'État à Mons on conserve du *greffe scabinal d'Arbre et Attre :* 4 liasses d'embrefs de 1679 à 1796, — une liasse d'embrefs et décrets de 1629 à 1682, — une liasse de criées de 1660 à 1790, — une liasse de liquidations de 1681 à 1792, et une liasse de chirographes de 1459 à 1724.

Digitized by Google

Il existe, dit-on, au château d'Attre, des actes de l'ancien greffe précité.

ASQUILLIES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

On trouve ce village cité au XI^e^ siècle.

La seigneurie principale appartenait, au XV^e^ siècle, à la famille Crohin.

Le 15 octobre 1421, une charte-loi fut donnée par le chef-lieu de Mons à l'échevinage de la tenance demoiselle Marie Joye, veuve de Robert Crohin.

Outre cette seigneurie, il y avait aussi celles de l'abbaye de Crespin, de Notre-Dame, de Gilles de le Porte, de d'Arnemude, du chapitre de Sainte-Aldegonde de Maubeuge et du chapitre de Sainte-Waudru de Mons.

Un acte du 22 décembre 1487 mentionne Jehan de le Forge dit Candeille, comme mayeur d'Asquillies ; et comme échevins, Hubert du Sart, Noël Servaix, Jehan Waukier et Jehan Patoul.

La seigneurie du chapitre de Sainte-Aldegonde de Maubeuge avait pour mayeur, en 1453, Lambiert Colinet, et pour échevins, Martin Hokart, Jehan Motte, Jehan Henot et Jaquemin de Castiau créé échevin pour la passation d'un seul acte.

L'échevinage de la seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru se composait en 1549, n. st., comme suit : Pierre Sauvaige, mayeur ; Lyon Piérart, Pasquier Hocquart, Jehan Sauvaige et François Ghillot, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède de cette localité, savoir :

Greffe scabinal, une liasse de chirographes, de 1487 à 1670 ; — une liasse d'embrefs, de 1698 à 1793 ; — 4 actes passés devant des hommes de fief de Hainaut, en 1685, 1694, 1695 et 1704 ;

Digitized by Google

Greffe scabinal de la seigneurie de Crohin, une liasse de chirographes, de 1488, n. st., à 1617 ;

Greffe scabinal du chapitre de Maubeuge, 3 chirographes de 1453, 1509 et 1523 ;

Greffe scabinal du chapitre de Sainte-Waudru, 3 chirographes de 1549, n. st., 1564 et 1581.

ATHIS.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

On trouvait à Athis les seigneuries de Quentin d'Audregnies, de l'abbaye de Saint-Ghislain, de Mons^{gr} de Boussu et des Communs seigneurs.

En 1524, Jacquemart Cordier était lieutenant-mayeur de cette commune et Nicaise Willemart, Jehan de le Bove fils, Jacquemart du Buisson et Michel Deswelz, échevins.

L'échevinage de la seigneurie Quentin d'Audregnies se composait, en 1427, comme suit : Jehans Douchove, maire ; Jehans Bisés, Jehans Bourlars, Jacquemars dou Buisson et Jehans de Hon, échevins.

Jacquemars dou Bouisson est cité en 1439 comme mayeur de la seigneurie des Communs seigneurs, et comme échevins on trouve Jehans Bourlars, Jehan li Comtes, Collars Ballés et Jehans Lagaus.

La haute justice et seigneurie Mons^{gr} de Boussu avait pour mayeur, en 1549, Vaast Jenart, et pour échevins, Jehan de Werchin, Jehan Blareau, Noël Stiévenart et Hubert du Buisson établi échevin pour la passation d'un seul acte

La seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain avait pour mayeur, en 1550, Toussaint Grigoire, et pour échevins, Jehan Blareau, Hubert du Buisson, Jehan de Werchin et Nicaise Willemart créé échevin pour la passation d'un acte.

Digitized by Google

Le *fonds scabinal d'Athis* déposé au dépôt de l'État, à Mons, comprend : 2 liasses de criées et d'embrefs de 1636 à 1793, — une liasse de liquidations, décrets et requêtes de 1653 à 1771 et 9 chirographes de 1524, 1541, 1548, 1616, 1625, 1627, 1629, 1644 et 1664.

Greffe scabinal de la seigneurie Quentin d'Audregnies, un chirographe de 1427.

Greffe scabinal de la seigneurie de Boussu, un chirographe de 1549 ;

Greffe scabinal de l'abbaye de Saint-Ghislain, un chirographe de 1550 ;

Greffe scabinal des Communs seigneurs, 2 chirographes de 1439 et 1532.

AUDREGNIES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Ce village formait une seigneurie importante dont les seigneurs avaient le droit de haute, de moyenne et de basse justice sur tout le territoire.

On y trouvait les seigneuries de l'abbaye de Saint-Ghislain, de l'abbaye de Saint-André du Câteau-Cambrésis et de Gérard de Sivry, ainsi que les fiefs de Fayaux et de la Mairie.

Un acte, en mauvais état, passé à Audregnies en 1312, mentionne comme échevins de cette localité, Jehans de Baufe, Thumas Chauvins, Jakèmes Makars, Cholars li Fèvres, Pières de Quaroube et Jakèmes du Castiel.

En 1481, la seigneurie de l'abbaye de Saint-André du Câteau-Cambrésis avait pour lieutenant-mayeur Jacquemart Dubuisson et pour échevins, Jehan Estoret, Colart Gossart, Bastyen Moriau, Jehan Crupin et Jehan Poittevin.

Digitized by Google

L'échevinage de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain avait pour lieutenant-mayeur héréditaire en 1484, n. st., Jehan de Werchin ; les échevins étaient : Colart Ghossart, Sébastyen Moreau, Jehan Descamps et Ansseau le Siellier créé échevin pour la passation d'un acte.

Les archives du *greffe scabinal d'Audregnies*, conservées au dépôt de l'État, à Mons, se composent de : 6 liasses d'embrefs sur parchemin, de 1312 à 1700 ; — 4 liasses d'embrefs sur papier de 1607 à 1794 ; — une liasse de criées de 1639 à 1782 ; — une liasse de contrats de mariage de 1652 à 1704, et 2 liquidations de 1764 et 1779 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de l'abbaye de Saint-André du Câteau-Cambrésis, 2 chirographes de 1481 et 1500 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain, un chirographe de 1484.

AULNOIS.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Aulnois (*Hasnoi*) était encore en 1144 une dépendance de la paroisse d'Harvengt. Un siècle et demi plus tard, nous trouvons qu'Aulnois possédait une administration communale distincte ; les échevins sont en effet cités dans un acte du 5 novembre 1280 publié par M. Devillers, *Annales du Cercle archéologique de Mons*, tome xii, p. 433.

De plus, il y avait les seigneuries de Pottes, de Mahieu, du Blairon et de Crapournient.

En 1512, Thiery Kesnon était lieutenant-mayeur d'Aulnois ; les échevins étaient : Jehan Lebrun, Jehan Kesnon, Simon Blareau et Melcior Hocquart.

Nous trouvons, en 1527, Thiery Kenon mayeur de la seigneurie de Jacques de Pottes, seigneur haut-justicier, et comme

Digitized by Google

échevins de cette seigneurie, Jehan Kenon, Jehan Lebrun, Jehan Rouzée et Thiery Cornet. Comme mayeur de la seigneurie de Guillaume Mahieu, Jehan Kenon; échevins, Thiery Kenon, Jehan Lebrun, Jehan Rouzée et Thiery Cornet.

On conserve au dépôt des archives de l'État, à Mons: *Greffe scabinal d'Aulnois*, une liasse de chirographes de 1512 à 1651 : — 3 liasses d'embrefs de 1636 à 1794 ; — une liasse de criées, plaintes et décrets de 1633 à 1756, et une liasse de liquidations de 1674 à 1771 ;

Greffe scabinal des seigneuries Jacques de Poltes et Guillaume Mahieu, 2 chirographes de 1527 et 1532.

AUTREPPE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Un chirographe du 4 août 1489 cite comme mayeur d'Autreppe, Ostelart As Ougnons, comme échevins, Jehan Potié, Jacquemart Dumont, Robert Noté et Willame Bonouvrier.

Dans une note sur cette localité [1], M. Bernier rappelle l'existence d'une mairie héréditaire pour Autreppe ; il cite, en 1561, Jehan Huart titulaire de cette charge.

On trouvait à Autreppe les seigneuries du chapitre métropolitain de Cambrai, de l'abbaye de Cambron, de Willaume de Courouble, de Trazegnies, de la Motte, du sieur Charlez de Vréquem qui était plus anciennement la seigneurie du prince de Rubempré, et celles du prince de Chimai, de Gilles Du Niekot et de l'abbaye de Crespin.

La seigneurie de Willaume de Courouble avait pour mayeur, en 1437, Ostellart As Ougnons, et pour échevins, Leurent Menut, Gossars Andrieus, Piérart Raghet et Polliart Saulmon.

[1] *Bulletins du Cercle archéologique de Mons*, 2e série, p. 318.

Digitized by Google

L'échevinage de la seigneurie du chapitre de Cambrai se composait, en 1403, de Jehans As Oingnons comme maire, et comme échevins, Mahieu As Oingnons, Jacquemars d'Autreppe, Jehans Andrieus et Jacquemars Liescailliers.

Un acte de vente passé le 16 juillet 1526 « par-devant les mayeurs et les eschevins de la ville d'Autreppe tant de la seigneurie monseigneur de Trazegnies que de la seigneurie du cappitre de Cambrai, » cite Jehan du Mont, mayeur de la seigneurie de Trazegnies, Jehan Pottier, mayeur de la seigneurie du chapitre de Cambrai, et comme échevins de ces deux seigneuries, Rolandt de Lausnoit, Urbain Galliot, Oste As Ougnons et Thery Alart.

Par acte du 1er octobre 1566, Jehan Bulté, seigneur de la Motte à Autreppe, nomme pour son mayeur Anthoine Anchin.

En 1772, Denis-J. Delbecq était mayeur de la seigneurie du sieur Charlez de Vrequem ; les échevins étaient : Jean-Denis Dubois, Pierre-Joseph Chocquet, Jean-Baptiste Notté et François-Joseph Dumortier[1].

Sont mentionnés dans un acte de 1549 comme mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Cambron, Hostellart As Oignons, et comme échevins, Jacques du Mont, Jehan Barbieur, Mathieu Estiévenart et Jacques Vazele créé échevin pour la passation dudit acte seulement.

Jehan Dampremy était lieutenant-mayeur de la seigneurie du prince de Chimai en 1523 n. st., et les échevins étaient : Jehan Renault, Jehan Tiellier, Jehan de la Cubanne, Colart Dampremy, Jehan d'Angre le josne et Jehan Le Cat.

Collars Dubos était mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Crespin en 1504 ; Thumas le Merchier, Jaquemart Bringnoul dit Leurent, Jehan Roland et Christophe Estiévenart étaient échevins.

On conserve du *greffe scabinal d'Autreppe*, au dépôt des archives de l'État, à Mons, savoir : une liasse de chirographes des années

[1] *Archives de l'État à Mons.* — Fonds du Chef-lieu de Mons, liasse 14, greffier Le Roy.

Digitized by Google

1489 à 1711 ; — une liasse d'embrefs et criées de 1639 à 1791 et une liasse de liquidations de 1647 à 1767 ;

Du *greffe scabinal de la seigneurie du chapitre de Cambrai*, une liasse de chirographes de 1403 à 1637 et une liasse d'embrefs de 1733 à 1794 ;

Du *greffe scabinal de la seigneurie Willaume de Courouble*, un chirographe de 1437 ;

Du *greffe scabinal de la seigneurie de Trazegnies*, 6 chirographes de 1526, 1559, 1571, 1578, 1587 et 1588 ;

Du *greffe scabinal de la seigneurie de l'abbaye de Cambron*, un chirographe de 1549 ;

Du *greffe scabinal de la seigneurie du prince de Chimai*, un chirographe de 1523, n. st ;

Et du *greffe de la seigneurie de l'abbaye de Crespin*, un chirographe de 1504.

BAISIEUX.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

En 1504, l'Administration communale se composait comme suit : Grart Estoret, mayeur ; Jehan Lecomte dit Carpentier, Jacquemart Adam, Martin Ansseau, Estiévène de Saint-Ghislain et Jehan Bataille, échevins.

Il y avait le fief du Manage et les seigneuries de Rollant d'Anhérées dit de Sainzelles, de la dame de Quiévrain et de Willaume Des Preis.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, conserve du *greffe scabinal* de cette localité, 10 liasses d'embrefs, criées, partages, etc., des années 1576 à 1796 ; une liasse d'embrefs, criées, etc., de 1733 à 1794 ; — une liasse de plaintes à loi de 1704 à 1769 ; — une liasse de liquidations de 1715 à 1781 ; — 11 chirographes de 1504, 1615, 1617, 1631, 1635, 1650, 1653, 1656, 1662, 1698 et 1745.

Digitized by Google

BASSILLY.

(Comté de Hainaut, bailliage d'Enghien.)

La seigneurie de Bassilly appartenait en 1280 à Jacques d'Enghien ; elle devint la propriété des seigneurs d'Enghien qui furent en dernier lieu les seigneurs d'Arenberg : d'où la qualification de seigneurie d'Arenberg donnée à la seigneurie principale.

Les magistrats communaux de Bassilly étaient, en 1581, Jean Cattier, mayeur ; George de Saint-Molyn, Franchois Lefroyère, Bastien Cattier et Jean Delespessen créé échevin pour la passation d'un acte.

Outre la seigneurie principale ou d'Arenberg, on trouvait les seigneuries de l'abbaye d'Eenhame, du chapitre de Saint-Vincent de Soignies, de Waerebecq, Rotissart et Saufmilvoye, de Bourlon, de Cailbier, de la Court du Mont, les fiefs de Froimont, du Longpret, de la Petite-Muchette, de Jarmont de Rivière, et la seigneurie Monseigneur Robert d'Escornaix.

Un acte de vente du 3 janvier 1554, n. st., est fait en présence de Pierre Dubois, mayeur de la seigneurie du chapitre de Soignies, et de Jehan Lescreve, Martin du Ruelz, Collart Lucas et Martin Dubois, échevins de cette seigneurie.

Jehan Scietcath était mayeur de la seigneurie de l'abbaye d'Eenhame, en 1546 ; les échevins étaient : Pierre Dubois, Adrien Fleurquin, Jullien Nasset, Martin du Ruelz et Philippe Sirjacop.

La seigneurie Monseigneur Robert d'Escornaix avait pour mayeur, en 1354, Jehan le Pauge, et pour échevins, Cholart Leurars, Henri Desquemmes, Estiévène Benois, Jehan le Petit, Jehan de Bouchain, Jacquemart Lucas et Jehan fils de Leurart Rawes [1].

[1] *Archives de l'État, à Mons. — Cartulaire de l'abbaye de Ghislenghien*, f° 226 v°.

Digitized by Google

On conserve du *greffe scabinal de Bassilly* au dépôt des archives de l'État, à Mons, un registre d'adhéritances et de déshéritances de 1673 à 1714 ; — un registre d'œuvres de loi de 1729 à 1760; — une liasse de liquidations de 1702 à 1724 ; — 5 chirographes de 1581, 1586, 1624, 1633 et 1642 ;

Du *greffe scabinal de la seigneurie d'Arenberg*, une liasse d'embrefs, partages, etc., de 1760 à 1794; — une liasse de criées de 1723 à 1783;

Du *greffe scabinal de la seigneurie d'Eenhame*, — 2 liasses d'embrefs, partages, etc., de 1770 à 1794 ; — une liasse de criées de 1631 à 1712; — une liasse de liquidations et plaintes de rendue de 1656 à 1785 ; — 8 chirographes de 1546, 1555, 1587, 1603, 1614, 1656 et 1661 ;

Du *greffe scabinal de la seigneurie du chapitre de Saint-Vincent*, une liasse de criées de 1576 à 1630 ; — une liasse d'embrefs sur parchemin, de 1554 n. st. à 1678 ; — 5 registres aux embrefs et criées, de 1664 à 1794.

BAUDOUR.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Ce village était l'une des douze pairies du comté de Hainaut. Un accord fut conclu en décembre 1320 entre Isabeau de Bailleul, dame de Jauche et de Baudour, et Gérard de Jauche, son fils aîné, héritier de cette dernière seigneurie, d'une part, et les mayeur, échevins et habitants de ce même village, de l'autre, au sujet des bruyères, pâturages, etc.

On fixe à l'époque des Croisades l'organisation de la commune, sous Jeanne de Constantinople [1].

[1] PETIT, *Recherches historiques sur le village de Baudour*, p. 28.

Digitized by Google

La *mairesse de Baudour* est citée dans le cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut en 1265[1].

Un chirographe passé au mois de mars 1283 « le jour dou grant quaresme » nous donne les noms des magistrats communaux d'alors; ce sont: maire, Jakèmes li maires; échevins, Gérars dou Pire, Jehans Giois, Jakèmes de le Broière, Watiers Boursars, et Robert dou Tiertre li cambiers[2].

La mairie de Baudour formait un fief héréditaire relevant de la cour féodale de Hainaut; elle appartenait au XVe siècle à la famille Charlart.

L'abbé Petit, *Histoire de Baudour*, a donné pp. 93 et 94 la liste des mayeurs de Baudour, depuis 1441.

On trouvait à Baudour la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain et le fief des Herbières.

En 1473, Jacquemart Moreau était mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain; les échevins étaient: Jehan Charlart, Mickiel Brizart, Mickiel Robbert et Gilliart Robert.

On conserve du *greffe scabinal de Baudour* au dépôt des archives de l'État, à Mons, 2 liasses de chirographes de 1396 à 1700; — 3 recueils de criées de 1640 à 1709, 1718 à 1728, 1729 à 1739; — 15 liasses d'embrefs de 1639 à 1796; — 4 liasses de criées de 1657 à 1794; — 6 liasses de liquidations, de 1633 à 1750, 1787 à 1793; — une liasse de plaintes à loi, de 1660 à 1673;

Du *greffe scabinal de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain*, 2 actes sur parchemin de 1473 et 1535.

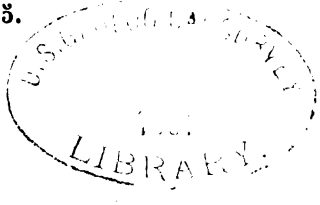

[1] T. I, p. 11, de la publication faite par M. Devillers, pour la société des Bibliophiles belges séant à Mons.

[2] De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 892.

Digitized by Google

BAUFFE.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village est cité au XII[e] siècle.

On trouve Gilles, maire de Bauffe (*de Baffia*), en 1248[1].

Une charte de Jean, seigneur d'Audenarde, datée du mois de février 1265 (1264, v. st.) mentionne les maire et échevins de Bauffe (*villicum et scabinos de Baffia*)[2].

Un acte du 25 mars 1494, n. st., cite Jehan le Lanier comme mayeur, et comme échevins, Jehan Postiau, Ghislain Martin, Lucas Bourghois et Arnoul de....

On trouvait à Bauffe les seigneuries de Brandignies, de Jeumont, de Hérimelz, de la Hée, de Mastaing, de l'abbaye d'Épinlieu, de l'abbaye de Cambron et de l'abbaye de Saint-Martin à Tournai, qui avaient des échevinages distincts, et le fief des Raves n'ayant pas de juridiction scabinale.

Adrien de Bougnies était mayeur de la seigneurie de la Hée en 1616, et les échevins étaient alors : Noël Delelienne, Jean Desruez, Sacré Canivé et Gabriel Bougnies.

En 1499, l'échevinage de la seigneurie de Mastaing se composait comme suit : Leurent de le Rivière, mayeur ; Brix le Machon, Denis Colart, Christophe Caza et Jehan Grougnet créé échevin pour la passation d'un seul acte.

La seigneurie de l'abbaye d'Épinlieu avait pour mayeur, en 1515, George de Kicque, et pour échevins, Christophe Gazault, Jehan le Lasnier, Jehan Hayois, Urbain de Sars et Jehan Mauroit.

Thumas de le Rosière était maire de la seigneurie de Brandignies en 1425 ; étaient alors échevins : Jehans de Ghage, Mahieus Séjournés dit Hustins, Jehans de le Hove et Jehans li Bruns.

[1] DEVILLERS, *Cartulaire de l'abbaye d'Epinlieu*, n° XCVIII.
[2] DE SMET, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 137.

Digitized by Google

Les archives du *greffe scabinal de Bauffe* reposant au dépôt de l'État, à Mons, comprennent : 3 liasses d'embrefs de 1613 à 1794 ; — 2 liasses de criées de 1617 à 1778 ; — 2 liasses de liquidations de 1661 à 1700, 1702 à 1745 ; une liasse de fourmortures de 1724 à 1731 ; — 10 chirographes des années 1494 n. st., 1524, 1530, 1565, 1585, 1587, 1618, 1630 et 1641 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de Brandignies, une liasse de liquidations de 1704 à 1717, et 4 chirographes de 1425, 1460, 1483 n. st. et 1713 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de la Hée, une liasse d'embrefs de 1665 à 1792 ; — une liasse de criées de 1698 à 1780 ; — une liasse de liquidations de 1707 à 1747 et 2 chirographes de 1616 et 1652 ;

Greffe scabinal de la seigneurie d'Épinlieu, 3 chirographes de 1515, 1534 et 1666 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de Mastaing, un chirographe de 1499.

BLAREGNIES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

La seigneurie de ce village appartint aux familles de Roisin, de Barbençon, de Melun, de Ligne, de Croy et à celle de Franeau d'Hyon.

Les mayeur et échevins de Blaregnies sont cités en août 1285[1].

Le plus ancien acte de Blaregnies, conservé au dépôt des archives de l'État, à Mons, est du 12 juin 1480 ; il est passé en présence de Jehan Jaspart, mayeur, et de Thumas Soreau,

[1] DEVILLERS, *Cartulaire des hospices de Mons*, n° XLI, *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XV, p. 307.

Digitized by Google

Jehan Besant, Jaquemart Brisset et Nicaise de Werchin, échevins.

Le fonds *du greffe scabinal* de cette commune comprend : 4 liasses d'embrefs de 1568 à 1794 ; — une liasse de décrets de 1636 à 1699 et de 1706 à 1793 ; — une liasse de partages, donations, arrentements, etc., de 1700 à 1786 ; — une liasse de liquidations, et une idem de chirographes de 1480 à 1661.

BLAUGIES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

La seigneurie principale de cette commune se divisait en deux parties, dont l'une était la propriété de l'abbaye de Saint-Ghislain et l'autre, après avoir appartenu à une famille du nom du village, passa à celle de Hennin-Liétard de Boussu.

Il y avait, en outre, les seigneuries de Warquignies, de Bosqueau, de Jehan Anthoine, de Jakes de Saint-Liévin, de Jehan de Leuse.

Colars Payens était mayeur de la seigneurie de Boussu en 1356, et alors les échevins étaient : Jehans Ras, Colars Pestiaulz, li clers Daval, Colars Thurrus, Simons Pestiaulz, Gilles Godeffrois et Willaumes Tahon.

En 1398 n. st., l'échevinage de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain se composait comme suit : Jehan Pestiaulz, mayeur, Jehans Watiers, Colars Leurens, Colars Cigiers et Piérars Tahon, échevins.

La seigneurie de Warquignies avait pour mayeur, en 1525, Piérart Lozenge, et pour échevins, Vinchien Ghodeffroy, Jehan Ghodeffroy, Jacquet Estaqué et Piérart Ghodeffroy établi échevin pour la passation d'un acte seulement.

Valentin de Hove était mayeur de la seigneurie du Bosqueau

Digitized by Google

en 1613; les échevins étaient : Jean Cordier, Anthoine Leurent, Jehan Ghodart et Nicaise Bosquillon.

Le dépôt des archives de l'État à Mons conserve du greffe scabinal de Blaugies, savoir :

Greffe scabinal de la seigneurie du comte de Boussu, 4 recueils de chirographes de 1356 à 1687; — 4 liasses d'embrefs de 1574 à 1793; — une liasse de criées de 1612 à 1785; — une liasse de liquidations, de 1688 à 1765;

Greffe scabinal de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain, 2 recueils de chirographes de 1398 à 1610, 1612 à 1701; — 7 liasses d'embrefs et criées de 1603 à 1795; — une liasse de criées et plaintes à la loi, de 1721 à 1762; — une liasse de liquidations;

Greffe scabinal des seigneuries de Warquignies et du Bosqueau, une liasse d'embrefs de 1690 à 1793; — une liasse de liquidations de 1742 à 1745, et 2 chirographes de 1613 et 1635;

Greffe scabinal de la seigneurie de Warquignies, 4 chirographes de 1525, 1532 et 1562.

BLICQUY.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Un acte de la déshéritance faite le 1er juillet 1291 par Jean le Taye, chapelain de Saint-André de Mons, au profit de l'Aumône et des béguinages de cette ville et de Cantimpret, de pluisieurs biens qu'il possédait à Blicquy, est passé devant « Raouls, comme maires, et comme eskevin de Bleky : Jehans Brassars, Jehans d'Anfroipont, Sandrars li Cambiers, Ernouls Nikes, Thieris d'Autrèpe et Williames li Fèvres. Ce fut fait dessous les arbres de Bleky, ki sunt enclos en mi le ville, l'an de grasce mil deux cens quatre-vins et onze, le diemenche apriès le saint Pière et saint Pol, apostles[1]. »

[1] DEVILLERS, *Cartulaire des hospices de Mons*, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XV, p. 318.

Digitized by Google

Le hameau d'Andricourt avait un échevinage particulier ainsi que la seigneurie de la Cattoire appartenant à la famille de Solbroecq.

En 1526, Jehan le Maire était mayeur d'Andricourt; les échevins étaient : Jacquemart de Froimont, Gilliart et Simon Cauvin père et fils, Toussaint Cauvin, Phelippe Cauvin dit Dubu.

La seigneurie de la Cattoire avait pour mayeur, en 1518, Roland Cavesier, et pour échevins, Allardt Cauvin, Josse Museur, Estiévène de Gavre et Pièrekin le Lièvre.

Les archives scabinales de Blicquy conservées au dépôt des archives de l'État, à Mons, se composent de: 4 liasses d'embrefs, des années 1609 à 1793; — une liasse de criées de 1627 à 1777; — une liasse de plaintes à la loi de 1630 à 1740; — une liasse de liquidations, de 1699 à 1775; — une liasse de chirographes de 1447 à 1681.

Greffe scabinal d'Andricourt, 2 chirographes de 1526 et 1583.

Greffe scabinal de la seigneurie de la Cattoire, 6 chirographes de 1518, 1527, 1552 et 1557.

BOUGNIES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

On trouve ce village cité au XII^e^ siècle. La seigneurie principale appartenait, au XVI^e^ siècle, à François du Poncheau, puis elle passa aux familles Hanot et de Biseau de Bougnies.

Indépendamment de la seigneurie principale, il y avait celle de Warelles qui appartint à Jacques, seigneur de la Hamaide, et les seigneuries de Gérard de le Loge, de Saint-Landelin de Crespin, de mons^gr^ de Sars, du chapelain de Haironfontaine et de Jehan de Hom.

Digitized by Google

Nous trouvons, dans un acte de 1437 n. st., que Jehan Sébille l'ainé était maire de la seigneurie de Warelles et Jehan Bouilles, mayeur de la commune; les échevins de Bougnies servaient également pour ladite seigneurie, ce sont : Colart Sébille, Gérart Sebille, Nicaise Sebille et Jehan Motte.

Jehan Sébille est encore cité en 1442 n. st., comme mayeur des seigneuries de Warelles ou de la Hamaide et de Gérars de le Loge; les échevins de ces deux seigneuries étaient : Gérars Sebille, Henris ly Vingnous, Jehans Couste et Jehans d'Ugies.

Le dépôt des archives de l'État ne possède du *greffe scabinal de Bougnies*, que 6 chirographes des années 1569, 1583, 1605 et 1649; — 2 liasses d'embrefs et décrets de 1610 à 1793; — une liasse de plaintes à loi, 2 liquidations de 1760 et 1776; une liasse de criées des biens de l'église et des pauvres, de 1645 à 1774; 6 actes sur papier, de 1451, 1493, 1649 et 1661.

Du *greffe scabinal de la seigneurie de Warelles*, un chirographe de 1437.

Du *greffe scabinal de la seigneurie de Warelles et de le Loge*, un chirographe de 1442 n. st.

BOUSSOIT.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Ce village est très ancien; il possédait déjà un échevinage au XIII[e] siècle et suivait la coutume de Mons. Les mayeur et échevins sont en effet cités dans une charte du mois de novembre 1275; Gillebiers del Moulin figure comme maire, Marchiaus li Fiéverez, Gontiers li Fèvres, Jehans Bouchiaus, Jehans Bletuins et Jehans Cornus, comme échevins[1].

A l'acte de fondation de l'hôpital Saint-Julien, émané le 14 octobre 1286 de Jehans Sausset, sire de Boussoit, interviennent les échevins de ce village.

[1] De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 606.

Digitized by Google

On trouvait à Boussoit les seigneuries de l'abbaye de Saint-Ghislain, de Warelles et de Goegnies.

Le *fonds scabinal de Boussoit* conservé au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : une liasse de criées de 1693 à 1793 ; — une liasse d'embrefs de 1691 à 1794 ; — une liasse de criées, plaintes à loi, partages, ventes, etc., de 1606 à 1687 ; — 2 liasses de liquidations, de 1683 à 1748 ; — une liasse d'actes sur papier de 1699 à 1743 et une liasse de chirographes des années 1441 à 1713 avec lacunes.

BOUSSU.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Ce village existait déjà au VIIe siècle. Sous le rapport féodal, Boussu relevait du comté de Namur avec le titre de pairie. On y trouvait le hameau de Haneton aussi relevant de ce comté, dont un dénombrement de 1343 mentionne le maïeur et les échevins : « Item, tient lidis sires de Bossut une ville c'on dist le ville de Haneton seians assez près delle ville de Bossut, cens, rentes, services de terre, yssuwes, entrées et toutes autres droitures, maïeur, eskevins, jugans de tos cas qui à ledite hauteur et signorie appartinent » *Papier lombard*, archives de l'État, à Namur [1].

L'abbaye de Saint-Ghislain y possédait une seigneurie, ainsi que le chapitre de Sainte-Waudru de Mons.

Un acte du 21 mars 1446 n. st. est passé « par-devant Piérars Gillebiers, mayeur de le ville de Boussut de le tenance hault et nobles monseigneur de Boussut, et de Wattiers Cretiniers, Leurent Durée, Jehans Maistriaux, Jehans Longheville et Jacquemars Durans, eschevins de ledite ville et tenance. »

Il y avait aussi les seigneuries de monseigr de Boussu, de Jehan Gervaise, de l'avoué de Boussu et du curé dudit Boussu.

[1] Devillers, *Boussu en Hainaut, pairie du comté de Namur*, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. II. p. 83.

Digitized by Google

Le 1er mai 1474, Jehan Durant était mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain, et Oudart Lorette, Colart Pastoureau, Jehan Prangière et Tassart Collemant, échevins.

Jehans, dit Saigremort, bastard de Boussut, est cité dans un chirographe du 27 mars 1445, v. st., comme maire de la seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru, et Piérart Gillebiert, Jakemart Berot, Simonnet Rasse et Regnier Chevalier, comme tenaules.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède de cette localité une belle collection d'archives ; elle se compose comme suit : une liasse d'actes sur parchemin, de 1446 à 1722 ; — 7 liasses d'embrefs, des années 1628 à 1796 ; — 3 liasses de criées, de 1628 à 1740 ; — une liasse de contrats de mariage, de 1685 à 1794 ; — une liasse de plaintes de non-partables, de 1741 à 1794 ; — une liasse d'actes divers, de 1704 à 1790 ; — 3 liasses de liquidations, de 1686 à 1720, 1724 à 1774, 1775 à 1795 ; — 13 registres aux œuvres de loi, des années 1742 à 1792 ; — un registre aux fourmortures, de 1686 à 1756 ; — un registre aux contrats de mariage, de 1757 à 1775 ; — un registre aux avis de père et de mère, testaments, contrats de mariage, de 1777 à 1792 ; — un registre de partages, de 1758 à 1794 ; — un registre aux testaments contenant entr'autres celui du sieur Lobez, curé de Boussu, décédé le 7 février 1760, des années 1738 à 1760.

Greffe scabinal de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain, 4 actes de 1474, 1478, 1495 et 1507.

BRAINE-LE-COMTE.

(Comté de Hainaut, chef-lieu de Châtellenie.)

Braine-le-Comte devint en 1150 la propriété des comtes de Hainaut ensuite d'échange avec le chapitre de Sainte-Waudru de Mons.

Digitized by Google

M. Matthieu a publié dans son étude sur *L'enseignement à Braine-le-Comte* (*Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. II, p. 252) une requête du 16 mai 1319 émanée des châtelain, mayeur, jurés, échevins et tout le conseil de la ville de Braine-le-Comte. Il fait remarquer que dès avant le XIII^e^ siècle cette ville possédait une magistrature locale comprenant un maire, des jurés ou échevins et un conseil ; mais il n'indique pas la date la plus ancienne où l'on trouve ces fonctionnaires communaux. M. Parent ne signale aucune particularité sur l'ancien magistrat.

Braine-le-Comte était en possession d'une charte-loi. Ses échevins venaient à chef de cens à Mons.

On trouvait à Braine-le-Comte la seigneurie du Ploich qui obtint une charte de franchise en 1327, la seigneurie foncière du chapitre de Sainte-Waudru de Mons, la seigneurie de Salmonsart et celle de Bourbecq qui comprenait la cense de *la Tour* et ses dépendances.

L'administration communale de Braine-le-Comte avait pour mayeur, en 1381, Jehan de Hubalines, et pour échevins, Jehans li Damgereus, Martins li Boskillons, Andrieus Erbaus, Willaumes Wourmillons, Jehans Willos et Pière Cauchie.

La seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru avait pour mayeur, en 1531, Michiel Anthoine, et pour tenaules, Nicolas de le Hove, Josse Resteau, Colart Durant, Jehan Francquart et Nicolas Laurent.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, est en possession d'une importante collection d'archives provenant du greffe scabinal de la ville de Braine-le-Comte.

Cette collection se compose de : 2 liasses de chirographes, des années 1381 à 1711 ; — 29 registres aux embrefs des jurés, de 1571 à 1628 ; — 37 registres aux embrefs des échevins, de 1583 à 1791 ; — 3 liasses d'embrefs du hors-clos, de 1662 à 1796 ; — 13 registres aux criées des échevins, de 1567 à 1781 ; — 2

[1] PARENT, *Notice historique et biographique de la ville de Braine-le-Comte*. 1868.

Digitized by Google

registres de décrets, de 1783 à 1794; — une liasse de contrats personnels passés devant les hommes de fief de Hainaut, de 1675 à 1695; — une liasse de contrats de mariage, de 1607 à 1793; — une liasse de testaments passés devant les hommes de fief, de 1729 à 1794; — 2 liasses de partages, de 1606 à 1794; — une liasse de procurations diverses, de 1698 à 1796; — 2 liasses de plaintes à loi, de 1717 à 1775, 1776 à 1794; — 4 registres des lieux pieux, de 1706 à 1779; — un registre des criées des biens de l'église, de 1782 à 1795; — un registre des fondations notifiées aux mayeur et échevins, de 1755 à 1786; — 8 liasses de liquidations, de 1605 à 1689, 1692 à 1704, 1706 à 1738, 1740 à 1767, 1772 à 1793; — une liasse de dénoncements, de 1738 à 1753; — un liasse de plaintes de retrait, de 1657 à 1766;

Greffe scabinal des Tenaules du chapitre de Sainte-Waudru, 2 registres aux embrefs, de 1562 à 1667, 1770 à 1794; — une liasse d'embrefs, de 1720 à 1794 et un chirographe de 1531.

Il existe des archives anciennes à l'hôtel-de-ville et à l'église paroissiale; peut-être s'y trouve-t-il des actes scabinaux[1]?

BRAY.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Ce village avait une seule administration avec les Estinnes; néanmoins, dans une charte de 1200, on rencontre Renardus Herele et Renerus li Musis qualifiés d'échevins de Bray (scabini de Brai), alors que le même document donne séparément les noms d'échevins des Estinnes[2].

[1] C. PARMENTIER, *Compte-rendu de l'excursion archéologique de Braine-le-Comte*, t. XI des Annales du Cercle archéologique de Mons.

[2] LEJEUNE. *Histoire des Estinnes*, Annales du Cercle arch. de Mons, . XV, p. 183.

Digitized by Google

En 1309, on mentionne le mayeur de Bray[1].

Dans le cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut formé en 1265, on lit : « Et si a à Lestines-ou-Mont et à Lestines-ou-Val I. seul maïeur iretable et à Brai I. Et s'a en ces iii viles vij eskievins[2].

Bray avait donc un mayeur spécial qui est encore mentionné en 1309[3].

Plus tard la mairie de Bray fut réunie à celle des Estinnes.

Un acte de 1522, le seul que le dépôt des archives de l'État possède du greffe scabinal de cette commune, est fait en présence de Jehan Sarteau, mayeur de Bray, et des échevins Colart de Gamselle, Anthoine Soupart, Jehan Adam et Colart Josse.

Les autres actes sont classés dans le fonds des Estinnes.

On trouvait à Bray le fief Walestinne.

Voyez l'article ESTINNES.

BRUGELETTE.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village formait une seigneurie qui a appartenu à la famille de Jauche-Mastaing, puis à celle d'Ongnies.

On y trouvait les seigneuries de Hérimelz, de Hembise, et celle de Baulignies qui était indivise entre l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie et le seigneur de Mastaing.

L'abbaye de Cambron avait une seigneurie située sur le territoire de Hembise.

A partir de 1415, il est fait mention dans les actes scabinaux de la mairie *héritable* de Brugelette.

[1] DEVILLERS. *Monuments*, t. III, p. 591.
[2] T. I, p. 169, de la publication de ce document faite par M. Devillers.
[3] DEVILLERS, *Monuments*, t. III, p. 591.

Digitized by Google

Les magistrats communaux étaient, en 1384, Gilles Helebieke, maire; Ernal Broiant, Jehan le Tordeur, Jehan dou Vrignien, Bauduin le Cambier, Colars li Cos et Laurens li Tordeures, échevins.

La seigneurie de Baulignies avait pour maire en 1279, Colars li Cos, et pour échevins, Huart li Cos, Giles dou Tries, Andrieus li Merchiers, Adans li Conneis, Jakemars Pawillons, Giles Wafliés, Jehans li Anoneis.

En 1456, Jehans de le Grange était mayeur de la seigneurie de Hérimelz; les échevins étaient: Colart le Court, Hellin de Bay, Colart Pickart et Warat Buisset.

Le *fonds scabinal de Brugelette* reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : 6 liasses d'embrefs, de 1607 à 1795;—2 liasses de criées, de 1639 à 1787 ;— 2 liasses de liquidations, de 1685 à 1781 ; — 8 recueils de chirographes de 1322 à 1721 ;

Greffe de la seigneurie de Baulignies, 2 liasses d'embrefs, de 1660 à 1795 ;— une liasse de criées, de 1683 à 1794;—2 recueils de chirographes, de 1279 à 1698 ;

Greffe de la seigneurie de Hérimelz, un recueil de chirographes, de 1398 à 1669.

CAMBRON-CASTEAU.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Cambron est cité pour la première fois en 751 dans un acte de restitution que Pepin, maire du palais, fit à l'abbaye de Saint-Denis en France.

Au XVI^e^ siècle, la seigneurie de Cambron-Casteau appartenait au seigneur de Mastaing.

On trouve, dans une charte de 1203, Nicolas, maïeur de

Digitized by Google

Cambron; Radulphe Thocart, Bauduin Rivart, un autre Bauduin et Henri, échevins de Cambron [1].

Le grand bailli de Hainaut déclare en 1358 que le chapitre de Soignies ne peut établir les échevins de Cambron-Casteau sans le concours du seigneur du lieu [2].

Le village actuel comprend la majeure partie du territoire de Cambron-Mairie qui formait un village distinct déjà en 1148 et fut supprimé par décret impérial du 8 fructidor an XIII (26 août 1805).

Cambron-Mairie avait pour mayeur, en 1643, Jean Bosquette, et pour échevins : Michel de Berlemont, Jacques del Barre, Anselme Tourment et Jean Conbet.

M. le colonel Monnier donne la liste des mayeurs de Cambron-Casteau depuis 1779 dans sa belle monographie de l'abbaye de Cambron.[3]

Il y avait à Cambron-Casteau les seigneuries du chapitre de Soignies, de l'abbaye d'Anchin et d'Hérimelz.

En 1460, Colart Buisson était lieutenant-mayeur héritable des seigneurs du chapitre de Soignies et du seigneur de Mastaing; Jehan de le Vallée, Estiévenart Escarset, Henri Byénet dit Gislain et Jehan Wain étaient échevins de ces deux seigneuries.

Maximilien Caulier était bailli et mayeur de la seigneurie de l'abbaye d'Anchin, en 1607; étaient échevins Jean Bourgeois, Jean Cauwet, Grégoire de le Plancque et Nicolas Rozies.

Le fonds du *greffe scabinal de Cambron-Casteau* reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : une liasse d'embrefs sur parchemin, de 1536 à 1672; — 3 registres d'embrefs, de 1618 à 1795; — 5 actes sur papier, de 1773, 1779, 1782 et 1784; — un registre de criées, de 1632 à 1792;

Greffe scabinal de Cambron-Mairie, un acte de 1643.

[1] LEJEUNE, *Histoire de Soignies*, p. 299.
[2] Id. id. p. 55.
[3] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XVII, p. 156.

Digitized by Google

Greffe scabinal des seigneuries du chapitre de Soignies et de Mastaing, une liasse de chirographes de 1460 à 1624;

Greffe scabinal de la seigneurie de l'abbaye d'Anchin, — une liasse d'embrefs, de 1603 à 1788; — une liasse de criées et plaintes à loi, de 1641 à 1718; — une liasse de liquidations, de 1649 à 1755, et un chirographe de 1657.

CAMBRON-SAINT-VINCENT.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Ce village est cité au XIe siècle; on y trouvait les seigneuries d'Hembise, du chapitre de Saint-Vincent de Soignies, de Cambron-l'Abbaye et du Curé.

En 1522, l'Administration communale de Cambron-Saint-Vincent avait pour lieutenant-mayeur héritable Hostellars Poupliemont, et pour échevins : Jaspart Doelies, Jehan de le Court, Jehan Poupliemont, Pol Acquarin et Martin Poupliemont.

Piérart Piettre est cité comme mayeur de la seigneurie d'Hembise en 1442, et le sont comme échevins Piérart Grart, Collart de Paris, Jacquemart dou Bos et Jehan Beghin le Jovène.

Nous trouvons en 1515, Hostelart de Pouppelimont lieutenant-mayeur héritable de la seigneurie du chapitre Saint-Vincent de Soignies, et comme échevins de cette seigneurie François de Roncque dit Piètre, Jehan le Blu, Colart de le Court dit Moreau et Jehan le Noire le fils.

L'administration de la seigneurie de Cambron-l'Abbaye se composait, en 1564, de Jan Vivier comme mayeur, et de Quintin de Poplimont, Pière Grand, Jan de Limoge et Ian Thomassen en qualité d'échevins.

Digitized by Google

Les archives de Cambron-Saint-Vincent reposant au dépôt de l'État, à Mons, comprennent : 7 registres d'embrefs, de 1614 à 1755 ; — 10 registres de criées, de 1632 à 1793 ; — un registre aux criées de rendues à nouvelle loi, de 1698 à 1713 ; — une liasse d'embrefs, criées et plaintes à loi, de 1550 à 1793 ; — 3 liasses de liquidations, de 1610 à 1760 ; — une liasse de chirographes, de 1522 à 1697 ;

Greffe scabinal de la seigneurie d'Hembise, une liasse de chirographes, des années 1442 à 1680 ; — une liasse d'embrefs, de 1698 à 1793 ; — une liasse de criées, de 1642 à 1751 ; — une liasse de liquidations, de 1719 à 1726 ;

Greffe scabinal de la seigneurie du chapitre de Soignies, 2 chirographes, de 1515 et 1520 ;

Greffe scabinal de la seigneuriede Cambron-l'Abbaye, un acte de 1564.

CASTEAU.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Une charte de l'official de Cambrai du mois de septembre 1259 mentionne Godefroid mayeur de Casteau près Thieusies (Godefridus, major de Castello juxta Thieuzies)[1].

Ce qui montre que cette localité jouissait déjà au milieu du XIII^e^ siècle de franchises communales.

On trouvait à Casteau les seigneuries de Sanzelles, des Sarts Saint-Pierre de Hasnon, des communs seigneurs et la seigneurie de la Roquette qui s'étendait sur Casteau et Thieusies.

D'après un chirographe de 1371, Cholars li Maires était à cette époque maire de Casteau, et Giles Houpiaus, Jakemars Grars, Jakemars li Cardenaus, Cholins-Wauces, Thiris li Corbisiers et Henris Cosse en étaient échevins.

[1] DeSmet. *Cartulaire de Cambron*, p. 821.

Digitized by Google

Un acte, passé en 1402 « par-devant le mayeur et les eskievins de le ville de Castiaux, des tenanches monsigneur de Sainzelles, des Sars Saint-Pierre de Hasnon et des communs signeurs », indique comme maire de ces trois seigneuries Piérars li Brillars, et comme échevins Jehan Anthones, Jehans Gailles, Jaquemars Joveniauls, Jehans Rigauls et Jehans Patrons.

Nous trouvons Jean des Quesnes mayeur de la seigneurie de la Roquette en 1617; les échevins étaient: Guillaume le Vesque, Jacques du Tordoir, Jean Piettre et Jean Urbain fils Wallerand.

Les archives du *Greffe scabinal de Casteau*, déposées au dépôt de l'État, à Mons, comprennent: 6 liasses d'embrefs, de 1617 à 1795; — un répertoire des embrefs, de 1751 à 1791; — 4 liasses de criees, de 1623 à 1777; — une liasse de plaintes de liquidations, de 1648 à 1681; — 4 liasses de liquidations, de 1646 à 1761; — 2 actes sur papier (après 1760); — une liasse de chirographes, de 1371 à 1668;

Greffe scabinal de la seigneurie de la Roquette, un chirographe de 1617;

Greffe scabinal des seigneuries de Sanzelles, des Sars Saint-Pierre de Hasnon et des communs seigneurs, un acte de 1402.

CHAUSSÉE-NOTRE-DAME-LOUVIGNIES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

L'origine de ce village doit être antérieure au XII^e^ siècle. Le hameau de Louvignies formait une seigneurie qui avait un échevinage particulier.

Chaussée-Notre-Dame avait pour mayeur en 1642 Adrien Gilbert, et pour échevins Michel Jonnart, Galien Dubois, Jean

Digitized by Google

Blondeau et Martin Thiempont. Ce dernier avait été créé échevin pour la passation d'un acte seulement.

François Thubet était mayeur de Louvignies en 1560; Mathieu Ouvrelau, Colart Lucas fils Jean, Vinchant Jonart et Colart Lucas fils Colart étaient échevins.

Le *fonds scabinal de Chaussée-Notre-Dame* reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : 27 registres aux embrefs de 1641 à 1795 ; — un acte sur papier, de 1675; — une liasse de plaintes à loi, de 1695 à 1791 ; — 3 liasses de liquidations, de 1630 à 1740 ; — 3 chirographes de 1660, 1667 et 1669; — 5 registres de criées, de 1644 à 1793 ; — un registre de criées de rendues, de 1642 à 1661 ; — un registre de partages, de 1679 à 1692 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de Louvignies, 4 chirographes de 1560, 1569, 1630 et 1633; — 5 registres d'embrefs, de 1677 à 1795; — un registre de criées, de 1681 à 1787.

CHIÈVRES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

L'antiquité de Chièvres est attestée par un denier d'argent frappé sous Charles-le-Chauve, en 877, à la légende : *Cervia Moneta*. Cette ville formait une des douze pairies du Hainaut qui appartint successivement aux familles de Chièvres, de Rumigny, de Gavre, de Croy, d'Egmont et de Pignatelli.

On y trouvait les seigneuries d'Hardempont qui appartenait au chapitre de Leuze, d'Aulmeries, de Hérimetz, de Jauche, et les fiefs de Callebreucq, de Solem et de la Motte-Rossillon.

Une charte de 1195 mentionne « li eskievin et li juré de Cirve[1]. » C'est la plus ancienne mention que nous ayons rencontrée d'une magistrature communale de Chièvres.

[1] De Reiffenberg, *Monuments*, t. I, p. 322.

Digitized by Google

Une autre charte du mois de janvier 1210 est signée : S. Walteri, scabini de Cirvia [1].

Nous voyons le mayeur s'intituler : Maire de la ville et du sart de Chièvres. M. l'abbé Petit donne une liste mais incomplète de ces maires depuis Jean de Jauche en 1413 [2].

Un octroi fut accordé le 8 décembre 1391 par Guillaume de Bavière à la ville de Chièvres pour l'aider à terminer ses fortifications, à la requête des « eskevin, juret et communaltez [3]. »

La magistrature communale de Chièvres avait en 1394 pour mayeur Aumans Crohins; et pour échevins Piérars d'Ouvregnien, Jehans de Parfontaines, Jehans Collions et Mahieu Pourrés.

En 1630, Jean Andrieu était mayeur de la seigneurie d'Hardempont, dont les échevins étaient : Remy du Moulin, Jacques de Brabant, Franchois et Jean Maultroit et Andrieu Applemans.

Les archives du *greffe scabinal de Chièvres*, conservées au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprennent : une liasse de chirographes, de 1394 à 1753 ; — une liasse d'œuvres de loi et criées, de 1509 à 1606 ; — un répertoire des registres aux œuvres de loi, de 1600 à 1749 ; — 65 registres d'embrefs, de 1525 à 1795 ; — 3 liasses d'embrefs, de 1716 à 1795 ; — une liasse de criées et de recours, de 1581 à 1588 ; — 74 cahiers de criées, de 1590 à 1765 ; — 3 registres de criées, de 1766 à 1774, 1776 à 1794 ; — 2 liasses de partages, de 1620 à 1795 ; — une liasse de testaments, contrats de mariage et autres actes, de 1696 à 1795 ; — 13 liasses de plaintes de non-partables, de 1603 à 1794 ; — 9 liasses de liquidations, de 1637 à 1783 ;

[1] Piot. *Cartulaire de l'abbaye d'Eename*, p. 92.

[2] *Histoire de Chièvres*, p. 98.

[3] Publié par L. Devillers dans les *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. VII, p. 199.

Digitized by Google

Greffe scabinal de la seigneurie d'Hardempont, une liasse de chirographes de 1630 à 1679.

Le notaire Resteau de Leuze possède les actes du greffe de la seigneurie d'Hardempont ou Ardempont, de 1677 à 1795.

CIPLY.

(Comté de Hainaut. prévôté de Mons.)

On trouve ce village mentionné au x^e^ siècle. Outre la seigneurie principale relevant de la cour de Mons, il y avait le fief de Montreuil dépendant de la seigneurie de Roisin.

Les mayeur et échevins de Ciply sont mentionnés dans un jugement rendu, le 11 décembre 1374, par la cour, à Mons, entre le seigneur et la communauté de Ciply, au sujet de leurs droits réciproques [1].

Un chirographe du 14 mars 1555 n. st. mentionne Grigoire Sauvaige comme mayeur, et Collart Waucquier, Jehan de Nalines, Jehan de le Pierre et Jehan de Honbrenne en qualité d'échevins.

Le fonds scabinal de Ciply reposant au dépôt de l'État, à Mons, se compose d'une liasse d'actes sur papier, de 1686 à 1791 ; — d'une liasse de liquidations ; — d'une liasse de criées, de 1636 à 1665, et de 8 chirographes, des années 1555 n. st., 1581, 1600, 1616, 1617, 1620, 1627, 1651 et 1695.

---

[1] DEVILLERS. *Analectes*, dans *Bulletins du Cercle archéologique de Mons*, 2^e^ série, pp. 249-255.

Digitized by Google

CUESMES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Ce village, qui appartenait au chapitre de Sainte-Waudru de Mons, jouissait de franchises communales accordées par une charte du 28 décembre 1297.

Par charte du mois de février 1201, Bauduin VI comte de Flandre et de Hainaut règle les droits de l'église de Sainte-Waudru et de son maire à Cuesmes[1].

On trouve en 1202 Radulfus, villicus (maire) de Comis.

Il y avait la seigneurie de la prévôté des églises de Mons.

En 1297, étaient échevins de Cuesmes : Jacques de le Motte, sires Jacques de le Court-Joye, Henriart d'Ugies et sire Jacques Évrart de Frasne.

Les archives de Cuesmes reposant au dépôt de l'État, à Mons, se composent comme suit : 13 liasses d'embrefs, plaintes, décrets, contrats, etc., des années 1580 à 1794 ; — une liasse de plaintes et décrets non suivis d'effet, de 1629 à 1704 ; — 6 liasses de liquidations, de 1670 à 1675, 1682 à 1714, 1679 à 1722, 1700 à 1712, 1716 à 1792, 1747 à 1770 ; — une liasse d'embrefs, de 1520 à 1799, et 10 recueils de chirographes, de 1307 à 1751.

DOUR.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Dour était divisé en deux seigneuries principales : la sei-

[1] Devillers *Quelques chartes des comtes de Hainaut Bauduin IV, Bauduin V et Bauduin VI*, p. 30. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. VIII.

Digitized by Google

gneurie de Dour proprement dite qui appartenait en partie à l'abbaye de Saint-Ghislain, en partie à des seigneurs particuliers, savoir : aux familles de Dour, de Houx, de Ville, de l'Esclatière, de Pottier, de Le Prince, de Poisson et de Royer, et la seigneurie d'Offignies.

Il y avait en outre une seigneurie indivise entre l'abbaye de Saint-Ghislain et le seigneur d'Irchonwelz, et une autre appartenant à l'abbaye du Val-des-Écoliers.

En 1306, Jehan Hokeriaux était maire de Dour; étaient échevins : Jehans des Cans, Watiers de le Horbe. Jehans Caudiaus, Mahius de Moranfait, Jehans Bruniaux, Jehans Caudreliers et Colars dou Fosset

Jehan Lescot intervient comme mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain dans un acte du 28 janvier 1454 n. st., qui mentionne comme échevins de cette seigneurie : Colart Plichart, Jehan de Hon, Colart Monoy, Colart des Camps et Jacquet des Camps.

Nous trouvons, en 1508, Simon Bocquet, mayeur de la seigneurie par indivis entre l'abbaye de Saint-Ghislain et Jehan Pottier, et comme échevins, Jacquemart Plichart, l'aisnet, Jehan des Camps, Aubert Robault et Philippe Caisin faisant fonctions d'échevin pour la passation d'un acte seulement.

Anthoine de Bruière est cité comme mayeur de la seigneurie Le Prince dans un acte de 1630, et comme échevins figurent: Nicolas Richie, Pière Vilain, Martin Derveau et Jacques Piérart créé échevin par le mayeur pour la passation dudit acte.

Un acte passé en 1470 « par-devant les mayeurs et eschevins des tenances que Messeigneurs abbé et couvent de l'église Saint-Ghislain et le seigneur d'Irchonwelz ont tant en propre comme par indivis en la ville et terroir de Dour » mentionne Jehan Lescot, comme mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain; Anthoine des Camps, mayeur du seigneur d'Irchonwelz, et comme échevins de ces deux seigneuries: Jacquemart des Camps, Jacquemart Baviseau, Jehan Caisin, Piérart des Camps et Jacquemart de Nivelle.

Digitized by Google

Le fonds scabinal de Dour reposant aux archives de l'État, à Mons, comprend :

Greffe scabinal de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain. Une liasse de chirographes de 1306 à 1729; — 20 liasses d'embrefs de 1600 à 1795; — 2 liasses de criées de 1723 à 1794; — 2 liasses de liquidations de 1690 à 1747, 1750 à 1790; — 6 registres d'embrefs et lettriages de 1626 à 1701, 1703 à 1779.

Greffe scabinal de la seigneurie Leprince, 3 chirographes de 1630 et 1638.

Greffe scabinal de la seigneurie du sieur Poisson, 2 liasses d'embrefs de 1780 à 1788.

Greffe scabinal de la seigneurie de Royer, une liasse d'embrefs de 1789 à 1794.

Greffe scabinal de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain et du seigneur d'Irchonwelz, un chirographe de 1470.

Greffe scabinal des seigneuries indivises de l'abbaye de Saint-Ghislain et de Jean Pottier, 5 chirographes de 1508, 1549, 1586 et 1616.

ÉCAUSSINES-D'ENGHIEN.

(Comté de Hainaut, châtellenie de Braine-le-Comte.)

Les Écaussines ne formaient primitivement qu'une seule commune. Ce n'est qu'au XII^e^ siècle qu'on les trouve divisées en Écaussines-Saint-Remy et en Écaussines-Sainte-Aldegonde. Sous la féodalité, ces communes prirent les noms d'Écaussines-d'Enghien et d'Écaussines-Lalaing.

La seigneurie d'Écaussines dite de la Folie, appartint longtemps à une branche de la maison d'Enghien, puis elle passa à la famille de la Barre, au duc de Looz-Corswarem et ensuite au chevalier Brouwet.

Outre la seigneurie principale, on y trouvait les seigneuries

Digitized by Google

de la Folie, de l'abbaye de Cambron, du chapitre Saint-Vincent de Soignies, de l'abbaye de Saint-Feuillien du Rœulx, du comte de Warfuzée, de Mgr de Cheren, la seigneurie pastorale ou du Curé, et les seigneuries de Mgr de Quiévrain, de Mgr d'Aisne et du personnat Sainte-Aldegonde.

Le petit village d'Henripont qui était aussi une seigneurie d'Écaussines-Saint-Remy ou d'Enghien, avait son territoire divisé en seigneuries particulières. (Voir Henripont.)

Pierre, maire des Écaussines (*villicus de Scassines*), est mentionné en 1230 [1].

Nous trouvons Alars des Camps cité, en 1308 n. st., comme maire de la seigneurie monseigr Englebert d'Enghien, et comme échevins, Colars li Clers, Jehan Massart, Vinchiens des Camps et Jakemars dou Masich.

La seigneurie d'Henripont avait pour mayeur, en 1495, Colart Jonnart, et pour échevins : Jehan de le Cubonde dit Happart, Piérart de Roesme, Colart Hauwit et Hanin Jonnart.

En 1485 n. st., la seigneurie de l'abbaye de Cambron qui s'étendait sur les territoires d'Écaussines-d'Enghien et d'Henripont, avait pour mayeur Miquiel Postich, et pour échevins, Colart l'Oste, Gilliart Delarsillier, Jehan le Vignon, Piérart de Reman et Jehan Loren.

Jehan dou Bos était maire de la seigneurie du chapitre de Soignies en 1453, et les échevins de cette seigneurie étaient : Jakemart li Bastenier, Henri Moreau, Goddefroit Henrotte, Piérart de le Bruyère dit l'Oste et Jakemart de Venize, clercq marlier.

L'échevinage de la seigneurie de la Folie se composait, en 1544 n st., de Jehan Stocquart comme mayeur, et des échevins Jehan de le Cubonde, Grégoire Dencourt, Jehan le Peissière, Jehan le Clercq et Remy le Brun.

Un acte du 30 décembre 1504 est fait en présence de Daniel Catieu, comme maire de la seigneurie du curé d'Écaussines-

[1] De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p 777.

Digitized by Google

d'Enghien, et des échevins Jehan Douré, Adrien Couppé, Colart le Plicenier et Jehan Sohier.

Jean du Gaillier était lieutenant-mayeur de la haute justice et seigneurie monseigneur de Cheren en 1631, et étaient alors échevins : Pierre Vanheuze, Nicolas Mido, Jean Baudry et Jean Hublart.

En 1614, Leurent Bernier était mayeur de la seigneurie du comte de Warfuzée et du chapitre de Soignies ; les échevins de ces deux seigneuries étaient : Jean de le Cocqs, Jean Sire Jacques, Jean Bernier et Jean de Lievemont établi échevin pour la passation d'un seul acte.

C'est en 1689 que nous trouvons cités les mayeur et échevins de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Feuillien du Rœulx ; ce sont : Philippe Fostier, mayeur, Jean de Febvrimont, Jean-Joseph Beaudry, Joseph Delferière et François Hamaide, échevins.

Un acte passé le 11 août 1411, « par-devant les lois de le ville d'Escaussines des tenances monseigneur de Kiévraing, monseigneur d'Aisne et dou personnage Sainte-Aldegonde, » cite, comme maire des tenances monseigneur de Quiévrain et monseigneur d'Aisne, Jehans Moriauls dit Hanebroié, et comme maire du personnat de Sainte-Aldegonde, Colars li Clercs ; comme échevins de la tenance monseigneur de Quiévrain, Colars li Clercs, Reniers de Hugiemont, Thumas le Mesureur, Jehans li Portiers et Colars Liemotte ; comme échevins à monseigneur d'Aisne, Colars li Clercs, Jehan Massars li pères, Reniers de Hugiemont, Thumas li Mesureurs et Jehans Lardeur. Et comme « tenaules dou personnaige Sainte-Aldegonde, » Jehans Massars li pères, Jehans Estiévenars, Jehans Lardeur et Colas Henrotte.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède :

Greffe scabinal d'Écaussines-Saint-Remy et la Folie, 25 liasses d'embrefs, criées, etc., de 1641 à 1795 ; — 6 liasses de liquidations, de 1610 à 1794 ; — 5 chirographes, de 1308 n. st., 1615, 1638, 1651 et 1679 ;

Digitized by Google

Greffe scabinal de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Feuillien, une liasse d'embrefs de 1648 à 1793 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de l'abbaye de Cambron, une liasse d'embrefs, de 1714 à 1792, et 14 chirographes, de 1485, n. st., 1503, 1524, 1537, 1554, 1559, 1573, 1575, 1587, 1597, 1609 et 1630 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de la Folie, une liasse de chirographes de 1544 n. st. à 1679 ;

Greffe scabinal de la seigneurie du chapitre Saint-Vincent de Soignies, 8 chirographes, de 1453, 1518 n. st., 1546 n. st., 1565, 1568, 1586, 1616 et 1656 ;

Greffe scabinal de la seigneurie monseigneur d'Aisne, 2 chirographes de 1443 et 1483 ;

Greffe scabinal des seigneuries monseigneur de Quiévrain, monseigneur d'Aisne et le personnat Sainte-Aldegonde, un chirographe de 1411 ;

Greffe scabinal de la seigneurie d'Henripont, une liasse de chirographes de 1495 à 1650.

ÉCAUSSINES-LALAING.

(Comté de Hainaut, châtellenie de Braine-le-Comte.)

Dès le milieu du XIII^e^ siècle, ce village possédait une magistrature locale. Dans un acte du mois d'août 1277 sont présents : Martins Kafars, maire, Jehans Kagnes, Bauduins Kafars, Thumas Kafars, Amaurris Griheis, Gossuins li Fèvres, Gardins de Watialmont et Jehans Manefliaus, échevins de Sainte-Aldegonde d'Écaussines[1].

Outre la seigneurie principale qui appartint aux familles de Renesse, de Lalaing, de Chimay, de Croy, de Vander Burch et

[1] DE SMET, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, pp. 615 et 617.

Digitized by Google

d'Arenberg, on y trouvait la seigneurie d'Hubersart qui avait pour mayeur, en 1438 n. st., Jehans Stiévenars, et pour échevins : Gilkart Houppet, Collars le Liégois, Jehan Alixandre, Martins Platiaul et Michel Daniaul.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède : 1° du *greffe scabinal d'Écaussines-Lalaing*, une liasse de chirographes des années 1414 à 1646, et 7 liasses d'embrefs des années 1612 à 1725, 1727 à 1764, 1770 à 1795 ;

2° du *greffe scabinal de la seigneurie d'Hubersart*, 6 chirographes des années 1481, 1517, 1526, 1534, 1577 et 1632.

ÉLOUGES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Élouges était le siége d'une prévôté qui fut détachée de celle de Mons ; en 1318, Jean de Condé était prévôt d'Élouges.

Les comptes de la prévôté de Mons conservés aux archives générales du Royaume et remontant à 1349 contiennent des mentions des maires d'Élouges à partir de cette date. Élouges possédait donc dès le milieu du XIVe siècle une magistrature locale propre.

Un acte de 1549, n. st., est fait en présence de Franchois Doye, comme lieutenant-prévôt d'Élouges, et des échevins Sébastien Moreau, Jehan Baviseau, Jehan Collemant, Jehan Fayderbe et Jehan Abrachart.

On trouvait à Élouges les seigneuries de Courteville, de Huldebergh, de Castelois, d'Épinoy, de Leval, du chapitre de Saint-Germain de Mons, de l'abbaye de Crespin, de l'abbaye d'Hautmont, de l'abbaye du Val-des-Écoliers de Mons, de Warelles, de Berlaimont, le fief de Robert li Dus et une seigneurie dite du *bachinage* de Saint-Ghislain.

D'après des chirographes de 1620, les mayeurs et échevins

Digitized by Google

des seigneuries du chapitre de Saint-Germain et de l'abbaye de Crespin étaient les mêmes pour les deux seigneuries; Michel Dubois était mayeur, et Antoine Descamps, Jean de le Motte, Guillaume Baigner et Jean Gondry, échevins.

On conserve d'Élouges, au dépôt des archives de l'État, à Mons, savoir :

Greffe scabinal, 2 liasses d'actes sur parchemin de 1549 à 1700 ; — 13 liasses d'embrefs et criées, de 1632 à 1796 ; — 2 liasses de liquidations, de 1667 à 1723, 1732 à 1777 ; — 4 contrats et avis de père et de mère, de 1700, 1718, 1762 et 1789 ;

Greffe scabinal de la seigneurie du chapitre de Saint-Germain, un acte de 1620 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de l'abbaye de Crespin, 3 chirographes de 1620 et 1621.

ENGHIEN.

(Comté de Hainaut, chef-lieu de bailliage.)

La seigneurie d'Enghien appartint à une famille du même nom, puis elle passa à celles de Luxembourg, de Bourbon et d'Arenberg.

En vertu des lettres du roi Charles II, délivrées à Bruxelles le 17 mars 1700, le titre de pairie du Hainaut attaché à la terre de Quévy-le-Petit fut transféré à la terre d'Enghien en faveur de Léopold, duc d'Arenberg, et de ses successeurs [1].

Dans la remarquable monographie qu'il a consacrée à l'histoire de la ville d'Enghien, M. Ernest Matthieu s'est occupé tout spécialement des anciennes institutions communales ; les écrivains locaux négligent trop souvent cette partie, sans

[1] Voir une note de M. l'avocat E. Matthieu, dans les *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. I, pp. 1 à 3.

Digitized by Google

doute faute de documents, aussi doit-on féliciter le savant historien de la ville d'Enghien d'avoir fait connaître si exactement le fonctionnement de l'administration communale de cette localité avant la révolution.

Nous nous permettons de citer quelques pages.

« L'administration de la ville d'Enghien était, au moins dès « le XIII^e^ siècle, confiée à un corps d'échevins *(Scepenen, schepenen)* auprès duquel était établi un officier chargé spécia- « lement de représenter le seigneur : c'était le *mayeur* ou « *maire*. Les échevins étaient au nombre de sept ; le premier « nommé prenait le nom de bourgmestre *(burgemeester)*.

« Les premières mentions du mayeur et des échevins d'En- « ghien remontent au XIII^e^ siècle : à une charte de 1233, inter- « vint Wautier, mayeur d'Enghien [1]. Une charte de juin 1243 « donne la première mention des échevins d'Enghien (*scabini « de Ainghien*) [2]. On trouve dans le cartulaire de l'abbaye de « Cambron, plusieurs actes passés devant le magistrat d'En- « ghien ; le plus ancien, du mois de juin 1261, nomme les « échevins : Peter Kuene, Gérars del Gheine, Watiers li Tain- « teniers [3].

« Le seigneur nommait à ces fonctions ; le mayeur était « choisi pour un temps indéterminé ; quant aux échevins, la « durée de leur mandat était, à l'origine, d'une année ; l'on « procédait au renouvellement de ce corps, le 23 juin, veille « de la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste. A partir du « milieu du XVII^e^ siècle, le seigneur ne s'astreignit plus à « renommer les échevins à une époque fixe ; il les laissa en « fonctions pendant un terme plus long et dont la moyenne « ordinaire fut, en fait, de trois années [4] ; le magistrat fut « alors ce qu'on appelait *continué*.

[1] DEVILLERS, *Cartulaire d'Épinlieu*, n° LX, dans *Description de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. II, p. 30.

[2] DEVILLERS, *Mémoire sur les cartulaires de l'abbaye de Saint-Denis*, dans *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. X, p. 168.

[3] DE SMET, *Cartulaire de Cambron*, p. 328.

[4] Conseil privé, carton 898, archives du Royaume.

Digitized by Google

« Les échevins étaient désignés parmi les bourgeois hono-
« rables, de bonnes mœurs et catholiques. Deux proches
« parents ou alliés ne pouvaient siéger en même temps dans
« le magistrat. En 1770, des représentations furent adressées
« par la jointe des administrations au duc d'Arenberg qui
« avait violé ces règles en nommant échevins un étranger et
« un bourgeois allié à un échevin [1].

« En outre, l'article xxvii du règlement du 12 octobre 1768
« défendait aux échevins de se rendre adjudicataires d'aucun
« ouvrage concernant la ville, sous peine d'être déclarés
« incapables d'exercer aucune fonction publique à Enghien.

« A partir du xv[e] siècle, les fonctions de mayeur et d'éche-
« vins étaient comme héréditaires dans quelques familles de
« notre cité ; nous citerons principalement les Baccart, Bureau,
« de le Leene, Descrolières, De Cousenere, Flasschoen, Hoyel,
« Le Couturier, Maecx, Ruysschaert, Thienpont, Van der
« Beke, Wayemberch, etc.

« Plusieurs de ces familles furent anoblies à cause des ser-
« vices que leurs membres avaient rendus dans ces magistra-
« tures : telles sont celles de Bourgogne, Colins, Crohyn,
« Daelman, Husmans, de Langenrode, de Lannoy, Le Cordua-
« nier, Leduc, Leemans, Le Verd, de Masener, Pletincx, Rebz,
« Scockart, etc.

« Avant d'entrer en fonctions, les échevins étaient tenus de
« prêter entre les mains du seigneur ou de son délégué le
« serment de remplir fidèlement leur charge ; en voici la
« formule :

« Vous jurez sur cette croix par votre foy, part de paradis et damnation de vos âmes, que vous et chacun en particulier serés bons, léaux et fidels eschevins d'Enghien, vous garderés le droict de l'Église, des pauvres, d'orphelins, vefves, du seigneur et d'un chacun, vous jugerés et ferés bons et fidels jugemens, quand scemoncez serés par votre Mayeur, donnant

[1] Jointe des administrations, carton 245, arch. du Royaume.

Digitized by Google

conseil et advis l'un à l'autre, le tiendrés secret, entretiendrez vos mannans en leurs privilèges, franchises et authoritez, enfin observerez tout ce que à bons et fidels eschevins appartient et ce ne laisserez pour parentaige, don, faveur ou chose que ce soit; en outre, vous comparoitrez sur la maison de ville aux assemblées ordinaires et extraordinaires touttes et quantesfois que y serez mandez et convocquez à peine d'encourir les amendes à ce statuées et encor à statuer ; en outre, vous jurez que vous croyez fermement tout ce que la Sainte-Mère l'Église catholique et apostolique et romaine tient, et jurez de tenir la main entièrement à ce que laditte foy soit inviolablement maintenue et observée. Ainsy vous aide Dieu et tous les saints[1]. »

« Les nouveaux échevins donnaient comme bienvenue dix « livres à l'église paroissiale d'Enghien.

« Le jour de l'installation du magistrat était une fête pour « notre ville ; l'hôtel-de-ville était décoré et un plantureux « banquet réunissait les nouveaux titulaires. Ces réjouissances « qui occasionnaient de fortes dépenses, furent supprimées « par les règlements financiers du XVIII[e] siècle.

« Le maire ou mayeur (*meyer*) était également désigné par « le seigneur, mais pour un temps indéterminé ; il était son « représentant spécial près de la magistrature locale. Il avait « la faculté de se choisir un lieutenant-mayeur qui le rempla- « çait, mais sous sa responsabilité[2]. »

En 1584, Gilles du Sausset, Jehan Hozel, Pol Descroliers, Jacques Daelman, Jehan Couturier, Jehan Rebz, Sacharias Schockart étaient échevins d'Enghien.

Henri Bureau était mayeur en 1600.

Le *fonds scabinal d'Enghien* conservé au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : 49 registres aux embrefs de 1600 à 1796 ; — 15 registres de décrets et liquidations de

[1] Reg. au renouvellement de la loy d'Enghien, aux archives de l'État, à Mons.

[2] Ernest MATTHIEU, *Histoire de la ville d'Enghien*, pp 310 et s.

Digitized by Google

1584 à 1751 ; — 3 liasses de décrets et liquidations de 1752 à 1794 ; — un registre d'attestations et procurations de 1670 à 1691 ; — 2 registres de procurations de 1738 à 1795, 1743 à 1780 ; — une liasse de chirographes de 1374 à 1726 ; — 2 registres d'embrefs de 1507 à 1539, 1528 à 1589.

ERBAUT.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

On trouve ce village cité au xi[e] siècle. Il y avait les seigneuries d'Aymeries, de Berlaimont, de l'église St.-Nicolas d'Oignies, de Sassignies, de Mastaing, du chapitre de Soignies, de Jacques Dubreucq dit l'Ostrice, de l'abbaye de Ghislenghien, de Simon Nockart et des Communs seigneurs, et le fief de Molry, ce dernier relevant de la pairie de Lens.

L'administration communale d'Erbaut avait pour mayeur, en 1469, Gilliart de Beaumelz, et pour échevins : Jehan Gallemarce, Jehan Marcassin, Jehan Leclercq et Ernoul de le Taulle.

Dans un acte de vente d'héritages du 18 août 1502, Jehan De Haynin dit le Pety est cité comme mayeur de la seigneurie d'Aymeries, et le sont comme échevins : Pol d'Oultreliauwe, Jehan de le Taulle, Michiel le Pureur et Jacquemart de Lencquesaing.

Un acte du 28 mai 1539 fait par-devant les mayeur et échevins de la seigneurie de Berlaimont, mentionne Martin le Pureur, comme mayeur, et comme échevins : Michiel le Pureur, Piere Cauwet, Jehan De le Taulle et Jehan Bourghois le fils, créé échevin pour cet acte seulement.

La seigneurie de l'église Saint-Nicolas d'Oignies et la seigneurie des Communs seigneurs avaient pour mayeur en 1502, Noël le Pureur, et pour échevins : Pol d'Outreleauwe, Jehan De le Taulle, Michiel le Pureur et Jehan Darlie.

Digitized by Google

On conserve au dépôt des archives de l'État à Mons :

du *greffe scabinal d'Erbaut*, 3 liasses d'embrefs de 1602 à 1794; — 2 liasses de criées de 1601 à 1789; — 2 liasses de liquidations de 1615 à 1743; — 11 chirographes des années 1469, 1536, 1568, n st., 1572, 1587, 1628, 1629, 1661, 1669 et 1671;

du *greffe scabinal de la seigneurie d'Aymeries*, un acte de 1502;

du *greffe scabinal de la seigneurie de Berlaimont*, 2 actes de 1539 et 1549;

et du *greffe des seigneuries des Communs seigneurs et de l'église d'Oignies*, un chirographe de 1502.

ERBISŒUL.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

On trouve ce village cité au XII^e^ siècle. L'abbaye de Ghislenghien y possédait une seigneurie, et il y avait aussi celle des Communs seigneurs.

Thumas le Beghin, mayeur; Jakemars Claux, Colars li Routiers, Mahieus Andrieux et Piere Bieques, échevins, sont mentionnés dans un acte de 1434.

En 1501 n. st., la seigneurie de l'abbaye de Ghislenghien avait pour mayeur, Jehan Blondeau, et pour échevins, Jehan Ustasse, Pierart Ustasse, Jehan Routier et Damiens Manteau.

Le dépôt des archives de l'État à Mons n'a récupéré du greffe scabinal d'Erbisœul, que quelques chirographes, des années 1434, 1473, 1502, 1531, 1560, 1611, 1613, 1614 et 1670, et un acte sur papier de 1646; et *du greffe scabinal de la seigneurie de l'abbaye de Ghislenghien*, qu'un seul chirographe, de 1501.

On trouve dans le cartulaire de l'abbaye de Ghislenghien reposant audit dépôt, la transcription de 12 actes du greffe scabinal d'Erbisœul, des années 1460 à 1509.

Digitized by Google

ERQUENNES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

On trouvait à Erquennes la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain, celles de Laghillière, de Wargnies, une autre seigneurie qui a été la propriété des familles de Biévène, Castelloise, Goegnies, Raul, Aupaix et Demanet, et la seigneurie des Communs seigneurs.

L'administration communale avait pour maire, en 1306, Gilles li Carliers, et pour échevins, Jehans Waukiers, Jehans li Escardes, Jehans d'Asonclevile, Jehans Bisés, Estiévènes Brongnars et Colars Mathius.

Un acte du 14 décembre 1433, passé « par-devant le maieur et les eskevins de la ville d'Ercanne, de le tenanche des communs signeurs » est fait en présence de Jehan dou Buisson, comme mayeur de cette seigneurie, et de Lottars li Borgnes, Nicaises Henocq, Jehan Abracars, Cholars Waukiers et Jackemar li Borgnes, échevins.

Dans un acte de vente du 4 mars 1483 n. st., passé devant les mayeurs et échevins des seigneuries de l'abbaye de Saint-Ghislain et de Jehan de Gœgnies, sont cités Jaquemart des Camps comme mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain ; Piérart Bachelle en qualité de mayeur de la seigneurie Jehan de Ghœgnies, et comme échevins de ces deux seigneuries, Colart Waukier, marissal, Jehan de Sirault dit du Poiselin, Gislain Abrachart et Hanin Abrachart, clerc de l'église d'Erquenne

En 1612, l'échevinage de la seigneurie François Laghillière se composait comme suit : Jean Blondeau, mayeur, Claude de Werchin, lieutenant-mayeur, Landelain Caret, Jacques Meurisse, Michiel de Bougnies et Michiel des Camps, échevins. Ce dernier créé échevin par le mayeur pour la passation d'un seul acte.

Digitized by Google

Le fonds des archives scabinales d'Erquennes, reposant au dépôt de l'État, à Mons, comprend : 6 liasses d'embrefs et criées de 1608 à 1794 ; — une liasse de liquidations de 1668 à 1771 ; — 3 chirographes de 1651 et 1671 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain, — une liasse d'actes sur parchemin, de 1555 à 1641 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de Gœgnies, — une liasse d'actes scabinaux de 1628 à 1703 ;

Greffe scabinal de la seigneurie des Communs seigneurs, — une liasse d'actes de 1550 à 1659 ; — 2 chirogr. de 1623 et 1635.

Greffe scabinal de la seigneurie Laghillière, un chirographe de 1612.

Greffe scabinal de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain et de Jehan de Gœgnies, un chirogr. de 1483 n. st.

ESTINNES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Les Estinnes existaient déjà au VIII^e^ siècle ; on trouve ses échevins cités dès 1189. Dans une curieuse histoire des Estinnes, M. Lejeune donne d'intéressants détails sur l'organisation de la magistrature locale avant la révolution ; nous lui empruntons les renseignements suivants :

« L'échevinage des Estinnes, comme administration communale, se composait d'un mayeur et de sept échevins, qui tous étaient nommés le 24 juin de chaque année par le prince ou plutôt par son délégué, le prévôt de Binche [1].

[1] Cependant il paraît par l'extrait suivant du compte de la prévôté de Binche, pour l'année 1378, que le renouvellement de l'échevinage des Estinnes n'avait pas toujours lieu à la Saint Jean-Baptiste. « Pour oteil fais à Lestines par le prouvost, sen lieutenant, sen clers et leur chevaulz, le XVIIJ^e^ jour d'avril, que adont li prouvos renouvella les eskievins de Lestines et oste de chas qui estoient trop anchien. L sols. » (Chambre des comptes, n° 15031, fol. 39.)

Digitized by Google

« Les premiers échevins des Estinnes et de Bray dont on connaisse les noms sont les cinq suivants : Robert Clauwes, Thomas Sinches, Bauduin de Ville, Renard Hercle et Renier li Musis ; ils figurent dans une charte de Bauduin VI, comte de Hainaut, de l'an 1200 ; en 1321, on rencontre Jehans Donnes, Jehan Watiers, Jehans Couviers, Colars Platiaus, Colars li Chas, Colars Ansiaus et Gilles Clawes de Bray ; en 1357, Jehans Cannars, Colars Gérars, Gilles Pissons, Obiers de Péronnes, Jehan le Pourchias, Colars Ansias et Jakemars Rondiaus ; en 1451, Jehans Huons, Jehans Bardiau, Piérart li Boulenghiers, Jakemart de le Forge, Lottart Moriau dit le Carlier, Jehans de Bassecourt ; en 1510, Anthoine Choupart, Colart de Gamselle, Jehan Sarteau, Jehan Le Roy, Remy Anseau et Piérart le Court ; en 1648, Nicaise Foullon, Martin Lemie, Jacques Duvivier, Quintin Derbaix, Nicolas Denœufbourg, Nicolas Légat et Féry Foullon ; en 1748, Jean-Henri Sarteau, Anthoine Dufrasne, Louis Herbain, Albert Letellier, Jean-Michel Simon, Antoine Castaigne et Henri Leclercq.

« Nous ne donnons ces noms qu'à titre de renseignements sur quelques-unes des principales familles qui habitèrent les Estinnes du XIII^e^ au XVIII^e^ siècle.

« Le maïeur présidait le conseil échevinal qui rendait la justice au civil. Les actes étaient rédigés par un greffier qui remplissait ainsi les fonctions de secrétaire.

« Nul autre que le comte de Hainaut, qui était seigneur des Estinnes, ne pouvait exercer la justice moyenne et basse dans ces endroits, à l'exception de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie qui avait le droit de faire juger ses « tenures » par les échevins du prince, à condition que le maïeur établi par ce monastère en fît la demande à celui des Estinnes ; en cas de refus de la part de ce dernier, l'autre devait passer outre, mais le comte avait les lois ou amendes, tandis que Saint-Denis emportait les services des héritages qui étaient de sa mouvance.

Digitized by Google

« Le chapitre de Notre-Dame de Cambrai y avait également « tenaules et maïeur » pour faire juger ses « tenures[1] ».

« Dans le principe, le système féodal ne comprenait que des seigneurs *terriens*. Mais, par suite de l'extension qu'il reçut, on rangea parmi les feudataires, certains fonctionnaires dont l'office, devenu héréditaire, et pour ainsi dire immobilisé, fut transformé en possession féodale. A cet égard, nous citerons le maire ou maïeur placé à la tête d'un ou plusieurs villages[2]. C'est ainsi qu'aux Estinnes, la mairie héréditaire, appelée au moyen-âge « la mairie de la loy », formait un fief relevant du comté de Hainaut. Ce bénéfice consistait en 14 bonniers de terres labourables, avec le droit de morte-main dit de « Seurain vestement », plus une paire de gants due par les villageois qui se mariaient, trois deniers pour la mise en possession de chaque héritage vendu, une quote-part dans les émoluments attribués aux échevins, et plusieurs cens et rentes appartenant à la mairie[3]. »

Avant la révolution française, les deux Estinnes et Bray n'avaient qu'un seul échevinage composé d'un mayeur et de sept échevins. Cependant on trouve des actes passés devant le mayeur de Bray et les échevins des Estinnes et de Bray, et d'autres actes passés devant le mayeur des Estinnes et les échevins des Estinnes et Bray.

M. Lejeune a publié la liste des mayeurs héréditaires d'Estinnes et de Bray depuis 1195 et celle des mayeurs à dater de 1352.

Un acte, passé le 18 juillet 1459 « par-devant le lieutenant dou maieur héritaulle des Estinnes et les escevins des Estinnes et Bray », cite Jehans Huens comme lieutenant-mayeur des

[1] *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, en 1265-1285, t. I, p. 137.

[2] TAILLARD. *La féodalité en Picardie*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, Amiens 1868, t. XXII, p. 454.

[3] LEJEUNE. *Histoire des Estinnes*, dans *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XV. pp. 32 et s.

Digitized by Google

Estinnes, et comme échevins des Estinnes et Bray, Lettart Moriau dit le Carlier, Jehans des Moulliniaus, Mahieux de le Vaul et Jehans Pol.

Un autre acte fait le 11 janvier 1509 v. st., devant le lieutenant du mayeur de Bray et les échevins des Estinnes et de Bray, mentionne Jehans Palmart, comme lieutenant-mayeur dudit Bray, et comme échevins des Estinnes et Bray, Piérart le Comte, Colart de Ghainselle, Gilliart le Preux et Remy Ansseau.

Le fonds scabinal des Estinnes et Bray reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : un registre aux embrefs de 1698 à 1737 ; — 17 liasses d'embrefs, partages, contrats de mariage, etc., de 1563 à 1795 ; — 6 liasses de criées, de 1604 à 1783 ; — une liasse de plaintes à loi, de 1679 à 1775 ; 6 liasses de liquidations, de 1616 à 1680, 1682 à 1732, 1737 à 1782 ; — un liasse de chirographes, de 1346 à 1700.

Aux archives de l'église d'Estinnes-au-Val on conserve 20 chirographes sur parchemin, de 1631 à 1681.

EUGIES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

La seigneurie d'Eugies fut la propriété des familles d'Eugies, de Blaregnies, d'Arnemude, de Trazegnies, de Compère, de Prelle et de Gavre ; on y trouvait la seigneurie de Colfontaine ou Bois-l'Évêque, propriété de la manse épiscopale de Cambrai, la seigneurie de Courte-Joie et celle du chapitre de Sainte-Waudru de Mons qui s'étendait sur Frameries et Genly.

En 1519, l'administration communale d'Eugies se composait comme suit : Jehan Louvault, mayeur ; Anthoine Jehan, Pierrart Bouillart, Jacquemart le Poivre et Jehan Ernault, échevins.

Digitized by Google

Un acte de 1627 cite Jean Hachet comme mayeur de la seigneurie de Courte-Joie, et comme tenaules de cette seigneurie, Jean et Pière Comian, frères, Philippe Le Josne et Martin Comian créé échevin pour cet acte seulement.

Le fonds scabinal d'Eugies reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, se compose comme suit : une liasse d'actes sur parchemin, des années 1513 à 1717; — 3 liasses d'embrefs, de 1692 à 1794; — une liasse de criées et plaintes de non-partables, de 1716 à 1793; — une liasse de contrats de mariage, testaments et mises hors de pain, de 1706 à 1793; — Inventaires des actes de 1631 à 1793; — une liasse de liquidations, de 1682 à 1784;

Greffe scabinal de la seigneurie de Courte-Joie, un chirographe de 1627 et une liasse d'embrefs de 1725 à 1791.

FAYT-LE-FRANC.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Ce village formait une seigneurie qui a appartenu à la famille des comtes de Hainaut, puis à celle de Hennin-Liétard de Boussu. En 1544, le comte Jean de Boussu la céda avec celle de Wasmuël à l'abbaye de Saint-Ghislain en échange du bois de Boussu qui était la propriété de l'abbaye.

Fayt-le-Franc avait une charte-loi qui fut renouvelée le 31 août 1523.

On y trouvait la seigneurie de Rampemont relevant de la commanderie du Piéton.

Jehan Blondeau était mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain en 1583; Izembart Bocquet, Jehan Gillot, Valentin Rappet et Bettremelz Estiévenart en étaient échevins.

La seigneurie de Rampemont avait pour lieutenant-mayeur, en 1617, Donat Lecomte, et pour échevins : Bauldry Ottellart, Jean Carlier, Valentin Amory et maitre Nicolas Joosse.

Digitized by Google

Le fonds scabinal de Fayt-le-Franc reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : 2 liasses d'embrefs, de 1715 à 1794 ; — 2 liasses de criées et plaintes à loi, de 1624 à 1774 ; — une liasse de liquidations, de 1683 à 1789 ; — une liasse de chirographes, de 1585 à 1697.

Greffe scabinal de la seigneurie de Rampemont, une liasse d'embrefs, de 1625 à 1790 ; — un chirographe de 1617.

Greffe scabinal de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain, 2 chirographes, de 1583 et 1607.

FLÉNU.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Flénu était, à l'origine, un fief appartenant en toute propriété au chapitre de Sainte-Waudru.

Le 4 mai 1452, ensuite d'une plainte faite au chef-lieu de Mons par Anseau Bienamet, comme procureur du chapitre de Sainte-Waudru, il fut créé au lieu de *tenaules* sept échevins pour la terre, seigneurie et justice de Flénu. Ces échevins étaient à la nomination du chapitre ; ils devaient « connaitre et juger des lois, amendes et fourfaitures en ladite justice, droiturer les héritages de mainferme et, au surplus, faire tout ce que à loi et jugement d'échevins appartient. » Cet acte est transcrit dans le cartulaire dit *Livre rouge*, t. II, fol. 121 v°, et repris au n° 349 de l'*Inventaire analytique des archives de la ville de Mons*, par M. L. Devillers, t. I, p. 194.

En 1564, Jehan Denis était mayeur de cette seigneurie, et Jehan Lestordeur, Anthoine de Hornu, Franchois Druart et Quintin du Bois en étaient échevins.

Flénu, qui après la révolution avait été partagé entre Jemappes et Quaregnon, a été érigé en commune par la loi du 8 juin 1870. Les actes passés devant son échevinage sont vraisemblablement mêlés à ceux des communes de Jemappes et de Quaregnon.

Digitized by Google

On ne possède au dépôt des archives de l'État, à Mons, que deux actes de la seigneurie du Flénu de 1564 et 1670. Mais il en existe dans le fonds du chapitre de Sainte-Waudru.

FOULENG.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath)

On trouve ce village cité au XIIe siècle. Outre la seigneurie principale qui appartint en dernier lieu à la famille d'Auxy, on trouvait à Fouleng les seigneuries de Jean de la Salle ou de Beauregard, du vicomte de Blois d'Arondeau, du baron d'Angerville, d'Horlebecq, de Molembaix, du Broecquet et de Melchior de Froimont.

Sont cités, dans un acte de 1588, Adrien Scaillet, comme mayeur de Fouleng, et comme échevins: Jean Dauchot, Jean Daubit, Claude De le Saulch et Julien Dauchot. Ce dernier créé échevin pour la passation dudit acte.

Pière Scaillet était mayeur de la seigneurie de la Salle en 1557, n. st., et en étaient échevins: Jehan Delaitem, Silvest Hergo, Jorge Caillaux et Jehan Dameries.

Un acte, passé en 1514 « par-devant les mayeurs et les eschevins des seigneuries et tenances de Melcior de Froimont bourgois demorant à Ath et d'Aubert du Broecquet advocat à la cour de Mons, » mentionne Josse Lecastre, comme mayeur de la seigneurie de Froimont; Jaquemart Gaillet, comme mayeur de la seigneurie du Broecquet, et comme échevins de ces deux seigneuries, Piérart Delausnoit, Vinchien Willemiaux, Jehan Pelchener, Piérart Levasse et Clément Willemiaux.

En 1559, Jehan Dameries était mayeur de la seigneurie de Molembaix; Jehan Tollebecq, Bastien de Laderrière, Jehan Bodin et Vinchien Delaitem en étaient échevins.

L'échevinage de la seigneurie d'Horlebecq se composait, en 1561, comme suit : mayeur, Pière le Naigre ; échevins, Sébas-

Digitized by Google

tien Laderières, Lambert Delelienne, Adam Scallet et Jehan Poivre.

Mathias de Casteau était mayeur de la seigneurie du baron d'Angerville, en 1687 ; les échevins étaient : Grégoire de Silly, Clément Descamps, Robert Warescaix et Jean de Launoit.

La seigneurie de Blois d'Arondeau avait pour mayeur, en 1643, Martin Loncheval, et pour échevins, Jan Wilmeau, Paul Andrieu, Adrien Tolbecqz et Simon Piette établi échevin pour la passation d'un seul acte.

Le *greffe scabinal de Fouleng* conservé au dépôt des archives de l'État à Mons, comprend : une liasse de criées et plaintes de non-partables de 1636 à 1792 ; — 6 chirographes de 1549, 1588, 1589, 1605, 1612 et 1623 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de la Salle, une liasse de chirographes de 1557, n. st., à 1639 ; — 2 liasses d'embrefs et criées de 1640 à 1793 ; — une liasse de criées de non-partable, de rendue à nouvelle loi, etc., de 1739 à 1792 ;

Greffe scabinal de la seigneurie du Broecquet, 3 chirographes de 1514, n. st., 1543, 1547 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de Froimont, un chirographe de 1514 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de Molembaix, un chirographe de 1559 ;

Greffe scabinal de la seigneurie d'Horlebecq, un chirographe de 1561 et 2 actes d'arrentement et de partage de 1665 et 1692 ;

Greffe scabinal de la seigneurie d'Angerville, une liasse d'embrefs et criées de 1687 à 1700 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de Blois d'Arondeau, une liasse d'embrefs de 1641 à 1730.

Digitized by Google

FRAMERIES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Frameries avec Jemappes appartenaient à la poësté de Quaregnon.

Le maire de Frameries nommé Iwan (*Iwanus villicus de Frameriis*) est témoin à la charte de Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut du 10 février 1202 (1201, v. st.) confirmant l'engagement fait par Romundus, de la mairie de Quaregnon [1].

Le mayeur et les échevins de Frameries, *major et scabini de Frameriis*, interviennent à l'acte de donation fait en février 1240 par Alix de Goy, chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons, aux communs pauvres de cette ville.

Ces échevins sont: Jean Hodiniel, Jean Jehanot, Robert Borlart, Nicolas fils de Godefroid, Jean de Ugies et Évrard, fils de Michel [2].

Il y avait à Frameries les seigneuries du chapitre de Sainte-Waudru, du comte de Hainaut en sa qualité d'abbé de ce chapitre, du Roi, de l'ordre du Temple ou de Fleignies et de Lambrechies, et aussi le fief de Ligne.

Un acte de vente du 11 juillet 1453, passé devant le mayeur et les échevins de la seigneurie de Fleignies, indique comme mayeur de cette seigneurie Franchois Motte, et comme échevins: Jehan Motte, Jehan Houziau dit Croisiet, Colart Lestordeur dit le Liégeois, et Colin Waufflier dit Nattriaul.

Paul du Frasne est cité comme mayeur de la seigneurie de Lambrechies, dans un acte du 24 juillet 1694, et le sont comme échevins: Jean Lambert, Pierre Urbain, Louys Mahieu et Pierre du Frasne, ce dernier créé échevin pour cet acte seulement.

En 1565, l'échevinage de la seigneurie du Roi se composait

[1] DEVILLERS. *Monuments*, t. III, p. 606.

[2] DEVILLERS. *Cartulaire des hospices de Mons*, nº VII. *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XV, p. 283.

Digitized by Google

comme suit : Martin Motte, mayeur; Jacques Houziau, Joachim Huyos, Pière Galmart et Pière Jaupart, échevins.

La seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru avait pour mayeur, en 1529, Piérart Bouillet ; et pour échevins : Remy Motte, Jehan Urbain, Colart Bouillet et Piérart Parin créé échevin pour la passation d'un seul acte.

Le *greffe scabinal de Frameries*, déposé aux archives de l'État à Mons, se compose de : une liasse de chirographes des années 1480 à 1727 ; — 19 liasses d'embrefs et criées de 1309 à 1795 ; — une liasse d'actes divers de 1760 à 1784 ; — une liasse de criées de 1770 à 1794 ; — une liasse de plaintes à loi de 1788 à 1791 ; — une liasse de contrats de mariage, testaments et avis de père et de mère, de 1732 à 1794 ; — une liasse de fourmortures de 1704 à 1790 ; — 5 liasses de liquidations, de 1662 à 1678, 1681 à 1794 ; — 2 actes sur papier de 1657 et 1694.

Greffe scabinal de la seigneurie de Fleignies, une liasse d'embrefs sur parchemin, des années 1453 à 1695.

Greffe scabinal de la seigneurie du Roi, une liasse de chirographes, de 1565 à 1711 .

Greffe scabinal de la seigneurie de Lambrechies, un chirographe de 1694.

Greffe scabinal de la seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru, un chirographe de 1529.

GAGES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

L'origine de ce village doit remonter à une époque assez reculée ; la seigneurie principale appartenait primitivement à une famille qui portait son nom. Hugues de Gages, chevalier, figure parmi les signataires des chartes du Hainaut de 1200.

On y trouvait les seigneuries d'Aymeries ou de Berlaimont,

Digitized by Google

de l'abbaye de Cambron, de Monseigneur de Néghère, de Rampemont, de Ghaucourt, de Jehan de Hainin et de Leurenghien.

La magistrature communale de Gages se composait, en 1618, de Gilles Dubois en qualité de mayeur, et des échevins Jean Brunfay, Nicolas de Chièvres, Jean Fut et Gervaix le Leup.

Grart le Clercq est cité comme mayeur de la seigneurie monseigneur d'Aymeries dans un acte du 5 mai 1480, et le sont comme échevins de cette seigneurie : Colart le Fèvre, Pasquier Ouvreleau, Colart Meusque et Baltazart Lion établi échevin pour cet acte seulement.

Nous trouvons, en 1546 n. st., Nicaise de le Haye comme lieutenant-mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Cambron, et comme échevins : Jehan Laure père, Lambert le Clercq, Hubert le Long et Franchois le Maistre.

L'échevinage de la seigneurie de Mons^{gr} de Neghère avait pour mayeur, en 1547, Nicaise de le Haye, et pour échevins : Pierre Desprez, Jacques de Bognies, Jehan Jompierre et Martin Lenglet.

Un acte de vente du 13 mai 1641, passé « par-devant les mayeur et eschevins de Gaiges à la seigneurie du seigneur de Rampemont », mentionne Jacques Hennequinet comme mayeur de cette seigneurie, et comme échevins : Guillaume Wattier, Jean de Mailly, Gabriel Pienne et Guillaume Dubois créé échevin pour ledit acte seulement.

Le fonds du *greffe scabinal de Gages* conservé au dépôt des archives de l'État à Mons, comprend : 10 chirographes, des années 1618, 1661, 1678, 1679, 1681 et 1699 ; — 3 liasses d'embrefs, de 1619 à 1795 ; — une liasse de liquidations, de 1690 à 1787 :

Greffe scabinal de la seigneurie d'Aymeries ou de Berlaimont, 6 chirographes, des années 1480, 1530 n. st., 1531, 1535, 1587 et 1611 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de l'abbaye de Cambron, 2 chirographes, de 1545 et 1550 ;

Digitized by Google

Greffe scabinal de la seigneurie de Rampemont, un chirographe de 1641 ;

Greffe scabinal de la seigneurie Monsgr de Néghère, 3 chirographes, de 1547, 1560 et 1649.

M. le notaire Roger de Tournai est dépositaire des actes du greffe de la seigneurie de Gages, de 1578 à 1585.

GENLY.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

On trouve ce village cité au XIe siècle. Le comte de Hainaut y avait toute justice : aussi trouve-t-on des actes passés devant la seigneurie du comte de Hainaut.

Guillaume Ier, comte de Hainaut, accorda le 21 mars 1322 n. st. aux habitants de Genly, le privilège d'être régis par une loi conforme à celle de Mons [1].

Genly possédait en outre les seigneuries de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ou de Fliémet, de l'abbaye de Saint-Ghislain, du chapitre de Sainte-Waudru de Mons, appelée seigneurie de Cantineau, de l'abbaye d'Anchin, du chapitre de Saint-Germain de Mons, la seigneurie de l'Empereur ou du Roi appelée aussi seigneurie de leurs Altesses sérénissimes sous le règne des archiducs Albert et Isabelle, et la seigneurie de Jehan d'Outremer.

Il est fait mention du maire de Genly dans la seconde moitié du XIIIe siècle [2].

Dans un acte de vente du 18 février 1528, n. st., Jehan de le Bowe est cité comme lieutenant-mayeur de Genly, et le sont comme échevins : Jehan Noizet, Jehan Bisoul, Jehan de Paris

[1] DEVILLERS, *Monuments*, t. III, p. 101.

[2] DEVILLERS, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut formé de* 1265 à 1286, t. I, p. 84.

Digitized by Google

et Jacquemart Wauquier créé échevin pour la passation dudit acte.

La seigneurie du chapitre de Saint-Germain avait pour lieutenant-mayeur, en 1498, Anthoine le Vigneron, et pour échevins : Jehan Ghobert, Colart du Frasne, Jehan le Dieu et Jakes Cornet.

L'échevinage de la seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru se composait, en 1554, de Piérart Bouillet comme mayeur, et comme « tenaules et advestis », de Henry le Vigneron, Jehan Wasteau, marissault, Piérart le Cuvellier et Jehan Honne.

Nous trouvons dans un chirographe de 1442 n. st. Gérars Crochuel, mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain et aussi mayeur de la seigneurie du comte de Hainaut, et comme échevins de ces deux seigneuries, Jehans ly Cambiers dis ly Carliers, Jacquemars Cornez, Pières ly Cuveliers et Jehans Honne.

Un acte, passé en 1498 « par-devant les eschevins des tenances et seignouries que monseigneur le comte de Hainaut, l'église et abbaye d'Anchin et la religion de Saint-Jehan de Jérusalem ont en la ville de Genly », cite comme échevins de ces trois seigneuries : Jehan Ghobert, Collart du Fraisne, Jehan le Dieu et Jakes Cornet.

En 1512, Jacquemart Cornet est cité comme lieutenant-mayeur des seigneuries de l'Empereur, du comte de Hainaut et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; comme échevins des deux premières seigneuries, figurent : Jehan de Paris le père, Jehan Ghobin, Anthoine le Vigneron et Wuillaume Blondeau ; et comme échevins de la seigneurie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Jehan Ghobin, Jehan Motte dit Bouillet, Willaume Blondeau et Collart Anthoine créé échevin pour la passation d'un acte seulement.

Le dépôt des archives de l'État à Mons conserve de Genly, savoir : *Greffe scabinal*, une liasse de chirographes, de 1528 n. st. à 1688 ; — 3 liasses d'embrefs, criées et partages, de 1692 à 1793 ; une liasse de liquidations, de 1736 à 1773 :

Digitized by Google

Greffe scabinal de la seigneurie de Saint-Jean-de-Jérusalem ou du Fliémet, une liasse de chirographes, de 1433 n. st. à 1608 ; une liasse d'embrefs et criées, de 1592 à 1792;

Greffe scabinal de la seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru ou de Cantineau, une liasse d'embrefs de 1590 à 1791 ; une liasse de liquidations de 1671 à 1780 et 3 chirographes de 1454, 1566 et 1661 ;

Greffe scabinal du chapitre de Saint-Germain, un chirographe de 1498 ;

Greffe scabinal des seigneuries du comte de Hainaut, de l'abbaye d'Anchin et de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem : 3 chirographes de 1498 et 1499 ;

Greffe scabinal des seigneuries du Roi et de Saint-Jean de Jérusalem, 3 chirographes de 1512 et 1563 n. st.

Greffe scabinal de la seigneurie du comte de Hainaut, un chirographe de 1501 n. st.;

Greffe scabinal des seigneuries de l'abbaye de Saint-Ghislain et du comte de Hainaut, un chirographe de 1442 n. st.

Greffe scabinal de la seigneurie du Roi, 9 chirographes des années 1518, 1550, 1575, 1596 et 1600.

GHLIN.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

La seigneurie de Ghlin après avoir appartenu à des seigneurs de la famille de Condé passa à la maison des seigneurs d'Havré.

La mairie de Ghlin était héréditaire.

On trouvait à Ghlin les seigneuries de Milfort, de l'abbaye d'Anchin, de Monseigneur d'Havré, de Saint-Martin et des Communs seigneurs, ainsi que les fiefs de la Motte, du Bois d'Arras, de Moulineau et de le Picenière.

Gossuin, maire de Ghlin, intervint à la donation faite, au

Digitized by Google

mois d'avril 1263, par Nicolas de Condé, seigneur de Morialmés, de waressais à la commune de Ghlin [1].

Un acte de vente d'immeuble du 15 octobre 1470 est fait en présence de Jehan Brassart, lieutenant-mayeur de Ghlin et des échevins Mahieu Clare dit le Carlier, Jehan Ghoisson, Gilles Favière et Mahieu le Clercq.

A la même époque, Jehan Brassart était lieutenant-mayeur de la seigneurie de l'abbaye d'Anchin ; les tenaules étaient : Mahieu Clare dit le Carlier, Gille Favière, Mahieu le Clercq et Andrieu Bernier.

Charles Motte, Jean-François Bernier, François-Joseph Sauvage, Pierre-Joseph Moulin et Jacques Capouillé étaient échevins de la seigneurie de Milfort en 1740 : en 1742, Adrien-Joseph Foucart était mayeur de cette seigneurie.

On conserve du *greffe scabinal de Ghlin*, au dépôt des archives de l'État, à Mons : une liasse d'actes sur parchemin, de 1470 à 1695 ; — 10 liasses d'embrefs, de 1625 à 1794 ; — 5 liasses de criées, de 1625 à 1793 ; — 2 liasses de plaintes à loi, de 1603 à 1794 ; — 7 liasses de liquidations, de 1659 à 1705, 1709 à 1720, 1722 à 1789 ; — un registre aux fourmortures, de 1681 à 1756 ; — 15 contrats de mariage, de 1690, 1773, 1774, 1777 à 1780, 1786, 1791, 1792 et 1796 ; — un registre intitulé : partage des mainfermes de la succession de la comtesse douairière de Clerfayt, du 20 mai 1754 ; — un recueil des œuvres de loi des parties des biens communaux données en arrentement par la communauté à plusieurs particuliers, de 1761 à 1767 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de Milfort, une liasse d'embrefs de 1740 à 1793 ; — une liasse de liquidations, de 1714 à 1768 ;

Greffe scabinal de l'abbaye d'Anchin, 3 chirographes, de 1470, 1472 et 1473.

---

[1] VINCHANT, *Annales du Hainaut*, t. VI. p. 35.

Digitized by Google

GIBECQ.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village possédait les seigneuries de l'abbaye de Ghislenghien, de Jehan de le Tenre et de Julien Vissoul.

L'administration communale de Gibecq avait pour maire, en 1331 n. st., Jehan Maignars, et pour échevins: Jehan le Clercq, Simon de Baulers, Mahieu de Gibiecq, Jehan Foywau, Ernoulx Forestier, Jehan Hosse et Jehan le Viéwariés.

L'échevinage de la seigneurie Julien Vissoul se composait, en 1506, comme suit: Giliart de le Haye, mayeur; Adrien le Molle, Gilliart Disenier, Arnould Bondillon, Jehan Dubois, Gilliart Maroquin et Jehan Lefebvre, échevins.

Un acte du 16 mai 1457 est passé devant Robert du Rieu, mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Ghislenghien, Jehan Nicaise, Jehan du Wanchoel, Jehan du Kaisne, Jehan Richart et Martin du Manage, échevins.

Les actes du greffe scabinal de cette commune de 1720 à 1792 sont déposés chez le notaire Franquet, à Ath.

Le dépôt des archives de l'État à Mons n'a récupéré de ce greffe que 8 chirographes, des années 1469, 1587, 1635, 1658 à 1661, et 1722.

On trouve dans le cartulaire de l'abbaye de Ghislenghien reposant au même dépôt, la transcription de 30 actes scabinaux de Gibecq, de 1331, n. st., à 1508.

GIVRY.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

L'alleu de Givry avait été donné à l'abbaye de Florennes; celle-ci l'échangea, en 1015, avec l'abbaye d'Hautmont contre le village d'Hemmetines et Quillon, ainsi qu'il résulte d'une

Digitized by Google

charte de Regnier, évêque de Liége[1]. Depuis lors, l'abbaye d'Hautmont posséda à Givry les droits de haute-justice, celui de créer et de déposer les mayeur et échevins.

On y trouvait les seigneuries du chapitre Sainte-Gertrude de Nivelles, du chapitre Sainte-Aldegonde de Maubeuge, de l'abbaye d'Hautmont et du duc d'Aerschot.

En 1309, les magistrats communaux de Givry étaient : Croket de Givry, maire ; Johans Bouchiauls, Jehans Yvreniauds, Jehans Pensemal, Jakars Kesneit, Michiel de le Rue, Jehans dou Mont et Varet Mainial (?), échevins.

L'échevinage de la seigneurie du chapitre Sainte-Aldegonde de Maubeuge avait pour mayeur, en 1390,.... Foingnes, et pour échevins, Jehans li Roys, Simons li Roys, Jacquemars Jacquez et Ernouls Pourchiauls.

N... Derpion était maire de la seigneurie du chapitre Sainte-Gertrude de Nivelles, en 1418 ; les échevins étaient : Jehans de Solre, Jehans li Darus, Thieubaux de Villers et Henris de Valoise.

En 1388, la seigneurie de l'abbaye d'Hautmont avait pour mayeur, Colars Faingnes, et pour échevins, Colars Collebaus, Jacquemars de Haulrens, Jacquemars Jakez et Jehans Darus.

La seigneurie du duc d'Aerschot avait pour lieutenant-mayeur, en 1411, Jehans li Darus, et pour échevins, Colars Renos, Giliart Derpion, Thibaut Bontet et Gérart Sébille.

Le *greffe scabinal de Givry* déposé aux archives de l'Etat, à Mons, comprend : 9 liasses d'embrefs, de 1631 à 1795 ; — une liasse de contrats de mariage, de 1677 à 1749 ; — une liasse de plaintes diverses en matière civile, de 1700 à 1775 ; — une liasse de liquidations, de 1695 à 1785 ; — 4 recueils de chirographes, de 1309 à 1700.

Greffe scabinal des seigneuries du duc d'Aerschot et de l'abbaye d'Hautmont, 2 recueils de chirographes, de 1388 à 1612 ;

[1] Devillers, *Description analytique de cartulaires et de Chartriers du Hainaut*, t. III, pp. 214 et 258.

Digitized by Google

Greffe scabinal des seigneuries du chapitre de Nivelles et du chapitre Sainte-Aldegonde de Maubeuge, un recueil de chirographes, de 1390 à 1616.

GŒGNIES-CHAUSSÉE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

La partie française dépendait de la prévôté de Maubeuge.

L'origine de ce village remonte au x^e^ siècle. Gœgnies-Chaussée formait une seigneurie qui dépendait de la terre d'Havré.

Dès le xii^e^ siècle, cette localité jouissait de franchises communales, car on rencontre dans un acte du mois de février 1271 n. st. Reniers de Goignies, comme maire, Jehans li Cordiers, Giles Broustars, Jehans Nassars, Jehans li Jovènes, Thiris Dasnoit et Pières de le Ferière, comme échevins [1].

On trouvait à Gœgnies-Chaussée les seigneuries du chapitre de Sainte-Waudru de Mons, d'Havré, qui au xv^e^ siècle appartint aux comtes de Dunois et porta pour ce motif le nom de seigneurie du comte de Dunois, de l'abbaye de Saint-Pierre d'Hautmont ou d'Harbenchon, les seigneuries de Gontrœul, de Monseigneur de Liége et de Henry de Montay, le fief de Rogeries que l'on trouve déjà mentionné au xii^e^ siècle, et celui de Grande-Campagne.

Un acte de vente du 26 avril 1404, passé « par-devant le maïeur et les eskievins de le francque ville de Gœgnies, de le tenance hault et noble monsigneur de Havrech, » mentionne Jehans de le Cappielle comme mayeur de cette seigneurie, et comme échevins : Jehans Marins, Colars de Sireumont, Piérars Gellée et Jakemars dou Pont.

Jehans del Capelle est cité comme maire de la seigneurie de

[1] Devillers, *Cartulaire du Béguinage de Mons*, n° xix. *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. vi, pp. 241-243.

Digitized by Google

Gontrœul dans un acte de 1402, et Colars li Borgnes, Jakemart de Braibant, Jehans de Hon et Willaume del Férière, en qualité d'échevins.

L'échevinage de la seigneurie du comte de Dunois se composait, en 1498, de Jaquemart le Pryeur dit Potton, le père, comme mayeur; de Jehan Blondeau, Jaquemart le Pryeur dit Potton, le fils, Jehan le Pryeur et Mahieu du Quesne, comme échevins.

Une vente faite le 29 août 1354, « par-devant le mayeur et les tieriers » de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Pierre d'Hautmont ou d'Harbenchon, indique comme mayeur de cette seigneurie, Jehans Bétignois, et comme tieriers, Bauduin Plotins, Jehans Plotins ses fieus, Simons li Karliers d'Ausnoit, Lotars li Cambiers et Colars li Karliers.

Un chirographe de la seigneurie d'Harbenchon de 1557 fait mention d'une seigneurie plus anciennement appelée *les viviers Gheulars* qui, à cette époque, était convertie en pret.

Ambroise du Piéroit est présent comme mayeur de la seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru, dans un acte d'arrentement du 1er mars 1593, et comme échevins de cette seigneurie, Pol Lefebvre, Guillaume de le Houssière, Franchois Baude et Aubert Le Mayeur, ce dernier créé échevin pour la passation de cet acte seulement.

Le fonds scabinal de Gœgnies-Chaussée reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, se compose de : 6 volumes de chirographes, des années 1303 à 1691; — 4 liasses d'embrefs, de 1629 à 1794; — 2 liasses de criées, de 1630 à 1788; — une liasse de plaintes de rendue, de 1631 à 1787; — 4 liasses de liquidations, de 1608 à 1781;

Greffe scabinal de la seigneurie d'Havré, 9 chirographes, des années 1404, 1405, 1407, 1433, 1502 n. st., 1508 n. st., 1529, 1579 et 1584;

Greffe scabinal de la seigneurie Gontrœul, 5 actes de 1402, 1406, 1542, 1565 et 1567;

Digitized by Google

Greffe scabinal de la seigneurie du comte de Dunois, un acte de 1498 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Pierre d'Hautmont dite *seigneurie d'Harbenchon*, unepetite liasse de chirographes, des années 1354 à 1619 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de Sainte-Waudru, un acte de 1593.

GONDREGNIES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

L'origine de ce village doit être antérieure uu XII^e^ siècle.

L'acte le plus ancien que l'on possède faisant mention des magistrats communaux de Gondregnies est de 1704 ; ce sont : P.-F. Danel, mayeur, Jean Scohant, Martin Delhaye, Antoine Ponceaux et Antoine Hulin, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré du *greffe scabinal de Gondregnies* qu'une liasse d'embrefs et décrets, de 1754 à 1781 ; une liasse de liquidations, de 1697 à 1723, et un chirographe de 1704.

GOTTIGNIES.

(Comté de Hainaut, bailliage du Rœulx.)

Gottignies formait, dès le XII^e^ siècle, une seigneurie particulière, et jouissait dès le siècle suivant de franchises communales. Le comte de Hainaut possédait dans ce village cinq bonniers au lieu dit Mielegnies.

Digitized by Google

Le cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut formé de 1265 à 1285[1] rapporte que « s'on vendoit de ces tières, li cuens puet faire maïeur por désirter et aïreter. Et li eskievin de Gotegnies en doivent iugier. »

On trouvait dans ce village les seigneuries du comte du Rœulx, du comte de Hainaut, d'Ansseau de Gottignies, de la Haye, du Bray, du Prélecot, de l'abbaye de Saint-Feuillien et de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie

L'administration communale de Gottignies avait pour mayeur, en 1417 n. st., Willames Rimée, et pour échevins, Jaquemars Valine, Jaquemars Garitte, Jehans Jacquelars, Jehan Cornars, Jehans Lambins et Jehans Rimée.

Le seigneur de *La Haye* nommait un mayeur particulier pour la conservation de ses droits. L'abbé de Saint-Denis en avait également un, assisté d'habitants *amasurés*[2] sur le domaine de l'abbaye. Ce corps de gens de loi s'appelait communément *les advestis des tenances de Saint-Denis.*

Vers l'an 1600, le seigneur haut-justicier et les deux seigneurs fonciers de La Haye et de Saint-Denis se mirent d'accord pour constituer un seul et même échevinage commun à toutes les juridictions du territoire. Cet échevinage suivit la coutume de Mons, après que les chartes spéciales du Rœulx non homologuées en 1612, furent tombées en désuétude[3].

Un acte passé le 7 août 1442 « par-devant le mayeur et les eskevins de le ville de Ghotignies de le tenanche de haulte et noble dame madame de Reubenpret, de se signourie dou Roelx, » cite comme mayeur de cette seigneurie Rasse le Bacres, et comme échevins : Jehans Rimée. Jehans Jaquelars, Jakemars Gharitte et Nicaises Jacquelars.

L'échevinage de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Denis se

[1] T. I, p. 45, de la publication faite par M. L. Devillers.

[2] *Amasurés*, ayant maison.

[3] J. Monoyer. *Notice sur le village de Gottignies. Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XX, pp. 240-242.

Digitized by Google

composait, en 1431, comme suit : Jehans Valine, maire, Willaumes Rimée, Jehans Jacquelars, Jehans Cornard et Ansiaux Rimée, échevins.

Anthoine le Bastenier était mayeur des seigneuries du comte du Rœulx et d'Ansseau de Gottignies, en 1569 ; les échevins étaient : Jean de le Porte, Jean Lescolier, Arnould Nicaise et Jean de Namur.

Le fonds du *greffe scabinal de Gottignies* reposant au dépôt des archives de l'Etat, à Mons, comprend : une liasse de chirographes de 1417 n. st. à 1682 ; — 9 liasses d'embrefs de 1613 à 1794 ; – une liasse de plaintes à loi, de 1614 à 1674 ; — 6 liasses de criées et plaintes à loi, de 1661 à 1797 ; — 6 liasses de liquidations de 1674 à 1719, 1722 à 1759, 1764 à 1793 ; une liasse d'actes sur papier de 1700 à 1798.

Greffe scabinal de la seigneurie du comte du Rœulx, une liasse de chirographes, de 1442 à 1650 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Denis, un chirographe de 1431 ;

Greffe scabinal des seigneuries du comte du Rœulx et d'Ansseau de Gottignies, un chirographe de 1569.

GROSAGE.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Grosage est cité dès 1156. C'était un hameau de Chièvres qui fut érigé en paroisse distincte en 1234, mais qui sous le rapport échevinal continua jusqu'à la révolution française à dépendre de l'administration de Chièvres. Il fut érigé en commune en 1793. Ce village n'a donc pas de greffe scabinal, les actes relatifs à ce hameau ont été passés devant les gens de loi de Chièvres.

Digitized by Google

Le dépôt des archives de l'État à Mons possède relativement à Grosage, 2 actes passés devant les hommes de fief de Hainaut, en 1590 et 1634.

HAINE-SAINT-PAUL.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Le territoire de ce village était partagé en plusieurs seigneuries : celle de Haine-Saint-Paul, de Potelles, d'Aimeries, de Jolimont, du Terne, de Rollin et de Baissehan. Le fief du Petit-Boussoit fut réuni en 1733 à la seigneurie de Haine-Saint-Paul.

Cette commune possédait une charte locale. Ses échevins interviennent à un acte de l'an 1221 [1].

Nous trouvons encore les maire et échevins de Haine-Saint-Paul cités dans un acte de 1405, n. st. [2] Ce sont : Piérars de Bruille, maire ; Baudes li Carliers, Jehans li Merchiers, Mahieu li Parfais, Thumas Gielleman et Jehan Mangeurs, échevins.

En 1322, on trouve Piérart de le Court, maire de la tenanche medame de Baissehan ; Godefrois dou Viller, Jehans Dourontchaisne, Jehans Avremons, Colars Honnemeus, Jakemars de Saint-Paul, Piérart li Monniers et Jehans Morias, échevins [3].

Un acte d'arrentement du 10 juillet 1403 est fait en présence de Jakemars Evrards remplaçant Jakemars Hanon, comme mayeur de la seigneurie de Potelles, et des échevins de cette seigneurie, Wattier Wotkins, Mahius li Pousars, Sohiers Wiars et Jakemars Pierons dit li Petis.

Colart Desruelles, vicomte de Haine-Saint-Paul, est cité en 1507 comme mayeur de la seigneurie d'Aimeries ; étaient

[1] Devillers, *Mémoire sur le cartulaire de l'abbaye d'Alne*, n° 435. *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. v, p. 236.

[2] Devillers, *Cartulaire des Comtes de Hainaut*, t. iii. pp. 248-250.

[3] *Bulletins du Cercle archéologique de Mons*, 3e serie, p. 173.

Digitized by Google

échevins de cette seigneurie : Jehan Gierlemant, Jehan de Ranssart, Jehan Desruelles, Colart de Tournay et Grigore de Pourbaix dit Clerdent.

Sont cités dans un acte de vente du 17 mars 1529 v. st., en qualité de mayeur de la seigneurie : du Terne, Colart des Ruelle, et d'échevins : Anthoine Manfroit, Piérart le Cordier dit des Ruelle, Jehan Gaillet et Vinchien Hirchoulx.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, a récupéré du *greffe scabinal de Haine-Saint-Paul*, une liasse d'embrefs, de 1657 à 1792 ; — une liasse de plaintes de liquidations, de 1672 à 1791 ;

du *greffe scabinal de la seigneurie d'Aimeries*, 5 chirographes de 1544, 1565, 1576, 1577 et 1596 ;

du *greffe scabinal de la seigneurie du Terne*, 3 chirographes, des années 1587, 1591 et 1600 ;

du *greffe scabinal des seigneuries d'Aymeries et du Terne*, 2 chirographes, de 1600 et 1614 ;

du *greffe scabinal des seigneuries du Terne et Jolimont*, une liasse d'embrefs, de 1574 à 1793.

HAININ.

(Comté de Hainaut, prevôté de Mons.)

La seigneurie principale relevait de Florennes.

La mairie de ce village était héréditaire.

On y trouvait le fief dit le Camp-à-le-Borgne.

Un acte de 1500 n. st indique comme suit la composition de l'administration communale de Hainin : Piérart Flago, mayeur héritable, Jaquemart Lecomte, Jaquemart Dursens, Jehan Verbelle et Ghislain Warnier, échevins.

Le *greffe scabinal de Hainin*, déposé aux archives de l'Etat, à Mons, se compose comme suit : une liasse de chirographes

Digitized by Google

de 1500 n. st. à 1693 ; — 4 liasses d'embrefs de 1636 à 1794 ; — une liasse d'actes sur papier de 1659 à 1780 ; une liasse de fourmortures, de 1692 à 1793 ; — une liasse de criées et plaintes à loi, de 1623 à 1748 ; — une liasse de liquidations, de 1782 à 1790.

HARMIGNIES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Le comte de Hainaut possédait toute justice à Harmignies ; le chapitre de Sainte-Aldegonde de Maubeuge et l'abbaye de Saint-Landelin de Crespin y avaient des propriétés. *Le cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut* [1] nous apprend que ces deux églises nommaient, dès avant 1265, chacune sept échevins et un maire. Le comte de Hainaut désignait également un maire lequel prenait parmi les quatorze échevins ceux qui lui plaisaient pour la passation des actes relatifs au droit du comte.

On trouvait aussi à Harmignies les seigneuries du Roi, de l'abbaye de Saint-Ghislain, du chapitre de Sainte-Waudru de Mons, de Jehan Farin et de Philippe de Hoves.

Dans plusieurs chirographes se rapportant au règne des archiducs Albert et Isabelle, la seigneurie domaniale est indiquée sous le titre de seigneurie de leurs Altesses sérénissimes.

En 1566 n. st., Martin Jauppin était mayeur d'Harmignies, les échevins étaient : Jehan du Rieu, Michel Pouillon, Donas Ghontis et Nicaise Zègre créé échevin pour la passation d'un acte seulement.

L'échevinage de la seigneurie du Roi avait pour mayeur en 1594 Remy Michiel, et pour échevins, Melchior de le Bassecourt, Christophe Cocku, Jaspart Liesnart et Jean Michiel créé échevin pour la passation d'un seul acte.

[1] Tome I, pp 40 et 50.

Digitized by Google

Beugnies ou Beuwignies était une dépendance d'Harmignies et avait un maire et des échevins. Un acte du mois de mai 1307, concernant la donation faite au commun béguinage de Mons, par Jean le Taye, d'une rente de quatre rasières de blé, constituée sur trois journels de terre à Beugnies, est passé « par-devant les esquevins de Beuwignies, savoir : Jehan le Borgignon, Jehan Grantsens, Jakemon de Laderière et Colart dou Monchial.

Au dos de cette pièce se trouve l'acte par lequel Agnès de Herchies fut adhéritée, pour le commun béguinage de Mons, de la terre mentionnée en la donation qui précède. Cet acte est passé le 21 avril 1330 en présence de Jehans li Fèvres de Harmigny, comme maire de Beuygnies, et comme échevins : Jehans Courtois, Henri dou Monchiel, Jehans Prouvos et Jehans Mainsens[1].

Le *greffe scabinal d'Harmignies* conservé au dépôt des archives de l'Etat, à Mons, comprend : 6 liasses d'embrefs et décrets de 1660 à 1794 ; — une liasse de liquidations de 1736 à 1794, et une liasse de chirographes, de 1568 n. st. à 1650.

Greffe scabinal de la seigneurie du Roi, 6 chirographes de 1591, 1611, 1613 et 1618.

Greffe scabinal de l'abbaye de Saint-Ghislain, 4 chirographes de 1464 n. st., 1551, 1556 et 1562.

HARVENGT.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

M. Devillers a publié un record des échevins d'Harvengt concernant la fondation faite à la Commune-Aumône des pauvres de Mons par maître Nicholes de le Sewe, curé de Saint-

[1] Devillers, *Cartulaire des hospices de Mons*, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. xv, pp. 368 et 369.

Digitized by Google

Nicolas-en-Havré, de trois bonniers de terre situés à Harvengt. Les revenus de cette donation devaient être délivrés par quart aux frères mineurs de Mons, aux frères des Écoliers près de cette ville, aux pauvres élèves de l'école de Mons et à la Commune-Aumône [1].

Voici comment cet acte se termine : « Et tout ensi ke ci-devant est escrit et deviset, l'ont recordet li eskievin de Harveng, par soumonse de maïeur. Et fu cis recors fais à Mons, à le maison Jakemart de le Crois. Là fu comme maires, Hene de le Cokenerie. Si furent com eskievin cil ki fisent ce recort, si loist assavoir : Henris de le Cokenerie, Adans li Piaucheliers, Watiers dou Fentiel, Thiris de le Cokenerie, Jehans de Ramegnies, Jehans Grenons et Iehans Monkins. Ce fu recordet l'an del Incarnation Ihésu-Crist Mil. cc. iiij^{xx} et sis, le iour Saint-Martin en yvier. »

On y trouvait les seigneuries de monseigneur d'Havré, du comte de Saint-Pol, de monseigneur d'Enghien, de Jehan de Marchiennes, de Jauche, du seigneur de Solre-sur-Sambre, de M^{elle} de Bouvegnies et des communs seigneurs.

En 1442, Jaquemart Lepreux était mayeur de la séigneurie du comte de Saint-Pol ; Jehan Machon mayeur de la seigneurie Jehan de Marchiennes ; les échevins de ces deux seigneuries étaient : Bauduins Pinchons, Jehans Doufaul, Jehans Liestorderes et Colins Hockars.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal d'Harvengt*, une liasse d'embrefs sur parchemin de 1429 à 1685 ; — 6 liasses d'embrefs et décrets de 1600 à 1794 ; — une liasse de liquidations de 1675 à 1768, et une table chronologique du greffe échevinal, comprenant les actes de 1450 à 1704.

---

[1] *Cartulaire des hospices de Mons* n° XLIII, *Annales du Cercle arch. de Mons* t. XV, pp. 308 et 309.

Digitized by Google

HAUTRAGE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Les mayeur et échevins d'Hautrage sont mentionnés dans l'acte de fondation de l'hôpital de cette commune par Jean de Sourive, bourgeois de Mons, en 1432[1].

Il y existait la seigneurie dite d'Imberchies et celle du seigneur de Ville.

En 1383, l'administration communale se composait comme suit : Henris li Dux, mayeur, Jehans Eskievins, Gillains Ernouls, Willaumes Trotins, Jehans Gossiaus, Jaks li Grans, Jaks Desemeries et Jaks Hallés, échevins.

Le dépôt des Archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal* de ce village : 2 liasses d'actes sur papier, de 1610 à 1796 ; un registre aux fourmortures, de 1741 à 1795. et 15 recueils de chirographes, de 1383 à 1768.

Dans le cartulaire de l'abbaye de Ghislenghien reposant au même dépôt, on trouve la transcription de 4 actes du greffe scabinal d'Hautrage, de l'année 1437.

HAVAY ET IHY.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Le village d'Havay est cité en 661 dans le testament de sainte Aldegonde. Il faisait partie du duché d'Havré, ainsi que sa dépendance Ihy.

Outre la seigneurie principale appartenant aux seigneurs d'Havré, on y trouvait les seigneuries de la Haye, de Ladeuze,

[1] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. x, pp. 314 et s.

Digitized by Google

de Beaudroit, de Quentin Festiaul, de l'abbaye Saint-Pierre d'Hautmont, et le fief d'Aubechies.

Un acte fait le 10 mai 1423 « par-devant le mayeur et les eschevins d'Havay de le tenance hault et noble monseigneur de Havrech « cite comme maire de la dite tenanche, Jakemars Pigons, et comme « eskievins » Mathieus d'Eslemmes, Jehans Cokus, Piérart Bouilles, Nicaises Rabonniaux, Colars Greukes et Piérars Mathieus.

Plus tard, on rencontre des actes passés devant les mayeur et échevins d'Havay et Ihy, à la tenance et seigneurie monseigneur le marquis d'Havré.

L'échevinage de la seigneurie de Ladeuze se composait, en 1521 n. st., comme suit : Jehan Mathieu dit Moreau, mayeur ; Jehan Pouillon dit Mandrelier. Jehan de le Plancque, Quintin Baille et Jehan Mehault dit Cuvelier, échevins.

La seigneurie de l'abbaye d'Hautmont avait pour maire, en 1438, Jehans de le Carnoie, et pour échevins : Piérars Julyens, Eloy Derpion, Estassars Baudris dit le Carliers et Henri Wattiers, créé échevin pour la passation d'un seul acte.

En 1711, la seigneurie de la Haye avait pour mayeur Jean-Baptiste Fontaine; étaient échevins : P. Willame, Philippe Leclercq, Jean-Michel Huban, Jean Wéry et Pierre Grégoire.

Le *greffe scabinal d'Havay et Ihy* reposant au dépôt des archives de l'Etat, à Mons, comprend : 3 liasses d'embrefs, de 1423 à 1793 ; — une liasse de criées, de 1629 à 1789 ; — une liasse de plaintes de rendue, de 1631 à 1754 ; — 2 liasses de liquidations, de 1661 à 1747 ; — une liasse de chirographes, de 1511 à 1779.

Greffe scabinal de la seigneurie de la Haye, une liasse d'embrefs, de 1711 a 1790.

Greffe scabinal de la seigneurie de Ladeuze, une liasse 1° d'embrefs, de 1747 à 1793 ; 2° de partages et avis de père et de mère, de 1759 à 1795, 3° de contrats de mariage, de 1747 à 1790, et 4° de contrats personnels, de 1771 à 1786 ; — 3 chirographes, de 1521 n. st., 1526 n. st. et 1612.

Digitized by Google

HAVRÉ.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

La seigneurie d'Havré fut érigée en marquisat par Philippe II, en 1574, puis en duché, en 1627.

Indépendamment de la seigneurie principale, on y trouvait celles de Beaulieu et de Foyau. Nous ignorons si ces seigneuries avaient un échevinage.

On trouve les échevins d'Havré mentionnés en 1209. (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. x, p. 129.)

Un acte de vente du 3 décembre 1433 est fait en présence de Jehan Bosquet, mayeur, et des échevins Jehans dou Bos, artilleur, Jehan Baulduin, cambier, Ernoul Paris et Nicaise Le Roy.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal* d'Havré : une liasse d'embrefs sur parchemin, de 1433 à 1695; — 9 liasses d'embrefs sur papier, de 1625 à 1795; — 6 liasses, de 1626 à 1794; — 2 liasses de partages, de 1662 à 1794; — une liasse de contrats de mariages et avis de père et de mère, de 1713 à 1794; — une liasse d'actes d'émancipation, de 1741 à 1795; — 2 liasses de rapports faits en assurance de rentes, de 1750 à 1794; — 4 liasses de plaintes à loi, de 1626 à 1725, 1730 à 1794; — une liasse de quittances à loi, de 1741 à 1794; — 5 liasses de liquidations, de 1663 à 1710, 1713 à 1781.

HENNUYÈRES.

(Duché de Brabant, mairie de Nivelles.)

On trouve ce village cité en 877. Il appartenait aux seigneurs

Digitized by Google

d'Enghien. L'échevinage se composait d'un mayeur et de sept échevins.

Pière Anthoine était mayeur en 1550; Jehan Malpaix fils Simon, Jehan Malpaix fils Colart, Carle Deboldebrughe, Toussain Francque filz Jacquet, Jehan Hanna, Jehan Joly et Gille Lecousenère étaient échevins.

Le dépôt des archives de l'État à Mons conserve du *greffe scabinal de cette commune*, 4 chirographes des années 1550, 1553, 1571 et 1591 ; — 26 liasses d'œuvres de loi, de 1611 à 1759 ; — 13 registres des mêmes actes, de 1760 à 1792, et une liasse, de 1793 à l'an x.

HENRIPONT.

(Comté de Hainaut, châtellenie de Braine-le-Comte.)

Primitivement Henripont était une seigneurie du village d'Écaussines et appartint à une famille du même nom, puis à celles de Moreau, de La Hamaide et de Brouwet.

On y trouvait les seigneuries de l'abbaye de Cambron, de Triherez et de Wallerant d'Aisne.

En 1592, sont cités : Ogier Comellet comme mayeur d'Henripont et comme échevins : Jean du Gaillier, Nicollas Sauvaige, Pière le Corbisier et Franchois Willame.

Un acte du 15 décembre 1517 est fait en présence de Jehan Anthoine, mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Cambron, et des échevins de cette seigneurie : Franchois Saincte, Jehan de la Lencq, fils Mathieu, Mathieu Marin et Jehan Charlier remplaçant Collart Parent absent.

En 1779, nous trouvons Jacque Lekime, mayeur d'Henripont et de Triherez, et comme échevins : J.-J. Winance, J.-F. Baguet, Noël Michel et J.-J. Renbeau [1].

[1] Dossier du chef-lieu de Mons, farde 34, Greffier Le Roy.

Digitized by Google

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal d'Henripont,* 5 chirographes des années 1592, 1641, 1659, 1667 et 1730 ; — 6 liasses d'embrefs, de 1675 à 1796 ; — une liasse de criées, de 1614 à 1673 ; - 2 liasses de liquidations de 1620 à 1705, 1707 a 1787.

HENSIES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Hensies est cité dans l'acte de partage du royaume de Lotharingie, en 870. Il dépendait de la baronnie de Quiévrain. Le hameau de Neufville avait autrefois son échevinage particulier.

Un acte du 11 août 1524 cite Anthoine Sandrart, mayeur d'Hensies, et les échevins Jehan Cappelle, Jehan du Pont, Jehan Franchois et Jacquemart Gilleman.

Sont cités dans un acte de 1427 : Mauduit Bottriau, comme mayeur de Neufville, et comme échevins : Jehans Druars, Gilliars delà dehoers, Jehans Honnerés, Jehans Labouriaux et Hanins Cappons.

Le *greffe scabinal d'Hensies* comprend : une liasse d'actes sur parchemin, de 1524 à 1719 ; — 17 liasses d'embrefs, de 1625 à 1796 ; — un registre aux embrefs, décrets et œuvres de loi, de 1630 à 1642 ; — un registre de recours de rendue et d'impartable, de 1772 à 1778 ; — 2 liasses de criées, de 1627 à 1787 ; — 2 liasses de plaintes à loi, de 1687 à 1795 ; — une liasse d'avis de père et de mère et testaments, de 1750 à 1795 ; — 6 liasses de liquidations, de 1679 à 1787.

Greffe scabinal de Neufville-lez-Hensies, 2 actes sur parchemin, de 1427 et 1631 ; — 2 liasses d'embrefs, de 1627 à 1794 ; — une liasse de criées, de 1702 à 1777.

Digitized by Google

HERCHIES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

La seigneurie principale de ce village faisait partie de la pairie de Lens ; elle appartint d'abord à une famille du même nom, puis passa dans celles d'Egmont, d'Hérimez et de Berlaimont. On y trouvait les seigneuries de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie, de Molrieu ou de Mastaing, de Mons^gr^ de Lens, et le fief de Grez.

Les échevins d'Herchies au nombre de sept interviennent à un acte du mois de janvier 1292, n. st., émané de Jean, seigneur de Lens ; voici leurs noms : Iehans Libiers, Mahius Moituiers, Alars Rossiaus, Jehan li Boins, Jehans li Cambiers, Bauduins Hellins et Gérars Bohiers [1].

Dans un acte de 1384, sont mentionnés : Rigaut de Beilmont, en qualité de mayeur d'Herchies, et comme échevins, Jehans Parens, Colart des Kaisnes, Jehans li Portiers et Jehans Aplemans.

La seigneurie de Molrieu avait pour mayeur, en 1429, Jaquemars Mahés, et pour échevins, Ernoulx Villains, Colars Mathieux, Jaquemars Fierkos, Mahieux Fierkos et Piérars Bouhiers.

L'échevinage de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Denis avait pour mayeur, en 1487, Jehans Jouvenoix ; les échevins étaient : Melcior Cauwesin, Colart Loir, Quintin de Ghoy et Jehan Clocqueteau.

On conserve d'Herchies, au dépôt des archives de l'Etat, à Mons, savoir : *Greffe scabinal*, une liasse d'actes sur parchemin, des années 1384 à 1663 ; — un chassereau des terres de la cense de Castenie, tenue à Herchies par Guillaume Mahieu, 1608-1617 ; — 15 liasses d'embrefs, de 1584 à 1795 ; — 4 registres d'œuvres de loi, de 1625 à 1653 ; — une liasse de mises hors

[1] De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 930.

Digitized by Google

de pain, de 1716 à 1735 ; — une liasse de plaintes à loi et requêtes, de 1716 à 1724 ; — 7 liasses de liquidations, de 1638 à 1771 ; — 7 liasses de criées, de 1603 à 1792 ; — un registre aux fourmortures, de 1754 à 1795 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de Molrieu, 2 chirographes de 1429 et 1445 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de Saint-Denis, un chirographe de 1487.

HORNU.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

En 637, le roi Dagobert fit donation de ce village à saint Ghislain qui le donna au monastère qu'il fonda.

En 1590, les manants du village d'Hornu, profitant de l'érection en paroisse de l'église de la ville de Saint-Ghislain, église qui avait été soumise à la leur jusqu'à l'année précédente, voulurent aussi se soustraire à la loi de Saint-Ghislain et avoir un maire et des échevins en particulier. C'est pourquoi ils remontrèrent à l'abbé Hazart, leur seigneur, que leur communauté, ayant été, depuis de longues années, régie et administrée par le maire et les échevins de Saint-Ghislain, qui avaient la surintendance tant sur eux que sur les bourgeois de leur ville, avait été sujette à de grands dommages, à défaut d'avoir eu des magistrats particuliers et résidant dans leur village ; que ces magistrats leur étaient d'autant plus nécessaires alors qu'on voyait sans cesse des soldats passer et repasser à Hornu, et y prendre leur logement, sans ordre ni discipline, s'y faisant traiter à leur guise, au grand murmure des manants, sans qu'on pût les mettre à la raison, parce qu'il n'y avait pas de chef pour y exercer la police en répartissant ces soldats dans les maisons du village, selon la faculté des habitants: ils prièrent l'abbé de remédier à ces inconvénients,

Digitized by Google

en établissant une loi particulière à Hornu, et en détachant ce village de la juridiction du magistrat de Saint-Ghislain, comme il avait séparé leur église de celle d'Hornu, en l'érigeant en paroisse. Ces remontrances parurent si justes et si fondées sur l'équité, que l'abbé apostilla leur requête, le 18 mars 1590, sous les conditions suivantes :

« 1° Que le monastère et les habitants de Saint-Ghislain pourront faire paître leur bétail comme auparavant ;

« 2° Que, le jour du siège des rentes de Saint-Ghislain, ceux d'Hornu ne seront obligés de tenir, dans leur village, un autre siège, ni ailleurs, si l'abbé ne le juge à propos ;

« 3° Que le maire, avec les sergents dudit Hornu seront obligés de faire la collecte des poules dues au monastère, à cause de leurs marais, et de les y apporter, tous les ans, le jour ordinaire ;

« 4° Que le maire, les échevins et les manants dudit Hornu devront consentir, sans nul contredit des maintènements, à la suppression des trois muids de bled par an, des dix muids que recevait alors leur pasteur, que l'on prétend incorporer *in certis*, autrement au gros de la cure de la dite ville de Saint-Ghislain, aprés le décès, cession ou déport de maître André Le Waitte, alors possesseur de la dite cure d'Hornu, et ce, en récompense de la somme de mille livres tournois et plus qu'avons exposée de nos propres biens, afin de le pourvoir d'une cure particulière, dont ils nous avaient instamment prié et requis ;

« 5° Qu'ils seront tenus et obligés de leur ferme, serrures, clefs et lettriages de leur dite nouvelle loi, à leurs propres frais et dépens ;

« 6° Du surplus des difficultés qui se pourroient mouvoir et survenir, ores ou en temps futur, entre nosdits manants de Saint-Ghislain et Hornu, regardant cette séparation et ce qui en dépend, et voulons retenir et retenons comme seigneur et haut justicier, et de fait. . . et interprétation desdits différends, nous. . . . immédiatement comme la raison la veut.

Digitized by Google

« De quoi et de tout ce que dessus, nous en debvront lesdits d'Hornu donner lettres de consentement, comme en tel cas appartient. Et ainsi et par cette manière, accordons et consentons à leur dite demande et requeste d'institution de nouvelle loi audit Hornut, par les tesmoings de ces présentes lettres, scellées des sceaux de nous, abbé et couvent dessusdits, données en notre plein chapitre conventuel, où, pour ces causes, fûmes congrégés le dix-huitième jour de mars, en l'an de grâce mil cinq cent quatre-vingt et dix [1]. »

Un acte de vente du 31 juillet 1597 cite Nicolas Lepoin mayeur d'Hornu, et les échevins Hucque de Hon, Nicollas d'Aulx, Anthoine Sopin et Jean de l'Espinoy.

Le *greffe scabinal d'Hornu* conservé au dépôt de l'Etat, à Mons, comprend : 8 chirographes, des années 1597, 1615, 1630, 1642, 1659 et 1721 ; — 9 fardes d'œuvres de loi, de 1597 à 1796 ; — une liasse de décrets, de 1721 à 1794 ; — une liasse de liquidations, de 1606 à 1783.

HORRUES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Ce village appartenait au chapitre de Soignies. On y trouvait les seigneuries de la Franche prévôté, de l'Aumône, d'Horuette, de l'Esclatière, de Gilles le Jovène, de Jehan de le Pasture, de Noefmont, de Rouvroir et de Thomas de Glarges.

La mairie héréditaire de la prévôté d'Horrues formait un fief de la prévôté des églises de Soignies, ainsi qu'il résulte du cartulaire des pairies et églises de 1473 [2].

[1] L'abbé Petit. *Histoire de la ville de Saint-Ghislain*, dans les *Mémoires et publications de la Société des sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 3e série, t. VII, pp. 110 et s.

[2] Archives de l'Etat à Mons. — Cour féodale.

Digitized by Google

« Achat fait par le chapitre, au profit des distributions « journalières, pour la somme de 1,000 livres, de la mairie « héréditaire de la prévôté d'Horrues, fief relevant de la « prévôté de Soignies et grevé d'une rente de 11 livres, due « à la table des pauvres de ce village. — Mention de l'adhé- « ritance du fief de la mairie d'Horrues, vendu au chapitre « par la demoiselle Dochiau. »

L'administration communale d'Horrues avait pour mayeur, en 1649, Nicolas Lebacqz, et pour échevins, Jean Blondeau, Anthoine Ghislain, Jaspart François, Jean Bourgeois et Quintin Joquet.

Les échevins de la seigneurie de l'Aumône étaient, en 1358, Jehans li Boulengiers, Jakemars li Clers et Colars Sisquars. Henry Vastiaul était maire de cette seigneurie en 1375.

Jehans Vastiaus li Vielles était, en 1355, maire de la seigneurie de la prévôté; Jehans dis Moriaus de Gillebiermont, Jehans de le Crois, Jakemars li Clers et Jehans Hellins en étaient les échevins.

L'échevinage de la seigneurie de Noefmont se composait, en 1547, de Leurent Macquart, maire; de Phelippe Jacquemart dit Meurisse, Jehan Resteau fils Colart, Jehan Coppin et Guillaume Baudet, échevins.

La seigneurie d'Horruette avait pour mayeur, en 1561, Martin Otton; étaient échevins: Jehan Laigneau, Jehan de Froymont, Quintin Resteau, Jehan du Bois d'Enghien, Estiévène Dubois et Jehan Francquet.

En 1566, Bertrand de Forest est mentionné en qualité de mayeur de la seigneurie de Rouvroir; les échevins étaient: George le Cuvelier, Jehan de Bracquegnies, Jehan Laigneau et Hubert le Flameng. Ce dernier fut établi échevin pour la passation d'un seul acte.

Nous trouvons cités, dans un chirographe de 1688, Clément de Bavay, comme mayeur de la seigneurie de l'Esclatière, et comme échevins : Martin L'Host, Joos Maing, Julien Dufrasne et Jean Nicolas Huart créé échevin pour la passation dudit acte.

Digitized by Google

La seigneurie Thomas de Glarges avait pour mayeur, en 1441, Gilliart Courbet; et pour échevins, Jacquart de le Flicquière, Jehan dou Four, le père, Jehan de Haurut et Noël Hattin.

Le fonds scabinal d'Horrues reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : 32 registres d'embrefs de 1642 à 1794 ; — une liasse d'embrefs de 1794 à 1796 ; — 11 registres de criées, de 1645 à 1794; — 2 registres de partages, de 1686 à 1794 ; — un registre de contrats de mariage, de 1731 à 1738 ; — 2 liasses de liquidations, de 1668 à 1770; — 7 chirographes, de 1646, 1647, 1649, 1650, 1679, 1691 et 1693.

Greffe scabinal de la seigneurie de la Prévôté, une liasse d'embrefs sur parchemin, de 1355 à 1696 ; — 8 registres d'embrefs, de 1651 à 1795; — 2 registres de criées, de 1642 à 1780;

Greffe scabinal de la seigneurie de l'Aumône, 10 registres d'embrefs, de 1614 à 1794 ; — une liasse d'œuvres de loi, de 1651 à 1700, 2 registres de criées, de 1640 à 1666, 1681 à 1781, une liasse de liquidations, de 1655 à 1728, une liasse de chirographes, de 1358 à 1701, et 5 recueils d'actes, de 1604 à 1610, 1620 à 1629.

Greffe scabinal de la seigneurie de l'Esclatière, un chirographe de 1688.

Idem, de Noefmont, 2 chirographes de 1537 et 1559, 5 actes sur papier de 1117, 1193, 1517 et 1533.

Idem, d'Horruette, 2 chirographes de 1561 et 1661.

Idem, de Rouvroir, un id. de 1566.

Idem, de Thomas de Glarges, 7 actes sur papier, de 1441, 1451, 1453 à 1456.

HOUDENG-AIMERIES.

(Comté de Hainaut, bailliage du Rœulx.)

La dénomination primitive de ce village était simplement

Digitized by Google

Houdeng ; depuis 1441, après que les Rolin, seigneurs d'Aimeries, furent devenus possesseurs de ce domaine seigneurial, on y ajouta le mot Aimeries, afin de le distinguer d'une autre seigneurie voisine qui devint Houdeng-Gœgnies[1].

Houdeng avait ses échevins dès l'année 1211[2]. Selon feu Monoyer, « l'échevinage de Houdeng se composait d'un mayeur ou maire et de quatre échevins »[3].

Les magistrats communaux cités en 1579 sont : Jacques Bourdon, mayeur ; Michiel de Pourbaix, Michiel Bourdon, Philippe de Tournay et Alexandre Legrand, échevins.

Les archives scabinales de Houdeng-Aimeries, reposant au dépôt de l'État, à Mons, se composent de 8 liasses d'embrefs, des années 1650 à 1794, et 11 chirographes, de 1595, 1602, 1611, 1618, 1620, 1634, 1640, 1642, 1669, 1674 et 1679.

HOUDENG-GŒGNIES.

(Comté de Hainaut, bailliage du Rœulx.)

Ce village était divisé en plusieurs seigneuries dont la plus importante appartenait au comte du Rœulx, les autres seigneuries étaient : celles du comte de Hainaut, du Sars, de la Puissance d'Élers, de l'abbaye de Saint-Feuillien, de Sars-Longchamps, de l'abbaye d'Alne, de l'abbaye de Bonne-Espérance, de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie, de du Buisson, de Ghassebecq, et une seigneurie indivise entre tous ces seigneurs.

Les magistrats communaux d'Houdeng-Gœgnies étaient, en 1585, Jean du Moncheau, lieutenant de vicomte ; Andrieu le

[1] Voyez Monoyer, *Les villages de Houdeng, Gœgnies, Strépy*, 2e éd., pp. 20 et ss.

[2] Devillers, Mémoire sur le cartulaire de l'abbaye d'Alne, n° 335. Annales du Cercle archéologique de Mons, t. v, p. 236.

[3] Notice citée, p. 36.

Digitized by Google

Bailly, Simon de le Cambe, Collin Mabille et Remy Stassarts, échevins. Ce dernier créé échevin pour la passation d'un acte seulement.

Sont cités en 1584 ; Jehan Desmoulins, comme vicomte de la seigneurie du Rœulx ; et Jehan du Moncheau, Cornille Bailly, Simon de le Cambe, en qualité d'échevins de cette seigneurie.

En 1484, l'échevinage de la seigneurie de l'abbaye d'Alne se composait comme suit : Ghuinot Lefèvre, mayeur ; Jehan de Bliqui, Gilliart Cauwesin, Jehan le Muya et Jehan des Moullins, échevins.

Jehan Estacquet était mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Denis en 1556, et Jean des Moulins mayeur de la seigneurie Loys Du Buisson en 1605. Pour passer leurs actes, ces deux seigneuries empruntaient les échevins de la seigneurie du comte du Rœulx.

Nous trouvons, en 1602, Ghislain Gaudier, mayeur de la seigneurie des communs seigneurs, dont les échevins étaient : Nicolas Mabille, Jean Henry, Adrien Leurent et Remy Stassart.

Le fonds scabinal d'Houdeng-Gœgnies reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : 7 liasses d'embrefs, de 1599 à 1799 ; — 2 liasses de criées, de 1707 à 1792 ; — 2 liasses de liquidations, de 1697 à 1771 ; — une liasse de chirographes, de 1484 à 1672.

HOVES.

(Comté de Hainaut, bailliage d'Enghien.)

Nicolas Chevalier était mayeur de Hoves en 1233. L'Administration locale comprenait en outre sept échevins, lesquels exerçaient leur juridiction dans toute l'étendue de la commune, sans distinction de seigneuries.

Digitized by Google

Les magistrats communaux de Hoves, repris dans un acte de 1411, sont : Jehans, bastards de Cortebecque, maire ; Thumas de le Pasture, Martins Maes, Gilles Stalpars, Jehans de le Lisebecque et Martins Havemans, échevins.

On comptait, outre la seigneurie de Hoves, les seigneuries de l'abbaye de Saint-Denis, de l'abbaye d'Épinlieu, de Maulde, de Warelles, de Tassenière, de mons^gr^ d'Enghien, de Lescattière, de des Aubleaux, de l'aumône d'Horrues, de Balinghe, de Fordes, de Graty, de la Panneterie, de la Kueue, de Holdre, de la haute Lisbecq, de la basse Lisbecq, de Motte, de Mayeurbois et de Seclez, ainsi que les fiefs Capron, d'Angériel, du Longpret, de Torreblocq, de Germanbroucq et le grand fief de Fordes.

La mairie était devenue une charge héréditaire, laquelle constituait un fief ample relevant de la seigneurie de Graty. Jean le Maech était maire en 1473.

Les échevins de Hoves reçurent une charte-loi, le 16 juillet 1416. M. E. Matthieu en a publié le texte en le faisant précéder d'une étude très intéressante sur l'origine du village et ses institutions civiles. (Annales du Cercle archéologique d'Enghien, t. II, pp. 336-369.)

Le *greffe scabinal*, déposé aux archives de l'État à Mons, comprend : 22 registres et 2 liasses d'embrefs, de 1676 à 1794 ; — 6 registres aux décrets et passements, de 1676 à 1756, et une liasse de criées, de 1759 à 1793 ; — 2 liasses d'actes intitulés : œuvres de loi, de 1642 à 1680 ; — une liasse d'actes, sur parchemin, de 1411 à 1714 ; — un cahier, sur papier, d'actes scabinaux, du 3 juillet 1559 au 6 mai 1561 ; — une liasse de fourmortures, de 1710 à 1748, et 2 liquidations, de 1719 et 1729 ; — 2 liasses d'actes, de 1587 à 1797.

Digitized by Google

HUISSEIGNIES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Les magistrats communaux d'Huisseignies repris dans un acte du 23 mai 1504 sont : Melchior Goret, mayeur ; Jehan François, Jehan Draghet, Martin Charlet et Mathieu Douveau, échevins.

On trouvait à Huisseignies les seigneuries d'Hardenpont, de l'église du Saint-Sépulcre de Cambrai, du chapitre de Leuze, de la Hamaide, de Brugelette et de le Prée.

L'échevinage de la seigneurie de l'église du Saint-Sépulcre de Cambrai se composait, en 1487, comme suit : Mahieu Robette, mayeur ; Thumas Tondereau, Melcior De Tournay, Jacquemart Lamit et Jacob Gosseau, tenaules.

La seigneurie du chapitre de Leuze avait pour mayeur, en 1488, Arnoul de Sénépart, et pour échevins : Mahieu Robette, Nicaise Grumeau, Melcior De Tournay et Jacques de Jauche.

Nicolas-Joseph Delhaye était, en 1776, mayeur de la seigneurie d'Hardempont, les échevins étaient : J.-B. Du Quesne, Claude Moulin, Philippe Marbaix et Jacque Delestraye.

Cette seigneurie dépendait du chapitre de Leuze [1].

Au dépôt des archives de l'État, à Mons, on conserve : du *greffe scabinal de Huisseignies*, une liasse de chirographes, de 1504 à 1769, et une liasse d'actes sur papier, de 1676 à 1794 ;

du greffe scabinal de la seigneurie de l'église du St-Sépulcre de Cambrai, un chirographe de 1487 ;

et *du greffe scabinal de la seigneurie du chapitre de Leuze*, un chirographe de 1488.

---

[1] Archives de l'État, à Mons : fonds du chef-lieu de Mons, liasse 21 du greffier Le Roy.

Digitized by Google

HYON.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons).

Les échevins d'Hyon sont mentionnés dans un acte de l'année 1258[1].

Il y avait dans ce village : la seigneurie du Bosquillon qui s'étendait sur les territoires d'Hyon et de Cuesmes, celles de la Hamaide, de la chapelle de Saint-Jacques le majeur ou de Liedekerke en l'église de Sainte-Waudru de Mons, qui s'étendait sur les territoires de Mons et d'Hyon, et la seigneurie de Colart Lepovre.

L'Administration communale avait, en 1460, pour mayeur Jaspart Œdon dit Lyot, et pour échevins : Gilliart Planchon, Jehan Dethier, Jehan Regnault et Jehan Brassart.

Un acte de vente, passé le 4 avril 1440 « par-devant les mayeur et eschevins de le tenance Ernoul de le Hamaide », cite comme maire de cette tenance : Jehans Mahieux, et comme échevins : Godeffrois Wéry, Gilliars Planchons, Jehan li Gros, Willaume Selvais.

En 1634, l'échevinage de la seigneurie de la chapelle de Liedekerke se composait de Jean Petit, mayeur; de Jean Caron, Robert Mathieu, Pierre Lelong, Jean Fontaine et Clément Duquesne, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède : du *greffe scabinal d'Hyon*, une liasse de chirographes des années 1460, n. st., à 1685; — 3 liasses d'embrefs, des années 1687 à 1795; — 2 liasses de criées, de 1681 à 1794; — 2 liasses de liquidations, de 1683 à 1791;

du *greffe scabinal de la seigneurie de la Hamaide*, un acte sur parchemin, de 1440;

et du *greffe scabinal de la seigneurie de Liedekerke*, un acte sur parchemin, de 1634.

---

[1] Devillers. Cartulaire d'Alne, n° 80. (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IV, p. 254.)

Digitized by Google

IRCHONWELZ.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

La seigneurie principale d'Irchonwelz appartint longtemps aux de Trazegnies ; elle était en dernier lieu la propriété du baron de Leuze.

Les échevins obtinrent une charte-loi du chef-lieu de Mons, le 26 février 1438.

Il se trouvait sur le territoire de cette localité les seigneuries de Haussy, du chapitre de Tournai et du chapitre de Soignies.

En 1404, n. st., les mayeur et échevins d'Irchonwelz à « la tenance de monseigneur de Trazegnies » étaient : Jehans dou Brueket, maire ; Willames Debiaugrant, Jehan Ramfroit, Jehan Craissins, Piérart Papin, Watier li Siges, Liénart Legrant et Mahuet Legrant.

Un acte de 1410, n. st., fut fait en présence de Polliars Mikieux, maire de la seigneurie de Haussy, et des échevins Jehans dou Monchiel, Jehans Craissins, Jehans li Grans et Jehans li Velus.

Le fonds scabinal d'Irchonwelz déposé aux archives de l'État, à Mons, comprend : une liasse de chirographes, de 1404 à 1661 ; — 6 liasses d'embrefs, de 1690 à 1795 ; — 3 liasses de criées de 1630 à 1791 ; — une liasse de liquidations, de 1682 à 1779 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de Haussy, une liasse d'embrefs, de 1718 à 1784.

Digitized by Google

JEMAPPES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Jemappes formait une seigneurie qui appartenait au comte de Hainaut, en sa qualité d'abbé séculier et haut-avoué du chapitre noble de Sainte-Waudru de Mons.

Jemappes obtint une charte de franchises et de libertés, le 16 avril 1328 [1].

Dès le commencement du XIII[e] siècle, on rencontre des mentions de la magistrature communale de Jemappes; *Egidius* maire de Jemappes (*vilicus de Gemapia*) est cité dans une charte de l'année 1200 [2].

Dans un record du 25 janvier 1288 [3], Jehan de Viler et Bauduin dou Wels, échevins de Jemappes, déclarent avoir été présents à la déshéritance faite à Jemappes, sur le pré dit au *Chierdevoir*, par Maroie de Crascol, de Mons, de l'héritage qu'elle possédait audit lieu : cette déshéritance ayant été faite en garantie d'une rente de 40 livres blancs, donnée par ladite Maroie à la commune-aumône des pauvres de Mons, dont Nicole Watrekin était mambour.

Dans le *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, nous voyons que la mairie constituait un fief héréditaire; le maire était homme du comte, mais il était maire de par le comte et de par le chapitre de Sainte-Waudru. Il y avait sept échevins [4].

[1] Le texte en a été publié par M. Devillers, *Monuments pour servir à l'hist. des prov. de Namur, de Hainaut*, etc., t. III, p. 111.

[2] DEVILLERS, *Quelques chartes des comtes de Hainaut Bauduin IV, Bauduin V et Bauduin VI.* (*Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4[e] série, t. X.)

[3] Publié par M. Devillers dans le *Cartulaire des hospices de Mons*, n° XLVIII, *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XV, p. 311.

[4] « Et si est li maire iretables de le vile home le Conte, et si doit au Conte cascun an, por se mairie VIJ s. et IIIJ capons de rente au Noël. . . . . Le maieur iretaule, ki est maires de par le Conte et de par sainte Waudrut. » *Cartulaire* cité, publié par M. Devillers, t. I, p. 35.

Digitized by Google

La charte de liberté de 1328 donne les noms de Jehans Legris, mayeur, Jehans de Haynnin, Colars Boudins, Pirars Ligris, Jehans Graindors, Jakemart Fortius, Thumas Fenauls et Grars Frougnars.

On trouvait à Jemappes les seigneuries du chapitre de Sainte-Waudru de Mons, du Roi, du Flénu et de Jéricho.

Nicolas Malapert, bourgeois de Mons, est mentionné comme lieutenant-mayeur de la seigneurie de Bagenrieux en Jéricho, en 1666.

Un acte d'arrentement du 9 septembre 1670, passé par-devant les mayeur et échevins de la ville de Jemappes sous la seigneurie du noble et illustre chapitre de Sainte-Waudru, mentionne Jacques Ramdour, en qualité de mayeur; et comme échevins : Jean Gallet, Jean Derbaix, Marcq Légat et Jacques De Behault, ce dernier établi échevin pour l'acte ci-dessus seulement.

Une criée du 8 février 1721, passée devant les mayeur et échevins de la seigneurie de Jéricho, est signée : Joseph Du Quesne, Pierre Delaunois, Paul M. Duwez, Jean-François-Gilles Bourlard et Jacques-Philippes Rolland.

En 1564, Jehan Denis était lieutenant-mayeur de la seigneurie du Flénu ; Jehan Lestordeur, Antoine de Hornu, Franchois Druart et Quentin du Bois en étaient les échevins.

Le fonds du *greffe scabinal de Jemappes* conservé au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : une liasse d'actes sur papier, des années 1617 à 1798 ; — 11 liasses d'embrefs, de 1625 à 1796 ; — 3 liasses de criées, de 1721 à 1793 ; — 5 liasses de liquidations, de 1662 à 1787 ; — 9 recueils de chirographes, de 1309 à 1708.

Digitized by Google

JURBISE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

La seigneurie principale de Jurbise s'appelait la Grande-Mairie.

Un acte du mois de janvier 1267 (1266, v. st.) fait mention des échevins de Jurbise[1]. Un autre acte passé à Jurbise, en décembre 1283, indique « Jakemars li maires de Jourbise; et cum eskievin i furent Jehans de Baiart, Watiers de Mingneau, Jehans Mauclers, Jehan Bruniaus. »[2]

Citons encore une déshéritance faite le 15 août 1297 entre les mains de Stiévène Ganors : 1° par Mahault dou Moustier, avec l'accord de Jehan, son fils, du tiers de cinq journels et demi de terre labourable, situés sous le jugement des échevins de Jurbise et tenus de la *kanesie*[3] Notre-Dame de Jurbise; 2° par Jehan li Monniers, au nom de sa femme et de sa belle-sœur, du second tiers desdits cinq journels et demi. Présents : Bauduin, maire de la Grande-Mairie de Jurbise et autres.

On y trouvait aussi les seigneuries d'Aubechies, de Rallenghien, de Bourdeaux, du chapitre Notre-Dame de Cambrai qui s'étendait sur Jurbise et sur Lens ; les fiefs de Raduez et de Rumignies, la seigneurie de la Motte et celles de Monseigr de Lens et de Willaume de Genlis.

Dans un acte du 26 octobre 1434, Mahiu Micquieulx est cité comme mayeur de la seigneurie d'Aubechies à Jurbise, et Jakemart Lescohiet, Jehans le Mascaul, Jehans Noël et Cointin Maugarnit, en qualité d'échevins de ladite seigneurie.

La seigneurie de Bourdeaux avait pour mayeur, en 1661,

[1] De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 143

[2] Ibidem, p. 159.

[3] *Kanesie*, prébende, canonicat. La cure de Jurbise appartenait au chapitre de Notre-Dame de Cambrai.

Digitized by Google

Martin Gilquin; et pour échevins : George Plétincq, Nicolas Wittebord, André Wadripont et Évrard de Lausnois.

En 1417, Colas Dekaumons est cité comme maire de la seigneurie du chapitre de Cambrai ; le sont comme échevins: Willaumes Carbeniaux, Pierre Ruckes, Jehans Escarchoriaux et Piérars Gillars.

L'échevinage de la seigneurie de la Motte se composait en 1597 comme suit: Grégoire de Lattefoer, mayeur; Martin Meuret, Bertrand de Lausnoit, Jean de Lattefoer et Georges Renault.

Le *fonds scabinal de Jurbise,* reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend :

Greffe scabinal de la grande Mairie, une liasse de chirographes, de 1431 à 1687 ; — 10 liasses d'embrefs, des années 1600 à 1795; — 4 liasses de criées, de 1602 à 1795 ; — 3 liasses de plaintes à loi, de 1654 à 1795 ; — 4 liasses de liquidations, de 1662 à 1770.

Greffe scabinal de la seigneurie de Bourdeaux, une liasse d'actes de 1661 à 1776.

Greffe scabinal de la seigneurie d'Aubechies, 9 chirographes, de 1434, 1538, 1546 n. st., 1563 n. st., 1571 n. st., 1578, 1597, 1600 et 1613.

Greffe scabinal de la seigneurie du chapitre de Cambrai, une liasse de chirographes, de 1417 à 1635.

Greffe scabinal de la seigneurie de la Motte, 2 chirographes, de 1597 et 1628.

LA BOUVERIE.

(Comte de Hainaut, prévôté de Mons.)

La Bouverie fut érigée en commune par une loi du 3 mars 1845; précédemment cet endroit était un hameau de Frameries.

Digitized by Google

Des contestations ayant eu lieu déjà au XVI^e^ siècle entre le comte de Hainaut et le chapitre de Sainte-Waudru de Mons au sujet de la haute-justice à La Bouverie, le conseil souverain de Hainaut, par son arrêt de 1721, décida qu'elle appartenait au premier.

LADEUZE.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village formait une seigneurie qui appartint d'abord à une famille du même nom, puis passa dans celles de Saint-Genois et d'Ongnies et au siècle dernier au comte de Lannoy.

Une charte-loi fut accordée à Ladeuze le 5 mars 1399.

Il y avait en cette localité la seigneurie d'Hardenpont.

En 1353, l'administration communale se composait comme suit : Colars dou Vivier, maire; Mahius Bries, Jehans li Brokiés, Jakemars Grumiaus et Piérars Postiaus, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, a récupéré de cette commune, savoir : *Greffe scabinal*, 9 recueils de chirographes, des années 1353 à 1686; — inventaire, dressé par les mayeur et échevins les 11 et 12 février 1740, des pièces contenues dans 22 fardes concernant le ferme échevinal de cette localité; — une liasse d'actes, sur papier, de 1613 à 1795; — 8 liasses d'embrefs, de 1625 à 1796; — 2 liasses de criées, de 1626 à 1792; — une liasse de plaintes de non-partable, de 1687 à 1787; — 2 liasses de liquidations, de 1673 à 1759;

Greffe scabinal de la seigneurie d'Hardenpont, une plainte d'arrêt et saisie de 1791. Les actes du greffe de cette seigneurie, de 1677 à 1695, sont déposés chez M. le notaire Resteau, à Leuze.

Digitized by Google

LA LOUVIÈRE.

(Comté de Hainaut, bailliage du Rœulx.)

Cet endroit, nommé en 1168 *Lovaria*, en 1175, *Luparia* et au XIII^e^ siècle *Le Lovière*, était un hameau de Saint-Vaast et formait une seigneurie appartenant à l'abbaye d'Alne.

Ce n'est que le 10 avril 1869 qu'une loi a érigé La Louvière en commune.

LENS.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Lens était une des douze pairies du Hainaut et formait une seigneurie qui appartint successivement aux familles de Lens, de Gavre, de Ligne, de Berlaymont et d'Egmont-Pignatelli.

On y trouvait la seigneurie du chapitre Notre-Dame de Cambrai qui s'étendait sur Lens et Jurbise, les fiefs de la Haye et de Liébus.

Ce bourg était, dès la seconde moitié du XIII^e^ siècle, en possession d'une magistrature communale; en 1182, Jakemin dou Puch intervint comme mayeur de Lens, Jehans li Viniers, Huon de Tyérasse, Nicholon Coiart et Oston le Ramoneur en qualité d'échevins [1].

En 1597, Jean Clocquette était mayeur de la seigneurie du chapitre Notre-Dame de Cambrai ; les échevins de cette seigneurie étaient : Bertrand de Lausnoit, Jean Martin, Pierre Clocquette et George Béghin.

Le fonds scabinal de Lens reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : une liasse de chirographes, des années

[1] De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 156.

Digitized by Google

1370 n. st. à 1746 ; — 19 liasses d'embrefs, de 1595 à 1795 ; — 8 liasses de criées, de 1601 à 1794 ; — un répertoire des embrefs de 1730 à 1788 ; — une liasse de fourmortures et mises hors de pain, de 1696 à 1793 ; — une liasse de contrats de mariage, de 1665 à 1738 ; — une liasse de plaintes à loi, de 1658 à 1743 ; - 5 liasses de liquidations, de 1648 à 1689, 1692, 1741 à 1791 ; — une liasse d'œuvres de loi, de 1751 à 1795.

LE RŒULX.

(Le Rœulx ressortissait au comté de Hainaut et était chef-lieu de bailliage.)

La seigneurie du Rœulx appartenait aux comtes de Hainaut; elle fut donnée par Richilde à Gauthier, châtelain d'Ath, qui la laissa à son fils Eustache. Le dernier de cette famille étant mort sans postérité, cette terre retourna aux comtes de Hainaut, et ce n'est qu'en 1432 que Jacqueline de Bavière la transporta à la maison de Croy.

La terre du Rœulx était l'une des douze pairies du Hainaut ; elle fut érigée en comté par Charles-Quint, en 1530.

Les coutumes du Rœulx ont été recueillies par les mayeur et les échevins de cette localité, en janvier 1612.

Ces coutumes complétaient et renouvelaient les anciens droits et privilèges octroyés à cette ville par Eustache seigneur du Rœulx, et qui avaient été confirmés le 8 septembre 1378 par Albert, duc de Bavière, bail et gouverneur du Hainaut.

Le seigneur du Rœulx nommait le bailli, le receveur et les autres officiers de la ville ; le bailli nommait sept échevins pour la ville qui se renouvelaient au jour Saint-Thomas, 21 décembre. Il y avait eu autrefois des jurés, mais à partir du XVII^e^ siècle, on n'en désignait plus.

Digitized by Google

Une partie importante de la ville du Rœulx était la propriété de l'abbaye de Saint-Feuillien[1].

C'est en 1297 que nous trouvons la plus ancienne mention de l'administration communale du Rœulx, c'étaient : Jehans li Hongres, maire ; Jehans dou Postich, Jehans Cawessins, Alard Coffine et Henri Rideliers, échevins[2].

En 1585, l'échevinage de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Feuillien avait pour mayeur Nicolas Hulin, et pour échevins, Jean Losson, Hughe Hostellart, Lambert de Houtain et Pierre Wallet

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal du Rœulx*, 2 recueils de chirographes, de 1400 à 1718 ; — 26 registres d'embrefs et criées, de 1595 à 1796 ; — 4 liasses d'embrefs, de 1747 à 1794 ; — une liasse, de criées de 1633 à 1684 ; — un registre aux fourmortures, de 1682 à 1762 ; — une liasse de contrats de mariage, de 1713 à 1735 ; — 2 liasses de plaintes à loi, de 1681 à 1726 ; — une liasse de plaintes de rendue de liquidations, etc., de 1727 à 1792 ; — 10 liasses de liquidations, de 1673 à 1793 ; — un registre aux déshéritances et autres actes, du 20 mars 1587 au 18 février 1592.

Greffe scabinal de la seigneurie de Saint-Feuillien, un cahier intitulé : Inventaire des œuvres de loi et autres actes de ce greffe, formé le 20 mars 1778.

LOMBISE.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Lombise était le siége d'une seigneurie importante qui passa

[1] Voyez sur les possessions de cette abbaye au Rœulx, la notice de M. Devillers sur le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Feuillien*, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXI, pp. 285-316.

[2] De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 170.

Digitized by Google

dans différentes familles. Le chapitre de Soignies y avait une terre féodale appelée le franc fief.

Les magistrats communaux de Lombise étaient, en 1419 n. st. : Jehan dou Parc, mayeur ; Jehans Desromiont, Jilliard Bruvet dit Grart, Mahieus Ackarins et Mahieus Lihaulxhons.

Il n'existe du *greffe scabinal* de Lombise au dépôt des archives de l'État, à Mons, qu'une liasse de chirographes de 1419 n. st. à 1643.

Les actes de 1750 à 1795 sont déposés chez le successeur du notaire Lepoivre, à Ath.

MAFFLES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Le chapitre de Sainte-Waudru de Mons possédait, de toute ancienneté, la mairie de Maffles. Au XIII^e^ siècle, la seigneurie principale appartenait à Adam de Maffles; au siècle dernier, elle devint la propriété de la famille de Wolff.

On y trouvait les seigneuries de Grandsart, de le Hove, de la Mouillerie, de leurs Altesses sérénissimes, de Charles de la Glisoelle, d'Isabelle Martine, de Jean d'Arbre, et le fief Hellart.

L'administration communale de Maffles avait pour mayeur, en 1470 n. st., Nicaise de le Sille, et pour échevins : Jehan le Kok, Piérart Lucherf, Jehan Desmarelière dit Castiau et Liévin Mulin.

Mahius li Rentiers était mayeur de la seigneurie Jean d'Arbre, en 1414 ; les échevins de cette seigneurie étaient alors : Thibauls li Chevaliers, Grars li Flamens, Estiévenars Tartains et Collars li Rentiers.

La seigneurie d'Isabeau Martine avait pour mayeur, en 1434, Andrieus de le Warde, et pour échevins : Thiébaus Chevaliers,

Digitized by Google

Jehans Chevaliers, Hostellars li Rentiers et Thiébauls Biernars.

En 1509, était mayeur de la seigneurie: Charles de la Glisoel, Jehan Mulin, et échevins : Jehan de le Sille, Piérart de Bay, Mahieu Wallet et Hagnin Mulin, celui-ci créé échevin pour la passation d'un seul acte.

L'échevinage de la seigneurie de le Hove se composait en 1523 comme suit : Jacques Fouckart, mayeur; échevins, Jehan Lebrun, Jehan Rasset, Leurent de Baix et Pasquier Prendal.

Grégoire Stacquait était mayeur de la seigneurie de leurs Altesses, en 1618.

Un acte de 1622 est fait en présence de N. de le Houzée, mayeur de la seigneurie de la Mouillerie, et des échevins Jean Bruneau, Guillaume de le Houzée, Jean le Quesne et Franchois du Rieu.

Le fonds scabinal de Maffles reposant au dépôt des archives de l'État à Mons, comprend :

Greffe scabinal, une liasse d'actes sur papier, de 1697 à 1796; — une liasse d'embrefs, criées et plaintes, de 1626 à 1718; — 10 chirographes, de 1470 n. st., 1567 n. st., 1581, 1583, 1595, 1614, 1626, 1661, 1681 et 1712;

Greffe scabinal de la seigneurie de le Hove, une liasse d'embrefs et criées, de 1703 à 1792; — une liasse de chirographes, de 1523 à 1692; — 4 actes sur papier, des années 1685, 1690, 1704 et 1717;

Greffe scabinal de la seigneurie Charles de la Glisoelle, un chirographe de 1509 n. st ;

Greffe scabinal de la seigneurie Jean d'Arbre, un chirographe de 1414;

Greffe scabinal de la seigneurie Isabeau Martine, 3 chirographes, de 1434, 1441 et 1446;

Greffe scabinal des seigneuries de le Hove et de leurs Altesses Sérénissimes, un chirographe de 1618;

Greffe scabinal de la seigneurie de la Mouillerie, un chirographe de 1622.

Digitized by Google

MAISIÈRES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Maisières, ancien village à clocher appartenant au chapitre de Sainte-Waudru, a eu son échevinage spécial, mais jusqu'à son érection en commune distincte, en 1868, il n'a cessé d'être uni à Nimy pour le civil. Voir *Nimy*.

MARCHE-LEZ-ÉCAUSSINNES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

La seigneurie principale de Marche-lez-Écaussinnes appartint en dernier lieu à la famille Rifflart ; le hameau de Courières était la propriété du chapitre de Nivelles.

On y trouvait les seigneuries du comte de Hainaut, de l'hôtellerie, de Gérard d'Écaussinnes, et un fief appartenant à la dame de Hoves.

Un acte du mois de février 1276, n. st., contenant une donation à l'abbaye de Cambron par Watiers de Beudenghien, chevalier, est fait à l'intervention de Watiers Boistiaux, maire de Marche (*juxta Rodium*), d'Eustache li Clers, Jehans Rosiaus, Jehans Brodars et Piérars Houpoins, échevins [1].

Dans un traité intervenu entre le duc de Brabant et le comte de Hainaut en 1334, il est fait mention de Henri dit de le Dale, maire de Marche près Mignault [2].

Jehans Hallemans est cité, en 1418, comme maire de la seigneurie du comte de Hainaut ; les échevins de cette seigneurie

[1] De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 607.

[2] Devillers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. III, p. 357.

Digitized by Google

étaient : Jehans Bonnés, Jehans Pillons, Frankars d'Ablimont et Piérart de Lombise.

Sont mentionnés, dans un acte du 20 avril 1466, Jehan de Roesme, en qualité de mayeur de la seigneurie de l'hôtellerie, et Grigoire Haucroix, comme maire de la seigneurie Gérard d'Écaussinnes.

On conserve au dépôt des archives de l'État, à Mons, du *greffe scabinal de Marche-lez-Écaussinnes*, une liasse de chirographes, de 1418 à 1673 ; — 14 liasses d'embrefs, de 1610 à 1769 ; — 7 registres d'embrefs, de 1770 à 1790 ; — une liasse idem, de 1791 à 1794 ; — un registre idem, de 1794 à 1796 ; — une liasse de contrats de mariage, de testaments, etc., de 1691 à 1794.

MARCHIPONT.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

La seigneurie de ce village était un fief lige relevant de la baronnie de Roisin et qui appartint d'abord à une famille du nom de Marchipont, puis passa dans celles de Lalaing, Goret, de Glarges, de Hannoye et de Behault.

La plus ancienne pièce faisant mention des mayeur et échevins de Marchipont que nous ayons trouvée, date de 1632. Mahieu François était à cette époque mayeur, et François du Sart, Jean du Sart, Jacques Doby et Guillaume Maubert étaient échevins. Guillaume Maubert avait été créé échevin pour la passation de ce seul acte.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré du *greffe scabinal de Marchipont* que 2 liasses d'embrefs et criées, de 1611 à 1794 ; — 2 liquidations, de 1616 et 1714 ; — 7 chirographes, de 1650, 1670, 1693, 1698, 1700, 1701 et 1722.

Digitized by Google

MARCQ.

(Comté de Hainaut, bailliage d'Enghien.)

L'origine de ce village doit être antérieure au XII[e] siècle; on y trouvait les seigneuries d'Haveld, de la Terneppe, de la grande Courtembecque, de Belle, de Milot, de la Marcq, de Cautembroucq, de Borgnival, les fiefs du Decq et de la Natte.

Nous n'avons découvert aucun acte scabinal de ces seigneuries.

L'administration communale de Marcq se composait, en 1557, comme suit : Thomas de Wevère, mayeur, Gilles Lympens, Gilles Pyeens, Claes Lefebvre et Éloy Jacobz, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de cette commune*, 26 registres d'embrefs, des années 1557 à 1789; — 3 liasses d'embrefs, de 1651 à 1795; — 7 registres de criées, de 1648 à 1764; — 5 registres aux fourmortures, de 1601 à 1777; — une liasse de liquidations, de 1697 à 1792; — une liasse de criées, de 1761 à 1793, et 7 chirographes en flamand, de 1424, 1571, 1583, 1694 et 1712.

MASNUY-ST.-JEAN.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Ce village est cité pour la première fois en 1119 [1]. Il formait primitivement avec Masnuy-Saint-Pierre une seule commune.

On y trouvait les seigneuries de l'abbaye de Saint-Denis, du chapitre de Saint-Vincent de Soignies, de la Motte, d'Aubechies, de Raduez, la seigneurie de l'abbaye de Cambron avec haute, moyenne et basse justice, et celle de Grart le Douch.

[1] Ch. Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 521.

Digitized by Google

Masnuy-Saint-Jean avait, en 1644, pour lieutenant-mayeur Pierre de Latfoert, et pour échevins André Cloquette, Jacques Leclercq, Adrien Martin et André Rogenies.

En 1431, Jaquemars li Escohiers était maire de la seigneurie du chapitre de Soignies; Henris Brusnaux, Jehans Kalles, Collart Escallés et Andris li Thubés étaient échevins.

Jehan Rolland est cité en qualité de mayeur de la seigneurie de la Motte, en 1551, et le sont comme échevins, Jehan le Tellier, Toussaint Posteau, Jehan Ghodeffroy et Clément Botte créé échevin pour la passation d'un acte seulement.

L'échevinage de la seigneurie de l'abbaye de Cambron avait pour mayeur, en 1539, n. st., Jehan Rolland; Honnouret Ghoret, Collart Lhoste, Jehan Plischart et Jacquemart Vasneau en étaient échevins.

Un acte de 1721 est fait en présence de J.-B. Gilquin, mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Denis, et des échevins créés par ledit mayeur uniquement pour cet acte, suivant pouvoir à lui attribué par les abbé et religieux de la dite abbaye; ces échevins sont: Hermès Delcubonde, Jean-Baptiste Rossignol, Gilles Regnard et Jean-François Verly.

Une vente de soixante sols tournois, du 6 mars 1492 n. st., est faite à l'intervention de Florent le Tellier mayeur héréditaire de la seigneurie d'Aubechies, et des échevins Jehan Lepureur, Jehan Manteau, Collart Poulle et Jehan Hachet.

Le dépôt des archives de l'État ne possède du *greffe scabinal de Masnuy-Saint-Jean* que 2 actes sur papier de 1717 et 1724; — 2 actes passés devant les hommes de fiefs de Hainaut, de 1608 et 1613, et un acte sur parchemin de 1644;

du *greffe scabinal de la seigneurie du chapitre de Saint-Vincent de Soignies*, un chirographe de 1431, une liquidation de 1741 et un acte sur papier de 1651;

du *greffe scabinal de la seigneurie de la Motte*, 6 chirographes de 1551, 1562, 1563, 1578, 1589 et 1635, et une liquidation de 1715;

du *greffe scabinal de l'abbaye de Cambron*, 8 chirographes, de 1539, 1557 n. st., 1589, 1594, 1601, 1634 et 1660;

Digitized by Google

du *greffe scabinal de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Denis*, une liasse d'embrefs, de 1712 à 1792 ;

du *greffe scabinal de la seigneurie d'Aubechies*, 3 chirographes, de 1491, 1500 et 1733.

MASNUY-SAINT-PIERRE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Ce village fut séparé vers 1180 de Masnuy-Saint-Jean avec lequel il ne formait qu'une seule commune.

Outre la seigneurie principale, on y trouvait celles de Beaufort, de Stassart de Masnuy, de Jean d'Ittre dit Gilliart et de Colart de Roisin.

Roland Escallet était mayeur de la seigneurie Stassart de Masnuy, en 1523, n. st.; étaient échevins : Jehan Cochefert, Jehan Piscart, Jacquemart Lion, Lambert Hachet et Loys Lion.

L'administration communale de Masnuy-Saint-Pierre avait pour mayeur, en 1646, Jacques Lorgneault, et pour échevins : Jean Andry, Mathieu Scaillet, Pierre Culquin et Arthus Tondeur.

En 1431 n. st., l'échevinage de la seigneurie Jehan d'Ittre avait Vinchiens Scarcholiaux pour mayeur; et pour échevins : Jehans dou Postich, Jehans Noels, Nicaise de Hauchin et Jehans dou Four, créé échevin pour la passation d'un seul acte.

La seigneurie de Beaufort appartenant à Grart le Douch avait pour mayeur, en 1496, Jacquemart Godefroit, et pour échevins : Jehan de Ladeffoer, Jehan Hacquet, Nicaise Bourlard et Nicaise Tahon.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré du *greffe scabinal de Masnuy-Saint-Pierre* que 3 chirographes de 1646; — 2 actes sur papier, passés devant les hommes de fief de Hai-

Digitized by Google

naut, en 1609 et 1626 ; — une liasse d'embrefs, de 1685 à 1794, et une liasse de liquidations, de 1683 à 1739 ;

du *greffe scabinal de la seigneurie Jehan d'Ittre dit Gilliart*, 2 actes, de 1431 et 1433 ;

du *greffe scabinal de la seigneurie de Beaufort*, 4 actes, de 1496, 1574, 1581 et 1586 ;

du *greffe scabinal de la seigneurie Stassart de Masnuy*, 2 actes, de 1523 n. st. et 1540.

MAURAGE.

(Comté de Hainaut, bailliage du Rœulx.)

Ce village existait déjà au VII[e] siècle [1].

La seigneurie principale avec toute justice, appartenait au comte du Rœulx.

Il y avait, en outre, les seigneuries du Bèghe de Boussoit, de Ghobert de Skierbion, du chapitre Saint-Vincent de Soignies, de l'abbaye de Saint-Denis. du prieuré d'Oignies, de l'abbaye d'Hautmont, du comte de Hainaut, de Mademoiselle de Montay, de Hostelet Ghelet, de Bauduin de le Court, de de Haynin, de Goegnies et de Bertrand de Vermoise à titre de sa femme Isabeau de Hurbaumelz. La famille de Malapert possédait aussi une seigneurie à Maurage, mais nous croyons qu'elle n'avait pas d'échevinage particulier.

Nous trouvons dans un acte du 23 février 1541, n. st., Phelippe de Sainct-Pol, lieutenant-mayeur de Maurage, et Jehan Souppart, Piérart Michiel, Martin Descamps et Gillechon du Piéton, échevins.

Colars Hennekars est mentionné en 1354 en qualité de maire de la tenance le Bèghe de Boussoit, et le sont comme échevins : Climens de Karnier, Collart Braibant, Colars de Mon-

[1] Il est cité dans le polyptyque de l'abbaye de Lobbes. — CH. DUVIVIER, Ouvrage cité, p. 313.

Digitized by Google

mignies et Gilles Pottes. Dans le même acte sont cités : comme maire de la tenance Ghobiert de Skierbion, Colars de Hornut, et comme échevins : Colars Hennekars, Climens de Karnier, Colars Braibans, Colars de Monmignies et Gilles Pottes.

Un acte de vente du 31 mars 1436, n. st., passé « par-devant les mayeurs et les eskevins de le ville de Mauraige des tenances Hoste de Gœgnies, escuyer, l'église de Saint-Denis, l'église d'Omont, l'église d'Ognies, Hostelet Ghelet et Bauduin de le Court, » mentionne Nicaise Baillius maire de ces seigneuries, excepté de la seigneurie de l'abbaye d'Hautmont qui avait pour maire Nicaise Malingrés ; et les échevins de ces six seigneuries réunies, savoir : Colars Franke, Mahius Liscols, Colars Rasse, Venans Voghez et Gilliars dou Piéton.

Alart dou Marez, Simon Jovenin et Jehan Biertin interviennent comme échevins de la seigneurie de Haynin, en 1402.

L'échevinage de la seigneurie du chapitre de Saint-Vincent de Soignies se composait, en 1596, de Charles Lavaine en qualité de mayeur, et des échevins Martin Ghobled, Jehan de le Warde, Pière Soupart fils et Jehan Lescrignier créé échevin par le vicomte de Maurage pour la passation d'un acte seulement. Ces échevins étaient ceux de la commune.

Une vente du 20 mars 1536, n. st., est faite en présence de Colart du Piéton en qualité de lieutenant-mayeur de la seigneurie que Bertrand de Vermoise possédait à titre de sa femme Isabeau de Hurbaumelz ; et des échevins de cette seigneurie : Jehan de Lens, Jehan Chourart, Jehan Hebrant et Jacques de Pantegnies créé échevin pour ledit acte.

On conserve du *greffe scabinal de Maurage*, au dépôt des archives de l'État, à Mons, une liasse de chirographes, de 1354 à 1684 ; — 4 liasses d'embrefs, de 1640 à 1793 ; — une liasse de criées, de 1692 à 1788 ; — une liasse de plaintes de nonpartable, criées, etc., de 1596 à 1752 ; — une liasse de liquidations, de 1680 à 1743.

Digitized by Google

MESVIN.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Ce village est très-ancien; saint Vincent le possédait comme alleu et en dota le monastère de Soignies, en 650. Lejeune, dans son *Histoire de la ville de Soignies*, p. 324, cite une charte de 1242 émanée de Watiers Harduins, maire héritable de Mesvin, chanoine de Sainte-Waudru, à Mons. Le même historien mentionne les échevins de ce village, en 1257.

Il y avait à Mesvin la seigneurie du chapitre de Soignies.

L'administration communale avait pour maire, en 1360 n. st., Piérars Puche; et pour échevins, Nicaises Rikesses, Willaumes Mereuse, Jehans li Jovènes, Jehans Mottins et Colars Lios.

En 1443, Jehans Mahieus était maire de la seigneurie du chapitre de Soignies; les échevins étaient: Piérars Béghins, Willames Gérars, Jehans li Poinderes et Jehans Colins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Mesvin*: une liasse d'actes sur parchemin de 1360, n. st., à 1682; — 2 liasses d'embrefs, criées, partages, etc., de 1665 à 1794; — une liasse de liquidations, de 1677 à 1686; du *greffe scabinal de la seigneurie du chapitre de Soignies*, 4 chirographes de 1443, 1510 et 1511.

MÉVERGNIES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village appartint primitivement à l'abbaye de Liessies; il s'y trouvait les seigneuries de l'abbaye d'Anchin, de Mastaing, de Roisin, de Chowet, de Venise et de Hérimelz.

En 1545, n st., Jehan de Buignies était lieutenant-mayeur

Digitized by Google

de Mévergnies, et Collart Moittuier, Thomas Franchois, Jehan Moreau et Gervais Catier, échevins.

Jehans Guises, le père, était maire de la seigneurie de l'abbaye d'Anchin, en 1439 ; les échevins de cette seigneurie étaient alors : Jehans Giffroy, Jehan Guises, le fils, Robiers li Monniers et Jehans li Monniers.

En 1507, Willame des Prés est cité en qualité de mayeur de la seigneurie de Mastaing ; le sont comme échevins : Gillart Billau, Jehan de Caulmont, Amand Cauchie et Denis Fostier.

La seigneurie de Venise avait pour mayeur, en 1596, Jean de le Court ; et pour échevins : Jehan Carton, Jean de Haneffe, George Legrandt et Jean Bonnamy.

On conserve au dépôt des archives de l'État, à Mons, du *greffe scabinal* de Mévergnies : une liasse d'actes, sur parchemin, de 1590 à 1713 ; — 4 liasses d'embrefs, de 1656 à 1795 ; — une liasse de criées, de 1661 à 1792 ; — une liasse de liquidations, de 1672 à 1781 ;

du *greffe scabinal de la seigneurie d'Anchin*, un acte de 1439 ;

du *greffe scabinal de la seigneurie de Mastaing*, 6 actes sur parchemin, de 1507, 1525, n. st., 1527, 1540, 1554 et 1566, n. st. ;

du *greffe scabinal de la seigneurie de Venise*, 5 chirographes, de 1596, 1597, 1619, 1650 et 1651, et une liasse d'embrefs, de 1661 à 1794.

MIGNAULT.

(Comté de Hainaut, bailliage du Rœulx)

Mignault existait déjà au IXe siècle ; la partie principale de ce village appartenait au seigneur du Rœulx qui y avait toute justice.

On y trouvait les seigneuries du comte de Hainaut, d'Hérimetz ou de la Chapelle, d'Aymeries, de l'abbaye de Saint-

Digitized by Google

Feuillien du Rœulx, de Mons[er] du Fayt ou du Petit-Strépy, du comte du Rœulx, du bois Mairesse, d'Houbrouge, de Pottes, de le Hove, le fief le Hongre, la seigneurie foncière de Cantraine appartenant à l'abbaye de Bonne-Espérance et celle d'Obiert de Hauchin.

L'abbé de Bonne-Espérance avait depuis une époque reculée la basse seigneurie sur son domaine de Mignault. A ce titre, il demanda, le 18 juin 1399, de nouvelles lois au chef-lieu de Mons pour ses « tenances de Cantraine en Mignal. »

« En vertu du droit de haute justice, le bailli de la terre du Rœulx nommait l'échevinage ou loi de Mignault, composé de cinq ou de sept membres investis de leurs fonctions pour un an, mais toujours rééligibles. Ce corps avait pour chef un mayeur ou maire, qualification changée en celle de vicomte après l'érection de la terre du Rœulx en comté par Charles-Quint, lors de son couronnement à Bologne (1530). — Un acte du cartulaire d'Alne fait mention de « Pières li maire de Mignau », en 1295.

« L'échevinage veillait à tout ce qui était d'intéret général, réglait l'emploi des revenus communs, contrôlait les comptes des massards ou receveurs du village, de l'église et des pauvres ; par-devant lui se passaient les actes civils relatifs aux personnes (émancipation de mineurs, avis de parents, contrats de mariage, etc.), comme aussi ceux de la juridiction volontaire concernant les mainfermes (ventes, locations, échanges, partages, constitutions d'hypothèques et autres contrats). — La loi de Mignault allait à chef-lieu au Rœulx, en conséquence de l'article premier de la coutume locale de cette ville. Cela veut dire que si les gens de loi étaient incertains sur la solution à donner à une affaire de leur compétence, ils soumettaient la question à l'échevinage du Rœulx qui rédigeait le jugement et chargeait celui de Mignault de le prononcer aux parties[1] ».

[1] Jules Monoyer. *Notice sur le village de Mignault*, dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, tome xx, pp. 360, 361 et 362.

Digitized by Google

Mignault avait, en 1381, pour vicomte, Obert d'Écaussines, et pour échevins, Estiévenart de Cantraine, Colart Mabille, Bauduin de le Court, Jehan Brongnart, Colart de Baudoul et Jehan Brouel.

L'échevinage de la seigneurie Monseigneur du Rœulx se composait, en 1492, comme suit : Jehan Du Quesne dit Quesnoit, vicomte; Jehan Laigneau, Jehan d'Artois, Jehan le Jovène, Gilliart Mille, Jacquemart Cottiau, Jehan Sturbot et Jehan Anthoine, échevins.

Dans un chirographe du 24 septembre 1485, sont cités : Jean Anthoine, mayeur de la seigneurie d'Aymeries, et Liévin Sturbot, Jehan Laigneau, Jaquemart Colart et Jean d'Artois, échevins de la même seigneurie.

Jehan Du Quesne dit Quesnoit était mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Feuillien en 1480; étaient échevins : Micquiel Laigneau, Nicaise de Boussut, Poliart Robault et Jehan le Sellier.

Un acte de vente du XVI^e^ siècle mentionne Mahieu du Marez, mayeur de la seigneurie Mons^gr^ du Fayt, et les échevins Colart Joveneau, Michiel de Haynin, Jehan Jaufain et Jehan Toutbeau.

Colard de Baudoul et Jehans Foisselars étaient échevins de la seigneurie du comte de Hainaut, en 1392.

En 1389, l'administration de la seigneurie d'Obiert de Hauchin se composait de : Jehans Roussiauls, maire; Jehans Froisselars, Jehans Broignars, Colars de Baudour, Lorens de Gay, Bauduins li Jouènes et Giermains, échevins.

Le *fonds scabinal de Mignault* reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : une liasse de chirographes, des années 1381 à 1681; — 2 liasses d'embrefs, de 1710 à 1794; — 2 liasses de criées, de 1701 à 1794; — une liasse de liquidations, de 1701 à 1765;

Greffe scabinal de la seigneurie d'Aymeries, 5 liasses d'embrefs, de 1502 à 1794;

Greffe scabinal de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Feuillien, une liasse d'embrefs, de 1715 à 1791.

Digitized by Google

MONS.

(Capitale du comté de Hainaut, chef-lieu de la prévôté de Mons.)

L'auteur du *Mémoire sur l'institution des communes dans la Belgique, pendant les* XII^e^ *et* XIII^e^ *siècles*[1], est d'avis que la ville de Mons semble avoir obtenu sa commune du comte Bauduin VI, vers l'an 1200. Lacroix fixe, au contraire, ce fait à la fin du règne de Bauduin IV, avant 1171[2]. De précieux documents dont M. Devillers a fait connaître le texte, ainsi que la savante introduction qu'il a placée en tête de l'*Inventaire analytique des archives de la ville de Mons*, viennent élucider davantage l'importante question des origines de la magistrature montoise.

On trouve la première mention du mayeur de Mons dans une charte de 1164, par laquelle Bauduin IV, comte de Hainaut, pour mettre fin au différend qui s'était élevé entre l'église de Sainte-Waudru et Harduin, mayeur de Mons (*villicus de Montibus*), confirme le jugement de ses hommes établissant les droits de ladite église en cette ville[3].

Comme le remarque à ce propos M. Devillers, tout fait croire que ce maire, appuyé par le comte, était son représentant dans le conseil des échevins. Ceux-ci s'appelaient Échevins du château de Mons, *scabini Montensis castri*, à cause du lieu ordinaire de leurs assemblées et pour les distinguer des hommes ou *tenaules* de Sainte-Waudru : c'est un titre de l'an 1192 qui révèle cette particularité[4]. Les échevins de Mons cités dans ce document sont : Martin, Lésard, Harduin, Engelbert, Simon et Walter.

Le plus ancien acte que l'on connaisse, émané du maire et

[1] Le chanoine DE BAST. Page 44 du dit Mémoire.

[2] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VII, p. 382.

[3] Cette charte a été publiée par M. Devillers dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4^e^ série, tome VIII, p. 421.

[4] DEVILLERS. *Inventaire analytique des Archives de la ville de Mons*, 1^re^ partie, — Chartes, tome I. — Introduction, p. XV.

Digitized by Google

des échevins de Mons et revêtu d'un sceau, remonte à l'année 1218. Il est relatif au transport fait aux églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain, de rentes qu'elles avaient achetées en commun, et dont la première église eut deux tiers et l'autre un tiers. L'investiture de ces rentes fut donnée par Harduin, maire, et par cinq échevins de Mons : Bernier dit du Parc, Gilles de Quaregnon, Gossuin de la Porte, Guidon de Gomermont et Étienne du Parc, en présence de Raoul dit de Lens et de Louis le Drapier, leurs collègues. Pour donner à cet acte toutes les garanties d'authenticité, le maire et les échevins y ont mis, à la requête des parties intéressées, le sceau du château de Mons (*sigillo castri Montensis firmaverunt* [1]).

La charte suivante est la plus importante que nous ayons rencontrée relativement à l'échevinage de Mons.

Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, portant règlement pour la nomination des échevins de la ville de Mons.

7 Octobre 1315, à Mons.

Nous Guillaumes, cuens do Haynnau, de Hollande, de Zélande et sires de Frize, faisons savoir à tous ke nous, pour le pourfit et l'utilitei évident de nous, de no ville de Mons et de no paye de Haynnau, avons ordenet et estauli, ordenons et estaulissons et volons ke, d'ore en avant, no eskievin de no ville de Mons soient chascun an, le vigille de le feste saint Jehan-Baptiste, ostés et démis, de par nous, del offisce del eskievinage, et k'il i ait remis à celui meismes jour sept autres nouviaus eskievins de par nous, de tels gens que nous u nos baillius de Haynnau verons ke boin sera, pour le pourfit de no dite ville. Avoech chou, avons-nous ordenei et estauli, ordenons et estaulissons ke de ceaus ki aront estei no eskievin de no ditte ville de Mons, que no eskievin de Mons en puissent faire jurés de no ditte ville quant il seront démis del eskievinage, se mestiers est, ensi que no eskievin le soloient faire des autres. Et ensi nous le prommetons et avons enconvent à faire faire chascun an. Si mandons et com-

[1] Même volume. Introduction, p. XXII.

Digitized by Google

mandons à no bailliu de Haynnau, kiconques le soit pour le tans, qu'il ensi le face, sans autre mandement atendre de nous. Et se nos baillius de Haynnau n'i pooit estre, si avons-nous donnei et donnons à nodit bailliu de Haynnau plain pooir et spécial mandement de mettre j homme en sen liu, par ses lettres ouvertes, ki, de par nous, démette et oste au jour dessusdit les eschevins et remette nouviaus, sicom dit est. Et poons aussi dedens l'anée, s'il nous plest, oster desdis eskievins j u pluiseurs, et remettre autres en ce liu, quant il nous plaira. Et tout chou que fait en sera, sicomme dit est, nous l'avons et arons ferme et estaule, oblegant quant à che nous, nos hoirs et nos successeurs, contes de Haynnau, sauf chou ke nous-meismes u no hoir, conte de Haynnau, le puissons rappieler toutes les fois k'il nous plaira. Par le tiesmoing de ces lettres, saielées de no séel. Données à Mons en Haynnau, le mardi apriés le jour saint Remi, en l'an mil trois cens et quinze.

Original sur parchemin, muni d'un sceau équestre avec contre-scel, en cire brune, pendant à des tresses de soie rouge. — *Archives communales de Mons*[1].

Par une charte du 2 octobre 1406, le comte de Hainaut Guillaume IV porta le nombre des échevins de la ville de Mons de sept à dix.

Les échevins étaient donc nommés par le souverain ou en son nom Dans les derniers temps, c'était le gouverneur général des Pays-Bas qui faisait les nominations après avoir pris les avis du conseil privé et du conseil de Hainaut.

On remarque que Charles VI et Marie-Thérèse, pour donner à la maison d'Aremberg une marque plus particulière de distinction, accordèrent par délégation aux princes de cette maison qui remplirent la charge de grand bailli du Hainaut, le pouvoir de nommer le magistrat de Mons.

De Boussu a publié la liste des échevins de Mons depuis 1356 et des maires depuis 1164 ; ce serait un travail utile et assez aisé que de compléter ces listes et d'y rectifier les erreurs d'orthographe qui y fourmillent. Un semblable travail nécessiterait le dépouillement des actes du greffe scabinal dont nous

[1] N° 67 de l'inventaire.

Digitized by Google

donnons le relevé ci-après. Il serait très utile pour la généalogie des familles montoises [1].

Outre la magistrature principale dont nous venons de parler, il y avait à Mons divers échevinages particuliers pour les seigneuries qui existaient sur son territoire. C'étaient : la seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru, celles de la cour et de l'hôpital de Cantimpret, de la chapelle de Liedekerque, d'Havré, d'Hyon, des hoirs Chabodans, la seigneurie du Cul-du-Sac, du Haut-Bois et du Pont-de-Londres, du chapitre de Saint-Germain, de la Franche-Draperie, et une seigneurie située rue des Telliers qui appartenait, en 1424, à Colars le Hérus dit du Parcq ; en 1440, à Jehan de Saint-Ghislain ; en 1447, à Jehan Saisinnau comme héritier du précédent ; en 1466, à Ansseau d'Oremus, avocat à la cour souveraine de Hainaut ; en 1586, à Jeanne Gouvion, veuve de Jacques de le Lave dit Maisnart, et enfin à la famille du Chasteler : elle porta le nom de seigneurie d'Oremus [2].

Les actes de la seigneurie de la Franche-Draperie étaient ordinairement passés devant les doyens et les tenaules de la corporation des drapiers ou devant les tenaules seuls. Un acte de déshéritance de l'année 1288, n. st., est fait en présence de Jehans de Biertaimont, Thumas de Genblues, Piérars Pesière, Cholars li Vials et Jehans Galons, tenaules de cette seigneurie.

La seigneurie du chapitre de Saint-Germain avait, en 1359, comme tenaules, Jehans dou Parch, Piérars de Biermeraing dit li Clercs, Jehans de Merbes, père, Jehans dis Kamus de Froicappielle et Colars de Genli. Un acte du 9 août 1382 est fait

[1] M Ch. Rousselle, Greffier du tribunal de commerce, a formé une liste des échevins de Mons depuis la fin du XIIIe siècle, en compulsant le greffe scabinal. Espérons qu'il ne tardera pas à mettre au jour cet intéressant travail, après l'avoir complété.

[2] *La seigneurie d'Oremus, à Mons*, par Léop. Devillers, dans les *Bulletins des séances du Cercle archéologique de Mons*, 1865-1866, pp. 58-62, et *Annales* du même Cercle, t. VIII, p. 253.

Digitized by Google

à l'intervention de messire Jakes de Tournay, maire, de messire Pières de Tournay, prêtre, de Jehans Bourdons, l'aîné, de Nicaises de Cuesmes et de Jehans Puche, tenaules dudit chapitre [1].

Comme nous l'apprend M. Devillers, « le chapitre de Sainte-Waudru exerçait sa juridiction sur le Béguinage de Cantimpret par l'intermédiaire de gens de loi, appelés *tenaules*. Cette magistrature prenait la dénomination de *Tenaules de la cour de Cantimpret*, pour la rédaction des actes concernant les biens du Béguinage, et celle de *Tenaules de l'hôpital de Cantimpret*, pour les actes relatifs à cet établissement [2]. »

L'échevinage de la seigneurie de la cour et de l'hôpital de Cantimpret se composait, en 1400, comme suit : Jehan de Hauchin, mayeur ; Gilles de le Porte fils Piérart, Jehans Craspournient, Piérart de le Porte dit d'Audenarde et Jehans Navés, tenaules.

Jakemart de Bray était mayeur de la seigneurie d'Oremus, en 1424 n. st.; les tenaules étaient alors : Colart Danaul, Jehans Prévos, Jehan Jourset et Gilbert de le Vigne.

La seigneurie des hoirs Chabodans avait pour mayeur, en 1475, Jehan Mathieu, et pour tenaules : Amand Mathieu, Colart Piérart, Jehan de le Vigne et Jehan Sauvage.

Leurent Bulté, avocat à la cour souveraine de Hainaut, était mayeur de la seigneurie de la chapelle Saint-Jacques le Mineur ou de Liedekerke, en 1493 ; les échevins étaient : Jehan le Francq, avocat, Nicaise Cambrelen, Piérart de Maubruecq et Jacquemart de Lille.

Dès le XV[e] siècle, le Cul-du-Sac forma une seigneurie foncière ayant un mayeur et des tenaules. Un acte du 26 février 1456 concerne un héritage composé de trois maisons « en le « rue du Cul-du-Sac, tenant à la forterèche de la ville et au « pré de Saint-Nicolay ». Des lettres de 1488 font voir que la seigneurie du Cul-du-Sac appartenait alors à Gilles, seigneur

[1] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XII, pp. 447 et 449.
[2] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VI. p. 208.

Digitized by Google

de Preux, et à Guillaume de Potelles, « à cause de leurs « femmes. » En 1530, elle était échue à la veuve Mathieu de Landas [1].

Dans un acte de vente du 27 juin 1523, Colart Buisseret est cité comme mayeur de la seigneurie du Cul-du-Sac, du Hautbois et du Pont-de-Londres, et le sont comme tenaules : Jehan Robert, fils de feu Martin, Jehan Desmoulins, cambier, Janin Joly et Jehan Provost établi tenaule pour la passation de cet acte seulement.

La seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru avait pour maire, en juin 1330, Estiévène de Froimont, et pour tenaules : Jakèmes de le Fosse, Jakèmes de le Poterie, Jehans dou Fosset, Cholars li Bruns et Piérars de le Fontaine.

Jehans Mahieux, mayeur d'Hyon, était également mayeur de la seigneurie d'Hyon à Mons, en avril 1432; à cette époque, les tenaules de cette seigneurie étaient : Jehans Chisaires, Biertrans li Gris, Jehans de le Pière et Colars li Grans.

Le fonds scabinal de Mons conservé au dépôt des archives de l'État, en la même ville, comprend : 38 recueils de chirographes, des années 1247 à 1562 ; — 64 volumineuses liasses, de 1565 à 1786; — 262 registres d'embrefs, de 1329 à 1796 ; — 3 répertoires des embrefs, de 1700 à 1793 ; — 144 registres de criées, de 1381 à 1796 ; — 11 registres aux dénoncements et recours sur plaintes, de 1642 à 1791 ; — 4 registres aux ravestissements, de 1534 à 1795 ; — 9 registres d'émancipations, de 1562 à 1795 ; — 3 registres intitulés : Relevés des actes, de 1471 à 1791 ; — un idem de criées et adjudications, de 1764 à 1792 ; — un idem intitulé : Besongnements de loi, de 1477 à 1526 ; — 3 idem aux œuvres de loi, de 1713 à 1794.

On trouve au même dépôt :

Greffe scabinal de la seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru, 7 liasses de chirographes, des années 1330 à 1696 ;

[1] DEVILLERS. *La seigneurie du Cul-du-Sac*, dans *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XX, p. 205.

Digitized by Google

Greffe scabinal de la seigneurie du Cul-du-Sac, du Hautbois et du Pont-de-Londres, un inventaire des titres de cette seigneurie et 5 chirographes, de 1523, 1547, 1586 et 1604 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de la cour et de l'hôpital de Cantimpret, 11 chirographes, des années 1400, 1401, 1411, 1549, 1577, 1580, 1581, 1586, 1596, 1610 et 1613 ;

Greffe scabinal de la seigneurie d'Oremus, une liasse de chirographes, de 1424 n. st. à 1661, et un registre aux œuvres de loi, de 1607 à 1679 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de la chapelle de Liedekerke, 13 chirographes, des années 1493, 1517, 1520, 1522, 1527, 1530, 1533, 1546, 1548, 1551, 1556 et 1634 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de la Franche-Draperie, 4 chirographes, de 1288, 1393, 1421 et 1457 ;

Greffe scabinal de la seigneurie des hoirs Chabodans, 3 chirographes de 1475, 1534 et 1663 ;

Greffe scabinal de la seigneurie du chapitre de Saint-Germain, 5 chirographes, de 1417 n. st., 1421, 1433, 1458 et 1543 n. st. ;

Greffe scabinal de la seigneurie d'Hyon, un recueil de chirographes, de 1432 à 1628.

MONTIGNIES-LEZ-LENS.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Ce village avait son échevinage dès 1296. On rencontre un chirographe passé à Montigni en Brabant, devant le moustier, le 25 janvier 1296, n. st. C'est un accord par lequel les échevins de Montigni déclarent qu'Antoine, jadis maire de Mons, avait reconnu en leur présence le contenu d'un autre chirographe, passé « à Mons en Haynnau, en le nueve enfermerie des frères meneurs, le vendredi devant le fieste saint March l'évangéliste 1279, » au sujet d'une rente de 6 livres de blancs,

Digitized by Google

hypothéquée sur neuf bonniers de terre sis audit Montigni et affectée à la fondation de l'obit de Marien de Jehanpret, en l'église du béguinage de Cantimpré à Mons. (DEVILLERS, *Cartulaire du béguinage de Mons*, n° XXXIX, *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VI, p. 268.)

Nous n'hésitons pas à attribuer cet acte à Montignies-lez-Lens, de préférence aux autres localités du même nom, à cause de la mention *en Brabant*. Encore au XIV^e^ siècle, on rencontre des actes où il est question du village de Lens en Brabant; c'est un souvenir de ce que Lens comme Montignies ont appartenu à l'ancien comté de Burbant dont Ath était la capitale.

La seigneurie principale de ce village appartenait à l'abbaye d'Hasnon.

Nous trouvons Ernoulx Monissars cité en 1433 comme « maire de Montigny à Monseigneur de Hasnon », et comme échevins : Jehans Rollans, Fryars d'Arras, Jehans Ysabine et Willammes Huris.

Il y avait en cette commune la seigneurie du chapitre Notre-Dame de Cambrai.

Les archives scabinales de Montignies-lez-Lens, déposées aux archives de l'État, à Mons, se composent de : 12 liasses d'embrefs, de 1582 à 1794 ; — une liasse de chirographes, de 1433 à 1758 ; — 7 liasses de criées, de 1562 a 1793 ; — 6 liasses de liquidations, de 1658 à 1794.

MONTIGNIES-SUR-ROC.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Ce village formait une seigneurie qui appartint primitivement à une famille du même nom, puis à celles de Mainsent et de Waziers-Wavrin.

Digitized by Google

Indépendamment de la seigneurie principale, il y avait celles du chapitre de Cambrai et de l'abbaye de Crespin.

Montignies-sur-Roc avait pour lieutenant-mayeur, en 1547, Jehan Moreau, et pour échevins : Jehan de Werchin, Crespin Estiévenart, Anthoine Hureau et Jehan Rolland.

Le fonds scabinal de cette commune reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : une liasse de chirographes, de 1547 à 1715; — 2 liasses d'embrefs, de 1650 à 1794; — 4 liquidations, de 1688 à 1730.

MONTRŒUL-SUR-HAINE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

La seigneurie principale, après avoir appartenu à une famille du nom du village, passa dans celles du Rœulx, de Condé, de Werchin et finalement à celle de Ligne.

Montrœul-sur-Haine obtint une charte-loi le 19 janvier 1418.

On y trouvait la seigneurie de Thirissart.

Les magistrats communaux de Montrœul-sur-Haine étaient, en 1415 : Jehans Doie, maire; Jehans Moriaux, Jehans Dastrées, Jehans Leurens, Anthonnes Wattiers, Jehans Jollis, Jehans li Merchiers et Willaumes de le Vingne, échevins.

En 1769, Jean-Lambert Ramaix était mayeur de la seigneurie de Thirissart; les échevins étaient : J.-J. Henaut, Jean-Baptiste Roger, Jean Dufranne et Antoine-Joseph Plaisant créé échevin pour la passation d'un seul acte.

Le fonds scabinal de Montrœul-sur-Haine reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : une liasse d'actes sur papier, de 1694 à 1795; — une liasse d'actes sur parchemin, de 1415 à 1701.

On conserve dans ce dépôt, du *greffe scabinal de la seigneurie de Thirissart*, une liasse d'actes sur papier, de 1741 à 1793.

Digitized by Google

M. le notaire Herrier de Quévaucamps possède les actes du greffe de Montrœul-sur-Haîne, des années 1707 à 1795.

MOULBAIX.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village formait une seigneurie qui relevait de la terre de Blicquy.

Outre la seigneurie principale, on y trouvait celles du chapitre de Leuze, de la Motte, de l'abbaye de Saint-Ghislain, de Jean Bulté et de le Cambe.

En 1518, l'administration communale de Moulbaix se composait comme suit : Ermelz de le Melz, mayeur ; Arnoul de Bachy, Michiel Loix, Christophe Houretin, Jehan Gossart et Simon Cocqueau, échevins.

La seigneurie de la Motte avait pour mayeur, en 1418, n. st., Collars de Ployars ; étaient échevins : Jaquemart li Marescauls dis li Clers, Jaquemart de Ployars, Piérars li Cartons et Jehan de Ployars.

Un acte de 1522 est fait en présence de Jehan Lenclu, mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain, et de Simon Cockeau, Jehan Ghossart, Jehan Pitoul et Donas Lenclu, échevins de Moulbaix.

La seigneurie de Jean Bulté empruntait, pour passer ses actes, les mayeur et échevins de la seigneurie du chapitre de Leuze, qui étaient, en 1573 : Jehan Franchois, mayeur ; Mahieu As Ougnons, Joisse Vivier, Lambert de Trouille et Henry Auchin, échevins.

En 1618, l'échevinage de la seigneurie de le Cambe avait Jean Andrieu pour mayeur, et pour échevins : Jean Descreur, Jean Mel, Pierre as Oignons et Nicolas Carlier.

Le fonds scabinal de Moulbaix reposant au dépôt des

Digitized by Google

archives de l'État, à Mons, comprend : une liasse de chirographes, de 1418 à 1716 ; — 6 liasses d'embrefs, de 1640 à 1698, 1709 à 1795.

NAAST.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Le seigneur de Naast est cité dans une charte du comté de Hainaut, du 9 avril 1327, n. st. [1].

En 1339, Guillaume de Naast ayant refusé de défier le roi de France, le comte de Hainaut à qui il renvoya son hommage fit saisir ses biens.

Par lettres du 31 décembre 1556, Philippe II donne à ses villes de Mons, Ath, Enghien, Soignies, Condé, Braine et Chièvres, en garantie du capital de 86,000 livres par elles levé pour les besoins de son armée, les produits de ses domaines et, notamment, de *la cense du Donjon à Naast et de la taille du bois de Naast* [2].

La seigneurie de Naast fut cédée aux ducs d'Arenberg et d'Aerschot par les comtes de Hainaut.

Nous trouvons, entre autres, un acte passé le 24 février 1534, n. st., « par-devant les mayeur et eschevins de la ville de Naste au comte du Rœulx, haut justicier. » Les magistrats communaux cités dans cet acte sont : Collart Franckart, mayeur; Thomas Saudoyer dit Virelay, Jehan Gillion, Collart Destraux, Jehan Robert, Josse Henry et Anthoine le Tourneur.

Outre la seigneurie principale, il y avait à Naast la seigneu-

[1] Devillers, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut* t. II, p. 300.

[2] Volume précité, p. 409. — (*Inventaire des archives communales de Mons*, t. II, p. 167.)

Digitized by Google

rie d'Ottignies appartenant au comte de Brandebourg, seigneur de Sombreffe, et celles de mons^{gr} de Liége haut-justicier, de Maurage, de la Court au Bois ou seigneurie de la Paroisse, ayant appartenu au domaine, de Lionne Fauvial, de Hordain, du duc de Bourgogne et du Val-des-Écoliers.

La seigneurie d'Ottignies ou de Sombreffe avait pour mayeur, en 1438, Collart Havelron, et pour échevins : Willaume Boveau, Gilliart Glore, Hostellars Lardenoy et Jehan Foulwin.

Un acte du 27 août 1493, passé « par-devant les mayeur et échevins des seigneuries que le roi des Rommains nostre sire et l'archiducq son fils ont en la ville de Naste et aussi de la tenance que l'on dist de Maurage, » cite comme mayeur des dites seigneuries, François le Bacre; et les échevins Melcior de Lievemont, Piérart Gloire, Gérart du Quesne et Collart de Reusme. Ce dernier avait été créé échevin pour la passation de cet acte seulement.

L'administration de la Court-au-Bois se composait, en 1505, comme suit : Franchois le Bacre, mayeur; Melchior de Lieveumont, Guérart du Quesne, Polyart du Pont et Guillaume du Trilz, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède *des greffes scabinaux de Naast,* savoir :

Greffe scabinal de la seigneurie d'Arenberg, 7 liasses d'embrefs, de 1607 à 1639, 1666 à 1794, — 6 chirographes, de 1532, 1534 n. st., 1536, n. st., 1563, 1589 et 1602;

Greffe scabinal de la seigneurie d'Ottignies, 7 liasses d'embrefs, de 1641 à 1794; — 4 liasses de criées et plaintes, de 1683 à 1699, 1735 à 1794; — une liasse de chirographes, de 1438 à 1695; — 3 liasses de liquidations de 1612 à 1699, 1702 à 1767;

Greffe scabinal de la seigneurie de Maurage, 8 chirographes, de 1521 n. st., 1522, 1531, 1533. n. st., 1535, 1631 et 1635;

Greffe scabinal de la seigneurie de la Court-au-Bois, une liasse de chirographes, de 1493 à 1688.

Digitized by Google

NEUFMAISON.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

On trouvait à Neufmaison les seigneuries de la Motte et de la Roche dont on ne possède aucun acte scabinal, et celles d'Épinlieu, du marquis d'Havré et de Renty haut justicier, de mons^gr de Roquendolfe, de Madame de Condé et de l'abbaye Saint-Martin de Tournai.

Collart Lebrun était mayeur de Neufmaison, en 1517 ; Jehan Lebrun, Jehan Charle, Jacquemart de Pumerœl et Jehan Aulens, en étaient alors échevins.

Un acte de 1469 mentionne Poliart Dubois en qualité de lieutenant-mayeur de l'abbaye Saint-Martin de Tournai, et les échevins de cette seigneurie, Jehan Jevenois, Collart Thieubault, Jehan des Hayes et Jehan Ghouset fils Martin ; comme lieutenant-mayeur de la seigneurie Madame de Condé, ledit Collart Thieubault, et comme échevins, Poliar Dubois, Jehan Jevenois, Jehan des Hayes et Jehan Ghoussé.

L'échevinage de la seigneurie de mons^gr de Roquendolfe avait pour mayeur, en 1527, Jehan Vinchien, et pour échevins : Piérart Meunet, Hacquinot Ghouset, Jehan Manteau et Marcq Debaix.

Dans un acte passé le 14 mai 1618, « par-devant le mayeur de la seigneurie foncière que l'église et abbaye d'Épinlieu a en la ville de Noefmaisons et les eschevins d'icelle ville tant à monseigneur le marquis de Renty, seigneur de Chièvres, haut justicier, que de la dite église et abbaye », on trouve François Le Brun, mayeur de la seigneurie d'Épinlieu, et les échevins de cette seigneurie, Jean Gobert et Jacques Van Wambeke, et en qualité d'échevins de la seigneurie de Renty, Jean Manfroid et Guillaume Chevalier.

Il existe *du greffe scabinal de Neufmaison* au dépôt des archives de l'État, à Mons, une liasse de chirographes, de 1469

Digitized by Google

à 1665; — 5 liasses d'embrefs, des années 1606 à 1794; — 3 liasses de criées et plaintes, de 1655 à 1719, 1726 à 1789; — une liasse de liquidations, de 1665 à 1790.

NEUFVILLE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Ce village est mentionné dans une charte de donation faite par Godefroid-le-Captif à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand, l'an 979.

On y trouvait les seigneuries de Bagenrieux, de l'abbaye d'Hasnon, de Fellignies et Godimont, d'Ernaut de Ghislenghien, de Baillœul, de Jean d'Ittre, de Broyant de Sars, de Rasse de Maulde, d'Antoine le Flameng, de Houtaing et du Roi. Le comte de Hainaut y possédait le *Sart-le-Comte* dont les échevins se servaient d'un sceau aux armes de Hainaut.

Le cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut, de 1265 à 1289[1], mentionne les échevins de Neufville, ainsi que le mayeur; ce dernier était à la nomination du comte.

Jehans li Prouvos intervint dans un acte comme maire de Neufville, en 1300[2].

Un acte du 12 septembre 1547 mentionne Jehan Gillequin, mayeur de Neufville, et les échevins Jehan Neufnet, Hubert du Mont, George Otton et Anthoine Descamps.

Les échevins de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Pierre d'Hasnon, en 1300, étaient: Willos Cesaires, Pières de le Moytuerie, Henri de le Rabize, Matius Cauwes, Thieri li Selustres, Jehans Thiebaus et Jehans Godars[3]. En 1431, Jehan Chauwet, était maire de cette seigneurie.

En 1437, Jehans dou Marés était maire de la seigneurie de

[1] Tome I, p. 81.
[2] *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 184.
[3] Ibidem.

Digitized by Google

Bagenrieux ; les échevins étaient : Jehans dou Marés li pères, Jehan Willons, Jehans li Ochons, Colars dou Bos, Colars... et Hanin li Fèvres.

Mathieux des Camps, mayeur de la seigneurie de Ghislenghien, et les échevins Estiévenars des Camps, Andrieux Ghios, Colars Ghorés, Piérart Boistiauls, Jakemars Willons, Piérars li Fèvres et Piérart dou Markiet, sont cités en 1400.

Jacquemart du Tordoir était mayeur de la seigneurie de Baillœul en 1481 n. st., et en étaient échevins : Évrart Chauwet, Jehan de Marbaix, Colart Noefnet et Jehan du Rancq.

L'échevinage de la seigneurie Jehan d'Ittre se composait en 1497, n. st., comme suit : Colart de le Hove, mayeur, Jaquemart du Bois, Jehan Friart, Jehan Piérart et Jhérome Grumeau, échevins.

En 1533, Nicolas Grumeau est cité en qualité de mayeur de la seigneurie Rasse de Maulde, dont les échevins étaient : Estiévène Noefnet, Gilliart Michiel, Collart Gillequin et Jehan Gillequin. Ce dernier avait été créé échevin pour la passation d'un acte seulement.

La seigneurie Guillaume le Flameng avait pour mayeur, en 1545, Jehan Gillequin ; étaient échevins : Jehan Noefnet, George Otton, Wisbert du Mont et Jean Friart.

Un acte de vente du 4 décembre 1556 cite Wybert du Mont, mayeur de la seigneurie de Felligies et Godimont, et les échevins : Colart Gillequin, Gille du Mont, Jehan Raucq et Martin Delausnoy.

Étaient mayeur de la seigneurie de Houtaing, en 1573, Martin Delausnoit, et échevins : Anthoine Descamps, Pierre de Chièvre, Estiévène Noefnet, Jehan de le Court et Martin Gillequin.

Anthoine Descamps était mayeur de la seigneurie du Roi, en 1574.

Nous trouvons, en 1516, Estiévène Noefnet mayeur de la seigneurie de Sars-le-Comte, et comme échevins de cette seigneurie, Colart Gillequin, Martin de Marbaix, George Otton et Martin Delausnoy.

Digitized by Google

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède :

du *greffe scabinal de Neufville*, une liasse d'embrefs sur parchemin de 1399 n. st. à 1665 ; — 10 liasses d'embrefs sur papier, de 1609 à 1796 ; — 5 liasses de liquidations, de 1650 à 1766 ; — une criée, de 1716, 3 actes passés devant les hommes de fief de Hainaut, en 1430, 1543 et 1621.

Greffe scabinal de la seigneurie de Bagenrieux, 2 liasses d'embrefs, de 1636 à 1787 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de Fellignies et Godimont, 4 liasses d'embrefs, de 1678 à 1791 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de l'abbaye d'Hasnon, 8 liasses d'embrefs, de 1639 à 1794 ;

Greffe scabinal des seigneuries d'Hasnon, de Bagenrieux et de Fellignies et Godimont, 11 liasses de criées et plaintes, de 1617 à 1794.

NIMY.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Nimy et Maisières appartenaient de toute ancienneté au chapitre de Sainte-Waudru.

Le chancelier Gilbert ou Gislebert, qui écrivait sa *Chronique du Hainaut* à la fin du XII^e^ siècle, rapporte que le mayeur héréditaire de Nimy devait foi et hommage au comte de Hainaut, en sa qualité d'abbé de Sainte-Waudru, et qu'il lui payait chaque année le jour de Noël certaines redevances[1]. Ces redevances étaient, en 1265, de 7 sols et de 4 chapons[2]. Le même mayeur était en outre tenu à des presta-

[1] GISLEBERTI *Chronica, édition du Chasteler*, p. 21. — JACQUES DE GUISE, *Histoire du Hainaut*, t. VII, pp. 448 et 449. — VINCHANT, *Annales du Hainaut*, t. II, p. 81.

[2] DEVILLERS, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, p. 48.

Digitized by Google

tions en argent et en denrées en faveur du prévôt des églises de Mons.

Des contestations s'élevèrent, en 1201, entre le chapitre de Sainte-Waudru et Marcel, fils d'Harduin, au sujet de la mairie de Nimy et de Maisières que possédait alors celui-ci. Une convention confirmée par Bauduin de Constantinople, comte de Flandre et de Hainaut, vint terminer ce litige; il fut stipulé que le *mayeur* serait investi de ses fonctions par l'église de Sainte-Waudru, qu'il devrait payer chaque année au prévôt, le 5e jour après la Nativité, une rente de quatre deniers pour pain, de quatre chapons et de six deniers pour vin; mais que, de son côté, le prévôt devrait recevoir le *mayeur* à sa table, le jour du paiement de la rente, et « lui donner un disner honneste avec vin[1] ». Cet usage d'offrir un diner au *mayeur* était tombé en désuétude à la fin du siècle dernier.

Les échevins de Nimy intervinrent à cet acte de 1201 : ce sont : Alardus, Ibertus, Polius, Johannes, Balduinus, Petrus, Nicholaus.

Dans un acte du 19 juillet 1278, Wis (Eustache) de Roisin, chevalier, seigneur de Froimanteau, maire héréditaire de Maisières et de Nimy, reconnut qu'il appartenait au chapitre de Sainte-Waudru de Mons de nommer et de destituer les échevins de ces deux villages, et que c'était au maire à recevoir leur serment[2]

Une charte-loi fut octroyée le 3 mars 1389 (n. st.) aux échevins de Nimy et de Maisières, par les chanoinesses de Sainte-Waudru. Y intervinrent comme maire, Piérart Grigores, et comme échevins : Jehan Thumas, Willaumez des Mers, Jehans dou Werissay et Colars del Ausnoit[3].

[1] Devillers. *Quelques chartes des comtes de Hainaut Bauduin IV, Bauduin V et Bauduin VI*, Bulletins de la Commission royale d'histoire, 4e série, t. VIII, pp. 448-453, a publié cette charte. — Vinchant, t. II, pp. 300-301.

[2] Devillers, Volume cité à la note précédente.

[3] Le texte de cette charte a été publié par M. G. Decamps, dans les Bulletins du Cercle archéologique de Mons, 3e série, pp. 332, 334.

Digitized by Google

La mairie de Nimy et celle de Maisières, dite de la Motte, bien que formant des fiefs distincts, étaient ordinairement occupées par le même officier. Cela résulte, pour ne citer qu'une preuve, d'un document du XIVe siècle. Ce chirographe nous fait connaître quelle était, en 1303, la composition de l'administration communale de Nimy-Maisières : Willaume possédait les deux mairies ; les échevins, nommés Jehans Jusiers, Jakemars Rousliaus, Martins Coslars, Colars Alemiaux, Colars Tiencoit et Hues li Clers, exerçaient à la fois leur juridiction scabinale sur les deux localités.

Indépendamment de la seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru, il y avait celle de l'abbaye de Saint-Denis.

Le *greffe scabinal de Nimy-Maisières*, reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : 7 recueils de chirographes, des années 1303 à 1713 ; — 3 baux de la dépouille des foins des prés dits les *Estoques*, de 1564 à 1566 ; — 12 liasses d'embrefs et criées, de 1577 à 1796 ; — 2 liasses de criées, de 1527 à 1706 ; — 5 liasses de liquidations, de 1660 à 1675, 1681 à 1700, 1703 à 1726, 1728 à 1746, 1748 à 1792 ; — une plainte de rendue à nouvelle loi, de 1620 ; — une liasse d'actes de fourmortures, de 1709 à 1743.

NOIRCHAIN.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

La seigneurie de Noirchain a d'abord appartenu à une famille du même nom, puis à celles de Sassignies, de Joye, de Hainin, de Peissant, de Dessus-le-Moustier, d'Apchon et de La Barre.

L'acte le plus ancien que l'on possède du greffe de cette localité au dépôt des archives de l'État, à Mons, est de 1402 ; Huars Noizes y est cité comme mayeur.

Digitized by Google

En 1434, Thumas Noises était maire; Nicaises Polliart, Colins Renars, Liennart Dumay, Jehans d'Ugies et Fastrés de le Pierre étaient échevins

Le fonds scabinal de Noirchain se compose d'une liasse d'embrefs sur parchemin, de 1402 à 1680; — de 2 liasses d'embrefs sur papier, de 1622 à 1794.

NOUVELLES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Les échevins de Nouvelles sont mentionnés au XIIIe siècle dans le *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut* formé de 1265 à 1286[1].

Jehan le Poindeur, mayeur de Nouvelles, et les échevins Wautier Brassart, Jehan Colin, Leurent Cambier et Quintin Passet créé échevin pour la passation d'un acte seulement, sont mentionnés en 1470.

On trouvait à Nouvelles la seigneurie Amand et celles de Philippe de Somer et de Piérart Maucors.

Un chirographe du 2 novembre 1568 cite en qualité de mayeur de la seigneurie Philippe de Somer, dit de Leste, Colart Urbain, et comme échevins: Pière de le Flache, Colart Mabille, Gilles Pierche et Colart Arcq.

Les mayeur et échevins de la seigneurie Amand, repris dans le même acte, sont: Pière Henry, mayeur; Colart Mabille, Gille Pierche, Simon de Berlaymont et Philippe Daudenelle, échevins. Colart Arcq et Philippe Daudenelle ont été créés échevins seulement pour la passation dudit acte.

Les archives du *greffe scabinal de Nouvelles*, conservées au dépôt de l'État, à Mons, se composent d'une liasse d'actes sur parchemin, des années 1470 à 1673, et de deux liasses d'embrefs et criées, de 1568 à 1794.

---

[1] T. I, p. 52.

Digitized by Google

OBOURG.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

D'après M. Rousselle, Obourg jouissait vers 1295 de franchises communales et avait un mayeur et des échevins[1]. La publication d'un mémoire sur les cartulaires de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie par M. L. Devillers, nous a permis de découvrir un acte plus ancien datant de 1209 dans lequel les échevins d'Obourg sont cités[2].

La haute justice et seigneurie appartenait à l'abbaye de Saint-Denis.

Ce village obtint une charte-loi, le 8 avril 1399. Dans un acte de vente de trois journels de terre à Obourg, du 1er février 1436 n. st., Jehans Deskaines est cité comme mayeur et Jehan le Villain, Piere Passart, Collart Maghoi et Jehan Lokebau le sont en qualité d'échevins.

Le fonds scabinal d'Obourg, reposant aux archives de l'État, à Mons, se compose de 4 liasses d'embrefs sur parchemin, des années 1436 n. st. à 1759; — 6 liasses d'embrefs sur papier, de 1587 à 1794; — 6 liasses de criées, de 1616 à 1795; — 5 liasses de liquidations, de 1670 à 1695, 1701 à 1724, 1727 à 1787.

ONNEZIES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Le village d'Onnezies formait une seigneurie ressortissant à la baronnie de Roisin.

[1] Notice sur le village d'Obourg. (*Annales du Cercle arch. de Mons* t. I.)

[2] Mêmes Annales, t. X, p. 129.

Digitized by Google

On y trouvait les seigneuries du seigneur d'Angre, haut justicier, de Rampemont, de l'abbaye de Vicoigne, de Vanderlaine, de Favreau, de Pieters, de Jehan Bauduin, de mons^gr d'Enghien et de la cour de la Motte.

Nous avons rencontré aux archives de l'État, à Mons, un acte du 4 octobre 1570 intéressant au point de vue de plusieurs de ces échevinages ; il est passé « par-devant Noël de Marbaix, mayeur de la ville d'Onnezies à la seigneurie du seigneur d'Angre, haut justicier d'icelle ville et terroir ; Jean de le Ferière, mayeur de la seigneurie foncière que Jérôme Pieters a audit lieu ; Jean Franchois, aussi mayeur foncier de la seigneurie que l'église et abbaye de Vicoigne a audit Onnezies ; et les échevins d'icelles ville et seigneuries, Nicolas Estiévenart, Jean Sébille, Anthoine Blondeau et avec eux ledit Jean de le Ferière et Jean Franchois. »

Les magistrats communaux d'Onnezies étaient, en 1535 n. st., Toussain de le Court, mayeur, Jehan Watier, Arnoul de Werchin, Melchior de le Ferière et Vital de Mar baix, échevins. Ce dernier fut créé échevin pour la passation d'un seul acte.

A l'église d'Onnezies on remarque l'épitaphe de Nicolas du Buisson, mayeur, décédé le 31 août 1756.

Nous trouvons, dans un acte du 11 mai 1518, Clément De le Cour, mayeur des seigneuries de l'abbaye de Vicoigne et de Nicolas Favreau ; et Simon de Werchin, Colart de Marbaix, Jehan Faucon et Colart Hoelleu, échevins de ces seigneuries.

Un acte de vente passé le 25 février 1622 « par-devant les mayeur et eschevins de la seigneurie Vanderlaine en la ville d'Onnezies » est fait en présence de Jean de le Ferière, mayeur, et des échevins Franchois Franchois, Jaspart Bringoul, Jean Pottevin et Julyen Carlier.

La seigneurie de Rampemont avait pour lieutenant-mayeur, en 1617, Donas Lecompte, et pour échevins, Nicol Josse, Valentin Meuri, Baudri Ostellart et Jean Carlier.

Le fonds scabinal d'Onnezies reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : 4 liasses d'embrefs et criées,

Digitized by Google

de 1662 à 1794, et une liasse de chirographes, de 1518 à 1689;

Greffe scabinal de la seigneurie de l'abbaye de Vicoigne, une liasse d'embrefs, de 1630 à 1790.

ORMEIGNIES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ormeignies avait son administration locale dès la fin du XIII^e^ siècle. Une contestation surgit en effet entre l'abbaye de Cambron, d'une part, et Arnould l'Ardenois, seigneur de Florenville, d'autre part, au sujet de la mairie de ce village. Le débat fut soumis à l'arbitrage de Guillaume de Condé, seigneur de Morialmé, et d'Othon, seigneur de Trazegnies et de Silly. Par sentence du 4 janvier 1299 (n. st.), il fut décidé que chaque fois qu'il y aurait à nommer ou à destituer le mayeur d'Ormeignies, l'abbé de Cambron et le seigneur de Florenville ou ses héritiers se réuniraient en personne ou par un délégué pour y procéder de commun accord [1].

Un acte du 27 mai 1302 mentionne les maire et échevins d'Ormeignies et ceux de Bétissart, hameau qui formait une seigneurie importante et avait un échevinage distinct. Voici leurs noms : Jehans Ruelins, Wautiers li Clers, échevins d'Ormeignies, et Jehans li Bareteres, maire ; comme maire de Bettinsart ou Bétissart, Mikieuls Ruelins, et comme échevins de cette seigneurie : Jehans Ruelins, Wautiers li Clers, Colars Coussins, Jehans li (Baret)eres et Henri Clawes [2].

Le hameau de la Rosière ressortissait au chef-lieu de Valen-

[1] De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, pp. 398, 399.

[2] Devillers, *Cartulaire des hospices de Mons*, dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XV, p. 362.

Digitized by Google

ciennes et obtint le renouvellement de sa charte locale, le 14 avril 1521. Andrieu Mennet était mayeur, Jacquemart Cambier, Josse Museur, Amand Barbieur, Jehan Pottier et Thyery Allard étaient échevins de la Rosière [1].

Ormeignies obtint une charte-loi, le 29 juin 1413.

Le *greffe scabinal d'Ormeignies* comprenant les actes de 1574 à 1795 se trouve déposé chez M. le notaire Durieu, à Belœil. Le dépôt provincial de l'État à Mons ne possède qu'une liasse de chirographes, de 1586 à 1642.

Quant au *greffe scabinal de la seigneurie de Bétissart*, les archives de l'État à Mons ont récupéré ce qui suit : une liasse d'embrefs sur parchemin, des années 1473 à 1697 ; — une liasse d'embrefs sur papier, de 1766 à 1787, et une liasse de liquidations, de 1737 à 1767.

PATURAGES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Cette commune était primitivement une dépendance de Quaregnon portant le nom de *Communs pâturages de Quaregnon*.

Pâturages est cité comme village dans une liste officielle dressée en 1772.

On trouvait sur les Pâturages de Quaregnon le fief de Grisœul, mais n'ayant pas droit à avoir un échevinage.

Les actes étaient passés devant les mayeur et échevins de Quaregnon et Pâturages.

Une déclaration des biens et charges de la cure du 16 juin 1748 est signée par Nicolas Daneau, mayeur du Pâturage de Quaregnon, et par les échevins P. de Ramaix, Pierre Carlier, André Quenon et Antoine Andry.

[1] Cette charte a été publiée par Pinchart dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série.

Digitized by Google

Il n'y a pas de fonds spécial pour le greffe de Pâturages ; voir *Quaregnon*.

PÉRONNES-LEZ-BINCHE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Le souverain était seigneur haut-justicier de Péronnes. A partir du XIIIe siècle, une partie de la seigneurie principale appartenait aux de Trazegnies, puis elle passa aux familles de Dessous-le-Moustier et d'Apchon.

Indépendamment de la seigneurie principale, il y avait celles de l'abbaye de Lobbes, de l'abbaye de Saint-Feuillien du Rœulx, du Cochet appartenant au sieur de Willerval, et la seigneurie de Fontenis qui était, au XVe siècle, la propriété de Jacquemart Duterne.

Jacquemart Druart était mayeur de Péronnes-lez-Binche en 1550 ; les échevins étaient alors : Franchois de Jeumont, Marcque le Bastenier, Lion de le Bove et Thomas de Sayrier.

La seigneurie de l'abbaye de Saint-Pierre de Lobbes avait pour maire, en 1389 n. st. : Jehans Molventrez, et pour échevins : Colars Mikieuls, Jehans Thieris, Jehans Bauduins et Hanins li Caudreliers.

En 1580, la seigneurie du Cochet avait pour mayeur Jehan Hecque ; et pour échevins, Philippe Brassart, Jehan Rannart, Jehan le Vesque et Jehan de Montay.

Un chirographe de 1540 cite Jehan de Henripont en qualité de lieutenant-mayeur des seigneuries de l'abbaye de Lobbes et de l'abbaye de Saint-Feuillien, et comme échevins de ces deux seigneuries : Jacquemart Druart, Jehan le Fournier, Franchois de Jeumont et Hubert Herman.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Péronnes-lez-Binche*, savoir : une liasse de chiro-

Digitized by Google

graphes, de 1389 n. st. à 1701 ; — 4 liasses d'embrefs, de 1660 à 1794 ; — une liasse de plaintes et criées, de 1725 à 1791 ; — une liasse de liquidations, de 1700 à 1744.

PETIT-ENGHIEN.

(Comté de Hainaut, bailliage d'Enghien)

Le nom d'Enghien-le-Vieux donné à ce village au XII[e] siècle fait supposer que son origine est antérieure à celle de la ville d'Enghien appelée Enghien-le-Château.

Petit-Enghien faisait partie de la seigneurie d'Enghien.

On y trouvait les seigneuries de Warelles, de Tilleul-au-Bois, du Grand et Petit-Roussy, de Strihoux, de Drypickel, du Sart, du Grand-Tilleul, de Bodenelt, de la Haye, d'Aiwières, du chapitre de Nivelles, de l'abbaye de Saint-Denis et de Lecousenère.

Petit-Enghien possédait des franchises locales dès le XIV[e] siècle.

Les magistrats communaux étaient, en 1354, Pièrez de Brebant, mayeur ; Estiévène de Buesonsart, Pièrez Delecrolière, Jehans dou Puch, Jehans dou Sart, Claus de le Holstrée, Henris Amouriz et Gilles Huweliech.

L'échevinage de la seigneurie de Warelles avait pour lieutenant-mayeur, en 1557, J. Hieremary ; et pour échevins, Jehan Desnonwe, Zègre Bonnet, Jacque de le Cauchie et Zègre Baudewins créé échevin pour la passation d'un acte seulement.

L'administration de la seigneurie de Strihoux se composait, en 1586, comme suit : Jacques de le Cauchie, mayeur ; Josse Warlocquier, Zègre Lotsman, Collin Van Melchenbeke et Jean Dulletiers, tenaules

Un acte, passé le 23 mars 1618 devant « les mayeur et eschevins des terres, justices et seigneuries de Warelles, de Tilleul-au-Bois et du Grand et Petit-Roussy », cite Jacques de

Digitized by Google

le Cauchie, mayeur de ces seigneuries, et les échevins Nicolas Bascourt, Anthoine Marin, Jean de Blandre et Josse Denys. Ce dernier fut créé échevin pour la passation dudit acte seulement.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède : du *greffe scabinal de Petit-Enghien*, 24 registres d'embrefs, de 1650 à 1788 ; — 2 liasses d'embrefs, de 1788 à 1796 ; — 7 registres aux criées et décrets, de 1651 à 1761 ; — 4 liasses de criées et plaintes, de 1618 à 1765, 1767 à 1793 ; — une liasse de fourmortures, de 1640 à 1762 ; — une liasse de liquidations, de 1724 à 1780 ; — une liasse de chirographes, des années 1354 à 1718 ;

du *greffe scabinal de la seigneurie de Warelles*, une liasse d'embrefs, de 1772 à 1793, et 3 chirographes, de 1557, 1560 et 1681 ;

du *greffe scabinal des seigneuries de Warelles, de Tilleul-au-Bois, du Grand et Petit-Roussy*, 3 chirographes, de 1618, 1626 et 1632 ;

du *greffe scabinal de la seigneurie de Strihoux*, un chirographe, de 1586.

PETIT-RŒULX-LEZ-BRAINE.

(Duché de Brabant, mairie de Nivelles.)

Dès 1123, la seigneurie de ce village appartint au chapitre de Nivelles. L'administration se composait d'un mayeur et de sept échevins.

En 1387 n. st, Henin Disse était mayeur, et Collart Mahieu, Wautier le Vesque, Jehan Mandart, Jehan Carle, Jehan le Jouène Cas et Piérars le Kierpentier étaient échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal* de cette commune, une liasse de chirographes, de 1387 à 1723 ; — 9 liasses d'œuvres de loi, de 1709 à 1796.

Digitized by Google

QUAREGNON.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Ce village est très ancien; il appartenait au chapitre de Sainte-Waudru de Mons. La mairie héréditaire de Quaregnon est mentionnée au XIII^e^ siècle. Cette commune avait une charte-loi ; on en conserve une copie datant du XIV^e^ siècle.

L'administration communale se composait, en 1199, comme suit : Romond, mayeur ; Jules Morel (ou Morcau), Wautier Riduls, Amauri de Summoville (ou Grandville), Menier de l'Atre, Wautier le Roy, Étienne, et Jehan le Moine, échevins [1].

Jehans de Havrech, chevalier, maire de Quaregnon, est cité dans une charte du 6 juin 1248 [2].

Plus tard, les magistrats communaux prennent parfois la qualification de mayeur et échevins de Quaregnon et Pâturages, qui était alors une dépendance de Quaregnon. Charles Randour se qualifie mayeur de Quaregnon et Pâturages, en 1624, et Guillaume Maton, Guillaume Havertin, Lambert le Comte et Jean Cuvelier en sont les échevins.

On y trouvait les seigneuries du Roi, du chapitre de Sainte-Waudru de Mons, de la franche avouerie, de Boussu, du comte de Hainaut, de le Val dite de Lambrechies, de la chapelle Saint-Gilles en l'église de Saint-Germain de Mons, du Flénu, et le fief de Briançon.

En 1511, Colart Daneau était mayeur de la seigneurie de S. M., et Simon Chocket, Ghillain de le Rosière, Paskier de Ghosselies et Andrieu Blarie, échevins.

Dans un acte du 12 janvier 1545, sont cités : Légier Rolland comme mayeur de laseigneurie du chapitre de Sainte-Waudru,

DEVILLERS, *Monuments*, t. III, p. 605.

G. DECAMPS, *Mémoire historique sur l'industrie houillère dans le bassin du Couchant de Mons*, t. I, p. 389.

Digitized by Google

et comme échevins : Jean Biévenot, Estiévène Ghobert, Quintin du Rieu et Jean Desmoustiers.

Un chirographe de 1552 mentionne Jehan Maran, le père, mayeur de la seigneurie monseigneur de Boussu; et les échevins : Vallentin Discart, Anthoine Masson, Jehan Maran, le fils, et Jehan Barbyeur créé échevin pour cet acte seulement.

Nous trouvons un acte passé, le 23 avril 1411, « par-devant le mayeur et les eskievins des tenances monsigneur de Haynaut et les demiselles del église Sainte-Waudru de Mons ; » ce sont : Jehans Camuis, mayeur; Florens Bretons, Gerars d'Ittre, Nicaise de Hom, Carliers et Poliars Brongnars, échevins.

Le fonds scabinal de Quaregnon reposant au dépôt de l'État, à Mons, se compose comme suit :

Une liasse de chirographes, de 1411 à 1740; — 23 liasses d'embrefs et criées, de 1602 à 1796;

Une liasse de contrats de mariage, de 1737 à 1794; — 5 liasses de liquidations, de 1658 à 1785.

Greffe scabinal de la seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru, 2 liasses d'embrefs de 1572 à 1792.

Greffe scabinal de la seigneurie de Boussu, — 2 actes, de 1552 et 1553.

QUÉVY-LE-GRAND.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Cette localité n'était primitivement qu'une dépendance de Quévy-le-Petit, ayant néanmoins un échevinage distinct; elle fut érigée en commune en 1720.

On y trouvait les seigneuries du chapitre de Sainte-Waudru de Mons, du seigneur d'Havré, de Jehan Deleferière, de Colart de Haspre, de Stassart de le Croix, de Denis Payen, de la

Digitized by Google

Tourelle, de monseigneur de Marbaix, qui avaient chacune un échevinage. La seigneurie de Warelles et le fief de Gontreuil s'étendaient sur une partie du territoire. On y trouvait encore la seigneurie du Cheny, le fief de Jauche, le fief du Saulchoit et le fief d'Amourette.

Quévy-le-Grand avait pour lieutenant-mayeur, en 1570, Loys de Rombize ; Mahieu Willemart, Thiery Anthoine, Gilles Poullain et Jacques Urbain étaient échevins.

En 1412, Jehans de Remel était maire de la seigneurie Jehan Deleferière ; les échevins étaient : Martin Ernouls, Jehans Ghuillos, Jehans de le Taverne et Jehans Broyans.

Andrius Powillons était maire de la seigneurie de Stassart de le Croix, en 1429 ; étaient échevins : Piérars Liboins, Gilliars Rousniaux, Jehans Clerchaux et Jehans de Reniaul.

L'échevinage de la seigneurie Marie de Quévy, veuve de Colart de Haspre se composait, en 1454, de Jehan Griffon comme mayeur, et des échevins Jehan de Reniau, Jehan Delille, Piérart Delabais et Jehan Évrart dit le Fosseur.

La seigneurie d'Havré avait pour mayeur, en 1473, Jaquemart Doige dit Bauduin, le père, et pour échevins : Jaquemart Lenoir, Gilliart Broudeheult, Jaquemart Doige dit Bauduin le fils et Denis de Commartin créé échevin pour la passation d'un seul acte.

Aubin Mauclercq, mayeur de la seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru, et les échevins Benoît Desmarez, Jehan de Rombize le josne, Jehan Mathieu le josne, Phelippe de Rombize, Jehan Lebeau, Jehan Évrart dit Fosseur et Jehan Leducq dit Waignon, créé échevin pour la passation d'un acte seulement, sont cités en 1509.

Les mayeur et échevins de la seigneurie de la Tourelle, mentionnés dans un acte du 24 août 1561, sont : Pière de Rombize, lieutenant-mayeur, Pière Druart, Collart Anthoine, Collart le Comte et Quintin Willamme.

Sont présents à un acte de 1554 : Thiery Anthoine, mayeur de la seigneurie monseigneur de Marbaix, et les échevins de

Digitized by Google

cette seigneurie Jehan Descroliers, Collart Jaupart, Franchois de le Croix et Franchois Descroliers.

Le fonds scabinal de Quévy-le-Grand reposant aux archives de l'État, à Mons, se compose de : une liasse de chirographes, de 1412 à 1692 ; — 6 liasses d'embrefs et criées, de 1584 à 1793 ; — une liasse de liquidations, de 1673 à 1785.

QUÉVY-LE-PETIT.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Ce village, appelé autrefois simplement Quévy, était une des douze pairies de Hainaut.

On y trouvait : les seigneuries de Beaumeteau, de Bosqueau, d'Havré, de Beaudroit, du comte de Clerfayt, du Petit-Cambrai, de Jehan de Ville, de Jehan de Givry, de David de Helfault, de Warelles, des communs seigneurs ; les hautes seigneuries de Préelles et de Molembaix ; la seigneurie de Berlaimont et celle de Grart de Marchiennes.

Au hameau de Warelles, il y avait la seigneurie de La Hamaide.

Une charte de Bauduin V, comte de Hainaut, de 1171, mentionne *Gœmundo, maiore de Kevi* [1].

En février 1271, n. st., Gilion li maieur de Kévi » est cité dans l'acte de fondation d'une chapellenie en l'église du Béguinage de Cantimpret, à Mons, faite par Nicolas l'Orfèvre, chanoine de Sainte-Waudru [2].

[1] DEVILLERS, *Quelques chartes des comtes de Hainaut Bauduin IV, Bauduin V et Bauduin VI*, p. 8. *Bulletins de la Commission royale, d'histoire*, 4e série, t. VIII.

[2] DEVILLERS, *Cartulaire du Béguinage de Mons*, dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VI, p. 241.

Digitized by Google

Les échevins de Petit-Quévy sont mentionnés, en 1274, v. st., dans une charte par laquelle « Bauduin Barbet, de Quévy, approuve la donation faite à l'hôpital de Cantimpret par maître Nicholes li Orfèvres, prévôt des églises de Mons, de dîmes, terrages, cens, rentes et autres choses qu'il avait acquis, à Aulnois, de Colart Ainart de Quévi et de sa mère, et qui relevaient du dit Bauduin. » Ces échevins sont : Ansial Crociol, Willame le Doien, Jakemart Hasart, Mahiu le Corbisier, Willame Huspin, Gilion Renart et Ustasse de le Favarke[1].

La seigneurie Jehan de Ville avait pour lieutenant-mayeur, en 1446, Jehan Ghodeffroit, et pour échevins : Jehan Ghillot, Huart Bouteleu, Mathiu le Rous et Jehan Sacret.

Jacquemart Dubos était mayeur de la seigneurie de Warelles, en 1481; les échevins étaient : Willamme Ghillot, Henry Hongne, Jacquemart le Vesque et Jehan Lenwireux.

Un acte du 13 mars 1482 cite Jehan Machon, mayeur de la seigneurie des communs seigneurs; et les échevins : Willamme Ghillot, Colart Housiau dit Croiset, Michel le Falonodeur et Jehan Dubos.

En 1496, Jehan Cousin était mayeur de la seigneurie du Bosqueau, étaient échevins : Willame Ghillot, Jehan Jaupart, Jacquemart le Vesque, Évrard Toussaint et Piérart Marchant.

Dans un chirographe du 7 avril 1513, sont mentionnés : Jehan Noiset, en qualité de mayeur de la seigneurie de Beaumeteau, et comme échevins Jehan Cousin, Thomas Wibert, Jehan Jaupart et Ghislain Colart.

Nous trouvons qu'en 1527, Guillaume Colart était mayeur de la seigneurie Jehan de Givry; et Henry Cousin, Jehan Deswelz, Jehan Colart, Piérart du Rieu en étaient échevins.

Henry Cousin était la même année mayeur tant de la seigneurie David de Helfault, que de la seigneurie des communs seigneurs; Piérart du Rieu, Jehan Colart, Jehan Deswelz et Jehan Bridoul étaient échevins de ces seigneuries.

[1] Devillers, *Cartulaire du Béguinage de Mons*, *Ann. du Cercle arch. de Mons*, t. xii, p 432.

Digitized by Google

Un acte de vente est passé le 6 mars 1619 en présence de Laurent de Harven, bailli des hautes seigneuries de Préelles et de Molembaix, faisant en ce cas les fonctions de mayeur; de Nicolas Motte, de Charles Mathieu, de Baltazar Sigault et de Nicolas Willemin, créés échevins par ledit Laurent de Harven pour la passation de cet acte seulement.

D'après un document de 1622, la seigneurie de Berlaimont avait pour mayeur Nicolas Motte, et pour échevins Pière Flameng, Jaspard Ghodart, Charles Mathieu et Jean Mathieu.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède : du *greffe scabinal* de cette commune : 4 liasses d'embrefs, de 1586 à 1594, 1668 à 1794; — une liasse de criées, de 1680 à 1788; — une liasse de liquidations, de 1694 à 1781; — une liasse de chirographes, de 1446 à 1693;

du *greffe scabinal de la seigneurie de Bosqueau*, une liasse d'embrefs et criées, de 1619 à 1792;

du *greffe scabinal des seigneuries de Beaumeteau* et du *comte de Clerfayt*, une liasse d'embrefs et criées, de 1643 à 1792;

du *greffe scabinal de la seigneurie de Warelles*, une liasse d'embrefs, de 1691 à 1793;

du *greffe scabinal du duc d'Havré*, une liasse d'embrefs et criées, de 1647 à 1793.

QUIÉVRAIN.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Ce bourg est cité dans un diplôme du roi Charles-le-Simple; il faisait partie des quarante-quatre baronnies du Hainaut.

On trouvait à Quiévrain les seigneuries de l'abbaye de Saint-Éloi de Noyon, de l'abbaye de Saint-Ghislain, de l'abbaye de Crespin, du chapitre Notre-Dame de Condé, de Jehan

Digitized by Google

Faveriel, du chapitre Notre-Dame de Cambrai et de monseigneur de Biesvres.

Selon M. Bernier, l'administration de ce village était confiée à un mayeur et à quatre échevins nommés par le seigneur. Cet auteur a dressé une liste des mayeurs depuis l'an 1300. Jean Buvrinne occupait alors cette charge [1].

Il est fait mention des échevins de cette localité dans un acte d'émancipation du 12 mars 1512, n. st. Ce sont : Jehan Dampremy, Mahieu Duquesne, Jehan Escallet et Iehan de Saint-Ghislain.

Un acte du 23 juin 1516 est passé en présence de Jehan Dampremy lieutenant-mayeur de Quiévrain, et des échevins Anthoine Desgardins, Mahieu Duquesne, Charles Duhot et Jehan Renault, ce dernier créé échevin pour la passation du dit acte seulement.

La seigneurie de l'abbaye de Saint-Éloy de Noyon avait pour maire, en 1411, Jehans Burine, et pour échevins : Grars de le Fosse, Gilliars de Saint-Ghillain, Jehans Brongnars et Willaumes Laurens.

On conserve au dépôt des archives de l'État, à Mons : du *greffe scabinal de Quiévrain*, une liasse de chirographes. de 1512 à 1721 ; — 32 registres aux embrefs, de 1631 à 1796 ; — 18 liasses d'embrefs, de 1605 à 1796 ; — une liasse d'avis de père et de mère et d'actes de partage, de 1741 à 1796 ; — une liasse de testaments, de 1750 à 1795 ; — 2 liasses de plaintes diverses, de 1632 à 1732 ; — 2 liasses de plaintes de non-partable, de 1640 à 1781 ; — 4 liasses de liquidations, de 1651 à 1715, 1718 à 1795 ; — 2 inventaires des titres et papiers du greffe, de 1653 à 1734 ;

et du *greffe scabinal de la seigneurie de Saint-Éloy de Noyon*, 2 actes, de 1411 et 1413.

---

[1] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. xx, p. 280.

Digitized by Google

ROISIN.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Ce village était une des quarante-quatre baronnies du Hainaut.

Roisin et son hameau Meauraing formaient autrefois deux villages distincts, mais ayant les mêmes administrateurs.

On trouvait à Roisin les seigneuries du Ploich, de la Barre et de la Houlette.

Il y avait aussi la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain, située à Resignies, dépendance de Roisin. Jehans Brusniaux de Warquegnies était mayeur de cette seigneurie en 1417 ; Colars Cambelen, Jehans de le Kavée, Colars Piérars et Jehans Rases en étaient les échevins.

Jakemars Asselains, mayeur de Roisin, et les échevins Jehans li Clers, Jakemars dou Car, Jakemars Courbes, Jehans dou Pont, Jehans de le Cauchie et Nicaises li Carliers sont cités en 1380.

Le fonds scabinal de Roisin, déposé aux archives de l'État, à Mons, comprend : 8 liasses d'embrefs, des années 1671 à 1796 ; -- 2 registres d'embrefs, de 1777 à 1786 ; — une liasse de criées, de 1660 à 1761 ; — une liasse de liquidations, de 1734 à 1777 ; — une liasse de chirographes, de 1380 à 1772.

RONQUIÈRES.

(Duché de Brabant, mairie de Nivelles.)

L'origine de ce village remonte à une époque très reculée. En 977, Godefroid-le-Captif donna cette terre à l'abbaye de Saint-Ghislain.

Digitized by Google

Une charte de 1190 mentionne André, maire de Ronquières (Andreas, villicus Runquirie), et les échevins: Lambert le Vache (Vacca), Bauduin Reveaus, Radulfe de Bruera, Bauduin Rotirs, Timerus le Cambier, Jean de Sama et Aubert de Laterbuse [1].

Cette localité possédait donc, dès la fin du XII[e] siècle, des franchises communales ; son administration comprenait un maire et sept échevins.

« Ronquières, comme l'écrit M. Matthieu [2], appartenait, avant la révolution française, à la partie brabançonne des domaines des seigneurs d'Enghien. Ceux-ci y possédaient le droit de haute, moyenne et basse justice. Les échevins, à la semonce du mayeur, exerçaient le pouvoir judiciaire sur leurs administrés. »

On trouvait à Ronquières les fiefs de l'Englez, de Pierettes, Quinto, du Mazy, Pollet, du Courtil-au-Brulle, Campion, Ghoret, Alsocq, Martinet, Carras et Wastellain, et la seigneurie de l'Escaille.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Ronquières :* 32 registres aux embrefs, des années 1700 à 1796, et une liasse de chirographes, de 1499 n. st. à 1615.

SAINT-DENIS.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

L'abbaye de Saint-Denis fut fondée, dans un coin de la forêt de Broqueroie, par la comtesse Richilde de Hainaut et Bauduin son fils, en 1081. Elle avait la seigneurie de ce village avec haute, moyenne et basse justice, qu'elle tenait en fief de la cour féodale de Hainaut.

[1] De Smet, *Cartulaire de Cambron*, p. 564.

[2] *Un procès de sorcellerie à Ronquières*, dans les *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. II, p. 545.

Digitized by Google

Le plus ancien acte scabinal de Saint-Denis est de 1323 ; malheureusement cette pièce est en mauvais état. On y remarque comme « maires monsigneur l'abet de Saint-Denis, Cholars Mar..., et comme eschevins, Jehans Marchiauls, Jehans Fourmens, Jehans Simons, Gillos li Scohiers, Stiévenars Dal . . . es. . . . rars li Dus. »

Le fonds du *greffe scabinal de Saint-Denis* conservé au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : 2 recueils d'actes sur parchemin, des années 1323 à 1682 ; — une liasse d'embrefs, de 1684 à 1794 ; — 2 liasses de criées, de 1580 à 1794 ; et une liasse de liquidations, de 1679 à 1780.

SAINT-GHISLAIN.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

La ville de Saint-Ghislain, dont l'origine remonte au VII^e^ siècle, formait un domaine appartenant au monastère fondé par le Saint dont elle tire son nom. L'abbé en était seigneur temporel.

Jusqu'en 1590, Saint-Ghislain et Hornu ne formaient qu'une communauté, ayant un seul et même échevinage.

Il est fait mention des échevins de ces localités dans le *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut, en* 1265 :

« Si a li cuens mortemain, formorture, dousaines et sisaines à ses gens. Si dient k'il ne doivent ost ne chevaucie au conte, por che k'il ne tiènent riens de lui, ains tiènent tout le leur del empire d'Alemaingne. Mais on les a veus en ost le segneur de Haynau, car li eskievin dient ke, quant medame li contesse avoit besoing de gens et èle prioit al abbet de Saint-Gillain les hommes de ces III viles por aler en son host, il lor prestoit sans dète, et ensi ont-il alet en l'ost, sicum eskievin dient[1]. »

[1] DEVILLERS. *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, t. I, p. 49.

Digitized by Google

Comme le constate M. l'abbé Petit dans son Histoire civile et religieuse de la ville de Saint-Ghislain, « vers la fin de « l'année 1286, la ville de Saint-Ghislain avait son bailli, « son mayeur et ses échevins qui tous relevaient de l'abbé. « J'ai rappelé dans le premier livre de ce mémoire les fonc- « tions que remplissait le bailli, représentant du seigneur, « au nom duquel il rendait la justice, tandis que le mayeur « et les échevins étaient les représentants du village et de ses « biens. Ainsi les fonctions du mayeur et des échevins étaient « d'administrer les biens communaux, les *waressaix* (pâtures « banales). Ils décrétaient, à cet effet, des règlements et des « ordonnances de police, que le bailli faisait observer. Ils « étaient donc les représentants immédiats et les protecteurs « de la communauté [1]. »

Un record du 4 septembre 1388, touchant la juridiction et les droits et obligations respectifs d'Hornu et de Saint-Ghislain, émane des mayeur et échevins ; ce document est intéressant pour notre sujet et indique les titulaires de la magistrature de ladite ville. Nous le transcrivons.

« Sacent tout cil qui cest escript veront u oront que à le plainte de Monseigneur l'abbet de Saint-Gislain et de damp Gille de le Fosse, procureur souffissamment establit de par le couvent en ce cas, et par le semonce et coniurement de Estiévenart Pouillon, à ce jour mayeur d'iceli ville : Jehans Fauqueniers, Jehans Anthones, Jehans de le Plancque, Lucas Goutiers, Jakemars Warnes, Jehans Hubins et Jehans Bouchars ont dit et recordet, comme eskevin de Hornut et de Saint-Gislain, par loy et par enqueste rapportée de leur quieflieu de Mons, et par sieute faite paisiule l'un de l'autre, que il ont veut user que li ville de Hornut et li terrois est dou droit, hiretage del église Saint-Gislain ; en lequelle ville lidis Messires li abbés a fait et créet mayeur et eskevins ; et ossy

[1] *Mémoires de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut* IIIe série, t. VII, pp 82 et 83.

Digitized by Google

celi ville fu ainschois ville de nom que Sains-Gislain singulière à par li ; et ossy que lidite ville de Hornut se dessoivre à le maison qui fu Colart Bruniau, et li ville de Saint-Gislain se dessoivre à la maison qui fu Adam le Sauvaige et à le maison qui fu le Couvreur ; et si ne peueent cil de Hornut aller ne mettre leur bestes ès paturaiges de Saint-Gislain. qui ne fuissent al amende et comme li estraingnier ; encore ont cil de Hornu : église, fons de baptesme, chimitière, biens d'église et de communs povres, seul et à par yaux en ledite ville, et de tout chou l'administracion et gouvernance, avenc le querque et frait de leur masuyers baptisiez à Hornut, qui sont kéut u keroient malade de Saint-Ladre, et ensy cil de Saint-Gislain en leur ville de Saint-Gislain. Ce fu dit et recordet à Saint-Ghislain, ou porget Monseigneur l'abbet, l'an de grâce m ccc iiij^{xx} viij, quatre jours au mois de septembre. »[1]

La charte-loi de la communauté de Saint-Ghislain et Hornu fut renouvelée en janvier 1410.

M. l'abbé Petit, dans son travail cité, p. 130, indique les noms de quatre maires de Saint-Ghislain et Hornu ; ce sont : Estiévenart Pouillon, en septembre 1388 ; Jean de Hornut, fils en janvier 1410 ; Michel de la Deuze, en 1507 ; et Abel Crinon, en 1579.

Il donne ensuite une liste des maires de Saint-Ghislain seul à partir de 1727.

Un acte de 1424 est passé en présence de Jehans de Hornut, maire de Saint-Ghislain et Hornu, et des échevins Adans Hevrars, Jehans Auppin, Jehans li Lucqz, Jehans Jeskière et Jehan Crettiniers.

Ce fut en 1590, comme nous l'avons vu, qu'un échevinage fut créé pour Hornu. — Voir sous le nom de cette commune.

Jacques Doyen, mayeur de Saint-Ghislain, et les échevins : Jehan Lelong, Jehan Delespine, maitre Ghislain Massé, Servaix Cornut, Jacquemart Phelipprart et Jehan Dupret sont cités en 1539 n. st.

[1] Devillers. *Notice sur un cartulaire de l'abbaye de Saint-Ghislain*, dans *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. iv, pp. 140-141.

Digitized by Google

La mairie de Saint-Ghislain formait une seigneurie.

Les archives du *greffe scabinal de Saint-Ghislain* reposant au dépôt de l'État, à Mons, comprennent : une liasse d'embrefs sur parchemin, de 1395 à 1707 ; — 7 liasses d'embrefs et criées, de 1600 à 1794 ; — 8 registres d'embrefs, de 1732 à 1795 ; — un registre d'embrefs et criées, de 1687 à 1702 ; — un registre aux embrefs, plaintes de rendue, criées, etc., de 1706 à 1720 ; — 3 registres aux criées des biens et revenus, et des travaux de la ville, de l'église, des confréries et des pauvres, du 11 août 1761 au 11 avril 1782, du 18 avril 1782 au 21 octobre 1789, du 21 juillet 1789 au 14 fructidor an XI ; — une liasse de plaintes de non-partable, de 1687 à 1795 ; — 9 liasses de contrats de mariage, partages, avis de père et de mère, testaments, de 1574 à 1796 ; — un registre aux fourmortures, de 1573 à 1770 ; — un registre aux fourmortures et émancipations, de 1770 à 1796 ; — 5 liasses de liquidations, de 1654 à 1732, 1735, 1761, 1765 à 1790 ; — 2 baux, de 1574 et 1584 ;

Greffe scabinal de Saint-Ghislain et Hornu, une liasse d'actes sur parchemin, de 1424 à 1579 ;

Greffe scabinal de Saint-Ghislain, Hornu, Wasmes, Dour, etc., un registre aux embrefs de 1712 à 1596.

SAINT-PIERRE-CAPELLE.

(Comté de Hainaut, bailliage d'Enghien.)

Ce village faisait partie de la poësté d'Hérinnes et dépendait de la seigneurie d'Enghien.

On y trouvait les seigneuries de Gaine et Capron et de Luttelberg qui s'étendaient sur les territoires de Saint-Pierre et d'Hérinnes, et la seigneurie foncière de Canuyvère.

En 1673, l'administration communale se composait comme suit : André Blancart, mayeur ; Gérôme Honderlinghe, Jheo-

Digitized by Google

roepen Behaudens, Ighelycx Recht, Matthieu Pitteurs, Denis de Tarlier, Roock Brynart, Adriaen Roos, Jean Weverberch et Jean Loreys, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré du *greffe scabinal* de cette commune qu'un acte de l'an 1673, un acte de 1639 passé devant les hommes de fief de Hainaut, et 2 liquidations de 1715 et 1720.

SAINT-SYMPHORIEN.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

La terre et seigneurie de Saint-Symphorien formait un fief lige relevant de la seigneurie d'Havré ; elle appartint au XVI^e^ siècle à la famille Crohin et au XVII^e^ à la famille de Bousies.

Saint-Symphorien obtint une charte-loi le 11 mai 1412.

Indépendamment de la seigneurie principale, on y trouvait les seigneuries de l'abbaye d'Épinlieu et le fief de Sassinies appartenant à cette abbaye, la seigneurie de Saint-Jean de Jérusalem ou de l'ordre de Malte, du chapitre Saint-Vincent de Soignies, de monseigneur le Sénéchal de Hainaut, de Rouvroir. une seigneurie indivise entre les différents seigneurs, le fief de la Motte et le fief de Blaregnies.

Au XVII^e^ siècle, Mathieu-Jean de Bousies, seigneur de Saint-Symphorien, possédait, à titre de sa seconde femme, une seigneurie particulière appellée seigneurie de Dudezelle.

La nomination des échevins pour la seigneurie principale et la seigneurie d'Épinlieu, se faisait de la manière suivante, ainsi qu'il résulte d'une charte de l'an 1311, laquelle constate que cela se pratiquait « de sy longhement que souvient mémoire d'homme : » le seigneur de Saint-Symphorien d'accord avec l'abbesse d'Épinlieu désignait un échevin ; celui-ci nommé, le seigneur et l'abbesse sur son conseil choisissaient le second ; ensuite les deux échevins déjà désignés,

Digitized by Google

sans l'intervention du seigneur ni de l'abbesse, élisaient les autres ; les deux nommaient un troisième, lequel participait au vote pour la nomination du quatrième ; ce quatrième votait avec les trois autres pour le cinquième ; ces cinq choisissaient le sixième; enfin, les six nommés désignaient le septième [1].

Le seigneur avait un mayeur particulier et l'abbesse avait le sien ; les échevins étaient les mêmes pour les deux seigneuries.

La révocation de ces échevins ne pouvait se faire que de commun accord. Grignars de le Vallée, écuyer, seigneur de Saint-Symphorien ayant démis de sa charge un échevin appelé Jakemart Pauwillon, fut forcé, sur la requête de l'abbesse d'Épinlieu de le rétablir : ce qu'il fit le 4 juillet 1378. Hanin Ghelés, sire de Saint-Symphorien, dut également le 30 mars 1432 rétablir comme échevin Jean Levent qu'il s'était avisé de destituer sans consulter l'abbesse [2].

Les mayeur et échevins de la seigneurie de l'ordre de Malte étaient nommés par le commandeur.

Dans un acte de record de 1313 sont cités : Jehans li Clers, maire de Saint-Symphorien ; et les échevins, Jehans de Froimont, Huars de Froimont, Jehans li Fèvres, Jehans Marsiules, Alars Sains, Piérars Laccotiaus et Jakemars de Nouvelles.

Jehans de Haynne intervint le 9 novembre 1383 comme maire de la seigneurie de l'abbaye d'Épinlieu.

Un acte de vente du 19 mars 1498 n. st., passé « par-devant les seigneurie et tenance que Simon Crohin et l'église et abbaye d'Espinleux ont par indivis en la ville de Saint-Symphorien, » cite comme mayeur de la seigneurie Simon Crohin, Jehan de le Samme; en qualité de mayeur de la seigneurie d'Épinlieu, Jehan Claix dit l'Oste; et comme échevins de cette seigneurie

[1] *Bulletins des séances du Cercle archéologique de Mons*, 2e série, p 274.

[2] Le texte de ces deux actes intéressants au point de vue de l'échevinage, a été publié par M. Devillers dans le volume précité des *Bulletins*, pp. 276 à 280.

Digitized by Google

indivise, Jehan Ghohelet, Estiévène Lombart, dit Parent, Colart le Vent et Henry de le Pierre.

Willame Powillon était mayeur de la seigneurie du chapitre de Saint-Vincent, en 1431; les échevins étaient : Vinchient de le Same, Jehan Flocquez, Noels ly Sires et Philippe de Mainvault.

Le commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem avait créé en 1358 maire de la tenance de l'ordre à Saint-Symphorien, Piérars de le Marlière, père; et les échevins, Ghodeffrois de Haynne, Jakemars li Vignons, Gillos Couture, Jehans Crekars, Jehans Jolis et Piérars de Biermeraing.

Une vente du 17 février 1609 faite « par-devant les mayeur et eschevins de la ville de Saint-Symphorien tant de la seigueurie par indivis de noble homme Jean de Bouzy, escuyer, s^r dudict lieu, etc, et l'église et abbaye d'Espinlieu, comme de la religion de Monsieur Saint-Jean-de-Jhérusalem », cite comme mayeur de la seigneurie de Bouzy, Jean Herculis; Gilles de Maurage, mayeur de la seigneurie d'Épinlieu et Joos Souppart, de la seigneurie de Saint-Jean-de-Jérusalem. Les échevins de la seigneurie indivise entre le sieur de Bouzy et l'abbaye d'Épinlieu, cités dans ledit acte sont : Pière du Piéton, Estiévène de Bouloingne, Jan le Doulx et Martin le Maire établi échevin pour le présent acte seulement. Les échevins de la seigneurie de l'ordre de Malte étaient : Jan Herculis, Jean Naset, Jean Gaillière et Nicolas d'Arthois créé échevin pour la passation dudit acte.

L'échevinage de la seigneurie de Dudezelle se composait, en 1672, de Louis Cornet, mayeur; et de Thomas Cappeau, Druon Cartenier, Siméon Desquesnes et Gilles Halte, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Saint-Symphorien*, une liasse de chirographes, des années 1313 à 1706; — 10 actes de vente et d'acensement des biens appartenant au seigneur de Saint-Symphorien et à l'église de Sainte-Élisabeth dudit lieu, de 1524, 1535, 1546, 1547, 1586, 1603, 1617, 1686 et 1776; — 2 liasses d'embrefs,

Digitized by Google

de 1624 à 1704, 1706 à 1794 ; — 4 liasses de criées, de 1620 à 1794 ; — 2 liasses de partages, émancipations, aliénations de rentes, donations, actes d'hypothèque, etc., de 1700 à 1792 ; — 2 liasses d'arrentements et rapports pour sûreté de rentes, de 1702 à 1796 ; — une liasse intitulée : Anciennes plaintes de rendue, de 1647 à 1698 ; 3 liasses de liquidations, de 1665 à 1784.

Greffe scabinal de la seigneurie du chapitre de Saint-Vincent, un cahier d'extraits de chirographes, de 1437 à 1485.

SAINT-VAAST.

(Comté de Hainaut, bailliage du Rœulx.)

La tradition fait remonter l'origine de ce village au VI^e^ siècle. Le comte du Rœulx était haut-justicier.

Une charte de 1168 est signée par Bauduin, mayeur, Théodoric, Hisdebrand, Gillart et Bernard, échevins de Saint-Vaast [1].

Il y avait : les seigneuries de Trazegnies ou de Fanuelz, d'Aymeries, de l'abbaye d'Alne, de Jeanne Rolin, du vicomte de Gand, de Michel Chisaire, de Potelles, de Gasebecq, de Loncamp, d'Ernault de Trivière, de Mademoiselle de Blaugies, de Dassonleville, de l'abbaye de Crespin, de Rokemont, de Morial de Saint-Vaast et des communs seigneurs.

L'administration communale de Saint-Vaast avait pour mayeur, en 1540, Waulsekin de Mauraige ; et pour échevins, Jehan Motte, Jehan du Lossignot, Nicaise le Marissal et Waulsekin Bouzet.

Un acte, passé le 16 octobre 1432 « par-devant le maïeur et les esquievins de le ville de Saint-Vaast de le tenanche Hanin

[1] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. v, p. 380.

Digitized by Google

Chisaire fils Thiery, » mentionne Piérars de Mauraige, mayeur de cette seigneurie, et les échevins : Jakemars Pierons, Jehans Hauwiaulx, Huars Hanons et Estiévenars Robiers.

Nous trouvons dans un acte de vente du 7 novembre 1524, passé « par-devant le mayeur de la seignourie que noble et puissant seigneur, monseigneur de Trazegnies (seigneurie de Fanuelz) a en la ville de Saint-Vaast, aussy le mayeur et lieutenant de mayeurs des tenances et seignouries que ont là endroit noble et puissant seigneur monseigneur d'Aymeries, l'église et abbaye d'Ausne et Michiel Chizaire, bourgois de Binch, et les escevins d'icelles seignouries ci-dessous nommés », comme mayeur des seigneuries de Trazegnies et de Chisaire et lieutenant-mayeur de l'abbaye d'Alne : Guillaume Compain; Jehan Bourdeau, lieutenant-mayeur de la seigneurie d'Aymeries, et pour échevins tant de Saint-Vaast que desdites seigneuries : Jehan Motte, Jacquemart Bouzet, Jehan Hacquardeau et Collart Blancquart.

Guillaume Hermant était mayeur de la seigneurie du vicomte de Gand en 1578, n. st.; Franchois Hacquardeau, George du Rossignot, Jehan de Henripond et Lambert Bastien en étaient les échevins.

La seigneurie de Potelles avait pour maire, en 1432 n. st., Hanins de Maulraiges, et pour échevins: Jacquemars Pierons, Piérars Pierons, Jehans Hauwiaulx et Jehans Cousins.

La même année, Piérars Pierons était maire de la seigneurie de Gasebecq ; et Piérars de Mauraige, Jehans Pierons, Jehans Boukins dit Hauwiaux et Jehans Cousins en étaient échevins.

Un arrentement du 4 mars 1620 passé devant « les mayeur et eschevins de Saint-Vaast-lez-Binche à la seigneurie foncière que noble damme madamme Jeanne Rolin, damme de Joffreville, Novion, Raismes, Houdeng, etc., Grande Maréchale de Haynnault, at et possesse en icelle ville », cite Adrien Arcq, mayeur de cette seigneurie, et les échevins Jean Hullin, Pière le Cellier, Jean Baudry et Clément de Henripont.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe*

Digitized by Google

scabinal de Saint-Vaast, une liasse de chirographes, de 1432 à 1709; — 4 liasses d'embrefs, de 1714 à 1794; — 2 liasses de criées, de 1710 à 1740, 1742 à 1789; — 2 liasses de liquidations, de 1670 à 1704, 1706 à 1761;

du *greffe scabinal de la seigneurie de Fanuelz*, 2 liasses d'embrefs, de 1617 à 1795;

du *greffe scabinal de la seigneurie d'Aymeries*, une liasse d'embrefs de 1670 à 1791.

SARS-LA-BRUYÈRE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Ce village formait une seigneurie importante qui appartint successivement aux familles de Sars, de Harchies, de Bournonville et d'Ursel.

Cette seigneurie fut érigée en marquisat le 1er septembre 1689 en faveur de Wolfgand de Bournonville.

La haute justice appartenait à la commanderie du Piéton, de même que dans la seigneurie du Fliémet.

Il y avait aussi la seigneurie de Le Haye.

Les échevins de Sars-la-Bruyère cités dans un acte de 1329 sont: Thumas de le Motte, Jakemars de le Motte, Jehans Yuwains, Jehans Fissaus, Jehans li Hyos, Colars Henriars et Jehans Henriars.

Gilles li Escuiers était maire en 1332.

L'échevinage de la seigneurie de Le Haye se composait, en 1581, comme suit: Thiry Soiette, mayeur; Jean Mathieu dit Couvreur, Jean Mathieu dit Gros, Désiré de le Croix et Henry du Frasne, tenaules.

En 1685, la seigneurie du Fliémet avait pour mayeur Jean Cordier, et pour échevins: Jean Michel Cornet, Philippes de Rombize, Remy Comian et Herman Liernard.

Digitized by Google

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Sars-la-Bruyère*, 2 recueils de chirographes, de 1329 à 1709; — 2 liasses d'embrefs, de 1526 à 1698; — 3 liasses d'embrefs et criées, de 1703 à 1794; une liasse de liquidations, de 1667 à 1760;

du *greffe scabinal de la seigneurie du Fliémet*, une liasse d'embrefs, de 1685 à 1791.

SILLY.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Silly avec le village voisin, Gondregnies, formait une seigneurie importante et était le siège d'une des douze pairies du Hainaut. Sur le territoire de Silly existait un grand nombre de fiefs relevant de la seigneurie principale; c'étaient : la seigneurie de la Wastine, les fiefs de le Liennebos, Lecocq, des Hayemont, des Hauts-Broecques, Ghobert, Delaire, Hion, de le Tenre et de Rotissart[1].

Alard, mayeur de Haut-Silly (Alardi, villici de Halt-Silgi), est cité dans une charte du XII[e] siècle relative à l'abbaye d'Eename. Cette charte n'est pas datée, mais elle se rapporte certainement entre les années 1169 et 1172[2].

Matthieu, mayeur de Silly, fit, en mars 1226 n. st., donation à l'abbaye de Ghislenghien d'une dîme perçue à Silly; Jacques de Caulmont ratifia cet acte[3].

Gilles, mayeur de Silly, fit en décembre 1233 une donation à la même abbaye que Hoste de Trazegnies confirma[4].

[1] E. MATTHIEU, *La pairie de Silly et ses fiefs. — Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. IV.

[2] PIOT, *Cartulaire de l'abbaye d'Eename*, p 49.

[3] *Bulletins de la Société historique de Tournai*, t. XIV, p 146.

[4] *Bulletins de la Société historique de Tournai*, t XIV. p. 150.

Digitized by Google

En décembre 1287, nous trouvons Denis, maire, Jehan li Fiers, Biertrans de Tramasure, Adans li Corbisiers, Willaumes de Gondreghien et Étienne Takeles, échevins de Silly[1].

Le dépôt des archives de l'État à Mons possède du *greffe scabinal de Silly*, 3 recueils de chirographes, des années 1399 n. st. à 1719; — 10 registres aux embrefs, de 1590 à 1624; — 14 liasses d'embrefs (1re catégorie), de 1617 à 1795; — 9 liasses d'embrefs (2e catégorie), de 1606 à 1791; — une liasse de criées, de 1630 à 1749; — une liasse de liquidations, de 1671 à 1746.

SIRAULT.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Ce village avait obtenu de bonne heure des franchises communales de l'abbaye de Saint-Amand à laquelle il appartenait dès le IXe siècle. A la suite des menaces faites par les habitants de la localité à l'abbé de Saint-Amand, ce prélat, par une sentence portée en 1239, modifia leurs lois et coutumes. Il est fait mention dans ledit acte du mayeur et des échevins de Sirault[2].

Une charte locale fut octroyée en mars 1243. On y lit : « Li sires puet les eskevins de Syrau oster de iij ans en iij ans à se volenté et autres metre, et s'aucuns des eskievins fourfaisoit, dedans les iij ans, oster li sire s'il est en convencus par ses pers et autres metre[3]. »

En 1440 n. st., Sirault avait pour maire, Jehan Grart, et

[1] De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*. p. 333.

[2] Wauters, *De l'origine et des premiers développements des libertés communales en Belgique*, preuves, pp. 141-144.

[3] Cette charte a été publiée par M. Devillers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. III, pp. 101 à 103.

Digitized by Google

pour échevins : Jehan Mignot, Martin Garbet, Jehan Bierlat et Jacquemart Machon.

On possède de Sirault au dépôt des archives de l'État, à Mons, un recueil de chirographes, de 1440 n. st. à 1699. — un registre aux embrefs, de 1722 à 1727; — 18 liasses d'embrefs, de 1603 à 1796; — 7 liasses de criées, de 1615 à 1793; — un registre aux actes de fourmortures et d'émancipation, de 1629 à 1639; — une liasse de contrats de mariage, de 1774 à 1794; — 7 liasses de liquidations, de 1650 à 1730, de 1733 à 1751, et de 1755 à 1782.

SOIGNIES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Cette ville doit son origine à Maldegaire, connu sous le nom de Saint Vincent, qui y fonda un monastère en 640.

Ce fut du comte de Hainaut Bauduin IV, que Soignies obtint en 1142 ses franchises communales. Un historien distingué, Th. Lejeune, résume en ces termes les privilèges accordés aux Sonégiens et le mécanisme de l'organisation des magistrats locaux :

« La *Keure* ou charte de liberté qui leur fut octroyée en présence de Nicolas I, évêque de Cambrai, porte la date de 1142. Les barons du prince, témoins à cet acte, sont : Wautiers Pulekiaus, Ysembars de Mons, Gossuin de Mons, Eustache du Rœulx, Wautier de Lens, Thierry de Ligne, Bauduin de Roisin, Arnould d'Erbaut, Ywains de Wattripont, Alard de Louvignies, Isaac, châtelain de Mons, Harduin, maïeur, et Nicolas de Quaregnon.

« La charte communale de Soignies, en déclarant exempt de toute exaction arbitraire quiconque fixera sa demeure dans l'alleu de cette ville, hormis les serfs qui resteront sous la

Digitized by Google

puissance de leurs seigneurs jusqu'à leur émancipation, arrête les conditions pour obtenir et conserver le droit de bourgeoisie ; elle établit des échevins locaux et un corps de jurés sans l'avis et le consentement desquels le « ministre de l'église » (le bailli ?), ainsi que le maïeur, en fait de justice, ne peut rien décider ; elle fixe les peines corporelles et tarifie les amendes pécuniaires pour les crimes et délits ; elle promet protection aux personnes qui se rendront au marché de la ville ; elle consacre le droit d'hérédité ; elle astreint les bourgeois au service militaire, mais seulement pour la défense du pays : elle leur permet néanmoins de rester dans leurs foyers au mois de mars, au mois d'août et pendant la saison d'automne ; enfin elle taxe à deux sous la rente annuelle que devra payer au prince, à la Noël, le seigneur de la terre de Soignies.

« A la requête de l'église et des bourgeois de Soignies, Bauduin VI, comte de Flandre et de Hainaut, leur confirma, le 5 avril 1200, ces précieux privilèges, en présence de plusieurs nobles personnages, savoir : Alard de Chimai, Gérard de Jauche, Nicolas de Barbençon, Henri, châtelain de Mons, Gilles de Braine, Bauduin de Strépy, Renard de Strépy, Nicolas de Montignies et Guillaume de Naast.

« Nul doute que la charte de liberté accordée aux Sonégiens eut une origine pacifique comme la plupart de celles qui furent octroyées aux autres cités belges. Concédée par le comte de Hainaut, elle est acceptée par la corporation religieuse qui exerce le pouvoir suprême dans la bourgade. L'un et l'autre prouvent, par des concessions libérales pour cette époque, qu'ils veulent, tout en se procurant quelques ressources indispensables, développer les forces sociales qui se sont implantées au milieu de la population sonégienne, prévenir les conflits entre les habitants, réprimer les crimes, satisfaire dans une certaine mesure les exigences toujours croissantes du peuple, régulariser l'admission et la validité des témoignages verbaux, étendre l'usage des preuves écrites, et surtout, donner un

Digitized by Google

essor plus grand à l'industrie et au commerce. Une fois constitués en une « association jurée », les Sonégiens obtinrent les prérogatives attachées aux droits communaux qui en découlaient comme des conséquences nécessaires. Ainsi on établit une caisse municipale, on fit graver un sceau particulier, on construisit une maison commune ou hôtel de ville, on éleva un beffroi où fut placée la cloche destinée à convoquer les bourgeois, et l'on créa un arsenal[1].

« Sous l'ancien régime, le conseil municipal, à Soignies, se composait d'un commis du chapitre de Saint-Vincent, du bailli, du maïeur, de sept échevins, d'un commis des bourgeois et de douze jurés.

« Le commis du chapitre était un chanoine choisi par cette corporation ecclésiastique et qui intervenait avec voix délibérative, dans les assemblées où se traitaient toutes les affaires relatives à la commune. Il veillait à ce que rien ne se traitât et ne se fît dans le magistrat contre les droits du chapitre, et de plus, il s'efforçait d'assurer à la ville une bonne et solide administration de ses moyens.

« Le maïeur, dont les droits et les fonctions furent déterminés par un acte émané des jurés et des échevins de Soignies, vers le milieu du XIII^e^ siècle, était également à la nomination du chapitre et révocable à sa volonté. Il présidait les échevins qui avaient dans leurs attributions la moyenne et la basse justice, la police civile, toutes œuvres de loi concernant les maisons et les héritages, l'afforage des bières, la vérification des poids, des mesures, des pots, des pains, etc. A son entrée en fonctions, il devait fournir un cautionnement et remplacer les fonds de la caisse de nantissement. C'est à ce fonctionnaire et au commis du chapitre qu'incombait la charge de répartir les soldats dans la ville. L'élection du maïeur et des échevins se faisait dans le principe le lendemain de l'Ascension. Plus tard elle donna lieu à des abus qui furent réformés par le

[1] VINCHANT. *Annales du Hainaut*, t. II, p. 172, t. III, p. 258.

Digitized by Google

conseil souverain du Hainaut. Ce tribunal formula, le 23 mai 1726, un règlement qu'il imposa aux autorités sonégiennes. On stipula que le renouvellement des magistrats municipaux se ferait chaque année, le jour de Saint-Jean-Baptiste, au mois de juin.

« Le commis des bourgeois, qui avait aussi voix délibérative, était choisi par le magistrat et par tous les membres de la bourgeoisie.

« Les jurés appelés communément pairs ou pères dans les documents du XVIII[e] siècle, au nombre de douze, formaient le conseil de ville et n'intervenaient que dans les assemblées générales pour « veiller, garder et soutenir les intérêts de la commune. » Cependant il conste par un grand nombre de documents que ces officiers assermentés, qui étaient les mandataires de la bourgeoisie, ont toujours eu dans leurs attributions la justice civile et criminelle en-déans la franchise, tandis que les échevins exerçaient leur juridiction hors l'enceinte de la ville sur toute l'étendue de la terre de Soignies[1]. »

En 1317, les échevins de Soignies étaient : Gérars Kaingnes, Colars Collens, Jehans dou Pont, Jehan de le Favarke, Willaumes del Arbrelle, Jehan de le Moituerie et Jehans Folmariet.

La trésorerie de l'église et la prévôté constituaient deux fiefs amples relevant de la cour féodale de Hainaut.

On trouvait à Soignies les seigneuries de l'Aumône, des Francs Rouvroirs et la Prévôté franche et non franche.

Un embref de l'an 1629, cite Jehan de Froidmont, mayeur de la seigneurie de l'Aumône; et les échevins, Jean Durant, Vincent Desperies, Vincent Duquesnes et Michel de Sainctes créé échevin pour cet acte seulement.

Jean de Froidmont figure également comme lieutenant-mayeur héritable de la seigneurie de la Franche prévôté, en

[1] LEJEUNE, *Histoire de Soignies*, dans *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres*, 3[e] série, t. IV, pp. 180, 181, 182 et 183.

Digitized by Google

1630; les échevins cités sont : Jean Durant, Vincent Duquesne, Vincent Desperies et Jean Dubois.

Les tenaules de la seigneurie des Francs Rouvroirs étaient, en 1632, Jean Blondeau père, Siméon Furrin, Henry Blondeau et Paul Franchois.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède une très belle collection d'archives du *greffe scabinal de Soignies*, laquelle comprend : 2 liasses de chirographes, de 1357 à 1701 ; — 52 registres d'embrefs passés devant les mayeur et jurés, de 1587 à 1796 ; — 5 registres, idem de 1690 à 1701 ; — 5 registres d'actes divers passés devant les maire, échevins et jurés, de 1555 à 1648 ; — 53 registres d'embrefs passés devant les mayeur et échevins, de 1571 à 1796 ; — 3 registres des mêmes actes, de 1687 à 1796 ; — 12 registres de recours tenus par-devant les jurés, de 1611 à 1796 ; — 8 registres de recours tenus par-devant les échevins, de 1586 à 1794 ; — 3 registres de plaintes de rendue à nouvel héritier et usufruit, faites aux mayeur et échevins, de 1490 à 1495, 1541 à 1588 ; — 2 liasses de plaintes et interdictions, de 1685 à 1699 ; — 2 registres de contrats de mariage, de 1715 à 1738, 1730 à 1795 ; — 5 registres d'actes de partages, de 1639 à 1710, 1718 à 1792 ; — 2 registres de contrats de mariage, partages et testaments, de 1728 à 1794 ; — une liasse de contrats de mariage et testaments, de 1539 à 1740 ; — 3 registres d'actes de fourmortures, de 1637 à 1796 ; — 2 liasses de procurations, de 1684 à 1793 ; — 14 liasses de liquidations, de 1610 à 1793.

Greffe scabinal des seigneuries de l'Aumône, de la prévôté franche et non-franche et des Francs Rouvroirs, un registre aux embrefs, de 1629 à 1637.

Il existe au même dépôt, section des hôpitaux et fondations charitables, 5 recueils de chirographes relatifs aux propriétés des hospices et de l'Aumône des pauvres de Soignies, des années 1312 à 1766.

Digitized by Google

SPIENNES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Les chevaliers de l'ordre de Malte possédaient dans ce village une seigneurie avec haute, moyenne et basse justice. Il y avait aussi le fief de Maurage et la seigneurie Doutremer.

Au XVIIe siècle, André Charles Du Chastel de la Howardrie était seigneur de Spiennes.

Sont cités, en 1481 n. st., Willaume de Launoit, mayeur; Nicaise de le Forge, Liénart Piérart, Bauduin Francq, Jacquemart le Borgne, Jehan Ghyart et Baudechon Crauwe, échevins.

Le dépôt des archives de l'État possède du *greffe scabinal de Spiennes*, une liasse de chirographes, de 1481 n. st. à 1683; — 2 liasses d'embrefs, partages, quittances à loi et autres actes, de 1601 à 1794; — une liasse de criées, de 1610 à 1789; — une liasse de liquidations, de 1698 à 1775.

STEENKERQUE.

(Comté de Hainaut, châtellenie de Braine-le-Comte.)

La seigneurie principale appartint d'abord à une famille du nom du village, puis elle passa dans celles de Pinckart de Hérimez, de Gavre, de Gottignies et de Vanderdilft.

On trouvait à Steenkerque les seigneuries du chapitre de Soignies, du Bucq des Prets, de Saint-Feuillien et du Fayt. Cette dernière relevait de la seigneurie de Gammerages.

Cette localité possédait, dès avant 1326, un échevinage. Les magistrats communaux étaient, en 1340 n. st., Simons dou Fait, Cholart dou Fait, Cholart dou Monchiaul, Jehans Wasserans, Henris Wabours, Jehans li François et Jehans Huriaus, échevins; Gilkins Baudés, maire.

Digitized by Google

L'échevinage de la seigneurie du Fayt se composait, en 1416, comme suit : Jehan le Raulle, mayeur; Collart dou Fait, Willaume le Machon, Andrieu Nicaise, Willaume Le Mesureur et Hellin dou Fait, échevins.

La seigneurie de Saint-Feuillien avait pour échevins, en 1407, Piérars Waisserant, ... De le Pière, Gilliart Lenain, Jehan Dassoncleville dit le Machon, Liévin Le Tondeur et Willame dou Cochet.

Estiévenart Espallart était, en 1431, mayeur de la seigneurie des Prets appartenant à Louis de Montfort; les échevins de cette seigneurie étaient : Gilliart Du mont, Willaume Dassonleville, Jehan Dufayt, Jehans Diesbecq.

Sont cités, en 1764, Moraut Goret, mayeur de la seigneurie de Saint-Vincent de Soignies; Nicolas Ghinie, Nicolas Friart, Philippe Hubert del Chaussée et Martin-Joseph Tondeur, échevins, de la même seigneurie.

Les archives du *greffe scabinal de Steenkerque* reposant au dépôt de l'État, à Mons, comprennent : 2 recueils de chirographes, de 1326 à 1738; — 11 registres d'embrefs, de 1623 à 1647, 1649 à 1657, 1660 à 1685, 1701 à 1786; — une liasse d'embrefs, de 1787 à 1795; — une liasse d'embrefs et criées, de 1623 à 1701; — une liasse de criées et rendues de non-partable, de 1652 à 1693; — une liasse de plaintes de rendue et liquidations;

Greffe scabinal de la seigneurie de Saint-Feuillien, une liasse d'embrefs, de 1639 à 1754; — une liasse d'actes, de 1721 à 1750;

Greffe scabinal de la seigneurie de Saint-Vincent de Soignies, un registre d'embrefs, de 1764 à 1789;

Greffe scabinal de la seigneurie des Prets, une liasse d'embrefs, de 1750 à 1790.

Digitized by Google

STRÉPY-BRACQUEGNIES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

La seigneurie principale de ce village appartint aux familles de Strépy, de Boussoit, d'Enghien, de Boulengier, de Ruffault, de Lannoy, du Chastel, de la Howardrie et de Rodoan.

On y trouvait les seigneuries de Ligne, de Gœgnies, d'Aywières, de Sotteville et les fiefs de la Vigne et du Marez.

Dans sa Notice sur les villages de Houdeng, Gœgnies et Strépy, p. 133 de la 2e édition, Jules Monoyer donne les détails suivants sur la magistrature de cette localité.

« Au point de vue purement administratif, le haut justicier nommait à Strépy un corps de gens de loi formé d'un mayeur et de quatre échevins. Il avait pour attributions de veiller aux intérêts de la communauté, de régir ses biens, contrôler les divers services publics, recevoir les actes de la juridiction volontaire, etc. Une donation de messire Jean Sausse de Boussoit aux pauvres de Strépy révèle l'existence de ce corps avant 1329. »

Cet auteur publie une liste des mayeurs, de 1576 à 1794.

En 1482, Strépy, seigneurie Jacques Boulengier, avait pour mayeur Franchois Floquet, et pour échevins : Pasquier de Jeumont, Mahieu du Marez, Jehan Magoy, Adrien de le Fontaine et Jehan Floquet.

Un acte passé le 2 juin 1480 « par-devant le mayeur et les eschevins des tenances et seigneuries que monseigneur de Ligne et Jehan de Ghœgnies ont en la ville et terroir de Strépy, » cite comme mayeur de ces seigneuries Franchoix Flocquet, comme échevins : Pasquier de Jeumont, Caisot Allart, Jehans Magois, Nicaise Delens et Mathieu du Marez.

Un acte d'arrentement du 22 mars 1571, n. st., est passé devant Michiel de Jeumont, mayeur de la seigneurie d'Aywières, et de Jehan Dudicq, Philippes Compain, Jacques Estacquet

Digitized by Google

Nicolas Breda, tous quatre échevins de Strépy-Bracquegnies empruntés au seigneur haut-justicier pour la passation du dit acte.

Le fonds scabinal de Strépy-Bracquegnies reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend: 2 liasses d'embrefs, de 1600 à 1793; — 2 liasses de criées et plaintes, de 1600 à 1794; — une liasse de chirographes, de 1480 à 1728; — une liasse de liquidations, de 1651 à 1778.

THIEU.

(Comté de Hainaut, bailliage du Rœulx.)

La mairie héréditaire de Thieu formait un fief relevant de la cour féodale de Hainaut.

Lyonne de Gœgnies était maire héréditaire, en 1410.

Le seigneur du Rœulx nommait, à titre de haut justicier, les magistrats formant au nombre de cinq ou de sept, la loi ou l'échevinage local. Le chef de la loi de Thieu fut qualifié *maire* ou *mayeur* jusqu'à l'érection de la terre du Rœulx en comté (1530); après cette époque, on le nomma *vicomte* ou représentant du comte.

Il y avait les fiefs de Domstienne, des Grand'champs, de Lesquette, de la Renardise et la seigneurie d'Enghien.

En 1518, l'administration communale de Thieu se composait comme suit: Wuillaume de Hy, mayeur; Guillemot Barbet, Jehan du Four dit Fourneau, Éloy Ostie et Jehan de Hossebecq, échevins.

Le fonds scabinal de Thieu, reposant au dépôt des archives de l'Etat, à Mons, comprend: 13 chirographes des années 1518, 1562 n. st., 1575, 1607, 1608, 1613, 1618, 1619, 1634, 1640, 1645 et 1697; — une liasse de criées de 1669 à 1793; — 2 liasses d'embrefs, de 1710 à 1794; — une liasse de liquidations, de 1700 à 1784.

Digitized by Google

THIEUSIES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

En 1515, Jehan Collin est cité comme mayeur de Thieusies; Piérart de Masnuy, Coppin Jacquemart, Jehan Jacob, Bastyen Fontainé le sont en qualité d'échevins.

Thieusies possédait les seigneuries du Roi, de monseigneur de Castiau, appelée le Fiefnet, de la Saisinne, appartenant à l'abbaye de Saint-Denis, de Saint-Pol, de la Roquette, de la Motte, de Philippe le Flameng, de Jean Debrissy, les deux seigneuries de Sirieux, appartenant à la maison du Rœulx et au chapitre de Nivelles, la seigneurie de monseigneur d'Havré, et les fiefs de le Buecq et de Beaumont.

Un acte d'arrentement du 13 février 1566, n. st., indique Jacques Ghoret, fils, mayeur de la seigneurie du Roi, Jacques Ghoret, père, mayeur de la seigneurie de Saint-Pol, et Jehan Le Roy, mayeur de la seigneurie Philippe le Flameng. Les échevins de ces seigneuries étaient : Jehan Triboullet, Anthoine Pouillon, Pierre Delattre et Oste du Sart.

Nous trouvons, dans un chirographe du 26 octobre 1573 : Martin de Jeumont, mayeur de la seigneurie du Roi ; Christophe Staquet, mayeur de la seigneurie Jehan Debrissy ; Jehan Triboullet, Pierre Delattre, Otte Dusart et Léon le Tambureur, échevins de ces deux seigneuries.

En 1551, Jehan Rondeau, le père, était mayeur de la seigneurie de la Saisinne ; Jehan Rondeau, le fils, Henry Ghoret, Antoine Michel et Pière Arnould dit Parin, en étaient les échevins.

Figurent dans un acte de 1658 : Jean Demeuldre en qualité de vicomte, titre équivalent à celui de mayeur, de la seigneurie de Sirieux (juridiction du Rœulx), et comme échevins de cette seigneurie, François Jocquet, Loys de Lattre, Jean Martin et Pierre Mauraige.

Digitized by Google

Les mayeur et échevins de la seigneurie de Sirieux (juridiction du chapitre de Nivelles) repris dans un acte de 1501, sont : Jehan Lebleu, mayeur ; Pol Dufour, Jehan de Harmegnies, Jehan Dartois, Gilliart Delestrée et Jehan Wallebert, échevins.

André de Noël et Grégoire Dubois, décédés l'un le 3 novembre 1729, l'autre le 7 septembre 1748, furent successivement mayeurs de la Roquette à Thieusies.

Le fonds scabinal de cette commune reposant au dépôt des archives de l'État à Mons, comprend : une liasse d'embrefs sur parchemin, de 1501 à 1745 ; — une liasse d'embrefs, criées, plaintes à loi, etc., de 1661 à 1702 ; — 2 liasses d'embrefs et criées, de 1701 à 1796 ; — une liasse de liquidations ;

Greffe scabinal de la seigneurie de la Saisinne, 2 liasses d'embrefs et criées, de 1586 à 1736 ; — une liasse d'embrefs, de 1738 à 1794 ; — une liasse de criées et plaintes à loi, de 1660 à 1700 ; — une liasse de liquidations ;

Greffe scabinal de la seigneurie de Sirieux (juridiction du Rœulx), une liasse d'embrefs et criées, de 1657 à 1783 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de Sirieux (juridiction du chapitre de Nivelles), une liasse d'embrefs, de 1671 à 1794, et une liasse de liquidations.

THORICOURT.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Indépendamment de sa seigneurie principale, Thoricourt possédait celles de l'abbaye de Cambron, de Warelles, de Jean Ansseau, de Launois, de Lalaing et de Clabecque.

Les plus anciens magistrats communaux dont nous ayons rencontré des mentions, sont ceux de la seigneurie de l'abbaye de Cambron. Hostes li Biaus était mayeur en 1323 et 1324, Jaquèmes li Sohiers, Piérart de Froimont, Jehan li Marescaux,

Digitized by Google

Gilliars li Corbisiers, Druars dou Parc et Huars li Corbisiers, échevins en 1323 ; Gilliars li Corbisiers, Jaquèmes li Sohiers, Jehan li Marescaux, Piérart de Froimont, Druars dou Porch, Huars Dessus le Mont et Huars li Corbisiers, en avril et mai 1324[1].

En 1530, l'administration communale de Thoricourt avait pour mayeur Mathieu Senoucque, et pour échevins : Colart Escarsset fils Jehan, Colart Escarsset fils Jacquemart, Noël de Ghoy et Simon Clocquette.

Un acte de 1472 n. st., passé « par-devant le mayeur et les eschevins de Thoricourt de la tenance et seigneurie Jean Ansseau » indique comme mayeur de cette seigneurie, Willaume Akarin ; et comme échevins, Martin de Popplimont, Martin Logart, Jacquemart Meurant, Jehan du Trielx dit Benseval et Jehan Escarset.

Un autre acte du 16 juin 1550, passé « par-devant les mayeur et eschevins de la ville de Thoricourt de la tenance haute justice et seigneurie c'on dist de Warelles appartenant à Philippe Daussy, » cite Jehan Willemeau, mayeur de cette seigneurie, et Toussain du Coron, Noël de Ghoy, Pierre Meurisse et Thomas Simon, échevins.

L'échevinage de la seigneurie de Launois, appartenant à Philippe d'Aussy, se composait, en 1536, comme suit : Jehan Albrecque, mayeur ; Piérart le Roy, Collart Eskarsset fils Jehan, Aubert Constant et Simon Clockette, échevins.

Jehan Escarset était mayeur de la seigneurie de Clabecque en 1472, n. st. Pour passer les actes de cette seigneurie, on empruntait les échevins de la seigneurie de l'abbaye de Cambron.

Le fonds scabinal de Thoricourt déposé au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : une liasse d'embrefs, de 1697 à 1794 ; — une liasse de criées et plaintes à loi, de 1652 à 1779 ; — 4 liquidations et une liasse de chirographes, de 1472, n. st., à 1647 ;

[1] De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, pp. 338 à 340.

Digitized by Google

Greffe scabinal de la seigneurie de Launois, une liasse d'embrefs, de 1661 à 1791 ;

THULIN.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Thulin était un arrière-fief de la seigneurie de Boussu ; la seigneurie principale appartint en dernier lieu à la famille de Ligne.

On y trouvait la seigneurie de la Ramonerie, qui avait un échevinage, mais dont le dépôt des archives de l'État, à Mons, ne possède aucun acte.

Jehan d'Assongleville était maire de Thulin, en 1478 ; les échevins étaient : Mahieu Prangière, Willame Bringhalle, Hanin Kavée et Jehan du Sart.

On possède du *greffe scabinal de Thulin* au dépôt précité, une liasse d'actes divers, de 1725 à 1789 ; — une liasse de chirographes de 1478 à 1727 ; — une liasse d'avis de père et de mère, de 1759 à 1790.

TONGRE-NOTRE-DAME.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village formait une seigneurie qui appartenait, au XI^e^ siècle à Hector, sire de Tongre.

Il y existait les seigneuries de l'abbaye d'Eenham, de monseigneur de Courières, de Cospeau, de du Gardin et de Jakes Freipiel.

La chapelle Notre-Dame avait aussi ses tenaules.

Cette commune avait pour mayeur, en 1454 n. st., Jehans

Digitized by Google

de le Forge; et pour échevins, Jehans Bove, Willaumes Martins, Jehans Bouchie et Jaquemars Ligiers.

Nous trouvons, en 1556, Julyen Crétinier, mayeur de la seigneurie monseigneur de Courières; Jehan Descamps, Pierre Descornay, Julyen du Pont, Martin Bourlart et Jehan de Lay en étaient échevins.

Un acte de vente passé en 1565 devant « le mayeur et les eschevins de la ville de Tongre-Notre-Dame et les tenaulles de la tenance et seignourie que l'église et abbaye d'Heenhame ont audit Tongre, » cite en qualité de mayeur de Tongre, Jehan Descamps; comme échevins de Tongre-Notre-Dame, Martin de Flamecourt et Jehan Velmar créé échevin pour la passation du dit acte seulement, et comme tenaules de l'abbaye d'Eenham, Jehan Raghet et Jacque Bouchies.

Il est fait mention, dès 1420, des mayeur et tenaules de la seigneurie de Cospeau [1].

La seigneurie du Gardin, avait pour mayeur en 1602, Martin Leurin, et pour échevins, Jacques de Plis, Jean Rivière, Géry du Four et Jean de Heu créé échevin pour la passation d'un seul acte.

Les tenaules de la chapelle Notre-Dame étaient, en 1608, Lambert Nève et Pierre Bouchy.

Le fonds scabinal de Tongre-Notre-Dame reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : 3 liasses d'embrefs, de 1617 à 1795; — une liasse de chirographes, de 1454 à 1700; — une liasse de criées de non-partable, de 1615 à 1794, et une liasse de liquidations;

Greffe scabinal de la seigneurie du Gardin, une liasse d'embrefs de 1724 à 1791.

---

[1] *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. IV, p. 64.

Digitized by Google

TONGRE-SAINT-MARTIN.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Tongre-Notre-Dame et Tongre-Saint-Martin ne formaient primitivement qu'un seul village ; on les trouve séparés pour le temporel dès 1138. Ce ne fut qu'à partir de 1525 que Tongre-Notre-Dame fut érigé en paroisse distincte.

Il y avait à Tongre-Saint-Martin les seigneuries de Jehan Charlet, de l'abbaye d'Eenham, de l'abbaye de Saint-Amand en Pevelle et de monseigneur de Namur.

On rencontre dès la fin du XIIIe siècle des mentions des échevins de Tongre-Saint-Martin, et ce dans un chirographe date du 26 avril 1294, savoir : Évrard de le Haye, Étienne Pourchials, Pierre li Merchiers et Mahieu de Sobrechies, échevins; Jean Pesin y intervient comme mayeur [1].

Jehan Olivier et Anthoine Dufrane, tenaules de l'abbaye de Saint-Amand, sont cités en 1595.

La seigneurie Jehan Charlet avait pour mayeur, en 1453, Jehans Doubrocquet, et pour tenaules, Jehans Crochissart, Jehans Bonniers, Jehans Sieptsols et Grardins Jozes.

Jehan Eencludt était mayeur de la seigneurie de l'abbaye d'Eenham, en 1531 ; les échevins étaient alors : Jehan Bouchie, Thomas Velman, Martin Leberghe et Gillot Briffault.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, ne possède du *greffe scabinal de Tongre-Saint-Martin* que 8 actes sur parchemin, des années 1454, n. st., 1513, 1538, 1551, 1595 et 1638 ; — 2 liasses d'embrefs, de 1617 à 1796 ; — une liasse de criées et plaintes, de 1618 à 1790, et une liasse de liquidations.

---

[1] De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, pp. 166 et 167.

Digitized by Google

TRIVIÈRES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

La seigneurie de Trivières avait le titre de baronnie ; il s'y trouvait le fief dit Le Solis, la seigneurie de Rebecq et celle du comte de Namur.

En 1457 n. st., Trivières avait pour mayeur Estiévène Chisaire, et pour échevins, Jehan dou Bruecq, Jehan dou Wereskay, Jehan Berte et Colart Lescaillière.

Un chirographe de 1524 n. st. mentionne la mairie héréditaire de cette commune.

Les archives scabinales de Trivières reposant au dépôt de l'État à Mons, comprennent : une liasse d'embrefs sur parchemin, de 1524 n. st. à 1714 ; — 3 liasses d'embrefs sur papier, de 1635 à 1795 ; — 2 liasses de criées, de 1650 à 1793 ; — une liasse de liquidations, de 1650 à 1764 ; — une liasse de criées, recours et actes divers, de 1544 à 1759.

VELLEREILLE-LE-SEC.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Au XIVe siècle, la seigneurie principale de Vellereille-le-Sec appartenait à Fastré de Noirchain ; ensuite elle passa aux familles d'Espiennes, d'Ardembourg et Tahon de la Motte.

Il s'y trouvait, en outre, la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain et celle de l'ordre de Malte avec haute, moyenne et basse justice.

Cette commune avait une charte locale.

Un acte de vente du 17 janvier 1551, n. st., est fait à l'intervention de Jehan Houssart, mayeur, et des échevins Hubert

Digitized by Google

Patoullet, Anthoine de Brabant, Piérart le Roy et Cornille Thomas.

Le fonds scabinal de Vellereille-le-Sec reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, se compose de 2 chirographes de 1551 n. st. et 1603 ; — d'un acte sur papier, de 1663, et d'une liasse d'embrefs, de 1729 à 1793.

VILLE-SUR-HAINE.

(Comté de Hainaut, bailliage du Rœulx.)

Ce village est très ancien ; il avait été donné par sainte Aye au chapitre de Sainte-Waudru de Mons, qui, de bonne heure, y nommait un maire et des échevins.

Le comte de Hainaut relevait de ce chapitre la mairie héréditaire. M. Devillers a rappelé les actes des reliefs faits en 1405 par Guillaume IV et en 1417 par Jacqueline de Bavière [1]. Le 11 octobre 1243, Th. prévôt de Condé et le mayeur de Ville reconnaissent avoir accepté viagèrement la ferme de toutes les lois et de tous les services de terres qui étaient tenus de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie au territoire de Ville [2].

Le même monastère possédait une seigneurie dans ce village et y nommait un mayeur dont il est fait mention dès 1295. Nous trouvons les noms suivants de mayeurs : Gérard Ghislains, en 1329 ; Jehans Patouls, en 1334 ; Jehans Baudars, en 1346 : Jackemon Wions, en 1347 ; Gilles Tayenne, en 1365. — « Walterus, villicus de Villa » est cité en 1202 [3].

Le village dépendait de la terre du Rœulx ; le seigneur y nommait d'abord un mayeur qui, après 1530, prit le titre de vicomte, et sept échevins.

[1] *Bulletins du Cercle archéologique de Mons*, 2e série, p. 502 et 505.

[2] Devillers, *Description de cartulaires et de chartriers*, t. v, p. 169. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. x, p. 169.

[3] Devillers. *Monuments*, t. iii, p. 606.

Digitized by Google

Un acte de vente du 6 octobre 1548 est fait en présence de Pierre Hébrau, vicomte de Ville-sur-Haine, et de Légier Dartois, Jehan Cappelle, Gilles Colle et Christophe Jouveneau, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Ville-sur-Haine*, une liasse de chirographes, des années 1548 à 1682; — 2 liasses d'embrefs, de 1706 à 1758; 1761 à 1794; — une liasse de criées, de 1716 à 1784; — une liasse de liquidations, de 1689 à 1748; — une liasse d'actes sur papier, de 1721 à 1800; — 2 cahiers intitulés: le 1er, « Quayer des coppies de chirographes thirées par plaintes hors du ferme à Ville-sur-Haine, de 1278 à 1488; le second, « Recueil de pluiseurs lettraiges des héritages tenus du chapitre de Sainte-Waudru, trouvez au ferme de Ville-sur-Haine, des 14e, 15e et 16e siècles. »

VILLEROT.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Ce village formait un alleu qui, au XIIIe siècle, était la propriété du comte de Namur.

En 1551, les magistrats communaux étaient: Jehan Franquet, mayeur; Jacquemart Baille, Jehan Coulon, Piérart Wyet le jeune, et Aubert du Mont, échevins.

Le dépôt des archives de l'Etat, à Mons, ne possède du *greffe scabinal de Villerot* que 8 chirographes, de 1551, 1554, 1556, 1561, 1570, 1582, 1631 et 1641, et une liasse de 7 actes de 1743, 1782, 1788, 1791 et 1792.

Le fonds de ce greffe repose chez M. le notaire Jonniaux à Pommerœul; il comprend les actes de 1726 à 1794.

Digitized by Google

VILLERS-NOTRE-DAME.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Une partie de la seigneurie appartenait à l'abbaye de Ghislenghien et l'autre à la famille de Ligne.

Ce village obtint une charte-loi, le 15 juillet 1411.

Les mayeur et échevins cités dans un acte de 1651, sont : Guillaume Stocquart, mayeur, Thomas et Arnould du Prielz, père et fils, échevins originels ; Jean Taymont et André Vertmoich, tous créés échevins pour la passation de l'acte ci-dessus, par ledit mayeur, en vertu de pouvoir lui accordé par Jacques Farinart, bailli dudit Villers-Notre-Dame.

L'échevinage de la seigneurie du prince de Ligne se composait, en 1566 n. st., comme suit : Jehan Famelart, mayeur ; Jacques Duquesne, Henry de le Hove, Michel de Bothie et Jehan Dufour, échevins.

L'ancien greffe de Villers-Notre-Dame est déposé chez deux notaires. M. Durieu, à Belœil, qui détient des actes de 1602 à 1795, et le successeur de M. Lepoivre, à Ath, des actes de 1721 à 1795.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré de ce greffe que 4 chirographes des années 1566 n. st., 1633, 1651, et 1658.

VILLERS-SAINT-AMAND.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Villers-Saint-Amand, appelé dans les anciennes chartes Villers-sous-Tenre ou Villers-Saint-Amand-sous-le-Tenre, appartint à l'abbaye de Saint-Amand dès 847.

Mathieu de Lausnois, prévôt de Sirault, en sa qualité de procureur de l'abbaye de Saint-Amand, donna au XV^e^ siècle une charte-loi à ce village.

Digitized by Google

Il y avait une seigneurie appartenant à la maison de Jauche.

Sont cités dans un acte de 1403 n. st. : Poliars Mikieus, mayeur ; Grars Monnés, Pirars li Clers, Gilliars Mikieus et Colars li Torderes, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, conserve du *greffe scabinal de Villers-Saint-Amand*, une liasse de chirographes, de 1403 n. st. à 1735 ; — 5 liasses d'embrefs, de 1660 à 1795 ; — une liasse de criées et plaintes à loi, de 1624 à 1694 ; — une liasse de criées, de 1682 à 1790 ; — une liasse de liquidations.

Le cartulaire de l'abbaye de Ghislenghien contient la transcription de cinq actes scabinaux de ce greffe, des années 1457, 1459, 1479 et 1489.

VILLERS-SAINT-GHISLAIN.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Ce village est mentionné au IXe siècle ; on y trouvait le fief du Crasauwés ou de Craviau.

Les échevins de Villers-Saint-Ghislain dont il est fait mention dans le *cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut* formé en 1265, étaient à la nomination de l'abbé de Saint-Ghislain. Le comte de Hainaut, le cas échéant, empruntait « sans dète » les échevins de ladite abbaye.

Un acte d'arrentement, du 15 octobre 1549, est fait en présence de Lucas Estacquet, mayeur de Villers-Saint-Ghislain, et des échevins Michiel Desprez, Colart Buston, Jacques Gerin et Jehan Houzeau.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Villers-Saint-Ghislain*, 12 chirographes, des années 1549, 1556 n. st., 1567. 1568, 1570. 1577, 1586, 1587, 1595, 1622 et 1684 ; — un bail sur papier de 1574 n. st., — 2 liasses d'embrefs et criées de 1630 à 1793 ; — une liasse de liquidations, de 1690 à 1775.

Digitized by Google

WARQUIGNIES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Ce village fut donné, en 1262, à l'abbaye de Saint-Ghislain par le pape Urbain IV. En 1470, la seigneurie haute justicière appartenait à Piérart Rogier; elle devint, en 1501, la propriété d'Antoine de Lusy, par son mariage avec Catherine Rogier, dame de Warquignies.

On y trouvait la seigneurie d'Englebert du Parcq.

Un acte de vente, du 9 juillet 1555, passé « par-devant les mayeur et échevins de la seigneurie Pière de Lusy, » cite comme mayeur, Aubin de Chiply, et comme échevins: Jehan Ghobert, Martin Andrieu, Jacques Eskevin et Jhérosme Descamps.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré du fonds scabinal de Warquignies, que 2 liasses d'embrefs, de 1685 à 1794; — une liasse de liquidations, de 1710 à 1788, et 6 chirographes, des années 1555, 1632, 1644, 1665, 1669 et 1680.

WASMES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Wasmes formait une seigneurie qui appartenait à l'abbaye de Saint-Ghislain.

Outre la seigneurie principale, on y trouvait celles de l'abbaye de Ghislenghien, d'Englebert du Parc, de Résignies, de Mesploix, du seigneur de Boussu, de la chapelle de Sainte-

[1] Tome I, p. 49, de la publication faite par M. Devillers pour la Société des bibliophiles belges séant à Mons.

Digitized by Google

Croix en l'église Sainte-Aldegonde de Maubeuge, du Fontenich, du Fontenoit et des Francs-Maiseaux.

En 1297, Jehans Binars était maire de Wasmes ; étaient échevins : Druars li Boulengiers, Poliars li Vaussaus, Jehans Potiers et Jehans li Machecliers.

Sont cités dans un acte de 1481, comme mayeur de la seigneurie monseigneur de Boussu, Jaquemart Lengherant, Jehan Chevalier, en qualité de mayeur de la seigneurie de la Chapelle Sainte-Croix, et comme échevins de ces deux seigneuries, Giliart Chevalier, Piérart Bouvrée, Jehan Mucheboite, Simon du Pont et Jehan de Froimont.

Un acte, passé le 4 mai 1552 « par-devant les mayeurs, lieutenant de mayeur et les eschevins des tenanches et seignouries que le chapellain de la chapelle Sainte-Croix scituée en l'église Saincte-Auldegond de Mauboege et monseigneur de Boussut, aussi l'église et abbaye de Sainct-Ghislain, Ghislenghien et les Frans Maiseaux ont chascune de son propre en la ville et terre de Wasmes et là enthours, » cite Jehan Chevallier, mayeur des seigneuries de la chapelle de Sainte-Croix et de monseigneur de Boussu ; et comme échevins de ces seigneuries, Jehan Amoury, Jehan du Pont, Christophe Lengloix et Thiery du Frasne ; Jean du Pont dit le Veau est cité en qualité de lieutenant-mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain ; les échevins de cette seigneurie sont : Jehan Amoury, Christophe Lengloix, Thiery du Frasne et Jehan Chevallier ; Gilliart Nezy est repris dans le dit acte comme mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Ghislenghien, et le sont en qualité d'échevins, les prénommés Jehan du Pont, Christophe Lengloix, Jehan Amoury et Thiery du Frasne. Ces derniers étaient également échevins de la seigneurie des Francs Maiseaux qui avait pour mayeur Franchois Ernault.

L'échevinage de la seigneurie de Resignies se composait, en 1462, de Jehan le Duc, en qualité de mayeur, et des échevins Gilliart Rabonneau, Poliart de Fauquemont, Jehan de Herbichame et Jehans Thumas.

Digitized by Google

La seigneurie de Mesploix avait pour mayeur, en 1621, Charles le Leux, et pour échevins : Anthoine Allart, Jean Carbon, Jean de Lattre et Fedricque Desquen.

Les archives du *greffe scabinal de Wasmes* reposant au dépôt de l'État, à Mons, comprennent : 3 liasses d'embrefs et criées, de 1602 à 1685 ; — 8 liasses d'embrefs, de 1686 à 1795 ; — 2 liasses de criées et plaintes, de 1720 à 1796 ; — une liasse de fourmortures, contrats de mariage, donations, etc., de 1639 à 1676 ; — 3 liasses de liquidations, la 1re antérieure à 1700, la 2e de 1703 à 1746 et la 3e de 1753 à 1793 ; — une liasse de chirographes, de 1297 à 1698.

WASMUËL.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Primitivement ce village était une dépendance de Wasmes et avait deux seigneuries dont l'une appartenait au chapitre de Sainte-Waudru de Mons et l'autre à l'abbaye de Saint-Ghislain.

Antérieurement au xve siècle, une charte-loi avait été concédée aux villages de Quaregnon et de Wasmuël ; on en conserve une copie délivrée en 1499 ; l'acte original est plus ancien, mais la date n'en est pas indiquée. Ce document fait mention du maire et des échevins de Wasmuël qui étaient distincts de ceux de Quaregnon [1].

L'administration communale avait pour mayeur, en 1559, Piere Lefebvre, et pour échevins, Gérard Maron, Marcq Ha-

[1] Devillers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. III, pp. 622 et ss.

Digitized by Google

neron, Jean de Paris et Philippes de Paris. Ce dernier fut créé échevin par le mayeur pour la passation d'un seul acte.

Nous trouvons, dans un acte du 17 avril 1597, Anthoine Delecourt, mayeur de la seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru de Mons, et comme échevins de cette seigneurie, Légier Roland, Jean Biévenot, Augustin Deleforge, Jean Desmoutier et Jean Piettre, créé échevin pour ledit acte seulement.

Jehan Bastyen était mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain, en 1508; les échevins étaient : Estiévenart Motte, Jehan Ducarne, Jehan Regnault et Piérart Bastyen.

On conserve, au dépôt des archives de l'État, à Mons, du *greffe scabinal de Wasmuël*, une liasse d'actes sur parchemin, des années 1508 à 1678. — 3 liasses d'embrefs, de 1605 à 1795; — une liasse de liquidations, de 1700 à 1786;

du *greffe de la seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru*, — une liasse de liquidations.

WIHÉRIES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village obtint une charte-loi le 6 novembre 1410.

La seigneurie principale appartenait à l'abbaye de Saint-Ghislain.

En 1392, les magistrats communaux de Wihéries étaient : Jehans Malingrauls, maire; Willaume Tahons, Jehans Tickos, Jehans Thurus et Jacquemars Plichars, échevins.

L'abbé de Saint-Ghislain se qualifiait de prince de Wihéries : c'est ce qui explique pourquoi l'on trouve des actes passés devant les mayeur et échevins de la ville et principauté de Wihéries.

Digitized by Google

Le fonds scabinal de Wihéries reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : une liasse de chirographes, de 1392 à 1745; — 6 liasses d'embrefs et criées, de1605 à 1795 ; — une liasse d'embrefs, criées, plaintes, liquidations et quelques partages, de 1557 à 1680; — une liasse de liquidations, de 1712 à 1794; — une liasse d'actes sur papier, de 1705 à 1793.

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE CHARLEROI.

ACOZ.

(Comté de Namur, bailliage de Bouvignes.)

Acoz était une *ville à loi*. Le comte de Namur, Guillaume I, par sa charte du 3 juillet 1350, déclara que les habitants du lieu seraient exempts du droit de mortemain et de fourmorture, de tout impôt et exaction, de corvées et autres servitudes. En même temps, il leur donna un code pénal basé sur le *talion*, pour réprimer les rixes, les querelles et les entreprises faites sur les chemins publics. Un mayeur et sept échevins, à la nomination du comte, devaient jurer de conserver les droits d'Acoz et ceux du prince. Les bourgeois d'Acoz payaient à celui-ci annuellement trois douzaines de mesures d'avoine[1].

Nous rencontrons le texte de la commission de mayeur délivrée le 11 novembre 1788 par le seigneur d'Acoz, que nous transcrivons comme spécimen des actes de nomination dans les communes qui ressortissaient jadis au comté de Namur.

Commission du mayeur Gérard Philippe.

« Nous Jacques-François-Joseph d'Udekem, seigneur d'Acoz, Lasprelle, Villers-la-Potterie et membre de l'état noble du pays et comté de Namur, etc., sur le bon rapport qu'ils nous a été fait de la preud'hommie et capacité de Gérard Philippe, bourgeois et habitant d'Acoz, l'avons établi et constitué, comme nous faisons par cette, pour notre mayeur de notre

[1] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XIII, p. 81.

Digitized by Google

dite terre et seigneurie d'Acoz, aux honneurs, profits et émoluments annexés à la dite charge, à condition de nous servir gratuitement. Ordonnons à nos justiciers desdits lieux de le reconnoître pour tel et de recevoir son serment en ce cas requis et accoutumé.

« Donné en notre château d'Acoz, le onze novembre mil sept cent quatre-vingt-huit, sous le cachet ordinaire de nos armes. (Signé :) J.-F.-J. D'Udekem d'Acoz.

« Cejourd'hui, sept février mil sept cent quatre-vingt-neuf, Gérard Philippe a rafréchi le serment qu'il avoit prêté à la venue de son office en tel cas requis et accoutummé, en mains de l'échevin Besombes; (signé :) A.-J. Gilot, Greffier sermenté 1789, par ordce. »

Le même seigneur délivra, le 10 novembre de la même année, une commission d'échevin d'Acoz en faveur de Joseph Lechat.

« Nous, Jacques-François-Joseph D'Udeken, seigneur d'Acoz, Lasprelle, Villers-la-Potterie, membre de l'état noble du pays et comté de Namur, etc., sur le bon rapport qu'il nous a été fait de la prud'hommie et capacité de Joseph Lechat, bourgeois et habitant d'Acoz, comté et pays de Namur, l'avons établi et constitué comme nous faisons par cette pour notre échevin de notre susdite terre et seigneurie d'Acoz, aux honneurs, profits et émoluments annexés à ladite charge, et de nous servir gratis. Ordonnons à notre mayeur et justiciers dudit Acoz, de le reconnoître pour tel, et de recevoir son serment en ce cas requis et accoutummé.

« Donné en notre château d'Acoz, sous le cachet ordinaire de nos armes, le dix de novembre mil sept cent quatre-vingt-huit. (Signé :) J.-F.-J. D'Udekem d'Acoz.

« Cejourd'hui sept février mil sept cent quatre-vingt-neuf, ledit Jean-Joseph Lechat a prêté le serment en tel cas requis et accoutummé ès mains de notre mayeur Gérard Philippe. (Signé :) A.-J. Gilot, greffier sermenté 1789, par ordce. »

Digitized by Google

Le 21 janvier 1790, le seigneur d'Acoz délivra une commission de mayeur des hautes, moyennes et basses justices d'Acoz et Villers-Poterie, que nous donnons également pour marquer la différence qu'il y avait avec la charge de mayeur d'Acoz.

Commission de bailly et mayeur de Jean-Baptiste Guilmin.

« Nous Jacque-François-Joseph D'Udekem, seigneur d'Acoz, Lasprelle, Villers-la-Potterie, membre de l'état noble et souverain pays et comté de Namur, sur le bon rapport nous fait de la personne du sieur Jean-Baptiste Guilmin, notaire et procureur au Conseil souverain de Namur, l'avons commis et établi, comme par cette le commettons et l'établissons bailly et mayeur de nos hautes, moïennes et basses justices d'Acoz et de Villers-la-Potterie, aux honneurs, profits et émoluments y annexés. Ordonnons à nos autres justiciers desdits lieux, de le reconnoitre pour tel, parmi qu'icelui sera obligé de prêter en mains de celui à qui il appartiendra, le serment requis en pareil cas, n'ayant rien donné pour les charges susdites.

« Nous avons donné les présentes à Namur, le vingt-un janvier 1700 nonante, sous notre signature et apposition du cachet ordinaire de nos armes sur cire rouge, (signé :) J.-F.-J. D'Udekem d'Acoz.

« Lequel serment a été cejourd'hui vingt-cinq janvier mil sept cent-nonante, prêté en nos mains conformément aux ordonnances émanées à ce sujet, savoir : de n'avoir rien offert ni fait offrir, promis ni fait promettre, donné ni fait donner choses que ce soit pour obtenir le dit emploi. (Signé :) Gérard Philippe, mayeur d'Acoz, J.-F. Besombes, échevin d'Acoz, J.-Joseph Lechat, échevin d'Acoz.

« Registrée au greffe du conseil souverain à Namur, le 17 mars 1790, tém. (Signé :) J.-J. Baré, p^r^ off.

« Registrée au greffe d'Acoz et de Villers-la-Potterie, le 20 mars 1700 quatre-vingt et dix, tém. (Signé :) A.-J. Gilot, greffier s^té^ 1790. »

Nous publions ci-après la commission d'échevin qui fut délivrée à maitre Pierre-Alexis-Joseph Douxchamps, avocat, etc.

Digitized by Google

« Nous, Jacque-François-Joseph D'Udekem, seigneur d'Acoz, Lasprelle, Villers-la-Potterie, membre des états nobles et souverains du pays et comté de Namur, etc., sur le bon rapport qu'il nous a été fait de la prud'hommie de M. et maitre Pierre-Alexis-Joseph Douxchamps, avocat au conseil souverain du pays et comté de Namur, déclarons l'avoir commis et établi, comme par cette l'établissons et commettons échevin des hautes justices d'Acoz et de Villers-la-Potterie, appendances et dépendances, aux honneurs et émoluments y annexés, parmi qu'icelui sera obligé de prêter en mains de notre bailly le serment requis en pareil cas, savoir : que, pour obtenir la dite place d'échevin ou à cause d'icelle, il n'a offert, promis, donné, ni fait offrir, promettre, ni donner, à qui que ce soit, aucun argent ni autre chose quelconque, ni le donnera indirectement ni autrement en aucune manière, sauf et excepté ce que l'on est accoutumé pour ces dépêches.

« Fait à Namur, le vingt-six janvier 1790, sous l'impression du cachet ordinaire de nos armes; (Signé :) J.-F.-J. D'Udekem d'Acoz.

« Lequel serment a été prêté en nos mains ledit jour 26 janvier 1790 ; (Signé :) J.-B. Guilmin, bailly, 1790.

« Registré au greffe d'Acoz et de Villers-la-Potterie, ce 20 mars 1700 quatre-vingt-dix, tém., etc. (Signé :) A.-J. Gilot, greffier s^te^, 1790. »

Les états de Namur dispensèrent, le 12 mai 1790, le mayeur d'Acoz et Villers-Potterie de l'obligation de résider.

Acoz possédait la seigneurie de Notre-Dame de Floreffe.

Les magistrats communaux étaient, en 1439, Henry le Mariscal, maire et échevin ; Jehan Colle, Jehan Lefilz, Loren Micha le filz, Colin Lambert, Jehan Delaleauw et Lambert filz Colin Lambert, échevins.

François de Joncresse était, en 1511, mayeur de la cour tréfoncière de Notre-Dame de Floreffe ; Lambert le Pertrizier, Willamme Servais, Johan du Wey, Johan Adam, Alardo Loren, Piéra Voon et Jehan Pireth en étaient les échevins.

Digitized by Google

Le *greffe scabinal d'Acoz*, composé d'actes de 1659 à 1738, repose à Charleroi chez M. le notaire Boulvin.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré de ce greffe que 8 chirographes, de 1439, 1511, 1538, 1556, 1565, 1626, 1648 et 1652, et un registre intitulé : « Registre aux transports et autres œuvres de loy de la haute et foncière cour d'Acoz, commencé le 6 novembre 1776. »

AISEAU.

(Enclave du duché de Brabant dans le duché de Namur.)

Aiseau formait une seigneurie qui relevait des ducs de Brabant et fut érigée en marquisat en 1625.

Il y avait un mayeur et sept échevins; on les trouve cités dans un acte du 12 janvier 1305, relatif à la nomination du marguillier ou sacristain chargé de l'entretien et de la garde de la chapelle établie à Aiseau. Le curé d'Oignies, d'une part, le maire, les échevins et la communauté d'Aiseau, d'autre part, s'en remettent à des arbitres pour juger sur le différend qui existait entre eux[1].

Un acte de vente fait le 4 juin 1532, devant les mayeur et échevins de la haute cour d'Aiseau, cite Jehan Hequembrant, mayeur; et les échevins Piérart Mariet, Jehan del Vaul, Jehan Toussain, Jehan Leloup, Andrian Hequembrant, Collart Lambillhot et Jacques Mahaut.

Le *greffe scabinal d'Aiseau*, pour les années 1647 à 1791, se trouve en l'étude de M. le notaire Boulvin, à Charleroi.

[1] WAUTERS, *Analectes de diplomatie*, 3e série, n° XXXI. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. X, p. 84-86.

Digitized by Google

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré de ce greffe, qu'une liasse de chirographes, de 1532 à 1760; 6 actes sur papier, de 1552, 1678, 1760, 1782, 1793, et 2 liasses de testaments passés *devant* le curé d'Oignies (dépendance d'Aiseau), de 1670 à 1697, 1703 à 1778.

ANDERLUES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche)

« Les juridictions y étaient partagées en trois fractions : d'une part, Anderlues formait avec Laluel une dépendance de la terre de Fontaine-l'Évêque, qui relevait directement du comté de Hainaut; de l'autre, le hameau de Gœgnies appartenait, dès le XIII^e^ siècle, à un seigneur particulier, au chapitre de Sainte-Waudru de Mons et aux comtes de Hainaut; enfin, le domaine d'Ansuelle était un fief de la mouvance de la cour féodale de Mons. »

A l'appui de ces lignes, M. Th. Lejeune[1] invoque une déclaration, produite le 27 juin 1634 par « Jacques Motte, mayeur d'Hançoelle, Jean Blondiau, mayeur de Gougnies, Pierre Hecq, Guillaume de Baudoux, échevins d'Hançoelle et de Gougnies, Charles Campion, mayeur d'Anderlues, » qu'il y avait dans la paroisse d'Anderlues divers seigneurs ayant chacun leurs droits particuliers, « si comme : S. M. catholique a sa seigneurie particulière, le S.^r^ baron de Fontaine, le S.^r^ prélat de Bonne-Espérance, le sieur de Dîme-Dieu, les nobles dames de Sainte-Waudru, le S.^r^ de Crohin, le S.^r^ de Péchan, le S.^r^ de Gembloux et le S.^r^ de Heuleu[2]. »

Certaines de ces seigneuries portaient le nom de leur titulaire, aussi arrive-t-il qu'on les trouve désignées sous d'autres dénominations. Tel est le cas pour la seigneurie du Roi, qui est

[1] *Histoire et archéologie du canton de Binche*, dans *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*, t. V, p. 259.

[2] *Cartulaire de l'abbaye de Bonne-Espérance*, t. VI, p. 259.

Digitized by Google

reprise au xv^e^ siècle sous le titre de seigneurie du duc de Bourgogne, et qui est connue également sous le nom de seigneurie de la rue de Naast. Nous trouvons en outre la seigneurie de Madame de le Motte, et les fiefs Carot, Marfalise, Vandamme, Saucelle, Darmy et Sénéchiaux.

Le possesseur du domaine d'Anderlues y avait toute justice avec droit de créer un mayeur, dont le plus ancien connu remonte à 1285, et des échevins cités en 1319. On mentionne Jehan Doret, mayeur en 1461, Jakemart de Haspre, Jehan de Dour, Jehan de le Houssière dit Descamps et Gilliart Mullet échevins en 1445.

Le hameau d'Ansuelle et Gœgnies avait aussi ses mayeur et échevins et possédait les seigneuries du roi, du chapitre de Sainte-Waudru de Mons, de Leloge, de Peissant, de M^gr^ de Liége, et de Colart de Gembloux, ainsi que les fiefs dits le courtil Barbette, le bois Godefroid.

Le seigneur de Crohin avait un mayeur particulier, nommé Jehan Jehanne dans un chirographe de 1504.

Pour passer les actes des seigneuries du seigneur de Fontaine-l'Évêque et de Crohin, on empruntait d'ordinaire les échevins de la commune.

L'abbaye de Bonne-Espérance jouissait également pour sa seigneurie de la prérogative de nommer un échevinage spécial, prérogative que Bauduin, sire de Fontaine, lui reconnut en 1290. Son échevinage, en 1585, se composait comme suit : mayeur, Nicolas Preusies ; tenaules, Nicolas Herbin, Jean Dujardin, Melchior Broniart et Servaix Jeosse.

Jakemon de le Couture, mayeur de Goegnies, figure dans un acte de vente passé en 1285. Une déclaration de 1368 émanée des gens de loi de cette seigneurie, en présence de Jehan Bourguet de Ressaix, mayeur de M^gr^ de Hainaut, et de Lorent le Couvreur, mayeur de Godefroi Favart, sire de Goegnies, nomme les échevins Jehan de Lierne, Huart le Cambier, Jehan Nangelet, Piérart Gobin, Andrieu le Bosquillon, Jehan Pieron et Jehan Fourment. Ce document, rédigé à la suite

Digitized by Google

d'informations faites sur la requête du chapitre de Sainte-Waudru, constate que le mayeur particulier du comte de Hainaut avait seul le droit de créer les échevins de Goegnies, communs aux trois co-propriétaires de la seigneurie[1].

Les mayeur et échevins d'Ansuelle et Gœgnies cités dans un acte de 1577 sont : Ambrose du Pieroy, mayeur; Jehan Fiefvet, Marcque Arthillon, Paul Navet et Martin Sturbois créé échevin pour la passation dudit acte.

Englebert Du Broecque était mayeur de la haute justice et seigneurie de Gembloux en 1547 ; Martin Beghin, Jean Beghin, Pol Navet, Jehan Artillon et Piérart de le Houssière en étaient les échevins.

Un acte de vente, fait le 1er juin 1625 devant « les mayeur et échevins d'Hanchoelles et Gœgnies, paroiche d'Anderlues, aux seigneuries tant de sa Majesté que du noble et vénérable chapitre Madame Sainte-Waudru de Mons et de Peissant », mentionne Jacques Motte, mayeur de ces seigneuries, et les échevins : Jean Blondeau, Pierre Hecq, Philippe Estiévène et Nicolas Delefosse créé échevin seulement pour la passation de l'acte susdit.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal* de cette commune, une liasse de chirographes de 1427 à 1698 ; -- 2 actes sur papier, de 1751 et 1769 ; — une liasse de liquidations, de 1696 à 1735.

Les actes du *greffe scabinal d'Anderlues* depuis 1721 reposent en l'étude de Me Longfils, notaire à Fontaine-l'Evêque.

Ceux du *greffe d'Ansuelle et Gœgnies*, de 1625 à 1793, sont conservés chez M. le notaire Fontaine, à Binche.

---

[1] Consulter ce document, archives du chapitre de Sainte-Waudru, chartes cotées Gœgnies-lez-Anderlues.

Digitized by Google

ARQUENNES.

(Duché de Brabant, mairie de Nivelles.)

Arquennes, comme centre de population, remonte à une haute antiquité, ainsi que l'attestent des découvertes d'objets préhistoriques et romains.

Au moyen âge, la position de sa seigneurie sur les frontières du Brabant la rendit très importante. Elle appartint successivement aux familles de Ter Spont, de Rubempré, de Withem, de Hornes et de Berghes. En 1625, le roi d'Espagne érigea cette terre en baronnie en faveur de Godefroid de Bergues. Après l'extinction de cette famille, en 1720, la baronnie d'Arquennes appartint aux ducs de Croy, comtes d'Ongnies, de Mastaing, et aux comtes de Lalaing.

En 1485, l'administration communale d'Arquennes se composait comme suit : mayeur, Collo Sabiaux ; échevins, Jacqmart Ernaux, Ernaux Maissette, Jehan Lefoittre, Leurent Jacquo, Charles Gaudisier, Collart d'Arquennes et Jehan Gaudy.

Le fonds du *greffe scabinal d'Arquennes* depuis 1596 jusqu'en 1795, est déposé chez M. le notaire Dubois, à Seneffe.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède de ce greffe, une liasse de chirographes, de 1485 à 1687 ; — une liasse d'actes, sur papier, de 1614 à 1784 ; — 2 registres du passement en louage, de 1679 à 1752 ; — 3 registres du passement des tailles, de 1679 à 1755, et 2 registres du passement des bois, de 1679 à 1717.

BAILEUX.

(Comté de Hainaut, prévôté de Chimai.)

Cette commune suivait la loi de Liége; elle était l'une des neuf villes ou villages situés au Sart de Chimai.

En 1527, n. st., l'administration communale avait comme

Digitized by Google

mayeur Martin Facqueceau, et pour échevins : Gilles Clocherneux, Gilles Bossart, Colart Facqueceau, Colart Wilmair, Jehan Gobert, Bertremier Forier et Jacquemart Michault.

A Baileux se trouve le hameau de Boutonville qui avait un échevinage particulier et suivait la loi de Prisches. Thomas Koque, échevin de Boutonville, comparait comme témoin dans une enquête, en 1472[1]. Nous rencontrons, en 1546, Jehan Broussemisse, mayeur de Boutonville; George Broussemisse, Martin Michelet, Pierre Staef, Jehan Pesteau, Thoussaint Philipprart, Franchois Michault, échevins.

Il y avait aussi à Baileux la seigneurie du chapitre Sainte-Monégonde de Chimai ayant pour mayeur, en 1567, Martin Allart, et pour échevins : Pierre le Camu, Augustin Robert, Gilles Michault et Jehan Faucquessau.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, a récupéré du *greffe scabinal de Baileux*, savoir : une liasse de chirographes, de 1527 à 1615, et une liasse d'actes sur papier, de 1690 à 1784.

BAILIÈVRE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Chimai.)

Vers la fin du XII^e^ siècle, ce village appartenait à Gilles de Chimai.

Bailièvre suivait la coutume de Liége.

Jehan Grandineau, mayeur de Bailièvre fut entendu comme témoin, le 12 avril 1472, dans une enquête tenue par le grand bailli de Hainaut[2].

Guillaume Buisset était mayeur en 1580; Jehan Despretz, Claude Docquier, Jehan Robert et Jehan Broignet étaient échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré du *greffe scabinal de Bailièvre*, qu'une liasse de chirographes, de

[1] HAGEMANS. *Histoire du pays de Chimay*, p. 570.
[2] Ibidem.

Digitized by Google

1580 à 1671; — 2 registres aux œuvres de loi, de 1608 à 1695, et 2 liasses d'actes sur papier, des 17e et 18e siècles.

BARBENÇON.

(Hainaut français, prévôté de Maubeuge.)

Cette localité appartenait à l'abbaye de Lobbes et formait l'une des douze pairies du comté de Hainaut. La seigneurie de Barbençon, qui primitivement était entre les mains d'une famille du même nom, passa ensuite à la famille de Ligne en faveur de laquelle elle fut érigée en principauté au XVIIe siècle, puis, aux maisons de Wignacourt et d'Anneux.

En 1361, les magistrats communaux de Barbençon étaient : Jakemars li Seruriers, maire ; Jakemars li Bugles, Jehan Biascourtois, Jehan li Michiels, Jehan Cornés et Stiévenars li Benoitte, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, conserve du *greffe scabinal de ce village*, savoir : 3 recueils de chirographes, de 1361 à 1777 ; — un registre avec table des actes scabinaux de 1628 à 1632 ; — 4 liasses d'actes sur papier, de 1550 à 1791 ; — 16 registres aux œuvres de loi, de 1656 à 1793 ; — un registre aux embrefs, de 1738 à 1790 ; — 2 registres aux criées, de 1735 à 1781.

BAUWELZ.

(Comté de Hainaut, prévôté de Chimai.)

Primitivement le territoire de Bauwelz faisait partie du village de Momignies. On ne connait pas la date de son érec-

Digitized by Google

tion en commune; ce fut toutefois avant le milieu du XVe siècle, car on trouve, en 1445, le nom de Jehan Alard comme mayeur de Bauwelz. M. Bernier n'a découvert ce nom avant le XVIIe siècle, que dans un acte de l'année 1445; sa liste des mayeurs de ce village saute de 1445 à 1602[1].

Bauwelz suivait la loi de Prisches.

En 1622, l'Administration communale se composait comme suit : Franchois Petit, mayeur; Jean Marloye, Martin d'Erclinne, Martin Baivier et Amand Colinet, échevins.

Le fonds scabinal de Bauwelz reposant aux archives de l'État, à Mons, comprend : une liasse de chirographes, de 1622 à 1680; — une liasse d'actes sur papier, de 1634 à 1805, et une liquidation de 1739.

BEAUMONT.

(Comté de Hainaut, chef-lieu de prévôté.)

L'origine de cette ville est antérieure au XIe siècle. Les ville, château, terre et seigneurie de Beaumont appartinrent longtemps aux comtes de Hainaut; ils furent cédés le 15 septembre 1517 à Guillaume de Croy, et deux ans plus tard Charles-Quint érigea cette seigneurie en comté.

La châtellenie héréditaire de Beaumont formait un fief relevant de la seigneurie et qui fut réuni en 1519 au comté de Beaumont.

La ville de Beaumont possédait, dès 1246, une administra-

[1] Notice sur la commune de Momignies et de ses dépendances, dans *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*, t. XIII, p. 274.

Digitized by Google

tion communale composée d'un mayeur et de sept jurés. Le *Besogné ou description de la ville et comté de Beaumont, rédigé en* 1609-1610, publié par M. E. Matthieu, donne des détails intéressants sur la nomination de ces fonctionnaires.

« En ladicte ville de Beaumont, il y at présentement pour « mayeur, Jacques Levieu, mayeur, eagé de 59 ans, ayant ses « prédécesseurs accoustumés d'avoyr leur commission des « comtes de Beaumont, ayant néantmoins ce présent mayeur « esté commis, il y a envyron sep ans, par ledit gouverneur, « auquel estat jl a continué jusques à présent, et auparavant « de juré et lieutenant de mayeur, depuis l'espace de XXVII ans.

« Ayant le S^r. gouverneur de Beaumont adverty que ledict « trésorier général a eu ordre de luy mectre ès mains ladicte « requeste pour y dire son advis, comme il a faict.

« Il y at ordinairement oudict Beaumont sept jurés, les- « quels pour le présent sont tels que s'ensuivent, sy comme :

« Maistre George Dubois, marchandt de vin et bourgeois « dudict Beaumont, eagé de 60 ans ;

« Estienne Hennecart, bourgeois, eagé de 48 ans ;

« François Lefebvre, marchandt filletier, eagé de 40 ans ;

« Pierre Dubois, marchandt filletier, eagé de 34 ans ;

« Lyon Haverlan, maistre de forge, eagé de 40 ans ;

« Estienne Pepin, marchandt filletier, eagé de 37 ans ;

« Jean Cauderlier, marchandt laisnier, eagé de 40 ans.

« Tous lesquels jurés sont créés et commis par ledict S^r « comte, ou, en son absence, par son gouverneur, lesquels jl « fait coucher par le greffier de la ville, terre et prévosté de « Beaumont, eu ung registre, quy à cest effect se tient exprès, « et par après, par le conchierge de la mayson de la ville ou « tel autre que bon luy semble, fait appeller les bourgeois « par luy commis et justifiés audict estat, le jour Sainct Jean- « Baptiste, du matin, avant la messe parochiale dudict Beau- « mont, ou aultre jour s'il y at empêchement audict jour, à « laquelle commission et institution les curé, mayeur et le « greffier desdits jurés ont accoustumé d'estre présens, et se

Digitized by Google

« renouvellent d'an à aultre, et ainsy que trouve convenir « ledict gouverneur, sans estre à vie, et lors lesdits eschevins « créés font hault et cler devant les susdits le serment que « ledict greffier général leur dict et prononce en la manière « accoustumée :

« Vous jurés d'estre fidel en cestuy estat, auquel vous « estes estably, de faire tous bons jugemens et léaulx avec vos « confrères, de ce dont serés saige de garder le secret de vostre « collége, de conséquemment y maintenir les droicts, auctorités « et prérogatives de monseigneur, ensemble des esglises, aussy « d'aultres lyeux pyeulx, des povres, des vesves, orphelins, « pupilles et tous aultres qu'il appartiendra, et quy dépen- « dront de vostredict office et estat ; ainsy vous aide Dieu et « la Vierge sa mère[1]. »

Dans les pages suivantes, on trouve l'énumération des attributions des magistrats communaux de Beaumont, que M. Th. Bernier résume en ces termes dans son *Histoire de la ville de Beaumont* :

« Les devoirs du mayeur et des jurés étaient fort étendus ; ils pourvoyaient aux charges de massard, de chapelain, d'huissier, de mambour des orphelins, de portier et de messier ou garde des champs.

« Ils conféraient le droit de bourgeoisie et recevaient le serment des bourgeois nouvellement créés[2], recevaient et administraient les fondations pieuses et faisaient dire les messes de la Conception, de la Trinité, de sainte Barbe, des trépassés, de la sainte Croix, etc. Ils offraient et mettaient à prix le vin, la cervoise, l'hydromel et autres liqueurs ; recevaient les rapports des sergents chargés de surveiller les boucheries, les boulangeries et les autres états ; ils jugeaient, à la requête du gouverneur, toutes les lois et amendes de sang et autres ; ils

[1] E. Matthieu, *Description de la ville et comté de Beaumont*, dans Annales du Cercle arch. de Mons, t. xvi, pp. 211 et s.

[2] On conserve aux archives communales un registre des étrangers reçus bourgeois de la ville de Beaumont le 1474 à 1792.

Digitized by Google

étaient chargés du contrôle des poids et mesures qui se faisait chaque année vers le carême ; enfin c'était devant eux que s'opéraient les actes de vente et de mutation de propriété.

« Dans l'exercice du pouvoir judiciaire, les mayeur et jurés de Beaumont se conformaient aux lois et coutumes de Mons. Beaumont, en effet, n'avait pas de coutume particulière et les jurés allaient à souverain chef-lieu à Mons. On trouve, dans les *Particularités curieuses sur Jacqueline de Bavière* [1], que, le 3 juillet 1428, les jurés de Beaumont vinrent trouver les échevins de Mons, au sujet d'un procès entre le châtelain et la communauté de Beaumont.

« L'administration de la ville était, dès 1246, confiée à un mayeur et à sept jurés ou échevins nommés par le seigneur.

« Le mayeur était nommé et révoqué selon le gré du seigneur.

« Quant aux jurés, ils étaient nommés pour un an et pouvaient être continués. L'article 1 du règlement du 14 octobre 1706 enjoignit de faire, chaque année, de nouvelles nominations [2]. »

M. Bernier a publié la liste des mayeurs de Beaumont, à partir de 1282 [3], date du plus ancien acte des archives communales de cette ville. Jakemart Caiche était alors mayeur. Jakemars li Foulons, Colars le Signeur, Jackemars de Brai, Jehan d'Aybes, Colars de Ranche, Bauduin de Castillon et Jehan li Bois interviennent comme jurés à la donation faite en avril 1282 par Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont au Béguinage de cette ville [4].

Le fonds scabinal de Beaumont reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : 4 recueils de chirographes, de 1331 à 1698 ; — 66 registres d'embrefs, de 1554 à 1797, et des liasses d'actes, des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

---

[1] 2^e^ partie, éditée par M. L. Devillers, p. 91.

[2] GACHARD, *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3^e^ série, t. II, p. 45.

[3] Mém et publ. de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 4^e^ série, t. IV, pp. 221-222.

[4] Ibidem, p. 333.

Digitized by Google

BELLECOURT.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Anciennement, Bellecourt n'était qu'un hameau du village de Morlanwelz.

Dans une notice sur Bellecourt publiée récemment dans les *Bulletins de la société belge de géographie*, année 1887, n° 3, M. A. Harou écrit que « l'administration communale se compose d'un bourgmestre, président, d'UN échevin et de plusieurs conseillers. » Nous ne sommes pas jurisconsulte, mais il suffit de lire les journaux pour savoir que la loi communale stipule, article 3, qu'il y aura au minimum deux échevins dans chaque commune. Une loi spéciale a-t-elle fait exception pour Bellecourt? Cela serait étrange et aurait mérité d'être signalé L'auteur, qui commet une si colossale erreur pour le moderne, ne doit pas inspirer une grande confiance comme historien ni comme géographe. On chercherait vainement, dans sa notice, des détails au sujet de l'organisation locale à Bellecourt sous l'ancien régime. Il ne suffisait plus de copier, il fallait chercher.

Voici ce que nous avons trouvé :

Dans un acte d'arrentement, du 21 mai 1639, de deux parties d'héritage à Bellecourt, fait au profit de Barbe Wastellain, veuve de Bauduin de Leauwe, demeurant audit lieu, Philippes de Quartaymont est cité comme mayeur ; et le sont comme échevins : Mathieu Gilliart, Baulduin Simon, George Rolly et Franchois du Jardin établi échevin par le mayeur pour la passation dudit acte.

C'est le seul souvenir que le dépôt des archives de l'État, à Mons, conserve de cette commune.

Le greffe scabinal des années 1631 à 1794 est déposé en l'étude de M. le notaire Longfils à Fontaine-l'Évêque.

Digitized by Google

BERSILLIES-L'ABBAYE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Maubeuge, et depuis le XVIe siècle prévôté de Beaumont.)

La seigneurie principale ou haut-justicière de ce village formait une partie du comté de Beaumont, et à ce titre appartint à la famille de Croy. Il y existait en outre plusieurs fiefs, les uns relevant directement de la cour féodale de Hainaut, d'autres mouvants de la pairie de Barbençon. Ceux qui portaient un nom étaient : la seigneurie foncière de Philippe Lambert nommée au siècle dernier le *fief et seigneurie de Bersillies*, qui empruntait pour ses actes les mayeur et échevins de la seigneurie principale, car le seigneur foncier n'avait « pouvoir d'en créer aucun à cause de sa dite seigneurie fonssière ; » la seigneurie foncière de la cure ; un fief ample nommé le *fief de Misselet*, un fief de quatre journels de pâture dans lequel existait une « tour masurée nommée ci-devant la tour de l'Abbaye et la seigneurie foncière de Philippe le Monsnier. »

« L'administration du village, nous apprend M. Th. Bernier[1], était confiée à un mayeur et à sept échevins : le premier, nommé et révocable par le seigneur haut-justicier du village, les échevins renouvelés chaque année par le seigneur ou par son délégué. Ils prêtaient serment à leur entrée en fonctions. » Cet auteur publie une liste fort incomplète des mayeurs depuis 1556.

Bersillies-l'Abbaye avait pour mayeur, en 1565 n. st., Adryen Naveau, et pour échevins Jehan Hardy, Hubert Regnuart, Jehan Caniot, Martin Win, Jehan du Fosset et Jacques Loiseau.

[1] *Le besogné de Bersillies-l'Abbaye en* 1608, dans les *Documents et rapports de la Société Archéologique de Charleroi*, t. IX.

Digitized by Google

A la même date, Jehan Descamps est cité comme mayeur et seigneur foncier.

Un acte, passé le 19 mars 1560 n. st. « par-devant le mayeur et les eschevins de la ville de Bersellies-l'Abbaye au seigneur haut-justicier, et par-devant les mayeur et eschevins de la tenance et seigneurie fonssière en icelle ville appartenant à Philippe Lambert, » cite Andrieu Naveau, mayeur de la seigneurie haute justicière ; Jehan Descamps, mayeur de la seigneurie Philippe Lambert ; et comme échevins de ces deux seigneuries : Jacques Loizeau, Jehan du Fosset, Franchois Doffut et Vinchien Pierman. Ce dernier avait été créé échevin pour la passation dudit acte.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré du *greffe scabinal* de cette commune, que 9 chirographes, de 1560 n. st., 1565 n. st., 1569, 1574 n. st., 1610 à 1612 et 1662.

BIENNE-LEZ-HAPPART.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Ce village appartenait à l'abbaye de Lobbes, dès le IXe siècle.

Les échevins cités dans un acte de 1359 sont : Jehans Watiers, Jehans li Marescaus, Ybiers des Perières, Jakemars Sarrasins et Gilles Wayns.

Jakemars li Selliers était maire, en 1389.

Il s'y trouvait le fief du bois d'Angre.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal* de cette localité, une liasse de chirographes, de 1359 à 1678 ; — 3 registres aux œuvres de loi, de 1747 à 1792 ; — 2 liasses d'actes, de 1580 à 1796.

Digitized by Google

BIERCÉE.

(Principauté de Liége.)

En 1512, les magistrats communaux de Biercée étaient : François de Merbe, maire ; Estienne Formentin, Jean Marnet, Pierre Imbrart, Jean de Gombersart, Jean Andrieu et Piérart Gille, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré du *greffe scabinal* de cette commune, que 5 chirographes des années 1581, 1599, 1604 et 1614 ; — 2 actes sur papier, de 1660 et 1662.

BIESMES-SOUS-THUIN.

(Principauté de Liége.)

Biesmes appartenait à l'abbaye de Lobbes, dès 868. L'abbaye d'Alne y possédait des biens ; notre localité est désignée dans le cartulaire de cette abbaye sous les noms de *de Bevernello*, *Bevernial*, *Bevrenial*, *Biévène*, *Buvrenial*.

Par charte de l'année 1259, l'évêque de Liége fait connaître que l'abbaye d'Alne a fait un échange avec Nicolas, seigneur de Morialmeis, de parts indivises à Florennes, contre 44 sous et 6 deniers blancs de cens annuel, avec le domaine et la justice qu'il avait à Buvernial et qu'il relevait en fief de l'évêque de Liége [1].

Le mot *justice* semble dans cet acte indiquer l'existence d'une magistrature communale.

Nous n'avons découvert aucun document du greffe scabinal

[1] DEVILLERS, *Cartulaire d'Alne*, n° 159. *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IV, p. 274.

Digitized by Google

de ce village. Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède quelques actes passés devant les mayeur et échevins de Ragnies et Biesmes, ce qui ferait croire que cette dernière commune n'avait pas d'échevinage particulier.

(Voir Ragnies).

BINCHE.

(Comté de Hainaut, chef-lieu de prévôté.)

Jusqu'au commencement du XII^e^ siècle, Binche était une dépendance de Waudrez ; elle devint alors une ville fortifiée et paraît dès lors avoir joui de franchises communales.

Dans son *Histoire de la ville de Binche*, M. Lejeune expose en ces termes l'origine et l'organisation de la magistrature locale : « On ne saurait, faute de documents, préciser la date où « Binche commença à jouir des franchises dont plusieurs « villes du Hainaut avaient été dotées dans le cours du « XII^e^ siècle, mais il paraît certain que la cité qui nous occupe « se trouvait rangée parmi les localités privilégiées, sous le « règne des comtes de la maison de Flandre. En effet, la « bourgeoisie commençait, à cette époque, à jouer un certain « rôle dans les évènements politiques. C'est ainsi que les « mandataires de celle de Binche furent appelés, avec d'autres « députés, à se porter garant à l'exécution du traité conclu, « le 20 août 1194, entre Bauduin V le Courageux et Henri I, « duc de Brabant ; ils promirent de se déclarer contre celui « des deux souverains qui oserait en violer les dispositions [1]. « Ces délégués des bourgeois devaient former, semble-t-il, un « corps représentatif dont les attributions avaient été déter- « minées par une charte de commune qui disparut dans l'un « ou l'autre des désastres essuyés à Binche à diverses reprises.

[1] De Reiffenberg. *Monuments*, etc., t. I, p. 317.

Digitized by Google

« Dans le siècle suivant, l'existence de la magistrature « communale se montre au grand jour. Nous trouvons en « fonctions les jurés, qui étaient au nombre de sept. Un « conseil composé de six membres leur avait été adjoint pour « les aider dans l'administration de la cité. On conserve un « acte émané des jurés de Binche, en février 1245 (1246, « n. st.) C'est une promesse par laquelle ils s'engageaient, « avec la communauté, à observer la sentence arbitrale que « devait porter Louis IX, roi de France, au sujet des débats « soulevés par les d'Avesnes et les Dampierre, et concernant « leurs droits de souveraineté sur les comtés de Hainaut et « de Flandre.

« La charte que Jean d'Avesnes accorda aux bourgeois, le « 13 novembre 1285, pour la mesure des grains, mentionne « les jurés et les consaux « de la ville de Binche. » Ces deux « corps de fonctionnaires communaux qui s'appelaient « le « magistrat » avaient à leur tête le prévôt ou le délégué du « souverain pour les « conduire et les gouverner[1]. » Nous « avons relevé les noms des membres du magistrat en exer- « cice à diverses époques, savoir : en 1364, Mathius li Pene- « tiers, Lambert Ranwegniauls, Jehans li Ausnes, Alars « Barues, Alars Amilles, Henris Froissart, Jehans Alars, Alars « de Mons, Obiers de Hauchin, Williaumes Castelains, Jake- « mart Longhes ; en 1589, Hulin du Trieu, Vinchien le Légat, « Jaspard Van Diplebeecke, Camille Gobert, Le Voet, Jocquet, « Jean Pottier, Jacques Vuillot, De le Vigne, Sebille, Le Cocq ; « en 1789, Gobart d'Herchies, Lambot, Carpentier, Latteur, « Gathier, Flaminne, Grenet.

« Les jurés ou les mandataires de la commune n'étaient « pas élus par leurs concitoyens, comme cela se pratiquait « dans certaines villes, mais le prévôt les choisissait parmi « les « gens notables et prud'omes bourgois de Binch, » « chaque année, la veille de la Chandeleur. Les chartes de

[1] THEULET. *Layettes du trésor des chartes*, t. II. p. 595.
[2] *Chartes et coutumes locales de la ville de Binche*, p. 3.

Digitized by Google

« 1589 recommandaient de faire ce choix, le jour même de « la Purification, parmi « les plus zélés à l'observance de la « religion romaine, idoines, propres et mieux qualifiés pour « le régime et gouvernement de la chose publique en ladite « ville, ne fût que, pour quelques considérations, le souverain « ou son gouverneur général ordonnerait au prévôt de mettre « en fonctions ceux qu'il leur plairait estre choisis et dénom- « més [1]. »

Aux noms cités par M. Lejeune, nous pouvons ajouter pour le XIII[e] siècle les suivants, savoir : en 1252, Jehans Bruillars, maire ; Henris Fruissars, Symons de Trasingies, Thiebaus de Wadre, Jehans Bouphars et Willames de Buvrinnes, échevins.

Biertrans de Lobbes et Henris Froussars étaient jurés en 1284.

Le chapitre Notre-Dame de Cambrai avait la seigneurie foncière sur toute la prévôté de Binche qui comptait cinquante et un villages.

Battignies, qui formait une commune distincte et dont le territoire a été réuni à la ville de Binche par la loi du 9 août 1881, était une seigneurie appartenant à l'abbaye de Sainte-Rictude de Marchiennes.

Le fonds scabinal de Binche, conservé au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : 2 recueils de chirographes, de 1252 à 1759 ; — 28 registres aux embrefs, des années 1554 à 1574, 1593 à 1595, 1602 à 1651, 1659 à 1743 ; — 14 registres de criées, de 1554-1555, 1561 à 1760 ; 9 autres registres aux mêmes actes, de 1566 à 1588, 1623 à 1718, 1721 à 1794 ; — 7 registres aux divisions de rentes, de 1554 à 1576, 1580 à 1597, 1601 à 1630, 1632 à 1719, 1721 à 1793 ; — 6 registres et 2 cahiers de vente, de 1627 à 1637.

La partie du *greffe scabinal de Binche*, de 1743 à 1795, est déposée chez M. le notaire Fontaine, à Binche.

---

[1] LEJEUNE, *Histoire de la ville de Binche*, dans les Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, IV[e] série, t. VIII, pp. 58 et 59.

Digitized by Google

ALLEU DE BINCHE.

Le domaine connu sous le nom d'*Alleu* ou *Alloet* de Binche forma jusqu'à la révolution française une juridiction distincte et s'étendait sur trois villages et cinq hameaux, savoir : Waudrez, Mont-Sainte-Geneviève, Buvrinnes, Bruille, Waudriselle, Matée, Lustre et Fantegnies.

On y trouvait le fief Joquet.

La ville de Binche n'était pas comprise dans l'Alleu; c'est pour ce motif que nous avons consacré un article spécial à cette juridiction.

Dès 1200, il est fait mention du mayeur héréditaire et des échevins dans la charte de l'alloët de Binche donnée par le comte de Hainaut Bauduin VI [1]. Ce sont : Sire Jehans Boussars, Thiébaus de Buvrines, Jakemart Ventriers, Obiers Sagremoes, Jouette de Lobbes, Ysaac des Murs et Jehans de le Tour, échevins.

Dans un acte de l'an 1294, par lequel Jean II d'Avesnes fait une donation aux religieux de Bonne-Espérance, on lit ce qui suit : « Fait en le présence de no maïeur des alloés de Binch, Yvelet de Bruille [2]. » L'office de cette mairie, qui était déjà alors héréditaire, avait été transformé en possession féodale. Il formait un fief ample relevant de la cour de Mons et auquel étaient attachés plusieurs droits et la jouissance de 28 bonniers de terres labourables, le tout produisant, en 1473, un revenu annuel de 150 livres [3].

Nous avons relevé les noms de quelques-uns de ces officiers, savoir : Jehan le Clerc (1314), Jehan Boussars (1355), Loys Bauduns (1391-1410), Jehan le Tourier (1415), Guillaume le Cordier (1473), Nicolas Micault, chevalier, seigneur d'Indenelde (1474), Georges Langherant (1512).

[1] DEVILLERS, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, t. I, p. 217.

[2] DE REIFFENBERG. *Monuments, etc.*, t. I, pp. 437-438.

[3] *Cartulaire de la Cour féodale de Hainaut.*

Digitized by Google

Au XIIIe siècle, le mayeur de l'alleu devait payer pour ceux de son office une rente de 32 sous à son suzerain, fournir deux gites pour les chiens de chasse des comtes de Hainaut et nourrir deux de ces animaux pendant six mois de l'année, de la Saint-Remi au commencement d'avril. En retour, le prince gratifiait ce fonctionnaire de dons divers consistant en 12 chapons et demi, 18 deniers, 12 pains d'une maille, 4 sous de rente à la Noël et 2 sous à la Saint-Jean-Baptiste.

Le mayeur prenait les meilleurs draps de ceux qui mouraient dans la circonscription territoriale de l'alleu, et le seigneur, le meilleur catel ou le plus beau meuble; et si le défunt n'avait laissé que des draps, le dernier avait seul le droit de s'en emparer.

Deux sergenteries héréditaires créées dans ce domaine relevaient également du souverain. Ceux qui remplissaient ces offices étaient chargés spécialement de faire les messages; ils recevaient pour gages 8 deniers à la Noël et 4 deniers à la Saint-Jean-Baptiste.

Les échevins, au nombre de sept, jouissaient, dans le principe, des mêmes émoluments que les sergents héréditaires. Ils siégeaient à Binche avec le mayeur une fois par semaine, le lundi, excepté lorsque ce jour était une grande fête; les autres jours, ils étaient tenus de faire loi et justice dans les terres de l'alleu partout où on les requérait à cet effet[1]. Les échevins qui suivaient la coutume de Mons, se servaient, au XVIIe siècle, d'un sceau orné d'un écusson aux armes de la ville de Binche et portant la légende : *seel eschevinal de l'alloet de Binche* 1615[2].

La mairie héréditaire de l'alleu de Binche formait un fief relevant de la cour féodale de Hainaut.

La charte de l'allouet de Binche fut renouvelée le 5 sep-

[1] DEVILLERS, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut.*

[2] LEJEUNE, *Histoire de la ville de Binche*, dans les *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, t. VIII, IVe série, pp. 47 et 48.

Digitized by Google

tembre 1532 par l'empereur Charles-Quint. Jean Micault était alors maire héréditaire.

François Sébille était lieutenant-mayeur de l'allouët de Binche, en 1579 ; les échevins étaient : Jan Collissart, Bauduin Taienne, Pierre Denœufbourg et Franchois du Maretz.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de l'alloët de Binche :* un recueil de chirographes, de 1349 à 1714 ; — 5 registres aux embrefs, de 1579 à 1582, 1596 à 1605, 1608 à 1631, 1660 à 1666, 1687 à 1703 ; — 2 registres aux criées, de 1661 à 1697.

M. le notaire Derbaix de Binche détient de ce dernier greffe une série de registres aux déshéritances, de 1666 à l'an III de la République Française.

BOIGNÉE.

(Comté de Namur, bailliage de Fleurus.)

Ce village formait une seigneurie qui appartint au commencement du XVII^e^ siècle à Nicolas d'Argenteau, et plus tard aux familles de Lonchamps et de Coswarem.

On y trouvait la seigneurie du chapitre de Saint-Feuillien de Fosses.

L'échevinage de Boignée se composait d'un mayeur et de sept échevins.

Un acte, passé le 19 mai 1541, cite Gillain de Mons, mayeur de la haute cour de Boignée, et les échevins, Jehan Henrart, Colart Denis, Colart Dammegille, Thomas Deswez, Jehan Jacquemart, Piérart Mahet et Jehan Nicaise.

La seigneurie du chapitre de Saint-Feuillien de Fosses avait pour mayeur, en 1536, Jeorge Lescohier; les échevins étaient: Jehan Henrart, Colart Denis, Estienne Boully, Jehan Joesneal et Colart Dammegille.

Digitized by Google

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, ne possède du *greffe scabinal de Boignée*, que 2 chirographes, de 1536 et 1541.

Nous ignorons ce qu'est devenu le fonds de ce greffe.

BOIS-D'HAINE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

On trouvait à Bois-d'Haine la seigneurie de la Motte, désignée parfois sous le nom de seigneurie de la Cour et Motte.

Un acte de vente du 19 janvier 1530 est fait en présence de Jacques Bertrand dit du Maisnil, mayeur ; et des échevins Michiel Desbailes, père, Colart Gilliart, Martin Lefebvre et Jehan du Bruecq.

Le *greffe scabinal de Bois-d'Haine*, de 1651 à 1794, repose en l'étude de M. le notaire Castelain, à Seneffe.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré de ce greffe, qu'une liasse de chirographes, de 1530 à 1681, et 6 actes sur papier, de 1702, 1705, 1716, 1792 et 1793.

BOUFFIOULX.

(Principauté de Liége.)

Ce village était primitivement une dépendance de Pont-de-Loup ; ce n'est qu'au XIVe siècle qu'il fut érigé en commune.

Il y avait la seigneurie de l'abbaye de Saint-Feuillien.

Les échevins de Bouffioulx interviennent le 11 août 1385 à un accord conclu entre les communautés de Châtelet, Châtelineau, Pont-de-Loup et Bouffioulx, d'une part, et Robert de Glymes, seigneur de Châtelineau. Ce document a été pu-

Digitized by Google

blié par M. Joseph Bayet, mais en conservant scrupuleusement le texte d'une copie ancienne, sans corriger la ponctuation ni mettre de majuscules; il s'en suit que la lecture en est difficile. Nous y trouvons les noms de Jean Cuisset, mayeur de Bouffioulx; Colins Bisar, Jehan le Coutelier, Jehan Robicos, Henrar li Fandès, Servais Monessier, Wautel de Lille, échevins[1].

M. le notaire Boulvin, à Charleroi, détient les actes du *greffe scabinal de Bouffioulx* de 1669 à 1796.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède de ce greffe, un registre aux œuvres de loi, de 1631 à 1634; — un registre aux actes scabinaux, de 1609 à 1618; — un recueil d'actes de 1594; — un registre de criées, de 1663 à 1665; — 4 chirographes, de 1450, 1599, 1641 et 1670.

BOURLERS.

(Comté de Hainaut, prévôté de Chimai.)

Ce n'est qu'au XIII^e^ siècle que l'on constate l'existence de cette commune.

Bourlers suivait la loi de Liége. Il y avait un mayeur et sept échevins. Colart Colinet, mayeur de Bourlers témoigna dans une enquête le 12 avril 1472[2].

Dans un acte d'arrentement du 15 mars 1502, n. st., Jacques Collinet est cité comme lieutenant-mayeur et échevin; les autres échevins étaient : Jehan Collinet dit Loran, Jehan Witiau, Jacques Colinet dit Ostard, Jehan Cochaut dit Allard, Colin Colinet dit Loran et Jehan le Masson.

[1] *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*, t. III, p. 120.

[2] HAGEMANS, *Histoire du pays de Chimai*, p. 570.

Digitized by Google

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré du *greffe scabinal* de cette commune, que 10 chirographes, des années 1502 n. st., 1538, 1562, 1563, 1587, 1590, 1609, 1626, 1653 et 1687.

BOSSU-LEZ-WALCOURT.

(Comté de Hainaut, prévôté de Maubeuge.)

Ce village formait une seigneurie qui appartint à la famille de Barbençon.

Un acte du 11 octobre 1587 est passé en présence de Nicolas de Haynnault, mayeur, et des échevins, Gilles de Haynnaut, Michiel de Raibe, Michiel Paniet, Jacques le Fort, Gilles Gérart, Lovs Crawet.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, ne possède du *greffe scabinal* de cette commune, qu'une liasse d'actes sur papier, de 1685 à 1786, et 7 chirographes des années 1587, 1618, 1628, 1643, 1664, 1665 et 1761.

BRYE.

(Comté de Namur, bailliage de Fleurus.)

La seigneurie de ce village relevait de la cour féodale de Namur.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, ne possède du *greffe scabinal de cette commune* qu'un chirographe, du 10 juillet 1624. Jean del Vigne y est cité comme mayeur, Guillaume le Bergier et Nicolas du Mont le sont en qualité d'échevins.

Digitized by Google

BUVRINNES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Ce village était compris dans l'alleu de Binche.

On y trouvait la seigneurie de Walhain et celle de Fantignies appartenant au chapitre Notre-Dame de Condé.

M. le notaire Derbaix de Binche détient les actes du *greffe scabinal de Buvrinnes*, de 1666 à 1794.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré de ce greffe que quelques chirographes.

Les noms suivants sont mentionnés dans un acte du 16 décembre 1589 : Thiéry Thiéry, mayeur ; Claude de le Tombe, lieutenant-mayeur, Valentin le Clercq, Loys Facque, Claude Baillieu, Jehan Fontaine et Anthoine Baillieu, échevins.

L'échevinage de la seigneurie de Fantignies se composait, en 1545 n. st., comme suit : Jehan Dartevelle, meunier, mayeur ; Quentin de Jeumont, Jehan du Blairon, Jehans Despans et Denis Macquet, échevins.

BUZET.

(Duché de Brabant, mairie de Nivelles.)

On ne possède aucune preuve de l'existence de ce village avant le XII^e^ siècle. Buzet était une terre franche.

La magistrature locale se composait d'un mayeur et de sept échevins.

Les noms suivants sont cités dans un compte de l'église et des pauvres de l'année 1673 : Jan Bertenchamps, mayeur ; Jan Gonnet, J.-F. Compère, Jan de Masset, Adrien Noircin, Jean Semal, Martin Stassin et Jean Bauthier, échevins.

Digitized by Google

Le fonds du *greffe scabinal de Buzet* repose en l'étude de M. le notaire Dubois à Seneffe ; il comprend les actes de 1599 à 1795.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, ne possède de ce greffe que 2 chirographes de 1748 et 1756, et 2 actes sur papier de 1743 et 1772.

CARNIÈRES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

L'origine de ce village remonte à une époque très reculée. Dès le IXe siècle, Carnières est cité parmi les possessions de l'abbaye de Lobbes.

La seigneurie du village formait un fief lige relevant de la terre de Strépy et qui appartint jusqu'au XVe siècle à une famille portant le nom de la localité. Un dénombrement fait en 1502 mentionne que le seigneur possédait la justice haute, moyenne et basse, un bailli, un mayeur, des échevins.

Dans un acte d'arrentement du 5 mars 1518 n. st., Denis de Baudour est cité comme mayeur ; Colart Berte, Jehan Deshayes, Piérart Deshayes, Loys Toussains, Jehan Compain et Ernault Hecque le sont en qualité d'échevins.

Le fonds scabinal de Carnières reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, se compose d'une liasse de chirographes, de 1518 n. st. à 1686, et d'une liasse de plaintes à loi, de 1647 à 1699.

M. le notaire Fontaine, à Binche, est dépositaire des actes du *greffe scabinal de Carnières*, de 1688 à 1794.

Digitized by Google

CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT.

(Ancienne dépendance de la terre franche de Trazegnies au duché de Brabant, mairie de Nivelles.)

La seigneurie de Chapelle appartenait à la famille de Trazegnies dont un de ses membres, Othon, accorda, en 1222, une charte locale aux habitants de cette commune.

Il y est fait mention des mayeur et échevins[1].

En 1502 n. st., l'administration communale se composait comme suit : Thumas Francart, lieutenant-mayeur ; échevins, Guillaume le Tiesson, Jehan Deshayes, Jehan Durant, Colart Niverlet et Bertrand Dumont.

Les actes du *greffe scabinal* depuis 1610 sont déposés chez M. le notaire Longfils, à Fontaine-l'Évêque.

Le dépôt des archives de l'État à Mons possède 12 chirographes, de 1502 n. st., 1514, 1515 n. st., 1526 n. st., 1560 et 1561 ; — une liasse d'actes de transport, de 1761 à 1769 ; — 2 registres aux mêmes actes, de 1758 à 1793 ; — un inventaire de ces actes, de 1610 à 1793 ; — 8 actes de 1690, 704, 1 1761, 1766, 1767, 1770, 1779 et 1795.

CHARLEROI.

(La Ville-Haute et la partie dite Entre-deux-Villes que la Sambre sépare de la Ville-Basse, étaient du comté de Namur, bailliage de Viesville, et la Ville-Basse du pays de Liége.)

Primitivement Charleroi n'était qu'un simple village nommé Charnoy, mais qui avait obtenu, dès 1443, des « chartes

[1] Wauters. *De l'origine et des développements des libertés communales en Belgique*, preuves, pp. 85-89.

Digitized by Google

et droitures ; » dès lors aussi il y avait un mayeur et des échevins. Lambert Martin était mayeur en 1443 [1].

A un acte du 18 juillet 1560 passé devant les mayeur et échevins de la haute cour du Charnoy, interviennent : Jehan le Chausteur, mayeur ; Thomas Allart, Jehan Jonart, Jehan George le jeune et Jehan Deschamps, échevins [2].

La ville de Charleroi fut fondée en 1666, comme le remarque fort bien M. D. Van Bastelaer [3], sur une grande partie de Charnoi, sur une partie de Dampremy, sur une petite partie de Gilly et sur une très petite partie de Montignies-sur-Sambre.

Charleroi se divisa en Ville-Haute et en Ville-Basse, dont chacune avait un échevinage particulier. Le village de Charnoy hors de la forteresse subsista quelque temps ; il formait avec Gilly une juridiction dont M. Van Bastelaer a retrouvé le sceau portant la légende : *Echevinage de Gilly et Charnoi.*

En 1680, François Bastin était mayeur de la Ville-Haute ; les échevins étaient : Charles Ledent, Jean Yernaux et Thiry Doutremont.

Pierre De Bavay était lieutenant-mayeur de la Ville-Basse, en 1691 ; Gilles Vigneron et Pierre De Lenne étaient échevins.

Le fonds *du greffe scabinal de Charleroi* est déposé chez M. le notaire Boulvin, à Charleroi ; il comprend les actes de 1661 à 1796.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré que les documents suivants :

Greffe de la Ville-Haute, une liasse d'actes, de 1610 à 1787 ;

Greffe de la Ville-Basse, 2 actes de 1691.

---

[1] *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*, t. II, pp. 214-215.

[2] Cet acte est publié dans les *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*, t. XIV, pp. 441-443.

[3] *Documents et rapports de la Société arch. de Charleroi*, t. III, pp. 256 et s.

Digitized by Google

CHATELET.

(Principauté de Liége.)

La ville de Châtelet, appelée dans les temps anciens Chasteling-sur-Sambre, et la commune de Pont-de-Loup n'eurent qu'un échevinage.

Des lettres de l'évêque de Liége du 15 février 1220, n. st., déclarent que Bauduin, avoué de Pont-de-Loup et de Châtelet, a donné des libertés à ces deux localités : « *villas de Chasteling et de Pondreloux.* » Ce document cite les échevins : « *legem dictarum villarum tenebit judicio scabinorum* [1]. »

Cependant, on trouve des actes passés devant les mayeur et échevins de Châtelet seul.

Nous n'avons pu découvrir à quelle époque ces deux administrations ont été séparées.

Un acte du 2 juin 1408 cite Jehan Delcour, comme maire de Châtelet et Pont-de-Loup ; Godefrois de Fanueis, Servais Dammourial, Jehan de Gamblies, Pirart Weldemobe, Jehan Colbier, Simon Dorèche et Jehan Busten, en qualité d'échevins.

Le fonds scabinal de Châtelet reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : une liasse d'actes, de 1476 à 1786 ; — 15 chirographes, de 1517, 1553, 1589, 1594, 1610, 1622, 1627 et 1695.

Greffe scabinal de Châtelet et Pont-de-Loup, 7 actes dont 2 sur papier, de 1408, 1423, 1434, 1470, 1472, 1539 et 1562.

M. le notaire Boulvin à Charleroi est dépositaire des actes du greffe scabinal de Châtelet, de 1504 à 1795. Il existe des registres de ce greffe à l'hôtel de ville de Châtelet.

---

[1] Wauters, *De l'origine et des premiers développements des libertés communales en Belgique.* Preuves, pp. 75-76.

Digitized by Google

CHATELINEAU.

(Comté de Namur, bailliage de Fleurus.)

La seigneurie principale, après avoir appartenu à une famille du nom de la commune, devint successivement la propriété de celles de Glymes, de Humières, de Bois, de Mérode, de Gand et d'Arenberg.

Dans ses *Annales historiques de la commune de Châtelineau*, M. Kaisin cite pour la première fois la magistrature locale en 1274. Nous l'avons trouvée à une date plus réculée. Des lettres du 23 juin 1264, par lesquelles les délégués du chapitre de Saint-Barthélemi accensent perpétuellement à Thierri de Walcourt, chevalier et maréchal de Hainaut, appelé communément Stradiot, et à ses héritiers, tous les biens que ce chapitre possédait à Châtelineau et à l'endroit dit *Glicée*, mentionnent qu'il y avait un mayeur et sept échevins [1].

Une sentence arbitrale rendue par maître Wilvricus, écolâtre de l'église de Maestricht, le 25 septembre 1269, en faveur du chapitre de Saint-Barthélemi de Liége contre la commune de Châtelineau, indique Denis, mayeur ; Clamode, Hennekin et Clamin dit Frongart, échevins de Châtelineau.

Châtelineau obtint une charte locale le 18 mai 1503. Elle est signée de Jean Thiry, mayeur ; Collard Thiry, Robert Martin, Collart Massart, Sacreit Mouillart, Josse de Rinal, Hubert le Charlier et Jehan Allardin, échevins de la haute cour de Châtelineau.

Le chapitre de Saint-Lambert de Liége y avait une seigneurie.

Le hameau de Ballet possédait aussi un échevinage, qui avait pour mayeur, en 1496, Jehan Gaillier, et pour échevins, Willaume des Périelz, Bertran le Favresse, Jehan Dart, Jehan

[1] Archives de l'État, à Mons, fonds de l'abbaye de Soleilmont. — DEVILLERS. *Description de cartulaires et de chartriers*, t. VII, pp. 9-10.

Digitized by Google

de Taminne dit Bertran, Collart Maroie, Jehan Delthour dit Symons et Toussain Destet.

Un record du 22 janvier 1439 émane des mayeur et échevins du chapitre de Saint-Barthélemi à Châtelineau [1].

Un record du 7 septembre 1437 émane des « eschevins del court de Saint-Biertremy à Chastelineal, mouvant de loy de Liége. » Présents : Thomas Wathier, Bastin Frachois, Gérard Wathier, Lambert Rassin, Henry le Cordier, Pirar Demsen, Lambert Stévenart, échevins ; Jehans Stalifnal, maire.

L'échevinage de la seigneurie de Saint-Barthélemi comprenait donc un mayeur et sept échevins [2].

« Les bourgmestres à Châtelineau étaient nommés par la cour de justice aux plaids du mois de janvier. Le bourgmestre descendant devait présenter deux candidats parmi lesquels la cour devait choisir et choisissait souvent celui qui avait fait l'entreprise de la recette des tailles ou contributions : recette qui était exposée aux enchères publiques. Jusqu'en 1794, les bourgmestres n'ont guère été que les commissionnaires de la commune dont ils demandaient l'avis dans toutes les circonstances extraordinaires ; ils devaient de plus l'obéissance à la cour de justice qui les nommait et surtout au mayeur, qui considérait le bourgmestre comme son subordonné [3]. »

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Châtelineau*, 3 registres et un cahier aux transports, de 1591-1593, 1633-1641, 1731-1734 ; — 9 liasses d'actes, de 1513 à 1795 ; — une liasse de chirographes, de 1457 à 1676 ;

du *greffe scabinal de la cour de Saint-Barthélemi*, 4 registres aux transports, de 1588-1596, 1601-1604, 1633-1636, 1641-1644.

---

[1] Archives de l'abbaye de Soleilmont. — DEVILLERS, ouvrage cité, p. 37.

[2] Et non pas huit comme l'affirme M. Kaisin, *Annales de Châtelineau*, p. 23, où il a pris un nom de baptême pour un nom de famille.

[3] KAISIN, ouvrage cité, p. 61.

Digitized by Google

CHIMAI.

(Comté de Hainaut, siége d'une prévôté.)

La ville de Chimai obtint, au moins dès le XII^e^ siècle, des franchises communales. Selon M. Hagemans, ce fut Marguerite de Constantinople qui, à la demande de Jean de Soissons, seigneur de Chimai, octroya le 1^er^ mars 1248 (n. st.) des lettres de liberté à cette ville [1]. M. Wauters a retrouvé un précieux document de l'année 1258 sur la manière dont il était procédé à la nomination des échevins. Nous le reproduisons avec le commentaire dont ce savant a fait précéder sa publication.

« Voici un exemple curieux des combinaisons auxquelles on s'arrêta, au XIII^e^ siècle, pour empêcher que le choix des magistrats des villes franches ne fût livré, ni à la volonté des seigneurs ou de leurs officiers, ni à l'engouement de la multitude pour certaines personnes influentes ou aux intrigues de celles-ci. En vertu de la charte dont je donne ici le texte, le premier échevin de Chimai était nommé par le maire du seigneur, puis tous deux choisissaient de concert le deuxième échevin ; mais les autres échevins étaient successivement élus par les échevins déjà nommés, sans l'intervention du maire. L'influence de cet officier, prépondérante d'abord, s'affaiblissait donc de plus en plus dans une certaine mesure au profit de celle de l'échevinage même. »

« Chy-apprès s'enssuit la chartre des eschevins de Chimai.

Charte par laquelle Jean, fils aîné du comte de Soissons et seigneur de Chimay, de concert avec les bourgeois de cette ville, y détermine le mode de nomination des échevins.

Avril 1258.

A tous ceulx qui sont et qui advenir sont, qui ces présentes lettres verront ou orront, Je Jehan, aisné filz le comte de Sois-

[1] *Histoire du pays de Chimai*, p. 121.

Digitized by Google

sons, sires de Chimay, salut en Nostre-Seigneur. Sacent tous que, par l'assentement de moy et de mes bourgois, avons establi communément que, le lundi des closes Pasques, d'an en an, doient les eschevins qui sont et qui seront à Chimay, à tous jours venir en plait général que le lundi devant dit sera, et rapporter leur eschevinaige sus, en la main de mon mayeur qui adont y sera, et quant ce sera fait, mon maire, sur le sairement qu'il porte à moy et à la ville, eslira le premerain eschevin et bourgois de le ville en ce jour meismes et le mettera par serment en l'eschevinaige à moy et à le ville, et quant ce sera fait, mon maire et l'eschevin qui eslit sera esliront ung aultre eschevin et bourgois de le ville et ce jour meismes, selon Dieu, tel que il cuideroit estre bien à moy et à le ville, et quant ils l'arront eslit, le maire le mectera à serment et en féaulté sans contredit aussy comme le premerain. Et quant ce sera fait, les deux eschevins qui eslis seront et en féaulté esliront le tiers bourgois de le ville et ce jour meismes sans le mayeur, et le mettera le mayeur en féaulté sans contredit, aussy comme dit est. Et ces trois esliront le quart bourgois de le ville et ce jour meismes, et le mettera mon maire en féaulté, aussy comme dit est sans contredit. Et ces quattre eschevins esliront le v^e^ bourgois de le ville et ce jour meismes, et le mettra mon maire en féaulté aussy comme dit est sans contredit. Et chilz v esliront le vi^e^ bourgois de le ville et ce jour meismes, et mon maire le mettera en féaulté aussy comme dit est sans contredit. Et chilz vi esliront le vii^e^ bourgois de le ville et ce jour meismes, et mon maire le mettra en féaulté sans contredit, aussy comme dit est. Et par ces vii eschevins qui eslis seront on justiciera le ville et fera droit aussy comme on suelt. Et nostre charte que je donne cy à mes bourgois et que ilz ottroyèrent à moy ne nuyst, ne ayde, ne ne fait fors que à l'eschevinaige dont devant est parlet. Et sur ce leur ay je prins à tenir et à warder par mon serment, tant comme je viveray, et vuet que mes hoirs y soient tenus apprès moy à tous jours, en tel manière comme je l'ay fait. Et pour chou

Digitized by Google

que ce soit ferme chose et mieux wardée, jou en ay donné as bourgois et à le ville de Chimay ceste charte séellée de mon séel.

« Ce fu fait en l'an del Incarnation Nostre-Seigneur Jhésu-Crist mil deux cens chincquante-huit, ou mois d'apvril[1]. »

Les coutumes de Chimai furent homologuées le 23 novembre 1612.

Les magistrats communaux de Chimai étaient, en 1500, n. st., Josse le Moussu, mayeur; Jacquemart Robert, Pière Martin, Jehan de Dailly, Pière du Hain, Colart le Pety, Jehan le Merchier et Jehan de le Cuisine, échevins.

Le *greffe scabinal de Chimai* de 1597 à 1604 est déposé chez M. le notaire Despret de cette ville.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a pu encore récupérer de ce greffe qu'une liasse d'actes sur parchemin de 1500 n. st. à 1698; — une liasse de criées des biens communaux, de 1662 à 1733; — 5 actes sur papier de 1640, 1691, 1732, 1778 et 1792, et une liquidation de 1778.

COUILLET.

(Principauté de Liége.)

Ce village ne possédait pas d'échevinage particulier; ses actes se passaient devant les mayeur et échevins de Marcinelle et Couillet.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, ne possède du greffe de cette localité, qu'un testament passé en 1666 devant le curé du lieu.

Voir *Marcinelle*.

---

[1] Wauters. *Analectes de diplomatique*, 3e *série, dans Bull. de la Com. roy. d'histoire*, 4e série, t. x, 1er Bulletin, pp. 71 et 72.

Digitized by Google

COURCELLES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

La seigneurie principale de Courcelles, après avoir appartenu à une famille du nom du village, passa dans celle de Le Louchier.

Il y existait aussi la seigneurie de Hamal.

Rianwelz, qui est une dépendance de Courcelles, avait son échevinage particulier.

En 1654, les magistrats communaux de Courcelles étaient: Louis Cappet, mayeur; Jean Castiau, Jean du Sart, George Masquelier, Pierre Trigau et Guillaume Bodechon, échevins.

Rianwelz avait pour mayeur, en 1549, Simon Proteau, et pour échevins, Jehan Delmoth, Jehan du Sart, Jehan Losquart, Jehan le Masquelier, Jehan Hesbin, Pière Heynne et Gilles du Sart.

Anthoine de Haynnau était mayeur de la seigneurie de Hamal, en 1604; Adrien Bizet, Éloy Mairesse, Nicolas Hecque et Laurent Lambert en étaient les échevins.

M. Longfils, notaire à Fontaine-l'Evêque, détient les actes du *Greffe scabinal de Courcelles* à dater de l'année 1540.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré de ce greffe que 5 chirographes de 1549, 1591, 1604 et 1624, et un acte sur papier, de 1654.

COUR-SUR-HEURE.

(Principauté de Liége.)

Dès le IX^e^ siècle, cette commune appartenait à l'abbaye de Lobbes. Elle possédait une administration locale, en 1311, comme on peut l'inférer d'un acte analysé par M. Devillers

Digitized by Google

dans le cartulaire de l'abbaye, sous le n° 183, où l'on mentionne les communautés de Bersée et de Court[1].

Les magistrats communaux de Cour-sur-Heure étaient, en 1521, Gille Delleport, maire ; Jaspart Géro, Toussain le Bon, Jacquemart Wilmotte et Willaume Gallant, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Cour-sur-Heure*, une liasse d'actes sur papier, de 1608 a 1744, et 2 chirographes, de 1521 à 1594.

CROIX-LEZ-ROUVEROY.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Cette commune, dont l'origine est très ancienne, était la propriété de l'abbaye de Lobbes.

On y trouvait les seigneuries de l'abbaye de Saint-Feuillien, de Monseigneur l'archevêque de Cambrai, de Colart Le Béghin, et la seigneurie foncière de Gilles Resteau, de Valenciennes.

L'administration de Croix-lez-Rouveroy se composait, en 1587, comme suit : Thomas Dumont, lieutenant-mayeur ; Jehan Vienne, Hughues Plouchart, Christophe Finet et Pierre Lymaige, échevins.

En 1467 n. st., Colart Cornet était lieutenant-mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Feuillien ; les échevins étaient : Jehan Lenain dit le clerc et Pierart Delemer.

Un acte, passé le 17 septembre 1560, « par-devant le mayeur de la tenance et seigneurie que l'église et abbaye de Saint-Feuillen a en la ville de le Croix, aussi par-devant le mayeur de la tenance et seigneurie foncière que Gilles Resteau, demorant en la ville de Vallenchiennes, a en icelle ville et terroir, et les échevins d'icelle ville et seignourie, » cite

[1] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. v, p. 279.

Digitized by Google

Gilles le Bon, mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Feuillien ; comme mayeur de la seigneurie foncière de Gilles Resteau, Loys Marescault, et pour échevins tant de la commune que de ces deux seigneuries, Jehan Deslomont, Waultier Vincquemme, Collart du Rieu, Simon Marescault et Gilles Godineau.

L'échevinage de la haute justice et seigneurie de Monseigneur l'archevêque de Cambrai se composait, en 1607, de Loys Marescault, mayeur ; et des échevins Vinchien Le Vreux, Thomas Lebiche, Bertrand de Ciste, Nicollas Museur et Michiel Bruno.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Croix-lez-Rouveroy*, 6 chirographes, de 1467, 1560, 1587, 1606, 1607 et 1680 ; — un acte sur papier, de 1767, et une liasse de plaintes à nouvelle loi, de 1646 à 1728.

DAMPREMY.

(Comté de Namur, bailliage de Vieuville.)

Au IXe siècle, ce village appartenait à l'abbaye de Lobbes. Il avait un mayeur et sept échevins. Une lettre du bailli de Namur, datée du 13 mars 1298 (n. st.), est adressée aux « mayeur et as eskevins de... Danremi [1]. Nous trouvons Jehan Bastin, mayeur de la justice de Dampremy, en 1554 n. st. ; et comme échevins : Jehan Goffart, Jehan de Jamme, Jacques Stiempne, Gilson Lorette, Collard Bady, Collard Godfroid et Martin Bruart.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de cette commune*, 4 chirographes de 1554 n. st., 1632, 1718, et 1721 ; — une liasse d'actes, de 1704 à 1795, et 3 testaments passés devant le curé de Dampremy et le vicaire de Roux, en 1738, 1747 et 1753.

[1] *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. IX, p. 291.

Digitized by Google

M. le notaire Boulvin, à Charleroi, est détenteur des actes de ce greffe à dater de 1732.

DONSTIENNES.

(Principauté de Liége, châtellenie de Thuin.)

On suivait à Donstiennes la coutume de Liége.

Outre la seigneurie principale, qui appartint d'abord à des seigneurs du nom du village, puis aux familles de Barbençon, de Blois, de Scokart de Thirimont, il y avait aussi la seigneurie dite du Douaire Notre-Dame d'Alne, qui avait la basse justice.

Notre savant collègue M. Ernest Matthieu a publié dans les *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*, t. XII, un record des mayeur et échevins de Donstiennes, énumérant les droits, propriétés et charges de la commune et des habitants, daté du 8 juin 1503. Interviennent comme échevins : Gérard de Pry, Jean Godda, Jean Lambert dit le Couseur, Jacquart Bastin, Simon Stoupier, Nicolas l'Italien et Harnac Goddart ; et comme mayeur, Jacob Jacquemin.

Un acte, passé le 17 décembre 1518, « par-devant les mayeur et échevins de la grande cour du seigneur de Donstiennes et de la cour Notre-Dame d'Alne, » désigne le mayeur de ces deux cours, Jaquemart Soris, et les échevins, Simon Stouper, Jacquemart Bastien, Jehan Bultet et Anthoine Gérart.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré du *greffe scabinal de Donstiennes*, que 6 chirographes de 1518, 1566, 1618, 1626, 1627 et 1665, et 4 actes sur papier, de 1589, 1590, 1642 et 1795.

M. le notaire Derbaix, à Lobbes, conserve les actes de ce greffe, de 1627 à 1723, et M. le notaire Depontière, à Ham-sur-Heure, les actes reçus par le curé de Donstiennes, de 1694 à 1748.

Digitized by Google

ÉPINOIS.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Ce village suivait la coutume de Mons.

Le bois de la Houssière était un fief lige relevant de la cour féodale de Hainaut.

Un acte d'arrentement, du 17 juillet 1556, est fait en présence de Florent du Hasmeau, mayeur d'Épinois, et des échevins Jehan Godimus, Jehan Mauret, Franchois Lermigault et Jehan le Sueur.

Le greffe scabinal d'Épinois, de 1624 à 1793, est conservé chez M. le notaire Derbaix, à Binche.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré de ce greffe, que 6 chirographes de 1556, 1579, 1606, 1618, 1642 et 1668, et un acte sur papier, de 1616.

ERPION.

(Comté de Hainaut, prévôté de Maubeuge.)

Erpion faisait partie de la seigneurie de Barbençon.

Un acte passé le 23 juillet 1561, devant « les mayeur et eschevins de la haulte court et justice d'Erpion », cite comme mayeur, Remacle Alardin; et comme échevins, Johan Delattre, Mahieu Brongnet, Franchoy Huchon, Collart Lefort, Laurent Alardin, Johan de Raibe et Mathieu de Robesies.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, ne posssède du *greffe scabinal d'Erpion*, qu'une liasse d'actes sur papier, de 1641 à 1787, 2 chirographes, de 1561 et 1618, et un registre des devoirs et actes scabinaux, des arrêts et nantissements et des mortemains, de 1740 à 1792. A la fin se trouve une liste des bourgeois d'Erpion, en 1758.

Digitized by Google

ERQUELINNES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

On trouvait à Erquelinnes les seigneuries de Senzeille, du chapitre Sainte-Aldegonde de Maubeuge et du Roi.

Les magistrats communaux d'Erquelinnes mentionnés dans un acte du 15 novembre 1418, sont : Jehans Stiévenars, maire; Jakmars Mahes, Piérars Hannekine, Jehans Fagos, Gobiers Mahius, Jakemars li Carliers, Obiers li Halles et Henris Deroke, échevins.

En 1540, Colart Desprez est cité comme mayeur des seigneuries de Senzeille et du chapitre de Maubeuge, et le sont en qualité d'échevins de ces deux seigneuries, Michiel de le Mère, Jehan Mahieu, Jehan Pety et Colart Bruhieu.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal d'Erquelinnes* : une liasse de chirographes, de 1418 à 1651; — 13 cahiers de criées, de 1684 à 1744; — 2 registres aux œuvres de loi, de 1744 à 1762; — un registre aux œuvres de loi et criées, de 1788 à 1793; — 5 liasses d'actes, de 1634 à 1795; — une liasse d'embrefs et criées, de 1721 à 1757; — et du *greffe scabinal de la seigneurie de Ste.-Aldegonde*, une liasse d'actes, de 1723 à 1736.

ESTINNES-AU-MONT.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Voir l'article *Estinnes* (arrondissement de Mons.)

Digitized by Google

FAMILLEUREUX.

(Duché de Brabant, mairie de Nivelles.)

La terre seigneuriale de ce village formait un fief de l'abbesse de Nivelles[1].

Le seigneur de Familleureux nommait un mayeur et des échevins. - Les échevins suivaient la coutume de Nivelles, où ils allaient à chef de sens.

Le mayeur et les échevins tenaient tous les ans, le 7 janvier et le 25 juin, deux plaids généraux « auxquels convient que tous les sujets, chiefs de l'hôtel à icelle seigneurie viengnent sur certaines lois et amendes. »

Nous trouvons comme mayeur de Familleureux en 1523, Juhan Boucquia, et comme échevins, Juhan Hayne, Colart Siliart, Toussain Boistiau, Jacquemart de le Rue, Roland le Febvre et Juhan Bultiau.

Le hameau de Courrière, qui s'étend aujourd'hui pour la plus grande partie sur le territoire de Marche-lez-Écaussines, formait un domaine seigneurial, tenu en fief de l'abbesse de Nivelles et cédé en 1160 à l'abbaye de Bonne-Espérance.

Ce monastère y possédait, dès le XIII^e^ siècle, des privilèges importants. Le maire, les échevins y étaient établis spécialement par le souverain et l'abbé de Bonne-Espérance ; ils étaient renouvelés tous les ans, le 1^er^ mai, et devaient, avant d'entrer en fonctions, prêter serment de fidélité à leur maitre et seigneur.

Une charte du mois de janvier 1318, n. st., mentionne « Ebiert Singleir, maieur de nostre fief de Courrières[2]. »

Les actes scabinaux de Familleureux, de 1727 à 1795, sont conservés chez M. le notaire Dubois, à Seneffe.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré de ce greffe, que 4 chirographes de 1523, 1555, 1564 et 1653.

---

[1] Voyez, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IV, p. 1 à 74, la notice sur Familleureux par M. Théophile Lejeune.

[2] LEJEUNE, *Monographies historiques et archéologiques*, t. II, p. 84.

Digitized by Google

FARCIENNES[1].

(Principauté de Liége.)

Un acte de vente du 30 janvier 1455, n. st., est reçu par Wautier de Baisier, mayeur; Collart Maldamer, Jehan Obert, Jehan Favet, Jehan Lambillotte, Piérart de Tourneps, Désiron dou Buch et Hubert le Mascal, échevins.

Quelquefois les actes étaient passés devant les mayeur et échevins de Farciennes et Tergnée qui était une dépendance de cette commune.

M. le notaire Boulvin, à Charleroi, conserve les actes du *greffe scabinal de Farciennes*, de 1551 à 1793.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré de ce greffe, que 5 actes sur parchemin, de 1455, n. st., 1518, 1626, 1639, et 5 actes sur papier, de 1518, 1526, 1528, 1592 et 1721.

FAURŒULX.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Lisserœulx, qui est une dépendance de Faurœulx, formait un fief relevant du comté de Hainaut; les actes se passaient devant les mayeur et échevins de Lisserœulx et Faurœulx.

On trouvait à Faurœulx la seigneurie de Clerfayt et à Lisserœul, celle de Madame Marie, dame de Bassilli, d'Acren et de Bierghes.

En 1483, la magistrature communale de Lisserœulx et Faurœulx se composait comme suit : Gille du Dam, mayeur; Colart Louvet, Gérart Plichette, Jehan Michiel et Jehan le Doulz, échevins.

[1] *Favrechines*, dans les chartes.

Digitized by Google

La seigneurie Madame Marie, dame de Bassilli, avait pour mayeur, en 1359, Colars Nokin, et pour échevins : Jakes de Masnuy, Jakemars Pellerins, Jakes de Maubuege, Rollans de Lobbes, Collars d'Obourch, Colars Cornés et Nicaises Bellas.

Jehan Rollant était mayeur de la seigneurie de Clerfayt, en 1503; Phelippe de Saint-Pierre, Colart Haoustin, Corneil Deleauwe et Dentelin le Trieu en étaient les échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré du *greffe scabinal de Lisserœul et Faurœulx*, que 16 chirographes, de 1359, 1483, 1503, 1511, 1522, 1542, 1555, 1588, 1609, 1612, 1621, 1630, 1632, 1633, 1642 et 1647; — 7 cahiers de criées, de 1709 à 1742; — 3 registres aux œuvres de loi, de 1742 à 1791, et 2 liasses d'actes divers, de 1651 à 1799.

FAYT-LEZ-SENEFFE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche. La seigneurie de l'Escaille était une terre franche du duché de Brabant.)

La seigneurie principale portant le nom du village appartint successivement aux familles du Sart et de Gognies. On y trouvait aussi la seigneurie de l'Escaille. Chacune de ces seigneuries avait son échevinage.

Dans un acte du 4 août 1585, on cite les noms suivants des membres de la magistrature de Fayt-lez-Seneffe : Gilles du Mont, mayeur; Jehan du Mont, Augustin Maillet, Jehan de Haultomme et Jehan Gilliart, échevins.

Un acte du 7 novembre 1545, reçu « par-devant les mayeur « et échevins de la justice et seigneurie c'on dist de l'Escaille, « au Fayt » indique Collart de Haulchon, mayeur; Collart Jourdhaing, Jean Delande, Piérart Hannekart et Martin Sallet, échevins [1].

[1] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XI, p. 208. (Notice sur Fayt lez-Seneffe, par M. Jules De Soignie.

Digitized by Google

Le *greffe scabinal de Fayt-lez-Seneffe*, des années 1668 à 1793, est déposé chez M. Fontaine, notaire à Binche.

Aux archives de l'État, à Mons, se trouvent 3 chirographes, de 1585, 1602, 1626.

FÉLUY.

(Comté de Hainaut, châtellenie de Braine-le-Comte.)

Ce village possédait la seigneurie de la Roquette, appartenant au seigneur de Vertaing, la seigeurie de l'Escaille et de l'Espinette, appartenant l'abbaye de Bonne-Espérance, ainsi que les fiefs Croquet, du Clerbois et du Graty.

Les magistrats communaux de Féluy mentionnés dans un chirographe de 1401, sont : Jehans ly Prinches, maire ; Jakemart le Prinche, Jehan le Foitre, Jakemart Daucaing, Wauthier dou Sart, Jehans de Vespre, Giliart Javiaulx et Jehan Platialx.

La seigneurie de Vertaing avait pour mayeur, en 1444, Phelippart Frankart, et pour échevins, Piérart Escavant, Jacquemart Le Prinche, Jehan Gillon dit Rosti, Mahieu Liesnart, Jehan Le Prinche et Jehan Manfroy dit de le Clère-haye.

L'échevinage de la seigneurie de l'Escaille se composait, en 1540, comme suit : Nicaise le Ferron, mayeur ; Ghodeffroy de Ghosselies, Liesnart Le Kien, Jehan Hanicq et Ernoul Francquart, échevins. Ce dernier avait été créé échevin pour la passation d'un seul acte.

Guillaume de Rengemont, père, était mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Bonne-Espérance, en 1595 ; les tenaules de cette seigneurie étaient alors : Jean Van Recht, Clément de le Motte, Jean Scavant et Jean Sescouwart.

Le fonds scabinal de Féluy reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : une liasse d'actes divers, de 1506 à 1793 ; — une liasse de contrats de mariage, de 1606 à

Digitized by Google

1715 ; — une liasse d'actes passés devant les hommes de fief de Hainaut, de 1636 à 1794 ; — une liasse de liquidations, de 1683 à 1751, et une liasse de chirographes, de 1401 à 1699.

M. le notaire Dubois, à Seneffe, détient des actes de ce greffe, de 1675 à 1795.

FLEURUS.

(Comté de Namur, chef-lieu de bailliage.)

Fleurus était un bourg important. Une charte de privilèges lui avait été octroyée par Henri l'Aveugle, comte de Namur, en 1155. Bauduin, empereur de Constantinople et comte de Namur, avait renouvelé et confirmé ces franchises, en 1247.

Fleurus possédait quatre échevinages distincts, savoir : celui du comte de Namur, celui du chapitre Saint-Lambert de Liége, celui de l'abbaye de Saint-Feuillien de Fosses et celui de l'abbaye de Villers qui était propriétaire du quart du territoire.

A un acte du 9 décembre 1252, interviennent Colin de Fleresuel, mayeur du comte, Gilles du Puits (*de Puteo*), Colin Lioulies, Jean Chukares, Bauduin Riboce, Eustache, Gossuin de Frumignes, échevins [1].

Sont cités en 1525 : Jehan Denicquet, mayeur du comte ; Anthoine Denicquet, mayeur de Saint-Lambert de la haulte cour de la ville et franchise de Fleru ; Bertrand Semallein, Colart Pottellet, Bauduin Jacquet, Jehan Danhée, Jehan Malréchauffé, Estienne Philippe et Jehan le Boisteau dit Manderlier, tous échevins de la dite court.

Jean fils Lambert Pottelet est mentionné, en 1609, comme mayeur de la quatrième partie.

Il existait à Fleurus le fief de la cense de Florizoul.

Le fonds scabinal de Fleurus conservé au dépôt des archives

[1] Devillers, *Description analytique de cartulaires*, t. VII, p. 8.

Digitized by Google

de l'État, à Mons, se compose de : 9 chirographes, de 1525, 1545 n. st, 1561, 1595, 1609, 1620, 1635 et 1645 ; — une liasse d'actes sur papier, de 1515 à 1771.

Greffe scabinal de la cour de Saint-Feuillien, une liasse d'actes, de 1624 à 1702.

M. le notaire Soupart, à Fleurus, est dépositaire des actes suivants : *Greffe scabinal de Fleurus*, des années 1622 à 1795.

Cour Saint-Feuillien, à Fleurus, de 1741 à 1795.

FONTAINE-L'ÉVÊQUE.

(A partir de 1757, cette ville fit partie de la prévôté de Binche. — Antérieurement, les comtes de Hainaut et les princes-évêques de Liége se la disputaient.)

Le Magistrat de Fontaine se composait d'un mayeur, de sept échevins et d'un greffier, tous nommés par le seigneur, de dix députés nommés[1] par les bourgeois et parmi lesquels se choisissaient deux bourgmestres ou *maîtres de ville*, désignés l'un par le seigneur, l'autre par les bourgeois[2].

M. Demanet donne la liste des mayeurs et échevins depuis 1484 jusqu'en 1794.

En 1484, les échevins étaient : Jean Loscain, Thierry de Chimay, Jean Gérart dit Polet, Piérart Colle, Robert Hallet et Mathieu Bajomelz. Jean d'Oremus était mayeur en 1492.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, conserve du *greffe scabinal de Fontaine-l'Évêque*, une liasse d'actes sur papier, de 1665 à 1691; — une liasse de baux, de 1630 à 1700; —

[1] En 1793, on en trouve douze. Les bourgmestres n'étaient pas députés.

[2] *Recherches historiques sur la ville et la seigneurie de Fontaine-l'Evêque*, par A.-G. Demanet, dans *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 4e série, t. VI, p. 186.

Digitized by Google

2 registres de la cour et justice de Fontaine-l'Évêque, de 1586, et 1598, et une liasse de chirographes, de 1517 à 1693.

M. le notaire Briard, de Fontaine-l'Evêque, possède de ce greffe, une série de registres aux œuvres de loi, de 1591 à 1797, et de la cour féodale, 2 registres de 1771 à 1795.

FONTAINE-VALMONT.

(Principauté de Liége.)

Il est fait mention du maire et des échevins de Fontaine-Valmont dans un concordat conclu avec l'abbaye d'Alne, en 1261 [1].

Un acte, passé le 18 juillet 1611 devant « les mayeur et eschevins de la courte et justice des Fontaines ou Val et ou Mont », cite comme lieutenant-mayeur, Servaix Henquart, et comme échevins, Marque du Lorroy, Jean Hubert et Giel del Fosse.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de cette commune*, 14 actes sur papier, de 1737 à 1791; — une criée des biens des pauvres et adjudication faite le 12 décembre 1783, et 4 chirographes, de 1611, 1614, 1666 et 1679.

Chez M. le notaire Cambier, à Thuin, se trouve le greffe scabinal de Fontaine-Valmont, de 1731 à 1796.

---

[1] Devillers, *Mémoire sur un cartulaire de l'abbaye d'Alne*, n° 222. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. v, p. 204.

Digitized by Google

FORCHIES-LA-MARCHE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Forchies et la Marche étaient des seigneuries qui furent réunies, au xv^e^ siècle, en un même fief relevant de la cour féodale de Hainaut.

L'administration communale avait pour mayeur, en 1560, Stévène du Monceau, et pour échevins : Jehan de Bajonier, Hubert le Saulvaige, Jehan Botreau, Ursmer des Perrières, Jehan Bourge et Jacques du Monceau.

M. le notaire Briard, à Fontaine-l'Évêque, est dépositaire du *greffe scabinal de Forchies-la-Marche* remontant à 1663.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré de ce greffe qu'une liasse d'actes sur papier, de 1774 à 1786 ; — une liasse de criées, de 1745 à 1795, et 8 chirographes, de 1560, 1564, 1595, 1622, 1628, 1631, 1640 et 1664.

FORGES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Chimai.)

Ce village suivait la loi de Liége.

Un acte du 10 juin 1504 a été fait en présence de Piérart Évrard dit Jacquet, mayeur ; et des échevins Collart Witteau, Jehan Lora, Charles de Gozée, Jehan Berondeau, fils Quintin dit Leste, Jehan de Renly et Jehan Berondeau.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Forges,* un recueil de chirographes, de 1504 à 1687.

Digitized by Google

FOURBECHIES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Beaumont.)

La loi du 2 juin 1868 a érigé en commune distincte ce hameau de Froidchapelle. — Voir Froidchapelle.

FRASNES-LEZ-GOSSELIES.

(Duché de Brabant, mairie de Genappe.)

Godefroy III, duc de Lothier et comte de Louvain fonda cette ville, en 1160, et lui accorda des libertés et les mêmes droits que Louvain.

Par une charte de l'année 1190, Henri, duc de Lothier, déclara que l'église d'Afflighem percevrait la moitié des revenus que produirait la nouvelle ville qu'il avait fondée à Frasnes. Il y est fait mention du mayeur et des échevins : « *in omnibus causis quæ per majorem et scabinos terminantur.* »

Il y avait deux seigneuries, la cour Saint-Pierre et la cour del Haye.

En 1426, l'échevinage de la cour Saint-Pierre avait pour mayeur Jehan delh Houssire d'Odimont; et pour échevins, Henris des Preis, Jehans Gilliart, Gérars ly Maultorchiet, Pirart delh Spinette, Pirars de Wais, Symons ly Tabars et Symons Hemenne.

Dans un acte du 12 janvier 1423, n. st., Collart dou Mont est cité en qualité de mayeur de la cour del Haye, et le sont comme échevins de cette cour : Jehan le Couvriel, Jehan Lorart, Jehan le Loutre, Jehan de Nivelle et Thumas le Court.

Le fonds scabinal de Frasnes-lez-Gosselies reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend 6 recueils de chirographes, de 1423 à 1711, et 15 registres d'embrefs, de 1746 à 1795.

Digitized by Google

FROIDCHAPELLE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Beaumont.)

D'après M. Bernier, ce village avait un mayeur et sept échevins. Jacquemars Pierrechons était mayeur, en 1362[1]. Cet écrivain donne la liste des mayeurs depuis 1362.

Les actes étaient passés devant les mayeur et échevins de Froidchapelle et Fourbechies qui ne formaient qu'une seule communauté.

Dans un chirographe du 12 janvier 1403, n. st., Jehans li Sebiles est cité comme mayeur; et Piérars Quointeriaux, Colars Genestriaux, Piérars Lorens, Laurens Copeilz et Jehans Camusez, le sont comme échevins.

Un acte du *greffe scabinal de la seigneurie du Charneau* (entre Froidchapelle et Cerfontaine) mentionne, en 1592, Jean Naveau comme mayeur de cette seigneurie, et Michel Preumont, Jean Sebille, Michiel Flaminne et Arnould de Vergnies en qualité d'échevins.

Le *greffe scabinal de Froidchapelle et Fourbechies* conservé au dépôt des archives de l'État, à Mons, se compose de 20 volumes de chirographes, des années 1403 à 1685; — 2 liasses d'actes sur papier, des années 1560 à 1806; — une liasse d'actes dits billets de partage, de 1587 à 1768; — une liquidation, de 1697; — un inventaire, formé en 1724, des actes sur parchemin et autres de ce greffe, de 1480 à 1736.

---

[1] *Le Besogné de Froidchapelle, précédé d'une notice sur ce village*, dans *Documents et rapports de la Société Archéologique de Charleroi*, t. XIII.

Digitized by Google

GERPINNES.

(Comté de Namur, bailliage de Bouvignes.)

D'après Gramaye et Galliot, Ermesende de Lorraine, veuve d'Albert Ier, comte de Namur, aurait accordé en 1020 le droit de bourgeoisie aux habitants de Gerpinnes, tout en cédant la seigneurie de cette localité au monastère de Moustier-sur-Sambre. C'est ce que rappelle M. Félix Hachez, dans sa notice sur L'*ancienne paroisse de Gerpinnes.*

Ce savant écrivain ajoute : « Gerpinnes posséda une halle aux grains jouissant de privilèges qui lui avaient été accordés, en 1208, par Philippe-le-Noble, comte de Namur[1]. »

M. Devillers a retrouvé et publié trois chartes relatives aux libertés communales de cette localité[2].

Par la première, datée de Valenciennes le 5 mars 1201 (1200, v. st.), Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, déclara qu'il observerait le privilège octroyé aux hommes de Gerpinnes par son frère Philippe, comte de Namur, au cas où celui-ci, qui était allé en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, viendrait à mourir en chemin ; il ajouta que, si le comte Philippe revenait, ce prince se mettrait d'accord avec eux.

La deuxième charte émane de Philippe, marquis de Namur ; elle est datée du monastère de Brogne, le 15 mars 1209 (1208, v. st.). Par cet acte, ce prince octroie aux habitants de Gerpinnes la même franchise que celle dont jouissaient les bourgeois de Namur, sous réserve des droits de l'abbaye de Saint-Pierre de Moustier-sur-Sambre et de son avoué.

La troisième charte est un record non daté des échevins de Gerpinnes, et dont l'écriture est du xve siècle. Il énumère les

[1] *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. xiii, p. 75.

[2] *Bulletin de la Commission royale d'histoire*. 4e série, t. xi, pp. 296-306. — *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*, t, xiv.

Digitized by Google

droits de l'abbesse de Moustier-sur-Sambre qui était dame de Gerpinnes ; nommait le mayeur, et les échevins, les doyens, les sergents et les autres officiers. On y trouve l'énumération des libertés et franchises des masuyers et bourgeois de ce bourg, ainsi que la teneur du serment que le comte de Namur prêtait à l'abbesse et à l'église de Moustier dont il était l'avoué, puis au mayeur, aux échevins, aux bourgeois, aux manants et masuyers de Gerpinnes.

Outre la juridiction principale appartenant à l'abbesse de Moustier-sur-Sambre, il y avait les seigneuries de Saint-Feuillien de Fosses, de Saint-Jean de Florennes, de Rabuzée, de Lantignies et de Saint-Pierre de Brogne.

La cense dite Trouille, était un fief relevant de la cour féodale de Namur.

Les magistrats communaux de Gerpinnes cités dans un acte de 1285, sont : Henri Filostreral, maire ; Jehans Daingerias, Henris de Tullies, Colars li Fèvres, Jehans Tahons, Jehans de Imignes, Henris Henemans, Gil Meiniés et Jehans Rovias, échevins.

Le même acte fait mention du sceau échevinal.

En 1435, l'échevinage de la seigneurie de Saint-Feuillien se composait comme suit : Mahieu de Brouge, mayeur et échevin ; Willaume Busiauls, Colart le petit Colet, le petit Mahieu et Collar Nénar, échevins.

La seigneurie de Rabuzée avait pour mayeur, en 1478, Lambert le Moulnier, et pour échevins : Grigore Dymgné, Frankot Sartial, Haquineit le Bracheur, Anthone Nenart, Henro de Trouille et Johan Maltrempet.

Mahieu de Brouge était mayeur et échevin de la seigneurie de Saint-Jean de Florennes, en 1478 ; les échevins étaient : Hubier le Loupis, Grigoire de Gerpinnes, Lambert Denis de Fosse et Jehan Maltrempés.

L'échevinage de la seigneurie de Lantignies se composait, en 1517, comme suit : Gilson le Pertrizier, Hubert le Loupi, Jaco Jonar, Hubert Courten, Bertrand del Val et Bernar Lescreignier, échevins.

Digitized by Google

La seigneurie de Saint-Pierre de Brongne avait pour lieutenant-mayeur, en 1612, Jean de Bruges, et pour échevins : Estienne de Poilvaiche, Lambert Desnin, François Lambillotte, Simon Lynard, Grigoire Parent, Charles de Bruges et Charles de Lalys.

Le fonds scabinal de Gerpinnes reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : 5 recueils de chirographes, de 1285 à 1643 ; — 4 registres d'œuvres de loi, de 1644 à 1740 ; — 15 actes testamentaires passés devant le curé ou le vicaire de la commune, de 1626, 1638, 1641, 1643, 1652, 1659, 1662, 1708, 1715, 1719, 1727 et 1746 ; — un recueil des greffes scabinaux des seigneuries sises à Gerpinnes, de 1435 à 1675.

Le notaire Boulvin, à Charleroi, détient des actes de ce greffe, de 1437 à 1795.

GILLY.

(Comté de Namur, bailliage de Viesville).

Ce village, appelé autrefois Gilliers, formait un fief relevant du comté de Namur.

On trouve les noms suivants des membres de la magistrature communale de Gilly, dans un acte du 13 avril 1413 : Henris fils Colar Henrion de Gilhiers, maire ; Henris Gheulerial, Jehans delle Scaille, Jehans dis li Petis jone, Bietran Nennotte et Ponchars dis Bourgaus, échevins.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent du *greffe scabinal de Gilly*, 2 registres aux transports, de 1623 à 1630, 1703 à 1710 ; — 2 registres aux embrefs, de 1647 à 1676 ; — une liasse de testaments et autres actes passés devant les curés et vicaires, de 1678 à 1767 ; — 12 liasses d'actes, de 1413 à 1794.

Digitized by Google

GODARVILLE.

(Duché de Brabant, mairie de Nivelles.)

Primitivement, cette localite était une dépendance de Gouy-lez-Piéton ; ce ne fut qu'en 1866 qu'on l'érigea en commune.

GOSSELIES.

(Gosselies ressortissait en partie au duché de Brabant, mairie de Nivelles, et en partie au comté de Namur[1].)

Les mayeur et échevins déclarèrent, par acte du 15 juin 1747, que Gosselies était une terre franche en Brabant, indépendante de la province de Namur.

Les coutumes de Gosselies furent recueillies en 1611.

D'après l'art. 34 de ces coutumes, il est reconnu que « les bourgeois, manans et habitants de la dite ville et franchise de Gosselies ont leur mayeur particulier constitué par le seigneur, qui a toutte justice, haute, moyenne et basse, et intente toutte action de crime par-devant les eschevins de Gosselies, comme aussi en cas civil. »

Les échevins allaient « au rencharge » à Louvain.

Il y avait cinq échevinages distincts, savoir : la haute-cour et franchise de Gosselies, la cour des alleux, la cour Saint-Ursmer, la cour Saint-Michel siégeant à Sars-les-Moines, dépendance de Gosselies, et la cour de Jehan dou Monchial à Brigode, qui était aussi une dépendance de la commune.

La haute cour et franchise de Gosselies avait pour mayeur,

[1] Voy. dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. xx, pp. 538-541, une notice de M. Devillers, sur deux cachets de la ville de Gosselies au millésime de 1650.

Digitized by Google

en 1500, Jehan de Bray; et pour échevins : Colart Lestainier, Jehan dou Monchiau dit Gérardt, Anthoine Pescher, Jehan Lestainier, Tassin dou Bos et Henry Loren.

A une charte de Gérard, chevalier, seigneur de Marbais et de Gosselies, du 6 septembre 1276, interviennent Oston, mayeur, Jehan Froignoulle, Oston Mahieu de Froimont, Henri de Pulaine, Bauduin de le Bullaigne, Jehan Banet, et Godefroid Lanrine, échevins de Gosselies [1].

Un acte passé, le 23 juin 1368, « par-devant le mayeur et les eschevins de l'aluet de Gochillies, etc. », cite Gérars dit del Fosse comme maire, et comme échevins : Gérars del Forge, Jehans dit Balloke, Jehans dit Alars, Colars dit Copet, Colars li Scuiers, Thumas dit li Charliers et Piérart Saden.

L'échevinage de la cour de Jehan dou Monchial, à Brigode, se composait, en 1443, comme suit : Micha le Carpentier de Brys, maire ; Jehan Renar, Jaquemart Magharon, Lambert Magasseie, Jehan le Ghenichon et Thomas Wibauz, échevins.

Jehan du Monchiau dit Gérart était mayeur de la cour Saint-Michel, en 1512 ; étaient alors échevins : Piérart le Sires, Jehan d'Odimont, Jehan Gérart le joene, Collart Lestrier, Jehan Ernaulx, Michel Brigodiel et Collart Soicquart.

Les échevins de la cour Saint-Ursmer mentionnés dans un acte de 1521, sont : Collart Brigode, Jehan Lestrier, Collart Lestainier, Jehan . . . . . , Jehan Bray. . . . et . . . . . (mots illisibles).

Le fonds scabinal de Gosselies reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend :

Greffe scabinal, 4 registres aux transports, de 1600 à 1614, 1620 à 1631, 1665 à 1669, 1687 et 1688 ; — 17 liasses d'actes de 1500 à 1798 ;

Greffe scabinal de la cour des Alleux, 5 liasses d'actes, de 1368, à 1793 ;

Greffe scabinal de la cour Saint-Michel, une liasse d'actes, de 1512 à 1779 ;

[1] *Analectes pour servir à l'histoire ecclés.*, t. IX, pp. 283-284.

Digitized by Google

Greffe scabinal de la cour Saint-Ursmer, un chirographe de 1521 ;
Greffe scabinal de la cour Jehan dou Monchial, un chirographe de 1443.

M. le notaire Relevard, à Gosselies, est détenteur des actes des *greffes scabinaux des cours de Saint-Ursmer et de Saint-Michel*, de 1670 à 1794

GOUGNIES.

(Principauté de Liége.)

Primitivement ce village était une dépendance de Biesme.

Nous trouvons qu'en 1623, Hubert Collinet était mayeur et échevin de Gougnies; les autres échevins étaient : Nicolas Crampe, Gérard Martin et Jean Kinart.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, ne possède du *greffe scabinal* de cette commune, que 24 actes, des années 1575, 1603, 1629, 1661, 1697, 1702, 1708, 1731, 1732, 1736, 1751, 1755, 1758 et 1760, passés sur le territoire de Gougnies, par des notaires de Nivelles.

Trois registres, de 1639 à 1758, sont conservés à la maison communale.

GOUY-LEZ-PIÉTON.

(Duché de Brabant, mairie de Nivelles.)

Outre la seigneurie principale qui a appartenu aux familles de Vertaing, Vander Beken et Taye, on trouvait à Gouy-lez-Piéton les cours de la Haye et de Longuernée, et la seigneurie de la Fleschière n'ayant pas d'échevinage.

Digitized by Google

Un acte de vente, du 15 mai 1486, cite Estassit del Ane, mayeur de la cour de Longuernée, et les échevins de cette cour : Andrieu del Ane, Jehan Le Lont, Colart des Traux, Jehan Saba, Phelipart le Ploige, Simon dou Four et Jehan Magritte.

Sont cités dans le même acte : Jehan d'Ath, en qualité de mayeur de la cour de la Haye, et comme échevins : Colart d'Ath, Bertran Geline, Piérart Lochon, Jacquemart des Traux, Jehan Magritte et Colart le Ploige.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède *du greffe scabinal de Gouy-lez-Piéton*, une liasse de chirographes, de 1486 à 1679 ; — 6 registres d'actes scabinaux, de 1611 à 1627, 1634 à 1669, 1665 et 1666, 1684 et 1685, 1703 à 1711, 1700 à 1711 ; — 3 dossiers de liquidations, de 1743, 1748 et 1771 ; — 6 liasses d'embrefs, de 1602 à 1795; — 16 registres aux actes de transport, de 1700 à 1789;

du *greffe scabinal de la seigneurie de Longuernée*, 14 registres aux actes de transport, de 1672 à 1795; -- un inventaire, de 1783 à 1795;

et du *greffe scabinal de la seigneurie de la Haye*, 2 liasses d'actes, de 1604 à 1795.

GOZÉE.

(Principauté de Liége, châtellenie de Thuin.)

Il résulte de deux chartes transcrites dans le cartulaire de l'abbaye d'Alne, que, dès le XIIIe siècle, Gozée avait déjà des maveur et échevins; les analyses suivantes indiquent quelle était la juridiction de ces magistrats communaux.

1265. *H(enricus), leodiensis episcopus, villico de Gozees, de dominio et justicia ville quondam de Alna et de piscariis.*

L'évêque de Liége mande au maïeur de Gozée qu'il doit

Digitized by Google

faire observer les droits de sa seigneurie et de sa justice à Alne, notamment au sujet de la pêche, et surtout envers ceux qui tiennent des pêches de l'abbaye de Lobbes, de manière à ce que lui ni les moines d'Alne ne souffrent de préjudice. Il ordonne que tout différend à ce sujet doit être porté devant sa cour de Gozée, pour y être légalement terminé par les échevins.

1265. *Confirmatio H(enrici), leodensis episcopi, de limitatione et ostentione piscariarum de Alna.*

L'évêque de Liége ratifie la limitation et la démarcation de justice et de seigneurie dans la partie de la Sambre et des terres adjacentes que tient de lui l'abbaye d'Alne, ainsi qu'elles ont été fixées en juillet 1252, par le maïeur et les échevins anciens et nouveaux de Gozée, et d'autres personnes qui ont possédé en cet endroit des terres, des prés et des droits de pêche, et les ont légitimement transmis à l'abbaye. En conséquence, il rappelle ces limites, et déclare que toute question qui sera mue à cause d'elles devra être jugée par son maïeur et ses échevins de Gozée [1].

En 1515, Quintin Griffon est cité en qualité de mayeur de « la grande cour de Gozée »; les échevins de cette cour sont : Jehan Ansea, Piérart le Mascart, Hubert Griffon, Piérart Longfils, Marco Huchen, Collart Linne et Allart du Chaisne.

Les actes de 1515 et 1516 sont passés devant les mayeur et échevins de Gozée seul; vers le milieu du XVI^e^ siècle, les actes se font devant les mayeur et échevins de Gozée et Marbaix. Ces deux communes furent donc réunies sous le rapport de l'administration civile.

L'échevinage de Gozée et Marbaix se composait, en 1573, comme suit : Martin Stienne, mayeur; Giel Huart, Anthoine Griffon, Médart Lieven, Andrian le Conte. Guillaume Sohier, Henry Maretz et Richard de Blaron, échevins.

[1] Devillers, *Cartulaire de l'abbaye d'Alne.* dans *Annales du Cercle archéologique de Mons.* t. IV, p. 255.

Digitized by Google

On trouvait la seigneurie de l'abbaye d'Alne à Gozée et Marbaix. En 1733, Joseph, comte de Mérode, était seigneur gagier de cette seigneurie.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré du *greffe scabinal de Gozée et Marbaix* qu'une liasse d'actes de 1636 à 1791; — un registre aux embrefs, de 1579 à 1606, et 11 chirographes de 1515, 1516, 1550, 1573, 1577, 1585, 1602, 1614, 1620, 1625 et 1664.

Les actes de ce greffe sont répartis entre deux notaires; M. Derbaix, à Lobbes, conserve ceux de 1583 à 1717, et M. Cambier, à Thuin, détient ceux de 1759 à 1771. M. De Ponthière, notaire à Ham-sur-Heure, conserve dans son étude une série d'actes reçus par les curés de Gozée, de 1691 à 1797.

GRANDRENG.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche, en partie de la prévôté de Beaumont.)

Le village de Grandreng composait, indépendamment de la seigneurie principale, celles du Roi appelée également seigneurie de la Reine ou de l'Empereur, à cause de leur domaine de Binche, du duc d'Aerschot ou seigneurie de Beaumont, du chapitre Saint-Quentin de Maubeuge située à Lameries, hameau de Grandreng, de la famille de Bruxelles, de Gilles de le Glisœul, de Cuvillers, de Jacques Du Breucq, et la seigneurie de Trouille, dont le mayeur avait le droit de semoncer les échevins de Grandreng pour les devoirs concernant les héritages dépendant de la dite seigneurie; il y avait aussi la seigneurie d'Anvers, et le fief de Dogny.

On rencontre, dans un acte du mois d'avril 1218, le nom de Gautier, mayeur de Grandreng [1].

[1] *Bulletins du Cercle arch. de Mons*. 2e série, p. 185.

Digitized by Google

Martin Bocque, mayeur de Grandreng, et les échevins Jehan de Thuin, Vinchient Couppin, Hubert Lonneau et Pierre Colle interviennent à la passation d'un acte, en 1572.

Jacques Castremant était mayeur de la seigneurie de l'empereur en 1553.

L'administration de la seigneurie du chapitre Saint-Quentin de Maubeuge, se composait. en 1555, comme suit : Jacquemart Castreman, mayeur ; Olivier de Havay, Rolland Massin, Jehan Hoicte et Charles Dubois, échevins.

Un acte du 1er décembre 1588, passé « par-devant les mayeurs et eschevins de la ville de Grandreng, tant des hautes justices et seigneuries de monseigneur le duc d'Aerschot à cause de sa terre et comté de Beaumont, comme de la seigneurie de Trouille appartenant au sieur de Hyon et à Mademoiselle dc Carondelet, » mentionne Andrieu Blanchart, mayeur de la seigneurie du duc d'Aerschot; Jean Martin, mayeur de la seigneurie de Trouille, pour monseigneur d'Hyon, et lieutenant-mayeur de Mademoiselle de Carondelet, Jacques de Mon, Gabriel du Bruecque, Jacques Dou Rebecq et Jacques Bertaulx sont cités en qualité d'échevins de ces deux seigneuries.

La seigneurie Philibert de Bruxelles avait pour lieutenant-mayeur, en 1579, Hubert Lonneau, et pour échevins : Jacques de Mont, Jacques Dou Rebecq, Gérart Lonneau et Jehan de le Pierre.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Grandreng* : une liasse de chirographes, de 1553 à 1688 ; — 5 cahiers d'œuvres de loi, de 1680 à 1744; — 4 registres aux embrefs, de 1745 à 1761, et 12 liasses d'actes, de 1595 à 1794.

Digitized by Google

GRANDRIEU.

(Comté de Hainaut, prévôté de Beaumont.)

Les actes se passaient devant les mayeur et échevins de Grandrieu et de sa dépendance Frasies.

En 1532, l'administration communale avait pour lieutenant-mayeur, Jacquemart Robert; et pour échevins : Bauduin Marin, Jehan de Reut, Colart Domeau et Jehan du Doaire.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de cette commune* 16 chirographes de 1532, 1550, 1566, 1569, 1571, 1572, 1574 n. st., 1607, 1609, 1615, 1631, 1701, 1717, 1727, et des actes sur papier, de 1756, 1761 et 1762.

HAINE-SAINT-PIERRE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Dès le IXe siècle, ce village appartenait à l'abbaye de Lobbes.

Haine-Saint-Pierre avait une charte locale et possédait les seigneuries de l'Empereur, de Bertrant Turk, du Terne, de Redeumont, d'Aymeries, de Ghasebecq, de Loncamps, de Chisaire, et de Noyelle qui devint plus tard la seigneurie de Maulde.

L'abbaye d'Alne y avait un mayeur et des échevins pour ses possessions.

Les échevins de Haine-Saint-Pierre interviennent, en 1248, à un record concernant une donation faite à l'abbaye d'Alne par sire Watiers Grassins : ce sont : sire Évrars li Creturs, Jakèmes li Marchans, Jehans li Moines, Willaumes li Mouniers, Adans li Mouniers, Gelebiers li Torneres, Godefrois dou Chaisne [1].

[1] DEVILLERS, *Mémoire sur un cartulaire de l'abbaye d'Alne*, n° 350. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. v, p. 240.

Digitized by Google

Jakemars dou Viller était mayeur de la seigneurie Bertrant Turk, en 1346; Jehans Henchies, Jehan dou Chaisne, Jehans Airemons, Colars Honnemens, Colars Raous et Jehans dou Ront Chaisne étaient échevins de cette seigneurie.

Un acte du 7 janvier 1409, v. st., cite Jehans Scalleis vicomte et en ce cas mayeur de la seigneurie de Ghasebecq, et les échevins: Jehans li Merchiers, Piérars de Fannes, Piérars de Bruile et Thumas Gielmans; Colart dou Fierquenoit, maire de la tenance monseigneur de Loncamp; comme échevins de cette seigneurie: Jehans li Merchiers, Jehans Scalleis, Piérars de Bruile et Thumas Gielmans. Les mayeur et échevins de la seigneurie Chisaire, cités dans le même acte, sont: Thumas Giellemans, maire; Jehans li Merchiers, Jehans Scalleis, Mahieus li Parfais et Jehans Mangouls, échevins.

Nous trouvons comme mayeur de la seigneurie de l'Empereur, en 1528, Vasquin de Maraige; comme échevins: Vinchien Souppart, Vinchien Hirsoul, Piérart Bourlart et Jehan Du Trilz.

La seigneurie de Redeumont avait pour mayeur, en 1551, Vasquin de Maraige; les échevins étaient: Pière Scolffart, Collart Hecque, Jehan Lebrun et Willamme Deshayes.

Jehan des Ruelles était mayeur de la seigneurie du Terne, en 1516; Jehan Gierleman, Jehan de Ranssart, Jehan Boucquefort et Colart des Ruelles en étaient les échevins.

En 1598, la seigneurie d'Aymeries avait pour mayeur Jehan Hecque; et pour échevins: Simon Marescault, Anthoine Bourlart, Séser Cochet et Thomas Dist créé échevin pour la passation d'un acte seulement.

Les mayeur et échevins de la seigneurie de Noyelle ou de Maulde étaient, en 1599: Simon Marescault, mayeur; Jehan Hecq, Anthoine Bourlart, Sepverin Cochet et Thomas Diste, échevins.

Les actes du greffe scabinal d'Haine-Saint-Pierre, de 1618 à 1793, sont déposés en l'étude de M. le notaire Fontaine, à Binche.

Digitized by Google

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Haine-Saint-Pierre* une liasse de chirographes, de 1346 à 1637, et des actes sur papier, de 1620, 1625 et 1778.

HAM-SUR-HEURE.

(Principauté de Liége.)

Ce village possédait deux échevinages, celui de la commune proprement dite et celui de l'Espine, seigneurie de Ham.

Un acte, passé le 25 avril 1425 devant les mayeur et échevins de Ham-sur-Heure, cite, en qualité de mayeur, Jehan Dalne, et comme échevins : Colars le Petis, Lorins Baudés, Jehans de Gennerte, Piérars Petis, Henris de Gennerte, Estiévènes de Monchi et Jehans Andrieu.

L'échevinage de l'Espine avait pour mayeur, en 1350, Martin Pourveur; les échevins étaient : Jehan du Moulin, Henry Clément, Loys du Fraesne et Mathieu Hannart.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Ham-sur-Heure*, 14 registres aux œuvres de loi, de 1538-1548, 1557-1558, 1561, 1565-1566, 1569-1574, 1590-1598, 1628-1634, 1636-1652, 1656-1659, 1679-1687 ; — un registre des actes du notaire D. Blaton, de 1656 à 1659 ; — une liasse d'actes, de 1606 à 1792, et 3 chirographes, de 1425, 1530 et 1583.

M. le notaire De Ponthière, à Ham-sur-Heure, est détenteur du greffe scabinal de ce village, de 1702 à 1796, ainsi que des actes reçus par des notaires apostoliques, de 1675 à 1795.

Digitized by Google

HANTES-WIHÉRIES.

(Hantes, terre franche enclavée dans le comté de Hainaut, prévôté de Beaumont, ressortissait à la principaute de Liége.)

La seigneurie de ce village appartint, au siècle dernier, à la famille de Robaulx ; le hameau de Wihéries formait une seigneurie relevant de la terre de Barbençon.

Les magistrats communaux de Hantes, étaient en 1428, Jehan ly Plante, mayeur ; Gilliars de Cleuemont dit ly Lebrinhe, Piérart Noulés, Jehan le Grant, Colars Jourdry, Jehans de Wallecourt de le Buissière et Jehan de le Haie ly aisnez, échevins.

Jehan Simonnet est cité en qualité de mayeur de Wihéries dans un acte de 1568, et le sont comme échevins : Jehan le Keu, Andrieu le Blan, Martin de Preumont et Loys Jonnet créé échevin pour la passation dudit acte seulement.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Hantes*, une liasse de plaidoyers et actes divers, des 17e et 18e siècles, et une liasse de chirographes, de 1428 à 1577 ; du *greffe scabinal de Wihéries*, une liasse de chirographes, de 1568 à 1627.

Les actes du greffe de Hantes-Wihéries, de 1784 à 1792, sont déposés chez M. le notaire Derbaix, à Lobbes.

Des actes de la cour de Hantes, de 1750 à 1784, se trouvent chez M. le notaire Cambier, à Thuin.

HAULCHIN.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Il existait dans ce village trois juridictions civiles, ainsi qu'il résulte d'un certificat délivré le 7 avril 1618 par le curé,

Digitized by Google

les échevins et les manants d'Haulchin, et conçu en ces termes :

« Nous soubsignez, curé, eschevins, mannans du village de Haulchin, certifions à tous qu'il appertiendra, avoir entendu, et ainsy le tenons de tout temps et de nostre mémoire, que audit village de Haulchin y avoit et y at encores présentement trois seigneurs, sans en comprendre les seigneurs fonciers tels que messieurs Benoist, chappitre de Binche, d'Abencourt, Pottier et autres. Tesm. ce vij[e] avril 1618. Offrant nous expurger par serment toutes les fois que requis en serons. »

(Suivent les signatures.) [1]

La seigneurie principale qui relevait de la cour féodale de Hainaut, appartint primitivement à une famille portant le nom de la localité. Après l'extinction de cette famille, dès 1410, la terre d'Haulchin fut partagée en deux parties dont chacune eut des seigneurs particuliers.

Dès le XII[e] siècle, Haulchin était doté d'une administration communale propre : Renier, mayeur ; Baldéric et Jean, échevins, figurent dans des lettres de l'an 1189, données par Bauduin, châtelain de Beaumont, en faveur de l'abbaye de Bonne-Espérance [2]. Il est fait mention de la mairie d'Haulchin, en 1218, et en 1327, on cite Jacquemars Caufours, comme maire ; Colars Debourch, Jehans Goniaux, Jehan d'Espinleu, Jehan de Rouvroit, Collars dou Corroit, Jehans Tendans et Colars Thumas, échevins [3].

En outre, il existait dans ce village, de nombreuses seigneuries particulières, ayant chacune son échevinage, savoir : celles d'Havré, de Catherine de Hoves, du chapitre de Binche, d'Abencourt, de Pierre Benoit, de l'abbaye de Denain, de Philippe Bouseau, seigneur de Lambrechies ou de Solre, du seigneur de Maurage, Quévaucamps et Erquelinnes et une seigneurie dite des *Communs seigneurs*.

[1] DEVILLERS, *Analectes ou choix d'actes inédits concernant des localités du Hainaut*, dans *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. VIII, p. 151.

[2] MAGHE. *Chronicon Bonæ spei*, p. 168.

[3] *Documents et rapports de la société arch. de Charleroi*. t. VI, p. 336.

Digitized by Google

Il y avait aussi la seigneurie de Main et la seigneurie de Hamel. Nous transcrivons un document intéressant concernant cette dernière seigneurie ; ce sont des lettres des archiducs Maximilien et Philippe, datées de Gand le 20 juillet 1485 :

« Maximilien et Philippe, par la grâce de Dieu, archiducs « d'Autriche, &ª, au premier nostre huissier d'armes, ser- » geant d'armes ou aultres nostre officier sur ce requis, salut. « Recheu avons l'humble supplication de Jehan le Clercqs « seigneur du Hamel en la paroisse de Haulchin, contenant « que, combien que à cause d'icelle sa seigneurie, laquelle il « tient en fief du chasteau de Bouvegnies en nostre chastè- « lenie de Lille, luy et ses prédécesseurs seigneurs dudit Hamel, « aient tousjours et en suivant les loix, coustumes et ordon- « nances gardées et observées audit lieu de toutte ancien- « neté, joïz de plusieurs droictz seignoriaux, et telz que la « nature de son dit fief le requiert, ait aussy en icelle seigno- « rie du Hamel, des maire et officiers, et que les eschevins « que ont l'abbesse et couvent de Denaing audit lieu de Haul- « chin, soient tenu de, touttes et quantesfois que il est mestier « de tenir siége en ladite seignorie de Hamel, pour quelcon- « ques cas ou occasion que ce soit, y faire aulcunes loix ou « jugemens, et que de ce ilz sont de par le maire d'icelle « seignorie deuement requis et sommez de y estre, compa- « roistre et présenter en nombre compétent, comme eschevins « empruntez, et illecqs à la semonce et conjure dudit maire « faire et prononcher tous jugemens selon que le cas et affaires « (pour lesquelles ilz sont assemblez) le requièrent, et ainsi « que anciennement l'on at usé et accoustumé de faire, sans « de ce estre refusans ou contredisans en façon et manière « que ce soit. Ce nonobstant, quant de piéchà et souvent fois « encore de nouvel lesdits eschevins ont estez par lesdits « maire et officiers du Hamel, sommez et requis, de pour « entendre tant à l'entretènement et conservation de la haul- « teur et justice de ladite seigneurie, comme pour expéditions « des causes et prochez d'entre parties, ilz ont différé et dif-

Digitized by Google

« férent journellement, et ce pour complaire à l'abbesse et « couvent dudit Denaing, et affin d'eulx démonstrer plus « enclins et partiaulx aux intentions de ladite abbesse et « couvent, que au droict dudit remonstrant et entretènement « de justice en ladite seignorie du Hamel, et ce principale- « ment et pour cause que lesdits abbesse et couvent qui sont « dames dudit Haulchin et qui audit lieu ont leur justice pareil- « lement, aussy maire et eschevins ont de longtemps advisez « et pratiquez par touttes les façons et moiens que possible leur « at esté de petit à petit par longuesse de temps abolir et dis- « traire ladite justice du Hamel, à cause que les terres et ten- « nemens de leur abbaye, et ceux de la seigneurie dudit Hamel, « sont entregisans et enclavez l'ung dedans l'autre, concédans « par ce ladite abbesse, qui est Dame comme dit est dudit Haul- « chin, usurper le droict et seignorie dudit remonstrant et le « appliquer à elle et leur justice, haulteur et seignorie, et que « pis est pour plus grever et fouler le dit remonstrant et sadite « haulteur, elles ont estez depuis aulcun temps ença refusans « de relever de luy certain terrage qu'elles tiennent en fief « de la seignorie du Hamel et de payer les reliefs et droitz « seigneuriaulx, pour ce deuz et escheuz audit remonstrant. « S'efforcent aussi de vouloir amortir à leur couvent et église « certains héritaiges que ung nommé Jehan de Viller leur a « vendu et lequel est tenu et mouvant de ladite seignorie du « Hamel, lesquelles choses et nouvellitez ont estez et sont au « grand grief, dommaige et desplaisir dudit remonstrant, et « plus seroit se par nous ne luy estoit sur ce pourveu de « remède convenable si comme dit est, dont il nous a très « humblement supplié et requis; pourquoi, nous les choses « dessusdites considérées, vous mandons et commettons, par « ces présentes, que s'il vous appert de que dit est, ou tant « que pour suffir, en ce cas ferez, à la requête dudit suppliant, « exprès commandement de par nous aux susdits eschevins « des abbesse et couvent de Denain audit lieu de Haulchin, « qu'ilz viennent et comparent d'oresenavant, touttes et quan-

Digitized by Google

« tesfois que requis seront par le maire et officiers dudit sup-
« pliant, audit lieu de Hamel, pour faire la justice de tous cas
« et ainsi qu'il est accoutumé faire par cy-devant, et auxdites
« abbesse et convent, qu'elles relièvent ou facent relever dudit
« suppliant certain terraige qu'elles tiennent de luy en fief, et
« luy payent et facent payer les reliefves et droictz seigno-
« riaulx pour ce deuz, et en oultre qu'elles se déportent de
« amortir ou faire amortir à leur dite église, certains héri-
« taiges qu'elles ont acquis par achapt ou aultrement dudit
« Jehan de Viller, en contraignant à ce tant ladite abbesse et
« couvent comme lesdits eschevins, par touttes voies et
« manières de contrainctes deues et raisonnables, et en cas
« d'opposition, refuz ou délay, adjournez les opposans, refu-
« sans ou délayans à comparaitre à certain et compétent jour,
« par-devant nostre gouverneur de Lille ou son lieutenant à
« Douay, pour dire les causes de leur opposition, refuz ou
« délay ; respondre, procéder et aller avant, en oultre, selon
« raison, en certifiant suffissamment audit jour nostredit
« gouverneur de Lille ou son lieutenant à Douay, de ce que
« faict aurez en ceste partie ; auquel nous mandons et com-
« mettons que aux parties, ycelles oyes, il face et administre
« bon et brief droict et accomplissement de justice, car ainsy
« nous plaist-il estre faict, nonobstant quelxconques lettres
« subreptices, impétrées ou à impétrer à ce contraires. Donné
« en nostre ville de Gand, le xx^e^ jour de juillet, l'an de grâce
« mil iiij^c^ quatre-vingt et cincqz.[1] »

La seigneurie d'Havré avait, en 1448, Jehan de le Forge pour mayeur ; Remy Lestordeur, Hombert Fauvette, Jehan Thumas, Piérart du Four, Jehan du Four fils Jehan, Piérart le Trieu et Jehan le Cappelier pour échevins.

Le fonds du greffe scabinal d'Haulchin, de 1649 à 1794, est déposé chez M. le notaire Fontaine, à Binche.

[1] Archives de l'État, à Mons : fonds de la seigneurie du Hamel.

Digitized by Google

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède de ce greffe : une liasse de chirographes de 1448 à 1682 ; — un registre de criées, de 1658 à 1696, et 5 actes, sur papier, de 1713-1715, 1722 et 1765.

HEPPIGNIES.

(Comté de Namur, bailliage de Viesville.)

La seigneurie de ce village appartint d'abord à une famille qui portait son nom, ensuite elle passa aux familles de Morialmé, de Trazegnies, de Fosseux, de Hamal, de Valengin et Desandrouin.

Une charte de Wautier, chevalier, seigneur d'Heppignies, du 19 juillet 1251, contenant une donation à l'abbaye de Soleilmont, mentionne les échevins de ce village [1].

Les magistrats communaux étaient, en 1531 : Jehan Denicquet dit Delangle, mayeur; Aléame Denicquet, Henry du Ryeu, Gillechon le Seruyer, Jaspar Gilliart, Jehan Florent et Lansellot Bréart, échevins.

Le fonds scabinal d'Heppignies reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, ne se compose que de 10 chirographes, de 1531, 1555, 1561, 1568, 1573, 1576, 1610, 1613 et 1665, et de 2 actes, sur papier, de 1651 et 1716.

JAMIOULX.

(Principauté de Liége, châtellenie de Thuin.)

Dès 868, Jamioulx comptait parmi les possessions de l'abbaye de Lobbes.

[1] DEVILLERS, *Description de cartulaires*, t. VII, p. 7.

Digitized by Google

Un testament de 1451 est fait en présence de Jakemart Leurk, maire de Jamioulx, et des échevins Piérart Missonet, Stiévène le Fosseur, Jehan Pol, Piret Henra.

M. De Ponthière, notaire à Ham-sur-Heure, possède les actes du *greffe scabinal de Jamioulx*, des années 1668 à 1747, et une série d'actes reçus par les notaires apostoliques de ce village, de 1694 à 1748.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré de ce greffe, qu'une liasse d'actes, de 1451 à 1787, et 4 registres aux œuvres, de loi de 1596 à 1638, 1647 à 1656.

JONCRET.

(Comté de Namur, bailliage de Bouvignies.)

Au XIV^e^ siècle, la seigneurie de Joncret appartenait à la famille de Loverval; elle fut vendue en 1452 à Jean de Hun, seigneur de Villers-Poterie; ensuite elle passa à la famille de Berlo par le mariage de Catherine de Hun avec Gilles de Berlo. En dernier lieu, elle devint par acquisition la propriété de la maison de Namur.

Il s'y trouvait le bois de Hodroit ou Hauldroit et la terre de Beaumont formant deux fiefs relevant de la cour féodale de Namur.

Les magistrats communaux de Joncret repris dans un acte de 1463, sont: Jehan Nénar, maire et échevin; Jehan Allart, Pirar de Jonquereche, Loren Jehanchon, Gregore d'Aco et Jonet Goffar de Viler.

M. Boulvin, notaire à Charleroi, détient les actes du *greffe scabinal de Joncret*, de 1655 à 1751.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré de ce greffe, que 2 actes, sur papier, de 1666 et 1681, et 4 chirographes, de 1463, 1538, 1557 et 1565.

Digitized by Google

JUMET.

(Principauté de Liége. — Le hameau de Heigne était du comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Le plus ancien acte passé devant le mayeur et les échevins de Jumet que nous connaissions, est du 3 octobre 1456; il a été analysé par M. Devillers [1].

La charte de Jumet contenant « les aisemences, usages et droitures que les bourgeois de la terre de Jumetz, du Roulx et Hingne doivent avoir, » fut rédigée et signée le 16 août 1461 par les échevins de Jumet : Gérard de Gachellie, Lion Garot, Jean de Bray, Simon dou Bos, Lambert Compère, Colart Riche et Jean Boulouffe, ainsi que par le mayeur Henry Garotez [2].

Le fonds scabinal de Jumet reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : une liasse d'actes, de 1558 à 1792; — 3 liasses de testaments, de 1638 à 1793; — une liasse de chirographes, de 1492 à 1761; 23 cahiers et 29 registres aux œuvres de loi, de 1573 à 1793.

LA BUISSIÈRE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Primitivement, la Buissière était une dépendance de Ghoy-sur-Sambre; aujourd'hui c'est la Buissière qui forme la partie principale de la commune.

La Buissière était une ville franche du ressort de Laon et qui suivait la loi de Prische.

[1] *Description de cartulaires et chartriers du Hainaut*, t. VII, p. 40.

[2] Ce document est publié dans les *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*, t. V, pp. 1 et suivantes.

Digitized by Google

L'échevinage se composait, en 1597, de : Jean Estiévène, mayeur ; Leurent le Keux, Rasse Ranissart, Jean de Fénezies et Philippe Piéret, jurés.

Les magistrats communaux de Ghoy-sur-Sambre cités en 1409 sont : Mahieux de Bohaing, maire ; Jehans Henne, Willaumes Malrois, Gillains Mantiauls, Stiévenars li Forestiers, Colars Malrois et Henin du Mareis, échevins.

A Ghoy-sur-Sambre existait la seigneurie de Barbençon. Elle avait pour mayeur, en 1462, Jehan Triboul ; pour échevins, Jehan Manteau, Jehan Laloyau, Jehan Baudechon et Jehan Carbenier.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Ghoy-sur-Sambre*, *La Buissière et les Sars*, une liasse d'actes sur parchemin, de 1409 à 1701 ; — 56 cahiers aux œuvres de loi, de 1660 à 1741 ; — 17 registres aux mêmes actes, de 1741 à 1795 ; — 25 cahiers aux criées, de 1668 à 1744 ; — 3 registres aux criées, de 1744 à 1795 ; — 10 liasses de criées, plaintes et œuvres de loi, de 1615 à 1807 ; — 2 registres aux fourmortures, de 1783 à 1787 ; — 4 liasses de liquidations, de 1621 à 1791.

LA HESTRE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Primitivement, cette localité était une dépendance de Haine-St.-Pierre.

La seigneurie de la Hestre appartenait, au XIII^e^ siècle, à Jean du Mont ; plus tard, elle devint la propriété des comtes de Carondelet avec le titre de vicomte de la Hestre.

En 1551, les magistrats communaux étaient : Thiry Waultier, mayeur ; Jehan du Maffle le josne, Jacques Waultier, Jehan de le Hamedde et Jehan Croyant, échevins.

Digitized by Google

Le *greffe scabinal de la Hestre*, des années 1776 à 1793, repose chez M. Castelain, notaire à Seneffe.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré que 11 chirographes, de 1551, 1556 n. st., 1571, 1582, 1589, 1592, 1633, 1639 et 1699; — 3 actes sur papier, de 1597, 1602, et 1606.

LAMBUSART.

(Comté de Namur, bailliage de Fleurus.)

Un acte du 17 janvier 1389 (1390 n. st.), conservé dans les archives de l'abbaye de Soleilmont, mentionne qu' « à ce convens faire et deviser furent appellez le maire et les eskevins de la court de Lambusart, lequel maire mit tous ces convens dessusdits en le warde et en le retenance des eschevins dessus dits, par la volonté des parties[1]. » Les noms des échevins ne sont pas donnés.

En 1573, l'administration communale de Lambusart se composait comme suit : Jehan d'Ache, échevin ff. de mayeur; Jehan Waulthier, Éloy Wilmart, Gilles del Fosse, Jehan de Sarens et Hubert Waulthier, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré du *greffe scabinal* de cette commune, que 2 chirographes, de 1573 et 1636, et 2 liasses d'actes, de 1661 à 1783.

LANDELIES.

(Principauté de Liége.)

La seigneurie de ce village, qui relevait de l'évêque de

[1] Publié dans les *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*, t. XIV, p. 112.

Digitized by Google

Liége, appartint aux familles de Beaufort, de Morialmez, de Corswarem, de Marbais et de Loos de Niel.

Gillis Rocart était maire et échevin de Landelies, en 1428 ; les échevins étaient alors : Jehan Courtois, Colart Journet, Jehan Servais, Jehan Destrées et Gérart de Binch.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, ne possède du *greffe scabinal* de cette commune, que 12 chirographes, de 1428, 1485, 1511, 1516, 1519, 1573, 1594, 1618, 1668, 1679, 1690 et 1736, et 2 actes sur papier, de 1708 et 1721.

Les actes à dater de 1770 sont déposés chez M. le notaire Briard, à Fontaine-l'Évêque.

LEERNES.

(Principauté de Liége.)

Dès 1101, ce village est cité parmi les possessions de l'abbaye de Lobbes.

Les actes se passaient devant les mayeur et échevins de Leernes et Wespes qui était une dépendance de la commune.

L'acte le plus ancien que l'on possède est du 7 janvier 1490 ; Francque de Dampremy y est cité tout à la fois en qualité de maire et d'échevin ; et Queren Gobines, Lambert dou Puich, Jehan Stacheit, Jacquemart de Nivelle et Collart Delentre, le sont comme échevins.

Le *fonds scabinal de Leernes*, pour la période de 1693 à 1794, est déposé chez M. le notaire Derbaix, à Lobbes. Au dépôt des archives de l'État, à Mons, on trouve 2 liasses d'actes, sur papier, de 1576 à 1780, et 9 chirographes, de 1490, 1530, 1536, 1565, 1575, 1578, 1582, 1618 et 1684.

Digitized by Google

LEERS-FOSTEAU.

(Principauté de Liége.)

Le village de Leers et sa dépendance Fosteau avaient tous deux un échevinage particulier.

L'abbaye d'Alne y possédait une seigneurie.

Les magistrats communaux de Leers étaient, en 1505, Jacquemart Rogir, mayeur; Piérart Colbau, Hublo Gobert, Piéro d'Erpion, Hublo du Fer et Jehan le Périlleur, échevins.

Un chirographe, passé le 13 février 1478, n. st., par-devant le mayeur et les échevins de la hauteur et seigneurie du seigneur de *Fossetiau emprès Leslers*, fait connaître que Piérart Gobert, demeurant à Leers, en garantie d'une cense qu'il a reprise à l'abbaye d'Aulne, oblige, *comme gaige meuble*, cinq journels et demi de terre, en deux pièces, sis en la couture du Fossetiau, tenant au seigneur précité et à Jaspart du Chellier. « Asquelles œuvres et obligations faire, furent comme soub- « maire suffissamment commis, Jehan de le Court, demorant « à Anglechonspinne, et comme eschevins : Jaspart du Chelier « et Jaquemart le Lonc, filz, pour sour ce racointier noz con- « frères eschevins. Sur quoy avons racointié nosdis confrères « eschevins, assavoir : Jacquemart de Moreaumez, Jehan Petit « et Piérart Colbau [1]. »

Les actes du *greffe scabinal de Leers-Fosteau*, de 1776 à 1792, reposent chez M. le notaire Cambier, à Thuin, et ceux de 1794 à 1796, chez M. le notaire Derbaix, à Lobbes.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré de ce greffe, que 6 actes sur papier, de 1505, 1638, 1776, 1779, 1792, et 6 chirographes, de 1545, 1552 et 1626.

---

[1] Devillers, *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IX, p. 249.

Digitized by Google

LEUGNIES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Beaumont.)

La seigneurie principale de ce village, appelée parfois dans les anciens actes *rue de Postel* (poëstè) *de la ville de Beaumont*, appartenait au comte de Beaumont.

L'abbaye de Bonne-Espérance y avait une seigneurie.

En 1574, les magistrats communaux de Leugnies étaient : Jehan Druart, mayeur ; Philippe Stordeur, lieutenant-mayeur, Meurisse Lorent, Denis Fastret, Jehan Gruier, Jehan le Febvre le jeune, Martin du Fosset et Noël Gillet.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Leugnies*, 5 actes, sur papier, de 1604, 1678, 1690, 1696 et 1705, et 5 chirographes, de 1574, 1576, 1595 et 1613.

LEVAL-CHAUDEVILLE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Beaumont.)

Leval-sous-Beaumont est formé de la réunion de deux petits villages : Leval et Chaudeville.

Dans un jugement du receveur des mortemains de Hainaut, du 27 janvier 1390, n. st, il est fait mention de Colart de Seghin, mayeur de Leval-sous-Beaumont, et de Lorart dou Loroit, juré[1].

Sont cités dans un acte de 1530, n. st., Jehan Joesne, comme lieutenant-mayeur ; Jehan Jomon, Jehan de Solre, Colart Pochet, Noël Godeffroy et Jacquemart du Fosset, en qualité de jurés.

[1] Archives départementales du Nord, à Lille, B. 1091. — DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, p. 456.

Digitized by Google

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré du *greffe scabinal* de cette commune, que 14 chirographes, de 1530 n. st., 1531, 1552, 1554, 1556 n. st, 1560, 1580, 1584, 1592, 1595, 1597, 1601 et 1700, 1749 à 1773.

LEVAL-TRAHÉGNIES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Leval et Trahégnies formaient deux seigneuries séparées. Mahieu, sire de Leval, est cité en 1304. A partir de 1486, on trouve la seigneurie de Leval partagée entre une famille Prévôt, qui existait encore en 1699, et les sires puis comtes d'Épinois. Chacun de ces seigneurs avait son échevinage distinct; aussi avons-nous rencontré des actes pour les seigneuries de Jacques Prévost et d'Épinois. En outre, il existait dans ce village les seigneuries de l'abbaye de Lobbes, de Clerfayt, de l'abbaye de Saint-Pierre d'Hautmont et d'Olivier de Collein.

Les magistrats communaux de Leval-Trahégnies étaient, en 1566, Henry Proteau, mayeur: Mathieu de Villers, Jehan et Andrieu Blondeau et Lucque le Douillier, échevins.

Un acte de déshéritance du 10 mai 1459 mentionne Giliart, maire; Jehans Huart, Stasse Gossuin, Estiévène Collart, échevins, qui s'y qualifient de « maire et eschevins des adviestis de le franque table Saint-Pière de Lobbes » à Leval-Trahégnies [1].

Les seigneuries de Lobbes et d'Épinois avaient pour mayeur, en 1534, Piérart de le Denée; et pour échevins, Jehan de le Court, Hubert Willemart, Servaies le Douillier, et Chirio le Bourguignon.

La même année, Cornille Josse était mayeur de la seigneurie

[1] *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*, t. VI, p. 342.

Digitized by Google

de Clerfayt ; Thumas le Douillier, Chirio le Bourghignon, Jehan de le Denée et Melchior Libert en étaient les échevins.

En 1607, la seigneurie Jacques Prévost avait pour lieutenant-mayeur, Jehan du Pire ; et pour échevins : Robert Malengré, Jean de le Tenre, Nicolas Proteau et Nicolas Hustin créé échevin pour la passation d'un acte seulement.

Le *greffe scabinal de Leval*, de 1669 à 1795, se trouve déposé chez M. le notaire Derbaix, à Binche.

Le *greffe de la cour de Trahégnies*, de 1623 à 1793, est conservé chez le même notaire.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré que 8 chirographes, de 1534, 1540, 1566, 1586, 1607, 1631, 1633.

LIBERCHIES.

(Duché de Brabant, mairie de Genappe.)

La seigneurie de ce village fut érigée en comté par Charles II, roi d'Espagne, le 12 juillet 1684, en faveur de Guillaume-Ernest de Gand. Elle relevait de la seigneurie de Gosselies.

Il s'y trouvait la seigneurie de la Houssière, qui avait son échevinage distinct, et celle de Marais.

Les membres de la magistrature de Liberchies cités dans un acte du 16 janvier 1618, sont : Louys Heyne, mayeur ; Jan Pierceau le jeune, Charles Debioux, Englebert Delfosse, Grigoire Haulchamps, Philippe Debelle et Jan Grigoire, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Liberchies* : un registre de contrats, de 1773 à 1779 ; — un registre de transports, de 1680 à 1690, et une liasse d'actes, de 1618 à 1707.

M. le notaire Relevard, à Gosselies, possède les actes de ce greffe, de 1712 à 1796.

Digitized by Google

LOBBES.

(Principauté de Liége.)

Ce village doit son origine à la fondation d'une abbaye par saint Landelin, en 640.

Une charte du mois de mars 1207, par laquelle Nicolas, seigneur de Montignies, donne à l'abbaye de Lobbes la collation de l'église de Montignies, est signée W. mayeur de Lobbes[1].

En 1452, l'administration communale de Lobbes avait pour mayeur et échevin Gillart Alart, et pour échevins : Servay le Scailleteur, Stévenart delle Porte, Jehan Huart, Jehan Robert, Stassin Gossuin et Piérart Le Keu.

Le *greffe scabinal* de Lobbes, de 1680 à 1793, se trouve déposé chez M. Derbaix, notaire à Lobbes.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré de ce greffe, qu'une liasse de chirographes, de 1452 à 1728, et une liasse d'actes sur papier, de 1606 à 1790.

LODELINSART.

(Comte de Namur, bailliage de Viesville.)

L'avouerie de Lodelinsart était tenue en fief du château de Namur; elle appartint aux familles de Montigny, de Limelette, de Sotteau et de Desandrouin.

L'administration communale avait pour mayeur, en 1536, Gilliart Laurent, et pour échevins : Jehan Henquinia, Jehan dit Wateau, Mathy Laurent, Thomas Nourau, Jehan des Champs et Gilson Laurent.

[1] *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. XIV, p. 198.

Digitized by Google

On possède au dépôt des archives de l'État, à Mons, du *greffe scabinal de Lodelinsart*, une liasse de chirographes, de 1536 à 1737 ; — une liasse de testaments passés devant les curés et vicaires, de 1627 à 1786 ; — 9 registres aux transports, de 1673 à 1690, 1716 à 1796 ; — l'acte de confirmation du testament de Charles Castiaux, du 8 juin 1709, et du codicille du 3 septembre 1712, et 12 liasses d'actes, de 1627 à 1793.

LOMPRET.

(Comté de Hainaut, prévôté de Chimai[1])

Les familles de Bouzanton, de Landas, et de Jacquier ont possédé successivement la seigneurie de Lompret.

La charte locale fut renouvelée le 31 mars 1514.

Une liste des mayeurs de Lompret depuis 1490 a été publiée par M. Th. Bernier, dans une notice sur ce village [1].

On y suivait la coutume de Liége.

En 1490, l'administration communale avait pour mayeur Piérart Mabille, et pour échevins : Piérart Manghenneau, Clément Damousie, Jehan Gaulchier, Lambert George et Colart Simon.

Le fonds scabinal de Lompret reposant aux archives de l'État, à Mons, se compose d'une liasse de chirographes, de 1501 à 1681, et d'une liasse contenant : 1° copie d'écrits du *ferme*, de 1490 à 1542 ; 2° livre d'embrefs, de 1563 ; 3° bail, sur papier, de la ferme de cette localité, de 1754.

---

[1] *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*, t. VII.

Digitized by Google

LOVERVAL.

(Principauté de Liége.)

La seigneurie de ce village appartint aux familles de la Marck, de Bastogne, de Marbaix, de Robaulx, de le Blavière et autres.

Un acte relatif au droit de champiage dans le bois appelé *Romon*, passé le 21 mai 1587, « par-devant Jacques Damanez, mayeur de Loverval, et les échevins Linart Gallois, Martin Martha et Jacques Hanus, » entre messire Arnould de Marbais, seigneur de Loverval, et les mannans et bourgeois dudit lieu, cite les noms suivants : Jacques Damanez, Hubert Yernoux, Hubert Monart, Jehan le Charlir, Pière Dinsart, Jacques Hanus, Baduin Drion, Cateline, relicte de feu Loren Gonia, Marie Mandoz, Jehan delle Motte, Andriane Éverart, Jehan Garoux, Jehan du Bois, Pierre le Temboureux, Benoy Helson, Jehan Helson, Marie, relicte de feu George Éverart, Gérard Drion, Élaine, relicte de feu Loren Gonia, Lucas Garoux, Collo de Prosi, Jehan Lefebvere, Hubert Grignez, Élaine, relicte de feu Nicollas delle Motte, Margarithe, relicte de feu Henri Gonia, Rolence, relicte de feu Jehan de Prosi, tous habitants de Loverval.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré du *greffe scabinal de Loverval*, qu'une liasse d'actes, de 1593 à 1775; — un chirographe, du 21 mai 1587, et 2 testaments passés devant le curé du lieu, en 1582 et 1709.

Les actes de 1768 à 1791, relatifs à cette commune, sont déposés chez M. le notaire Boulvin, à Charleroi.

Digitized by Google

LUTTRE.

(Duché de Brabant, mairie de Nivelles.)

Luttre était un hameau de Pont-à-Celles, ayant dès le XV^e^ siècle un échevinage particulier ; il fut érigé en commune par une loi du 20 mars 1841.

Il y avait un mayeur et sept échevins.

En 1453, les magistrats communaux étaient : Jakes Gallot, mayeur ; Gilliart Buisson, Piérart Hazebin, Jehan Hubiert, Kerst de Domont, Collart de Mellignoul, Thierry des Viviers et Jehan des Traulx, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, ne possède du *greffe scabinal de Luttre*, qu'un chirographe de 1453 et une liquidation de 1768.

M. le notaire Dubois, à Seneffe, possède les actes des greffes scabinaux de Luttre et Pont-à-Celles, de 1624 à 1795, et une liasse d'actes, de 1678 à 1766.

MACON.

(Comté de Hainaut, prévôté de Chimai.)

La seigneurie de Macon appartenait, au XVII^e^ siècle, à la famille Maleingreau.

Ce village suivait la coutume de Liége.

Les magistrats communaux repris dans un acte de 1562 sont : Jehan Caignet, lieutenant-mayeur ; Allixandre Grart, Frémin Jehenneau, Collart Raullin, Blaize Sebille et Collart Pauporté, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal* de Macon, une liasse de chirographes, de 1562 à 1681 ;

Digitized by Google

— 3 registres d'actes scabinaux, de 1575 à 1624, 1619 à 1639, 1671 à 1763, et 2 actes, sur papier, de 1698.

MACQUENOISE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Chimai.)

Macquenoise, fief relevant de la seigneurie de Chimai, était anciennement un hameau de Momignies.

Cet ancien fief, le hameau de Fourmathot et le lieu dit la Masure[1] ont été constitués en commune distincte, sous la dénomination de Macquenoise, par la loi du 24 mai 1867.

MANAGE.

(Duché de Brabant, mairie de Nivelles.)

Manage doit son importance à la station du chemin de fer établie au croisement de quatre voies ferrées. Jadis hameau de Seneffe, il a été érigé en commune distincte par la loi du 16 mars 1880. Bien que née d'hier, cette commune possède déjà une monographie historique due à la plume de M. Alfred Harou et publiée dans le *Bulletin de la Société royale belge de géographie*, année 1885. Toutefois nous n'avons rencontré, dans ce travail, aucune indication sur l'organisation communale avant la révolution française. Il y a là une lacune que présentent souvent les notices historiques. Certains écrivains s'occupent avec soin de faire connaître les évènements qui se sont passés dans leur village ; ils donnent avec des dévelop-

[1] Voyez : *Momignies*.

Digitized by Google

pements la généalogie des seigneurs, mais ils négligent trop souvent de s'occuper des anciennes institutions locales.

L'article cité sur Manage signale les seigneuries de Scailmont et de Tyberchamps, mais il n'indique même pas la seigneurie de Manage, celle qui a donné son nom au village ! Voilà une omission réellement étonnante !

La seigneurie de Manage comportait haute, moyenne et basse justice. De plus, il s'y trouvait les seigneuries de Scailmont, du Bois, de Tyberchamps, et le fief dit le Bonnier, tenant au bois Robert.

La seigneurie de Tyberchamps appartint successivement aux familles de Féluy, de Bousies, de Rubempré, de Renesse, de Rychewaert, Arrazola et Charlé. Il résulte du dénombrement fait en 1440 par Pierre de Bousies, que le seigneur nommait « ung maïeur et quattre eschevins, lesquels jugent, à la semonce de leur mayeur, de tous cas venant par-devant yaulx aveucq les eschevins de Waleran d'Aisne qui en at iij : et quant ils ne sont point claire ou saige, ils en jugent par le conseil de leurs pers les eschevins du fief de Nivelle[1]. »

Waleran d'Aisne possédait alors la seigneurie de Buisseret, qui est sur le territoire de Seneffe.

En 1485, interviennent à un acte Jacquemart le Biche, comme mayeur de la cour seigneuriale de Tyberchamps: Jean dou Jardin, Jean du Faux, Martin Philippe, Jean Sibillia et Jean Durant, en qualité d'échevins.

Les mayeur et échevins de Tyberchamps furent présents au renouvellement du cartulaire de cette seigneurie, en 1567[2].

Les actes du *greffe scabinal de Scailmont*, pour les années 1703 à 1781, sont conservés chez M. Castelain, notaire à Seneffe.

Le *greffe scabinal des seigneuries de Scailmont et du Bois*, se trouve chez le même notaire, pour les années 1722 à 1783.

---

[1] Stroobant, *Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Tyberchamps*, p. 15.

[2] Devillers, *Notice sur le dépôt des archives de l'État, à Mons*, p. 201.

Digitized by Google

MARBAIX-LA-TOUR.

(Principauté de Liége.)

Voir *Gozée*.

MARCHIENNE-AU-PONT.

(Principauté de Liége.)

La seigneurie de ce village appartint aux familles de Thuin de Jeumont, de Salm, de Ramelot, de la Marck, de Chastelet, de Crissegnée, de Bilquin, et de Cartier[1].

Originairement l'administration communale était composée d'un mayeur et de sept échevins. Dans la suite, on désigna deux bourgmestres. Une ordonnance du 13 mai 1734 prescrit que l'élection des bourgmestres se fera annuellement le 1er octobre, l'un desquels sera nommé par les justiciers et l'autre par les manants. Ils seront choisis parmi les plus capables « sachant lire et écrire, si faire se peut[2]. »

Nous trouvons, en 1322, Gobert Gaveriaux, maire de Marchiennes-au-Pont, et les échevins Godefrin li Forestiers, Alars li Machekeliers, Jakemar Scacheraux, Jehans Gaveriaux, Jehans li Vielle Ron, Colins Derre(?).

En 1332, l'administration communale avait pour maire Jehans Biernechons; les échevins étaient : Godefrin li Forestiers, Alars li Machekeliers, Jehans Bremars, Jakemars Scacheraus, Colars Delaitre, Colars de Viler et Jehans Pusiés.

[1] Devillers, *Documents sur Marchienne-au-Pont, Monceau-sur-Sambre, et le sauvement de Thuin*, dans les *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*, t. xiii, p. 152.

[2] *Recueil des ordonnances de la principauté de Liége*, 3e série, t. i, p. 675.

Digitized by Google

Le fonds scabinal de Marchienne-au-Pont reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : 3 recueils de chirographes, de 1322 à 1600; — 3 recueils d'œuvres de loi, de 1601 à 1794; — 6 registres d'actes, de 1554 à 1569, 1619 à 1645, 1655 à 1662, 1713 à 1722; — 7 actes passés devant le curé de Marchiennes-au-Pont, de 1576, 1577, 1586, 1590, 1618, 1660 et 1694; — 2 actes sur papier, de 1585 et 1591.

M. Ghislain, notaire à Fontaine-l'Évêque, conserve les actes de ce greffe, des années 1698 à 1795.

MARCINELLE.

(Principauté de Liége.)

Un acte, passé en 1480 « par-devant le maire et les eschevins de la ville, hauteur et seigneurie de Marchinelle », mentionne Jehan Ernau, comme maire, et comme échevins: Jehan le Maistre, Jehan Mahuet, Jehan Goffart, Jacque Ernau, Jehan Bastien, Jehan Aigre et Jaquemart Ernau.

Les actes étaient ordinairement réalisés devant les mayeur et échevins de Marcinelle et Couillet : ces deux communes n'ayant qu'un seul échevinage.

Jean Melchior, mayeur de la cour et justice de Marcinelle et Couillet, Remy Huart et Jean Guildoff, échevins de la dite cour, furent présents à la passation d'un acte du 16 juin 1688.

Le fonds scabinal de Marcinelle et Couillet reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : 2 recueils d'actes, sur papier, de 1702 à 1721, 1746 à 1758; — 12 actes, sur papier, de 1480, 1538, 1626, 1637, 1674, 1688, 1690, 1699, 1700, 1736, 1737 et 1747; — un chirographe de 1617.

Digitized by Google

MELLET.

(Une partie était du duché de Brabant, mairie de Genappes, et l'autre du comté de Namur, bailliage de Viesville.)

La seigneurie de ce village, appelé primitivement Melling et plus tard Biesme-Mellet, appartint d'abord à une famille du nom de Mellet, puis à celles de Franck, de Melin, de Glymes, de Croy et de Spangen.

Un acte du mois d'août 1209 fait connaître que Mellet possédait déjà des franchises communales. Il se termine ainsi : « Testes : scabini de Meleng quorum judicio predicta adheredatio composita est, Valinus scilicet ac Robertus, filius ejus, Bernardus agnomine Malazies, Berrengerus, Libertus, Franco de Summo Ville et Fulbertus[1]. »

Au XV^e^ et au XVII^e^ siècle, les actes se passaient devant les mayeur et échevins de la haute cour ou des hautes cours de Melling. Au XVI^e^ siècle, nous trouvons ce village divisé en quatre échevinages, savoir : la cour de Brabant, et celles de Villers-Perwin, de Saint-Ursmer et de Sainte-Gertrude de Nivelles. Il existait en outre « la cour de Saint-Fœillain jugeant audit Mellet, » le fief de Biesme, le winage du Pont, à Maingloux, et Saint-Fiacre, relevant de la cour féodale de Namur.

En 1470, Martin de Paradis était maire de la haute cour de Meling en Brabant ; les échevins étaient : Collart Gilbert, Lambert Rosart, Collart le Loup, Jehan Louy, Noë Blavier et Thiry Wéry.

Un acte du 25 octobre 1526 mentionne les échevins des quatre cours de Mellet. Ce sont :

de la cour de Brabant, Jacquemart Noë, Jean Callet, Jehan Jeheu, Martin de Blancquemont, Franchoy Franchoy, Jehan Rozart et Colla Robert ;

[1] *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique,* t. v, pp. 198-199.

Digitized by Google

de la cour Saint-Ursmer, Jehan de Balle, Willame le Dure, Jehan Jeheu, Collas Blavier, Jehan le Josne ;

de la cour de Villers-le-Paruwin, Jehan Gilbiert, Martin Floren, Ambroise le Chire, Jehan Callet, Colla Listialz, Lois le Merchier ;

de la cour Sainte-Gertrude, Jehan Gossealz, Jehan de Lieraulut, Jehan de Balle, Willame de Leupt, Colla Listialz, Martin Dellingmot, Philipot Gossealz le josne.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède :

du *greffe scabinal de Mellet* : 5 liasses d'actes, de 1470 à 1765, et un registre aux transports, de 1753 à 1791 ;

du greffe de la cour *Saint-Ursmer*, 3 registres, de 1725 à 1789.

MERBES-LE-CHATEAU.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Merbes-le-Château, appelé anciennement Merbes-Poterie, était une ville franche en possession d'un sceau communal portant un château-fort[1].

Les actes se passaient devant un mayeur et sept jurés. Nicaises li Jovènes, Colars Hallés, Huars li Cambrelins, Jehans Bouriauls, Jehans li Tonderes li Jovènes, Gérars de Sedent et Jehans li Tisserans sont cités comme jurés dans un acte du 4 juin 1401.

Il y avait : la seigneurie de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, dont Hughes du Rieu était mayeur en 1616 ; la seigneurie de Boustaine ou de la Hamaide, qui était indivise entre les différents seigneurs de Merbes-le-Château, et celles de Ligne et de Lalaing, ainsi que le fief Tristant.

L'administration échevinale de Boustaine se composait

[1] DEVILLERS, *Sceaux de Merbes-le-Château, de Gosselies et de Leuze*, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XX, pp. 529-538.

Digitized by Google

comme suit: en 1461, n. st., Jakemart le Clercq dit Simon, mayeur; Jehan Longelet dit Taillant, Gilliart Mallet, Obert de le Motte et Jehan Pavin, échevins. Cette administration se servait d'un sceau portant le même château que celui de Merbes.

Merbiœul, dépendance de la commune, avait le même échevinage que la seigneurie de Boustaine. Les actes se passaient ordinairement devant les mayeur et échevins de Boustaine et Merbiœul.

Il existait, sur le territoire de Merbiœul, la seigneurie de Rocelaire ou Rochelaire, appartenant en 1550 au prince de Chimai, laquelle avait, à cette date, Toussains Taymont pour mayeur; Martin d'Arkenne, Jehan Hairet, Jehan Huart, Jehan de Mon, Guillaume d'Arkenne et Michel de Ragnyes pour échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède :

du *greffe scabinal de Merbes-le-Château*, une liasse de chirographes, de 1401 à 1708; — une liasse d'actes, de 1759 à 1794; — 7 liasses de liquidations, de 1633 à 1791; — 2 liasses de contrats de mariage, de 1676 à 1784;

du *greffe scabinal de Merbes-le-Château, Merbiœul et Boustaine*, 66 cahiers aux œuvres de loi, de 1614 à 1741; — 24 cahiers aux criées, de 1668 à 1744;

du *greffe scabinal de Merbes-le-Château, Boustaine, Merbiœul et Rochelaire*, 12 registres aux œuvres de loi, de 1741 à 1796; — 2 registres aux criées, de 1744 à 1791;

du *greffe scabinal de Merbes-le-Château, Boustaine, Merbiœul et Saint-Martin*, 11 liasses d'embrefs, criées et plaintes, de 1606 à 1796; — une liasse de chirographes, de 1550 à 1787.

MERBES-SAINTE-MARIE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Le souverain, en sa qualité de comte de Hainaut, possédait

Digitized by Google

une seigneurie à Merbes-Sainte-Marie; on y trouvait aussi la seigneurie de Noircarme dite de Maingoval et celle de Cuvillers, ainsi que les fiefs d'Angre, du Vivier-Coulon et de Montrœul.

Les magistrats communaux de Merbes-Sainte-Marie étaient, en 1641, Jean Brongnet, mayeur, Jean Adam, Nicolas Touret, Pière Hacardeau, Anthoine Massart et Nicolas Mulchamps, échevins.

L'échevinage de la seigneurie domaniale ou du comte de Hainaut, se composait, en 1509, comme suit : Jehan Auchenoy, mayeur, Jacquemart d'Angre, Jehan Houssin, Jehan Posteau et Martin de Liége, échevins. Ces échevins se servaient d'un sceau représentant la Sainte-Vierge, qui fut renouvelé en 1587[1].

En 1531 n. st., Jehan le Conreur était lieutenant-mayeur de la seigneurie de Maingoval; Jehan Posteau, Jacquemart Capeau, Simon de Sulbroecque et Jehan Butet en étaient les échevins.

Pierre-Philippe Wanderpepen était maire de la seigneurie de Cuvillers, en 1754; Joseph Milcamps, Jean-Baptiste Lebacq, François-Joseph Huart et Antoine Desallle en étaient les échevins.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent du *greffe scabinal de Merbes-Sainte-Marie* : une liasse de chirographes, de 1509 à 1673; — une liasse d'actes sur papier, de 1648 à 1795; — 3 registres aux œuvres de loi, de 1745 à 1755, 1769 à 1789;

du *greffe scabinal de la seigneurie de Cuvillers*, 12 actes, sur papier, de 1754, 1785 à 1789, et un dénombrement des biens, renouvelé le 9 janvier 1702.

---

[1] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. xx, p. 536.

Digitized by Google

MOMIGNIES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Chimai.)

Le village de Momignies est situé dans l'ancienne seigneurie de Chimai, dont il occupait l'extrémité S.-O., limitrophe à la frontière française. Dans ces dernières années, on en a détaché la fraction méridionale, pour former la commune de Macquenoise, dont le territoire, avant le XV^e^ siècle, était presque entièrement couvert de bois. Ce fut un seigneur de Chimai, Gilles, qui, à la fin du XII^e^ siècle, créa ce village, peut-être au moyen de défrichements conquis sur la forêt de Thiérache et que l'on appelait la Franche Haie; peut-être, comme cela se fit dans d'autres localités, en y distribuant à ses vassaux, à diverses conditions, les champs et les prairies qu'il y possédait. Après avoir effectué cette transformation, il comprit Momignies (*villa de Mominiis quam novam instituerat*, lit-on dans Gislebert, en 1185), dans le fief qu'il tenait du comte de Hainaut et pour lequel il devait un stage ou séjour d'une certaine durée au château de Mons.

Momignies est parfois qualifié de *ville franche*, et il est certain, comme l'affirment des documents, dont le plus ancien date de 1413, qu'il obtint une charte, en vertu de laquelle chaque habitant qui y avait « un héritage appelé manoir » devait au seigneur un cens de 12 deniers blancs forts. De plus, une amende de 2 sous y était comminée contre celui qui ne payait pas le cens seigneurial au jour de l'échéance; mais là se bornent les renseignements que nous avons pu recueillir à ce sujet. La charte en question datait probablement de la fin du XII^e^ siècle, et c'était par elle que les obligations et les privilèges de la franche *ville de Momignies*, avaient été déterminés [1].

[1] WAUTERS, *Analectes de diplomatique*, dans *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4^e^ série, t. X, p. 47.

Digitized by Google

A la suite de ces considérations, M. A. Wauters publie un arrangement intervenu entre Nicolas, abbé de Maroilles, d'une part, et Gilles, seigneur de Chimai, et sa femme Adelise, en 1181, en vertu duquel le premier a cédé aux seconds l'avouerie du bois de Saint-Humbert situé près de Momignies. Lambert, maire de Momignies, intervint comme témoin à cet arrangement.

Ce village suivait la loi de Prisches.

Gilles le Phelippe, mayeur de Momignies, est cité en 1358.

On trouve dans un acte de 1555, les noms suivants : Collart Simon, mayeur ; Denis Basselart, Jehan Masselardt, Amandt Simon et Jehan Tassart, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal* de Momignies : 16 chirographes, de 1555-1679 ; — 14 registres aux œuvres de loi, de 1700 à 1794 ; — 2 liasses d'actes sur papier, de 1677 à 1794 ; — une liquidation, de 1768.

MONCEAU-IMBRECHIES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Chimai.)

Monceau et Imbrechies formaient autrefois deux villages ayant chacun un échevinage spécial.

Monceau suivait la loi de Prisches.

Guillaume de Bouzanton, Jean Houssin et le sieur du Carme ont possédé la seigneurie d'Imbrechies.

On trouve, en 1517, les noms des magistrats communaux : Henri Scohier, mayeur de Monceau, Piérart Caingnet, Simon . . . . . , Jehan Huchon, Jehan Wauthier d'Imbrechies, Jehan Wauthier de Macon, Jehan de Cuir et Loys Lobet, échevins.

Jehan Fauvette, Piérart Grigore, Phelippe Saudoyé et Jehan Plaisant étaient échevins d'Imbrechies, en 1519.

Digitized by Google

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré du *greffe scabinal de Monceau* que 2 chirographes et 2 recueils de 1517 et 1649, 1655 à 1793 ;

du *greffe scabinal d'Imbrechies*, 3 chirographes, de 1519, 1551 1568, n. st., et une liquidation de 1745.

MONCEAU-SUR-SAMBRE.

(Comte de Hainaut, prévôté de Chimai.)

La terre de Monceau appartint à la famille de Hamal ; ensuite elle passa, par alliance, à celle de Gavre.

Il y avait un mayeur et sept échevins.

Les magistrats communaux cités en 1290 sont : Adans dou Chanoit, maire ; Collart Grevaus, Jehans de Tymion, Jehans Chenin, Jehans de Save, Cellenars dou Monchial, Lanbiers li Dus de Hamias et Jehans Bourlars, échevins.

Le fonds scabinal de Monceau-sur-Sambre reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : 2 recueils de chirographes, de 1290 à 1685 ; — un registre d'œuvres de loi, de 1686 à 1794 ; — 3 registres et sept cahiers d'actes divers, de 1610 à 1756.

MONTBLIART.

(Comté de Hainaut, prévôté de Beaumont.)

Ce village formait une seigneurie appartenant aux seigneurs de Beaumont.

La mairie héréditaire de Montbliart constituait un fief ample tenu du comté de Hainaut.

Digitized by Google

En outre, il y avait sept jurés qui étaient créés par le prévôt de Beaumont, au nom du comte, et prêtaient entre ses mains le serment de se bien et fidèlement conduire et régler en leur état, garder les droits, hauteurs et autorités de S. E., les biens d'église, des pauvres, des femmes veuves et de toute la communauté.

En 1575 n. st., Thomas Hanoteau est cité en qualité de mayeur ; et le sont comme jurés Andrieu Lorent, Jehan Thomas, Jehan Danies et. . . . . .

Dans sa publication du *Besogné de Montbliart*, M. Th. Bernier donne la liste des mayeurs, maires et bourgmestres de cette commune depuis 1574.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Montbliart*, 7 actes, sur parchemin, de 1575, n. st. 1581, 1583, 1589, 1608, 1617 et 1620 ; — 5 actes, sur papier, de 1694, 1716, 1747, 1750 et 1785, et une liasse de criées, de 1600 à 1793.

MONTIGNIES-SAINT-CHRISTOPHE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Beaumont.)

La seigneurie de Montignies-Saint-Christophe appartint à la famille Montignies ; ensuite elle passa par alliance à celle de Lalaing.

Les magistrats communaux étaient, en 1563 n. st., Martin Leden, mayeur; Philippe Brasseur, Jehan le Juste, Nicaise Willot, Jacques Maignette, Valentin le Loing, fils, et Philippe Bourgois, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré du *greffe scabinal de cette commune*, que 13 chirographes, de 1563, n. st., 1568, n. st., 1570 n. st., 1572, 1576, 1582, 1585, 1587, 1599, 1603 et 1627 ; — une liasse d'actes, de 1603-1780, et 7 criées, de 1729-1759.

Digitized by Google

MONTIGNY-LE-TILLEUL.

(Principauté de Liége.)

Ce village, appelé autrefois Montigni-le-Tigneus, avait un échevinage au XIII^e^ siècle.

Les maire et échevins de cette commune sont cités, en 1277, dans un acte daté comme suit : *Donées l'an del Incarnation Ihésu-Christ mil cc et setlante-set, le quart ior de Pentecoste.* Lettres par lesquelles Jean, abbé, et des religieux d'Alne, d'une part, le maire, les échevins et toute la communauté de *Montegni le Tigneus*, d'autre, pour avoir concorde entre eux, promettent, sous peine de cent marcs blancs, dont la moitié serait payée à l'évêque de Liége, de tenir pour décisive la sentence arbitrale que portera, avant la saint Jean-Baptiste, *Jehan de Tuin, voet, et signeur de Roianwés et Montigni,* sur leur différend à l'occasion du bois de *Sorebruire*, où la dite communauté prétendait avoir « le pasturage, le morbos et l'usage[1]. »

Les magistrats communaux de Montigny-le-Tilleul étaient, en 1437 v. st., Colart Gyl, maire ; Colart Gérar, Mathieu Petit, Jaquemart le Carlier, Williame Seupen, échevins.

On conserve aux archives de la commune, la matrice du sceau échevinal ancien. On y remarque un griffon tenant un écu dans lequel est un monogramme surmonté d'un arbre ; au-dessus la légende : S. MONTIGNI. TIGNEVX. M. Devillers en a publié le dessin dans le t. XVIII, des *Annales du Cercle archéologique de Mons.*

Le *greffe scabinal de Montigny-le-Tilleul*, pour la période de 1740 à 1787, se trouve chez M. le notaire Briard, à Fontaine-l'Evêque.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, ne possède de

[1] DEVILLERS, *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. IX, p. 240.

Digitized by Google

ce greffe, qu'une liasse d'actes sur parchemin, de 1437, v. st., à 1683, et une liasse d'actes sur papier, de 1450 à 1785.

MONTIGNY-SUR-SAMBRE.

(Principauté de Liége.)

Ce village obtint, en 1253, des lois et des franchises communales de Godescale, seigneur de Montigny-sur-Sambre. Celui-ci déclara que ses successeurs devaient en jurer le maintien avant que le maire et les échevins pussent rendre la justice en leur nom. Cet acte renferme, entre autres prescriptions, celle-ci, relative à la durée des fonctions du maïeur : « Ordeneit est ke li maires de Montegni doit rendre se mairie le jour saint Jehan-Baptiste par-devant les eskevins [1]. »

On trouve, en 1484, les noms suivants : Viescelo Viesebielet, maire ; Jehan Jonnetiau, Jehan Cocha, Jehan Ansial, Jacque Dester et Jehan le Roussiau, échevins.

Le fonds scabinal de Montigny-sur-Sambre reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons comprend : 17 cahiers dont les 3 premiers en fragments, aux œuvres de loi, de 1515 à 1679 ; — 4 registes aux mêmes actes, de 1619 à 1659, 1671 à 1675, 1693 à 1698, 1703 à 1709 ; — 4 liasses d'actes, 1484 à 1788 et une liasse de testaments, de 1679 à 1741.

MONT-SAINTE-ALDEGONDE.

(Comté de Hainaut, prévôte de Binche.)

Au XVI[e] siècle, la seigneurie de ce village était divisée en

[1] WAUTERS, *De l'origine et des premiers développements des libertés communales en Belgique*, preuves, pp. 182-185.

Digitized by Google

trois parties : l'une était en la possession de la famille de Hamericourt ou Hemricourt, et passa ensuite à Philippe de Marnix du chef de sa mère Marie de Hemricourt ; la seconde appartenait à Guillaume Prévost, et la troisième au seigneur d'Esclaibes et d'Espinoy. Celle-ci devint, au XVII[e] siècle, la propriété du prince de Ligne.

On trouve, en 1535, les noms suivants : Jehan Toubeau, chevalier, seigneur de Willezies, mayeur de la seigneurie de Haméricourt ; Meurisse Artillon, Piérart de Nalennes, Jehan Ghossuin et Collart de le Tenre, échevins de cette seigneurie.

Un acte, passé en 1564 devant les mayeurs et échevins de Mont-Sainte-Aldegonde aux seigneurs hauts-justiciers, cite Estièvène Gossuin, mayeur de la seigneurie Philippe de Marnix, et les échevins de cette seigneurie, Jehan Rucquelot, Colart de le Denée, Ghodeffroix Gossuin et Colart du Sart ; Henry Protteau y est mentionné en qualité de mayeur de la seigneurie M[gr] d'Esclaibes et d'Espinoy ; et le sont comme échevins, Colart de le Tenre, Mathieu de Villers, Andrieu Blondeau et Martin Rucquelot. Les échevins intervenus à la passation de cet acte pour la seigneurie Guillaume Prévost, sont : Pierre le Keulx, Jacques Fiefvet, Lucas le Douiller et Blaze du Pire.

Le *greffe scabinal de Mont-Sainte-Aldegonde*, pour les années 1720 à 1795, est déposé chez M. Derbaix, notaire, à Binche.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré de ce greffe que 11 chirographes, de 1535, 1564, 1573, 1586, 1613, 1616, 1620, 1627, 1631, 1632 et 1661.

MONT-SAINTE-GENEVIÈVE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Ce village était compris dans l'alleu de Binche. Il s'y trouvait la seigneurie de Haultmonfayt et le fief du Vivier Coulon.

Digitized by Google

Un acte du 12 octobre 1355, transcrit dans le cartulaire de l'abbaye de Bonne-Espérance, t. XII, mentionne les gens de loi de Mont-Sainte-Geneviève; ce sont : Willaumes Bailles, Jehans Cerise, Jehans Turpins, Oliviers li Mesueres, Jehans Pellins, Jehans dou Lardier, échevins, et Jehans Boussars, mayeur.

Les actes du *greffe scabinal de Mont-Sainte-Geneviève* se trouvent en l'étude de M. Derbaix, notaire à Binche; ils vont de 1666 à 1794.

Voyez : BINCHE (alleu de).

MONT-SUR-MARCHIENNES.

(Principauté de Liége.)

Jehan Bodechon intervint comme mayeur de Mons-deseur-Marchiennes, dans un acte du 31 mai 1516; il est assisté des échevins-jurés Quentin Spournea, Stienne Collen, Loren de Dampremy, Jehan Robert et Mahieu Bodechon.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de cette commune*, une liasse d'actes de 1605 à 1772; — 3 registres d'actes, de 1598 à 1603, 1655 à 1666, 1683 à à 1705; — une liasse de testaments, contrats de mariage, etc., de 1516 à 1699; — 2 registres contenant la transcription des actes, de 1705 à 1785; — un fragment de cahier contenant 6 actes, du 1er mai au 25 septembre 1756, et 10 chirographes de 1516, 1518, 1536, 1544, 1594, 1605, 1621 et 1671.

MORLANWELZ.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Ce village suivait la loi du Rœulx.

Digitized by Google

On y trouvait la seigneurie de Jehan Machars et la seigneurie foncière de Mervaux.

Un document de 1373 mentionne Bauduin le Hanbirgeur, mayeur de Morlanwelz, et les échevins de la localité.

Les magistrats communaux étaient, en 1556, Pierre le Merchier, mayeur ; Martin Coppin, Guillaume des Mons, Lambert Ghaillet, Jehan Carlier et Jehan Sturbois, échevins.

L'administration de la seigneurie Jehan Machars avait pour mayeur, en 1381, Colars li Tourneres. Pour passer les actes de cette seigneurie, on empruntait les échevins de la commune. Voici leurs noms à la date ci-dessus : Mikieus Ysabelos, Piérars Marchiauls, Gérars li Pannetiers, Colars dou Fays et Jehans de le Cuvignie.

Le fonds scabinal de Morlanwelz reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : une liasse de chirographes, de 1381 à 1685; — des liasses d'actes, de 1622 à 1794 ; — une liasse intitulée : « Déclarations des remises de chasse « de Leurs Altesses Royales de Mariemont, situées sur Mor- « lanwelz, Péronnes et Waudrez, 1784. »

NALINNES.

(Principauté de Liége.)

La seigneurie de ce village fut donnée, en 1207, par Arnould, seigneur de Morialmé, au chapitre de Fosses. En 1547, dame Yolaine de Boussu était douairière de Morialmé et de Nalinnes. Maximilien de Mérode, seigneur de Nalinnes, vendit en 1690 la seigneurie de Nalinnes à Michel-Henri de Rosen, seigneur de Chastrée.

Nalinnes avait un mayeur et sept échevins.

Digitized by Google

Il s'y trouvait une seigneurie de Fontenelle, qui possédait un échevinage spécial.

En 1535, Jehan de la Croix était mayeur, de Nalinnes ; Jaque del Rue, Colart de Biausart, Johan Lemoine, Lowys Depry, Johan Darden, Martin de Biausart et Colart Compaignie en étaient les échevins.

Jean Mouton était mayeur de la haute cour et justice de Fontenelle, en 1634 ; étaient échevins : Servaix le Neufnier, Valletin Werion et Laurent Gossart.

Le fonds scabinal de Nalinnes reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : un cahier d'actes, de 1567 : 11 chirographes, de 1535, 1537, 1544, 1608, 1622, 1634, 1643, 1670, 1679, 1711 et 1720 ; — 14 liasses d'actes.

M. de Ponthière, notaire à Ham-sur-Heure, conserve les documents suivants sur Nalinnes : actes de la cour de justice, de 1551 à 1795 ; — actes passés devant les notaires apostoliques, de 1684 à 1795.

OBAIX.

(Enclave du comté de Namur dans le duché de Brabant, faisait partie du bailliage de Viesville.)

La seigneurie de ce village appartenant à l'abbaye de Floreffe, était une pairie du comté de Namur.

Il est fait mention des mayeur et échevins d'Obaix dès 1298.

Le 13 mars 1300, intervint un échange de possessions entre l'abbaye de Floreffe et la commune d'Obaix, pour laquelle agissent « li maires et li eschevin et toute li communités de le vile de Obais [1]. »

[1] *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, VIII, p. 383, et t. IX, p. 291.

Digitized by Google

Il y avait à Obaix la seigneurie de Rossegnies dont le seigneur avait le droit d'établir mayeur, échevins, greffier et sergent.

Un acte du 11 août 1536, donne la composition de la magistrature de Rossegnies : Jehan de Vilenfaingne, mayeur ; Jacquemart Lenfosseau, Colart du Masy, Franchois Meurée, Jehan Hublau, Jacque Renart, Grigore Jacquo et Colart le Chambier, échevins.

Le fonds des *actes scabinaux d'Obaix*, de 1701 à 1795, se trouve au dépôt des archives de l'État, à Mons, qui possède, en outre, 6 chirographes du *greffe scabinal de Rossegnies*, de 1536, 1547, 1608, 1632, 1634 et 1708.

PEISSANT.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Primitivement, Peissant formait une seigneurie qui appartint d'abord à une famille du même nom ; cette seigneurie passa aux maisons de Rumigny, de Grandreng, de Hétermy, d'Argenteau et de Corswarem.

On y trouvait la seigneurie foncière de l'abbaye de Lobbes et celles d'Ernoul d'Auberchicourt, de De la Croix, de M^gr^ du Fayt, d'Aiseau (qui fut la propriété du sieur de Gœgnies), de Cornet d'Elzius, de Cuvelon et de Saliermont.

Gilliart de Dinant, mayeur de la seigneurie de Nicolas, s^gr^ de Peissant, et les échevins Pol de Braibant, Guillaume Katerine dit Des Ruelles, Colart de Roeme, Jehan le Douch et Robert Regnault sont présents à la passation d'un acte, en 1485.

En 1461, l'administration de la seigneurie de l'abbaye de Lobbes se composait comme suit : Jacquemart de Resmes,

Digitized by Google

mayeur ; Jehan le Carlier, Nicaise Le Ver, Gérart Lefebvre et Godeffroit de la Motte, échevins.

Nicolas Le Mayeur était mayeur de la seigneurie du Fayt, en 1564 et en 1612, Gilles de la Plancque, lieutenant-mayeur de la seigneurie d'Aiseau appartenant à Léon de Gœgnies.

Ces deux seigneuries empruntaient les échevins de la commune.

Le fonds scabinal de Peissant, reposant aux archives de l'État, à Mons, se compose de :

Greffe scabinal de Peissant, une liasse de contrats de mariage, de 1695 à 1767, et une liasse de chirographes, de 1461 a 1670 ;

Greffe scabinal de la seigneurie Saint-Pierre de Lobbes, 5 cahiers et 4 registres de criées et œuvres de loi, de 1678-1688, 1728-1734, 1747-1784 ; — 6 liasses d'actes, de 1556 à 1794 :

Greffes scabinaux des seigneuries d'Aiseau ou de Gœgnies et de Cornet d'Elzius, une liasse d'actes, de 1743 à 1793.

PETIT-RŒULX-LEZ-NIVELLES.

(Duché de Brabant, mairie de Nivelles.)

La seigneurie de Petit-Rœulx-lez-Nivelles relevait de la cour féodale de Brabant. Wautier de Waprezées, chevalier, l'avait reçue en 1284 de Jean, duc de Brabant. Cette seigneurie passa successivement aux familles d'Arquennes, de Vander Spout, de Witthem, d'Orley, de Rubempré et de Trazegnies.

Dans une déclaration faite en 1530 par Isabeau de Berselle, dame de Seneffe, Petit-Rœulx, etc., veuve de Bernard d'Orley, il est dit que la dite seigneurie comprenait la justice haute, moyenne et basse, ayant mayeur et eschevins, « ung sergent, ung messier, fers, bouges et prison pour emprisonner les malfaiteurs, » etc. [1]

[1] Cour féodale de Brabant, aveux et dénombrements, n° 4270, aux Archives du Royaume, à Bruxelles.

Digitized by Google

Petit-Rœulx suivait la loi de Nivelles.

Les échevins étaient au nombre de sept.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré de ce *greffe scabinal* qu'un seul acte de l'année 1698 ; Hubert Haucourt, Gaspart Gérard, Michel Denis, Jean-Martin Bomal et Nicaise Sticquet y sont mentionnés en qualité d'échevins.

PIÉTON.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Nous rencontrons la mention des mayeur et échevins de Piéton dans des lettres du 2 février 1352. Ces magistrats communaux reconnaissent que le marais de cette localité appartient entièrement au commandeur. Jehans Scaliniel était alors maire ; Bauduins Scalinz, Jehans de Tiennes, Leurens Scalins, Colars li Clers, Jakemars li Piérarde, Piérars de Aheries et Jehans Lambiers, échevins [1].

Dans le fonds de l'ordre de Malte, il existe un autre acte émanant des maire et échevins de Piéton, du 13 juillet 1538 ; le sceau échevinal qui y est appendu figure un blason à la croix de Malte soutenu par Saint-Jean [2].

On trouvait à Piéton la seigneurie de Luth-le-Plouy, mais on ignore si cette seigneurie possédait un échevinage.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal* de cette commune, une liasse d'actes, de 1677 à 1781 et 9 chirographes, de 1521, 1538. 1544 n. st., 1560, 1631, 1647 et 1696.

[1] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XII, p. 387.

[2] DEVILLERS, *Inventaire analytique des archives des commanderies belges de l'ordre de Malte*, p. 86.

Digitized by Google

M. le notaire Briard, à Fontaine-l'Évêque, est dépositaire des actes de ce greffe, de 1636 à 1793.

PIRONCHAMPS.

(Principauté de Liége.)

Pironchamps était un hameau de Pont-de-Loup ; aucun document ne nous fait connaître si ce hameau possédait un échevinage distinct. Il a été érigé en commune par une loi du 11 juin 1876.

Voyez PONT-DE-LOUP.

PONT-A-CELLES.

(Duché de Brabant, mairie de Nivelles, à l'exception du hameau de Traulée, qui dépendait du comté de Namur.)

Pont-à-Celles, appelé simplement Celles dans les anciens actes, possédait, outre une seigneurie principale, celles de Hériamont, de Traulée et de Pottes.

En 1622, Henry de Lespinne était mayeur de Hériamont et Philippe de Bertenchamps, mayeur de la seigneurie de Pottes ; Hubert Leclercqz, Jean Bauldhier de Laulnoy, Michel le Falconnier, Adrien Leclercqz et Pierre Bauldhier étaient échevins de ces deux seigneuries.

Un acte, passé le 27 mars 1623 « par-devant les mayeur et eschevins de la haute cour et franchise de Traulée », est fait en présence de Mahieu Rousiau, mayeur ; de Georges Meurée et Gobert Baudhier, échevins.

Le *greffe scabinal de Pont-à-Celles* est déposé chez M. Dubois, notaire à Seneffe ; il remonte à 1624.

Digitized by Google

Le *greffe scabinal de Traulée*, de 1636 à 1795, se trouve chez M. Dubois, notaire à Seneffe.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède de ce greffe : une liasse de chirographes, de 1623 à 1678, et du *greffe scabinal de la seigneurie d'Hériamont*, 6 chirographes de 1622 1626, 1639, 1660, 1670 et 1678, et une liasse d'actes, de 1622 à 1690.

PONT-DE-LOUP.

(Principauté de Liége.)

Ce village n'avait pas d'échevinage particulier ; les actes de juridiction volontaire se passaient devant les mayeur et échevins de Châtelet et Pont-de-Loup réunis pour le temporel.

Les contrats de mariage et les testaments étaient, comme dans la plupart des localités, reçus par le curé qui, en ce cas, avait la qualité de notaire apostolique.

Voyez CHATELET.

Au dépôt des archives de l'État, à Mons, sont réunis 20 actes passés devant le curé, des années 1605, 1607, 1614, 1616, 1628, 1646, 1661, 1664, 1672, 1679, 1690, 1729, 1732, 1737, 1741, 1742 et 1744.

PRESLES.

(Principauté de Liége.)

La seigneurie de Presles appartint d'abord à une famille qui portait son nom, ensuite elle passa dans celles de Seraing, d'Enghien, de Lierneux, et en dernier lieu au comte d'Oultremont.

Digitized by Google

Le 3 juillet 1591, la cour de justice de Presles, avec le consentement d'André d'Havré, seigneur usufructuaire de Presles, Roselies et Évresquoy, grand bailli du pays de Liége et de l'Entre-Sambre et Meuse, et de Jean, son fils, renouvela la charte des villages précités de Presles, Roselies et Évresquoy.

La haute cour de Presles avait un mayeur et sept échevins.

En 1546, Jehan Rigau, l'aîné, était mayeur ; Gérard Leurkin, Collar Jamollet, Jehan Tossains, Jehan Crynon, Piérart le Estordeur, Jehan Rigau le jeune et Pierart Duboix, sont cités comme échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Presles*, 7 registres d'œuvres de loi, de 1535-1663, 1662-1677, 1690-1706, 1707-1768, 1781-1788 ; — 2 cahiers d'œuvres de loi, de 1573-1590, 1595-1596 ; — 14 actes sur papier, de 1633, 1635, 1662, 1668, 1669, 1671 à 1673, 1679, 1680, 1709, 1713 et 1715.

La série des actes, de 1768 à 1795, se trouve déposée à Charleroi, chez un notaire.

RAGNÉE ou RAGNIES.

(Principauté de Liége.)

L'abbaye de Lobbes était, dès 868, propriétaire de ce village ; elle était seigneur terrien et à ce titre l'abbé avait seul droit de permettre de charger ou d'aliéner les biens de la communauté, d'autoriser les procureurs à plaider, de remettre les plaids à sa volonté, enfin de faire grâce aux homicides et autres criminels[1].

Un acte de 1312 émane de « li maires, li eschevin et li

[1] Vos, *Lobbes, son abbaye et son chapitre*, t. II, pp. 314 et 554.

Digitized by Google

communitez de le ville de *Raingnies*[1], » et établit ainsi que dès lors ce village possédait une administration locale.

La charte de Ragnies, record de la cour de justice, fut écrite, le 22 mars 1451 (1450 v. st.), en la présence de Colart de Stocqz, Alart de Marbais, Estiviene le Cordier, Jehan le Conte, Alart Lambert et Colart Reny, échevins de Ragnies, ainsi que Jehan des Lierez, mayeur dudit lieu.

Cette charte est rédigée d'après « che qu'en notre ferme par lettres chirographes, par bullez, par papiers, ne nous minsme en aier et de bouche salviemmes de toutes coses appartenant à eux pour che furnirez. » Elle a donc servi à constater des droits plus anciens.

On y rappelle que les échevins devaient tenir trois plaids généraux où devaient se rendre tous les habitants : le premier le lendemain de l'Épiphanie, le second le deuxième lundi après Pâques, le troisième le 1er octobre. « Et ensy en deut de notre salaire pour cesdis trois plais tenir, aions en notre devant dit signeur monsigneur de Lobbes prédit abbez tous les ans ung francq dîner en le ville de Raignies de vin et de viande raisonnablement ensi que à tenir appartient à nostre mayeur, à nous les esquevins, à nostres femmes et à nostre sergent sermenteit. Dont s'ensy estoit que nostre dict segneur fuist en deffaulte du dist disner payer certain an, nous les dicts esquevins ne deverions s'il ne nous plaisoit soir en plait général jusque satisfaits et payer seriemmes de nostre dit francq disner[2]. »

D'après les chirographes du greffe scabinal de cette commune, les échevins de Ragnies auraient exercé leur juridiction en dehors de leur territoire. On trouve en effet des actes passés devant les mayeur et échevins de Ragnies et Biesme, de Ragnies et Biercée et de Ragnies et Leers. Cependant, il résulte

[1] Devillers, *Cartulaire d'Aine*, n° 95. Annales du Cercle archéologique de Mons, t. IV, pp. 258-259.

[2] *La charte de Ragnies*, par Kaisin. Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi, t. XIII, pp. 69 et s.

Digitized by Google

des documents que nous avons compulsés, que Biercée et Leers avaient déjà au xvi[e] siècle, chacun un échevinage particulier.

Nous avons vainement cherché l'explication de ces faits dans l'introduction placée par M. Kaisin, en tête de sa publication de la charte de Ragnies. Nous savons que Biesme, Biercée et Leers appartenaient au même seigneur, l'abbé de Lobbes, et peut-être aura-t-il jugé de réunir à certaines époques la magistrature de ces communes à celle de Ragnies. L'hypothèse nous semble assez peu admissible, car, comme le lecteur le constatera aisément par les dates auxquelles se rapportent les actes, il s'en rencontre de mêmes années. Il nous semblerait plus rationnel de penser que Biesmes, Biercée et Leers étaient des hameaux ou seigneuries particulières situées à Ragnies. Plusieurs passages de la charte de 1450 mentionnent « ly masuiers de Raignies, de Bievene, de Liereez et de Bierchaz ; » plus loin : « Biévène, Lierce, Bierchée, » qui sans aucun doute sont des variantes de Biesme, Biercée et Leers. D'ailleurs, la charte a été publiée d'une manière peu lisible : la copie dont s'est servi M. Kaisin était peut-être incorrecte. Ainsi *Bievene* est une mauvaise lecture de *Bevena* ou *Beveria*, où se trouvait un autel dépendant de Ragnies, d'après un pouillé de 1558[1]. Quoi qu'il en soit, nous devons nous borner à signaler ce point et laisser à l'écrivain qui entreprendra la monographie de ce village, le soin d'élucider un problème historique que M. Kaisin n'a pas même soupçonné.

Les échevins de Ragnies allaient à chef de sens à Liége.

Les magistrats communaux de Ragnies cités en 1458, sont : Jehan de Lers, mayeur ; Alart de Marbais, Estiévène le Cordier, Colart Rey, Jehan le Comte, Alart Lambiers, Jehan Séghins et Colart Wiars, échevins.

Louis Estienne était mayeur et échevin de la cour et justice de Ragnies et Biesme, en 1635 ; Arnold de Merbe, Pière Remy, Quentin Malou, Iacq Meurisse et Jacqz Bouvelet en étaient les échevins.

[1] *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. II, pp. 392-393.

Digitized by Google

En 1638, Jean Hacq, mayeur, Pière Remy et Jean du Moustier, échevins, interviennent à la passation d'un acte comme composant l'échevinage de Ragnies et Leers.

M. le notaire Derbaix, à Lobbes, conserve des actes du *greffe scabinal de Ragnies*, de 1716 à 1793.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède de ce greffe : une liasse de chirographes, de 1458 à 1743 ; — 5 actes sur papier, de 1486, 1581, 1611, 1712 et 1752 ;

du *greffe scabinal de Ragnies et Biesme*, 6 chirographes, de 1635, 1638, 1677, 1697, 1700 et 1708, et un acte sur papier de 1657 ;

du *greffe scabinal de Ragnies et Biercée*, 4 chirographes, de 1655, 1704, 1727 et 1728, et une liasse d'actes, de 1512 à 1779 ; — un registre (incomplet) aux actes, de 1669 à 1678 ;

et du *greffe scabinal de Ragnies et Leers*, 3 chirographes, de 1638, 1644 et 1718.

RANCE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Ce village formait une seigneurie relevant du château de Beaumont. On suivait à Rance la coutume de Mons.

Le *Besoigné* de ce village, rédigé en 1608, fait connaître en ces termes la composition de la magistrature locale :

« Il y at audit village un mayeur et sept jurez, lesquels sont tous créez par le sieur gouverneur et continuent en leurs estatz jusques à leur décez ou bien jusques au bon plaisir et rappel de son Excellence ou dudit sieur gouverneur ès mains duquel iceux prestent serment à leur création de se bien et fidellement conduire en leur dit estat, garder les droits,

Digitized by Google

hauteurs, authoritez de sa dite Excellence, biens de l'église, pauvres, femmes veufves, et de la communauté[1]. »

Le plus ancien acte que l'on possède de cette commune est du 6 avril 1490, n. st. Il est passé devant le mayeur et les jurés de Rance. Jehan de Bailièvre y figure comme mayeur, et Colart Caboteau, Gérard Murghault, Saudrin, Maisselart, Simon du Boix, Piérart Coppée et Colart Chevallier, comme jurés.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Rance*, 7 actes sur parchemin, des années 1490, 1505, 1514, 1590, 1602, 1613, 1658 et 1792; 11 registres et 8 liasses de criées et œuvres, de 1603 à 1796.

RANSART.

(Duché de Brabant, mairie de Genappe en partie. L'autre partie dépendait du comté de Namur, bailliage de Viesville)

L'abbaye de Liessies possédait la seigneurie de ce village.

On trouvait à Ransart trois échevinages : celui de la commune, celui de la Cour des moines et celui de la Haute-cour de Biesme.

Ce dernier fief dit de Biévenne ou Biesme relevait du comté de Namur.

En 1593, Martin Lelouttre était mayeur de Ransart; Gervais Simon, Jean Gaulx, Jean Durieu, Jean Lotin, Jean le Vigneron, Jean Bastin et Herman Coppe en étaient les échevins.

Jehan Disse était mayeur sowerain de la Cour des moines, en 1485 n. st.; les échevins de cette cour étaient alors : Pira

[1] Devillers, Analectes ou choix d'actes inédits concernant des localités du Hainaut, dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VIII, pp. 205 et 206.

Digitized by Google

dou Savoy, Henry Jenbar, Jehan Dardenne, Jehan Brigodia, Pira Gilbier, Jehan des Prés et Jehan Giliar.

L'échevinage de la haute cour de Biesme se composait, en 1586, comme suit : Godeffroid Hannoulle, mayeur; Servays Wydal, Gervays Simon, Jean Pasquet, Jean Gaux et Jean le Muya, échevins.

Un acte du 23 d'avril 1652 émane de la « cour de Biesme jugeante à la Ransart. »

Le 3 mars 1779 fut réalisé un acte à « la cour de Biesme et Moines jugeante à la Ransart. »

Le fonds du *greffe scabinal de Ransart* reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : 7 registres aux transports, de 1655 à 1669, 1655 à 1663 et 1673 à 1679, 1700 à 1723, 1725 à 1731, 1731 à 1734, 1745 à 1762, 1762 à 1770; — 8 liasses d'actes, de 1485 à 1795;

6 registres et une liasse du *greffe scabinal des cours de Biesme et Moines à Ransart*, de 1625-1660, 1735-1745, 1769-1796.

RENLIES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Maubeuge, puis réuni à la France. Recédé au Hainaut en 1815.)

Ce village, qui faisait partie de l'ancienne principauté de Barbençon, possédait la seigneurie de Rocq, appartenant au prince de Chimai, et celle du baron de Barbençon.

L'abbaye de Saint-Pierre d'Hautmont jouissait dans cette commune d'une taxe dite *consortium*, que des arbitres remplacèrent en décembre 1222 par un cens annuel d'un denier par tête. Il semble résulter de cet acte, que Renlies possédait dès lors une administration locale.

Les magistrats communaux de Renlies cités en 1588, sont : Hubert Mahieu, lieutenant-mayeur; Germain Joseph, Ursmer Huart, Franchois Pierchon et Jean Carlier, échevins.

Digitized by Google

Un acte, passé le 8 juin 1499 « par-devant le mayeur et les jurez de la ville de Rainslies de la tenanche, justice et seigneurie que mgr le prince de Chimay a en icelle ville », mentionne Colart Labioix, « mayeur de cette ville et seigneurie », et les jurés Lorent Coppée, Piérart Coppée, Jehan Colle, Jehan Mahieu, Colart Grignart et Simon Ladain.

Sont intervenus à la passation d'un acte, en date du 9 avril 1561, Jehan de le Rue, mayeur de la seigneurie du baron de Barbençon, et les échevins de cette seigneurie : Franchois Joseph, Martin Crawet, Martin de le Motte, Martin Bocquet et Anthoine Lejonne.

Le fonds scabinal de Renlies reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, se compose de 6 recueils de chirographes, de 1499 à 1762 ; — 2 liasses d'actes, de 1592 à 1790 : — 5 registres aux œuvres de loi, de 1651 à 1748, 1738 à 1775, 1749 à 1787, 1775 à 1789 ; — 5 registres de criées des biens communaux, de 1671 à 1715, 1705 à 1800.

RESSAIX.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

La seigneurie de Ressaix se trouvait, au xv^e^ siècle, démembrée en quatre portions, savoir : l'une, distinguée par les dénominations de Ressaix, Cochet, Susomont et la Hutte, relevant de la Longueville ; la deuxième nommée Clerfayt, tenue de la pairie du Rœulx ; la troisième, appelée Peissant, mouvante de la cour féodale de Hainaut ; la quatrième, appartenant au chapitre de Saint-Ursmer de Binche.

La juridiction était partagée par quart entre ledit chapitre de Saint-Ursmer et les propriétaires particuliers du domaine seigneurial ; ils établissaient un bailli, un mayeur, des échevins, un greffier et un sergent.

Digitized by Google

Nous avons rencontré des mentions des seigneuries de Willerval, du chapitre de Cambrai, de Gilles d'Esclaibes, du prince de Ligne, de la Cour-à-Ressaix et de la seigneurie de la Hutte.

En 1574 n. st., Ursmer Libert était mayeur de la seigneurie de Willerval; Collart Malengret, Jehan Leclerque, Jehan de Lavendoisne et Joachim Libert en étaient les échevins.

La seigneurie de Saint-Ursmer avait pour mayeur, en 1661, Pière Roze, et pour échevins: Gilles Tahon, Nicolas et Hydulphe Maulret et Adrien Royart.

Sont cités en 1676 en qualité d'échevins des seigneuries du prince de Ligne et de la Cour-à-Ressaix: Pière Arnould, Bauduin Gilot, Jean Despret et Jean Brichot.

Le fonds scabinal de Ressaix avait été partagé, par une singulière bizarrerie, entre deux notaires de Binche et de Lobbes.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, a récupéré de ce greffe, une liasse de chirographes, de 1574 n. st. à 1793.

Voyez TRAHEGNIES.

RÈVES.

(Duché de Brabant, mairie de Genappe. — La terre d'Odomont faisait partie de la mairie de Nivelles.)

Ce village, qui formait une seigneurie relevant de la baronnie de Trazegnies, possédait deux échevinages: celui de Rèves et sa dépendance Luttéal, et celui d'Odomont qui était aussi un hameau de Rèves.

Il résulte de la déclaration faite, en 1530, par Charles de Rubempré, chevalier, vicomte de Montenaken, seigneur de Bièvres, Rèves, etc., pour « sa seigneurie de Luytaux, séant et gisante en la paroiche de Resves, emprès Nyvelle, » qu'il

Digitized by Google

avait dans ladite seigneurie la justice haute, moyenne et basse, et le droit de nommer mayeur, échevins et sergent [1].

En 1620, Pierre Hanet était mayeur de Rèves et Luttéal, Charles de Lalis, Henry Ogier, Antoine Hélain et Michel Muset en étaient les échevins.

Les échevins d'Odomont cités dans un acte de 1612, sont : Nicolas du Chasteau, Adrien Fortamps, Guilliaume Trico, Adrien Compère, Martin le Cyne, Jan Hanet, Martin Renart et Martin Jonnet.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, a récupéré du *greffe scabinal de Rèves et Luttéal*, une liasse d'actes, de 1620 à 1700 ;

et du *greffe scabinal d'Odomont*, un registre aux contrats et œuvres de loi, de 1611 à 1636.

Les actes scabinaux, de 1714 à 1790, sont déposés chez M. Dubois, notaire à Seneffe.

RIÈZES (LES).

(Comté de Hainaut, prévôté de Chimai.)

Les Rièzes étaient une dépendance de Chimai. Ce hameau fut érigé en commune par la loi du 1er mars 1851.

Voyez CHIMAI.

ROBECHIES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Chimai.)

Ce village avait un mayeur et sept échevins ; il suivait la loi de Prisches et celle de Liége.

[1] Cour féodale de Brabant, Aveux et dénombrements, liasse 1247. Archives générales du Royaume, à Bruxelles.

Digitized by Google

En 1527, les magistrats communaux étaient : Joachin Robert, mayeur ; Pasquot Dutrecque, Gilles Wyet, Alaing Farcy, Jehan Farcy, Loys Robert, Colart Huart et Anthoine Tiesson, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, a récupéré du *greffe scabinal de Robechies,* 5 recueils et une liasse d'actes, de 1527 à 1796, et 4 chirographes, de 1567, 1582, 1637 et 1639.

ROSELIES.

(Principauté de Liége.)

Roselies était un hameau du village de Presles ; il a été érigé en commune par la loi du 16 avril 1878.

Voyez PRESLES.

ROUVEROY.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

La seigneurie principale de ce village relevait de la cour féodale de Hainaut. Elle appartint d'abord à une famille qui portait son nom ; ensuite elle passa successivement aux de Grez et aux de Bryart, et en dernier lieu à la maison de Bousies par le mariage d'Isembart de Bousies avec Marguerite de Bryart.

Indépendamment de la seigneurie principale, Rouveroy possédait celles du chapitre Sainte-Aldegonde de Maubeuge, de l'abbaye de Bonne-Espérance, de Colart du Parc, de Fayon, de Ghuisse, Descamps et des Communs seigneurs.

Digitized by Google

Rainier, mayeur de Rouveroy (*Ruvroit*), est témoin à un acte du mois d'avril 1218, émané de Guillaume, fils du châtelain de Beaumont[1]. Ce village possédait donc, dès une époque reculée, une autonomie communale.

Un acte du 14 mars 1525 n. st. mentionne Joachim Desaubeleu, mayeur de la haute cour et justice de Rouveroy; Jehan de Rebaix, mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Bonne-Espérance; Jehan Bouillet, mayeur de la seigneurie Ghuisse Descamps, et les échevins de Rouveroy servant aux dites seigneuries, savoir: Remy de Rebaix, Jehan Leclercq, Jehan Lenain, Martin Bougnart et Jehan Desaubeleu.

Jacques Meurisse, mayeur, Jean Ribeaucourt, Jean-François Lorin, Guillaume Julien et Baltazart Bodart, échevins, furent présents en 1698 à la passation d'un acte de la seigneurie des dames chanoinesses de Sainte-Aldegonde de Maubeuge.

L'échevinage de la seigneurie des Communs seigneurs se composait, en 1610, comme suit: Loys Derbaix, mayeur; Symon le Disneur, Pierre Masson et Mathieu Dehon, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Rouveroy*, 5 registres, 2 liasses de chirographes, de 1524 à 1796, et une liasse de plaintes de rendue à nouvelle loi et de non-partable, des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

ROUX.

(Enclave du duché de Brabant, mairie de Genappe, dans la principauté de Liége.)

Roux n'est érigé en commune que depuis 1820. Ce n'était primitivement qu'une dépendance de Jumet. Les mayeur et échevins de cette dernière commune exerçaient leur juridic-

[1] DEVILLERS, *Cartulaire d'Hautmont*, n° CIII. *Bulletins du Cercle arch. de Mons*, 2^e^ série, p. 185.

Digitized by Google

tion sur le territoire de Roux, comme on le voit par la charte du 16 août 1461.

On conserve aux archives de l'État, à Mons, un compte communal de l'année 1702 rendu par François Fallize, l'un des bourgmestres de la terre de Jumet au quartier de Roux.

Le même dépôt possède une liasse d'actes passés par-devant le curé de Roux ou son vicaire, de 1603 à 1796.

Voyez JUMET.

SAINT-AMAND-LEZ-FLEURUS.

(Comté de Namur, bailliage de Fleurus.)

Indépendamment de l'échevinage de la Haute cour de Saint-Amand, ce village possédait ceux des cours de l'Escaille, du Monceau, de Notre-Dame de Villers, et de la Haye, à Brigode.

On y trouvait aussi la cour de l'abbaye Saint-Berthuin, à Malonne, dite de Saint-Jean, ayant un échevinage spécial.

En 1771, la haute cour de Saint-Amand avait pour mayeur J.-F. Delbascour, et pour échevins, Gérard Joseph Durlet et François-Joseph Wautier.

Les cours de l'Escaille, du Monceau et de Notre-Dame de Villers avaient, en 1782, J.-F. Delbascour pour mayeur; Amand Vassau, Philippe Guilmin et François Louis Licost pour échevins.

« Li maires et li eskevins de le court monsigneur l'abeit de Malonne que on dist de Saint-Johan, en le ville de Saint-Aman, » reçurent le 19 janvier 1383 (1384 n. st.) un acte relatif à une rente d'un muid de blé. Y interviennent : Stiévènes Gilars de Saint-Aman, maire de la dite court, Reniers Clare, Piérars de le Court, Simons dit Monars li cordiers,

Digitized by Google

Desiers dou Chenne et Johans Cremmo li cordiers, échevins[1].

Un chirographe du 7 décembre 1443 est passé « par-devant le mayeur et les esquevins monsgr l'abbeit de Malonne qn'on dist de Saint-Jehan estitueis à Saint-Aman[2]. »

Nous trouvons, en 1784, J.-F. Delbascour, mayeur de la cour censale de la Haye, à Brigode ; les échevins cités à cette date sont : François Crespin et Albert Joseph Brasseur.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de la cour de Saint-Amand*, une liasse d'actes, de 1654 à 1795, et 2 registres, de 1716 à 1727, 1765 à 1769 ;

du *greffe scabinal de Saint-Jean et Saint-Berthuin, à Saint-Amand*, un registre aux transports, de 1753 à 1791.

SAINT-REMY.

(Comté de Hainaut, prévôté de Chimai.)

Ce village suivait la loi de Liége et avait un mayeur et sept échevins.

Un acte du 6 juillet 1458 est fait à l'intervention de Michault Farse, mayeur, et des échevins, Jehan Fostier, Collart le Cherf, Ghodeffroy de Barbenchon, Jehan Godart, Jacquemin Martin, Thomas Buignet et Gilchon Colfault.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, a récupéré du *greffe scabinal de Saint-Remy*, 10 chirographes de 1458, 1529, 1571, 1593, 1598, 1602, 1606, 1611, 1612 et 1634, et 8 recueils d'actes, de 1654 à 1794.

---

[1] Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi, t. XIV, p. 110.

[2] Ibid., t. XIII, p. 296.

Digitized by Google

SALLES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Chimai.)

Ce village suivait la loi de Liége.

On trouve les noms suivants en 1510 : Jean Caulx, mayeur ; Loys Crawet, Waultier de Fosse, Jean Cadot, Loys Broingnet et Benoit Piermand, échevins.

Le fonds scabinal de Salles reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, se compose de 4 recueils de chirographes, des années 1510 à 1768, 8 registres et une liasse d'actes, de 1663 à 1794.

SARS-LA-BUISSIÈRE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Les Sars formaient, à l'origine, une dépendance de Ghoy-sur-Sambre. Selon M. Bernier *(Dictionnaire historique et archéologique du Hainaut)*, Sars-la-Buissière fut érigé en commune en 1567.

On y trouvait la seigneurie de Grignart.

Nous avons trouvé un acte, du 4 décembre 1650, le seul que le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède de ce greffe, passé devant les mayeur et échevins de Sars-la-Buissière. Cependant, il existe jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, des actes réalisés devant les mayeur et échevins de Ghoy-sur-Sambre, La Buissière et les Sars.

Voici la composition de la magistrature communale, en 1650 : Sébastien Hubled, mayeur ; Sébastien Grawet, Paul Rivage, Jean Hanus et André Chevallier, échevins.

Voyez LA BUISSIÈRE.

Digitized by Google

SÉLOIGNES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Chimai.)

Séloignes suivait la loi de Prisches et avait un mayeur et sept échevins. C'était une ville franche.

La magistrature communale se composait en 1498, comme suit : Jaspart Lobet, maire; Jehan Wérion, Jacque Lebrun, Colart Bainier, Jacque Poireau, Denis Bainier, Colart Damez et Collin Lebrun, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Séloignes*, 3 volumes de chirographes, de 1498 à 1692 — 6 registres et une liasse d'actes, de 1617 à 1793, et une liquidation de 1741.

SENEFFE.

(Duché de Brabant, mairie de Nivelles.)

Ce village formait une seigneurie qui a appartenu aux familles d'Aa, d'Enghien, d'Orley, de Rubempré et de Pestre, et qui relevait de la cour féodale de Brabant.

On y trouvait les seigneuries de Buisseret, d'Enghien, de Vaillempont, du chapitre Sainte-Gertrude de Nivelles, du Piéton, de Parfonrieux et des Hallets, ainsi que les fiefs du Faux, de Pouillaumont, du Chemois, des Mouvets, de la Croix rouge et du Pouillon, lesquels relevaient de la seigneurie de Tyberchamps.

La seigneurie de Tyberchamps, située en partie sur la commune de Manage, s'étendait aussi sur le territoire de Seneffe. La grand'place appartenait par indivis aux seigneurs de Seneffe, de Tyberchamps et de Buisseret.

Digitized by Google

Comme nous l'avons vu à l'article *Manaye*, le seigneur de Buisseret nommait trois échevins qui s'adjoignaient aux quatre échevins nommés par le seigneur de Tyberchamps.

Les plus anciens mayeur et échevins que nous ayons rencontrés, sont ceux de la seigneurie de Buisseret, en 1335 n. st. Voici leurs noms : Frankars Humedieus, Gerars li Oysiaux, Watiers li Canbiers, Jehans Robiers, Collart Antones, Collars Dablimet, échevins ; et Collars Gaudiers, maire.

En 1652, Estienne Philippes était mayeur de Seneffe.

Par acte du 22 avril 1761, le sieur Laigle, régisseur des biens de la commanderie magistrale du Piéton, nomma François-Joseph Crousse, fermier à Seneffe, mayeur et greffier de la seigneurie que la dite commanderie possédait en cette localité en remplacement de François-Philippe Destraux, décédé[1]. Son fils Joseph-Antoine Crousse fut nommé en cette double qualité, le 7 décembre 1764[2].

Le fonds scabinal de Seneffe reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend : 11 recueils de chirographes, de 1328 à 1769 ; — un registre aux actes de 1656 à 1689 ; — 2 liasses d'actes, de 1617 à 1782 ;

Greffe scabinal de la seigneurie de Buisseret, 4 registres d'actes scabinaux, de 1672 à 1694, 1678 à 1753.

M. Dubois, notaire à Seneffe, est dépositaire du *greffe scabinal de Seneffe*, de 1667 à 1795 et des actes du *greffe de la cour de Sainte-Gertrude*, de 1678 à 1795.

---

[1] Archives de l'État, à Mons. Ordre de Malte, n° 385 de l'Inventaire imprimé.

[2] Ibid. n° 388.

Digitized by Google

SIVRY.

(Comté de Hainaut prévôté de Beaumont.)

La mairie héréditaire de Sivry formait, dès 1410, un fief relevant de la cour féodale de Hainaut,

En 1520, la magistrature locale se composait comme suit : Gilliart Caboteau, mayeur; Jehan de le Rue, Jehan Rivart, Ambroise Cappon, Gilliart de Lahault et Anthoine Bernart, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Sivry*, une liasse de chirographes, de 1520 à 1685; — une liasse contenant une enquête au sujet de la distribution du bois de chauffage et de la glandée, du 23 au 26 juillet 1770; une requête du 23 septembre 1757, relative à la permission accordée par la police, de l'an 1571, pour le pâturage des porcs; et la criée du 23 février 1786, de différentes parties de trieux mises en location; — 12 liasses d'actes de 1577, 1614 à 1796; — une liasse de plaintes à loi et criées, de 1598 à 1673; — 46 registres et un cahier aux œuvres de loi, de 1618 à 1793; — 4 registres de criées, de 1744 à 1773, 1778 à 1784, 1789 à 1793.

SOLRE-SAINT-GÉRY.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Cette commune possédait la seigneurie dite du Douaire Notre-Dame.

Dans un acte du 2 juillet 1470, on trouve les noms suivants des membres de la magisture de Solre-Saint-Géry : Jehan

[1] *Cartulaire des fiefs du Hainaut, de* 1610, fol. vij^{xx} vj.

Digitized by Google

Leclercq, mayeur; Martin Gille, Piérart de Beaugrant, Sohier du Tron, Jehan le Foullon, Pasquier Hanno et Franchoy Boutefeu, échevins.

En 1566, Loys Ghosseau était mayeur de la seigneurie du Douaire Notre-Dame; Jehan Lejosne, François Prouvende, Martin .Lekeu et Jehan Leclercq en étaient les advestis (tenaules).

Le *greffe scabinal de Solre-Saint-Géry*, pour les années 1738 à 1798 repose chez M. Cambier, notaire à Thuin.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède de ce greffe, une liasse de chirographes, de 1470 à 1694, —10 liasses d'actes sur papier, de 1617, 1632 à 1796; — 8 registres aux œuvres de loi, de 1618 à 1633, 1698 à 1729, et 1732 à 1768 (avec lacunes); — un registre de criées, de 1762 à 1785.

SOLRE-SUR-SAMBRE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

La seigneurie de Solre-sur-Sambre appartint aux familles de Barbençon, de Mortagne, de Croy, de Carondelet et de Mérode.

On y trouvait la seigneurie de Neufville-sur-Sambre, fief important du comté de Hainaut, ayant son mayeur et ses échevins particuliers.

Voici la composition de la magistrature locale, en 1466 : Allemant Willebroit, mayeur; Piérart Féry, Andrieu Druet, Jehan Baudelet, Thumas dou Trilx et Jehan Mairiau, échevins.

Séverin Thomas Dubray était mayeur de la seigneurie de Neufville-sur-Sambre, en 1719; Jean-Baptiste Piérot, Anthoine Moyaux, Jean Renault et Jacque Gosset en étaient alors les échevins.

Digitized by Google

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Solre-sur-Sambre :* une liasse de chirographes, de 1466 à 1703 ; — 28 cahiers d'œuvres de loi et criées, de 1649 à 1745 ; — 4 liasses d'actes, de 1667 à 1795 ; — un registre de criées, de 1746 à 1788 ; — 10 registres aux œuvres de loi, de 1742 à 1792 ;

et du *greffe scabinal de la seigneurie de Neufville-sur-Sambre*, 2 liasses d'œuvres de loi, de 1719 à 1792.

SOUVRET.

(Enclave du duché de Brabant, mairie de Nivelles, dans le comté de Hainaut..)

Souvret était une terre franche appartenant à l'abbaye de Bonne-Espérance, qui y nommait un mayeur et des échevins.

On trouve les noms suivants cités en 1586 : Mathieu Ghislain, mayeur ; Adrien de Sepmeries, Hubert le Masle, Nicolas Hecqz, Jan Noel, Jan Gaillier le josne et Jan Noppin, échevins.

On conserve au dépôt des archives de l'État, à Mons, du *greffe scabinal de Souvret*, un registre aux embrefs, de 1655 à 1688, et 4 chirographes, de 1586, 1606, 1619 et 1712.

STRÉE.

(Principauté de Liége.)

Dès 868, ce village appartenait à l'abbaye de Lobbes.

Sont mentionnés, en 1423 : Gérart Soris, maire de Strée ; Colart Phlippe, Jehan d'Alne, Jehan le Tellier, Phlippe Robiert, Hubiert Escoherie et G. Mahieu, échevins.

Digitized by Google

Dans une *Notice historique sur le village de Lesve*, par Roland, publiée dans les Annales de la Société archéologique de Namur, t. XVIII, p. 48, on lit : « Ranwez ou Rainwez (Ranwes, Roianwes, Rianweis, etc.) est un hameau d'une douzaine de maisons sous la commune de Strée-lez-Thuin. Il ne faut pas le confondre avec Renwez en France,.... ni avec Rianwelz sous Courcelles, ni avec Rianwez dans l'ancienne prévôté de Durbuy. » Selon cet auteur, Jean, avoué de Thuin, sire de Ranwez, possédait la seigneurie de ce hameau de Strée et non celle de Rianwelz à Courcelles.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de cette commune*, une liasse de chirographes, de 1533 à 1729 : — un registre aux embrefs, de 1396 à 1443 ; — un cahier d'actes, de 1593 à 1599 et une liasse d'actes, de 1457 à 1795.

THIMÉON.

(Enclave du comté de Namur dans le duché de Brabant, bailliage de Viesville.)

L'abbaye de Floreffe avait acquis en 1276 d'Alard, sire de Rèves, une seigneurie à Thiméon, qui relevait de la seigneurie de Gosselies. Collart Monchiaux en était mayeur et échevin, en 1514.

Une lettre du bailli de Namur, du 13 mars 1298, est adressée « au mayeur et as eschevins de Thyméon, Obais et Danremi[1]. »

En 1483, l'administration communale avait pour maire

[1] Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. IX, p. 291.

Digitized by Google

Jehan Lescuwir ; et pour échevins, Jehan de Lenave, Jehan Gossia, Jehan Dodomont, Bastin Gillo, Pira Anthone, Gira Dellemot et Hubiert Lemaistre.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent du *greffe scabinal de Thiméon* : une liasse de chirographes, de 1483 à 1698 ; — trois registres aux transports, de 1725 à 1796, et une liasse d'actes sur papier de 1528 n. st., 1630, 1631, 1751, 1754, 1759 et 1762, 1781-1795.

THIRIMONT.

(Comté de Hainaut, d'abord prévôté de Maubeuge, en dernier lieu prévôté de Beaumont.)

Ce village possédait le fief du Sarteau.

C'était le comte de Beaumont qui nommait le mayeur de Thirimont.

En 1535, les magistrats communaux étaient : Jacquemart Isaacq, mayeur ; Jehan Marghe, Jehan Maignette, Hubert de Gozées et Ursmer Crawet, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Thirimont*, 9 chirographes, de 1535, 1555 n. st., 1563, 1566, 1604, 1627, 1631, 1635 et 1649 ; — une liasse d'actes, de 1784 à 1791 et un registre aux œuvres de loi, de 1788 à 1791 ; — 4 registres aux œuvres de loi, de 1623 à 1769, 1791 à 1793 ; — un cahier de criées, de 1739 à 1757.

THUILLIES.

(Principauté de Liége)

L'abbaye de Lobbes possédait ce village, en 868.

Digitized by Google

A Ossoignes, dépendance de Thuillies, il est fait mention des échevins dans une charte de 1263 [1].

Nous avons rencontré deux actes du 18 avril 1405, dont l'un est passé « par-devant le maieur et les eskevins de la grande cour de le ville de Thuillies; » Jehan Camus était mayeur, et Jehan Nonet, Colart Robert, Colart Stassin, Servay de le Houssée et Pierre Blondiaul, échevins.

L'autre est passé « par-devant le maire et les eskevins de le ville de Thuillies de le court de Batignies », qui avait pour maire et échevin, Colart Robert, et pour échevins, Jehans Nonés, Colars Stassins et Jehans Simons.

Le fonds scabinal de Thuillies déposé au dépôt de l'État, à Mons, comprend 10 actes sur parchemin, des années 1405, 1461, 1513, 1515, 1568, 1583, 1590, 1638 et 1644; — une liasse d'actes sur papier, de 1632 à 1796.

THUIN.

(Principauté de Liége, chef-lieu de châtellenie.)

La ville de Thuin est d'origine Belgo-romaine. C'était, dès le IXe siècle, une possession de l'abbaye de Lobbes. Arnould, roi de Lotharingie, la donna avec l'abbaye de Lobbes, à Francon, évêque de Liége, en 888. Notger, 7e successeur de ce prélat, y fit construire un château et des fortifications, vers 972. — Cette ville dut obtenir de bonne heure des franchises et une magistrature communales. M. Wauters a publié dans la *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. IV, pp. 344-348, des chartes relatives aux droits et privilèges de Thuin, de 1347 à 1654. M. Devillers

[1] DEVILLERS, *Mémoire sur un cartulaire de l'abbaye d'Alne*, n° 164 *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IV, p. 275.

Digitized by Google

a fait paraître quelques extraits de la charte de la ville de Thuin [1], datée du 3 mai 1347. Mais il ne s'agit là, croyons-nous, que du renouvellement d'anciens privilèges.

Il est fait mention du mayeur et des échevins de Thuin, dès l'année 1177, dans une charte par laquelle Gérard, avoué de Thuin, ratifie une donation faite à l'abbaye d'Alne par Baudouin de Merbes. On y lit ; « Arnulphus, major de Thuin ; Ainardus, Lambertus et Johannes, Scabini Thudinienses [2]. »

En 1312, Pierre dit Raussars, maire, Gossuin dou Pont, Jehans Noez ou Noël, Jehans dit Païens, Jakèmes dit Sarrasins, Renars dis li Grans Renars, Jehans de Waudrisial et Thieris dou Four, échevins, comme représentant la ville de Thuin, vendent à l'abbaye d'Alne 55 boniers de bois [3].

Les princes-évêques de Liége, pour la bonne administration de cette ville, avaient ordonné aux habitants de nommer deux bourgmestres, l'un pour la ville haute, l'autre pour la ville basse. Le recueil des ordonnances de la principauté de Liége (3e série, t. I) publié par Polain, renferme plusieurs mandements curieux sur la nomination des bourgmestres et échevins qui étaient élus par le peuple. Nous y renvoyons le lecteur.

Le *greffe scabinal de Thuin* reposant aux archives de l'État, à Mons, se compose d'une liasse d'actes sur parchemin, de 1434 à 1736; de trois liasses d'actes sur papier, de 1537 à 1796, — d'un registre au rôle, du 9 janvier 1727 au 28 mars 1792, — d'uncontrat de mariage de 1694,et de 8 testaments de 1602, 1650, 1672, 1744, 1753, 1767, 1787 et 1794.

En outre, M. le notaire Cambier de Thuin est dépositaire des actes de la cour de Thuin, de 1408 à 1796.

---

[1] Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi, t. XII.

[2] DEVILLERS. *Cartulaire d'Alne*, n° 190. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. V, pp. 195-196.

[3] Ibidem. N° 96. — *Annales*, t. IV, p. 259.

Digitized by Google

TRAHEGNIES.

(Dependance de Leval-Trahegnies.)

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Court à Ressaix et Herchies, à Trahegnies, Leval et Péronnes*, 2 liasses d'actes, de 1683-1793.

Voyez LEVAL.

TRAZEGNIES.

(Duché de Brabant, mairie de Nivelles.)

Quoi que son seigneur fût l'un des douze pairs du comté de Hainaut, la « franche ville » de Trazegnies formait une seigneurie importante du Brabant appartenant à une famille du même nom. Cette terre fut érigée en marquisat par l'archiduc Albert, en 1614.

Au XVII[e] siècle, Trazegnies est qualifié de ville franche.

Othon, seigneur de Trazegnies, donna, en avril 1220, une charte de liberté aux habitants de ce village. Il y est fait mention des mayeur et échevins de la localité [1].

En 1427, Collart Kairiau était mayeur et échevin de Trazegnies; les autres échevins étaient : Jehan de Malun, Alixandre Daves, Bauduin Raoulx et Piérart de Bultiau.

Les actes du *greffe scabinal de Trazegnies* depuis 1620 reposent en l'étude de M. le notaire Briard, à Fontaine-l'Evêque.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent de ce greffe une liasse et deux registres d'actes, de 1427, 1687, 1695 à 1731, et 5 chirographes de 1532, 1625, 1629, 1642 et 1717.

[1] WAUTERS, *De l'origine et des premiers développements des libertés communales de la Belgique*, preuves, pp. 76-82.

Nous avons lu une notice sur Trazegnies par M. A. Haron (Bulletin de la société belge de géographie, 1887) dans laquelle nous avons

Digitized by Google

VAULX-LEZ-CHIMAI.

(Comté de Hainaut, prévôté de Beaumont.)

Le village de Vaulx formait une seigneurie qui relevait du comté de Beaumont et suivait la loi de Liége.

Jehan Biaugrant est cité dans un acte du 2 décembre 1442, comme lieutenant-mayeur de Vaulx-sous-Beaumont, et le sont en qualité de jurés : Jehan Mambourcq dit le Clercq, Allart Biaugrant, Allart Jouvenal, Colart Deslins, Jehan Havrelant, Jehan Godeffroy, Jehan Rauwe et Colart le Douch.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Vaulx-lez-Chimai*, 5 chirographes, de 1442, 1553, 1554, 1588 et 1610, une liasse, de 1679-1789 (avec lacunes).

VELLEREILLE-LE-BRAYEUX.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Cette commune formait primitivement une seigneurie appartenant au XII^e^ siècle, aux sires de Barbençon qui cédèrent ce domaine en fief aux châtelains de Beaumont. En 1165, le châtelain Ghislain abandonna ses droits à l'abbaye de Bonne-

vainement cherché la mention d'un acte aussi capital pour l'histoire de cette commune. En revanche, nous y trouvons des détails de ce genre : « Arnold Moreau, mayeur du marquisat de Trazegnies, épousa, en 1608, Juliette du Gardin, native de cette localité. » Il est regrettable de voir mettre au jour des travaux aussi légèrement écrits.

Sous le titre : *Trazegnies, son château, ses seigneurs et son église* M. Devillers a publié de curieux souvenirs sur cette localité, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 3^e^ série, t. IX, pp 169-191.

Digitized by Google

Esperance, laquelle exerça depuis lors la haute, moyenne et basse justice.

Les abbés de ce monastère nommaient le mayeur, les échevins et le sergent. « L'exercice de cette prérogative, nous apprend M. Th. Lejeune, donna lieu à plus d'un conflit avec les délégués du prince : en 1280, Gérard li Mardres, prévôt de Binche, ayant violé les droits de justice qui appartenaient à Bonne-Espérance, cet officier dut réparer ses torts en présence de Sebiers, mayeur, de Guerrart le Teilier, Jehan le Baron, Martin le Bauteur, Robin le Carpentier et Thieront de Premonstret, échevins de Vellereille. Gérard Dobie, son successeur, avait établi comme mayeur de Vellereille, en présence des échevins de ce lieu, Gérard Walmestaine, tourier de Waudré, qui voulut faire justice, mais l'abbé de Bonne-Espérance réclama contre cette usurpation, et le prévôt déclara, le 5 janvier 1387 (n. st.), dans le conseil des jurés de Binche, qu'il avait agi sans raison légitime [1]. »

Un acte passé le 11 décembre 1660, « par-devant les mayeur et eschevins de Vellereille-Brayeuse et Bonne-Espérance, mentionne Pierre Huget, mayeur, et les échevins, Jaspard Beghin, Jean Lepreux, Jean Favier et Eloye Cuisset.

Le fonds scabinal de Vellereille-le-Brayeux reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend 2 chirographes, de 1660 et 1699, 2 liasses d'embrefs, de 1675-1792, et une liasse de plaintes à loi, rapports, comptes des biens d'enfants mineurs, de 1703 à 1762.

VERGNIES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Maubeuge, réuni à la France. et cédé en 1814 à la province de Hainaut.)

Vergnies formait une seigneurie qui appartint longtemps à la famille de Barbençon.

[1] MAGHE. *Chronicon Bonæ. Spei*, pp. 228, 340. — *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*, t. VI, p. 376.

Digitized by Google

Sont cités dans un acte du 2 mai 1551 : Jehan du Fosset, mayeur ; Estiévène Lenoire, Jehan Thumas, dit le Temprier, Thiéry Hallet et Jehan Canivet, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Vergnies*, 2 chirographes, de 1551 et 1636 ; — une liasse d'actes, de 1603 à 1781 ; — un registre des devoirs passés devant les mayeur et échevins, des arrêts et des nantissements faits entre les mains du mayeur, et des mortemains, de 1740 à 1789.

VIESVILLE.

(Enclave du comté de Namur, chef-lieu de bailliage dans le duché de Brabant.)

La haute cour de Viesville s'étendait sur cette localité et sur les villages d'Obaix, Rossigny, Thiméon, Wayaux et Heppignies.

Les maire et échevins et le sergent de Viesville étaient exempts de payer le droit de bourgeoisie.

Les maire et échevins de Viesville interviennent à un acte passé le dimanche après la St-Barthelemy 1340 ; ce sont : Jehan Grippias, Jehan li Cerries du Castial, Denis le Corbisies, Gilles de Bailles, Jehan de Bonet, Goffart Pirrons et Watir Prense, échevins, ainsi que li Allemans, fils maistre Manfroid de Guerre, maire [1].

Les archives de l'État, à Mons, possèdent de ce greffe, une liasse de chirographes, de 1537 à 1721, une liasse et 6 registres d'actes sur papier, de 1620, 1628, 1643, 1656, 1704, 1725-1796.

---

[1] *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*, t. XIV, p. 106-107.

Digitized by Google

VILLERS-LA-TOUR.

(Comté de Hainaut, prévôté de Chimai.)

Cette commune suivait la loi de Liége. Elle était un des neuf villages appartenant au « Sart de Chimay. »

En 1472, Greigoire Acheret, mayeur de « Villers ou Sart de Chimay, » fut appelé comme témoin dans une enquête [1].

En 1563 n. st., l'administration communale avait Martin Caignet pour mayeur; Paul le Fort, Jehan Caignet, Jacques de Lafestre, Wallerandt Bainyer, Germain Lencqueline et Jehan Personne, pour échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, a récupéré du *greffe scabinal de Villers-la-Tour*, 7 chirographes, de 1563 n. st., 1570, 1601, 1615, 1651 et 1662, et 6 registres d'actes de 1694-1787.

VILLERS-PERWIN.

(Duché de Brabant, mairie de Genappe.)

Villers-Perwin formait une seigneurie qui appartint aux familles de Villers-Perwin, de Berghes, de Ligne, de Villers, d'Hannoset, de Castroy-Toledo et de Renette.

Le seigneur avait le droit de nommer bailli, mayeur, sept échevins, greffier et sergents.

Il s'y trouvait le fief du Jardin.

Les magistrats communaux de Villers-Perwin étaient, en 1567 n. st.: Jan Belion, mayeur; Bertrand del Vesve, Gilbert Gilbert, Martin Goffaux, Jan Bertrand, George du Venir et Jan Danalx, échevins.

[1] HAGEMANS, *Histoire du pays de Chimay*, p. 563.

Digitized by Google

Le dépôt des archives de l'État, à Mons possède du *greffe scabinal de Villers-Perwin* 8 registres d'actes de 1710 à 1795; — un registre aux transports, de 1785 à 1789; — 6 liasses d'actes, de 1599 à 1797, et un chirographe de 1567 n. st.

VILLERS-POTERIE.

(Comté de Namur, bailliage de Bouvignes.)

Primitivement cette commune dépendait de la paroisse de Gerpinnes. La seigneurie principale appartenait, dès le milieu du XIVe siècle, à Godescal de Loverval, puis elle passa aux familles de Serain, d'Enghien, de Marbais, de Hun, de Martigny, de Marotte, de Namur, de Quiévrain et d'Udekem.

On y trouvait la seigneurie des Loges.

Un acte du 15 avril 1538 est fait en présence de Johan Sacrez, mayeur et échevin de la haute cour et justice de Villers-Poterie et des Loges, et des échevins : Jan le Loupy, Jan Bolle, Collart Colletz, Michiel Castillon, Jan Stienne et Jan de Bruges.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, ne possède du *greffe scabinal de Villers-Poterie*, que 4 chirographes, des années 1538, 1542, 1565 1740, et une liasse d'actes de 1617 à 1777. — A la fin se trouve un inventaire d'actes passés de 1662 à 1737.

VIRELLES.

(Comte de Hainaut, prévôté de Beaumont. En 1445, une partie en fut détachée et annexée à la seigneurie de Chimai.)

Cette commune suivait la loi de Liége.

Digitized by Google

Outre la seigneurie principale qui appartint aux familles de Sars, de Bourlers et de Maelcamp, on trouvait à Virelles les seigneuries du comte de Hainaut, de Beaumont, et une seigneurie indivise entre le prince de Chimai et le seigneur de Virelles.

Ont été présents à un acte de record, du 16 août 1518, Georges le Clerc, mayeur de Virelles, et les échevins dudit lieu : Martin le Clerc, Sacret Bossart, Jehan Michault, Jehan Caingnet, Martin du Pont et Martin Bossart.

Martin le Clerc, Georges le Clerc, Jehan Caingnet, Sacret Bossart, Jehan Michault et Martin Bossart étaient échevins de la seigneurie du comte de Hainaut, en 1516.

La seigneurie de Beaumont avait Martin le Clercq pour mayeur, en 1548; et pour échevins : Jehan Denis, Jehan Jehennot, Piérart Lefort et Jehan Dupont, le jeune.

Sont cités, en 1504, Gilles de Robechies, mayeur de la seigneurie indivise; et les échevins de cette seigneurie : Jehan Lefort, Jehan Dupont, Martin Bochart, Jehan Sebille, Jehan le Tellier et Jehan Bochart fils Alardin.

Pour passer ses actes, la seigneurie du comte de Hainaut empruntait les mayeur et échevins de la commune.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Virelles*, un acte sur papier du 18 décembre 1504, une liasse de chirographes, de 1516 à 1662, et une liasse d'actes, de 1632-1791.

WAGNELÉE.

(Comté de Namur, bailliage de Fleurus.)

Wagnelée était primitivement une dépendance de Marbais. Nous ignorons à quelle époque elle fut érigée en commune distincte.

Digitized by Google

On trouvait à Wagnelée la cour du chapitre Saint-Feuillien de Fosse et celle de Sainte-Gertrude.

En 1543, Jehan Philippart était mayeur de la cour du chapitre de Fosse, Lorens Geude, Jehan de Mourtaigne et Leurens Andrieux en étaient les *tenables*.

La cour Sainte-Gertrude avait pour mayeur, en 1698, Michel-Paul Malréchauffé, et pour échevins : Michel Stainier, Daniel Stainier et Nicolas Fremiet.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de la cour du chapitre de Fosse*, 4 chirographes, de 1543, 1560 et 1571, et du *greffe scabinal de la cour de Sainte-Gertrude*, une liasse d'actes, de 1698 à 1782.

WANFERCÉE-BAULET.

(Wanfercée, duché de Brabant, mairie de Genappe. — Baulet, comté de Namur, bailliage de Fleurus.)

Wanfercée et sa dépendance Baulet avaient chacun un échevinage particulier.

La seigneurie de Wanfercée a appartenu aux familles de Montfort, de Cruninghe, de Noyelles, du Laurier et Posson. Elle relevait, pour la moitié, de la seigneurie de Grand-lez ; pour un quart, de celle de Gosselies, et pour l'autre quart, de l'abbaye d'Oignies.

Baulet possédait la seigneurie de la Haye et les fiefs de Labry et de Rougnon.

La haute cour de *Wanfrechées* se composait, en 1494, comme suit : Léonet de Haubrin, mayeur ; Piéra de Latuy, Phlipa Phlippeau, Colechon Piéra, Clamo Jamole, Jehan le Goye, le jeune, Michau Lorio et Jehan Goffa, échevins.

Jehan Lambert était maire de la seigneurie du prieuré d'Oignies, en 1563.

Digitized by Google

On trouve cités, en 1562 :

Michel du Hyaulme, Jacques Zewart, Warnie Tyme, Franchois de Bonne, Jan Favresse, Godeffroix Simon et Jan Waultier, échevins de Baulet ;

Jan Lefebvre, Michiel du Hyaulme, Adrien Tyme, Jan Favresse, Warnie Tyme et Jan Waultier, tenaules du fief de Labry ;

Jan Lefebvre, Michiel du Hyaulme, Warnie Tyme, Jan Favresse et Franchois de Bonne, hostes de la seigneurie de la Haye ;

Denis Daniel, Jan Lefebvre, Pière des Meis, Jan Tyme, Franchois de Bonne, Jacques Lesire et Anthoine Minaire, échevins du fief de Rougnon.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, a récupéré de ce greffe : 12 chirographes, de 1494, 1524, 1533, 1544, 1562, 1563, 1624, 1631 et 1695 ; — un registre aux œuvres de loi, de 1570 à 1596 ; — deux registres aux transports, de 1695-1707, 1753-1793, et deux liasses d'actes, de 1619-1796.

WANGENIES.

(Comté de Namur, bailliage de Fleurus.)

La seigneurie relevait de la cour féodale de Namur. Elle appartint à une famille portant le nom du village, puis passa à la famille de Hemetines et en dernier lieu à celle de Hérissem qui posséda cette terre jusqu'à la révolution française.

On trouvait à Wangenies le fief de Loyers et le fief Delbar ou du Chesne-al-Barre.

Les plaids généraux se tenaient à Wangenies le lendemain des Rois, le lendemain des Pâques closes et le jour de Saint-Remy.

Digitized by Google

En 1680, Georges Sacré était mayeur de la haute cour de Wangenies ; Martin Minson, Martin Sacré et François Willems en étaient les échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, a récupéré de ce greffe deux liasses d'actes, sur papier, de 1680, 1725-1736, 1765-1793, et un registre aux actes de 1671 à 1697. Il est précédé du rôle de l'office de 1669 à 1671.

WAUDREZ.

(Comté de Hainaut, prévôté de Binche.)

Ce village est un des plus anciens du Hainaut ; son origine doit remonter aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Avec son hameau Waudriselle, Waudrez formait une fraction de l'alleu de Binche.

La seigneurie de Bruille, qui relevait du château de Belœil, avait aussi un échevinage particulier nommé par le seigneur. En 1517 n. st., on rencontre comme mayeur de Bruille Jehan Poitau dit Hotelu, et comme échevins Jehan de Sars, Estiévène Regnier dit le Maire, Piérart Housseau et Betremieulx Navare.

On y trouvait, en outre, la seigneurie de Messieurs du Régal Notre-Dame de Cambrai, ayant pour mayeur, en 1611, Jean Simon, et pour tenaules, Quintin Soupart, prêtre, Éloy Crochoels, Fermien Adam et Anthoine Soupart.

L'abbaye d'Anchin avait une seigneurie sur le territoire de Bruille. En 1534, Berthélemyeu Panequin était mayeur de cette seigneurie, et Nicolas le Grue, Pierre Navare, Jehan Poiteau, Willame Dennel, Michel Wagon, Loys Mortelecque, Jehan Noirquier en étaient les échevins.

Digitized by Google

L'abbaye de Bonne-Espérance avait à Bruille les entrées et les issues de ses censitaires ; mais les adhéritances, les déshéritances, les cerquemanages ou abornements se faisaient par le mayeur et les échevins de l'alleu de Binche.

Les actes du *greffe scabinal de Waudrez*, de 1666 à 1794, sont conservés chez M. le notaire Derbaix à Binche.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, ne possède de ce greffe que 6 chirographes, des années 1517 n. st., 1534, 1539, 1541 et 1611.

WAYAUX.

(Comté de Namur, bailliage de Viesville)

Vayaux avait pour mayeur, en 1390, Simons Frankaus ; et pour échevins, Johans de Wayaus, Druaus Loucheus, Johan Goden, Johans Gossiaux, Lambier le Maskaus et Johans de Lobbe.

Le fonds scabinal de Wayaux reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend une liasse de chirographes, de 1390 à 1697, et trois liasses d'actes sur papier, de 1402 à 1795.

Digitized by Google

ACREN (LES DEUX).

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village se composait de deux seigneuries importantes, dont l'une était la seigneurie d'Acren-Saint-Martin ou Grand-Acren, et l'autre la seigneurie d'Acren-Saint-Géréon ou Petit-Acren.

Indépendamment des deux seigneuries principales, on trouvait dans ce village le fief de l'abbaye d'Ende, qui, à partir du XIVe siècle, passa au comte de Namur et prit alors le nom de fief de Namur; il relevait de la seigneurie de Renaix.

Dans sa notice sur ce village, M. Guignies, indique dix-neuf petits fiefs relevant de la cour féodale de Hainaut, dont la plupart n'ont pas de désignations propres; les seuls portant un nom sont : les fiefs de le Haye, de le haye de le Motte, de Buzency, et le fief dit la maison de la Motte. Il faut mentionner en outre la seigneurie de la Poterie qui appartint en dernier lieu à la famille Du Mortier.

« Au commencement du XIIIe siècle, nous apprend M. Guignies, Acren jouissait déjà de franchises communales. Oste, mayeur d'Acrène, est cité comme temoin à l'accord fait en 1231, au sujet du bois d'Acrène, entre l'abbaye d'Ende et Siger d'Enghien. La charte fait aussi mention des échevins de la localité.

« Chaque seigneur haut-justicier possédait dans son domaine une autorité administrative et judiciaire, presque absolue, à l'origine; cette autorité fut dans la suite tempérée par les concessions faites aux habitants, auxquels ils octroyèrent des privilèges, et par les coutumes.

Digitized by Google

« Le seigneur par lui-même ou par un bailli, chargé de soutenir ses intérêts, rendait la justice .... Le seigneur ou son bailli nommait l'échevinage composé d'un mayeur et de six échevins. La durée de leurs pouvoirs devait être annale dans les premiers temps, ensuite elle ne fut plus régulièrement déterminée; ordinairement le mayeur ne restait pas en fonctions plus de deux ou trois ans.

« Il y avait un échevinage distinct pour le Grand-Acren et le Petit-Acren; mais au moins dès le XVI^e^ siècle, les membres des deux échevinages se réunissaient en une assemblée pour décider des intérêts communs. C'était surtout sous le rapport de la gestion des finances et de la répartition des impôts que ces réunions avaient lieu.

« Les échevins du Petit-Acren suivaient la loi de Mons. Le 29 octobre 1437, une charte-loi fut accordée par les échevins de Mons aux manants d'Acren de la tenance de Mgr. d'Havré. Les échevins du Grand-Acren suivaient la loi de Renaix.

« A une époque plus reculée, l'abbaye d'Ende instituait aussi un échevinage spécial: nous en avons trouvé la preuve dans un chirographe du 7 avril 1434, émané des « mayeur et eskevins del ville d'Acren del loy del abaye. »

Voici les noms de ces magistrats cités dans ledit acte: Collart d'Assonleville, maire; Jehan des Planckes, Jehan le Croly, Jehan Maisnet, Piérart Alauwe et Jehan le Cambier, échevins.

Robert de Rains était maire du Petit-Acren, en 1482 n. st. Claex Francque, Piettre Paulmelere, Jehan Badin et Jehan Gheert en étaient les échevins.

Claex Francque, maire; Josse Francque, Jehan Lefèvre dit le Maskère et Jehan le Gresve, échevins, interviennent à la passation d'un acte, en 1483, comme composant l'échevinage du Grand-Acren.

Le *greffe scabinal des Deux-Acren*, comprenant les actes de 1618 à 1796, repose en l'étude de M. le notaire G. Hubert, à Lessines.

Digitized by Google

Les archives de l'État, à Mons, n'ont récupéré de ce greffe, qu'une liasse de chirographes, de 1434 à 1740; — 8 actes sur papier, de 1700, 1703, 1709, 1729, 1753, 1758, 1765 et 1779, et 2 criées de 1695 et 1696.

(Voir GUIGNIES, *Notice historique sur la commune des Deux Acren*, dans les *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. II.)

ANSEROEUL.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Indépendamment de la seigneurie principale, Anserœul possédait celles du Harbit, de la Croix, de Gaillard, de la Mouillerie, du Wault, du Maffle, de Cachelouvrie, de Losquignœul, de la Buissière, de Courbe, la seigneurie du Grand et du Petit Carnoy, située en partie sur le territoire de cette commune, et les seigneuries de Wattieux-Lannoy, de Saint-Pierre et de Moriempret. On y trouvait encore le fief du Trehaut, dit les Grandes-Faucheries et celui du Vinaige.

En 1599, la magistrature communale se composait comme suit : Guillaume de le Venue, mayeur ; Nicolas de le Veneue, Jean Manfoit, Loys Dauvillers, Nicolas de May et Jacques Ghosse, échevins.

Un acte passé le 28 février 1486 n. st. « par-devant les mayeur et échevins que noble homme Nicaise dit Briffault du Harbit a en la ville d'Anserœul, à cause de sa terre, justice et seigneurie du Harbit, » cite Jehan Brusneau, en qualité de mayeur ; et comme échevins, Jehan Joveniau, Rasse Brusneau, Pierart Joveniau et Gilliart de le Haye.

Guillaume de le Venue, père, Jean Prévost, Loys Sohier et Jean de le Houzée sont mentionnés comme échevins du Grand et du Petit-Carnoy en 1613.

La seigneurie du Wault avait Guillaume de le Venue pour

Digitized by Google

bailli faisant fonctions de mayeur, en 1634 ; les échevins étaient Henry de le Huvine, Andrieu Mainsse, Jean Leroy et Jean de le Houzée.

L'administration de la seigneurie de Gaillard avait, en 1645, pour mayeur Jean Lefebvre, père, et pour échevins Henry et Guillaume del Hamenne, Jean Lhoste et Pierro de Saint-Donnas.

En 1652, Nicolas le Scemet était lieutenant-mayeur de la seigneurie de la Croix ; Guillaume du Bucq, Louys Ghosse, Anthoine Rasseneur, Jean de Harchies en étaient les échevins.

Antoine Prévost, Christophe Ris, Jean Planchon, Alexandre Prévost, échevins, ... Tiberghien, mayeur des seigneuries de la Mouillerie et du Maffle, sont présents à la passation d'un acte, en 1694.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent du *greffe scabinal d'Anserœul*, une liasse de chirographes, de 1486 à 1715, et 2 actes, sur papier, de 1682.

M. Rigaux, notaire à Celles, détient les actes de ce greffe, de 1710 à 1795, ainsi que ceux du *greffe scabinal de la seigneurie de Wattieux-Lannoy* et du *greffe scabinal de la seigneurie du Carnoy*, de 1700 à 1793.

M. Roger, notaire à Tournai, est dépositaire des actes du *greffe scabinal de la seigneurie du Carnoy*, de 1625 à 1795, et des actes du *greffe scabinal de la seigneurie de la Croix*, de 1694 à 1795.

ANTOING.

(Ancien Burbant, comté de Hainaut jusqu'en 1669, date de sa réunion au Tournaisis.)

Antoing se divisait en deux seigneuries, l'une foncière, appartenant au chapitre, l'autre laïque, qui fut successivement la propriété des familles d'Antoing, de Melun et de Ligne,

Digitized by Google

« Le doyen et les chanoines avaient le droit de nommer, tous les ans, à la Chandeleur, le mayeur et les échevins de leur seigneurie foncière et de recevoir, à l'issue de la grand' messe de la collégiale, les serments de ces magistrats.

« Quant à la seigneurie laïque, elle relevait de la terre de Leuze, avait le titre de baronnie, et comprenait, outre de nombreux droits à Antoing, les terres et seigneuries de Vezon, Fontenoy et Vaulx, et plusieurs arrière-fiefs [1]. »

M. Devillers a publié la formule des serments que prêtaient à leur entrée en fonctions le mayeur et les échevins d'Antoing [2].

Charles de Melun, prince d'Épinoy, possédait aussi à Antoing une autre seigneurie appelée le fief de Sainte-Aldegonde.

On trouve les échevins d'Antoing cités en 1225 et 1287 [3]. Sont mentionnés en 1545 : Rasse Bertrand, mayeur du chapitre, Jehan de Wasmes, lieutenant-mayeur de mons^gr le prince d'Épinoy ; et comme échevins de ces deux seigneuries, Pierre de Bailloel, Philippe Plateau, Gilles Monsnier et Tassart du Boscaige.

Anthoine Denyelle était mayeur du fief de Sainte-Aldegonde, en 1571.

Le *fonds scabinal d'Antoing* reposant aux archives de l'État, à Mons, comprend : 2 liasses de criées, de 1723 à 1798 : — une liasse de testaments, de 1679 à 1760 ; — une liasse d'actes, de 1722 à 1800 ; — un registre aux embrefs, de 1627 à 1632, et une liasse de chirographes, de 1545 à 1751.

Les actes du greffe scabinal d'Antoing de 1661 à 1795 se trouvent chez M. le notaire Lehon, à Antoing.

---

[1] Devillers, *Notice sur un cartulaire et sur les archives du chapitre d'Antoing*, dans *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. IX, p. 104.

[2] Ibidem, pp. 299-300.

[3] *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. IX, pp. 111 et 114.

Digitized by Google

ANVAING.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Les seigneurs d'Anvaing connus sont : 1128, Vivianus d'Anven ; 1130, Winemar ; 1215, Raoul d'Anveng ; 1127, Jean de la Hamaide, fils de Gossuin d'Anvaing ; au siècle suivant, Thierri de la Hamaide ; 1501, Jaspart de Ville, 1569, Jacques de Boubais, 1577, Adolphe de Boubais, 1696, Charles le Keulx.

En outre, il y avait les seigneuries de l'abbaye de Saint-Amand, de Millomez ou de Harchies, de Rosne, de Wargie, de Walle, et le fief de Sonbrechies.

Jehan Waucket était mayeur d'Anvaing, en 1501.

En 1324, la seigneurie de l'abbaye de Saint-Amand avait pour échevins : Jakèmes dou Mont, Jakèmes de Wangermés, Lotars de le Doulz, Jehans Dierignaus, Jehans de le Vaspaille, Gérars Denis et Thieris de le Venquière ; et pour maire, messire Jakèmes li Rois, « capelains d'Anvaing. »

Pières Witons, mayeur de la seigneurie de Millomez, et les échevins Jehan li Torgieres, Jehan de le Haisse, Willaumes Capars, Jakèmes Chupeles et Lotars dou Riu ont été présents à la passation d'un acte le 1er mai 1318.

La seigneurie de Rosne avait pour mayeur, en 1629, Hermès Le Poindre. Pour passer ses actes, elle empruntait les échevins de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Amand.

Le fonds scabinal d'Anvaing reposant aux archives de l'État, à Mons, se compose d'une liasse de chirographes, de 1318 à 1738 ; — d'un cahier contenant la transcription de 5 actes, de 1405-1463, et d'une liasse d'actes, sur papier, de 1763 à 1787.

M. J. Bôval, notaire à Frasnes-lez-Buissenal, détient des actes du *greffe scabinal d'Anvaing*, de 1548 à 1798, et M. Restaux, notaire à Leuze, ceux de 1707 à 1793.

Le *greffe scabinal de la seigneurie de Wargie*, de 1640 à 1720, se trouve déposé chez M. le notaire Roger, à Tournai.

Digitized by Google

Le *greffe scabinal de la seigneurie de Walle*, des années1740 à 1796, est conservé en l'étude de M. D'Harveng, notaire à Flobecq.

ARC-AINIÈRES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Une charte-loi fut octroyée le 21 janvier 1422 (n. st.) par le chef-lieu de Mons aux habitants d'Arc et Ainières, de la tenance du seigneur de la Hamaide. Ce village appartenait à la baronnie de ce nom. Une charte-loi fut octroyée dans les mêmes conditions le 22 novembre 1424 aux habitants de cette localité, de la tenance de Gilles de Corde dit dou Kaisne.

Dans un acte du 30 juillet 1489, on trouve les noms suivants des membres de la magistrature communale d'Arc-Ainières : Jacquemart de Bermeraing dit Foriez, mayeur ; Hostelart le Regnart, Colart le Senne, Piérart Ghobert, le Jonne, Jaquemart le Rapoiet, Jehan Regnart, Herinin le Rapoiet et Jehan de Lausnoit.

Ce village possédait les seigneuries du Quesne, de Maubray, des Manages, de Ronneville, la Court d'Ainières, de la Motte, et celle de Doiseaurieu appartenant en 1523 à Jacques Malledenrée. Loys Candeillon en était à cette époque le mayeur. Pour passer ses actes, cette seigneurie empruntait les échevins de la commune.

A Arc, se trouvait le fief de la Chapelle.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, a récupéré du *greffe scabinal d'Arc-Ainières*, une liasse de chirographes, de 1489 à 1750, et un acte, sur papier, de 1725.

Le fonds de ce greffe se trouve réparti dans les études de M. D'Harveng, notaire à Flobecq, qui détient des actes de 1715 à 1795, et de M. Bôval, notaire à Frasnes-lez-Buissenal, qui conserve des documents de 1729 à 1794.

Digitized by Google

ATH.

(Comté de Hainaut, chef-lieu de châtellenie.)

Nous empruntons à l'estimé archiviste d'Ath, feu Emm. Fourdin, qui a étudié les anciennes institutions locales, les détails suivants sur l'organisation communale de cette ville.

« La ville d'Ath, devenue le chef-lieu de la châtellenie, dut sa première enceinte fortifiée aux soins de Bauduin IV, qui la gratifia de nombreux privilèges, lesquels furent successivement confirmés et amplifiés par Guillaume-le-Bon, Marguerite d'Avesnes, Albert de Bavière, Philippe-le-Bon, etc.

« A la tête de l'administration communale figurait, en qualité de commissaire du gouvernement, un *maire* ou *mayeur*, chargé du contrôle des actes de l'autorité locale et d'autres devoirs inhérents à ses fonctions. Il avait droit de semonce, de présentation et de proposition, sans cependant avoir voix délibérative dans les assemblées du magistrat et du conseil de ville.

« Sept titulaires, nommés annuellement, la veille de la Saint-Jean-Baptiste, et dont le premier portait le titre de bourgmestre, composait le magistrat ou corps échevinal, dont l'organisation remonte au règne de Guillaume Ier d'Avesnes (octobre 1315).

« Ce nombre n'a jamais varié, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Quant à la date et à la durée des fonctions, l'ordonnance de 1315 n'a pas toujours été observée : dès 1619, nous voyons les échevins continuer leur mandat, sans fixité de temps et de jour.

« Le magistrat était anciennement nommé par le châtelain, représentant direct du chef de l'État; mais, vers 1706, ce mode de nomination changea : le choix se fit alors par le souverain lui-même, sur deux listes de notables, présentées, l'une par le châtelain, l'autre par le gouverneur militaire.

Digitized by Google

« Cependant, si, durant le cours de l'année, un des membres de ce collége venait à mourir ou à quitter la ville, le magistrat seul formait une liste de trois candidats, parmi lesquels était choisi le remplaçant du défunt ou du démissionnaire.

« Outre cette administration locale, chaque seigneurie foncière, avait à Ath, sa juridiction spéciale : c'est ainsi que les abbayes de Liessies, de Saint-Martin-en-Tournai, de N.-D. du Refuge, etc., y avaient chacune une cour féodale avec un mayeur chargé de présider aux actes passés par les sujets soumis à leurs tenances.

« Pendant plusieurs siècles, le Vieux-Ath et Brantegnies eurent aussi leurs échevins particuliers pour les mainfermes et autres devoirs dépendant de leur territoire. D'où il résulte que la ville comptait alors autant de greffes scabinaux que de seigneuries différentes.

« Les échevins étaient à la fois officiers judiciaires, officiers publics et officiers municipaux. A ces titres divers, leurs attributions étaient multipliées, et la juridiction échevinale était beaucoup plus étendue qu'elle ne l'est aujourd'hui »[1].

Des lettres de Guillaume IV, comte de Hainaut, données au Quesnoit le 14 mai 1406, ordonnèrent l'établissement « d'uns fermes ouquel fuissent mises en warde toutes les chirographes et ayuwes qui seroient de ores en avant faites, tant de le loi de Valenchiennes, de le loi de Mons, comme des jurés, et ossi toutes chirographes et ayuves faites ou temps passé, que li esquievin et juret aroient par-deviers yaulx. . .[2] »

Sur le territoire du Vieux-Ath, on trouvait les seigneuries du comte de Hainaut, de Jean d'Arbre, de mons^gr de Launais et des abbayes d'Anchin et de Ghislenghien. Il existait aussi la seigneurie du Refuge.

Ath possédait encore la seigneurie appelée le fief des Brabandes, appartenant en 1464 à Julien de Maffle; elle empruntait les échevins de Brantegnies.

[1] Fourdin. *Inventaire des archives de la ville d'Ath*, premier volume, pp. VIII et IX.

[2] Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. III, p. 263.

Digitized by Google

Les archives communales d'Ath ont conservé toute une masse d'actes scabinaux depuis 1299 jusqu'en 1793. Voici la date, l'analyse et les noms des échevins qui interviennent au plus ancien de ces actes :

« *Che fu fait l'an del incarnation Nostre-Signeur Ihu Christ, mil* CC *quatre vins et XIX, le deluns après le jour saint Cristoffle, à Ath, en la maison Ki fu Estiévenart de le Porte.*

« Messire Thieri de le Hamaide, chevalier, sire de Rebaix, donne à cens, pour le terme de douze ans, à Colart Wedelins, ses terres, prés, jardins, *coulembier* et manoir, situés à la paroisse de Rebaix. »

Sont appelés comme échevins d'Ath : Gilles Burris, Jehans Quariaus et Watiers dou Masich.

Nous trouvons, en 1125, Willemus, villicus de Ath[1].

De Boussu, dans son *Histoire de la ville d'Ath*, donne la liste des bourguemaitres et échevins de cette ville, de 1585 à 1750 ; il serait aisé de compléter cette liste à dater des premières années du XIVe siècle.

Un acte de vente du 15 décembre 1407, passé « par-devant le maïeur de medame l'abbesse d'Ath et les eskevins dou vies Ath », cite comme maire de le dite medame l'abbesse d'Ath, Jehans d'Arbre, et comme eskevins du Vieux-Ath, Jehans Séiournés, Jehans de le Hove, Thumas de le Rosière et Jehans li machons, clers.

Un record daté du 4 avril 1432 (n. st.), appartenant aux archives de la ville d'Ath, est fait à la semonce de Bauduin de le Cattoire, mayeur d'Ath, et devant Thomas de la Rosière, Henri de Séjournez, Jean de le Hove, échevins du Vieux-Ath[2].

La seigneurie de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai empruntait les échevins de Brantegnies.

Un acte passé le 11 juin 1382, cite Sandrars dou Ponchiel

[1] Voir *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. X, p. 37. Une faute d'impression donne Mo CCo XXo V au lieu de Mo Co XXV.

[2] No 41 de l'*Inventaire* précité, publié par M. Fourdin.

Digitized by Google

dit le Billehet, en qualité de maire de l'abbaye de St.-Martin : et comme échevins de Brantignies : Huars Buros, Piérars de Ramecamp, Leurens li Fèvres et Jehans Mochins.

Outre les chirographes de 1299 à 1793, il existe encore aux archives d'Ath 53 registres aux embrefs, des années 1591 à 1684 ; 8 registres de fourmortures, de 1569 à 1795.

Plusieurs notaires sont dépositaires de parties de ce greffe, savoir : M. Franqué, notaire à Ath, des années 1666 à 1795 : M. le notaire Vienne à Ath, des années 1684 à 1795 ; M. le notaire Bôval, à Frasnes, des années 1669 à 1779.

Le fonds scabinal d'Ath, reposant aux archives de l'État, à Mons, comprend : un registre aux actes passés du 21 juillet 1596 au 23 juin 1597 ; — une petite liasse d'actes sur papier, de 1564 à 1789, 2 liasses de chirographes, de 1382 à 1691, et 2 liasses d'actes, sur parchemin, passés devant les hommes de fief de Hainaut, de 1374 à 1671.

Greffe scabinal de la seigneurie de Liessies, une liasse d'actes, de 1649 à 1776. Ces actes sont passés devant le bailli et les hommes de fief de la seigneurie de Liessies.

AUBECHIES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Aubechies obtint une charte-loi des échevins de Mons, le 2 juillet 1405.

Les magistrats communaux cités en 1428, sont : Piérart dou Vivier, mayeur ; Nicaises Biernars, Collars de Baissi, Piérars dou Bruecq, Piérars li Dus, Henris dou Moulin et Collars Menués, échevins.

L'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie avait une seigneurie à Aubechies, dont le lieutenant-mayeur était, en 1570 n. st.,

Digitized by Google

Claude Colardois; et pour échevins, Pierre Desmaretz, Alexis Rondeau, Raphaël Jupin et Jehan Thomas.

M. Resteau, notaire à Leuze, est possesseur des actes du *greffe scabinal d'Aubechies*, de 1623 à 1785.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède de ce greffe, une liasse de chirographes, de 1428 à 1664.

BAILLEUL.

(Tournésis.)

La seigneurie de ce village appartenait à l'église N.-D. de Tournai.

On y trouvait la seigneurie de la Sotterue et le fief de la Beuvrière, relevant de la Salle de Lille.

Par acte du 12 avril 1576 passé devant le conseil de Flandre, l'abbé de Saint-Pierre à Gand donne à titre de bail à Michel de Cuelenaere et consorts, tous les droits de gerbe, de redevances du dixième denier et autres droits que son aumônier possédait dans les paroisses de Steenborch et de Bailleul, et en outre 3 bonniers de terre pour un terme de 9 années, au prix de 6 livres 10 escalins de gros l'an; l'abbé constitue en même temps les locataires prénommés comme baillis de la seigneurie susdite, afin d'y faire exécuter, avec les hommes de fief, rentiers et tenanciers, la justice suivant la coutume et les prérogatives de la seigneurie[1].

Jaspart Mallet était bailli servant de mayeur de la terre et seigneurie de Bailleul, en 1624; Pierre et Antoine Hubault, Pierre de Courtray et Jacques Mallet en étaient les échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, ne possède aucun acte scabinal de cette commune.

[1] Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre au Mont Blandain à Gand*, t. II, p. 428.

Digitized by Google

BARRY.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village comprenait la seigneurie du chapitre de Leuze ayant la haute justice et les seigneuries du chapitre d'Antoing et du chapitre de Condé.

Sont cités dans un acte du 10 novembre 1530 : Jehan Toniau, mayeur du chapitre d'Antoing, Simon Garchon, mayeur du chapitre de Leuze ; et comme échevins de ces deux seigneuries, Anthoine Descamps, Jehan Noël, Hubert de Wincque, Jehan Dorlot, Grart de Wauldregnies et Grart de le Fosse.

Le *fonds scabinal de Barry* se trouve en l'étude de M. Resteau, notaire à Leuze ; il s'étend des années 1609 à 1795.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent du *greffe scabinal* de cette commune, une liasse de chirographes, de 1530 à 1660.

BASÈCLES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village, mentionné déjà au x^e^ siècle, appartenait à l'abbaye de Saint-Ghislain dont l'abbé prenait le titre de comte de Basècles[1]. Il se trouvait un fief nommé l'avouerie de Basècles que Jean de Layens, abbé de Saint-Ghislain, acheta en 1420 de Pierre de Bourbon. L'avoué exerçait des droits seigneuriaux dans le village.

Dès 1165, il est fait mention des échevins de Basècles[2].

[1] De Reiffenberg, *Monuments*, t. VIII, p. 378.

[2] Id. id. — *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XVI, p. 620.

Digitized by Google

Jehan Lenoit, mayeur de Basècles, et les échevins Ruffin, Brouwet, Jehan Lekeu, Anthonne Maceclier et Anthonne Renart dit Carvin sont cités en 1489.

Le fonds scabinal de cette commune reposant aux archives de l'État, à Mons, comprend : une liasse de chirographes, de 1489 à 1735; — 4 actes sur papier, de 1660, 1661, 1662 et 1772, et un inventaire des embrefs, de 1609.

BAUGNIES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Indépendamment de la seigneurie principale qui appartenait, dès 1662, au comte d'Hoogstraeten, on trouvait à Baugnies : la seigneurie foncière du chapitre de Condé, la seigneurie de Ponenche, et une seigneurie foncière indivise entre l'abbaye de Liessies et le curé dudit Baugnies.

En 1510, l'administration de la seigneurie du chapitre de Condé se composait de : Enochent Lohier, mayeur ; Piérart le Roy, Jacquemart Sandry, Guillaume Lefebvre, Collart Brunin et Grart de le Cinguyes, échevins.

Pierre Jacquery était mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Liessies et du curé, en 1682. Cette seigneurie empruntait les échevins de la seigneurie principale.

Le *greffe scabinal de Baugnies*, comprenant les actes de 1606 à 1794, se trouve chez M. Resteau, notaire à Leuze.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent de ce greffe, une liasse d'embrefs et criées, de 1636 à 1706, et 6 chirographes, de 1510, 1519 n. st., 1541, 1543, 1563, 1664 et 1665.

Le *greffe scabinal de la seigneurie de Ponenche*, des années 1775 à 1794, a été remis en l'étude de M. Simon, notaire à Péruwelz.

Digitized by Google

BÉCLERS.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village possédait les seigneuries de Ghibrechies, de Sartrie, de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, de Launoy, des Rosières, de Pétrieux, et celle du hameau du Bois appartenant au chapitre de Leuze, ainsi que les fiefs de Locquignœul et de Dameries.

On trouve, dans un acte du 12 mars 1559 n. st., les noms suivants des membres de la magistrature de Béclers : Siméon Delemée, mayeur ; Jehan Dupuce, Jehan Tassart, Jacque Broustin, Guillaume de Melle et Jean Franchois, échevins.

Les échevins de la seigneurie du hameau du Bois sont mentionnés en 1481.

En 1280, existait le mayeur de Madame de Ghieberchies.

Cette dernière seigneurie avait pour mayeur, en 1583, Jean Franchois; Jean Tassart, Jacque Delemée, Anthoine Hennebert et Adrien de le Vigne en étaient les échevins.

François François était mayeur de la seigneurie de Sartrie, en 1663. Pour passer ses actes, cette seigneurie empruntait les échevins de la commune.

Un acte réalisé le 27 décembre 1595, « par-devant le tenant lieu de mayeur et les eschevins de la seigneurie que Messieurs du vénerable chapitre Saint-Pierre de Leuze ont en la ville de Béclers, à cause de leur terre et seigneurie du hameau du Bois, » mentionne Jean Franchois, lieutenant-mayeur, et les échevins Jacque Delemée, Pière Glorieux, Guillaume Franchois et Valentin de Vaux.

Par acte du 2 octobre 1538, l'abbaye de Saint-Martin de Tournai nomme Martin Olivier, clerc paroissial de Béclers, comme mayeur et garde de la seigneurie qu'elle possède dans les paroisses de Maulde et de Béclers.

M. Resteau, notaire à Leuze, détient le *greffe scabinal de*

Digitized by Google

Béclers, de 1628 à 1795, et M. Roger, notaire à Tournai, des actes du *greffe scabinal de la seigneurie de Pétrieux*, de 1747 à 1795.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède de ce greffe, une liasse de chirographes, de 1559 n. st. à 1663.

BELOEIL.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Belœil était le siége d'une pairie qui relevait du comté de Namur. La terre de Belœil est entrée dans la maison de Ligne en 1311.

Un acte daté de « l'an de grasce mil iij cens et viiij, v mois de juile », par lequel il conste que l'église de Saint-Martin de Tournai avait, en 1309, les dimes de l'autelage à Belœil, a été publié par M. l'abbé Petit [1]. Cette commune avait dès cette date une administration locale. En effet, on voit intervenir à l'acte en question les magistrats communaux suivants : « Et à toutes ces reconnaisanches faire furent comme eskevin de Bailleul : Cholars Baudane, Cholars Blanchars, Philippes de Montigni, Pières Philipprars, Jakemars Robiers dou Grousage, Nichaises li Mainners et Laurens Doubois le vile, et comme maires Jehans le Wiwnous. »

M. Petit a publié la liste des maires de Belœil depuis l'an 1307.

Les actes du *greffe scabinal de Belœil*, des années 1613 à 1802, sont déposés chez M. le notaire Durieu, à Belœil.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède de ce greffe une liasse de chirographes, de 1413 à 1683, et 5 actes sur papier, de 1740, 1751, 1752 et 1795.

[1] Notice historique sur Belœil (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VII, p. 342.)

Digitized by Google

BERNISSART.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Bernissart est cité en 1254. Ce village dépendit longtemps de la commune de Blaton. Il n'eut d'échevinage séparé qu'à dater de 1601 [1].

Guillaume de Failly, écuyer, seigneur de Bernissart, octroya, le 31 octobre 1466, une charte locale à Bernissart. Le mayeur et les échevins qui y interviennent se qualifient mayeur ou échevins de Blaton et Bernissart [2].

Bernissart avait pour mayeur, en 1601, Martin du Rœulx, et pour échevins : Eustace Olivier, Jean du Crocquet, Anthoine Patte, Jean Doyen, Michiel Bastard, Jean Grégoire et Donas de Ligne.

Il existe à la maison communale de Bernissart : 2 registres de chirographes, sur parchemin, passés par-devant les mayeur et échevins de Blaton, agissant pour Bernissart, de 1504 à 1600; 5 registres de chirographes, sur parchemin, passés par-devant les mayeur et échevins de Bernissart, de 1601 à 1772.

Les autres actes du *greffe scabinal de Bernissart*, de 1673 à 1795, sont déposés chez M. le notaire Simon, à Péruwelz.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, a récupéré de ce greffe, une liasse de chirographes, de 1601 à 1701; une liasse d'actes, sur papier, de 1607-1650, et 2 actes de 1599, passés devant les mayeur et échevins de Blaton et Bernissart.

---

[1] E. Matthieu, *Une dernière visite au château de Bernissart. Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. xvi, p. 578.

[2] Cette charte a été publiée par M. L. Devillers. *Bulletins du Cercle archéologique de Mons*, 2e série, pp. 235 à 244.

Digitized by Google

BIÉVÈNE.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

A partir du XV^e^ siècle, la seigneurie principale de ce village fit partie du marquisat, puis duché d'Havré.

Le 4 mai 1431, Jean de Harcourt, évêque d'Amiens, seigneur d'Havré et de Biévène, et Jean de Biévène, maintinrent les anciennes mesures de cette localité.

Il résulte de cet acte qui a été publié par M. E. Matthieu[1], que Biévène jouissait dès lors de franchises locales.

On y trouvait, en outre, les seigneuries de Jehan de Biévène, des hoirs Sohier dou Bos, des hoirs Raynot dou Vivier, de Jehan de le Motte, de Clais Lecraime, de Rubempret, de Renesse, de Massiet, de l'Eclattière et de Saint-Martin, patron dudit Biévène.

Un acte du 11 mai 1472, passé « par-devant le mayeur et les échevins de le seigneurie qu'on dist de Havré, » cite Christophe Camart, mayeur; et les échevins, Adryen Jacop, Jehan de Dymont, Gille Haneman et Rogier de le Houtte.

En 1477, Adrien Jacop était maire de la seigneurie de Rubempret; Estiévène le Faucquenier, Estiévène le Tant, Jehan Hanotiel, Jehan Francque, Jehan Caisin et Jehan Boscart en étaient les échevins.

Gheerart Backaerts, curé de Biévène, est cité en 1576 comme mayeur de la seigneurie de Saint-Martin; et les « hostes et tenaulles » de cette seigneurie étaient alors : Vinchant Flameng et Paul Boenart.

La seigneurie de Renesse avait pour mayeur, en 1587, Simon de Vlaminck; les échevins étaient : Michiel Lepelseneur, Pierre Dupire, Piètre le Valkeneur et Gilles Bauwens.

Dans un acte du 6 janvier 1651, Adrien Heuwelecx, mayeur; et les échevins, Andries Vanhove, Anthoine de Meuldère, Gilles Sermeux et Jean Polart sont intervenus comme

[1] *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. I, p. 111.

Digitized by Google

composant l'administration de la seigneurie de Monsieur de Massiet.

Michel Parens était, en 1696, mayeur de la seigneurie de l'Eclattière, qui avait pour échevins : Adrien Malengreau, l'avocat Masenaire, Léon Fourdin et Pierre Lefebvre.

Le *fonds scabinal de Biévène* reposant aux archives de l'État, à Mons, comprend : un registre non relié et incomplet, aux actes passés de 1639 à 1672; — une liasse d'actes, sur papier, de 1506 à 1770, et une liasse de chirographes, de 1472 à 1669.

M. Hubert, notaire à Lessines, est dépositaire des actes de ce greffe, de 1719 à 1796.

BLANDAIN.

(Tournésis, sauf une terre franche qui dépendait de la châtellenie de Lille et fut réunie au Tournésis par le traité du 16 mai 1769.)

Le chapitre de N.-D. de Tournai était seigneur du clocher, en vertu de la donation faite en 1128 par Simon, évêque de Tournai. Le bailli du chapitre de Tournai, à Blandain, avait une place marquée au chœur de l'église.

On y trouvait la seigneurie d'Honnevain, dont le bailli avait le droit d'intervenir à la reddition des comptes de la commune; la seigneurie d'Hardiplancq, la seigneurie du Porcq, ou du Parcq, la ferme dite du Marly ou seigneurie vicomtière des pauvres de Tournai, les seigneuries du Marest, de Lassus, de Corbry, du Molinel, du Chastelet, et le fief de Cocquereaumont ou Cocriaumont, qui avait bailli et sergent.

Jacques Pottier, bailli du chapitre à Blandain, mourut en 1756.

En 1770, Antoine-Joseph Pottier était bailli servant de mayeur de la seigneurie du chapitre N.-D. de Tournai ; J.-B. Marissal, Jaspard Leclercq, Simon Dujardin et Isidore-Joseph Seol en étaient les échevins.

Digitized by Google

Nous ignorons qui est dépositaire du greffe de cette commune.

BLATON.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village était une des six pairies du comté de Valenciennes.

Jehan Rogier était mayeur de Blaton en 1381-1382. Les comptes du domaine de Blaton conservés aux archives du Nord, à Lille, indiquent, en 1393, « Jehan Bauduin mayeur de le mairie que l'on dist liège à l'empereur » et « Jehan Rogier, mayeur de le mairie que l'on dist des communs de Blaton. »

Outre la seigneurie principale, il existait la seigneurie du Haut-Bois et le fief du bois du Lommeau.

Dans un acte du 8 février 1506 n. st., on cite Jehan Fiefvet, mayeur ; Jehan Percheval, Jacquemart Fauvernier, Grar du Puch, Loys Grumiau et Willaume Duquesne, échevins de Blaton.

Le fonds scabinal de Blaton déposé aux archives de l'État, à Mons, comprend une liasse de chirographes, de 1506 n. st. à 1727, et 3 actes, sur papier, de 1616 à 1694.

M. le notaire Simon, à Péruwelz, possède les actes du *greffe scabinal de Blaton*, des années 1629 à 1796, et ceux du *greffe scabinal de la seigneurie du Haut-Bois*, de 1754 à 1795.

BLÉHARIES.

(Tournésis.)

C'est seulement vers la fin du XIII^e^ siècle que ce village prit ce nom au lieu de celui d'Espain sous lequel il était connu dès 1100.

Digitized by Google

L'abbaye de Saint-Amand était seigneur du clocher. En 1701, elle passa à la loi de Bléharies la dime du lieu. Le chapitre de Tournai eut, en 1770, un procès avec l'administration locale au sujet des dimes.

On y trouvait le fief dit des Bucquailles qui appartint en dernier lieu au seigneur d'Ysembart, les fiefs de Passennage, du denier de la Trahison, et la seigneurie d'Espaing,

Une requête présentée au conseil souverain de Tournai en 1789, est signée : J.-G.-J. Brassart, curé d'Espain-Bléharies, L.-F. Dugauquier, lieutenant, Pierre Bourlé, P.-A. Dufrennoy, Charles-Louis Brabant, P.-J. Coppé, J.-B. Dambrix et François Pringalles.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, ne possède aucun acte du *greffe scabinal* de Bléharies.

BOIS-DE-LESSINES.

(Comté de Hainaut, bailliage de Flobecq et Lessines.)

La seigneurie de Bois-de-Lessines appartenait en 1342 à Gérard Despretz, dit de Quiévrain, chevalier; en 1473, à Guillaume Despretz ; en 1484, Jeanne Despretz, héritière de cette terre, épousa Pierre de Cottrel. Ensuite elle passa dans les familles de Warluzel et d'Yve de Bavai.

On y trouvait la seigneurie de Lestriverie, qui, en 1346, était possédée par Jean de Lestriverie, chevalier ; en 1410, par Oste d'Ecaussines. Elle fut depuis acquise par la famille Despretz.

Dans un acte du 30 novembre 1413, on trouve les noms suivants des magistrats communaux de Bois-de-Lessines : Jehan le Chevalier, l'ainé, maire ; Grars le Ridre, Damien le Ghaune, Jehan le Scuvelier, l'ainé, et Jehan de le Sauch, échevins.

Digitized by Google

Chez M. Chevalier, notaire à Ollignies, est déposé le *greffe scabinal de Bois-de-Lessines*, de 1699 à 1793.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent de ce greffe, une liasse de chirographes, de 1413 à 1690 ; — une liasse d'actes, sur papier, de 1614 à 1811 ; — un registre d'émancipation et d'autres actes, de 1696 à 1768.

BOUVIGNIES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Au XVI^e^ siècle, la seigneurie de Leuze ou du comte d'Hoogstraeten avait la haute justice dans ce village.

On y trouvait en outre les seigneuries foncières du chapitre de Sainte-Waudru de Mons et de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, celles de l'abbaye de Ghislenghien, de Piérot de Hardimelz, et une seigneurie appelée le fief de Burbant[1].

Un acte du 22 juin 1453 est fait à l'intervention de Jehan de Bohain, mayeur de Bouvignies, et des échevins Adan Braibant, Nicaise le Machon, Jehan Bauduin et Jakemart de le Fontaine.

Sont cités en 1473 : Gilliart le Gleneur, mayeur de la seigneurie des Braibandes ; Jehan la Vesve, mayeur de la seigneurie Piérot de Hardimelz; et comme tenaules de ces deux seigneuries, Jehan Isacq, Jehan Quintaine, Jehan le Merchier et Nicaise Pouille.

La seigneurie de l'abbaye de Ghislenghien avait pour mayeur, en 1415 n. st., Jehans li Cordieis ; Ectors li Machons, Denis Deloideme, Jakemars li Caudreliers et Noëls de Glore en étaient les tenaules.

[1] Dans un chirographe de 1473, on trouve mentionnée la seigneurie appelée le fief *des Braibandes* appartenant à Julien de Maffles. On a probablement écrit *Braibandes* pour *Burbant*.

Digitized by Google

L'administration de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Martin se composait, en 1431, comme suit : Guillaume li Machons, mayeur; Jehans Ghiskière, Estiévenars li Marescauls, Jaquemars li Caudreliers et Mahieus de le Cailluwier, échevins.

Guillaume li Machons est encore cité en 1442 en qualité de maire de la seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru, qui avait pour tenaules: Jehan Ghieskière, Piérart de Puille, Mickiel dou Sauchoit et Jehans li Flamengs.

M. le notaire Resteau, à Leuze, détient le fonds scabinal de Bouvignies, de 1619 à 1794.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent du même greffe une liasse de chirographes, de 1431 à 1684, et une liasse d'actes sur papier, de 1714 à 1796.

BRAFFE.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Braffe formait, avec le hameau du Quesnoit, une seigneurie qui appartint d'abord à une famille du nom du village, puis à celles de Vendegies, de Gand-Vilain, de Gaest et d'Anstaing.

Jacques Gobert était mayeur de Braffe et Quesnoit, en 1569; Jehan Jacquerie, Adrien Reguem, Jacques Gobert fils Gille et Estienne Marissal en étaient les échevins.

Une déclaration du greffier de Braffe-Quesnoit porte que, le 2 juillet 1741, sa maison à Leuze a été brûlée avec tous les écrits de sa communauté. Cela explique qu'on ne retrouve qu'exceptionnellement des actes de ce greffe.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré du *greffe scabinal de Braffe*, qu'une liasse de chirographes, de 1569 à 1672.

Le successeur du notaire Dupret, à Tournai, possède des documents de *la seigneurie du Quesnoy*, de 1728 à 1789.

Digitized by Google

BRASMENIL.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath, puis uni au Tournésis, en 1669.)

Brasmenil est cité comme terre franche. Néanmoins, en 1569, cette seigneurie, qui appartenait à Charles de Melun, est indiquée parmi les fiefs relevant de la baronnie de Leuze.

On y trouvait les fiefs de la Catoire, de Panchove, le Perron, Quelton, ainsi que les seigneuries de Grosmont, du Bois du Maisnil, de Fontenelle, du Tronquoi et du Sénescal.

En 1482, on mentionne les *tenures* de messire Loys d'Enghien et de l'abbé de Saint-Martin.

L'administration communale avait pour mayeur, en 1546 n. st., Géry de le Porte ; et pour échevins : Jehan Liétart, Collart Tassart, Pierrart Descornet et Bertran Brinbart.

Le *greffe scabinal de Brasmenil* a été partagé entre deux notariats. M. Lehon, notaire à Antoing, est dépositaire des actes de 1604 à 1795, et M. Simon, notaire à Péruwelz, des actes de 1754 à 1794.

Les archives de l'État, à Mons, n'ont récupéré de ce greffe, que 8 chirographes, de 1546 n. st., 1594, 1631, 1635, 1644 et 1646.

BRUYELLES.

(Tournésis.)

Primitivement, Bruyelles était une dépendance de la paroisse d'Hollain ; elle en fut séparée et érigée en paroisse distincte entre 1203 et 1209. Un document de 1233 mentionne l'existence de fours à chaux dans cette localité. Ces faits semblent démontrer que dès lors Bruyelles avait acquis de l'importance. Malheureusement nos recherches ne nous ont

Digitized by Google

pas amené à retrouver des renseignements au sujet de l'échevinage local.

La seigneurie de Bruyelles relevait de la baronnie d'Antoing.

Indépendamment de la seigneurie principale, on y trouvait celle de la Haute-Appartenance.

Aux archives de l'État, à Mons, on possède un chassereau des rentes dues au prince de Ligne, à Bruyelles, qui a été formé en 1721-1722.

BUISSENAL.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

La seigneurie de Buissenal relevait de la pairie de Silly : elle appartint d'abord à une famille du même nom, puis à celles de Ligne, de Jauche-Mastaing, de Loyaucourt, de Marcinelle et de Saint-Genois.

L'abbaye de Saint-Martin de Tournai possédait une seigneurie dans ce village. On y trouvait aussi la seigneurie des Mottes qui s'étendait sur Frasnes.

Il est fait mention du mayeur et des échevins de Buissenal, dès 1229.

« Walter, sire de Ligne et de Buissenal, reconnut, en 1234, aux abbés de Saint-Martin, le droit d'avoir un mayeur héréditaire pour l'administration de leur tenance : de cette manière, Buissenal possédait deux mayeurs, quoique n'ayant qu'un seul et même échevinage pour les deux fiefs. Ce collège était composé d'un nombre égal de prud'hommes choisis et nommés par les deux parties intéressées. C'est ce qui se pratiquait, du reste, dans plusieurs autres localités du comté et pays de Hainaut, témoin la ville d'Ath qui avait son mayeur, relevant du seigneur châtelain, et un autre mayeur, relevant de l'église Saint-Lambert de Liessies [1]. »

[1] Fourdin, *Le fief de Buissenal*, dans *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. VI, p. 185.

Digitized by Google

L'administration communale avait pour mayeur, en 1557, Regnault Cambier; et pour échevins : Anthoine de Leuze, Jehan Delebecque, Guillaume . . . . . , et Jehan Campion.

Pierre Poiteau était lieutenant-mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Martin, en 1587.

M. Desromains, notaire à Frasnes-lez-Buissenal, possède le *greffe scabinal de Buissenal*, de 1631 à 1795.

Les archives de l'État, à Mons, ont récupéré de ce greffe, une liasse de chirographes, de 1531-1741.

BURY.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

La seigneurie de Bury appartint aux familles d'Antoing, de Mérode et Visart de Bocarmé avec le titre de comté.

Il existait sur le territoire de cette commune la seigneurie de Bistremont.

On trouve des actes passés devant les mayeur et échevins de Bury et comté de Bocarmé.

A une charte de Walter, chevalier de Hollain, contenant cession à l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés, de ses droits sur le territoire de Wasmes, datée du mois de juin 1233, fut présent Jean, mayeur de Bury (Johanne, majore de Bury [1]).

Sont mentionnés dans un acte du 10 septembre 1562 : Jehan Rousseau, mayeur de Bury, et les échevins : Franchois de Blicquy, Baltazart Fastré, Jehan de Morcourt et Benoit Finet.

Les actes du *greffe scabinal de Bury*, de 1642 à 1795, se trouvent chez M. Simon, notaire à Péruwelz.

Les archives de l'État, à Mons, ne possèdent de ce greffe, qu'une liasse de chirographes, de 1562 à 1664, et 2 actes, sur papier, de 1585 et 1617.

[1] Vos. *L'abbaye de Saint-Médard ou de Saint-Nicolas des Prés, près Tournai*, t. II, p. 195.

Digitized by Google

CALLENELLE.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath, réuni au Tournésis en 1701.)

La seigneurie connue sous le nom de Lassus et Callenelle relevait de la terre de Wiers; elle appartenait, dès 1636, à la famille Thiry-d'Offignies, en 1647 à Jean-François de Marotte, seigneur d'Acoz, et en dernier lieu à la dame de Villegas qui la vendit en 1799.

Il s'y trouvait le fief de la Loge.

En 1555 n. st., Callenelle avait pour mayeur Jehan Cauchefer; et pour échevins, Jehan Jacquerye, Jehan Dupret, Adryen Duret et Thomas Flameng.

On ne possède, au dépôt des archives de l'État, à Mons, du *greffe scabinal de Callenelle*, que 3 chirographes, de 1555, n. st., 1558 n. st., 1583, et un acte, sur papier, de 1575 n. st.

M. Lehon, notaire à Antoing, détient des actes de ce greffe, de 1645 à 1795.

CALONNE.

(Tournésis.)

L'abbaye de Saint-Martin de Tournai possédait la justice vicomtière de Calonne.

Les échevins de cette commune sont cités dans un acte du mois de février 1271; ce sont: Jehan Fures, Morkedens, Vincans de Kalonne, Willaumes Renars[1].

A un acte du 2 septembre 1442, interviennent Jaspart de Calonne, bailli de noble homme Roland de Leuse, seigneur

[1] Vos, *L'abbaye de Saint-Médard ou de Saint-Nicolas des Prés*, t. II, p. 349. — *Mémoires de la société historique de Tournai*, t. XII, p. 349.

Digitized by Google

seigneur de Calonne, et Olivier de Calonne, Jehan Barbet, Jehan d'Antoing, Jehan Frapart, Noël Rousel, Loys Espiaury, échevins.

Les échevins de Calonne présents à un acte du 13 avril 1600, sont : George de le Rue, Léon du Mont, Jérôme Bouvier, Martin et Gilles Beauquenois.

Les archives de l'État, à Mons, ne possèdent du *greffe scabinal de Calonne*, qu'un seul chirographe du 1er février 1757. Pierre-Noé Bouvier y est mentionné comme lieutenant-mayeur.

CELLES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village formait une seigneurie importante qui appartint, au XVIIe siècle, à la famille de Vischer, et ensuite à celle de Fourmanoir de la Cazerie.

On y trouvait, en outre, diverses seigneuries ayant chacune un échevinage particulier, savoir : les seigneuries de la Mouillerie, de Mélantois, de Piedvoie, de la Colibandrie ou d'Archimont-le-Grand, de La Croix, de la Haie, du Jardin; celles du Moulin et d'Escabée, qui appartenaient toutes deux à mgr de Grosbecq ; le petit Hollay; les seigneuries du Thil, de Méaulues, de Laybray, de Hurtebize, des Vallées, du Fresnoy, du Grand-Bailli, du Grand-Chasteler, de Gage dite de la Faillerie, de la Cazerie, de Saint-Thieri et de Buillemont. Il y existait encore la seigneurie de Germignies, relevant de la baronnie de Leuze, ainsi que le fief nommé le Busquet, le fief de Corbion et celui appelé vulgairement La Cahotrie.

Les plus anciens mayeur et échevins que nous ayons rencontrés sont ceux de la seigneurie de la Mouillerie ; voici leurs noms, en 1574 : Georges Planchon, bailli faisant fonctions de mayeur ; Franchois Lefebvre, Robert Belin, Jehan Lefebvre, Anthoine Fourmanoir, Christophe Delemotte et Jehan Planchon, échevins.

Digitized by Google

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Celles*, une liasse de chirographes, de 1574 à 1703 ; 3 actes sur parchemin, passés devant des hommes de fief de Hainaut, en 1450 n. st., 1586 et 1605 ; — 2 actes sur papier, de 1608 et 1668.

M. le notaire Roger, à Tournai, conserve :

le *greffe scabinal de la seigneurie de La Haye*, de 1557 à 1798 ;

le *greffe scabinal de la seigneurie de Germignies*, de 1620 à 1791 ;

le *greffe scabinal de la seigneurie du Jardin*, de 1535 à 1791.

CHAPELLE-A-OIE.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village, appelé primitivement Chapelle-à-Welz, était une dépendance de Chapelle-à-Wattines.

D'après un cartulaire formé en 1569, Philippe, comte de Ligne, tenait en fief ample de la baronnie de Leuze, la terre, justice et seigneurie d'Oye-lez-Leuze.

On y trouvait les seigneuries d'Anvaing, des Aulnes et du Trimont.

Chapelle-à-Oie avait pour mayeur, en 1567, Jehan de Ghoy ; et pour échevins, Pierre de Galée, Jean du Moulin, Martin Lebrun et Jehan de Grantmont.

La même année, Jehan de Grantmont intervint comme lieutenant-mayeur de la seigneurie d'Anvaing ; Jehan de Ghoy, Nicolas du Puich, Pierre de Galée, Martin Lebrun et Jean du Moulin interviennent comme échevins.

Pierre Franchois était mayeur de la seigneurie des Aulnes, en 1612. Cette seigneurie empruntait pour passer ses actes les échevins de la commune.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Chapelle-à-Oie*, 6 chirographes, de 1533, 1565, 1567, 1569, 1612 et 1627 ; un registre d'embrefs, de 1783 à 1788, et un acte, sur papier, de 1789.

Digitized by Google

CHAPELLE-A-WATTINES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village appartenait au chapitre de Leuze. En cas d'absence du mayeur, cet officier était remplacé par le bailli dudit chapitre.

Les noms suivants des membres de la magistrature de Chapelle-à-Wattines sont cités dans un acte du 6 janvier 1525 n. st., savoir : Gervaise Boidequin, mayeur ; Urbain Lelièvre, Ernoul Dubois, Jehan du Cailloit dit Abel et Olivier le Bailly dit Mamy, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède, du *greffe scabinal de Chapelle-à-Wattines,* une liasse de chirographes, de 1525 n. st. à 1705, et 14 actes, sur papier, de 1684, 1687. 1699, 1703, 1710. 1751, 1754 et 1782 ; — un inventaire, formé le 14 janvier 1748, des écrits et titres de la fondation du sieur Jean-François Thomassenne, curé de Chapelle-à-Wattine, et un inventaire, daté du 4 décembre 1706, « des écrits trouvés dans le petit coffre des révérends pères capucins. »

M. le notaire Resteau, à Leuze, est dépositaire des actes du greffe de cette commune, de 1679-1795 ; il détient également une série de registres intitulés : *fiefs de Chapelle-à-Wattines*, pour la période de 1676 à 1794.

CHERCQ.

(Tournésis.)

Les Chartreux, qui possédaient un couvent dans ce village, acquirent le 18 juillet 1419 de Gaucher de Rouvroy, seigneur de Saint-Simon, et de Jeanne de Baurin, sa femme, la seigneurie de Chercq, tenue en fief de la terre de Rumes.

Digitized by Google

On y trouvait la seigneurie de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai et le fief nommé le Bois de Chercq relevant de cette seigneurie.

Watiers li Porkières, Mathius de Dinant, Hues le Mousniers, Jakèmes d'Aire, Nicoles de Cerc, Jehans li Grans, Vincent Grissembien et Henri de Halewin sont mentionnés en qualité d'échevins de Chercq en juin 1393[1].

Un acte fut passé le 6 octobre 1484 devant Jehan Mounier, bailli, Loys du Puch, Willaume de Rosteleu, Jehan le Josne, Estienne du Moulin, Jehan de Pièrecourt, Nicaise Sacq et Jehan de Maulde, « eschevins de la ville, terre et seigneurie de Chercq-lez-Tournay. »

Jehan Mounier est qualifié, en 1485, de « bailly de vénérables et discrets Messieurs les religieux Chartroux du Mont-Saint-Andrieu-lez-Tournay, en leur justice et seigneurie du Chercq. »

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, ne possède aucun acte du *greffe scabinal* de cette commune.

CORDES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village obtint, le 12 mars 1427, du chef-lieu de Mons, une charte échevinale.

On y trouvait la seigneurie de le Prée.

Les magistrats communaux repris dans un acte du 13 novembre 1584, sont : Charles Buffart, mayeur ; Guillaume de Rosne, Loïs Buffart, Simon du Garem et Simon Glisoulz, échevins.

[1] Vos, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Médard ou de Saint-Nicolas des Prés*, t. III, p. 31. — *Mémoires de la Société historique de Tournai*, t. XIII, p. 31.

Digitized by Google

L'administration de la seigneurie de le Prée se composait, en 1597, de : Bartholomelz Delattre, mayeur ; Guillaume de Rosne, Jacques Delattre, Hubert Loste et Jacques de le Raspaille, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, a récupéré du *greffe scabinal de Cordes*, 9 chirographes, de 1584, 1593, 1597, 1643, 1644, 1650, 1661 et 1748.

M. Bôval, notaire à Frasnes-lez-Buissenal, détient les actes de ce greffe, de 1615 à 1794.

DERGNEAU.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Dergneau formait une seigneurie qui relevait de la baronnie d'Antoing ; elle se divisait en deux parties, dont l'une était la propriété du baron de Leuze, et l'autre appartint d'abord à Jacques de Cuinghien dit de Hem, ensuite à Jacques de Marchenelle à titre de sa femme Agnès de Cuinghien ; plus tard elle passa à la famille de Saint-Genois.

Deux échevins étaient nommés par le seigneur de Leuze, un par celui de Marchenelle, et ces trois échevins élisaient les quatre autres.

Indépendamment de la seigneurie principale, Dergneau possédait celles de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie, de Beauvolers, de de le Croix, du chapitre Notre-Dame de Tournai, et la seigneurie des pauvres de Sainte-Catherine de la même ville.

Willamme Masquellin dit Helle, maire de la seigneurie m^gr^ de Leuze, Gossart Sohier dit du Hestroit, maire de la seigneurie Jacque de Hem, et Jean Dulière dit Clau, maire de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Denis, interviennent à la passation d'un acte du 3 janvier 1487, n. st.

Digitized by Google

Dans un acte passé, le 21 juillet 1609, par-devant les mayeur et échevins de la terre, haulte justice et seigneurie de Beauvolers en la ville de Dergneau, à messire Philippe du Chastel, chevalier, seigneur dudit Beauvolers, de la Belle-Fontaine, etc., on trouve mentionné Hermelz du Vivier, mayeur de cette seigneurie; et les échevins : Jacques Pourvoyeur, Bertrand de la Haye, Hermelz du Bois, Charles Sebille, Andrien Delyer, Jean Beausire et Jean du Trieu.

Le *greffe scabinal de Dergneau* est déposé en partie chez M. Resteau, notaire à Leuze, actes de 1666 à 1794, partie chez M. Bóval, notaire à Frasnes-lez-Buissenal, de 1691 à 1796.

Les archives de l'État, à Mons, ne possèdent de ce greffe, qu'une liasse de chirographes, de 1487 n. st. à 1736.

Le *greffe scabinal de la seigneurie du chapitre de Tournai*, à Dergneau, est chez M. Roger, notaire à Tournai.

ELLEZELLES.

(Comté de Hainaut, bailliage de Lessines.)

L'existence d'un pouvoir communal à Ellezelles est constaté au XIII^e^ siècle; on trouve, en 1291, « Grart, li fius li maïeur d'Eleziele. »

En 1350, Ellezelles possédait neuf échevins; dans la suite, ce nombre fut réduit à sept dont le premier portait, au XVI^e^ siècle, le titre de bourgmestre.

Le mandat d'échevin, conféré par le bailli de Lessines le jour de la Saint-Jean-Baptiste d'été, expirait à la même date. Le Bailli pouvait néanmoins maintenir les mêmes échevins en fonctions pendant trois années consécutives. Mais, passé ce terme de trois ans, il fallait une autorisation spéciale du seigneur du lieu et, dans les siècles derniers, du gouvernement, pour continuer le mandat d'échevin dans les mêmes mains.

Digitized by Google

Nous empruntons les détails qui précèdent à une excellente monographie intitulée : *Essai historique sur la commune d'Ellezelles pendant l'ancien régime*, par Em. Degand. On y trouve les noms des échevins à diverses dates, à partir de 1350 ; c'étaient alors : Grart li Mikelotte, Jehan de le Neuvecourt, Thomas Li Louchier, Gilles li Carlier, Jehan li Balque, Jehan Fouquart, Jehan li Aretier, Thumas de l'Aunois, Jehan li Clers.

Il y avait un mayeur à la nomination du baron de Renaix ; la liste de ces fonctionnaires commençant en 1350 par Jehan Sohier, se termine en 1777 par le nom de Jacques-Georges Delplace, encore mayeur en 1796.

Un règlement ou accord pour l'administration du village d'Ellezelles, du 19 février 1689, prescrivit l'élection annale d'un député, par hameau, investi de la mission de veiller aux intérêts de la communauté. Ces hameaux étaient : Breucq, Haizette, Mont et Guinaumont, Moustier Cinquant, Crimont, Champs et Haies, l'Aulnoit, Fourquepire, Semenil, Gauquier.

M. le notaire d'Harvengt, à Flobecq, est actuellement dépositaire des actes du *greffe scabinal d'Ellezelles*, de 1655 à 1796.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent de ce greffe, 6 liasses de chirographes, de 1404 à 1736 ; — 3 criées, sur papier, de 1709 et 1758.

ELLIGNIES-LEZ-FRASNES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, ne possède du *greffe scabinal d'Ellignies-lez-Frasnes*, qu'un seul acte, sur parchemin, du 10 juillet 1717. Jean-Baptiste Dubrusle y est cité comme mayeur, et Sébastien de Locquegnies, François Ollivier, Guillaume Fiefvet et Roland Desfrasne en qualité d'échevins.

M. Resteau, notaire à Leuze, est dépositaire des actes du greffe scabinal de cette commune, de 1610 à 1794.

Digitized by Google

ELLIGNIES-SAINTE-ANNE.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Il y avait dans cette commune la seigneurie foncière, avec haute justice, du chapitre Saint-Pierre de Leuze, celle de Kierieu et une autre appelée le Fief.

Les magistrats communaux d'Ellignies-Sainte-Anne, cités dans un acte du 22 décembre 1467, sont : Jehan le Viau, mayeur; Jacquemart de Montegny, Jehan Rogier, Jehan d'Oie, Jacquemart Carton, Allart de Rex et Jehan Martin, échevins.

Jacques Fouret était mayeur de la seigneurie du chapitre de Leuze, en 1590.

M. Durieu, notaire à Belœil, est dépositaire du *greffe scabinal d'Ellignies-Sainte-Anne*, de 1613 à 1796.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent du même greffe, une liasse de chirographes, de 1467 à 1685.

ÈRE.

(Tournésis.)

La seigneurie d'Ère appartenait, au commencement du XIII^e^ siècle, à Mahius, chevalier, qui, en 1239, donna des terres situées dans ce village aux religieux de Saint-Nicolas des Prés, à Tournai, à charge de célébrer son anniversaire.

En 1363, Pierre de Wisque, chevalier, possédait la seigneurie d'Ère. En 1495, cette seigneurie appartint à Jean Cotrel, écuyer.

On y trouvait les seigneuries de Haudion et de Wisempierre, et la seigneurie vicomtière de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai.

En août 1305, Ansiaus Godars vendit un fief qu'il possédait à Ère, à Ernoul de Baurœgnies, bourgeois de Tournai.

Digitized by Google

Un acte du 3 octobre 1653 est signé par Antoine Gille, lieutenant-bailli Antoine Petit, Antoine Bonnemen, Simon Hornen, échevins d'Ère.

Nous rencontrons, dans un document du 19 juillet 1678, les noms d'Antoine Gille, lieutenant, Nicolas Brunin, Maximilien Marchant et Anselme Delrue, échevins du village d'Ere.

Defontaines était bailli d'Ère, en 1749 ; Antoine de Lannoy, Jean Baiserde, Jacques du Moulin, Charles de le Viné, Nicaise Deluille étaient échevins.

Des actes du *greffe scabinal d'Ère* se trouvent actuellement à la cure de cette commune.

ESCANAFFLES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Une charte locale fut octroyée au village d'Escanaffles par le prévôt et les jurés du chef-lieu de Valenciennes, le 14 mai 1506 ; elle mentionne Jean Évrart, mayeur de m^gr^ de Leuze, Jean Fierin dit le Tourier, mayeur de m^gr^ de Ligne, et comme échevins de la commune, Gillart Belin, Jean Belin, Jean le Quesne et Jean le Brun.

Ce village possédait les seigneuries de Leuze, de Ligne dite de le Court, de Waustier-Ausnoit (citée en 1456), de Jean Gobert (même date), de la demoiselle de Léaucourt (citée en 1512), du seigneur d'Inchy (citée en 1459), de Grandbrœucq possédée en 1615 par Nicolas de Saint-Genois, du Wault, de Croix-Piron, d'Espinoy, de Clairieux, de le Lay, de la Lozerie, de Gunnerye qui relevait de la terre de Leuze, de le Rue, et le fief du Mont d'Escanaffles.

Jean Thieubault, mayeur, et les échevins Gérart de le Rue, Pierre Lefebvre, Estienne de May et Anthoine Moreau interviennent à la passation d'un acte du 17 janvier 1617.

Digitized by Google

Hubert de Baudrenghien était mayeur de la seigneurie de Leuze, en 1514; Jehan Fierin dit Thourier, Jehan Lebrun, Humelo Delemotte, Micquiel Lefebvre et Iehan Belin en étaient les échevins.

La seigneurie de Grandbrœucq avait pour mayeur, en 1545, Grard Collin; et pour échevins: Jehan de le Rue, Jehan Cousart, Jacques Cousinnes, Jehan de Rosnes, Piérart le Scemet et Piérart Hanocques.

Sont mentionnés, en 1609 : Guillaume de le Venue, bailli faisant fonctions de mayeur de la seigneurie du Wault, et les échevins de cette seigneurie : Anthoine Belin, Nicolas de le Venue, Nicolas de May, Jean Prévost et Charles de Clévère.

Le *greffe scabinal d'Escanaffles* est dispersé. Une partie comprenant des actes de 1621 à 1738, est chez M. Resteau, notaire à Leuze, une partie allant de 1676 à 1795, se trouve chez M. Bôval, notaire, à Frasnes-lez-Buissenal.

Le *greffe scabinal de la seigneurie de le Lay*, de 1604 à 1793, est déposé chez M. Roger, notaire à Tournai.

Aux archives de l'État, à Mons, se trouvent : une liasse de chirographes, de 1514 à 1729 ; — une déclaration du territoire pour la levée des vingtièmes, 1734.

ESPLECHIN.

(Ce village s'étendait sous trois juridictions: la châtellenie de Douai, la châtellenie de Lille et le Tournésis. Le tout fut réuni au Tournésis par le traité de 1769.)

La seigneurie principale appartint d'abord à une famille portant le nom du village; puis elle passa aux familles de Waudripont, de Cottrel, de Lannoy, enfin au sieur Rouvroye, bourgeois de Lille.

On y trouvait, en outre, les seigneuries du Coulombier, de Donze ou de Doncq, de Castrechin, de le Lomerie, de l'abbaye

Digitized by Google

de Saint-Martin de Tournai, de Maulgré, du Hamel et de la Motte.

L'abbaye de Saint-Martin possédait toute justice, haute, moyenne et basse, dans la seigneurie du Coulombier et y nommait la loi, un bailli et un greffier.

Un acte du 24 janvier 1496 (n. st.) émane d'Oste Hovine, bailli de Jehan Cottriel, seigneur d'Ère et d'Esplechin en la justice et seigneurie du fief de le Lomerye audit Esplechin, et mentionne Jehan le Maire dit des Mortiers, Bertran de Lingne, Pierrart Nourry et Augustin de Hornut, juges et échevins de la justice et seigneurie du fief de le Lomerye.

Nous trouvons, le 25 juin 1497, comme échevins de la justice et seigneurie de l'abbaye de Saint-Martin à Esplechin, châtellenie de Lille, Fiacre de le Porte, Piérart Nourry, Jehan le Maire dit des Mortiers, Baudart de Bassy, Bertran de Lingne, Augustin de Hornu.

La seigneurie de Maulgré était un fief tenu de la cour de Maire en Tournésis: elle avait, le 14 juillet 1505, comme juges cottiers du fief: Pierrart Nourry dit Périn, Colart Locqué, Jehan le Maire dit des Mortiers, Denis Bousquiel, Simon Gruwois et Willerme Josson.

La seigneurie de Doncq appartenant au chapitre de Tournai avait aussi ses juges-cottiers, qui interviennent à un acte du 20 février 1624; ce sont: Martin Favier, Arnould Hovine, Jacques d'Orchies et Pierre Manche.

Dans un registre de la seigneurie de Saint-Martin, nous trouvons cités, le 14 mars 1701, Pierre-Joseph du Coulombier, lieutenant-bailli et Jacques du Mortier, André Le Poutre, Jacques Bocquet, Mathieu Plateau, Pierre-François Grulois et Simon Manche, hommes de fief et juges-cottiers de la dite seigneurie.

Le même jour est comparu devant ledit lieutenant et les hommes de loi, Gilles Wartelle, hoste et cabaretier audit Esplechin, lequel a prêté le serment de fidélité d'homme de loi de la dite seigneurie de Saint-Martin.

Le susdit jour, ledit lieutenant et les hommes de loi ont

Digitized by Google

replanté le pilori sur le bord du fossé du côté de la maison d'Antoine Allard.

Maximilien Delsart est cité comme échevin d'Esplechin, en 1758.

Nous ignorons où est déposé le *greffe scabinal* de cette commune.

ESQUELMES.

(Tournésis.)

C'était un des neuf villages relevant de l'évêque de Tournai.

La seigneurie d'Esquelmes appartint à Pierre Ly Muysis, mort le 5 septembre 1412. Au siècle dernier, elle était la propriété de la famille Bernard.

Cette commune était de peu d'importance, puisque jusqu'à l'époque de l'organisation du diocèse de Tournai, elle n'était, sous le rapport religieux, qu'une succursale de Ramegnies-Chin. Néanmoins l'église est un monument curieux d'architecture romane.

Ni Hoverlant, dans son *Histoire de Tournai*, ni M. Dugniolle dans sa *Notice sur l'église d'Esquelmes*, publiée dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, ne fournissent de renseignements sur l'échevinage local.

Nous n'avons pu découvrir ce qu'est devenu le fonds scabinal d'Esquelmes.

ESTAIMBOURG.

(Tournésis.)

La seigneurie de ce village appartint aux familles d'Aubercicourt, de Frasnes, d'Ollehaing, de la Broye; elle passa en-

Digitized by Google

suite par acquisition au sieur Thierry et en dernier lieu aux comtes de Villegas.

On y trouvait la seigneurie de la Barre, qui était une terre franche, et la seigneurie du Doncq.

Nos investigations dans les dépôts des archives de l'État, à Mons et à Tournai, ne nous ont pas fait rencontrer des renseignements sur la composition de l'ancien échevinage d'Estaimbourg. Ces dépôts n'ont pas récupéré de documents sur cette localité. Hoverlant, qui a consacré une notice spéciale à notre commune au tome 58 de son volumineux *Essai sur l'histoire de Tournai*, ne nous fournit aucun détail sur la magistrature locale. Les anciens registres paroissiaux de l'état-civil remontent à 1680[1].

Nous ignorons ce qu'est devenu le *greffe scabinal d'Estaimbourg*.

ESTAIMPUIS.

(Tournésis.)

Un décret de l'archiduc Léopold du 23 décembre 1653 incorpora au Tournésis les enclavements, terres prétendues franches, de Névèle et la seigneurie du chapitre de Saint-Pierre de Lille à Estaimpuis.

La seigneurie d'Estaimpuis appartint au comte de Hornes; elle fut confisquée au XVIe siècle. Le roi Charles II l'érigea en baronnie, le 11 novembre 1676, en faveur d'Engelbert de la Faille, seigneur d'Estaimpuis et de Roncheval. Cette famille posséda la seigneurie de ce village jusqu'à la révolution française.

Nous n'avons pu découvrir ce qu'est devenu le *greffe scabinal d'Estaimpuis*.

[1] Bernier, *Notice sur l'origine et la tenue des anciens registres de l'état-civil dans la province de Hainaut*, p. 257 — *Mémoires de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 4e série, t. IX, p. 547.

Digitized by Google

ÉVERBECQ.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

La seigneurie principale d'Éverbecq dépendait de la baronnie d'Havré ; elle appartint successivement aux familles d'Enghien, des comtes de Dunois et des ducs de Croy. De là, la désignation de seigneurie du comte de Dunois et d'Havré.

On y trouvait, en outre, les seigneuries foncières de Steenkerke et de Blasveldt, celle de Liedekerque, les seigneuries du Hazoit et de le Walle qui étaient, au xv^e^ siècle, la propriété de la famille de Wielant, et aux xvi^e^ et xvii^e^ siècles, des de Mérode, seigneurs de Waroux, Woroux, Thyant et barons de Harchies, les seigneuries de Jehan de Callebroecq, de l'abbaye de Saint-Adrien de Grammont et de Grart de Hulleberghe.

Jehan de le Motte, Jehan Lombart, Grart Faignart et Piettre Mathys sont cités en 1456, en qualité d'échevins d'Éverbecq, seigneurie du comte de Dunois.

Un acte du mois de septembre 1445, est passé « par-devant Gille de le Motte, mayeur des tenances et seigneuries dou Hasoit et de le Walle appartenant à Jehan Wielant, » et des échevins : Jehan Lombart, Piettre Noul, Gille Lescuwere, Colart de le Bouverie et Jehan Bouchout.

La seigneurie de Liedekerque avait pour mayeur en 1550, Martin Puvinaige ; et pour échevins, Jehan de Nève, Pietre de le Motte, Jehan Jouret et Jehan du Maret.

Pierre Vanderhaeghen, mayeur de la seigneurie de Blasveld, et les échevins de cette seigneurie, Josse Vanderhaeghe, Jean Vautrimpont, Adrien Vaslenthault et Jean Pyens, interviennent à la passation d'un acte du 25 mars 1658.

Le *greffe scabinal d'Éverbecq*, de 1653 à 1791, est déposé chez M. le notaire Hubert, à Lessines.

Aux archives de l'État, à Mons, on possède de ce greffe, une liasse de chirographes, de 1442 à 1708 ; — 2 actes, sur papier, de 1676 et 1712, et un registre aux embrefs de la seigneurie du Hazoit, de 1611 à 1623.

Digitized by Google

ÉVREGNIES.

(Tournésis.)

Une charte de 1188 constate une donation faite à l'abbaye d'Alne par Ghislain, châtelain de Beaumont, du fief *de Eureniis*. M. Devillers se demande s'il ne s'agit pas d'Évregnies [1]?

La seigneurie d'Évregnies formait un fief relevant de la cour de Maire, à Tournai.

Cette localité possédait un échevinage au moins dès le XIIIe siècle. Une charte du mois de mars 1246, n. st., se termine par ces mots : « Toutes ces coses ki devant furent dittes furent faittes par loy et par le iugement des frans eskievins si comme mon segneur Sohier et mon segneur Willaume de Évregnies... li eskievin de Évregnies [2]. »

L'abbaye de St.-Martin de Tournai y avait une seigneurie. Il s'y trouvait en outre la seigneurie d'Auberbus.

Les échevins d'Évregnies, qui interviennent à un acte du 2 juin 1379, sont : Jake dou Hamel, Jake Gombaut, Jake de Marchem, Lotard le Mouton, Anthoine dou Pont, Pierre le Fèvre et Jehan Wille.

Un acte du 23 juillet 1389 est reçu par « Ernoul des Estrœvelles, lieutenant de sage et honorable homme Gontier de Rosières, bailliu à révérend, discret et religieux personne Mgr. l'abé de Saint-Martin devens Tournay en se tière et signourie que il a en le paroche de Évregnies et ès appendances, » et les échevins : Jehan Destaules, Jehan Wille, Jehan de Rauleghien, Jehan dou Triest, Lotart Wiselin et Jehan dou Hem.

Des lettres de Louis, roi de France, de 1462, ordonnent à

[1] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. v, table du cartulaire d'Alne, p. XXII.

[2] *Archives du royaume à Bruxelles*, abbaye de Saint-Martin à Tournai, carton 6410.

Digitized by Google

l'abbé de Saint-Martin de nommer un greffier au village d'Évregnies où l'abbaye avait un bailli et des échevins.

Le 11 avril 1357, le bailli du Tournésis reconnait qu'il ne peut tenir franche vérité en la cour d'Évregnies appartenant à l'abbaye de Saint-Martin.

Tiercelet de Lannoy vendit, le 23 décembre 1460, à Gérard de Laubiel, la seigneurie qu'il tenait du roi de France à cause de la cour de Maire à Tournai, située dans les paroisses d'Évregnies, d'Estaimpuis, de Saint-Léger et d'Espierre et appelée les Francs alleux d'Auberbus.

M. le notaire Roger, à Tournai, est dépositaire des actes du *greffe scabinal d'Évregnies*, de 1686 à 1779.

FLOBECQ.

(Comté de Hainaut, chef-lieu de bailliage.)

Arnould, mayeur de Flobecq, appose son sceau (*s. Arnulphi, maioris de Florberd*) à l'acte par lequel A., seigneur d'Audenarde, exempte du droit de péage sur son territoire les religieux et les possessions de l'abbaye d'Alne[1]. La date manque, mais la charte est indubitablement de la première moitié du XII^e^ siècle.

Des lettres de Jean, sire d'Audenarde et de Rosoit, du 4 mars 1282 (1281, v. st.), par lesquelles il agrée le dictum prononcé par Robert, comte de Névers, au sujet des terres de Lessines et Flobecq et de leurs dépendances, mentionnent parmi les fiefs mouvant de la Flandre « l'ommaige del hoir le maïeur de Floberc et gist le fief à Floberc. » De la même mouvance était

[1] DEVILLERS, *Cartulaire d'Alne*, n° 766. *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. V, p. 345. — *Description de cartulaires et de chartriers*, t. I, p. 219.

Digitized by Google

encore « l'ommaige del hoir Soickin du Molin et gist le fief à Floberch [1]. »

On connaît la longue querelle qui surgit entre les comtes de Flandre et de Hainaut au sujet de leurs droits à Flobecq et dans d'autres localités voisines, désignées pour ce motif sous le nom de *terres de débat*. Guy, comte de Flandre, dans un acte du mois d'avril 1294, fait connaître que, contrairement à son droit, Arnould d'Audenarde avait destitué les échevins et les autres gens établis à Lessines et à Flobecq par sa mère, usufruitière de ces terres, et avait créé d'autres échevins en ordonnant qu'on leur obéit ; qu'il s'était emparé, contre la volonté de sa mère, du château de Flobecq. Le comte Gui, ajoute que, revenu à de meilleurs sentiments, Arnould a reconnu ses torts et promis de les réparer, en laissant désormais sa mère jouir paisiblement de tout son douaire [2].

Cette commune avait pour maire, en 1373, Jehan Brisart ; et pour échevins, Jehan Hennebaut, Grart li Oyaux, Jehan Billezet et Jackemart Boinlais.

On trouvait à Flobecq le fief de Forest relevant de la cour féodale de Silly.

M. le notaire d'Harvengt, à Flobecq, possède les actes du *greffe scabinal de Flobecq*, de 1655 à 1796.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède de ce greffe, 15 recueils de chirographes, de 1373 à 1750, et une liasse d'actes, sur papier, de 1537 à 1785.

---

[1] DEVILLERS, *Notice sur un cartulaire concernant les terres dites de débat*, pp. 10 et 11. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. III, n° 4.

[2] DEVILLERS, même notice, p. 15.

Digitized by Google

FONTENOI.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath. Cette commune fut réunie au Tournésis en 1669.)

A la fin du XIIe siècle, Gerard dit le Bélier et Gérard Bechefier avec sa sœur Oda possédaient chacun un alleu à Fontenoi.

Les noms suivants des membres de la magistrature communale sont cités dans un acte du 6 juillet 1601 : Philippes Laigneau, mayeur ; Michiel Espanault, Guillaume Lanthoine, Jean Monnier, Cornille Desmoustiers et Pierre Lobleau, échevins.

M. le notaire Lehon, à Antoing, conserve les actes du *greffe scabinal de Fontenoi*, de 1612 à 1795.

Au dépôt des archives de l'État, à Mons, se trouve une liasse de chirographes du même greffe, de 1601 à 1768.

FOREST.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath)

La seigneurie principale de ce village appartenait: en 1519, au comte de Faucquemberghe, baron de Ligne, en 1535, à Philippe de Harchies, et en 1614, à Martin de Roisin qui possédait également la seigneurie du Parcq.

Jehan Delebecque, lieutenant-mayeur de Forest, et les échevins Mathieu Parfait, Jacquemart Depreys, Philippe Lefebvre et Jehan Fouret sont cités en 1519.

On trouvait à Forest les seigneuries du chapitre de Leuze, des Basses-Mottes, du Parcq, de Mortagne, la franche terre de Breucq, les seigneuries de Buillemont, de la Rigaudrie, du Maillet, et le fief appelé le Prestre.

Digitized by Google

La seigneurie du chapitre de Leuze avait pour mayeur, en 1455, Jehan Thieubaut; et pour échevins, Jehan le Hotte, Jehan Depreis, Jehan Boyvin et Jaquemart de Martimont.

Un acte du 4 avril 1451 n. st., est fait en présence de Piérart le Roy, maire de la seigneurie des Basses-Mottes : et de Gilliart Hennebert, Jacquemart Padoul, Jehan Estaluffriel et Jehan le Roy, comme « juges cottiers » de cette seigneurie.

Jehan Delebecque était bailli tenant lieu de mayeur de la seigneurie du Parc, en 1521 : Jacquemart Depreys, Phillippe Lefebvre, Jehan Fouret et Piérart de Roissart en étaient les échevins.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent du *greffe scabinal de Forest*, une liasse de chirographes, de 1451 n. st. à 1693; 2 actes, sur papier, de 1731 et de 1740.

M. Pequeur, notaire à Velaines, est dépositaire des documents suivants qui concernent ce village : *Embrefs de Forest*, de 1643 à 1796 ; — *Fabrique de Forest*, de 1603 à 1788; — *Pauvres de Forest*, de 1783 à 1794.

En l'étude de M. Bôval, notaire à Frasnes-lez-Buissenal, sont déposés les actes du *greffe scabinal de Forest*, de 1740 à 1798.

FRASNES-LEZ-BUISSENAL.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

La seigneurie de Frasnes-lez-Buissenal qui relevait de la baronnie d'Antoing, était divisée en deux parties : l'une était la propriété du baron de Leuze, l'autre, appelée seigneurie du Casteler ou Chasteler, appartenait en 1410 à la famille de Cuinghien qui possédait également la seigneurie des Mottes, audit Frasnes-lez-Buissenal.

A partir de 1503, on trouve Jehan de Marchenelle, seigneur de Frasnes et des Mottes, à titre de sa femme Agnès de

Digitized by Google

Quinghien (Cuinghien) dite de Hem. Dès 1603, Nicolas de Saint-Genois remplace les de Marchenelle dans la possession des deux seigneuries. Frasnes-lez-Buissenal possédait, en outre, une quantité de seigneuries particulières ayant toutes un mayeur, et empruntant pour la plupart les échevins de l'un ou de l'autre des seigneurs principaux.

Ces seigneuries étaient : celles des chapitres d'Antoing, de Leuze et de Condé, la seigneurie de le Val, qui appartenait en 1501 à Haquino de le Fosse et précédemment à Rignart de Buillemont ; les seigneuries des Corbaudries ou Carbaudries, appartenant en 1492 à Nicolas de Helchuelz ; de le Venquière, qui était un franc-alleu possédé en 1569 n. st. par M. de Milomez ; des Sars, propriété de Jean Vivien en 1439, qui relevait de la seigneurie du baron de Leuze et avait la haute-justice sur celle de le Venquière ; les seigneuries des Mottes, de l'abbaye de Liessies, de Hergies, cette dernière appartenant en 1441 à Bauduin de le Cattoire ; les seigneuries d'Ogimont et de Sempy, propriétés du seigneur de Moustier ; la seigneurie foncière de Vinkem, qui appartenait en 1473 à Bauduin de Boussu ; la seigneurie de Lussegnies, propriété, en 1504, de Jacques de la Hamaide ; celles de la Court à Moustier, de Waudripont, du Chêne-Vigneux et du Saulchoit, cette dernière appartenant, en 1504, à Jehan de Quartes dit du Saulchoit, et relevant de la seigneurie de Leuze ; les seigneuries de l'Escouflerie, du Carmoy ou de l'abbaye d'Anchin, et les fiefs Guillain et de Grantrieu.

La seigneurie du Chasteler avait la haute-justice sur celles des Corbaudries, de le Val et de Waudripont.

Un chirographe du 27 mars, n. st., fait mention du maire de l'abbaye de Cambron, à Frasnes-lez-Buissenal.

La seigneurie du Carmoy qui s'étendait sur ce village et sur celui de Moustier, obtint une charte-loi, le 15 février 1499, des prévôt, jurés et échevins de la ville de Valenciennes, son chef-lieu.

Lynart dou Mont, Rogier dou Bruec, et Lotars de le Haie sont cités comme échevins de Frasnes-lez-Buissenal, en 1301.

Digitized by Google

Ont été présents à la passation d'un acte, en 1329, Grars de Herechouwés, Jehans Longheorelle, Colars de Kokeriaumont, Tris de le Fosse, Jehans de le Haye, Jores dou Foriest, Gilles du Moulin, échevins de Frasnes-lez-Buissenal, et Jehans du Roucamp, maire dudit lieu.

L'Administration de Frasnes avait pour échevins, en 1337, Jehans de Helcuwés, Jakèmes de le Haye, Tris de le Fosse, Mahius li Faukeniers, Jehans li Fèvres et Estièvène de Rosne.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent du *greffe scabinal de Frasnes-lez-Buissenal*, 20 recueils de chirographes, de 1301 à 1780; — une liasse d'actes, sur papier, de 1504 à 1808; — un cahier d'embrefs (en mauvais état), de 1588 à 1592; — une liasse de contrats de mariage, de 1742 à 1784;

du *Greffe scabinal de la seigneurie d'Anchin*, une liasse d'actes, sur papier, de 1676 à 1795;

du *Greffe scabinal de la seigneurie d'Hergies*, un acte d'arrentement, du 9 février 1776:

et du *Greffe scabinal des seigneuries du Chasteler, de Waudripont et de l'abbaye de Liessies*, un registre, en mauvais état, aux embrefs, de 1616 à 1734.

Chez M. Resteau, notaire à Leuze, sont déposés des actes de ce greffe, de 1618 à 1796, et chez M. Bôval, notaire à Frasnes-lez-Buissenal, d'autres actes du même greffe, de 1617 à 1796.

FROIDMONT.

(Terre franche enclavée dans le comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

L'abbaye de Saint-Amand possédait, depuis le x^e^ siècle, la seigneurie haute justicière de Froidmont.

Un accord fut conclu, le 24 mars 1242, entre Siger, avoué de Froidmont, et les habitants de ce village, pour la suppres-

Digitized by Google

sion de la taille arbitraire et son remplacement par une assise ou taxe annuelle montant à 31 livres 5 sous blancs.

Engherand de Rasse était bailli de Froidmont en 1517.

Le chapitre de Soignies y avait une seigneurie appelée le Franc-fief.

A la date du 23 mai 1735, on rencontre les magistrats communaux suivants : Jacques-Robert Petillon, lieutenant ; Arnould Coqu, Piat Bay, Arnould Masurel, Joseph Herbaut, échevins de la terre et comté de Froidmont.

Nous n'avons pu découvrir où se trouve le *greffe scabinal* de cette commune.

FROYENNES.

(Tournésis.)

Le village de Froyennes était un fief relevant du Roi. Un registre aux plaids constate, les 7 et 18 avril 1683, la présence de Jean Delrue, bailli, Jean Desreux, Nicolas du Cattelet, Pierre Ploucquel, Jean Wibault, Laurent du Gardin, Jean Rasson, échevins de Froyennes.

Ces échevins étaient également juges cotiers de la seigneurie d'Honnevain en ce village.

« Du x^e^ décembre 1683.

« Renouvellement de loy par messire Jean de Sucre, escuier, s^r^ de Bellaing, Froyenne, etc., en saditte terre et seigneurie de Froyenne, servans laditte loy aussy de juges cottiers en la seigneurie d'Honnevain dit Hauron, des personnes comme s'ensuit. Eschevins : M^e^ Jean Duriez, Nicolas du Cattelet, Jean Wibault, Pierre Duez, Mathieu Robert, Gilles Antoine Despret, Antoine Boute.

« Ayant ledit s^r^ déclaré que, pour l'absence du bailly, le

Digitized by Google

premier eschevin, suivant le règlement cy-dessus, qui se trouvera à l'assemblée, aura droit de semonce.

« Lesquels dénommez, à la réserve de Jean Wibault, ayans esté conduits par le s^r dudit Froyenne dans l'église paroissiale, ont presté leur serment au pied d'hostel sur les saintes évangiles en forme ordinaire. »

On trouvait aussi à Froyennes, les seigneuries de Flesquières qui relevait de la terre de Chin, de Lambersart, du Hennocq et de la Grard-Croix, et le fief de Florival, avec château, qui relevait de la baronnie de Chin; ce fief s'était appelé primitivement la Motte de Judas. L'abbaye de Saint-Ghislain avait la seigneurie vicomtière sur les biens qu'elle possédait à Froyennes.

Nous ignorons où se trouve la majeure partie des actes du *greffe scabinal* de cette commune.

Les archives de l'État, à Mons, ne possèdent de ce greffe, que 8 testaments sur parchemin de 1751, 1761, 1765, 1774, 1777, 1778, 1781 et 1783.

GALLAIX.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Le chapitre d'Antoing possédait la seigneurie de Gallaix. Un acte, sans date, transcrit dans le cartulaire dudit chapitre formé vers la fin du XVII^e siècle, fait connaître « que l'église d'Antoing avait au village de Gallaix toute seigneurie, haute et basse justice partout où les échevins du lieu avaient coutume de juger. Trois fois par an, le lundi après l'Épiphanie, le lundi de Quasimodo, le lundi après la Saint-Remi en octobre, elle y avait un droit de *poursoing*. A ces époques, les tenanciers du lieu devaient fournir aux délégués du chapitre qui étaient : le prévôt, un chanoine ou un chapelain et l'avoué,

Digitized by Google

chargés de s'y rendre pour lever le droit précité et administrer la justice : un pain blanc, de la viande de porc cuite, de la cervoise et du sel, qui étaient servis à une table basse, et pendant ce repas, les chevaux des trois délégués avaient à manger de l'avoine à suffisance. Le mayeur de l'église d'Antoing audit Gallaix était chargé de procurer le tout, en en faisant, avec les échevins, la perception des tenanciers [1]. »

Un acte du 9 juillet 1648 est fait à l'intervention de Franchois Deswastines, mayeur de Gallaix, et des échevins : Nicaise Daneau, Loys Firquin, Loys Parfaict et Jaspardt Créteur créé échevin pour la passation dudit acte.

M. Resteau, notaire à Leuze, est détenteur des actes du *greffe scabinal de Gallaix*, de 1641 à 1795.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède seulement 3 chirographes, de 1648, 1657 et 1659.

GAURAIN-RAMECROIX.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath, puis uni au Tournésis en 1669.)

A un acte du mois d'août 1277, contenant un échange entre l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés, à Tournai, et Jean de Beaufosset, sont présents comme échevins de Gaurain : « Willaumes de le Cavée, Colars li Cordes, Waniers Colars li Moniers, Thumas dou Bos, Jehans li Argens, Stiévènes de Blois, Gilles Mounier, et Colars de Wihéries comme maire [2]. »

On rencontre, dans une charte du mois de février 1278 (n. st), les noms des échevins dou Bos en le justice de Gaurain ; ce sont : Jehans Bladars, Colart li Porciaus, Jakèmes del Espèce, Thumas Mascars, Jehans li Macons, Colars li Ma-

[1] *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. IX. p. 141.

[2] Vos, *L'abbaye de Saint-Médard ou de Saint-Nicolas des Prés*, t. III, p. 6. — *Mémoires de la Soc. hist. et littéraire de Tournai*, t. XIII, p. 6.

Digitized by Google

cons, Hues de Godaumont; et si fut Jehans de Riaufosset, comme maire [1].

Le hameau de Bourquembray, situé à Ramecroix, formait une seigneurie qui appartenait, au XVI[e] siècle, à la famille Lamothe, seigneur de Baraffe.

Il y avait aussi les seigneuries de Béthomez et de Ghiénarmeis qui s'étendaient sur Gaurain et sur Havinnes, et un fief appartenant à la famille de Calonne.

Le *greffe scabinal de Gaurain*, de 1572 à 1796, est déposé chez M. le notaire Resteau, à Leuze.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, ne possède de ce greffe, que 6 chirographes, de 1463, n. st.; 1577, 1586, 1590, 1634, 1638.

GHISLENGHIEN.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

La seigneurie principale de Ghislenghien relevait de la cour féodale de Florenne, au pays de Liége.

Il y avait, en outre, les seigneuries de Lalaing, de Boussu, du prévôt de Liége, du prince de Salerne et de Sulmona, et de l'abbaye Notre-Dame dudit Ghislenghien.

Les échevins de Ghislenghien cités en 1486, sont : Jehan Lucas, Jehan Lescrene, père, Colart Cartier, Jehan de le Fosse et Colart le Mye.

Un acte d'arrentement, accordé par Jean le Waitte, procureur de l'abbaye de Ghislenghien le 6 juillet 1455, est passé devant Jehan Lescren, mayeur de la tenance et seigneurie de maître Simon de Lalaing, à Ghislenghien, et des échevins Grart Quartier, Gilliart dit de Lespée, Rasse Hardit, Jacquemart Lambert et Jacquemart le Mye.

[1] Mêmes volumes, p. 12.

Digitized by Google

En 1467, Jehan Lescrene était mayeur de la seigneurie de Lalaing.

Melcior de Froimont était lieutenant-mayeur de la seigneurie du prévôt de Liège, en 1483; Andrieu Hardy, Jehan Lucas, Toussaint Hardy et Jehan de le Fontaine en étaient les échevins.

M. Lepoivre, notaire à Ath, est dépositaire des actes du *greffe scabinal de Ghislenghien*, de 1700 à 1792.

Les archives de l'État, à Mons, ne possèdent de ce greffe, qu'un chirographe de 1626 et 4 actes, sur parchemin, passés devant les hommes de fief de Hainaut, de 1491, 1521, 1581 et 1637.

GRANDGLISE.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Au mois de mars 1204, Philippe, marquis de Namur, donna une charte par laquelle il faisait cession du pâturage de Quévaucamps aux habitants de cette dernière localité et à ceux de Grandglise, moyennant une rente annuelle de sept livres à payer au seigneur le jour de Saint-Jean-Baptiste[1].

Grandglise dépendait de la terre de Blaton. Dans un mémoire écrit vers 1341 au sujet des entreprises faites par les officiers du comte de Hainaut sur les droits et justices du comte de Flandre dans les terres de Blaton et Feignies, le bailli de Blaton remontre que le maire de Grandglise a été arrêté abusivement à Blaton[2].

Les magistrats communaux de Grandglise cités dans un acte du 4 juillet 1573, sont : Jehan Lebrun, mayeur ; Jacques

[1] DEVILLERS, *Description de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. III, p. 269.

[2] DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, p. 125.

Digitized by Google

Faulcquet, Jacques Brassart, Jean de le Vigne et Melchior Boulenger.

M. Durieu, notaire à Belœil, est détenteur du *greffe scabinal de Grandglise*, de 1653 à 1795.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, ne possède de ce greffe, qu'un chirographe de 1573 et un acte, sur papier, de 1751.

GRANDMETZ.

(Terre franche du comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

La seigneurie de ce village appartenait en 1250 à Guillaume de Grandmetz, de 1498 à 1562, à la famille de Woestine, et au siècle dernier à la famille Errembault de Dudzeele.

Indépendamment de la seigneurie principale, Grandmetz possédait les seigneuries de Warme, des Ablens et de Boucault. Cette dernière seigneurie était du ressort du chef-lieu de Valenciennes.

Dameries, qui était une dépendance de Grandmetz, avait un échevinage et des seigneurs particuliers.

En 1537, Michel de Bermeraing était mayeur de Grandmetz; les échevins étaient: Mahieu le Bailly, Willeme Dufrasne, Piérart Procureur, Anthonne Degrave et Baudart Esquelin.

La seigneurie de Warme avait pour mayeur, en 1577, Guillaume Hault; et pour échevins: Jehan Quesnoit, Jehan Boidequin, Guillaume de Wangermelz, Jacques de Hurtebize et Jacques de l'Abbeye.

Jean Lekeulx était bailli faisant fonctions de mayeur de la seigneurie des Ablens, en 1646. Cette seigneurie empruntait les échevins de la commune.

Ghislain Lhoir, mayeur de la seigneurie de Boucault, et les échevins Hubert Maroille, David Créhain et Sébastien Delebecq, interviennent à la passation d'un acte, en 1653.

Digitized by Google

La magistrature de Dameries se composait, en 1588, comme suit : Jean Delebecque, mayeur; Jacques Lebeau, Michiel Boidequin, George Allart, Jean Chappin et Jean Lebeau, échevins.

Le *greffe scabinal de Grandmetz*, de 1581 à 1793, est conservé chez M. Resteau, notaire à Leuze, de même que des actes des fiefs de Grandmetz, de 1774 à 1792.

Aux archives de l'État, à Mons, on possède de ce même greffe : une liasse de chirographes, de 1537 à 1735; — 9 actes, sur papier, de 1764-1791, et 2 chirographes du *greffe scabinal de la seigneurie de Boucault*, de 1653.

GUIGNIES.

(Châtellenie de Lille, réuni au Tournésis en 1769.)

Ce village formait une seigneurie qui relevait de la seigneurie de Templeuve et appartenait : en 1200, à Gilles de Guignies, chevalier, en 1398, à Gérard de Berghes, au XV^e^ siècle, à la maison de Montmorency, en 1589, à Oudart l'Escuyer, et au XVIII^e^ siècle, à la famille le Clément.

On y trouvait les seigneuries de Là-Dessous, de Grois-Beecq ou Grosbec, de Desliez, et les fiefs dits le bois du Pas et le bois des Bons-Enfants.

La seigneurie de Là-Dessous avait son bailli et ses gens de loi particuliers; elle appartenait en dernier lieu à la famille de Goudt.

Les états du Tournésis, par résolution du 14 juillet 1784, prêtèrent aux gens de loi de Guignies 4,600 florins remboursables par annuités en sept ans.

Nous n'avons pu retrouver aucun acte émané des échevins de ce village, non plus que des échevins de la seigneurie de Là-Dessous, dans les dépôts d'archives de Mons et de Tournai. Nous ignorons le notaire qui détient ces greffes.

Digitized by Google

HACQUEGNIES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

La seigneurie principale de ce village devint la propriété de la famille de Trazegnies, par le mariage d'Agnès, dame d'Hacquegnies, avec Othon II, sire de Trazegnies, mort en 1238.

Ce village possédait en outre les seigneuries de Fecheux, de Doulx, de Roissart qui s'étendait sur Montrœul-au-Bois et sur Hacquegnies, et les fiefs Leroy, Deleuze, de Rosne, Olivier et Robertpret.

Un acte passé, le 11 novembre 1516, « par-devant le mayeur et les eschevins de la terre, justice et seignourie monseigneur de Trazegnies », mentionne Baudart Delefosse comme mayeur; Nicaize Fourez, Nicolas Deleuze, Jehan Dukesnes et Baudart de Roissart, en qualité d'échevins.

La seigneurie de Doulx avait pour mayeur, en 1639, Laurent Francqueville, et pour échevins : Nicolas Parfait, Roland Boucart, Anthoine Desplancq et Antoine Sadoine.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré du *greffe scabinal d'Hacquegnies*, que 10 chirographes, de 1516, 1610, 1617, 1639, 1643, 1651, 1673, 1682 et 1702 ; — 6 actes, sur papier, de 1682, 1696, 1698, 1700 et 1738.

HARCHIES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Harchies possédait la seigneurie de Préaux et celle d'Imbrechies.

Dans un acte de vente du 13 octobre 1505, nous trouvons comme mayeur de Harchies Jehan Gille, et comme échevins :

Digitized by Google

Jehan Régibos, Jehan Delehaye, Jehan Peletier et Bertrant Turpin, créé échevin pour la passation dudit acte seulement.

En 1499, Martin Régibot était mayeur de la seigneurie de Préaux ; Jaquemart Machau, Jaquemart Godescault, Piérart le Cocq et Estiévenart Sohier en étaient les échevins.

La seigneurie d'Imbrechies avait pour mayeur, en 1518, Guillaume Saudoyer, et pour échevins : Jehan Fauwette, Pière Grigoire, Jehan Plaisant et Philippe Saudoyer.

Le *greffe échevinal de Harchies*, comprenant les actes de 1621 à 1798, est déposé chez M. le notaire Durieu, à Belœil.

Au dépôt des archives de l'État, à Mons, on possède seulement une liasse d'actes, sur parchemin, des années 1499 à 1699.

En outre, il existe du *greffe scabinal de la seigneurie de Préaux*, 5 actes, de 1499, 1538 et 1544 ;

et du *greffe scabinal de la seigneurie d'Imbrechies*, 4 actes de 1518 et 1557.

HAVINNES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath, puis uni au Tournésis en 1669.)

Au XIV^e^ siècle, la seigneurie d'Havinnes appartenait aux comtes de Saint-Pol.

Il y avait, en outre, les seigneuries de Miraumont, d'Ivergnies ou Yvergnies, d'Angy, de Launoy et de Béthomez, celle-ci s'étendant également sur le territoire de Gaurain.

En 1296, on trouve Colars de Lautnoit, fils de feu le maïeur de Havinnes.

Charles Henebert, mayeur d'Havinnes, et les échevins : Pière Devaux, Martin Dubois, Guillaume Pecquereau, Gille Dubois et Jan de Hautrive furent présents à la réalisation d'un acte, le 11 mai 1587.

Digitized by Google

L'Administration de la seigneurie de Miraumont se composait, en 1510, comme suit : Jehan Waucquet, maire ; Piérart de Bowe dit le Dam, Phelipprart du Mont, Michiel Mortier dit Dinan et Collart d'Auterme, échevins.

La seigneurie d'Ivergnies relevait de la cour féodale de Béclers. Elle avait pour mayeur, en 1550, Pière Loisne ; Pière de Lausnoy, Jehan Depreys, Denis de Maubray, Jehan Lepaige et Alart Lefebvre en étaient alors les échevins.

Maximilien Doignon, mayeur de la seigneurie du château d'Angy, mourut le 23 septembre 1758.

Le *fonds scabinal d'Havinnes* reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, ne se compose que de 6 chirographes, de 1510, 1526, 1550, 1587 et 1662.

M. Resteau, notaire à Leuze, conserve les actes de ce greffe, de 1635 à 1793.

En l'étude de M. Roger, notaire à Tournai, sont déposés les actes du greffe de la *seigneurie du château d'Angy*, de 1762 à 1792.

HELLEBECQ.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village appartenait à l'abbaye d'Eenaeme.

Les échevins d'Hellebecq interviennent à une charte du 2 juin 1216, qui met fin à la contestation élevée entre l'abbaye d'Eenaeme, d'une part, Thibaut et Benoît, frères, d'autre part, au sujet du moulin d'Ellebecq [1].

Les magistrats communaux d'Hellebecq, cités en 1611, sont : Jean Dubois, mayeur ; François du Moulin, Pière Laboureur et Jean Leclercq, échevins.

Le *greffe scabinal d'Hellebecq* est déposé en l'étude du succes-

[1] Piot, *Cartulaire de l'abbaye d'Eenaeme*, p. 95.

Digitized by Google

seur du notaire Lepoivre, à Ath ; il comprend les embrefs de 1643 à 1796.

Aux archives de l'État, à Mons, on possède de ce greffe 4 chirographes, de 1611, 1629 et 1699 ; — une liasse de criées et plaintes à loi, de 1680 à 1730 ; — une liquidation, de 1751.

HÉRINNES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Cette commune était le siège de deux seigneuries importantes : la seigneurie de Germignies, qui s'étendait sur Hérinnes et sur Pottes et que l'on trouve divisée jusqu'en 1671 en seigneuries des Grands cens de Germignies dont la mairie était héréditaire, et en seigneurie des Menus cens dudit Germignies ; et la seigneurie d'Aisne ou d'Eynne, relevant de la cour féodale du Péron d'Audenaerde avec le titre de baronnie, et qui appartenait au XVI^e^ siècle à la famille du Chastel de la Howardrie.

Hérinnes possédait, en outre, les seigneuries de Galhault, de le Rue, de Sainte-Aldegonde, patronne du village, de Ghissegnies, de Ghouvregny, de Godebrie, de Cavrinnes, de Léaucourt, du Petyt-Eynne, de Bonne, de Langlée et le fief de Buillemont.

La seigneurie des Grands cens de Germignies appartenait, en 1473, à M. de Moy ; elle avait pour lieutenant-mayeur, à cette époque, Jacquemart du Mont ; et pour échevins, Adrien du Maret dit le Brasseur, Jehan Paret, Gilliard le Cocq, Jacquemart Blin et Jehan le Cocq.

Un acte du 11 février 1476, n. st., cite Jehan de Bouzies, écuyer, bailli tenant lieu de mayeur des Menus cens de Germignies, et les échevins : Jacques de le Haye, Jehan Paret,

Digitized by Google

Adryen du Marés dit le Brasseur, Gillart le Cocq et Jehan du Vivier.

La seigneurie de Ghissegnies appartenait en 1491 à Jehan Bosfin et en 1503 à Roland de Maulde. En 1488, elle avait pour bailli, remplissant les fonctions de mayeur, Jehan Paret. Pour passer ses actes, cette seigneurie empruntait les échevins de la seigneurie de Germignies.

En 1497, Lyon de le Haye était propriétaire de la seigneurie de Galhault relevant de Germignies et s'étendant sur Hérinnes et sur Pottes. Arnould Cocque était alors bailli tenant lieu de mayeur de cette seigneurie; Rolland le Clercq, Rolland Soriel, Jehan Belin et Gillo le Cocq en étaient les juges cottiers.

Willame de Haimasure était, en 1498, bailli de la seigneurie de le Rue qui relevait de la baronnie de Leuze et appartenait à cette époque à Simon du Chastel, seigneur de Cavrines. Les échevins étaient : Jacquemart Belin, Jehan de Lespesse, Estiévène Paret et Pasquez Cantheraine.

La seigneurie de Sainte-Aldegonde avait pour bailli en 1528 n. st. Jehan de le Haye ; et pour juges cottiers : Jehan Leclercq, Gilles Leclercq, Calix de Mouleux et Marcq du Marés.

La famille du Chastel de la Howarderie était, au xvi^e^ siècle, propriétaire de la seigneurie d'Aisne. En 1541, Jacques du Marés était bailli remplissant les fonctions de mayeur de cette seigneurie; Jehan Paret, Marcq du Marés, Jehan Caillau, Jehan et Gilles Leclercq en étaient les échevins.

Charles Grignart était possesseur, en 1653, de la seigneurie de Godebrie qui relevait de la seigneurie d'Aisne, et empruntait, pour passer ses actes, les échevins de cette seigneurie. Jehan Tutet était bailli de Godebrie, en 1576.

Jehan Paret était mayeur héréditaire de la seigneurie de Ghouvregny, en 1545 ; cette seigneurie empruntait les échevins la seigneurie de Germignies.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent du *greffe scabinal d'Hérinnes*, 4 liasses de chirographes, des années 1473 à 1781 ;

Digitized by Google

— 7 actes, sur papier, de 1604, 1703, 1705, 1764, 1786, 1788 et 1792 ; — 2 liquidations, de 1699 et 1704.

On trouve chez M. Resteau, notaire à Leuze, les actes du greffe scabinal d'Hérinnes, de 1687 à 1788 ;

chez M. Roger, notaire à Tournai, une série d'actes du même greffe, des années 1721 à 1792 ;

chez le même, les actes du *greffe de la seigneurie du Petit-Einc*, de 1603 à 1770.

chez M. Resteau, précité, les actes du *greffe de la seigneurie de Ghissegnies*, de 1676 à 1793 ;

chez le même, les actes du *greffe de la seigneurie de Germignies*, de 1394 à 1795 ;

et chez M. Neesen, notaire à Celles, des actes de ce dernier greffe, de 1705 à 1779.

HERQUEGIES.

(Terre franche du comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

La seigneurie principale d'Herquegies, avec toute justice, appartenait aux chanoines de la cathédrale de Tournai qui lui donnèrent une charte de liberté en 1423. On y voit intervenir Nicaise dou Mont, mayeur ; Gontiers de Maude, Noël Licietiniers, Miquieulx Jundis et Franchois Roucque, échevins. Cela indique que la charte de 1423 ne fit que renouveler des privilèges concédés antérieurement.

Il s'y trouvait le fief d'Escarne s'étendant également sur Thieulain.

Le chapitre de Leuze y avait une seigneurie.

Voici la composition de la magistrature locale, en 1545 : Nicolas du Welz, lieutenant-mayeur ; Jacquemart Lyon, Sébastien Bastien, Remy Dufrasne et George Leclercq, échevins.

La seigneurie du chapitre de Leuze avait pour mayeur, en

Digitized by Google

1637, Jean Procureur, et pour échevins : Jean de Roissart, Pierre Destombe, Anthoine Desplancques et Charles de Lory.

M. Resteau, notaire à Leuze, est détenteur des actes du *greffe scabinal d'Herquegies*, de 1628 à 1795.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, ne possède de ce greffe que 6 chirographes, de 1545, 1637, 1641, 1669 et 1685.

HERTAIN.

(Tournésis.)

Ce village fut donné, en 1065, par Anselme de Ribemont à l'abbaye de Saint-Amand. Cette abbaye devint dès lors seigneur de la localité.

On y trouvait la seigneurie d'Haudion qui s'étendait également sur Willemeau ; elle relevait de l'abbaye de Saint-Amand.

Sont cités comme échevins d'Hertain dans un acte du 4 janvier 1779 : Pierre-Joseph Maton, Antoine-Joseph Dufay, Louis-Joseph Descamps.

En septembre 1791, étaient échevins : Louis-Joseph Descamps, Pierre Maton, Pierre Derache et Gaspard-Joseph Lemaire.

Nous ignorons où repose actuellement le *greffe scabina d'Hertain*.

M. le notaire Auverlot, à Tournai, est dépositaire des actes de la seigneurie d'Haudion, de 1737 à 1772.

HOLLAIN.

(Tournésis.)

Cette localité possédait, dès une époque reculée, des fran-

Digitized by Google

chises et une magistrature communale. Un document, sans date, mais dont la rédaction remonte au milieu du XIIIe siècle, contient le texte des anciennes lois et coutumes de Hollain ; il est intitulé : « C'est li uiuanthe et les additions del anchienne pais[1]. »

On y mentionne la justice du seigneur de Mortagne et celle de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand.

Cette abbaye possédait la seigneurie du village, avec droit de haute, moyenne et basse justice. Mais le seigneur de Mortagne lui ayant contesté partie de ces droits, l'abbaye céda, en 1290, au seigneur de Mortagne, le droit de haute justice, en se réservant la faculté d'appliquer la peine de mort en cas de vol.

Par acte « fait à Hollain, en la court de Sainct-Pierre en l'an de l'Incarnation Nostre-Signeur MCXC », Gilles de Trit, avoué de Douchy, abandonna à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand plusieurs biens situés à Hollain. La cession est signée par « Godefroy, eschevin, Le Josne Michiel, eschevin[2]. » Dès 1190, Hollain possédait donc une magistrature communale.

Un document du mois de mai 1236 est fait à l'intervention « des Eskievins de Holeng, » savoir : Jehans del Moulin, Wattiers de Calonne, Jehan li Biergiers, Wattiers del Escart, Joudains li Teliers. »

Robert, le maior de Holang, intervient à un acte du mois de mai 1265[3].

Amand Drappier, lieutenant-bailli de la terre et seigneurie de Hollain, et les échevins : Jacques Picquart, Sébastien Ghislain, Pierre le Saffre, Saumier Fernet, Nicolas Rosier et Pierre de le Rue, sont cités dans un acte de bail, du 7 mai 1675, appartenant au bureau de bienfaisance de Hollain.

Le mayeur avait le droit de pêche dans le vivier du moulin,

[1] VAN LOKEREN, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 299, en a publié le texte.

[2] Ouvrage cité, t. I, p. 198.

[3] Ibid. p. 348.

Digitized by Google

droit auquel il renonça en faveur de l'abbé de Saint-Pierre de Gand, moyennant une certaine mesure d'orge.

Hollain possédait la seigneurie de Lannoy.

Comme on l'a vu par nos citations, c'est grâce à des documents conservés au dépôt des archives de l'État, à Gand, et mis en lumière par M. Van Lokeren, que nous avons pu exposer quelle était la composition de l'administration locale, dès 1190. Chose singulière ! F. Lecouvet, dans la Notice qu'il a consacrée à ce village, a négligé totalement de s'occuper de l'organisation communale.

Nous ignorons ce qu'est devenu le *greffe scabinal d'Hollain*.

HOUTAING.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village appartenait à l'abbaye de Saint-Amand. Il s'y trouvait les seigneuries de la Berlière et de l'abbaye d'Anchin.

Les magistrats communaux de Houtaing cités dans un acte du 30 juillet 1556. sont : Antoine Willocque, maveur ; Michiel Willocque, Guillaume le Ghar, Anthoine Muchault et Anthoine Pouppet, échevins.

Le *greffe scabinal de Houtaing*, de 1622 à 1795, est déposé chez M. Durieu, notaire à Belœil.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent de ce greffe 4 chirographes, de 1556, 1565, 1579 et 1600 ; — une liasse d'actes, de 1705 à 1811.

HOWARDRIES.

(Châtellenie de Lille, annexé au Tournésis par le traité des limites du 18 novembre 1779.)

Ce village formait une seigneurie appartenant, depuis le

Digitized by Google

XIII^e siècle, à la famille du Chastel, et qui relevait de la seigneurie de Templeuve.

Dans un dénombrement du fief de la Howardrie datant du XVI^e siècle, on lit ce passage : « Item, appartient aussy audict seigneur de La Howardrie, à cause de son droict seigneurial, de prendre et lever le meilleur catheulx sus ceulx quy trespassent audict lieu de La Howardrie, venans et natif de oultre la rivière d'Escarp et Escault, c'est assavoir du païs de Haynault et des rigolles de Flandres oultre le Escault.

« Requerre le retour de madicte cour de tous mes hostes et subjectz, par-devant quelque juge temporel que ilz soient attraictz, ycheulx justicier et pugnier seloncq le cas[1]. »

On y trouvait les fiefs de Ramelles, de la cense des Ramelles, du Coin et du Bois Jean. L'abbaye de Flines, qui possédait la ferme de la Haute-Loge, dans ce village, avait son bailli particulier.

F. Lecouvet a publié, en 1857, dans le *Messager des sciences historiques de la Belgique*, une « Notice historique sur Howardries, son église et la famille du Chastel de la Hovardrie. » Nous comptions y trouver des renseignements détaillés sur l'organisation et la composition de la magistrature communale ; nous avons lu entièrement sa monographie, sans y rencontrer aucune mention concernant l'échevinage. La question était au moins aussi intéressante que la généalogie de la famille du Chastel. Nous avons été d'autant plus désappointé de rencontrer semblable lacune dans le travail d'un auteur justement estimé, que nous n'avons pu découvrir ce qu'est devenu le greffe scabinal de cette commune, et qu'aucun acte isolé ne soit passé par nos mains. Sans doute, le village est peu important ; en 1553, il y avait quinze maisons.

Arnould van Wille était bailli de la seigneurie de la Howardrie, en 1639.

[1] Comte du Chastel de la Howardries, *Cartulaire de la Howardries*, magnifique volume in-folio, p. 207.

Digitized by Google

Par résolution du 20 décembre 1788, les états du Tournésis prêtèrent pour dix ans à la commune de Howardries, une somme de 2,756 florins, remboursable par annuités de 275 florins 2 patards. C'est le seul document que nous ayons rencontré pour montrer que Howardries jouissait de l'autonomie communale avant 1794.

ISIÈRES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

En avril 1234, cette commune reçut une charte communale d'Arnould, seigneur d'Audenarde.

Il y avait à Isières les seigneuries du Roi, du chapitre de Cambrai, de Hautecourt, de Spy, de l'abbaye de Saint-Ghislain et des Grands-Sars. Sous le règne d'Albert et d'Isabelle, la seigneurie du Roi prit le nom de seigneurie des Archiducs. Il existait en outre le fief de La Croix.

Au siècle dernier, on trouve la mention du fief de Pierre de la Houssière.

Un acte de 1364 indique comme échevins d'Isières : Jehans de Welles, Jehans li Bruns, Jehans Ferans, Colars li Escoliers et Pière Hellins. Le même chirographe mentionne comme maire du chapitre Notre-Dame de Cambrai, Colars li Fèvres.

En 1387, Jehans dou Bos était maire de la seigneurie du chapitre de Cambrai ; les échevins étaient : Jehans dou Brucq, Colars dou Brucq, Pierars dou Bos, Jehans li Cleis et Jehans Boutenne.

Nous trouvons Pierre du Quesne, mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain, en 1527 ; les échevins étaient : Willame Tenon, Piérart de Senepart, Phelippe de Baissy et Pasquié Respilleur.

Jacques Fouckart était mayeur de la seigneurie des Archi-

Digitized by Google

ducs, en 1599 ; et Jacques de Lausnoit était mayeur de la seigneurie des Grands-Sars, en 1641.

Les actes du *greffe scabinal d'Isières*, de 1585 à 1795, sont déposés en l'étude du successeur du notaire Lepoivre, à Ath.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède de ce greffe, une liasse de chirographes, de 1364 à 1699 ;

et du *greffe scabinal de la seigneurie du chapitre de Cambrai*, une liasse d'embrefs et papiers divers, de 1623 à 1698.

JOLLAIN-MERLIN.

(Tournésis.)

La seigneurie de Jollain a appartenu aux familles Wicart, d'Oultreman, de Villain, Thery et Pinchon.

Merlin formait une communauté distincte, qui avait ses seigneurs particuliers. La seigneurie de Merlin fut acquise, en 1715, par la famille Pinchon qui la réunit à celle de Jollain.

Cette commune possédait, en outre, les fiefs du Recq, de Dollempont ou du Goblet, qui était demi-lige[1], et le fief Cauchevache ou Baillart.

Par acte du mois d'avril 1274, Jean de Mortagne, châtelain de Tournai, déclare que Régnier d'Aigremont a vendu à l'abbaye la juridiction sur certaines terres à Jolaing au Rek, de sa mouvance, à l'exception de la haute justice[2].

En 1276, on cite la mouvance de Colart de Haudiau.

Un chirographe du 5 juillet 1523, la seule pièce que les archives de l'État, à Mons, possèdent du *greffe scabinal de Jollain*,

[1] M. Bernier, dans son *Dictionnaire archéologique du Hainaut*, a fait de demi-lige le nom d'un fief spécial, alors que ce mot indique la nature du fief de Dollempont.

[2] Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre au Mont-Blandin à Gand*, t. I, p. 369.

Digitized by Google

mentionne : Rollant du Guardin, bailli de Merlin ; Collart Bouché, lieutenant de Jehan Desbuissons, bailli de Jollain, et les échevins de cette commune : Hutin de Guize, Josse Desplanques, Jehan Dubruecq, Jehan le Brun et Jehan Lenne.

Ont été présents à la passation d'un acte du mois de janvier 1253 (n. st.) : Gilles li Viviers, Watiers de le Court, Robiers li Mosniers, Lambert de Wes, Gillebiers de Wes, Julyens et Willaume del Gardins[1], échevins de Merlin.

Nous n'avons pu savoir ce que sont devenus les actes de ce greffe.

KAIN.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath, uni au Tournésis en 1669.)

Outre la seigneurie principale, fief de l'abbaye d'Ende, tenu par le seigneur d'Audenarde, Kain possédait la seigneurie de la métropole de Cambrai, qui était une terre franche, les seigneuries du Petit-Kain, de Hellemmes, du Grand-Manaing, du Petit-Manaing, de Constantin, del Pillerie, del Gueule, de Breuze et le fief du Paradis.

Wages, bailli de Hainaut, ouvrit, le 13 janvier 1233, une enquête sur le droit de meilleur catel qui se prélevait à Kain sur les sujets de l'abbaye d'Eenham, au profit du comte de Hainaut et du monastère. Cette enquête fut approuvée le 21 janvier suivant par la comtesse Jeanne[2].

Jehan de Chastillon, bailli de la terre et seigneurie de Kain, et les échevins Jan Pippart, Arnould Thiebaut, Jan Taintenier, Pierre Gheslan, Pierre du Maret et Jacques Noël, sont intervenus à la passation d'un acte du 30 décembre 1634.

[1] Vos. *L'abbaye de Saint-Médard ou de Saint-Nicolas des Prés*, près Tournai, t. II, pp. 290-291. — Mémoires de la soc. hist. de Tournai, t. XII, pp. 290-291.

[2] Piot, *Cartulaire de l'abbaye d'Eenham*, pp. 177-179.

Digitized by Google

En 1724, la seigneurie de Constantin avait pour bailli Alexandre Bellin, et pour échevins: Ferdinand Dufief, Martin Fleurquin, Michel du Bocquet et Jacques de Baude.

Le *greffe scabinal de Kain*, de 1659 à 1796, est déposé chez M. Roger, notaire à Tournai.

Les archives de l'État, à Mons, n'ont récupéré de ce greffe, que 2 chirographes, de 1634 et 1662.

LA HAMAIDE.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village formait avec Wannebecq et Mainvault un fief important relevant de la pairie de Silly.

La seigneurie principale appartint d'abord à des seigneurs qui portèrent le nom de la commune, ensuite elle passa aux familles de Hutingue et d'Egmont.

On y trouvait la seigneurie de Bauduin de Sepmeries et le fief de Baudregnien.

Les noms suivants des membres de la magistrature de La Hamaide, sont mentionnés dans un chirographe du 15 juillet 1451 : Jean Wallet, maire; Jehan Lepoivre, Piérart Leuren, Jehan le Couppet et Colart Loyseleur, échevins.

M. le notaire d'Harvengt, à Flobecq, est dépositaire des actes du *greffe scabinal de La Hamaide*, de 1655 à 1796, et des documents relatifs à des fiefs, de 1717 à 1795.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent une liasse de chirographes, de 1451 à 1733.

Digitized by Google

LAMAIN.

(Tournésis.)

Le chapitre de Tournai était seigneur du clocher postérieurement à la donation faite en 1159 par Béatrix de Rumes et par engagère du souverain. Indépendamment de cette seigneurie principale, il s'y trouvait le fief de l'Aunois qui relevait de la baronnie de Rumes.

En 1310, Guillaume del Porte et Marie, sa femme, donnèrent trois bonniers de terre sis à Lamain à l'abbaye de Saint-Martin de Tournai. Marie, châtelaine de Tournai en adressa des lettres d'amortissement aux échevins de Lamain. Ce village possédait donc un échevinage dès le début du XIV^e^ siècle.

Antoine Pollet, échevin de Lamain, mourut le 11 mars 1736 ; Jacques Carnoy, échevin de la même commune décéda en 1765.

Les archives de l'État, à Mons, ne possèdent aucun acte du *greffe scabinal de Lamain*.

LANQUESAINT.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Lanquesaint obtint une charte-loi, le 8 juin 1412. On y trouvait une infinité de domaines seigneuriaux avec échevinage particulier ; les abbayes d'Anchin, de Liessies, de Bélian, de Ghislenghien, de Saint-Ghislain y avaient des seigneuries. Lanquesaint possédait également les seigneuries du chapitre de Cambrai, de Lausnais, de Blaswels, du comte de Hainaut ou du duc de Bourgogne, de Robert d'Hostellart ou seigneurie du Renard, de Buignies et du chapitre de Saint-Pierre de Renaix.

Digitized by Google

En 1397, Lanquesaint avait pour échevins Nicaises de le Rosière, Thumas Rasses, Jakemars Aubry, Jehans Boidins et Jakemars Sergans.

Un acte de vente, fait le 24 avril 1422, « par-devant les maïeurs de le tenanche les signeurs de cappittele del eglise medame de Cambrai et de le tenanche Saint-Lambiert de Liessies », cite Mahius Poupet, maire du chapitre de Cambrai; Jehans de le Moituerie, maire de l'abbaye de Liessies, et comme échevins de ces deux seigneuries, Andrieux de le Moituerie, Jehans dou Bruecq, Nicaises Rasset et Collars de Tenre.

Sont présent à la passation d'un acte, en 1418, Jehan dou Bruecq, mayeur de la seigneurie du chapitre Saint-Pierre de Renaix, et les échevins de cette seigneurie : Ostelart le Sergant, Jehan de le Rosière, Andrieu de le Moituerie et Nicaise Rasses.

En 1399, nous trouvons « comme baillius et maires » de la seigneurie d'Anchin, Jehans d'Angriaus, et comme tenaules : Jehans de Bayart, Jaquemars li Sergans, Jehans li Pos, Jehans dou Bruecq et Lambiers li Teliers.

Un acte de 1468 mentionne Thumas Termant, mayeur de l'abbaye de Bélian ; Nicaise Duquesne, mayeur de la seigneurie de Loys de Blasvels, et les échevins de ces deux seigneuries : Jaquemart Debeart, Hainin Moituerie, Jehan Raset et Denis Sergant.

Robert d'Hostellart était seigneur et mayeur de la seigneurie du Renard, en 1564 (v. st.), et mayeur de la seigneurie d'Anchin.

D'après un chirographe de 1563, Colart de Tenre était à cette époque mayeur de la seigneurie monseigneur le duc de Bourgogne ; les échevins étaient : Henri du Quesne, Ernoul Candise, Jehan Rasset, Jehan Simon et Jaquemart Debeart.

La seigneurie de Lausnais avait pour mayeur, en 1439, Henris dou Kesne, et comme échevins : Jehans Tierremans, Jehans Simon l'aisnet, Paskier de Lens et Jaquemars dou Bruecq.

Jehan de Beyart est cité en 1414 en qualité de mayeur des sei-

Digitized by Google

gneuries de mgr de Hainaut et « de me damme l'abbesse d'Ath; » les échevins de ces deux seigneuries étaient : Andrieu de le Moituerie, et Ostellet Sergant, Mahieu dou Moullin et Jehan dou Bruecq.

Andrieus de le Moituwerie est mentionné comme mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain, en 1413, et Jehans Termans en qualité de maire de la seigneurie de Ghislenghien, en 1434.

En 1397, Jehans de Bayart était maire de la seigneurie Rasse de Buignies.

Le *greffe scabinal de Lanquesaint*, de 1626 à 1797, est déposé chez le successeur de M. le notaire Lepoivre, à Ath.

Aux archives de l'État, à Mons, on possède de ce greffe : une liasse de chirographes, de 1379 à 1693, et un acte d'arrentement, sur papier, de 1788.

LAPLAIGNE.

(Tournésis.)

Les premiers seigneurs de Laplaigne portèrent le nom du village ; ensuite la seigneurie passa à la maison de Ligne, puis fut pendant longtemps la propriété de la famille d'Ennetières. Arnould d'Ennetières en était seigneur en 1568; Louis d'Ennetières, seigneur de Laplaigne décéda en 1624.

On y trouvait la seigneurie de Sin et la seigneurie vicomtière de la Tour de l'Hommoy, relevant de l'abbaye de Saint-Amand. Pour l'exercice de la justice, le bailli et les échevins de cette seigneurie devaient prêter serment de fidélité entre les mains du grand maire de Saint-Amand.

De plus, il existait à Laplaigne les fiefs des Casses, du Coudet, du Pot des Casses et du Petit-Fief.

La seigneurie de Sin avait son échevinage particulier, qui

Digitized by Google

au mois de mai 1262 se composait de : Watiers Estrike, Guars Dones, Watiers del Lokeron, Bauduins Caperon, Jakèmes Thuliers, Everars Eilus, Everard Trikes, échevins de Sin. Gillion Boulet intervint à cet acte avec le titre de mayeur de Saint-Amand [1].

A un acte de 1280, interviennent : Hues Desne, Colars Trikors, Robiers Clus, Ansiaus de Launoit, Gilles dou Four, Evrars Rasières et Jehans li Febures comme échevins de Sin [2].

Nos recherches dans les dépôts d'archives de l'État, à Mons et à Tournai, ne nous ont fait découvrir aucun acte du *greffe scabinal de Laplaigne.*

LEERS-NORD.

(Tournésis.)

On trouvait à Leers-Nord les seigneuries de l'abbaye d'Hasnon, de la Motterie, de De Wattines, du Coulombier, de l'Havrie, de Chevaucamp, du Quesnoy, de Lebecque et de la Royère. Celle-ci s'étendait à la fois sur Néchin et Leers.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, ne possède aucun acte scabinal de cette commune ; il n'a récupéré que 3 actes de vente réalisés devant des notaires du ressort du conseil souverain de Tournai, de 1679 et 1689, et un acte du 26 février 1523 n. st., passé devant Noël Espinoyt, bailli de la seigneurie de l'abbaye d'Hasnon ; de Jehan Crombet, Gilles le Barbieur, Coppin de le Bourde, Oste Bataille et Guadrain Roussiel, juges cottiers de la dite seigneurie.

Par suite de traités politiques, le village de Leers a été

[1] Vos, *L'abbaye de Saint-Médard ou de Saint-Nicolas des Prés près Tournai*, t. II, p. 325. — *Mémoires de la société hist. de Tournai*, t. XII, p. 325.

[2] Ibid., t. III, p. 14. — Ibid, t. XIII, p. 14.

Digitized by Google

partagé en deux : une partie forme actuellement une commune française du département du Nord, l'autre partie est restée à la Belgique.

N'ayant retrouvé aucune indication au sujet du *greffe scabinal de Leers*, nous conjecturons que ce fonds sera resté déposé chez un fonctionnaire ou dans un dépôt d'archives de France.

LESDAIN.

(Tournésis.)

Lesdain appartenait à l'abbaye Saint-Pierre-lez-Gand.

La seigneurie passa de la famille des Evrard de Mortagne dans celles de Lalaing (1391), de Landast, de Lannoy et de la Motte-Baraffe.

Il y avait, en outre, la seigneurie des Rosières.

Les bailli, échevins et gens de loi de Lesdain sont mentionnés dans un document de 1758.

Malgré toutes nos investigations, nous n'avons pu découvrir ce qu'est devenu le greffe scabinal de cette commune.

LESSINES.

(Comté de Hainaut, chef-lieu de bailliage.)

Dès le XII[e] siècle, Lessines possédait une magistrature communale. Hugues, maire de Lessines (Hugo, villicus de Lessinis) est cité dans une charte de Nicolas, évêque de Cambrai, confirmant en 1161 des donations faites à l'abbaye de Ghislenghien[1].

[1] DEVILLERS, *Description de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. IV, p. 171. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VIII, p. 149.

Digitized by Google

Le corps municipal était composé d'un mayeur et de sept échevins nommés par le seigneur. Au mois d'octobre 1283, les échevins et la communauté de Lessines reconnurent Gui, comte de Flandre, pour leur souverain.

Dans son *Histoire de la ville de Lessines*, M. Lesneucq a publié une liste des magistrats et fonctionnaires de la commune; nous y rencontrons, pour le XV^e^ siècle : en 1432, comme échevins : Jean le Cambier, Arnoul le Cavier, Godefroid Delobber, Josse Ogier, Pollart le Potier, Nicaise le Tuiellier, Jean de Millecamps; en 1478, Thomas Milcamps, maire. Cet écrivain n'avait pas connaissance de l'acte de 1161 que nous signalons plus haut, et il fait seulement remonter au XIII^e^ siècle l'époque où l'existence d'un échevinage est constatée à Lessines. Nous pouvons donc reculer d'un siècle l'époque certaine de l'organisation d'une magistrature communale en cette ville.

Les coutumes et usages de la franche ville de Lessines, renouvelés par décret du roi Philippe IV du 12 novembre 1622[1], portent que « les échevins de ladite ville ont la police et peuvent, à l'intervention du baillif, faire ordonnances et statuts politiques, comme ils trouvent mieux convenir, pour le bien et utilité des bourgeois, manants et habitants d'icelle ville, et contre les transgresseurs opposer amende. »

Les échevins de Lessines sont cités dans une charte du 24 février 1292 n. st., par laquelle Jean, sire d'Audenarde et de Rozoit, déclare avoir vendu à Gérard de Maultran, la maison et la foresterie que Jean de Brunain tenait de lui à Houtain; il confirme et garantit tout ce que Jean Cornu, son bailli de Lessines, a fait à ce sujet par-devant ses hommes de fief et les échevins de Lessines.

En 1446, la magistrature communale se composait de : Rocq Crappou, mayeur; Quentin d'Aistrebecq, Thumas de Milcamp, Jaquemart le Cambier, Nicaise le Carlier et Nicaise le Thuiller.

[1] Publiés par LESNEUCQ, *Histoire de la ville de Lessines*, pp. 148 et s.

Digitized by Google

La ville de Lessines possédait la seigneurie de M. de Recque, qui avait pour mayeur, en 1626, Thiry Bastin, et pour échevins : Nicolas Derniau, Venchien Derbey, Bertran Butin et Jacque Jonne.

Le hameau d'Ourhaing possédait un échevinage particulier. En 1437, un chassereau de l'hôpital de Lessines, mentionne certains droits dont jouissait le mayeur d'Ourhaing. Un acte du 27 octobre 1655 cite Bon de Jehansart, mayeur de Lessines, et Jacques Lelangue, lieutenant de la mairie héréditaire d'Ourhaing.

Le fonds scabinal de Lessines reposant aux archives de l'État, à Mons, comprend une liasse de chirographes, de 1446 à 1722, et 7 actes, sur papier, de 1748, 1755, 1756, 1770 et 1771.

M. le notaire Hubert, à Lessines, est dépositaire d'une partie des actes de ce greffe, des années 1609 à 1795.

LEUZE.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

D'après feu l'abbé Petit[1], « l'administration de la ville de Leuze était, au moins dès le XIIIe siècle, confiée à un corps d'échevins auprès duquel était établi un officier chargé spécialement de représenter le seigneur et qui était nommé maire ou mayeur. »

La plus ancienne mention que cet historien ait rencontrée du maire de Leuze est du mois de décembre 1231. Étienne, maire de Leuze (*villicus de Leuze, nomine Stephanus*), intervint

[1] *Histoire de la ville de Leuze*, dans les *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, IVe série, t. IX, p. 170.

Digitized by Google

à un acte par lequel Évrard, châtelain de Leuze, déclare qu'en sa présence Gérard d'Oie et ses sœurs ont reconnu n'avoir aucun droit sur une terre sise à Moen près de Purbeke et revendiquée par l'abbaye d'Eename. Il y est fait mention des échevins de Gaurain, village dépendant de la seigneurie de Leuze. Il n'est pas douteux que, dès avant cette date, la ville de Leuze ne possédât un corps échevinal.

Ce corps constituait le magistrat communal. Pris dans son ensemble, il exerçait à la fois des attributions politiques, administratives et judiciaires.

Les magistrats communaux cités dans un acte du 27 janvier 1505 n. st., sont : Philippe Levent, lieutenant-mayeur ; Jehan Chapin, Gervaix Wallet, Fremin de Lausnoit et Philippe Bruneau, échevins.

Indépendamment de la seigneurie principale, qui passa successivement aux familles d'Avesnes, de Châtillon, de Bourbon, de Lalaing et de Salm, Leuze possédait les seigneuries du chapitre de Saint-Pierre dudit lieu, de Warme, de Doye, située en la paroisse Saint-Martin, la seigneurie appelée le Fief Laschet, et les seigneuries de Quiévrain, de la chapelle de la Trinité située en l'église de Leuze, de la Croix au Mont, et des Aulnes. On y trouvait le fief ample de Saint-Pol qui relevait de la seigneurie d'Enghien et appartint au chapitre de Saint-Pierre, le fief Bureau et le fief Bourdon au Vieux-Leuze.

Ces diverses seigneuries avaient chacune un mayeur particulier; pour passer leurs actes, elles empruntaient les échevins du seigneur haut-justicier.

Voici les noms de ces mayeurs :

en 1422, seigneurie du chapitre de Saint-Pierre, Jehans li Taneurs, fils ;

en 1542 n. st., seigneurie de Warme, Henry Sparrault.

en 1584 id. dite de Saint-Pol, Jehan de le Borgnerie ;

en 1589 id. de Laschet, Jean le Vallet;

en 1616 id. de Quiévrain, Simon Poullereau ;

en 1618 id. de la chapelle de la Trinité, Abdias Garde.

Digitized by Google

Les terres franches de Maulde, de Pipaix et de Willaupuis avaient des enclaves sur le territoire de Leuze.

En 1565, Julien Bidault était bailli de la seigneurie Doye.

M. le notaire Resteau, à Leuze, détient des actes du *greffe scabinal de Leuze*, de 1585 à 1796, et les actes du *greffe scabinal de la seigneurie du chapitre de Saint-Pierre*, de 1693 à 1796.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du greffe de Leuze, une liasse de chirographes, de 1417 à 1742.

LIGNE.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Cette commune est citée comme baronnie au XII^e^ siècle ; elle fut érigée en comté par Charles-Quint en 1544, et en principauté par l'empereur Rodolphe II, le 20 mars 1601.

Les magistrats communaux de Ligne étaient, en 1515 : Jehan Leleup, mayeur ; Adrien Liétart, Thiery Cauvin le josne, Jehan Cutellier, Jehan Évrart et Jacquemart Rickart, échevins.

Le *greffe scabinal de Ligne*, de 1604 à 1794, est déposé chez M. Durieu, notaire à Belœil.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent de ce greffe, une liasse de chirographes, de 1515 à 1679.

MAINVAULT.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Mainvault, pour la majeure partie, était compris dans la baronnie de la Hamaide.

En outre, ce village possédait une infinité de seigneuries ayant toutes un échevinage particulier. C'étaient les seigneu-

Digitized by Google

ries de la Hamaide, haute-justicière, de Séjournet, de la veuve du chevalier Biecquet de Herville, du chapitre de Cambrai, de Canteraine, d'Hembize, du chapitre Saint-Pierre de Leuze, de l'abbaye de Saint-Ghislain, de l'abbaye de Ghislenghien, de Thiery de Frasne, de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, du seigneur d'Havré, de Philippe de Hoves, de l'abbaye du Refuge Notre-Dame-lez-Ath, de Mademoiselle Jehane de Cordes dite Duquesne, de Jehan de Mastaing, de la chapelle dite de sire Jacques-Joseph en l'église Saint-Julien à Ath, la seigneurie d'Arnoul de Limoge[1], bourgeois d'Ath, appelée Fief du Frasne, le fief de Trahegnies, le fief de la Ramonnerie, la seigneurie de l'église Saint-Gertrude de Nivelles, le fief de Quénimont, et les seigneuries de Bauduin de le Cattoire à titre de sa première femme Waudru de Macquefosse, de la veuve Jehan Desmorghais dit Rigault, de Recq, et le fief de Landas.

Des chartes-lois furent accordées par le chef-lieu aux échevins de la tenance Jehan Séjournet, aux échevins des tenances de La Hamaide (seigneurie principale) et du chapitre de Cambrai ; aux échevins des tenances de Saint-Ghislain, de N.-D. du Refuge à Ath et de Saint-Martin de Tournai, au XV^e^ siècle.

Les plus anciens mayeur et échevins que nous ayons rencontrés, sont ceux de la seigneurie de la veuve du chevalier Biecquet de Herville. Voici leurs noms, en 1371, n. st. : Jehan le Bouteur, mayeur ; Jean de Batrieul, Jean Briquenier, Jean le Fèvre, Jean le Barbieur, Grard Douriel et Jean le Karlier, échevins.

Un acte, passé le 1^er^ avril 1418 « par-devant le mayeur et les eskievins de le ville de Mainwault de le tenance monseigneur de le Hamaide », mentionne Jehan dou Kaisne, mayeur

[1] En 1473, le fief de Trahegnies, relevant de la pairie de Silly, appartenait à Ernoul de Limoge. *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. IV, p. 126.

Digitized by Google

de cette tenance ; et les échevins, Jehan Rovin, Jehan Hanos, Jehan Douriaul et Jehan li Mierchier.

Jakemars de Hielchuwelz, maire de la seigneurie du chapitre de Cambrai, Jehans li Drulx, maire de la seigneurie Jean de Séjournet, et les échevins de Mainvault, tels que : Jehans Hanos, Jakemars li Barbieur, Jehans li Loirs, Jehans Fouckars, Collars Douriaulx et Noël li Marissaulx, sont cités dans un acte du 9 avril 1428.

Le *greffe scabinal de Mainvault*, de 1655 à 1796, est déposé chez M. le notaire d'Harveng, à Flobecq.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède de ce greffe, 4 liasses de chirographes, de 1371 n. st. à 1699 ; — 7 actes sur papier, de 1716-1793.

Le successeur de M. le notaire Lepoivre à Ath est dépositaire du *greffe scabinal de la seigneurie de Recq*, de 1482 à 1795.

MARQUAIN.

(Tournésis.)

Charles de Martigny, chanoine de Tournai et seigneur de la Marlière, obtint par engagère, le 27 mai 1627, de Philippe IV, la seigneurie de Marquain, avec haute, moyenne et basse justice, et le droit d'y mettre bailli, lieutenant, échevins, sergents et autres gens de loi.

En août 1275, Jean, sire de Mortagne et châtelain de Tournai, exempta les habitants de Marquain de toutes tailles, demandes, corvées et impositions de sa part et leur octroya une charte locale.

En 1604, Alexandre des Carpentries était lieutenant de bailli à Marquain. Interviennent comme échevins de cette commune en 1651 : Jean du Fresne, Nicolas de Haultrive, Jean de Lache, Jaspart Visart et Philippe Trialle.

Digitized by Google

L'abbaye de Cambron possédait des biens à Marquain.

Nous ignorons ce qu'est devenu le *greffe scabinal de cette commune*. Les dépôts d'archives de l'État n'en possèdent aucun acte.

MAUBRAY.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath, uni au Tournésis en 1669.)

En 1541, la seigneurie de Maubray appartenait au comte d'Épinoy; elle formait un fief avec haute, moyenne et basse justice relevant de la baronnie de Leuze. Voici les noms des magistrats communaux à cette date : Nicaize Foucquart, mayeur; Meltior Finet, Leurent Gron, Jehan Villain et Jehan Pomée, échevins.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent du *greffe scabinal de Maubray*, une liasse de chirographes, de 1541 à 1717, et un acte sur papier, de 1785.

Les actes de ce greffe, de 1585 à 1795, sont déposés chez M. Lehon, notaire à Antoing.

L'ancien coffre dit *Ferme* est actuellement à la cure.

MAULDE.

(Terre franche de Flandre, enclavée dans le comté de Hainaut, châtellenie d'Ath. Tournésis pour la seigneurie du Royaume.)

Primitivement, la seigneurie principale appartenait à des seigneurs portant le nom du village; elle fut érigée en comté en 1679, par Charles II, en faveur de Jacques Fariaux.

Il s'y trouvait en outre : la seigneurie du Franc-Manteau

Digitized by Google

ou Froimantiel appartenant, en 1568 n. st., à Jehenne de Soelbroecq ; celle du Royaume, enclavement du Tournésis en Hainaut, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Martin de Tournai ; les seigneuries de Mansart, de Sumet, du Breucq, la court d'Abaumont, de Rassoncamp, de la Motte, de Bruiauvent, le fief des Mortiers, relevant de la baronnie de Leuze, les fiefs de Loyment, des Terrages et de Carrière.

Les magistrats communaux de Maulde, cités en 1596, sont : Michiel Lolivier, mayeur ; Cornil Corbisier, Anthoine Mannart, Légier de l'Aoust et Jaspart Cailleau, échevins.

La seigneurie du Franc-Manteau avait pour mayeur, en 1598 n. st., Hermelz de le Haye ; et pour échevins, Michiel le Bailly, Jehan Wastier, Thomas de Courcelles et Michiel du Quesnoit.

Le 10 janvier 1449, Nicolas, abbé de Saint-Martin à Tournai, nomme Jehan de le Haye, maire de la seigneurie de l'Abbaye à Maulde, enclavée en Hainaut.

En 1576, Anthoine de le Becque était mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Martin.

Le fonds scabinal de Maulde reposant aux archives de l'État, à Mons, se compose de 13 chirographes, de 1566, 1568 n. st., 1573 n. st., 1596, 1609, 1630, 1633, 1637, 1650, 1657 et 1659.

M. Resteau, notaire à Leuze, est détenteur des actes de ce greffe, des années 1635 à 1795.

MELLE.

(Tournésis.)

Ce village appartenait au chapitre de Notre-Dame de Tournai, qui y avait toute justice, haute, moyenne et basse et ressortissait au chef-lieu de Valenciennes. Le chapitre y nommait un bailli.

Melle avait obtenu dudit chapitre, le 26 juillet 1464, une

Digitized by Google

charte locale faisant mention du mayeur et des échevins de la seigneurie de Melle. Cette charte punit d'une amende de neuf livres toute personne qui se permettra d'injurier les échevins lorsqu'ils seront dans l'exercice de leurs fonctions.

Il y avait sur le territoire de Melle la seigneurie de Borgies.

Un acte, passé le 5 avril 1517 n. st., devant les mayeur et échevins du chapitre de Notre-Dame de Tournai, à Melle, cite Jehan de Borgies, mayeur, et les échevins Jehan Bacquin, Piérart Belin, Philippe le Cauchelier et Grart Rusa.

Michel de Gouy fut nommé, en 1749, bailli de Melle, Herquegies, Mourcourt, Bourgies, avec le pouvoir de semoncer les échevins et gens de loi desdites seigneuries.

Antoine Liénart était mayeur de Melle en 1752.

Le *greffe scabinal de Melle*, de 1620 à 1752, est déposé chez M. Roger, notaire à Tournai.

Les archives de l'État, à Mons, ne possèdent de ce greffe qu'un acte de 1517, n. st.

MESLIN-L'ÉVÊQUE.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village possédait les seigneuries de m^gr^ de Cambrai[1], de Vertaing, de Jehan de Buignies, et du Manaige-au-Bois; cette dernière relevait de la pairie de Silly. On y trouvait aussi le fief de Baudrenghien et le fief de Bughin.

Ernoul Gervaise, mayeur de Meslin-l'Évêque, et les échevins Gilliart Chevalier, Ernoul le Noir, Jehan Benoit, Jehan Aupiet et Jehan Lewait sont cités en 1435.

[1] On remarque à proximité de l'église la maison de l'archevêque de Cambrai où, d'après une tradition locale, Fénelon aurait composé son *Télémaque*.

Digitized by Google

Le *fonds scabinal de Meslin-l'Évêque* reposant au dépôt des archives de l'État, à Mons, comprend 8 liasses de chirographes, de 1435 à 1698; — une liasse de contrats de mariages et fourmortures, de 1611 à 1790.

Le successeur de M. Lepoivre, notaire à Ath, possède une série d'embrefs et décrets de cette commune, de 1617 à 1796.

MOLEMBAIX.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Primitivement, ce village était une dépendance de Celles formant une seigneurie qui possédait un échevinage particulier.

Molembaix fut érigé en commune distincte par la loi du 6 avril 1845.

On y trouvait la seigneurie de Maulde, la seigneurie de Hurtebize qui s'étendait sur Celles et sur Molembaix, et la seigneurie de Saint-Antoine.

Un acte passé le 20 septembre 1524 « par-devant le mayeur et les eschevins de la terre, justice et seignourie de Mollembaix, » cite Jehan Lefebvre, mayeur de Molembaix, et les échevins : Jehan Lefebvre dit Gros dos, Jehan du Marez, Allart du Coulembier et Jehan Joveneau.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, ne possède du *greffe scabinal de Molembaix*, que 10 chirographes, de 1524, 1525, n. st., 1556, 1557, 1591, 1608, 1615, 1639, 1647 et 1665; et un acte, sur papier, de 1608.

M. Rigaux, notaire à Celles, est actuellement conservateur d'actes de ce greffe, de 1699 à 1720.

Le *greffe scabinal de la seigneurie de Hurtebize*, de 1600 à 1790, est déposé chez M. Roger, notaire à Tournai.

Digitized by Google

MONTRŒUL-AU-BOIS.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Le chapitre de Leuze avait la haute justice et seigneurie de ce village. On y trouvait en outre la seigneurie du Brœucq qui avait le titre de vicomté, celle d'Esmorturs connue sous le nom de seigneurie du Vieux-Four, et celle de Roissart qui s'étendait également sur Hacquegnies et avait un échevinage spécial.

Un acte de vente du 4 juillet 1498 est fait en présence de Jacquemart Thieubaut, mayeur « de le justice et seignourie que messeigneurs doyen et capitele de l'église Saint-Pière de Leuse ont en la ville de Monstrœux », et des échevins Grart de le Raspaille, Jaquemart Depreis, Jehan du Dongnon et Jehan Dupret.

La seigneurie d'Esmorturs avait pour lieutenant-mayeur, en 1591, Anthoine Boucquart ; et pour échevins : Franchois Duquesne, Loys Helbois, Jean et Philippe Deculem.

Anthoine Boucquart était mayeur de la vicomté du Brœucq, en 1651 ; Amand Fouret, Anselme Monde, Jehan Lemerchier et Anselme Deculem en étaient les échevins.

Les actes du *greffe scabinal de Montrœul-au-Bois* sont dispersés. Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède les plus anciens composant une liasse de chirographes, de 1498 à 1760.

M. Resteau, notaire à Leuze, détient des actes de 1656 à 1793, et M. Bôval, notaire à Frasnes-lez-Buissenal, des actes de 1711 à 1792.

Digitized by Google

MONT-SAINT-AUBERT.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath, puis uni au Tournésis en 1690.)

La seigneurie principale de Mont-Saint-Aubert ou Mont-de-la-Trinité appartenait, au siècle dernier, aux familles de Croy et de Hamal.

Ce village possédait, en outre, les seigneuries du Carnoy, « de le Plancque », de Bourgies appartenant aux doyen et chapitre de l'église cathédrale de Notre-Dame de Tournai, de Crèvecœur qui était la propriété de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, de Dieffle ou de la Defflière, de Loymont dont les échevins sont cités dans un acte de 1226[1], et enfin de Ruwez ou Rieuwez, de Bourdeaux-Maret, du Moncheau, et de la Mouillerie qui appartenait en 1523 à Antoine de Ligne et s'étendait sur-Mont-Saint-Aubert et sur Kain.

Il s'y trouvait le fief de Rinval et celui de Ruel qui relevait de la cour féodale de Leuze.

Le hameau de Laignies formait une seigneurie qui avait son échevinage distinct et s'étendait sur Mont-Saint-Aubert et sur Mourcourt.

Rasse Bousneau, mayeur de la seigneurie de la Mouillerie, et les échevins Hubert de Harchies, Salmon Bruyne, Jehan Coron et Jehan Joveneau sont mentionnés en 1523.

En 1573 n. st., Jacques du Marés était mayeur de la seigneurie de le Plancque ; Michiel le Tailleur, Guillaume de Sullemont, François Carpentier et Adrien de Ledicque en étaient les échevins.

Adrien de Ledicque, en 1595, était bailli tenant lieu de mayeur de la seigneurie de Crèvecœur ; Loys du Masy, Jacques Mourman, Michiel Lebroucque et Gilles Houfflin en étaient les échevins.

[1] *Mémoires de la soc. hist. de Tournai*, t. XVII, p. 17.

Digitized by Google

Adrien de Ledicque est encore cité en 1599 en qualité de mayeur de la seigneurie du Carnoy ; et le sont comme échevins de cette seigneurie : Gilles Sprien, Anthoine de Grandbrœucq, Thomas Sprien et Michiel Lebroucq.

La seigneurie de Bourgies avait pour mayeur, en 1600, Anthoine de Grandbrœucq, et pour échevins : Jean Thiebault, Olivier Lescanchelier, Gérard de Roissart et Loys Fenault.

L'administration échevinale de Laignies se composait, en 1630, comme suit : Hubert Thiebault, mayeur ; Jean Hellin, Jean Delecroix, Jean Rotteleur et Charles Descamps, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Mont-Saint-Aubert*, une liasse de chirographes, de 1523 à 1720 ; — une liasse d'actes, sur papier, de 1643 à 1795.

MOURCOURT.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath, puis uni au Tournésis en 1669.)

Indépendamment de la seigneurie principale, Mourcourt, possédait celles des Mottes, de Leuze, du Bancq, de Camphain, de la Bilocherie, de la Couardrie, de la Crulerie, de Breuze, de Léaucourt ou Loyaucourt qui s'étendait également sur Hérinnes, de Rougefort et de Sart, cette dernière relevant de la baronnie de Leuze. Sur le territoire de « la paroiche de Morcourt, sur le pouvoir de Tournay, » se trouvaient deux fiefs amples relevant également de la terre de Leuze, savoir : la seigneurie de Baudegnies et le fief Moullet.

En 1650, la magistrature communale se composait comme suit : Anthoine Wattier, mayeur, Charles Sprien, Pière Fenault, Jaspart de Roissart et Jean Godebry, échevins.

Digitized by Google

Anthoine de Grandbrœcq était mayeur de la seigneurie des Mottes, en 1610; Jaspard de Roissart, Jean Thieubau, Olyvier Lescancelier, Jean Wuyelle, Chrestien de Roissart et Loys Fenault en étaient les échevins.

L'administration échevinale de la seigneurie de Leuze se composait, en 1669, comme suit: Jacque le Canchelier, mayeur; Noël Mourman, Jean Bourdeau, Jacques Billeco et Nicaise Mayart, échevins.

La seigneurie de Camphain avait pour bailli tenant lieu de mayeur, en 1605, Jean Fenault; et pour échevins, Anthoine de Grandbroecq, Gérard de Roissart, Jean Thieubault et Loys Fenault.

Le *greffe scabinal de Mourcourt* est partagé entre M. Resteau, notaire à Leuze, qui détient des actes de 1615 à 1794, et M. Roger, notaire à Tournai, qui en a de 1638 à 1794.

Les archives de l'État, à Mons, ne possèdent de ce greffe, que 11 chirographes, de 1605, 1610, 1617, 1637, 1650, 1659, 1661, 1669, 1670, 1702, 1707 et 1741; — 7 actes sur papier, de 1702, 1707, 1724, 1726, 1738 et 1772.

Les actes du *greffe scabinal de la seigneurie de Camphain*, de 1685 à 1792, se trouvent en l'étude de M. Roger, notaire à Tournai.

MOUSTIER.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Indépendamment de la seigneurie principale, Moustier possédait la seigneurie du Carmoy appartenant à l'abbaye d'Anchin et qui s'étendait en partie sur Moustier et en partie sur Frasnes-lez-Buissenal; les seigneuries de Wargies et de Cocquereaumont (Kokerielmont), qui appartenaient toutes deux à l'ab-

Digitized by Google

baye de Saint-Ghislain ; la seigneurie de la Cour, propriété, en 1568, de m^gr^ de Milomez ; les seigneuries de Saint-Martin, du Péron, de la Motte, ainsi que le fief Perouse ou Peroncle.

Une charte-loi fut accordée, le 12 novembre 1424, par Isabelle de Barbençon, dame de Quiévrain et de Moustier, aux habitants de ce village.

Les échevins cités dans cet acte, sont : Colars dou Vivier, Simons Selistre, Baudars li Carliers, Jehans Hurdus, Jaquemars li Queus et Colars Bruniaux. Jehans Vivyens y est mentionné comme maire.

Loys Lefebvre, mayeur de la seigneurie de Wargnies, et les échevins de cette seigneurie : Estiévène Kamelin, Jehan Thesîn, Jehan Renart le jeune, Jehan Fauquenier et Philippe Nonsart, ont été présents à la réalisation d'un acte en 1533 n. st.

En 1568, l'administration échevinale de la seigneurie de mgr. de Milomez se composait d'Anthonne du Puch, en qualité de mayeur, et des échevins : Guillaume Martin, Nicaise Hunghenoix, Pierre Fourdin, Jehan le Bailly et Nicolas Vivien.

Olivier Foucart était mayeur de la seigneurie du Carmoy, en 1585 ; Bastien de Wangermelz fils de feu Jehan, Jehan du Saulchoit, Jehan de Wangermelz fils de feu Pierre, et Jacques Honghenoit en étaient les échevins.

La seigneurie de Saint-Martin avait pour mayeur, en 1670, Jean le Bailly.

M. Bôval, notaire à Frasnes-lez-Buissenal, possède le *greffe scabinal de Moustier*, de 1656 à 1796.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent de ce greffe une liasse de chirographes, de 1533 n. st. à 1748, et une liasse d'actes, sur papier, de 1693 à 1794.

M. Roger, notaire à Tournai, est dépositaire du greffe scabinal de la seigneurie du Carmoy, de 1626 à 1795.

Digitized by Google

NÉCHIN.

(Tournésis, en partie ; châtellenie de Lille, pour le reste.)

La partie principale de ce village formait une seigneurie appartenant en 1227 à Arnould IV, sire de Pamèle, qui la vendit à Marguerite, comtesse de Flandre. Au XVI^e^ siècle, elle était la propriété de la famille d'Épinoy.

Néchin possédait, en outre, les seigneuries de la Royère, de Lobel qui était une terre franche, de Grincourt, des Hotteurs, de Bourgies, du Haut-Pont, et le fief du Bois.

La seigneurie de la Royère était un fief relevant de la Salle de Lille, avec toute justice haute, moyenne et basse. Le seigneur nommait un bailli, un lieutenant, sept échevins, juges rentiers, sergents et messiers par lesquels justice y était faite.

En 1682, Michel Waymel était lieutenant-bailli de cette seigneurie ; Jean Loucquet, Jacques Eschevin, Gilles Lecomte, Pierre Bracquaval et Jacques Carette en étaient les échevins et hommes de fief.

La seigneurie de Lobel avait, au mois de novembre 1567, pour administrateurs : Amand Capette, lieutenant d'Adrien du Ploych, écuyer, bailli, Jehan du Castillon, Jehan Deffernes, Jehan de le Plancque, Philippe Lemerchier, Jehan du Gardin, Jacques Gossuin, Pière de le Plancque, hommes de fief et échevins de ladite seigneurie.

Nous ignorons où se trouve déposé le *greffe scabinal de Néchin.*

Digitized by Google

OBIGIES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Il existait en cette commune les seigneuries de Leuze, de Léaucourt, du Jardin, de Los, de Montifaut et de Flines; cette dernière comprenait un château.

Il y avait aussi le fief du Plouy.

En 1330, les échevins de Monseigneur Alard d'Antoing, chevalier, seigneur d'Amougies, d'Obigies, etc., en sa justice d'Obigies, étaient : Jakemon Kaillau, Jehan le Telier, Jehan Baudour, Jakemon le Raboteur, Jehan d'Anveng et Jehan de Lers.

Un acte passé le 19 mars 1586, par-devant les mayeur et échevins d'Obigies, seigneurie de Leuze, mentionne en qualité d'échevins : Franchois Deledalle, Quentin Carpentier, Jehan Moilturie et Jehan Odevare, et comme mayeur Jacques de le Veigne.

La seigneurie de Montifaut avait pour bailli tenant lieu de mayeur, en 1594, Quentin Carpentier; et pour échevins : Franchois Deledalle, Anthoine Machon, Quentin Wangermez, Jehan Moilturie et Michiel Hanit.

En 1635, l'administration de la seigneurie du Jardin se composait comme suit : Jean Paret, mayeur; Jean Paret l'ainé, Adrien de Helcin, Jean Blyde et Joos Crulay, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré du *greffe scabinal d'Obigies*, que 11 chirographes, de 1521, 1570, 1586, 1594, 1609, 1621, 1625, 1635, 1638, 1647 et 1650; — un acte, sur papier, de 1738.

En 1626, la maison du mayeur a été brûlée avec tous les titres. Cette circonstance explique la rareté des documents antérieurs au sinistre.

Les actes du *greffe scabinal de la seigneurie de Léaucourt* se trouvent en l'étude de M. Roger, notaire à Tournai; ils vont de 1669 à 1795.

Digitized by Google

Chez ce même notaire se trouve le *greffe de la seigneurie du Jardin ou du Gardin*, de 1535 à 1791.

Le *greffe scabinal du fief de Plouy*, de 1581 à 1660, est déposé chez M. Parent, notaire à Velaines.

ŒUDEGHIEN.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village appartenait à l'abbaye de Liessies.

Il y avait le fief de Caufechire, relevant de la baronnie de Leuze.

A une charte de Gérard, sire de Rebaix, du mois de janvier 1278 (n. st.), intervint « cum maires de Ewedengien, Colars dou Bruec de Ewedengien, et cum eskievin i furent Jehan de Rome, Willaumes de Rosteleu, Wis de Bausoit, Thieris li Markans, Colars de le Cauchie, Daniaus de le Pontnoee [1]. »

Les magistrats communaux cités dans un acte du 30 décembre 1584, sont : Pierre-Paul Terman, mayeur ; Nicolas Willocque, Jean Fourdin, Philippe Berlan et Christophe Deltenre, échevins.

Le *greffe scabinal d'Œudeghien* repose en l'étude de M. Resteau, notaire à Leuze, et comprend les actes de 1588 à 1794.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent de ce greffe, 12 chirographes, de 1584, 1599, 1620, 1625, 1641, 1642, 1648, 1669, 1703 et 1731, et 2 actes, sur papier, de 1602 et 1631.

OGY.

(Comté de Hainaut, bailliage de Flobecq et Lessines.)

Ce village reçut une charte seigneuriale d'Arnould, sire

[1] De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 705.

Digitized by Google

d'Audenarde, en avril 1254. L'église de N.-D. de Cambrai y avait justice haute, moyenne et basse. On cite dans la charte « les eskievins de le glise[1]. »

Il est fait mention des mayeur et échevins d'Ogy dans un projet d'accord entre le comte de Flandre et la comtesse de Hainaut, en 1354 ou 1355[2].

On y trouvait, outre la seigneurie du chapitre Notre-Dame de Cambrai, celle du comte de Hainaut, appelée ensuite du Roi et seigneurie de leurs Altesses Sérénissimes sous le règne des archiducs Albert et Isabelle, et les seigneuries du chapitre de Maubeuge, du Lossignol, relevant du château de Flobecq, le fief de Milcamp qui dépendait de cette seigneurie, le fief d'Ansermont, relevant de la pairie de Silly, et le fief nommé la maison d'Ancre.

Jehans des Plankes était maire de la seigneurie du chapitre Notre-Dame de Cambrai, en 1361 n. st.; Hues des Plankes, Estiévène dou Sars, Jehans Commère, Pière des Kaines, Jehans li Boullengiers et Pières de Papignien[3] en étaient les échevins.

En 1563, Pière de le Fontaine était mayeur de la seigneurie du Roi; Pière Coppin, Iehan Duquesne dit Gallant, Jehan Duquesne fils et Bertrand Mauroit en étaient les échevins.

Pière le Latteur était mayeur de la seigneurie du chapitre de Cambrai en 1567 n. st., les échevins étaient : Martin de Common, Fabien Lestarquy, Gille Delevigne et Amand Le brun.

Le fonds scabinal d'Ogy reposant aux archives de l'État, à Mons, comprend 7 chirographes de 1361 n. st., 1563, 1567, 1592, 1608, 1641, 1699; — 3 actes, sur papier, de 1790 et 1791.

M. le notaire Hubert, à Lessines, est dépositaire du *greffe scabinal de la seigneurie du Roi*, de 1713 à 1794.

---

[1] Cette charte est publiée dans les *Bulletins de la Société historique de Tournai*, t. VI, pp. 199-206.

[2] DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, p. 441.

[3] Papignies.

Digitized by Google

OLLIGNIES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

La seigneurie d'Ollignies était un arrière-fief de la seigneurie de Boussu et appartenait en 1551 à Louis de Gavre, seigneur de Frézin, et au dernier siècle, au comte d'Arberg de Vallengin.

Ce village possédait les deux seigneuries de Flobecq et de la Hazerie qui étaient en dernier lieu la propriété du seigneur principal, et celles de m^gr^ de Ligne et de m^gr^ Pinkart de Hérimelz.

On cite, dans un acte du mois de novembre 1365, les noms suivants : Jehans Fricars (?), maire d'Ollignies, et les échevins : Daniaus Mucaus, Isas des Abliaux, Jakemars li Flamens et Mikieus de le Markète.

En 1400, Colart de Biaurewart était mayeur d'Ollignies ; les échevins étaient : Miquieulx de le Marquète, Gilles des Abliaulx, Nicaises Michaulx, Colart de Gant, Guis Doucampt et Grart Plasquart, échevins.

Les actes du *greffe scabinal d'Ollignies* on été répartis entre deux notaires : M. Chevalier, à Ollignies, possède des actes de 1609 à 1795, et M. D'Harveng, à Flobecq, des actes de 1655 à 1796.

Il se trouve aux archives de l'État, à Mons, 4 liasses de chirographes, de 1365 à 1709; — une liasse d'actes, sur papier, de 1650 à 1795.

ORCQ.

(Tournésis.)

Orcq « sur le pooir de Tournay, » disent les anciens actes.

Digitized by Google

En 1186, Éverard d'Oisy, évêque de Tournai, donna la terre d'Orke aux habitants de ce village, à la condition de lui payer, tous les ans, deux deniers par quart de bonnier, plus dix sous et quatre chapons[1].

Orcq possédait les seigneuries de Clavennes et de la Marlière. Le Quart de Marquain, qui était une dépendance de la commune, avait un échevinage particulier. En 1684, Anthoine le Blon en était le bailli faisant fonctions de mayeur; les échevins cités sont: Anthoine Brunin, lieutenant, Gilles Iseux et Martin Desplanques.

Le 30 mai 1673, Henri de Carpentier, écuyer, seigneur de Marquain, vendit à la ville de Tournai, le fief et la seigneurie qu'il possédait au Quart de Marquain.

Nous ignorons où se trouve le *greffe scabinal d'Orcq*.

OSTICHES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

En 1503, la haute justice et seigneurie d'Ostiches appartenait au seigneur de Ravestein, et en 1554 au seigneur de Boussu.

En outre, Ostiches possédait les seigneuries d'Enghien, de Gérard Freken, de Jehan de Hem, du sgr. de Quiévrain, du sgr. d'Audregnies, du Viart, de l'abbaye de Liessies, la seigneurie foncière de l'abbaye de Saint-Ghislain, ainsi que la seigneurie de Masegnier ayant « semonceur, hostes et tenaulles. »

La mairie de ce village était héréditaire.

Le hameau de Gommenpont, qui était une dépendance d'Ostiches, avait son échevinage et ses seigneurs particuliers.

A un acte du 25 avril 1295 intervint « comme maires

[1] *Revue d'hist. et d'archéologie*, t. I, p. 163.

Digitized by Google

d'Ostich Jehans Hokes, et comme eskevin i furent Gerars de Ronchin, Jehans de Lespine, Jehans li Boulengiers, Gerars dou Vivier, Jehans Spalars et Jakemes li Flamens[1]. »

La seigneurie d'Enghien avait pour mayeur, en 1422, Jehans Douchomme; et pour échevins, Jehans Lagans, Jehans Dehon, Jakemars Doubuisson, Jehans Bourlars et Jehans li Comptes.

Willamme Delebove était lieutenant-mayeur des seigneuries de mgr. de Ravestein et de l'abbaye de Saint-Ghislain en 1503 n. st.; Jehan Blareau, Jakes Cordier, Jehan Laghant et Willamme Lecompte en étaient les échevins.

Le fonds scabinal d'Ostiches reposant aux archives de l'État, à Mons, se compose d'une liasse de chirographes, de 1422 à 1650.

Le successeur de l'ancien notaire Lepoivre, à Ath, possède les actes intitulés *embrefs et décrets* de cette commune, de 1696 à 1796.

PAPIGNIES.

(Comté de Hainaut, bailliage de Flobecq et Lessines.)

Papignies posséda dès une époque reculée une administration communale. Une charte d'Engelbert d'Enghien du 4 août 1215 mentionne Bauduin, maïeur de Papignies (majorem de Papengien)[2]. Jean, maire (villicus) de Papenghien est cité en mars 1283 n. st.[3] Deux actes du 1er octobre 1295 sont passés à l'intervention des échevins de Papignies, savoir : Jehans de Zeghesen, Jehans li Amis, Sohiers dou Buc, Gilles de Vroinebrot, Oliviers de Beringhen et Gérard de Louches[4].

[1] De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 721.
[2] Ibid., p. 770.
[3] Ibid., p. 802.
[4] Ibid., pp. 168 et 169.

Digitized by Google

On trouvait dans ce village les seigneuries de la chapellenie de Wannebecq et de Willaume de le Hove.

Les actes du *greffe scabinal de Papignies*, de 1741 à 1793, sont en l'étude de M. Hubert, notaire à Lessines.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède de ce greffe 2 chirographes de 1636 et 1662 et 2 actes, sur papier, de 1705 et 1719.

PECQ.

(Tournésis.)

Primitivement, la seigneurie de Pecq appartint à la famille de Cuinghien ; le 30 juillet 1612, elle fut érigée en baronnie en faveur de Jacques de Langlée. En 1626, Charles de Lalaing, baron de Montigny devint, seigneur de Pecq par son mariage avec Alexandrine de Langlée.

Il y avait la seigneurie de l'hôpital Notre-Dame de Pecq. En 1705, Pierre Favrel était bailli de cette seigneurie ; Pierre Favrel fils de Jean, Jacques Tanghe, Mathias Defrennes et Jean-Baptiste Féry en étaient échevins.

Un compte de tutelle de 1743 est signé par les gens de loi de Pecq : Pierre-Joseph Nys, Frans Duquesne, Louis Defrenne, Martin Messian et Louis Debève.

Nicolas-François Du Parcq était échevin de la baronnie de Pecq, en 1772.

Il existait sur le territoire de Pecq le fief de la Hamaide.

Jean, sire de Lauwart, et Jean, sire de la Plasche, échevins du roi de France pour les alleux du Tournésis, adhéritèrent, le 23 juillet 1398, Philippe d'Arbois, évêque de Tournai, de plusieurs parties de biens à Pecq, Estaimbourg et Leers[1]. Nous n'avons rencontré aucun renseignement de nature à faire connaître d'une manière précise les fonctions de ces échevins pour les alleux du Tournésis.

[1] *Bulletins de la société hist. de Tournai*, t. XVI, pp. 131-132.

Digitized by Google

Nos recherches dans les dépôts d'archives de Mons et de Tournai ne nous ont fait découvrir aucun acte scabinal de Pecq.

PÉRONNES-LEZ-ANTOING.

(Tournésis.)

Les échevins de Péronnes-lez-Antoing cités dans un acte du mois de mai 1262, sont : Hanoul de Piéronne, Alart de Camplains, Brission Pot-au-feu, Jehan de Saint-Pière, Jehan Boskellon, Gontier Paulus et Jehan Faunike.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent du *greffe scabinal de Péronnes-lez-Antoing*, 4 liasses de chirographes, de 1262 à 1735, et une liasse d'actes, sur papier, de 1465 à 1779.

Les actes de ce greffe, des années 1604 à 1795, sont déposés en l'étude de M. Lehon, notaire à Antoing.

PÉRUWELZ.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Péruwelz eut sa première loi au XII[e] siècle. On rapporte que, vers la fin dudit siècle, un baron de cette seigneurie, Nicolas de Péruwez, étant de retour de la troisième croisade, confirma, à la demande de ses vassaux, les libertés dont ceux-ci jouissaient déjà. On trouve dans la charte des franchises de la ville de Landrecies, donnée par Jacques, seigneur de Landrecies, vers 1200, des renvois à la loi de Péruwelz [1].

Une charte-loi fut donnée à la commune le 14 juillet 1419

[1] *Histoire de la ville de Péruwelz*, par l'abbé PETIT, p. 26.

Digitized by Google

par le sire de Berlaimont et de Péruwelz, bouteiller de Hainaut: elle a été publiée par l'abbé Petit, dans son *Histoire de la ville de Péruwelz*, p. 101.

Il est fait mention des échevins de Péruwelz dans l'acte du mois de juin 1304 par lequel le chevalier Bauduin de Péruwelz et son épouse Isabeau dou Rues fondent un hôpital dans cette localité [1].

Nous trouvons comme échevins dans un acte d'arrentement du 12 mars 1416 v. st., passé « par-devant le baillieu et les eskievins de le ville et justiche de Pierewes », Guillaumes de Leuse, Nicaise Lieskievins, Jehans Ghillebiers, Jehans Locrielle, Jehans Menus et Bauduin Caudiaus ; Parchevauls dou Wachuel est mentionné comme bailly.

M. Petit donne la liste des maires ou mayeurs depuis 1419 ; il a publié l'acte par lequel Ferdinand-Albert-Joseph Bourdon, bailli de Péruwelz, procéda, le 12 décembre 1778, au renouvellement de la loi de ce bourg [2].

Le *greffe scabinal de Péruwelz* allant de 1615 à 1796 est déposé chez M. le notaire Simon à Péruwelz.

Aux archives de l'État, à Mons, on possède une liasse de chirographes de 1416 à 1742 ; — un registre aux contrats de mariage de 1762 à 1781 ; — 4 actes sur papier de 1603, 1749 et 1752.

PIPAIX.

(Terre franche du comté de Hainaut dans la châtellenie d'Ath, avec une enclave dans la ville de Leuze.)

Ce village appartenait au chapitre de Leuze.

Les hameaux de Ghissegnies et de Lignette formaient des seigneuries ayant chacune son échevinage particulier.

[1] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IV, p. 137.
[2] *Hist. de Péruwelz*, p. 32 note 2. et p. 114.

Digitized by Google

Lignette était la propriété du chapitre d'Antoing.

Les magistrats communaux de Pipaix cités dans un acte du 23 juin 1636, sont : Jaspardi Lefebvre, mayeur ; Estienne de de le Saie, Germain Noël, Jean Sirquin et Jean Fouccart, échevins.

Gilles de Ronne était mayeur de Ghissignies, en 1535 ; Jehan de Buillemont, Jehan Garchon, Collart de Ronne, Michiel le Bailly et Jehan Poullerreau en étaient les échevins.

En 1585, l'administration communale de Lignette se composait comme suit : Guillaume Duquesne, mayeur; George Lohier, François Cornu, Adrien Mart. Anthoine Robert et Nicolas Marissal, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Pipaix*, 9 chirographes de 1535, 1538, 1586, 1606, 1628, 1636, 1664 et 1672.

M. Resteau, notaire à Leuze, est dépositaire des actes reçus par les mayeurs et les échevins de Pipaix, de 1719 à 1795, ainsi que du greffe de la cour féodale, de 1743 à 1788.

POMMEROEUL.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Anciennement, ce village ne formait qu'une commune avec Ville. Pommerœul est cité comme village spécial dans les lettres du 31 octobre 1354 par lesquelles Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande octroie à « se ville dou Pumeruel » un marché hebdomadaire et une foire annuelle [1].

Néanmoins l'administration communale était confiée pour Ville et Pommerœul à un seul échevinage qui s'intitulait : « mayeur et échevins de Ville et Pommerœul. »

[1] DEVILLERS. *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, p. 422.

Digitized by Google

Ville était la résidence du seigneur, tandis que Pommerœul était le village proprement dit. Pommerœul était un arrière-fief de l'alleu de Walcourt situé à Bossu ; cet alleu ayant été inféodé au comté de Namur, il s'ensuivait que Pommerœul était un arrière-fief de ce comté.

La seigneurie de Pommerœul appartint successivement aux familles de Ville, de Berlaimont et de Ligne.

Il y avait la seigneurie de Burbant, au hameau du Petit-Crépin.

Les magistrats communaux de Ville-Pommerœul, cités dans un acte du 7 janvier 1423 n. st., sont : Iehans Bolans, maire : Grars Ghislains, Jehans Doubus, Sandrart Gouvion et Piérard Houssière, échevins.

Le *greffe scabinal de Pommerœul*, de 1610 à 1796, est déposé en l'étude de M. Jonniaulx, notaire à Pommerœul.

Le fonds scabinal de Ville et Pommerœul reposant aux archives de l'État, à Mons, ne comprend qu'une liasse d'actes, sur parchemin, passés devant les hommes de fief de Hainaut, de 1500 n. st. à 1647.

POPUELLES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

La seigneurie principale appartint d'abord à une famille portant le nom du village ; elle passa ensuite à la famille de Cordes et, en 1553, à la famille le Louchier. Des actes mentionnent la seigneurie de Georges de Cordes et la seigneurie de le Louchier.

Il s'agit de la même seigneurie qui portait le titre du village.

En outre, il existait les seigneuries d'Aubermez ou Dubermez, de Leuze, de Maldenré et des Morœulx.

Digitized by Google

Jehan Hanneton était mayeur de Popuelles, en 1471. L'administration de la seigneurie Georges de Cordes se composait, en 1493, comme suit: Jehan Dupret, mayeur; Jehan Sallemon, Nicaise Brocquart, Nicaise du Bos dit de Frasne et Pheliprart du Bos dit de Frasne, échevins.

La seigneurie Jacques Maldenré avait pour mayeur, en 1537, Jehan le Castre; et pour échevins, Nicaise Planchon, Jehan Planchon, Grard Lozebar, Jehan Poullereau, Arnoul Gharin et Acquinot Planchon.

En 1554, Jehan Lefebvre était mayeur de la seigneurie de le Louchier dite de Courcelles; Engrand Duyelle, George de Bonne, Guillaume de Cordes et Jehan Espilles en étaient les échevins.

Un acte du 6 juillet 1643, passé « devant les mayeur et eschevins de la seigneurie de Leuze en Poppuyelle », cite les échevins: Charles Laho, Philippe Senelle, Roland Delemée, Jehan Descamps, Nicolas de Roubaix; et le mayeur Louys Marischal.

Le *greffe scabinal* de cette commune est dispersé chez trois notaires. M. le notaire Resteau, à Leuze, est dépositaire des actes des années 1616 à 1735; M. le notaire Roger, à Tournai, de ceux de 1638 à 1794, et M. le notaire Bôval, de Frasnes, de ceux de 1775 à 1794.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent de ce greffe une liasse de chirographes, de 1471 à 1711, et 6 actes, sur papier, de 1723 et 1726.

POTTES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath, à l'exception du château du Quesnoy qui ressortissait à la châtellenie de Lille.)

Ce n'est que vers la fin du XIIIe siècle que l'on rencontre des mentions de ce village.

Digitized by Google

Il y avait les seigneuries de Germinies et de Galhaut s'étendant toutes deux sur Pottes et sur Hérinnes, et celles du Quesnoy, de la Haye, de la Mousserie, de Rosne, du Ruisseau, des Croissans, d'Autrive, de Lerbodrie, du Bouier, d'Auberbus, et les fiefs de l'Espinoy, du Rejet du Quesnoy, de la Puissance et de le Locqueterie.

Le château du Quesnoy, à Pottes, formait un fief qui différait du fief du Quesnoy même en ce que ce dernier relevait de la baronnie de Leuze, alors que le château était tenu du roi de France, à cause de sa Salle de Lille[1].

Les échevins de Germignies sont mentionnés dès 1512. En 1537 n. st., l'administration de cette seigneurie avait Jehan Paret pour mayeur, et pour échevins, Gilles Fourmanoir, Jacques du Marès, Jacques Turin et Gilles Belin.

En 1521 n. st., Jehan de Nœfville était bailli tenant lieu de mayeur de la seigneurie de Galhault appartenant à Jehan le Clercq ; Jehan de Lespesse, Gilliart le Cocq, Jehan du Vivier et Rolland Soriel en étaient les juges-échevins.

Un acte de 1671 fait mention de la mairie héréditaire de la seigneurie de Germignies.

Gilles Deledalle était bailli faisant fonctions de mayeur de la seigneurie du Quesnoy, en 1610 ; Claude de Lausnoy, Adrien Errenbault, Anthoine Dumortier et Pière Deleneste en étaient les échevins.

La seigneurie de la Haye avait pour bailli servant de mayeur, en 1645, François Deleneste. Elle empruntait les échevins de la seigneurie du Quesnoy.

Le *greffe scabinal de Pottes* est conservé chez M. le notaire Roger, à Tournai, il comprend les actes de 1586 à 1790.

Le même notaire détient des actes du *greffe scabinal de la seigneurie de Germignies*, de 1394 à 1795, et du *greffe scabinal de la seigneurie du Quesnoy*, de 1685 à 1793.

[1] Note de M. le comte du Chastel de la Howardrie. *Bulletins de la Société hist. de Tournai*, t. XXII, p. 393.

Digitized by Google

En l'étude de M. le notaire Rigaux, à Celles, sont des actes de 1705 à 1779.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent 15 chirographes, 1521 n. st., 1537 n. st., 1563, 1590, 1607, 1610, 1614, 1623, 1626, 1640, 1645, 1671, 1726 et 1731 ; et 4 actes, sur papier, de 1773 et 1774.

QUARTES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village possédait les seigneuries de Gouvergnies et de Gossuin de Launoy dite de Lassus.

La table des pauvres de Quartes est mentionnée dès 1389. Il est permis d'induire de ce renseignement que, déjà alors, ce village avait été doté d'une administration communale.

En 1500, Quartes avait pour mayeur Nicaise Ghommelz ; et pour échevins, Jehan Lernoul, Gilliart Floquet, Collart Ghomelz, Colart Freniault, Micquiel Moiset et Micquiel Regnier.

Jehan Belin dit le Carlier était mayeur de la seigneurie de Lassus, en 1467 ; les échevins étaient : Jacquemart Bourdiel, Phelippart le Secq, Piérart Rusart et Willaume Belin.

M. le notaire Roger, à Tournai, détient les actes du *greffe scabinal de Quartes*, de 1598 à 1784, et M. le notaire Péqueur, à Velaines, ceux de 1680 à 1795.

M. le notaire Roger est également détenteur des actes du *greffe scabinal de la seigneurie de Gouvergnies*, de 1611 à 1794.

Les archives de l'État, à Mons, n'ont récupéré de ce greffe, qu'une liasse de chirographes, de 1467 à 1732.

QUÉVAUCAMPS.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Ce village n'était primitivement qu'une dépendance de

Digitized by Google

la châtellenie de Blaton [1]; son église était un secours de celle de Stambruges. Par charte du mois de mars 1204, Philippe-le-Noble, marquis de Namur, céda aux habitants de Quévaucamps le pâturage de cette localité moyennant une rente de 7 sols blancs [2].

Un acte de record, du 14 mars 1419 n. st., cite Ernault de Trivière, mayeur de Quévaucamps, et les échevins, Oliviers de Lausnoit, Jehan le Carlier, Jehans Criquellons, Jehan Estanart, Jehans Bouillars et Jehans Botte.

Les actes du *greffe scabinal de Quévaucamps* des années 1627 à 1796 sont déposés chez M. le notaire Durieu, à Belœil.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède de ce greffe, une liasse de chirographes, de 1419 n. st. à 1673.

RAMEIGNIES-CHIN.

(Tournésis.)

La baronnie de Chin s'étendait sur le Hainaut et le Tournésis [3].

Rameignies et Chin étaient autrefois deux villages distincts ayant des seigneurs particuliers.

Chin formait une baronnie qui comprenait : Chin, Rameignies, Haudion, Haudioncelle, Namêche et Templeuve; elle fut la propriété des familles de Chin, de Saint-Aubert, de Busegnies et de Sourdeau.

[1] Le cartulaire des rentes et cens dûs au comte de Hainaut, en 1265, mentionne que, dans la châtellenie de Blaton, le comte avait une part *ès bos* et *ès Kemuns tiérages de Kevaucamp*.

[2] DEVILLERS, *Description de cartulaires et de Chartriers*. t. III, p. 268. — *Bulletins du Cercle arch. de Mons*, 2e série, pp. 268-269.

[3] *Bulletins du Cercle archéologique de Mons*, IVe série, p. 376, note 1, — *Chronique de Gilles de Chin*, édition des Bibliophiles de Mons, p. 4

Digitized by Google

Rameignies-Chin possédait la seigneurie de Lassus et le fief de Florival.

Watiers de Glignies, chevalier était seigneur de Rameignies, en 1267. On trouve un acte émané des échevins de cette localité de la même année. Il se termine ainsi : « A toutes ces choses faire furent li maires et li eskievins de Rameignies en qui poeste li tière gist. Willaumes Tonniaus i fu comme maires. et si furent comme eskievins Gontiers Despres, Watiers del Atre, Estiévènes dou Caistié, Teris li Roys, Jakèmes Batunis, Mahius de le Bouverie. Tout cist i furent come eskievin et pour chou [1]. »

Pierre Anthoine Delerue, bailli de la terre et seigneurie de Chin, et les échevins de cette seigneurie : Estienne Renart, Arnould Nys, Nicolas Masurel, Louis-Philippe Deffontaine et Martin Triaille, sont cités en 1710.

On trouvait à Chin le fief de Flecquière et la seigneurie Delval ou de le Walle.

Nous ignorons où repose le *greffe scabinal de Rameignies-Chin.*

RAMEIGNIES-LEZ-THUMAIDE.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village qui primitivement était un alleu de l'abbaye de Saint-Ghislain, formait une seigneurie appartenant en 1629 à Gilles de la Cattoire, écuyer, seigneur de Hergies.

Les mayeur et échevins étaient nommés par le seigneur ou son représentant. Au siècle dernier, le maire de Rameignies était tenu de porter à Ath tous les six mois 12 livres, « pour le plat du gouverneur. »

[1] Vos, *L'abbaye de Saint-Médard ou de Saint-Nicolas des Prés près Tournai*, t. II, p. 341. — *Mémoires de la Société historique de Tournai*, t. XII, p. 34.

Digitized by Google

Le chapitre Saint-Pierre de Leuze y avait une seigneurie. Les noms suivants des membres de la magistrature de Rameignies-lez-Thumaide sont cités dans un acte du 10 décembre 1561 : Guillaume Buiche, mayeur ; Pierre et Jacques du Fief, Denis Martin et Jehan Bondroict, échevins.

Nicolas-Joseph Delile fut créé mayeur le 5 janvier 1757.

Le *greffe scabinal de Rameignies-lez-Thumaide*, de 1647 à 1792, est déposé chez M. Resteau, notaire à Leuze.

Aux archives de l'État, à Mons, ce fonds scabinal se compose de 7 chirographes, de 1561, 1601, 1604, 1610, 1624 et 1629, et d'un acte, sur papier, de 1758.

REBAIX.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Rebaix était une des douze pairies de Hainaut qui appartint aux familles de la Hamaide et d'Egmont.

Une charte-loi lui fut accordée par le chef-lieu de Mons le 5 avril 1422.

On y trouvait la seigneurie foncière de l'abbaye de Saint-Ghislain et celles de la princesse de Gavre, de Jehan Soier et du Wyart. Cette dernière était, en 1533, la propriété de Jehan Deprés.

La mairie de Rebaix était héréditaire.

Une charte de Jehan de le Hamaide, chevalier, sire de Willen, du 11 juin 1294, fut faite « par-devant les esquevins de Rebais, si loist à savoir : Colars Weledins y fu com maires, et com eskevin de Rebais y furent Colars de Pulle, Bauduins del Atre, Gilles de Pierekieze, Jehans de Cokaingne et Jehan de Radoulmasure[1]. »

[1] De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 726.

Digitized by Google

Dans un acte passé le 6 juillet 1301, on lit : « A chou faire furent com maieur des signeurs qui siervit en furent, qui sonmonirent les eskevins de Rebais : Collars Malcreaus, maires monsigneur de Resbais, et sires Watiers de Hellebiecque, maires de Saint-Gillain. Et com eskevin y furent Jehans de Cokaigne, Bauduins Clepes, Jehans Malrainaules, Colars Wedelin, Colars de Polle et Gérars de Brunain [1]. »

Un acte du 19 décembre 1533, passé « par-devant le mayeur héritable de la ville de Rebais, le mayeur de le tenanche et signourie de l'église et abbaye de Saint-Ghislain et le mayeur de le tenanche et signourie que Jehan Deprès, à cause de sa seigneurie du Wiart, a en icelle ville, et les eschevins d'icelles dites ville, tenanches et signouries pour lesquelles n'y a que ung seul ferme, » cite Phelippe Duquesne, mayeur de Rebaix et de la seigneurie du Wyart, Ysembart Bosquet, mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain ; et, en qualité d'échevins tant de la commune que de ces deux seigneuries, Piérart Rocquet, Jehan Haynnau, Marcque Placque, Phelippe du Gardin et Michiel de Bougnies.

Jehan Legroette ou Legroitte était mayeur de la seigneurie de la princesse de Gavre, en 1549 n. st. Pour passer ses actes, cette seigneurie, comme les précédentes, empruntait les échevins de la commune.

Le fonds scabinal de Rebaix reposant aux archives de l'État, à Mons, comprend une liasse de chirographes, de 1469 n. st. à 1689.

RONGY.

(Tournésis.)

La seigneurie de ce village appartint longtemps à la famille de Roisin.

[1] De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 727.

Digitized by Google

On y trouvait le fief du Bois de Rongy.

Jacquemart le Fèvre est cité en 1490 comme maire de Rongy; Adrien Gourdin, Jehan de Gouy, Jehan de le Croix, Collard de le Croix et Jehan Brucquet le sont en qualité de « voir jurés. »

Nous ignorons où se trouve le *greffe scabinal* de Rongy.

ROUCOURT.

(Terre franche dans le comté de Hainaut, châtellenie d'Ath. Unie au Tournésis en 1669.)

La seigneurie de ce village appartint longtemps aux sires de Werchin et aux princes d'Épinoy.

En 1545, l'administration communale se composait comme suit : Nicaise Des Pretz, mayeur; Germain de Sirault, Baltazart Des Pretz, Absalon Merchier et Guillaume Noizet, échevins.

Roucourt possédait les seigneuries d'Arondel ou d'Arondeau et du Puich.

M. Simon, notaire à Péruwelz, possède les actes du *greffe scabinal* de cette commune, de 1646 à 1794.

Les archives de l'État, à Mons, n'ont récupéré de ce greffe, que 8 chirographes, de 1545, 1577, 1599, 1603, 1610, 1642, 1651 et 1669.

RUMES.

(Tournésis.)

La seigneurie principale appartenait originairement à une famille portant le nom du village. En 1419, Jean de Grim-

Digitized by Google

berghe est qualifié de seigneur d'Asques et de Rumes ; ce dernier titre lui venait d'Isabelle de Lannoy, son épouse. Jean n'ayant pas eu de postérité, la terre de Rumes resta dans la famille de Lannoy jusqu'à la fin du xv^e^ siècle. Marie de Lannoy la porta par alliance dans la maison de Beaufort d'où elle passa dans celle de Croy-Solre.

Rumes possédait les seigneuries d'Hurtebize, de Malaise, de Bray, de Beauregard, de Hornes, et de Lannon, le fief de Marques, le fief dit le Plat-d'officier, le fief d'Urphalius et celui du Bois des Rosières relevant de la baronnie d'Ère.

Un acte du 4 mai 1588, est passé en présence de Pierre Lemyne, lieutenant de sire Philippe Bernard, écuyer, seigneur de Baudignies, Bourbecque, etc., et bailli général de la terre, justice et seigneurie de Rumes, et des échevins dudit Rumes, tels que : Claude de le Motte, Arnould le Clercq, Clément du Gardin et Alixandre Grullois.

George Durot, lieutenant de noble homme Nycholas de Louvegni, bailli de hault et noble seigneur monseigneur Bauduin de Lannoy, chevalier et seigneur de Lannon, de tout son dit fief, terre et seigneurie dudit Lannon, et les juges cottiers de cette seigneurie, Guérard de l'Abie, Jacquemart de Halvin et Rolland Buricle, sont présents à la passation d'un acte du 28 septembre 1494.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent du *greffe scabinal de Rumes*, 2 liasses de chirographes, de 1494 à 1784.

RUMILLIES.

(Tournésis.)

La haute justice de Rumillies appartenait au châtelain de Tournai.

Il y avait la seigneurie d'Estreux et celle de la Prière.

Digitized by Google

Un acte d'achat de terres, du mois de novembre 1215, fait par Huon Le Rous à Leurenc de Rumillies, est passé en présence de Hue Pognes, comme ostes; Gilles de Rumegnies, Reniers de Bucoumes, Mahius li Bierquiers, Teris Potins, Waute Muceruele, Teris Rone Porte, Elbaus li fils dame Hodiart, Pieres Rossiaus, Ernols li Bierquiers, Buede, Adans de Bavegnies, Watiers li oncles, Watiers Wales et Nicole Buissons; et tot cist i furent com oste et des altres asses[1]. »

Nous ignorons où se trouve le *greffe scabinal de Rumillies.*

SAINT-LÉGER.

(Tournésis.)

Saint-Léger était un des neuf villages composant la seigneurie de l'évêque de Tournai.

On y trouvait, de plus, la seigneurie de Mauroy, qui appartenait, en 1464, à Gilles de Loyaucourt; en 1504, à Arnould de Maulde; celles du Petit-Preux, de Terpinghen; le fief de Longecourt et la seigneurie du Temple. Cette dernière dépendait de la seigneurie de Corbieux. A la suppression des Templiers, elle passa aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et devint un membre de la commanderie de Haut-Avesnes. Le commandeur y possédait les droits et privilèges de haute justice et nommait un échevinage.

Dans les *Notes historiques* sur ce village, publiées par M. Th. Bernier[2], on voit que l'armée française, commandée par Turenne, pilla et saccagea, le 29 septembre 1658, l'église de Saint-Léger « en telle sorte que toutes les archives et registres d'icelle église furent deschirez, perdus ou emportez,

[1] *Mém. de la Société hist. de Tournai*, t. XVII, p. 6.
[2] *Bulletins du Cercle arch. de Mons*, 3e série, pp. 335-337.

Digitized by Google

à la réserve de quelques comptes d'église et des pauvres que M. Charles Beghin, alors pasteur dudit lieu, avoit transportés ailleurs en seureté. »

Le 19 juillet 1693, autre pillage et incendie de l'église par un détachement des troupes alliées. Les titres sont de nouveau détruits et dispersés.

Dans un registre aux plaids de l'office de Saint-Léger, on trouve les noms suivants, en 1792 : Claude Florquin, lieutenant, Louis Lezy, Antoine Liagre, Jean-Baptiste Noquelin, Jean de le Plancque et Pierre Bayart, échevins de Saint-Léger.

Les dépôts d'archives de l'État de Mons et de Tournai ne possèdent aucun acte scabinal de cette commune.

SAINT-MAUR.

(Tournésis.)

Primitivement, cette localité n'était qu'une dépendance du village d'Ère ; elle faisait partie de la seigneurie de Tournai.

La terre de Saint-Maur fut vendue, en 1627, à Louis de la Chapelle, chevalier, seigneur de Beaufort ; plus tard, elle fut la propriété de Charles du Chastel, baron d'Ère, et en 1780 du comte d'Estiennes de Rumbecq, aussi baron d'Ère.

Un compte des pauvres, rendu en 1784, est signé par A.-F.-J. Dewalle, lieutenant-bailli de Saint-Maur, et les échevins L. Marlier, Pierre-Joseph Descamps, Aubain Leclercq et Michel Bouvié.

Le coffre contenant les actes du *greffe scabinal de Saint-Maur* se trouve à la sacristie de l'église paroissiale.

Digitized by Google

SAINT-SAUVEUR.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

En 1408, la haute justice de ce village appartenait au comte d'Ottinghen.

Indépendamment de la seigneurie principale, il y avait à Saint-Sauveur, les seigneuries de l'abbaye de Saint-Amand, de Briffault du Harbil, et une troisième qui était la propriété, en 1403, des seigneurs de la Hamaide, en 1497, de la douairière de Fiennes, et plus tard de Lamoral d'Egmont, prince de Gavre.

Un acte du 8 juin 1403, cite Piérars de l'Ausnoit, Jehans de le Favarque, Jaquemars dou Wielle Colars de l'Ausnoit, échevins de Saint-Sauveur; et Piérars Folmanoirs, maire de monseigneur de la Hamaide.

Jehan le Cambier d'Anvaing est mentionné en qualité de mayeur de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Amand, en 1407 n. st.

La seigneurie de Briffault du Harbil avait pour mayeur, en 1422, Gossars Libloit dit des Prés; et pour échevins, Jehan Deleguste le fils, Piérars Folmanoirs, Jehans dou Kesne et Collars Duriaus.

Le fonds scabinal de Saint-Sauveur reposant aux archives de l'État, à Mons, se compose de 8 liasses de chirographes, de 1403 à 1756, et 7 actes sur papier, de 1638, 1665, 1666, 1752 et 1771; — 9 comptes de liquidation, du XVII^e^ siècle.

Deux notaires, MM. D'Harveng, à Flobecq, et Bóval, à Frasnes-lez-Buissenal, détiennent des actes de ce même greffe, de 1655 à 1796.

Digitized by Google

STAMBRUGES.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Cette localité dépendait de la châtellenie de Blaton. Le comte de Hainaut avait une part *ès bos* et *ès kemuns tiérages d'Estambruises*[1].

La seigneurie de Stambruges appartenait, au XIII^e^ siècle, à la famille de Ville; elle passa à la famille des princes de Ligne.

Une charte-loi lui fut accordée, le 29 octobre 1411, à la requête de Michel de Ligne, seigneur du village.

L'abbaye de Saint-Ghislain y possédait une seigneurie. Dans un Mémoire au sujet des entreprises faites par les officiers du comte de Hainaut, sur les droits et justice du comte de Flandre dans les terres de Blaton et de Feignies, produit vers 1341, le receveur et le bailli de Blaton rapportent que « li maires de Stambruges » a arrêté des gens du comte de Flandre en la justice de Grandglise, qui est terre de Blaton, et que pour ce fait ledit maire a été arrêté lui-même à Blaton[2].

Voici les noms des magistrats communaux cités dans un acte du 12 décembre 1491 : Grigore le Muyau, mayeur; Arnoul le Court dit le Carlier, Gérart Flamme, Pol Maujour et Jacquemart Willont, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de Stambruges*, une liasse de chirographes, de 1491 à 1657, et un acte, sur papier, de 1597.

M. Durieu, notaire à Belœil, possède les actes de ce greffe, de 1609 à 1796.

---

[1] *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, t. I, pp. 74 et 75.

[2] DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, p. 125.

Digitized by Google

TAINTIGNIES.

(Tournésis, à l'exception de la seigneurie de Florent qui était de la châtellenie de Lille et fut réunie au Tournésis par le traité du 16 mai 1769.)

Ce village formait une seigneurie relevant de la terre de Rumes et qui fut érigée en baronnie par Philippe IV, en 1661, en faveur de Nicolas-François Bernard, dit du Bois, écuyer.

Un acte relatif à l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés à Tournai, du mois de janvier 1261 (1262 n. st.), est fait par-devant Simon le Caudrelier, justice de Taintignies, et par-devant les échevins de ce même lieu : Gherris de l'Atre, Wakiers Balle, Alars li Fiévés, Thumas li Eschoiers, Robves de Florench, Willaumes de Florench et Jehans de Haudion [1].

Il s'y trouvait la seigneurie de Florent qui appartenait, en 1606, à Maximilien Bernard, écuyer, et avait à cette époque pour bailli, Gilles Vrancx, pour lieutenant-bailli, Ollivier Josson, et pour juges cottiers, Jean de Blaves, Simon le Plat, Simon le Chantre et Clément du Gardin ; et la seigneurie d'Estrayelles.

Nous ignorons le sort du *greffe scabinal de Taintignies*. Les archives de l'État, à Mons, ne possèdent de ce greffe, que deux actes, sur parchemin, de 1591 et 1606.

---

[1] Vos. *L'abbaye de Saint-Médard ou de Saint-Nicolas des Prés près Tournai*, t. II, p. 323. — *Mémoires de la Société historique de Tournai*, t. XII, p. 323.

Digitized by Google

TEMPLEUVE.

(Tournésis. Une partie comprenant le clocher dépendait primitivement de la châtellenie de Lille et fut réunie au Tournésis par le traité du 16 mai 1769.)

Depuis 1728, la seigneurie de Templeuve appartenait à la famille de Mazières.

Le seigneur jouissait de la haute, moyenne et basse justice et du droit de commettre bailli, hommes de fief, échevins, sergents et messiers.

Outre la seigneurie principale, Templeuve possédait les seigneuries de Bricaudrie, de Ferrabras, de Finqueval, du Corroire, du Locron, de Baudimont (cette dernière était tenue du chapitre de Tournai), les seigneuries de Bourlivet ou des Bourlivets, des Parqueaux ou d'Esparqueaux, les fiefs de la Grurie, de Rumey, dit de Belle-Image, de la brasserie au Mortier, du Bus, de Montauban, dit le Trieu d'Inglemaret, d'Inglemaret, dit des Terrages, et d'Enghien.

Michel-Joseph de Gouy, bailli de Templeuve, et les échevins de ce lieu, tels que : Jean-Baptiste Escripont, Quintin Pottié, Jean-Baptiste du Gardin, Joseph Hespel et Michel-Joseph Deleval, sont cités dans un compte de taille de cette commune, de 1731.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, ne possède aucun acte scabinal de Templeuve. Nous ignorons ce qu'est devenu le greffe de cette commune.

THIEULAIN.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village possédait les seigneuries du chapitre de Leuze,

Digitized by Google

de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai et de Faulx, qui, pour passer leurs actes, empruntaient les échevins de la commune. Il y avait aussi les seigneuries de Sablens, de Thiberterre, du Plesnoi, du Grand-Mortier, d'Argy ou de Dargis, du Fermond, le fief de la Thourette qui relevait de la baronnie de Leuze, et le fief d'Escarne.

Jehan le Baillieu est cité, en 1538, comme mayeur de la seigneurie du chapitre de Leuze, et le sont comme échevins de Thieulain : Jehan de le Hove, Jacquemart Hurdu, Adrian Sirequin, Adrian Quennesière et Adrian Procureur.

Simon Poullereau était mayeur de la seigneurie foncière de l'abbaye de Saint-Martin, en 1653.

La seigneurie de Faulx avait pour mayeur, en 1593, Joachim de le Haye.

Sont mentionnés dans un acte du 10 janvier 1647, Jean le Keulx, bailli tenant lieu de mayeur des seigneuries de Sablens et de Thiberterre, et comme « hostes et tenaulles de la dite seigneurie de Thiberterre : » Nicaise de le Mer, Ghislain Loir, Abraham de Gavre et Loys de le Haye.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent du *greffe scabinal de Thieulain,* une liasse de chirographes, de 1538 à 1708.

THIMOUGIES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

En 1600, on trouve les noms suivants des membres de la magistrature communale de Thimougies : Jean de le Mée, mayeur ; Quintin Martin, Jacque Deronne, Jean Dubrizet et Guillaume Franchois, échevins.

Ce village possédait la seigneurie de Torlies, appartenant à l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, et le fief de Locqueneuil, qui s'étendait sur Béclers et Quartes.

Digitized by Google

Philippe Richard est cité en 1624, en qualité de lieutenant-bailli de la seigneurie de Torlies ; Arnould Ollivier, Jean Plaitin, Jacque Deronne et Guillaume Franchois le sont comme juges cottiers de cette seigneurie.

Les archives de l'État, à Mons, n'ont récupéré du *greffe scabinal* de cette commune, que 3 chirographes, de 1624 et 1661.

M. le notaire Resteau, à Leuze, est dépositaire des actes de ce greffe, de 1741 à 1793, et de documents sur les fiefs de Thimougies, de 1782 à 1785.

THUMAIDE.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

La seigneurie de Thumaide appartint longtemps à des seigneurs du nom du village ; ensuite elle passa dans les familles de Ligne et de le Bidart.

L'abbaye de Cambron y avait une seigneurie et une mairie. On y trouvait le fief de Marbais relevant de la baronnie de Leuze.

Nous rencontrons, dès 1285, la mention des échevins de Thumaide. Jakèmes était alors maire. Les échevins cités sont : Mahius Predons, Watiers Jacob, Jehans de Ramegnies, Colars li Carliers, et Watier Biertrans [1]. La mairie était héréditaire.

Jacques était, en 1318, maire héréditaire de Thumaide.

Un acte passé le 5 janvier 1605 « par-devant les mayeur et eschevins de la ville de Thumaide et ceux de la mairie que Messieurs de Cambron ont au dit Thumaide », cite Andrieu Leclercque, mayeur de Thumaide et de Cambron, et les échevins : Jean Leclercque, Lambert Chastelain, Simon Olivié et Jean Lefebvre.

[1] De Smet, *Cartulaire de Cambron* ; p. 393.

Digitized by Google

Le fonds scabinal de Thumaide reposant aux archives de l'État, à Mons, se compose d'une liasse de chirographes, de 1572 à 1661.

M. Durieu, notaire à Belœil, est détenteur des actes de ce greffe, de 1648 à 1794.

TOURNAI.

(Chef-lieu du bailliage du Tournésis.)

La ville de Tournai obtint, en 1187, de Philippe-Auguste, roi de France, des privilèges et franchises communales. Cette charte indique la composition de l'administration; il y avait trente jurés dont deux prévôts nommés chaque année à la fête de sainte Lucie. Il y avait, en outre, des mayeurs, des échevins et des éwardeurs.

Bien que notre charte ne date que de 1187, il est fait mention des échevins de Tournai dès 1183 [1].

Un acte du mois de mars 1198 contient l'engagement des prévôts, jurés, échevins et électeurs de Tournai, de ne rien exiger des religieux de Saint-Nicolas des Prés.

Voici les noms des magistrats communaux qui ont signé cette déclaration : Gérard Capiel et Jehan Rasoir, prévôts; Éverard de Vinea, Jehan Gormin, Walter de Camfaing, Letbert le Capon, Thierri Wambe, Jehan le Godelent, Henri del Casteler, Blancard de Saint-Martin, Pierre Folvisage, Jean Sckebuede, Henri Morghet, Walter Rufi, Etienne Watelet, Gonthier Catine, Jehan Canis, Tierri de Wavrin, Gossuin, clerc, Lambert Bissole, Henri Pancedeboc, Jehan Wise, Henri Suret, Radulphe de Viler, Deiamici de Brules, Everard de Atrio, Fulbert le Justicie, Goremar le Blanc, Willelme le

[1] *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. VII, p. 225.

Digitized by Google

Sauvage, Jean de Condé, jurés ; — Gommard de Barra, Gossuin Crespiel, Wicard de Waudripont, Henri de Orka, Derini de Saint-Piat, Gossuin Flamingi, Gilles Regon, Letbert de Saint-Pierre, Arnould le Fort, Gontier le Bure, Thomas Maugi, Walter de Clavetcamp, Bauduin Fabri, Étienne Moderlin, échevins ; de plus, trente électeurs [1].

Il est encore fait mention des échevins de Tournai dans deux chartes du mois de mai 1212; ce sont : Gérard Crokni, Walter Sotie, Bauduin de Beure, Willaume de Capuzeur, Gerulfe de Saint-Pierre [2].

Thomas Maugis, Nicole Bies Danete, Jehans d'Alaing, Jakèmes del Postis, Hade de la Cambe, Tery Brillebouc et Bauduin le Fiereur, sont présents comme échevins de la cité, dans un acte du mois de septembre 1213.

Un autre acte de 1218 mentionne les échevins : Jehan le Borgne, Henry Wambe, Walchain Loschegnol, Wathier Lohot, Climent de Marvigt, Wathier le Tiuler et Wicart le Cautfornier.

Un document qui présente un certain intérêt sous le rapport de la composition de la magistrature communale, est la déclaration émanée, le 6 décembre 1227, des prévôts, jurés, mayeurs, éwardeurs *(inspectores)* et des trois cents de la commune de Tournai, reconnaissant à l'église cathédrale, au cimetière et aux lieux pieux de cette ville, le droit d'asile en faveur des prévenus poursuivis par la justice civile. Les trois cents étaient les électeurs, chefs de famille, qui procédaient annuellement au renouvellement de la Loi. C'est un des plus anciens exemples où l'on voit ceux-ci intervenir avec les fonctionnaires communaux proprements dits.

[1] Vos. *L'abbaye de Saint-Médard ou de Saint-Nicolas des Prés près Tournai*, t. II, pp. 123-124. — *Mémoires de la Société hist. et littéraire de Tournai*, t. XII, pp. 123-124.

[2] Vos, ouvrage cité, t. II, pp. 149 et 151. — *Mémoires* cités, t. XII, pp. 149 et 151.

Digitized by Google

La charte de 1227 a été publiée par M. Devillers [1], et elle est cependant peu connue des historiens tournaisiens; nous en reproduisons ici le texte qui est assez court.

« Nos Praepositi, Jurati, Majores, Inspectores et trecenti, « totaque communia Tornacensis notum facimus universis « præsentes litteras inspecturis quod si nos contingat de « cetero infringere libertatem Ecclesiæ videlicet capiendo « quamcumque personam in ecclesiâ vel cimeterio vel sacro « loco, vel extrahendo de eisdem locis violenter, incidemus « in penam mille marcharum Episcopo et Capitulo Torna- « censi à nostrâ communiâ reddendarum et essemus perjuri. « Actum anno Domini m° cc° vicesimo septimo, feriâ sextâ « post festum Beati Andreæ apostoli [1]. »

Un arrêt du parlement de Paris, du 4 juillet 1332, avait déclaré les Tournaisiens déchus de leur droit de commune, pour excès et maléfices. Une charte de Philippe de Valois, roi de France, du mois de mai 1333, institua à Tournai un gouverneur royal, avec le droit de haute, moyenne et basse justice, trente prud'hommes à choisir, chaque année, par les chefs d'hôtel dans les douze paroisses de la ville, vingt jurés et quatorze échevins à nommer par les prud'hommes.

Au mois d'août 1340, le même roi restitua à la ville, en reconnaissance des services reçus durant les guerres, son droit de commune, ainsi que toute justice haute, moyenne et basse. L'élection, par les chefs d'hôtel, de trente prud'hommes est maintenue; ceux-ci doivent élire trente jurés et vingt et un échevins, savoir : sept de la cité, sept du Bruisle, sept de Saint-Brice.

Le gouvernement de la ville appartient aux trois *consaux* des prévôts et jurés, des mayeurs et échevins, et des maire et éwardeurs. L'appel des sentences des prévôts et jurés doit être porté directement au parlement de Paris.

[1] *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. III, p. 283.

Digitized by Google

Une ordonnance du mois de février 1366, émanée du roi Charles VI, avait retiré de nouveau aux Tournaisiens leur commune, mais une charte du 6 février 1371 (n. st.,) du même monarque, rendit à Tournai ses franchises et libertés. Elle institua trente *esgardeurs* ou *eswardeurs* à nommer comme ci-devant, lesquels sont chargés d'élire vingt jurés et quatorze échevins, sept de la cité et sept de Saint-Brice et du Bruisle.

Le 13 mai 1373, le même roi rétablit trois cents élus pour être consultés et intervenir dans toutes les affaires importantes de la ville. Ces élus devaient être choisis parmi les six paroisses dans une proportion déterminée. Ils avaient des attributions fort étendues et leurs délibérations devaient remplacer celles du peuple pour la plupart des affaires qui auparavant étaient soumises à la sanction de celui-ci. Lorsqu'il s'agissait d'objets d'intérêt majeur, les trois cents élus avaient six voix, tandis que les trois consaux des jurés, des échevins et des éwardeurs n'en avaient qu'une.

Une charte du roi de France, Charles VII, du 16 mars 1424 (n. st.), porta un nouveau règlement pour la commune, et modifia notablement l'administration. Aux trois consaux des prévôts et jurés, des mayeurs et échevins, des maire et éwardeurs, en fut ajouté un quatrième, composé des doyens et sous-doyens des métiers. Toutes les fois que, en matière « d'aucunes grandes choses touchant le corps et état de la ville », les quatre consaux ne pouvaient s'accorder, la décision devait être soumise aux bourgeois qui étaient répartis sous trente-six bannières, lesquelles statuaient souverainement, non à la simple majorité, mais à la pluralité de vingt-quatre contre douze. On choisissait six élus qui, avec le grand prévôt, mandataient les dépenses. Par là vint à cesser l'institution des trois cents élus, qui existait déjà en 1227 et avait été rétablie par la charte du 13 mai 1373.

Par une charte du 14 février 1522 (n. st.), l'empereur Charles-Quint, voulant, dit-il, remédier aux abus occasionnés par les privilèges de 1340 et 1373, abolit les consistoires des

Digitized by Google

éwardeurs et des doyens des métiers. Il réduisit le collège des jurés à quatorze membres, deux prévôts et douze jurés, à la nomination du souverain ; il y eut de plus deux mayeurs et douze échevins, également nommés par le roi. A ces deux corps furent attribués l'administration de la ville et le jugement des affaires criminelles et civiles, sous le ressort du conseil de Flandre et du grand conseil de Malines. Lorsque les prévôts et jurés, mayeurs et échevins avaient à traiter d'affaires d'importance, ils étaient tenus d'appeler à leurs assemblées le gouverneur et le bailli ou leurs lieutenants pour y résoudre à la pluralité des voix. Les doyens et sous-doyens des métiers ne conservaient que la connaissance des affaires de leurs métiers et des fautes qui y pouvaient être commises.

Les règles posées par la charte du 14 février 1522, restèrent en vigueur jusqu'à la révolution française. Toutefois à dater de 1666, le magistrat fut réduit à un prévôt et six jurés, un mayeur et six échevins.

On appelait *consaux*, les consistoires ou collèges dont était formé le magistrat. Anciennement, il y avait quatre consaux, savoir : 1° celui des prévôts et jurés; 2° celui des mayeurs et échevins; 3° celui des maires et éwardeurs ou éliseurs ; 4° celui des doyens et sous-doyens de métiers. La charte de 1522 supprima ces deux derniers consaux.

Feu l'archiviste Henri Vandenbroeck, dans son travail intitulé *la Magistrature Tournaisienne*, 1789-1870 [1], a publié en appendice la liste alphabétique des magistrats communaux de Tournai depuis la réforme de la loi par Charles-Quint, en 1522.

On doit également à M. Gachard les listes des prévôts et mayeurs de Tournai, de 1667 à 1794 [2].

Vandenbroeck, dans son ouvrage précité, fait connaître que, « au moyen du dépouillement des chirographes et des docu-

[1] Tournai, Malo et Levasseur, 1870, in-8°.

[2] *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. XI, p. 463.

Digitized by Google

ments transcrits dans les anciens cartulaires, M. B.-C. Du Mortier a pu établir, d'une manière à peu près complète, la liste des magistrats, de 1198 à 1313. » A partir de cette dernière date, on trouve les noms des échevins et des jurés de Tournai dans les 18 registres dits de la loi, dont 16 sur parchemin, qui sont conservés aux archives de cette ville.

A côté de l'administration communale dont nous venons de signaler la composition et les diverses transformations que les souverains y apportèrent, venaient se placer les échevinages de Saint-Brice, du Bruille, de Saint-Jean des Chaufours et d'Alain.

Les seigneuries du Bruille et des Chaufours furent achetées par la ville de Tournai.

Au mois d'août 1289, Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol et sire d'Avesnes, vendit à Guillaume Castaigne et Jean le Plat, bourgeois de Tournai, commissionnés par le magistrat de ladite ville, pour la somme de 4,500 livres tournois, toute la seigneurie et justice haute et basse que le comte possédait « en le dite ville des Causfours et en l'eskievinage de cel meisme liu, si avant comme il s'estent et à Aleng et à Warchain. » Il fut stipulé que ces seigneuries seraient placées sous le jugement des échevins de Saint-Brice. Le comte de Hainaut avait tenté vainement de s'opposer à cette vente, mais, après des pourparlers, Guillaume Ier consentit, moyennant une somme de 5,500 livres que lui paya la ville de Tournai à approuver cette aliénation. Les lettres d'approbation sont du 23 octobre 1316[1].

Après l'acquisition de Saint-Jean des Chaufours, vint celle de la seigneurie du Bruille. Henri Pourrès et Guillaume Cas-

[1] M. Devillers a publié dans les *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. III, pp. 72 et 532, l'acte de vente par Hugues de Châtillon à la commune de Tournai, de la seigneurie des Chaufours, et la charte de confirmation de cette vente, par Guillaume, comte de Hainaut.

Digitized by Google

tagne l'achetèrent pour la ville, en 1288, au prix de 8,600 livres, somme qui fut versée intégralement entre les mains de la châtelaine Marie de Mortagne, en 1295 [1].

Le terrain qu'occupait la forteresse féodale du Bruille constituait un fief noble tenu et mouvant de l'évêque dont le châtelain était l'homme lige.

La *ville de Bruille* fut vendue à l'exclusion du château proprement dit, que les propriétaires se réservèrent avec le droit de juridiction à l'intérieur. La châtelaine Marie de Mortagne continua d'y séjourner, même après avoir aliéné la seigneurie.

Les habitants de la ville du Bruille jouissaient de certaines franchises octroyées par leurs seigneurs. Ils tenaient de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, une charte pour sauvegarder les usages de leur ville. Ils eurent une administration particulière, qui fut réunie à l'échevinage de Saint-Brice en même temps que celle des Chaufours, après l'incorporation de ces deux quartiers à la cité [2].

Tournai possédait aussi la seigneurie de la Hugerie, qui est aujourd'hui la rue Madame.

Les échevins d'Aleng et des Caufors reçurent, en mai 1212, un chirographe où nous relevons leurs noms : Jehans li Borgnes, Jehans li Tuiliers, Jehans Copes, Jehans del Postic, Jakèmes Warisons, Nicoles Miace et Waukiers Loskegnious [3].

Les échevins de Saint-Brice qui interviennent à un acte du mois de juillet 1215, sont : Nicolon Biech Danete, Hadon de le Cambe, Bauduin le Fiéreur, Teri Brillebouc, Jakemon del Postis, Watier de Cloetcamp et Tumas Maugit [4].

M. de Pauw a publié un acte émanant des échevins des Cauffors, au mois de mars 1277, et relatif à la location des terres que Henri de Gand, valet de dame Odile à le Take a

[1] Bozière, *Tournai ancien et moderne*, pp. 30 et 31.
[2] Ouvrage cité, p. 54.
[3] *Mém. de la soc. hist. de Tournai*, t. xvii, p. 33.
[4] *Mém. de la Soc. hist. de Tournai*, t. xvii, p. 4.

Digitized by Google

léguées à la chapellenie de Saint-Piat, à Tournai, sur le rejet de Warchin, à charge d'une rente à payer à la cour d'Alaing. L'acte se termine comme suit : « A ceste conissance furent comme eskievin des Cauffors : Jehan li Blons, Alars de le Mote, Libiers li Toiliers, Colars li Aniers, Jehans Moitrius, Robiers de Velaine, Jehans d'Audenarde, et comme justice : Jehans Hamons de Vaus[1]. »

Une donation de plusieurs rentes, faite en faveur de l'hôpital du Grand Béguinage de Tournai par la douairière de Cavrines, née Le Louchier, le 15 mars 1431, n. st., cite les échevins de Saint-Brice et du Bruille : Jehan Pipart, Simon Bernart, Jacques du Molin, Jehan Queval dit Louffart, Jehan le Roy, Jehan Leclercq et Pière le Dieule[2].

Certains actes étaient passés devant les prévôts et jurés de la cité.

Le fonds scabinal de Tournai est déposé aux archives de cette ville.

Grâce à l'obligeance de M. l'archiviste Pierre Maquest, qui nous a guidé avec beaucoup d'empressement lors de notre visite au dépôt confié à sa garde, il nous est permis d'indiquer les catégories de documents qui se rattachent à notre sujet.

Les actes provenant des greffes scabinaux sont répartis en trois collections :

1° le *greffe scabinal de la cité ;* 2° les *greffes du Bruisle, des Cauffours et de Saint-Brice*, réunis dans la 2e moitié du XVIIe siècle ; 3° *les testaments.*

La 1re de ces collections comprend : 144943 chirographes,

[1] *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. XVI, pp. 125-127.

[2] Le comte DU CHASTEL DE LA HOWARDRIE-NEUVIREUIL, *Un cartulaire de la Howardrie*, p. 45.

Nous devons à ce savant généalogiste de précieux renseignements sur les anciennes seigneuries qui existaient dans les villages du Tournaisis ; nous nous faisons un devoir de le remercier de ses obligeantes communications.

Digitized by Google

des années 1206 à 1795 ; — 110 registres-journaux, de 1552 à 1778 ; — 3 registres intitulés : notes du greffe sur la comptabilité, de 1699 à 1764 ; — 17 registres de justice, courses, vues de lieux, grâces pour bâtir, vérifications des poids et mesures, etc., de 1637 à 1795 ; — 11 volumes de vendages, cautions et obligations, de 1337 à 1743 ; — 2 registres de saisies d'héritages pour non-paiement de rentes foncières, de 1654 à 1795 ; — 73 registres intitulés : vendues, inventaires, priseries, de 1568 à 1796 ; — 37 registres de werps, à savoir : de ventes à main-ferme, de 1583 à 1783 ; — 31 volumes de ventes par *haulche*, de 1593-1777 ; — 7 idem de mains assises, de 1549 à 1791 ; — 3 id. aux hypothèques tacites, de 1739 à 1793 ; — 29 id. de « chambge et namptissement, » de 1588 à 1795 ; — 24 id. de testaments et emprises d'exécutions testamentaires, de 1700 à 1795 ; — 9 registres de partages et fourmortures, de 1702 à 1782 ; — 38 id. de rapports d'héritages, de 1637 à 1795.

La 2e collection se compose de : 88 registres-journaux, de 1537 à 1769 ; — 7 registres de justice, courses, vues de lieux, etc., de 1652 à 1796 ; — 5 id. du boursier et autres, de 1300 à 1749 ; — 20 id. de ventes par *haulche*, de 1332 à 1779 ; — 22 id. de werps, de 1604 à 1763 ; — 13 id. d'obligations et rapports d'héritages, de 1631 à 1795 ; — 9 registres d'inventaires et vendues, de 1604 à 1797 ; — 3 registres intitulés : saisines et mains assises, de 1529 à 1788 ; — 11 id. de cautions et assignations, de 1324 à 1636 ; — 4 id. chambge et dépositaire, de 1627 à 1708 ; — 5 id. de testaments et emprises d'exécutions testamentaires, de 1750 à 1776 ; — 2 registres de récépissés, de 1732-1790 ; — registres intitulés : Plaids du bourg, de 1649-1778 ; — 2 id. de Besoignés, de 1646 à 1747 ; — et un idem : Ordonnances sur l'office de justice, de 1642-1707.

Au dépôt des archives de l'État, à Mons, on possède : 17 actes, sur parchemin, passés devant les mayeurs et échevins de la cité, de 1557, 1586, 1611, 1614, 1618, 1627, 1632, 1650,

Digitized by Google

1667, 1670, 1689, 1736 et 1756 ; — 14 actes, sur parchemin, passés devant les mayeur et échevins de Saint-Brice et du Bruille, de 1566, 1590, 1593, 1595, 1601, 1610, 1615, 1618, 1627, 1628, 1634, 1665 et 1666 ; — une liasse d'actes, sur parchemin, passés devant les prévôts et jurés, de 1478 à 1659, et une liasse de chirographes passés devant les hommes de fief de Hainaut, de 1442 à 1791.

TOURPES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

On trouvait dans ce village le fief de Ghelin.

Les plus anciens actes que l'on possède de cette commune sont de l'année 1502; ils sont passés en présence de Jacquemart Mouillart, mayeur ; et des échevins Martin le Carlier, Toussaint Andrieu, Grigore Euwrart, Martin Parent, Piérart de Boucault et Estiévène de le Cambe.

M. le notaire Resteau, à Leuze, est dépositaire du *greffe scabinal de Tourpes*, de 1563 à 1794.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, a récupéré de ce greffe, 11 chirographes, des années 1502, 1503, n. st., 1557, 1583, 1586, 1608, 1622 et 1634, et un acte, sur papier, de 1794.

VAULX-LEZ-ANTOING.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath. Uni au Tournésis en 1699.)

Ce village formait une seigneurie qui appartenait encore au milieu du XIV^e^ siècle à la famille de Vieuville, puis à Gausset

Digitized by Google

de Steenkerque qui la vendit, avant 1382, aux seigneurs d'Antoing.

Il y avait, en outre, la seigneurie de l'abbaye de Saint-Nicolas dite Saint-Médard de Tournai.

Cette abbaye y avait « toute justice et seignourie, haulte, moyenne et basse » en cedit lieu. C'est ce que fit reconnaitre par Gontiers de Rosière, son bailli d'Antoing et de Vaulx, le 26 avril 1383, Hugues de Melun, seigneur d'Antoing, dans l'acte de rétablissement d'un *desgaigement* fait abusivement par Jean Place, sergent de la seigneurie d'Antoing. A cet acte fut présent Jacquemart Rousin, mayeur de la seigneurie de l'abbaye à Vaulx [1].

Un accord fut conclu le 31 septembre 1389 entre cette même abbaye et Hugues de Melun, seigneur d'Antoing et de Vaulx, au sujet de la seigneurie de ce village qui était en contestation. Par cet accord, ledit seigneur reconnut que l'abbaye avait haute et moyenne justice sur les biens tenus du monastère à Vaulx et qu'elle pouvait « faire et créer baillieu, sergens, mayeurs, et faire les esquievins de leurs tenaules et prendre tous explois de justice et seigneurie haute, moyenne et basse, comme seigneur seul, et pour le tout [2]. »

Vaulx-lez-Antoing suivait la coutume de Valenciennes. Voici les noms des magistrats communaux en 1659 : Guillaume L'Anthoine, mayeur ; Anthoine Sirquin, lieutenant-mayeur, Jaspard Vincq, Gilles de le Cour, Jacques le Moisne, Philippe Gillet, Nicolas Cantainne et Jacques Petit, échevins.

Le *greffe scabinal de Vaulx-lez-Antoing*, de 1665 à 1795, est déposé chez M. Lehon, notaire à Antoing.

Les archives de l'État, à Mons, ne possèdent de ce greffe, que 2 chirographes, de 1652 et 1653, et 3 actes, sur papier, de 1659, 1791 et 1793.

---

[1] Vos, *L'abbaye de Saint-Médard ou de Saint-Nicolas des Prés, près Tournai*, t. III, pp. 71-73. — *Mémoires de la Soc. hist. de Tournai*, t. XIII, pp. 71-73.

[2] *Ibid.*, pp. 87-91.

Digitized by Google

VELAINES.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath, puis uni au Tournésis en 1669.)

Cette commune possédait les seigneuries de la Vacquerie, du Ploich ou du Plouy, propriété du chapitre Saint-Hermès de Renaix, de le Prée, de Fauchy, du Fay, de Saint-Pierre, de Seigneuriel, d'Ogimont et du Foresteau qui relevait de la baronnie de Leuze.

Les seigneuries d'Ogimont et de Seigneuriel ressortissaient à la châtellenie de Lille.

Ces seigneuries avaient chacune un échevinage particulier.

On y trouvait encore les seigneuries de la Chaussée, appartenant au comte de Lannoy, de Borgies, du Bus, des Haies, de Maubray, d'Archimont entre Celles et Velaines, et du Petit-Quesnoy, qui, croyons-nous, n'avaient pas d'échevinage spécial.

La seigneurie de la Vacquerie appartenait, en 1445, à maître Turyen Depreelleys, hostelier de Tournai [1], qui le 4 décembre concéda une charte à sa seigneurie [2].

Elle avait pour maire, à cette époque, Jehans de le Motte fils Robert, et pour échevins : Jehans de le Motte fils Jehans, Jaspars de le Motte, Rasse le Boursier, Gilliars le Ricque, Jehans de Hanebicque, Piérars de Berlaymont et Gilliars le Vent.

Le hameau d'Ogimont avait pour mayeur en 1493, Jehan le Comte, et pour échevins : Simon d'Anvain, George Duburet, Jehan Blide et Jehan Herlepin, fils.

Georges Planchon, mayeur de la seigneurie du Ploich, Jean Bruneau, Christophe de le Motte, Anthoine Bruneau et François Durieu, échevins de cette seigneurie, sont cités en 1604.

[1] Chanoine chargé de l'administration de l'hôpital du chapitre, appelé hôpital Notre-Dame.

[2] Elle est publiée dans les *Bulletins de la Société hist. de Tournai*, t. VII, p. 237.

Digitized by Google

En 1606, la seigneurie de le Prée avait pour mayeur Jacques Hérier, et pour échevins, Claude Dufour, Pierre du Wault, Guillaume Herlepin et Jean Dubron.

George Bruneau était bailli tenant lieu de mayeur des seigneuries de Saint-Pierre et du Plouy, en 1668.

Le *greffe scabinal de Velaines* est partagé entre trois notaires. M. Pequeur, notaire à Velaines, possède les actes de 1409 à 1794; M. Resteau, notaire à Leuze, des actes de 1620 à 1794, et M. Bôval, notaire à Frasnes-lez-Buissenal, des actes de ces mêmes dates.

Le *greffe scabinal de la seigneurie de Fauchy* est déposé chez M. Pequeur, notaire à Velaines, il comprend des actes de 1516 à 1718.

Le *greffe scabinal de la seigneurie de la Vacquerie* pour les mêmes années, est conservé également par ce dernier notaire.

Le *greffe scabinal de la seigneurie d'Ogimont*, de 1603 à 1795, est actuellement déposé en l'étude de M. Roger, notaire à Tournai.

Le *greffe scabinal de la seigneurie du Fay*, de 1734 à 1753, se trouve chez le même notaire.

Le *greffe scabinal de la seigneurie de Seigneuriel*, des années 1750 à 1794, est encore chez ce notaire.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, n'a récupéré de ce greffe que 9 chirographes, de 1493, 1532,1579, 1604, 1606, 1661 et 1668; — et un acte, sur papier, du 16 juin 1598.

VEZON.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath, uni au Tournésis en 1669.)

La seigneurie de ce village dépendait de la baronnie d'Antoing. Il y avait la seigneurie de la Pret.

Le hameau de Bertencroix formait une seigneurie, mais nous ignorons si elle avait un échevinage spécial.

Digitized by Google

Vezon suivait la coutume de Valenciennes.

L'administration communale avait pour mayeur, en 1577, Nicolas Flameng, et pour échevins : Martin le Roy, Paul Cingnet, Hermès de le Fontaynne et Jacques Casier.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent du *greffe scabinal de Vezon*, 12 chirographes, de 1577, 1586, 1591, 1593, 1599, 1601, 1609, 1646, 1661, 1671, 1717 et 1732 ; — le testament, daté du 23 octobre 1724, de Jacques-François Dubus, curé de Vezon.

On trouve chez M. le notaire Lehon, à Antoing, les actes du greffe de cette commune, de 1612 à 1796.

VILLE-POMMERŒUL.

(Comté de Hainaut, prévôté de Mons.)

Ville et Pommerœul ne formèrent à l'origine qu'un seul village.

Une charte locale fut, à la requête de Grart, seigneur de Ville et de Mortagne, chevalier, octroyée le 11 juillet 1415 par le chef-lieu de Mons, aux échevins de Ville et Pommerœul. M. l'abbé Petit en a publié le texte[1]. On y remarque quelques dispositions destinées à faire respecter les décisions des échevins; une amende de 11 livres 6 deniers blancs est comminée contre « quiconques desdiroit eskevins en allant contre leur jugement. » Celui « qui diroit lait as eskevins pour cause rewardant leur offisce » était passible de la prison ou condamné à faire un voyage.

Un appointement passé le 3 octobre 1550, devant le bailli de Ville et des hommes de fief de Hainaut, entre les habitants de Pommerœul et ceux de Ville, touchant leurs aisements et waressais, cite : Jehan du Puiche, Éloy Flameng, Ambroise

[1] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XV, pp. 714-717.

Digitized by Google

Houssière, Jacques de Lespine, Jehan Druart, Michiel Doreau, Gilles Houssière, Sulpis Crulay, Franchois Sohier, Pière Houssière, Arnoul Houssière, Willaume Maisnet, Grard Thumas fils de feu Grard, Mathieu de Merbes et Henri Grégoire, tous manants et habitants de Pommerœul ; et Jehan Allart dit le Rin, Jehan Rogier, Gilles Clautier, Jehan Regnart fils Piérart, Leurent Houssière, Loys Mahieu, Franchois d'Orcque, Jehan Allart fils Brisse, Jehan Preud'home, Bertrand Regnart, Jehan Lombart, Jehan Ghosseau, Jehan Brisart fils Jehan, Jehan Lekeux, Jehan Bernard et Martin Sitte, tous manants et habitants de Ville.

Nos recherches ne nous ont pas fait découvrir à quelle époque les deux localités furent séparées et dotées d'administrations distinctes.

On conserve aux archives de l'État, à Mons, du *greffe scabinal de Ville-Pommerœul,* une quantité de chirographes, de 1423 n. st. à 1716; — une liasse d'actes, sur papier, de 1708 à 1789, et 3 liquidations du XVIII[e] siècle.

M. Jonniaux, notaire à Pommerœul, est détenteur des actes de ce greffe, des années 1610 à 1796.

Voir POMMERŒUL.

WADELINCOURT.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Wadelincourt formait une seigneurie que François Cocquiau, seigneur de Saint-Hilaire, acquit, le 4 juin 1613, des exécuteurs testamentaires du duc d'Aerschot. A la fin du siècle dernier, cette seigneurie appartenait à la famille du Bois de Harnes.

Les noms suivants des membres de la magistrature communale de Wadelincourt, sont cités dans un acte du 11 mai

Digitized by Google

1617 : Pierre Franchois, fils, mayeur; Druon Rombault, Jacques Doyen, Jean Robeillart et Guillaume Leducque échevins.

Les actes du *greffe scabinal de Wadelincourt*, de 1638 à 1794, sont déposés chez M. Durieu, notaire à Belœil.

Les archives de l'État, à Mons, n'ont récupéré de ce greffe, que 2 chirographes, de 1617 et 1677; — et un acte, sur papier, de 1684.

WANNEBECQ.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

Ce village faisait partie de l'importante seigneurie de la Hamaide. Il s'y trouvait le fief de Blavier.

Jehan Bailliu était mayeur de Wannebecq, en 1473[1].

Les mayeur et échevins de Wannebecq interviennent à un acte du 18 janvier 1549 (1548 v. st.) au sujet d'une rente donnée au couvent de Sainte-Croix, à Mons[2].

En 1586, Christophe Bouvier était mayeur de Wannebecq; en étaient échevins : Jean de Hollande, Vinchant Dupont, Charles Couvreur et Nicolas de Milcamp.

Le *greffe scabinal de Wannebecq*, pour la période de 1715 à 1796, est déposé chez M. D'Harveng, notaire à Flobecq.

Aux archives de l'État, à Mons, on conserve 12 chirographes, de 1586, 1607, 1616, 1618, 1622, 1631, 1636, 1647 et 1676.

La majeure partie des actes, sur parchemin, est à la cure.

---

[1] *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. IV, p. 26.

[2] *Bulletins du Cercle archéologique de Mons*, 3e série, p. 374.

Digitized by Google

WARCHIN.

(Tournésis.)

Une charte sans date, mais que son éditeur, M. le chanoine Vos, indique comme passée vers 1200, mentionne les échevins de Warchin. Gérard Capiaus et son épouse Dedala, donnent à l'abbaye de Saint-Nicolas des Près près Tournai, tout ce qu'ils possèdent aux environs de Warchin, à charge de célébrer leur anniversaire. Cette donation fut réalisée devant les échevins Wicardo le Caufornier, Waltero le Tiulier, Evrardo le Pescheur. Elle fut reconnue en présence des échevins Jean le Borgne et Clément Abraham [1].

Nous ignorons où se trouve le greffe de cette commune.

WARCOING.

(Tournésis.)

La seigneurie de ce village qui était une terre bannerée du Tournésis, appartenait, en 1161, à Raould, sire de Warcoing; en 1395, à Colart de Fosseux, qui eut pour héritier Oste de Fosseux; en 1564, à Wallerand de Landas. Elle passa ensuite dans la famille de Savari, puis dans celle de Nassau-Corroy, par le mariage d'Adrienne de Savari, dame de Warcoing, avec Alexis de Nassau, seigneur de Corroy-le-Château en Brabant.

Warcoing possédait les seigneuries de Sémerpont ou Smerpont, de Cauchevacque et le fief du Mont.

[1] Vos, *L'abbaye de Saint-Médard ou de Saint-Nicolas des Prés, près Tournai*, t. II. p. 131. — *Mém. de la Soc. hist. de Tournai*, t. XII, p. 131.

Digitized by Google

Les dépôts d'archives de Mons et de Tournai ne possèdent aucun acte scabinal de cette commune.

WASMES-AUDEMEZ-BRIFFEUIL.

(Audemez et Briffeuil, comté de Hainaut, châtellenie d'Ath. — Wasmes, Tournésis.)

Wasmes, Audemez et Briffeuil formaient trois seigneuries ayant chacune un échevinage particulier.

On y trouvait la seigneurie du Bacq et, sous Briffeuil, le fief de Panchouage.

La seigneurie de Wasmes appartint aux familles de Wasmes, d'Aubermont, de Lion et de Hannecart; et la seigneurie de Briffeuil fut la propriété des familles de Louis d'Enghien, d'Antoing, de Ligne, de Melun, de Mérode, de Gand-Vilain et de Hannecart.

Henri, mayeur de Wasmes (Henricus, major de Wasmes), intervint à un acte de 1233[1].

Un certificat de moralité, délivré le 13 juin 1775, est signé par Raimond Quiévy, mayeur de Wasmes, et par les échevins J.-M. Solem, J.-B. Duvinage et A.-J.-F. Vico.

Laurent Descault, mayeur d'Audemelz, et les échevins de cette seigneurie : Pierre France, Guillaume Gallet, Jean Jean, Jean Soury et Pierre du Pont sont présents à la passation d'un acte du 15 février 1640.

La seigneurie de Briffeuil avait pour mayeur, en 1604, Jean Bouzy, et pour échevins : André Garin, Jean le Roy, Jean Callonne, Noël Soilliet et Jacques de Ghoy.

[1] Vos, *L'abbaye de Saint-Médard ou de Saint-Nicolas des Prés, près Tournai*, t. II, p. 195. — *Mémoires de la Société hist. de Tournai*, t. XII, p. 195.

Digitized by Google

Les *greffes scabinaux de Wasmes et Audemez*, des années 1732 à 1795, sont déposés chez M. Lehon, notaire à Antoing.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent des *greffes scabinaux de ces trois seigneuries*, un acte sur papier, de 1775; — 3 chirographes, de 1604, 1640 et 1665; — 10 actes sur parchemin passés devant les hommes de fief de Hainaut, de 1582, 1601, 1602, 1603, 1606, 1607 et 1613.

WATTRIPONT.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

L'administration de la commune de Wattripont, et plus anciennement Waudripont, était confiée à un mayeur et à cinq échevins à la nomination du seigneur. Jean le Fauconnier était mayeur, en 1443.

M. Th. Bernier a publié la liste des mayeurs depuis 1443, dans une notice sur le village de Wattripont[1].

Un acte du 25 novembre 1473 cite Arnoul de Harchies, mayeur, et les échevins Lois Bourgois, Hermès Leblas, Jehan Delefosse et Jehans Marchis.

Le *greffe scabinal de Wattripont* repose chez M. le notaire Bôval, à Frasnes-lez-Buissenal; nous ignorons la date à laquelle les actes remontent.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent de ce greffe, une liasse de chirographes, de 1473 à 1710, et une liasse d'actes, sur papier, de 1669 à 1756.

---

[1] *Mémoires de la Société historique de Tournai*, t. XVII.

Digitized by Google

WEZ-VELVAIN.

(Tournésis).

Au XIVe siècle, la seigneurie de ce village appartenait aux évêques de Liége; il s'y trouvait en outre le fief appelé Franquedael.

On trouve les noms suivants dans un acte du 26 avril 1663: Gilles du Corron, lieutenant-mayeur; Anthoine de le Rue, Arnould Simon, Pierre Defresnes et Antoine le Saffe, échevins.

Les archives de l'État, à Mons, ne possèdent aucun acte du *greffe scabinal* de cette commune.

WIERS.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath, puis uni au Tournésis.)

La seigneurie principale de Wiers était celle du Biez qui appartint aux familles de Werchin, de Melun, de Rohan-Soubise et de Croy.

Le hameau de Rengies formait une seigneurie connue sous le nom de Rengies ou de le Motte, laquelle avait un échevinage spécial.

On trouvait de plus la seigneurie d'Oursel, relevant de la seigneurie de Mortagne et qui était administrée par un mayeur et sept hommes terriers. Ce territoire a été cédé à la France par le traité des limites du 18 novembre 1779. L'avouerie de Vergne formait une terre franche enclavée dans le Hainaut et relevant de la Flandre; elle était administrée par un mayeur et des échevins à la nomination du seigneur de Vergne. Celui-ci était représenté par un bailli qui rendait la justice avec l'aide de deux échevins.

Digitized by Google

Il existait encore la seigneurie de la Croix.

La commune était administrée par un mayeur et six échevins. Un des échevins appelé lieutenant-mayeur, était désigné pour remplacer le mayeur en cas d'absence. Le seigneur nommait ces magistrats communaux.

Dans son *Histoire de la commune de Wiers*, monographie écrite d'une façon complète et en même temps intéressante, M. Jules Renard donne la liste des mayeurs de Wiers depuis 1405. Colart Bourdon occupait alors cette dignité.

Un acte du 11 janvier 1586, cite Nicaise Despretz, mayeur de Wiers, et les échevins, Jean Liettart, Jean Dumont, Jacques Lekimpre et Jean Laurent créé échevin pour la passation dudit acte seulement.

La justice et seigneurie de Rengies avait pour mayeur, en 1516, Nicaize de Macourt ; et pour échevins, Estiévenart Trefrize fils Jacquemart, Adrien Trefrize fils Gabriel, Piérardt Trefrize et Jehan Calonne.

Antoine Descault était mayeur de Vergne en 1629, comme nous l'apprend M. Renard qui a donné une liste des mayeurs de cette seigneurie, de 1629 à 1790.

Les archives de l'État, à Mons, ont récupéré du *greffe scabinal de Wiers*, une liasse de chirographes, de 1516 à 1664, et 3 actes, sur papier, de 1735, 1774 et 1786.

M. Simon, notaire à Péruwelz, possède les actes de ce greffe, de 1614 à 1795.

WILLAUPUIS.

(Comté de Hainaut, châtellenie d'Ath.)

La seigneurie principale de ce village appartenait au trésorier du chapitre de Leuze.

On y trouvait en outre, les seigneuries Bureau, Jacquemart de le Fosse, de Lignette et du Saulchoit.

Digitized by Google

Willaupuis était en possession d'une charte locale.

Un acte passé, le 16 décembre 1457, « par-devant le lieutenant du mayeur et les escevins de la terre, justice et seigneurie de Willaupuch appertenant à vénérable et discret monseigneur le trésorier de l'église collégiale Saint-Pière de Leuze, » cite comme lieutenant-mayeur : Jacquemart Olliette, et comme échevins: Gilliart le Monnier, Jehan Willaume, Jehan Mollant, Jehan le Monnier et Piérart Franchois.

Jehan Cailleuvière dit dou Bosquet était maire de la seigneurie Jehan Bureau, en 1437. Cette seigneurie empruntait les échevins de la commune.

La seigneurie de Lignette avait pour mayeur, en 1585, Guillaume Du Quesne; et pour échevins: George Lohier, Franchois Cornu, Jacques et Nicolas Marissal père et fils.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent du *greffe scabinal de Willaupuis*, une liasse de chirographes, de 1437 à 1699.

M. Resteau, notaire à Leuze, est détenteur des actes de ce greffe, de 1676 à 1795.

WILLEMEAU.

(Tournésis.)

L'abbaye de Saint-Amand possédait la seigneurie de Willemeau et y nommait bailli, échevins, greffier et sergent.

Antoine-Joseph Delmarle intervint à un acte du 30 décembre 1785, comme lieutenant de la terre et seigneurie de Willemeau; Antoine-Joseph Josson, François Demoulin et Antoine-Joseph Moyaux y intervinrent à titre d'échevins.

Ce village avait en outre la seigneurie de Baraffe qui était la propriété de la famille de la Motte, la seigneurie du Maret ou des Plancques, celle d'Haudion s'étendant sur Willemeau et sur Ère, et le fief de Morenghien.

Digitized by Google

En 1758, l'administration de la seigneurie du Maret se composait de Jacques-Joseph Delmarle, lieutenant-bailli, et des échevins : Jacques Delneste, Pierre-François Brunin, Antoine Delneste et Ferdinand-Joseph Thiéfry.

Le successeur de M. Auverlot, notaire à Tournai, possède le *greffe scabinal de la seigneurie de Haudion*, de 1737 à 1772.

Nous ignorons où se trouve le *greffe scabinal* de Willemeau.

WODECQ.

(Comté de Hainaut, bailliage de Flobecq et Lessines.)

Les chartes et coutumes de Wodecq furent homologuées par l'empereur Charles VI, le 30 octobre 1736.

Dès le milieu du XIII^e^ siècle, ce village possédait des franchises communales.

Un chirographe du mois de décembre 1278 est passé à l'intervention de Frankes de le Bruederie, maire de Woudeke. « Et si i furent cum eskievin de Woudeke : Gilles Dasnaisse, Jakèmes de Minebeke, Gérars Brandons, Gilles li Turs, Gérars dou Buisson et Piérars Lombalons[1]. »

Jehans Brongnars dis dou Weys figure dans ce document comme maire héréditaire de Wodecq, ainsi que dans des actes de 1315 et 1320[2].

Jehan dou Weis, maire héréditaire de la ville de Wodecq, est cité en 1338[3].

Un acte de 1347, transcrit dans le cartulaire de Ghislenghien, mentionne les noms suivants des magistrats communaux de Wodecq : Grart Moussons, lieutenant-maire ; Jehans

[1] De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, pp. 712-713.
[2] *Ibid.*, pp. 723 à 725.
[3] *Ibid.*, pp. 251 à 254.

Digitized by Google

Houssois, Grart Pronniers, Colart du Pont, Colart li Cambier, Jacquemart Mammers et Jehan de Canteraine, échevins.

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède du *greffe scabinal de cette commune*, 12 chirographes, de 1403, 1444 n. st., 1604. 1609, 1610, 1612, 1620, 1631, 1649, 1677 et 1727: un registre aux actes passés devant les échevins, de 1597 à 1603.

Le cartulaire de Ghislenghien, reposant au même dépôt, contient la transcription de 17 actes scabinaux de Wodecq, de 1347, 1400, 1401, 1403, 1412 n. st., 1431 n. st. à 1433, 1435, 1437 et 1455.

M. le notaire d'Harvengt, à Flobecq, est dépositaire des actes de ce greffe, de 1600 à 1796.

ÉMILE PRUD'HOMME.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE QUERELLE DE MÉTIER

A MONS

AU XVIII^e SIÈCLE.

La manie des procédures était l'un des grands défauts des anciennes corporations de métiers. L'une des principales connétablies montoises, celle des serruriers et ferronniers, sans compter les litiges de faible importance, n'eut pas moins de quatre grands procès à soutenir durant la période de 1730 à 1790[1].

C'est de l'une de ces affaires, le procès contre Charles Boves, qu'est sorti l'édit du 21 janvier 1771, par lequel Marie-Thérèse soumettait à certaines règles les futures contentions judiciaires des corps de métiers dans les Pays-Bas Autrichiens[2]. La

[1] D'abord contre les maréchaux, à la suite duquel les serruriers et ferronniers durent faire de grands frais pour obtenir du gouvernement le renouvellement de leurs lettres de connétablie ; ensuite, vers 1740, contre un certain Sclobas, qui fut soutenu par les boutonniers, parmentiers, etc. ; contre Charles Boves, en 1763-66, le différend dont nous allons nous occuper ; enfin contre le nommé Casse et les merciers. Les archives de l'État, à Mons, se sont récemment enrichies de nombreuses pièces sur ces procès, venues des archives de la ville.

[2] Cf Biblioth. de Mons, 48^e portef., n° 2.072. — Coll. imp. des arch. in-fol. t. XVII. — *Plac. de Flandre*, l. VI, p. 257, etc. — Original aux archives du Royaume. — J'en ai transcrit les clauses dans le *Bull. de la Soc. d'hist. et de géog. de l'Université de Liège*. Liège, Imprimerie liégeoise. pp. 27 et 28.

Digitized by Google

connétablie, quoique gagnante, dut payer les frais de justice. Elle fut obligée, pour cela, de demander au gouverneur général l'autorisation d'emprunter deux cents pistoles. Sa requête fut transmise au Conseil Privé. La haute assemblée, tout en émettant un avis favorable, « croit devoir observer qu'il est douloureux de voir des métiers s'engager dans des procès fraieux pour des riens, » et incite le gouverneur général à écrire « aux Tribunaux supérieurs du pays pour qu'ils proposent les dispositions qu'il conviendrait de faire pour empêcher que les corps de métiers ne s'engagent légèrement dans des procédures » [1]. A une minute de la lettre-circulaire envoyée par Charles de Lorraine, en exécution de ce conseil, le 20 mai 1767, aux cours supérieures de justice des diverses provinces, est jointe cette note : « Cette dépêche est résultée d'une résolution de S. A. R. sur consulte du 11 de ce mois, relativement au corps des ferronniers à Mons » [2].

D'un intérêt général pour l'histoire économique et politique des Pays-Bas Autrichiens, au XVIII[e] siècle, le procès Boves nous fournit encore quelques renseignements curieux pour l'archéologie montoise. Dans sa notice sur *L'Ancienne Église Collégiale et Paroissiale de St-Germain à Mons* [3], M. Devillers dit que le chœur de cette église « était fermé par une grille de fer bien ouvragée. » Il nous paraît vraisemblable que cette grille est celle que fit Charles Boves, en 1762, pour l'église de St-Germain. Si nous nous trompons, c'est en remplacement de la balustrade établie en 1741 devant la chapelle paroissiale de cette église [4], que Charles Boves fit et posa la grille en fer travaillé au marteau dont il va être question dans cette notice.

[1] Cf. Registres aux Extraits de Protocoles du Conseil Privé, aux Archives du Royaume, à Bruxelles, à la date du 11 mai 1767. — Minute dans le carton 1006 du Cons. Pr., ibidem.

[2] Cart. 1006 du Cons. Pr.

[3] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. III, p. 82. Mons, Masquillier et Dequesne, 1862.

[4] Cf. *Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. III, pp. 105-106.

Digitized by Google

Les renseignements que nous avons pu réunir sur l'œuvre, sur l'ouvrier et sur son procès avec la connétablie des serruriers et ferronniers, sont tirés de divers dossiers des archives de l'État, à Mons, relatifs à cette corporation, et de différentes pièces reposant aux archives générales du Royaume, dans les cartons 1006 et 1027 du Conseil Privé.

Qui était ce Boves, le principal personnage de notre narration? Il est arrivé à Mons, probablement de l'étranger, vers la fin de l'année 1761 ou dans les premiers mois de 1762[1]. C'était, alors, déjà un vieillard : « il a travaillé, dit-il dans une requête au gouverneur général, depuis quarante ans dans les pays étrangers. » Et le magistrat de Mons appuie sa demande, entr'autres motifs, parce qu'il est « d'un âge avancé. » — Il se qualifie lui-même de bourgeois de Mons. Cependant la connétablie des serruriers et ferronniers, avec laquelle il se trouve en contestation, insinue que « peut-être le requérant ne sauroit même prouver qu'il est sujet de sa Majesté, loin d'être bourgeois de Mons comme il le prétend. » — Il n'a probablement pas d'enfants. Il a un frère, qui est curé d'Harvengt et de Nouvelles, près de Mons. — Il n'est pas riche : il a obtenu du gouvernement une dispense d'apprentissage, et il demande une modération de moitié de la somme de quinze écus au profit de la recette des exploits du conseil privé de S. M. qu'il doit de ce chef; car, dit-il, il « n'a ni biens ni rentes, ne

[1] Le protocole de la séance du Conseil Privé du 23 juillet 1763, rapporteur Van Volden, copiant un mémoire du magistrat de Mons, parle du travail de Boves « pendant 16 à 18 mois dans la ville de Mons ». Mais une pièce émanée de la corporation des serruriers et peu antérieure à ce mémoire, dit : « il est faux qu'il (Boves) s'est établi en la ville de Mons où il a travaillé pendant dix-huit mois chez différents maîtres...»; et ajoute : « il y a environ un an que le suppliant est venu travailler en qualité d'ouvrier à Mons...» (Cart. 1027 du Cons. Pr.) — Un mémoire du magistrat de Mons, de février 1767, dit que Boves avait « travaillé dans cette ville sous maître pendant deux ou trois ans. » (Cart. 1006 du Cons. Pr.) Il est évident qu'il faut croire sur ce point spécial plutôt les documents précédents que celui-ci.

Digitized by Google

subsistant lui et sa femme, que par son pénible travail journalier, à la sueur de son corps ». Plainte peut-être exagérée : chargé d'un travail important, sans grands frais d'entretien de famille, il a dû faire des économies. La preuve, c'est qu'il a pu longtemps suffire aux dépenses d'un procès coûteux qu'il a soutenu contre la corporation des serruriers et ferronniers.

Est-ce le hasard qui a conduit à Mons Charles Boves, ou n'est-ce pas plutôt son habileté connue dans les ouvrages de ferronnerie ? A peine arrivé, il est chargé de faire la grille en fer que la fabrique de l'église de St-Germain a décidé d'établir devant le chœur de cette église. Mais il est étranger à la connétablie des serruriers et ferronniers de Mons, qui, d'après leurs privilèges, avaient le droit *exclusif* de faire et vendre dans la ville « les grosses forgeries et les menues ferrailles qui se perfectionnent par la lime »[1]. Obtenir son admission dans la connétablie eût été bien long, et chanceux, si pas impossible. On tourna la difficulté, comme cela se faisait souvent : il fut censé travailler comme ouvrier au compte d'un franc-maître reçu au corps. Publiquement, c'est ce maître, François-Joseph Fauconnier, qui entreprend « les trois fermetures de grille pour la chapelle paroissiale de lad^e^ ville en fer à la lime avec les ornements en fer, » et qui passe contrat à ce propos avec les curé et mambours de St-Germain. Mais dans l'une des conventions patentes faites au sujet de ce travail intervient le curé de Harvengt, qui se porte garant de la bonne et conforme exécution de l'ouvrage commandé. Cet ecclésiastique ne s'est évidemment engagé vis-à-vis des représentants de l'église paroissiale de St-Germain qu'en lieu et place de son frère : Charles Boves, étranger, sans fortune, n'avait ni droit ni faculté pour contracter dans l'espèce. Au surplus, une convention conclue entre F.-J. Fau-

[1] D'après une note résumant ces privilèges, qui se trouve dans un mémoire du magistrat de Mons au Cons. privé, en date du 9 decembre 1784. (Cart. 1011 du Cons. Pr., aux arch. du Royaume.)

Digitized by Google

connier et Charles Boves pour régler les conditions dans lesquelles le second exécuterait son travail, lève tout doute, et montre clairement que le maître n'était qu'une sorte de manteau destiné à protéger son soi-disant ouvrier contre les attaques toujours à redouter d'une connétablie jalouse de ses privilèges [1].

Qu'est devenue la grille faite par Ch. Boves pour l'église de St-Germain ? Nous n'en savons rien. Nous n'avons retrouvé non plus ni dessin de cet ouvrage, ni aucun renseignement particulier sur ses proportions et son caractère architectural. Ce devait être une œuvre considérable, puisqu'un an fut donné à Boves pour achever et placer les trois grilles qui devaient former toute la fermeture, et que l'administration de l'église convint de les payer onze cents livres chacune.

Faisant abstraction de la valeur artistique de cette clôture, qui dépendait de l'architecte et non de l'ouvrier, il est certain que le travail de celui-ci ne méritait que des éloges. La fabrique de St-Germain le reconnut par le certificat suivant : « Les soussignés, curé et mambours de la Paroisse de St-Ger- « main, certifient que Charles Bovesse a fabriqué de ses mains « sous N. Fauconnier, maître ferronnier de cette ville, les « trois grilles de fermeture de la Chapelle Paroissiale dudit « St-Germain à leur pleine agréation, n'ayant pas crû qu'au- « cun des ferronniers de la ville seroit en état d'exécuter le « dessein proposé. Mons, le 18 mai 1763 » [2].

Il avait été convenu que la livraison des trois grilles se ferait « au dire et approbation du s[r] Debetignies maître des ouvrages de cette ville et du sieur Debressis architecque de

[1] Nous donnerons en annexe cette convention, ainsi que le contrat conclu entre Fauconnier et la fabrique de St-Germain.

[2] En copie, au cart. 1027 du Cons. Pr. — Collationné sur le principal, reposant au greffe de police de la ville de Mons, par le greffier A.-J.-S. Le Roy, le 13 juin 1763. — Avaient signé : P.-J. Dumont, curé de St-Germain, doyen de Mons, N.-J. de Paredes, A. J. Galopin, A. Payoit et J. Bellot.

Digitized by Google

cette ville. » Charles Boves ayant demandé à être dispensé des apprentissages requis pour pouvoir être reçu au corps des serruriers et ferronniers, fait valoir ce travail. Il invoque l'avis de De Bettignies ; et le magistrat de Mons constate que « ledit maître des ouvrages nous affirme que la sicelure (*sic*), qui fait l'ornement des grilles de fer avant mentionnées, est parfaitement réussie, et qu'aucun ouvrier domicilié en cette ville ne pourrait atteindre à cette perfection. » Boves renvoie aussi à l'avis « du colonel et ingénieur Jamez » ; mais celui-ci, se trouvant pour lors absent, ne put être consulté par les autorités communales.

Il est indubitable que Charles Boves est un ouvrier d'une habileté plus qu'ordinaire. On aurait dû, à Mons, essayer de le retenir dans la ville. Et vraiment, il semble que le magistrat y inclinait. Mais Boves ne pouvait vivre que de l'exercice de sa profession, soit en qualité d'ouvrier, soit comme maître. Or aucun maître du corps, quand il manifeste le désir de rester fixé à Mons, ne veut lui donner de l'ouvrage ; et pour pouvoir s'établir comme maître, il doit réunir de nombreuses conditions déterminées par les statuts privilégiés de la connétablie.

Les lettres-patentes de Charles VI du 25 mai 1737, accordées au corps des ferronniers et serruriers de Mons[1], obligent ceux qui veulent entrer dans la corporation à se faire inscrire au registre des apprentis et à travailler en cette qualité deux ans consécutifs chez le même maître. Pour acquérir la maîtrise, il fallait prouver qu'on avait fait les apprentissages requis à Mons ou dans une ville franche, faire un chef-d'œuvre suffisant et payer les taxes. L'aspirant-maître, ayant fait réunir en assemblée les connétables, les regards et des maîtres ensemble, au nombre de douze, les requérait de lui indiquer la pièce de maîtrise qu'il aurait à faire et la boutique du maître où il devait travailler. Une seconde réunion des

[1] Cart. 1456 du Cons. Pr., aux arch. du Roy.

Digitized by Google

douze, provoquée aussi par l'aspirant, soumettait à l'épreuve de l'eau la platine du chef-d'œuvre battue et chauffée au rouge. Le chef-d'œuvre devait être achevé dans les six mois après cette seconde assemblée. Quant aux frais, à la fin du XVIII[e] siècle, ils étaient assez considérables. Le récipiendaire devait payer : à chacun des douze maîtres présents à l'épreuve de la platine du chef-d'œuvre, 10 patards; à chacun des connétables pour les visites qu'ils devaient faire de temps à autre de son ouvrage, 6 livres; à chacun des douze maîtres le jour de la livraison du chef-d'œuvre, 15 patards; 12 livres pour désintéressement des outils au maître chez qui l'aspirant avait fait sa serrure; enfin 18 livres au profit de la connétablie et de sa chapelle [1].

Le vieil ouvrier qui avait entrepris ce grand travail des trois grilles du chœur de St-Germain et qui l'avait achevé à la pleine satisfaction des juges les plus compétents, n'était évidemment pas dans le cas de se soumettre à l'apprentissage

[1] D'après le mémoire du mag. de Mons, du 9 décembre 1784, cart. 1011 du Cons Pr., susmentionné. — Les fils de maîtres et les enfants « des bonnes maisons des Orphelins et du St-Esprit et de l'école des pauvres » ne payaient que 9 livres au corps et à la chapelle. — Le mémoire du carton 1011 dit que les ferronniers et serruriers ont reçu leurs premiers statuts des échevins de Mons le 17 juillet 1487, et ont obtenu des mêmes de nouvelles lettres de connétablie le 11 août 1591. Ces dernières les séparaient des artisans exerçant des professions similaires et qui furent en même temps groupés en corps distincts. Copie de ces dernières lettres se trouve aux archives de l'État, à Mons, mais avec la date du 29 juillet. Le même dépôt possède en outre, en chirographe original sur parchemin, des statuts du mois d'*avril 1454* pour la connétablie des *fèvres, carliers, caudreliers, potiers d'étain, potiers de terre, verriers*, SERRURIERS, *couteliers, cloutiers et chaufourniers*. Mais je remarque, dans le mémoire du carton 1011 déjà cité, que les chaudronniers ou cauderliers font remonter l'origine de leur corporation encore plus haut : elle aurait été instituée par les échevins le *16 juin 1393*. Ces divergences dans des documents qui semblent mériter également la confiance, montrent combien est obscure la question de l'origine des corps de métiers dans notre pays.

Digitized by Google

de son métier, comme un inepte gamin. C'est à ce comble ridicule d'humiliation pourtant que les serruriers et ferronniers, s'appuyant sur leurs statuts privilégiés, auraient voulu le réduire ! La règle de l'apprentissage de deux ans avait été établie en vue de garantir au public la bonne exécution des ouvrages, par un artisan qui ne pouvait ainsi être absolument ignorant de sa profession. Mais l'esprit profondément égoïste de l'institution corporative avait fait de cette règle utile, et pleinement juste en thèse générale, un instrument de tracasserie très facile pour limiter l'admission à la maîtrise, c'est-à-dire pour restreindre la concurrence entre les maîtres du même corps. Car ce que dira Turgot, treize ans plus tard, des jurandes et maîtrises de France, est également vrai des corps de métiers des Pays-Bas Autrichiens ; en-deçà comme au-delà des frontières, les corporations sont « des instruments de monopole.... »[1].

Boves avait-il jamais fait des apprentissages réguliers, soit à Mons, soit dans une ville qui accueillait les certificats d'apprentissage émanés de maîtres montois ? C'est peu probable. S'il voulait demeurer à Mons et s'y fixer pour y vivre de sa profession, il ne lui restait qu'à se faire inscrire au registre des apprentis et à travailler deux ans en cette qualité, soit en fait, soit en apparence seulement ; à moins qu'il ne pût obtenir de l'autorité suprême (à laquelle appartenait souverainement, d'après les idées de l'époque, le droit au travail) une dispense de la règle établie.

Le 27 avril 1763, Charles Boves présenta requête au gouverneur-général Charles de Lorraine pour être dispensé des deux années d'apprentissage exigées par les statuts de la con-

[1] Préambule de l'édit du 12 mars 1776. Cf. ALF. NEYMARK. *Turgot et ses doctrines*. Paris, Guillaumin et Cie, 1885, t. I, pp. 271-274. — Voir sur la question mes articles sur les *Principaux défauts du système corporatif dans les Pays-Bas Autrichiens à la fin du* XVIIIe *siècle*, dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, t. XXX, 5e et 6e livraisons de 1887, et t. XXXI, 1re livr. de 1888.

Digitized by Google

nétablie des serruriers et ferronniers. La corporation, prévenue, essaya de faire repousser sa demande; elle transmit, dans ce but, deux longs mémoires au magistrat de Mons, que le gouvernement avait chargé d'émettre son avis sur la supplique de Boves[1].

Les serruriers et ferronniers se défendent de « vouloir rabaisser le mérite que s'arroge le suppliant » ; mais ils emploient contre lui tous les moyens que peut inspirer la plus basse envie. Ils offrent « de le vaincre par une noble émulation dans un ouvrage à proposer » ; « conjoncture dans laquelle on peut juger du vrai mérite des parties, où c'est la vérité qui décide, et non le mensonge qu'on s'attend bien qu'il mettra de son côté par des actes mendiez et autres reconnoissances, effets des grandes protections qu'on reconnoit qu'il a...» ! N'osant ou ne pouvant critiquer ouvertement son œuvre, ils prodiguent contre elle les insinuations perfides: « Le mérite d'un ouvrier se juge mal à l'apparence d'un ouvrage neuf; si cet ouvrage n'est que du clinquant, s'il manque de solidité et de connexion entre ses parties, ce n'est pas un ouvrage qui mérite tant d'éloges. Gens du métier jugent d'un ouvrage par eux-mêmes, les autres n'en jugent que par une apparence qui peut les séduire un certain temps. Si le suppliant a des suffrages, on ne croid pas que ce puisse être d'autre personne que de ces derniers ». Ils affirment aussi qu'il est faux « que les maitres serruriers ont dû convenir que cette pièce seule (les trois grilles de St-Germain) pourroit lui servir de chef-d'œuvre ». Leur assertion, il est vrai, perd beaucoup de sa force par le fait qu'elle semble bien intéressée !

De l'avis de gens de goût et de talent, Charles Boves est un ouvrier hors ligne; pour les serruriers et ferronniers, jaloux, il sort à peine de l'ordinaire. C'est sa qualité d'étranger qui a fait tout son succès et sa réputation. Sans doute il s'est vanté d'avoir travaillé pour de grands personnages? Le pauvre!

[1] Cart. 1027 du Cons. Pr.

Digitized by Google

la connétablie montoise compte des membres plus illustres que lui... si le mérite du valet se mesure à la puissance du maître. « Il en est dans le corps qui non-seulement ont travaillé en qualité d'ouvriers comme lui pour Son Altesse Royale Madame et le Roy de Pologne, mais Sa Majesté très-chrétienne et la Dauphine. » Un autre suppôt de la corporation, Vaast Le Tellier, s'était trouvé l'année précédente en contestation avec le corps [1] au sujet de son apprentissage, ayant interrompu

[1] Les pièces essentielles de ce différend se trouvent dans le carton 1027 du Cons. Pr., aux Arch. du Royaume. Elles sont aussi bien curieuses, et montrent comment on savait éluder les prescriptions les mieux établies des règlements corporatifs, malgré les efforts des préposés des corps pour faire respecter les statuts à la lettre. Les anciennes chartes disaient seulement que l'apprenti devait travailler « deux ans entiers sur francq maître en la ville de Mons » ; les nouvelles lettres disent « deux ans continuels » c'est-à-dire deux années consécutives et sans interruption chez un et le même maître. Vaast Le Tellier avait été inscrit comme apprenti chez André Fauconnier en mars 1759. Il ne tarda pas à partir pour Bruges, où, d'après certain document, il resta à travailler environ six mois. Les connétables, ayant constaté son absence, firent sommation à son maître, par devant hommes de fief, de le faire travailler chez lui sans interruption. Cette sommation n'ayant produit aucun effet, ils rayèrent son nom du registre des apprentis et remirent à son maître, en présence d'hommes de fief, les dix sols d'apprentissage. Le Tellier continua de s'absenter, de façon, disent les connétables, « qu'on ne croie pas que pendant ses deux ans supposés d'apprentissage il ait travaillé le terme de quinze jours sous maître ». — « On pourrait même ajouter, continuent-ils, qu'il n'a pas travaillé comme apprentif, ayant été salarié de ses ouvrages par un nommé Chalon entrepreneur, quoique travaillant chez Fauconnier son maître apparent, et cela par une connivence qui menée à sa fin était une fraude aux statuts, qui valait à Fauconnier une somme d'argent et un billet d'apprentissage à Vaast Le Tellier... » Un décret souverain releva Le Tellier de la déchéance résultant de l'interruption de ses apprentissages, sous prétexte que l'utilité publique motivait suffisamment cette infraction aux statuts. Ce même Le Tellier, si jalousé à son entrée au corps, était élu connétable par ses confrères en 1767 !

Tout cela donne une idée assez triste, mais exacte, de la manière

Digitized by Google

celui-ci pour aller travailler à Bruges, « à forger les ferrailles du moulin hydraulique que ceux du Magistrat de la même ville faisoient construire. » Voilà un ouvrier « dont le mérite surpasse certainement celui du suppliant » !

Les efforts de la connétablie pour faire repousser la requête de Charles Boves furent vains. Le magistrat de Mons émit sur sa demande un avis favorable et parfaitement motivé, auquel le Conseil Privé se rangea. Par décret du 30 juin 1763, le gouverneur-général des Pays-Bas Autrichiens, au nom de l'Impératrice-Reine Marie-Thérèse, accordait à Charles Boves la « dispense requise des années d'apprentissage pour entrer dans le métier des serruriers de la ville de Mons, » et ordonnait « à ceux dud[t] métier de l'y recevoir moiennant que le suppliant fasse le chef-d'œuvre requis et qu'il paie les droits accoutumés[1]. »

Boves, en demandant dispense d'apprentissage, avait offert de se soumettre au chef-d'œuvre pour maîtrise « notamment de toutes pièces des plus difficiles dont il puisse tirer parti; » et il se déclarait « capable d'exécuter au marteau toute sorte de desseins en fer et en cuivre. » Son habileté rare en ferronnerie, avec l'espoir qu'il contribuerait à la bonne réputation de la connétablie, en communiquant son savoir-faire aux apprentis qu'il pourrait avoir une fois passé maître, avait été l'un des principaux arguments invoqués par le magistrat de Mons pour lui faire accorder la faveur qu'il avait sollicitée. Mais les maîtres-serruriers étaient bien plus préoccupés de leurs

dont les règlements corporatifs étaient respectés par ceux pour qui ils étaient faits, par ceux qui étaient ou pouvaient être chargés de les faire observer, et même par l'autorité qui les avait promulgués, sanctionnés et leur avait donné force de loi. Ajoutons que cette situation n'est pas particulière au XVIII[e] siècle. Il ne faut pas voir beaucoup de documents sur l'histoire de nos corporations pour constater qu'aux XIV[e] et XV[e] siècles aussi leurs statuts sont continuellement violés et doivent bien souvent être renouvelés.

[1] Cart. 1027 du Cons. Pr.

Digitized by Google

intérêts personnels que du lustre du corps, et ils étaient bien décidés à faire, comme auparavant, l'impossible pour empêcher Boves d'être reçu à maîtrise et de leur faire concurrence. Ils avaient échoué dans leur première tentative d'opposition ; ils réussirent dans la seconde.

Le soi-disant métier des ferronniers et serruriers n'était en réalité qu'une corporation de serruriers. Plus d'une des prescriptions réglementaires essentielles avait rapport uniquement à la serrurerie ; notamment, le chef-d'œuvre fixé par les statuts était une serrure. Sans doute Charles Boves n'entendait-il pas grand'chose à cet art? C'est là que ses adversaires trouvèrent le moyen de l'écarter de leurs rangs.

En exécution des lettres de Charles VI du 25 mai 1737, Boves dut faire pour chef-d'œuvre une serrure de porte, et la maison du connétable Charles Grégoire lui fut assignée pour y travailler. Sous peine de nullité, le chef-d'œuvre devait être tout entier de la main du récipiendaire. Avec l'aide ou l'assentiment de celui-là même qui devait le surveiller, Boves put violer cette prescription essentielle. Mais la fraude ayant été connue, la validité du soi-disant chef-d'œuvre fut contestée par le corps. De là un procès qui dura plusieurs mois, ruina Boves, et compromit pour longtemps la situation financière de la connétablie.

Le magistrat de Mons, en réponse à une demande d'avis du Conseil privé, nous a laissé un exposé sommaire de cette procédure [1]. La pièce est bien intéressante pour connaître les habitudes et la conduite de nos anciennes corporations dans leurs nombreux procès. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à la transcrire presqu'entièrement.

« Charles Boves aiant été un certain tems occupé à son chef-d'œuvre chez Charles Grégoire, il est revenu au corps que ledit Grégoire qui devait veiller à la conduitte de l'aspirant de même que sur ses ouvrages, lui laissoit emporter des

[1] Carton 1027 du Cons. Pr.

Digitized by Google

pièces qu'il avoit rapporté achevées, contre le prescrit de leurs lettres, ce qui les porta de présenter requête audit siège du mardy le 22 septembre 1763 et de conclure à ce qu'il soit assigné audit Boves la boutique d'un autre connétable pour achever son chef-d'œuvre et à ce qu'il soit déclaré que toutes pièces qu'ils vérifieroient n'avoir été faites par lui dans le lieu désigné ne pourroient servir, laquelle aiant été appointée pour y répondre par la voie sommaire comme en matière de provision, ledit Boves servit une avertence disant que son chef-d'œuvre étoit achevé et que la requête dont s'agit n'étoit que pour en retarder la livrance, etc., de façon que le différend aiant été vu les demandeurs furent admis à vérifier les faits par eux posés, et leur fut ordonné de procéder à la visitte dudit chef-d'œuvre conformément à l'article dix-huit de leurs lettres de connétablie et d'en dresser un procès-verbal qui devroit être joint à la procédure, pour sur la revue y être disposé, ce qui fut effectué sans fruit pour le premier chef, et pour le second, les maitres-examinateurs aiant trouvé la serrure fausse, les garnitures fracassées et chaque pièce en particulier défectueuse, ils ont résolu, indépendenment s'il y en avoit de celles qui n'étoient point de l'ouvrage de l'aspirant, de le renvoyer de sa prétention à la maitrise et de faire déposer de suitte ledit chef-d'œuvre au greffe de police par le sergent juré de leur corps; circonstances qui donnèrent matière aux demandeurs de se déporter par reproches de leurs conclusions et d'accorder les fraix jusqu'au jour, moiennant le serment absolu du deffendeur que personne ne l'avoit aidé dans la construction de son chef-d'œuvre, à quoi Boves n'aiant voulu satisfaire il y eut un incident sur cet objet qui fut joint au principal.

« Ce fut après cela que ce dernier fit l'imaginable pour abolir cette ditte visitte; il chercha des moyens à cet effet et crut en trouver par les connaissances que lui donna le connétable Grégoire de ce qui s'étoit passé à l'assemblée.

« Il fit d'abord des soutenemens que les maitres examina-

Digitized by Google

teurs avoient touché sa serrure avec violence et étoient parvenus à la rendre fausse, à casser plusieurs pièces de la garniture et à les rendre défectueuses, et quoi que ceux du corps dénioient formellement ces faits, ledit Boves n'a laissé d'entreprendre la preuve dont le résultat n'a fourni que des subçons de ce qu'il avoit avancé au moyen des dépositions dudit Grégoire et de son épouse qui ont été regardées très-suspectes, ce qui fut cause que pour connoitre la vérité nous avons dû ordonner des devoirs d'office contenant que la serrure seroit visitée par trois experts nommés en dehors du corps des feronniers de cette ville [1], qui l'ont jugé non recevable pour un chef-d'œuvre, sur quoi le deffendeur contredisant il prit des conclusions reconventionnelles pour être reçu maitre et renouvella ses contestations alléguant des faits qu'il voulu entreprendre de vériffier contre ladite expérience par des enquêtes très-volumineuses faites tant en cette ville que dans d'autres endroits, lesquelles ne lui ont pas autrement réussi que de la démontrer insuffisante pour juger le procès définitivement, ce qui occasionna une seconde expérience d'office faite par cinq maitres des villes d'Anvers, Namur et Malinnes qui ne confirma pas seulement la première, mais fit observer de plus que la dite serrure n'étoit aucunement de service.

« Dans ces circonstances aiant procédé à la revue du différend et de ses incidens, les demandeurs furent renvoyés de leurs conclusions au principal et de l'incident y joint et condamnés aux dépens engendrés jusqu'au 15 février 1764, et ledit Boves débouté de ses conclusions reconventionnelles avec condamnation aux fraix des deux expériences d'office et à quatre cinquièmes de tous dépens depuis ledit jour 15 février 1764, le cinquième restant compensé.

« D'où il résulte que ceux dudit corps ont contesté avec juste raison sur l'invalidité du chef-d'œuvre par suitte contre

[1] Ces trois experts furent pris à Bruxelles et à Tournai, d'après une autre pièce du même dossier.

Digitized by Google

la réception à maitrise dudit Boves et que s'ils ont été dans le cas de supporter une quotité dans les fraix, ce ne fut que pour avoir été conduits par erreur à prendre des conclusions sur des raports qu'ils n'ont pu vériffier, lesquels il leur auroit été impossible d'abandonner selon la volonté de leur partie adverse sans renoncer à leurs droits, le recevoir maitre dans le corps malgré son incapacité reconnue et contre le prescrit de leurs lettres... »

La connétablie a donc gagné son procès... moralement. Mais c'est une victoire à la Pyrrhus. Au plus fort des contestations, Boves a dû demander le pro Deo ; il l'a obtenu. — Ensuite il a fait faillite, et il a fui Mons. Au moment où se termine l'affaire, ses adversaires prétendent qu'il est « expaïsé, » qu'il est retiré à Bruxelles, en Brabant : ce que lui conteste, il est vrai, soutenant que pour lors il travaille à Hal, c'est-à-dire en Hainaut. Détail de peu d'importance, du reste : il ne pourrait certainement pas payer les frais de justice auxquels il a été condamné, et le fardeau du procès retombe tout entier sur la partie adverse. La dépense est lourde, et « c'est argent perdu sans ressources : » Boves ne remboursera jamais à la connétablie ce qu'il devrait lui remettre, car « un homme à qui il manque peut-être du pain pour vivre, sçauroit-il donner de l'argent[1] ? »

A qui incombe la responsabilité de cette situation ? Boves, dans les complications de cette longue procédure, nous est apparu entêté, opiniâtre, et ce qui est pire, médiocrement honnête. Il est vrai qu'il n'a fait que suivre, d'après les connétables, les conseils et les impulsions de son frère le curé de Harvengt, « un génie brouillon, » qui a eu recours à toutes « les intrigues, » et « qui a fait jouer tous les ressorts de la chicane dans cette affaire. » Coupable aussi est ce connétable Grégoire, dont la conduite louche nous est déjà connue : il

[1] Mémoire pour les connétables des serruriers et ferronniers, cart. 1006 du Cons. Pr.

Digitized by Google

aide à violer les statuts qu'il est, d'honneur, engagé à faire respecter; puis il accuse ses collègues du corps d'avoir méchamment gâté le chef-d'œuvre qui leur était présenté, sans pouvoir, du reste, prouver cette médisance ou cette calomnie. Plus tard, il essaiera de se soustraire aux conséquences onéreuses de ce procès qu'il a contribué à faire naître et à faire traîner en longueur : sous prétexte que l'affaire a été engagée inconsidérément et en dépit des prescriptions légales, il entreprendra de faire payer les frais du litige par ceux-là seuls qui l'ont publiquement soutenu au nom et dans l'intérêt du corps.

Quant à la connétablie, dans sa correspondance avec les autorités locales et le gouvernement, elle se vante d'avoir conduit « ce procès prudemment et économiquement : » ce que le magistrat reconnaît pleinement. Quinze maîtres sur un chiffre total de vingt-quatre (dont trois veuves, qui ne sont d'ordinaire pas consultées) ont signé la procuration donnée aux connétables pour ester en justice au nom de la corporation : la simple majorité est suffisante pour engager tout le corps[1]. A de nombreuses reprises, la connétablie a tenu des réunions au sujet de cette affaire, au vu et au su du magistrat, qui aurait eu le devoir de les empêcher si le procès avait été

[1] « Suivant les chartes du pays de Hainaut, chapitre quatre-vint-sept article huit il y est dit que gens de connétablies, confréries ou autres semblables pourront « passer procures en demande ou deffense pardevant hommes de fiefs ou gens de loy, par la plus grande et saine partie d'jcelles compagnies, promettant d'accomplir le juge sur l'obligation d'eux et de leurs biens, aussi des biens d'jcelles compagnies ce qui est conforme au chapitre quarante-huitième desdittes chartes articles cinq et six au regard des corps de communautés où il est statué que pour poursuivre et deffendre le droit des biens de la communauté il suffira pour passer les procurations du mayeur, prévôt, vicomte ou de leur lieutenant, aussi quatre échevins avec la plus grande et saine partie des manans, promettant d'accomplir le jugé sur l'obligation d'eux, de leurs biens, aussi des biens de la communauté. » Mem. du Mag. de Mons du 15 avril 1767, cart. 1006 du Cons. Pr.

Digitized by Google

engagé à tort ou continué inconsidérément. Enfin, avant de se lancer dans les dernières poursuites, et sans y être obligés par la loi, ils ont tenu, le 23 mai 1765, une consultation d'avocats, qui leur ont conseillé « de laisser juger l'affaire dans l'état où elle se trouvoit alors. » D'après le texte de la loi, la connétablie a montré de la prudence, puisqu'elle s'est entourée de précautions qui n'étaient pas d'obligation ; et les divers arbitrages et sentences intervenus prouvent que ce n'était pas sans raison qu'elle avait entamé le procès. Néanmoins on ne peut s'empêcher d'approuver l'appréciation de Charles Grégoire et des autres opposants à l'emprunt de deux cents pistoles sollicité par la corporation : « Il n'y a donc dans cette entreprise que de l'étourderie et vray entêtement dans la poursuitte de cette procédure, surtout après qu'ils étoient informés qu'ils plaidoient contre un pauvre homme qui à gain comme à perte il n'y avoit pas le sol à prétendre de lui. »

Les hommes qui ont conduit la connétablie dans cette mauvaise affaire sont-ils bien les vrais coupables des maux qui en sont résultés, ou n'est-ce pas plutôt l'institution corporative elle-même qu'il faut en rendre responsable? « Falloit-il honteusement céder à l'injustice? falloit-il, par une lâcheté impardonnable, admettre pour confrère, un sujet, qui par aucun endroit, ni du côté des mœurs, ni du côté de la capacité ne méritoit pas de le devenir? » écrivent les serruriers et ferronniers, non sans raison, à leur point de vue étroit. Que penser donc de ces statuts acceptés par le magistrat local, homologués, sanctionnés et garantis par le gouvernement, qui déclarent incapable et indigne d'être maître ferronnier le meilleur ouvrier de ce métier, s'il n'est en même temps excellent serrurier? N'est-ce pas là la véritable cause de la ruine de Boves et de la gêne financière qui accable durant plusieurs années tout le corps des serruriers et ferronniers, chacun de ses membres individuellement, et même toute une branche de l'industrie de la ville. La réglementation, voilà le mal : car on ne saura jamais la faire assez large pour prévoir

Digitized by Google

tous les cas que l'avenir peut présenter, et il se trouvera toujours des intérêts prêts à user et abuser de la lettre du règlement pour enrayer l'innovation et le progrès !

Les frais de procédure, d'expertise, d'avocat, à supporter par la connétablie, sont considérables. Pour les couvrir, elle demande l'autorisation d'emprunter deux cents pistoles. Cette somme ne représente pas encore tout ce qu'a coûté au métier le procès Boves : « Quand les Supplians réfléchissent d'avoir exposé par leur Requête que les fraix engendrés absorbèrent la somme de deux cents pistolles et un tiers en sus, dit un mémoire du corps, sans compter ceux qui restoient à engendrer, et qui ne tarderoient pas de l'être; quand, disent-ils, ils considèrent combien ce procès maintenant terminé en leur faveur, est fraieux, ils ne savent comment au lieu de deux cent pistolles, ils ne se sont pas porté à demander d'être autorisé d'en lever trois cent. » Deux cents pistoles, ajoute encore ce document, ne constituent « que les deux tiers au plus de ce que le fameux Boves devrait leur remettre. « Ajoutez les dépenses faites par Boves lui-même, qui a fourni « à la plus grand partie des fraix de la procédure jusqu'aux dernières vues. » Que d'argent dépensé pour décider si une serrure est bonne ou mauvaise, et pour empêcher un habile artisan de gagner honnêtement sa vie !

Afin d'obtenir la permission de contracter l'emprunt qui lui est nécessaire, la connétablie fait un tableau poussé au noir des malheurs qui vont l'assaillir si on la lui refuse. « Ils sont menacés de toutes parts, la tranquilité du corps et de toutes leurs familles en dépend; s'ils sont renvoyés leur ruine est certaine; le premier attaqué pour dettes engendrées à cause du procès prendra son regrès contre un autre, cet autre contre un troisième, et ainsi successivement; le procès roulera d'abord pour la quotité de chacun d'eux; les uns, comme les opposants, ne voudront rien payer, les autres ne voudront point payer par têtes mais par facultés, un troisième parti prétendra une autre espèce de répartition, le

Digitized by Google

créancier qui ne voudra pas attendre écrasera celui à qui il aura compté son argent; les fraix dans le cours de la procédure causeront l'insolvence d'un certain nombre, les plus moiennés résisteront jusqu'à une décision et lors étant les seuls solvens, eu égard à l'importance des dettes et aux fraix engendrés dans tout ce tumulte, ils seront facilement obligé de crouler et d'arborer l'insolvence comme tous les autres. » Quelles perspectives ouvrait l'organisation corporative aux artisans!

Heureusement, l'avalanche de malheurs prévue par la requête de la connétablie montoise fut détournée par la générosité du pouvoir central : le gouverneur-général, par décret du 20 mai 1767, accorda l'octroi si vivement sollicité.

Pour amortir sa dette, la corporation avait proposé de percevoir chaque semaine un escalin par maitre, cinq patards par ouvrier et dix liards par apprenti, durant le terme de six années. Chaque suppôt était déjà frappé d'une imposition mensuelle de sept patards le maitre, trois patards l'ouvrier et l'apprenti. « De sorte qu'ajoutant cette nouvelle taille et une autre pareille qui suivera cette procédure, disent Charles Grégoire et les autres opposants, on trouve que chaque maitre avec deux ouvriers et un apprentif seroit cottisé à cinquante-cinq patards chaque mois donnant par an la somme de soixante-six livres, outre les fraix ordinaires de la chapelle. » Le magistrat proposa l'amortissement de la dette du corps au moyen de la levée de neuf patards par maitre, sept patards par ouvrier et trois patards par apprenti, et par mois, autorisée pour douze années : ce qu'accepta et décréta le gouvernement. La charge qui devait ainsi peser sur chaque maitre du corps était bien plus légère que celle que prévoyaient Charles Grégoire et ses amis. Mais n'était-elle pas encore énorme, et une industrie ainsi grevée pouvait-elle être prospère?

La connétablie des serruriers et ferronniers de Mons trouva prêteurs et reçut d'eux 4200 livres, faisant deux cents pistoles. Douze ans après, en 1779, au moyen de la collecte

Digitized by Google

autorisée par le gouvernement, elle se trouva quitte et libre du capital et des intérêts[1]. Mais quelle charge avait pesé durant ce temps sur une branche importante de l'industrie locale, parce que Charles Boves, l'habile faiseur de grilles, se trouva incapable de faire une bonne serrure!

G. CRUTZEN.

---

[1] Nous joignons, en annexe, les parties les plus intéressantes du compte de remboursement des frais du procès. Les archives de l'État, à Mons, possèdent les comptes de la collecte faite pour payer les débours de l'affaire Boves. Il est à remarquer cependant que le compte que nous donnons en annexe, ne renseigne pas encore tout ce que coûta ce procès à la connétablie ; diverses sommes furent aussi payées des revenus ordinaires du corps au cours des procédures, ainsi que nous l'avons pu constater par les nombreux comptes des serruriers et ferronniers, qui se trouvent aux archives du Hainaut.

Digitized by Google

ANNEXES.

I.

Contrat entre F.-J. Fauconnier et la fabrique de St-Germain, pour la fabrication des trois grilles de la chapelle paroissiale de cette église.

- François Joseph Fauconniez maître feronier de cette ville ayant entrepris la fermeture de la chapelle paroisiale de St-Germain en trois grilles travaillé en entier de fer à la lime conformément au dessein pharafé et convenu et le engagé convient et s'engage aux devises et conditions suivantes avec les sousignez curé et mambour de St-Germain.

j. Scavoir que l'eppaisseur du fer sera de six lignes de France partout sauf les trois montans des chassis qui seront de l'epeseur d'un pouce de fer caré de France et les trois montans de chaque fermeture de dix lignes chacun les remplissace de pilaces de quattre lignes de France d'épaisseur et d'un pouce de large.

2. Que les ornemens seront travaillés avec délicatesse et solidité bien et duement poli, évidé, perfectionné et achevé, pour le tout être relivré au dire et approbation du s^{r} Debetignies maître des ouvrages de cette ville et du s^{r} Debressis architecque de cette ville.

3. Que la relivrance sera faite aux frais comun.

4. Que les trois fermeture seront mises par ledit Fauconniez et à ses fraix munies des serrures et plats veroux, les plons non compris, lesdittes fermetures à poser aux trois arcades de la carole.

Le tout au prix de onze cens livres chaque fermeture, les payement à faire à la consommation de l'ouvrage, sauf que quelle que avance qui seroit faitte par lesdits s^{rs} mambours à mesure que l'ouvrage avancera et à leurs grez. toujours cependant à la requisition du s^{r} Bovesse, curé d'Harveng et Nuvelle, qui se rend ici pleige et repondant pour lesdittes avances, et promet de le refournir au cas que la relivrance ne soit pas conforme aux devises et conditions icy spécifiées.

Fait à Mons ce premier may mille sept cent soixante-deux, ayant été stipulé en outre qu'il sera donné incessanment par ledit Fauconniez un dessein conforme à ce qui a été marqué par lettre alphabétique sur les desseins présentés tels que *a*: *B*: *c*: *D*: étoient signés B. Dumont

Digitized by Google

curé de St-Germain Doy. de Mons, F.-J. Fauconniez, Ant.-Fr. Bovesse curé d'Harveng, A.-F.-J. Galopin, N.-J. Deparedes et J. Bollot. — Il est ainsi au principal reposant au greffe de police de la ville de Mons, ce qu'atteste le soussigné Gretfier. Collation en faite, ce 13 de juin 1763. A.-J.-S. Le Roy[1]. »

II.

Contrat de travail entre F.-J. Fauconnier et Charles Boves.

« Le sousigné François Fauconnier maitre serrurier en cette ville de Mons et Charles Bovesse compagnon serrurier pour éviter toute difficulté qui pourroit naître entre lui au sujet de l'entreprise des grilles de fer pour la chapelle paroissiale en l'église de St-Germain en laditte ville se sont appointés et convenu à la manière suivante.

Savoir que ledit Charles Bovesse s'oblige de faire et fabriquer trois grilles de fer conformément et suivant le dessin agréé et stipulé par Messieurs les doiens et mambour de l'église et chapelle paroissiale fournisant par ledit Bovesse le fer charbon lime et ouvriers nécessairs audit ouvrage sans qu'il lui sera permis de se servir des outils qu'ils se trouveront dans la boutique de François Fauconnier, s'oblige réciproquement le dit François Fauconnier fournissans les outils se trouveront dans sa boutique, fournit en outre la place nécessaire audit ouvrage, comme aussi une forge et matoux et hetaux pour forger et limer jusqu'au parfait accomplissement dudit ouvrage, sans pouvoir exiger autre prix et désintéressement que la somme de cent-cinquante livres par année que ledit Bovesse s'engage de lui païer sur le prix des grilles, convenu de plus par iceux que toute aisance et accès libre sera donné à la fabrication de cette depuis quattre heures du matin jusqu'à huit heures du soir chaque jour sauf et exempte les jours deffendus. Fait à Mons en double ce premier de may de 1762. De plus que la planche ne sera point ôtée ni ce qu'il pourroit y avoir dessus les jours deffendus ; étoit signés F.-J. Fauconniez.— Il est ainsi au principal reposant au greffe de police de la ville de Mons, ce qu'atteste le soussigné Greffier, collation en faitte ce 13 de juin 1763. A.-J.-S. Le Roy[2]. »

[1] Cart. 1027 du Cons. Pr. aux Arch. Gén. du Royaume.
[2] Cart. 1027 du Cons. Pr.

Digitized by Google

III.

Compte de l'argent levé en vertu d'un décret impérial du 20 mai 1767, pour être affecté aux frais du procès soutenu contre Charles Boves.

. . . . . .

- Les comptables remontrent qu'ensuite de supplique présentée à Sa Majesté le 16 août 1766 par les doien, connétables et maîtres de leur corps, ils auroient été autorisé par décret du 20 mai 1767 de lever une somme de 200 pistolles à cours de rente pour être emploiée aux fins mentionnées au texte du présent compte, et pour donner effet audit décret, ils ont levé ladite somme au moyen de celle de 2930[l] levée de l'avocat Duclos acquérant au profit des enfans de la veuve Hanuise et d'une autre de 1270[l] en deux parties des exécuteurs testamentaires de la da[elle] Joachim Ghobart acquérans au profit des sieurs Louis et Joseph Tauber, pour lesquelles sommes ils ont constitué rentes à raison du denier 27, partant se renseigne ici 4200[l] . 4200[l]0

Première somme des recettes : 4200[l].

Autre recette provenant de la collecte faite ensuite dudit décret du 20 mai 1767, pour le terme de douze ans.

. . .(*Du mois de juin* 1767 *au mois de mai* 1769 *inclus, levée de* 23, 24 *et même* 25 *maîtres que le corps a compté devant cette période*)[1] . .

Deuxième somme des recettes . . 1095[l]18[s].

Toute somme des recettes . . . 5295[l]18[s].

Mises et délivrances d'argent faittes sur et allencontre de l'avant dite recette :

Premièrement,

A l'official du mardy Lemonnier a été païé la somme de cent septante-huit livres quatorze sols pour un huitième des épices de la vue du vingt-quatre février 1766 du procès que le corps a soutenu contre Charges (*sic*) Boves, ici suivant quittance . . . . 178[l]14[s]

Audit official Lemonnier a encore été payé la somme de cent septante-deux livres deux sols pour courtresse d'épices de la vue dudit procès du 24 février 1766, ici par quittance. . . . . 172[l]2[s]

Au dit official a été payé vint-six livres huit sols pour la moitié des fraix de la comparution du 11 mars 1766, par quittance . . 26[l] 8[s]

[1] Nous croyons inutile de donner l'énumération fastidieuse de chacune de ces perceptions mensuelles.

Digitized by Google

Audit official si a-t il encore été payé deux cens livres pour suplement de nantissement d'une revue dudit procès, icy selon quittance 200[l]

Payé au greffe du mardi ensuite de contraintes faites auxdits connétables par le sergent Levage la somme de quatre cens cinquante livres pour fraix d'une nouvelle expérience ordonnée par sentence interlocutoire, icy par quittance de l'official Gérard . . . . 450[l]

Payé au sergent Levage onze livres cinq sols pour fraix de contrainte du 11 juin 1766, suivant quittance icy . . . . . 11[l] 5[s]

Paye à J.-B. Gérard official dudit gref de police la somme de trois cens seize livres onze sols six deniers pour épices de la revue du vingt novembre 1766 dudit procès, suivant état et quittance ici. . . 316[l]11[s] 6[d]

Payé à l'agent Kint cent trente-cinq livres onze sols pour ses devoirs et vacations faits au sujet de l'octroy obtenu de lever laditte somme de deux cens pistolles à cours de rente, ici par état et quittance . . 135[l]10[s] 6[d]

Payé à l'official au gref de police Gérard cent deux livres quatorze sols pour avis rendu par Messieurs du magistrat de cette ville au sujet dudit octroy, icy par sa quittance . . . . . 102[l]14[s]

Payé à P.-J. Pourveur, Pierre Causon, connétables dessendus, la somme de quatorze cens cinquante neuf livres dix neuf sols pour avances faites audit procès, icy par quittance. . . . . 1459[l]19[s]

Payé à l'avocat Couteaux pour portance de son etat d'honnoraires à causes desdites procédures, onze cens cinquante deux livres dix sols, icy par état et quittance . . , ... 1152[l]10[s]

Payé au sergent De Blois 6[l] 19[s] pour arrêt fait entre les mains de Monsieur le Greffier de Braine sur les deniers qui pouvoient revenir audit Charles Boves, icy par état et quittance . . . . . 6[l]19[s]

A l'avocat Duclos sous état quittancé payez seize[l] 5[s] pour salaire des obligations, timbres et hommages, etc., ici. . . . . 16[l] 5[s]

Au sieur Detauber sous quittance 31[l]6[s] pour un canon de pareille rente échu le 5 juin 1768. . . . . 31[l] 6[s]

Al'avocat Hocquart, receveur du s[r] Joseph Detauber, sous quittance pour un canon de semblable rente échu le 5 juin 1768 . . . 15[l]14[s]

A l'avocat Duclos, recevant pour les enfans du médecin Hanuise, sous quittance, pour un canon de pareille rente échu le 2 juin 1768. 108[l]10[s]

Suivant notte a été paié pour dictum et timbre dudit procès. 2[l]12[s]

Première somme des mises : 4387[l] 0[s] 6[d].

Autres sommes et délivrances d'argent faites et paiées par les comptables, comme s'ensuit.

Digitized by Google

A Messieurs Échevin dénommé au principe pour les vacations à l'audition du présent compte en nombre de deux compris gref à raison de . . . . . 15[l]15[s]

Au sieur greffier échevinal Dewaesmael pour la formation du présent compte compris double à raison de 14 sols du feuillet 11[l] 4[s]

Pour apostilles . . . . . 7[l]17[s]

Aux officiaux du greffe pour avoir assisté les comptables à diriger le présent compte et mettre les acquits en ordre . . . . . 2[l]16[s]

Aux huissier messager et hallebardier . . . . . 3[l]18[s]6[d]

Papier timbré du présent compte . . . . . 6[l]12[s]

Celui du double . . . . . 0[l]16[s]

Deuxième somme des mises . 48[l]18[s]6[d]

Toute somme des mises . . . 4435[l]19[s]

Et la recette porte. . . . 5295[l]18[s]

Partant doivent les comptables 859[l] 19[s] [1]. »

---

[1] Anciennement aux archives communales, maintenant aux arch. de l'Etat, à Mons, parmi les comptes des ferruriers et ferronniers. Un autre texte incomplet se trouvait déjà précédemment aux arch. de l'État, à Mons, dans une grosse farde intitulée au dos « Mons, serruriers et ferroniers ».

Digitized by Google

Digitized by Google

COUP D'ŒIL

SUR LA

DIÉTÉTIQUE CONTEMPORAINE.

La diététique est la science de l'alimentation appropriée aux différents états de la vie, que nous soyons en santé ou en cours de maladie.

Elle a une extrême importance; elle doit nous tracer les lois de notre existence journalière et elle indique les règles à suivre dans l'alimentation des malades.

Celle-ci a souvent été l'objet de l'étude des médecins; il est pourtant bien des chapitres qui seraient à réviser. Certaine école, dans notre pays, montre une tendance exagérée à soumettre la généralité de ses malades (qu'ils soient fiévreux ou non) à une alimentation fortement animalisée, additionnée de vins généreux et en grande quantité, surtout de vins de champagne, qu'il est devenu de bon ton de prescrire aujourd'hui.

J'assiste souvent à une véritable débauche de champagne et de beefsteacks saignants, ordonnés à des malades en état de fièvre, oubliant que chez eux les muqueuses digestives sont souvent altérées, que leurs glandes sécrétoires sont troublées dans leurs fonctions, que l'appareil gastro-intestinal est devenu incapable de remplir son travail de digestion et d'assi-

Digitized by Google

milation, et cela sous le prétexte spécieux que le malade est faible et qu'il faut partant lui donner des forces, travail de Titan que le malade ne peut accomplir, rocher de Sisyphe sous lequel il succombe, labeur impossible qui ne lui a jamais donné de forces, mais qui a bien souvent rallumé sa fièvre ou ramené ses irritations.

Nous trouvons dans le régime végétal la quantité d'azote nécessaire à notre entretien, et les aliments respiratoires, qui sont les plus indispensables puisque ce sont eux qui produisent notre calorique, y sont en telle abondance que ceux qui sont soumis à ce régime, emmagasinent les excédants et sont portés à l'embonpoint. — Une observation encore. Le régime animalisé donne lieu à la formation de ferments nombreux, les ptomaïnes, qui exercent leur action si désastreuse sur notre économie et dont la production est d'autant plus grande que les viandes sont moins fraiches. Or, combien souvent ne mangeons-nous pas des viandes conservées ou vieilles de cinq ou six jours et plus, et combien de ferments délétères ne renferment-elles pas? Le régime végétal en produit très peu.

Nous mangeons et buvons trop. Emportés par le mouvement fébrile qui anime notre siècle, nous vivons à la vapeur; notre cerveau, continuellement surexcité, a besoin d'être fouetté pour être maintenu sous sa haute pression; nous vivons vite et nous mourons tôt, et si les tables de mortalité ont vu s'augmenter la durée de la vie humaine, ce n'est pas chez les adultes qu'il faut en chercher la raison, mais chez les enfants que l'hygiène moderne est parvenue à soustraire à un très grand nombre de causes de mortalité; les enfants meurent beaucoup moins et c'est ce qui augmente la moyenne de la longévité humaine; quant aux adultes, ils meurent plus vite. Combien plus nombreuses qu'autrefois sont les maladies du cerveau, les maladies du cœur, les maladies du foie et de l'estomac, des intestins et des reins, la goutte et les maladies de la moëlle épinière? combien de celles-là ne relèvent-elles pas de cette cause primordiale : excès de travail chez quel-

Digitized by Google

ques-uns, excès de table chez beaucoup, surtout chez les habitants des villes, les hommes d'affaires qui bâclent celles-ci en sablant le champagne ou qui couronnent leurs transactions par un dîner à discrétion. Quelles constitutions ne sombreraient pas dans une pareille tourmente ! Quels chênes ne seraient pas chenus et dépouillés avant l'âge !

Notre hygiène est détestable. Nous mangeons trop de viande, surtout de viandes crues, nous buvons trop de vin et surtout trop de bières fortes et adultérées.

Si nous examinons notre appareil dentaire et notre long tube digestif, nous découvrons de suite que nous sommes avant tout des frugivores. Nous n'avons pas ces canines puissantes qui servent à dilacérer les chairs palpitantes, comme le lion et le tigre; nous avons vingt superbes molaires, destinées à broyer les graines et les fruits; nous avons le système dentaire du singe. Or, celui-ci ne mange pas de viande. Nous sommes omnivores, c'est vrai; mais l'alimentation animalisée est celle qui nous convient le moins. Le régime végétal est mieux approprié à notre nature et c'est celui qui doit le mieux nous conserver en santé et nous rendre le plus forts.

Si nous jetons un coup d'œil sur l'échelle animale et si, d'autre part, nous voyons ce qu'étaient autrefois les peuples du centre de l'Europe, nous reconnaitrons bien vite la vérité de ce que je dis.

Quel est l'animal le plus fort de la création? C'est le singe. Un singe qui nous vient aux épaules nous broie dans ses bras; il se livre habituellement, et en se jouant, à une gymnastique effrénée : il saute d'arbre en arbre avec la plus grande facilité. Le singe fait fuir devant lui le lion dans le désert; il casse des arbres gros comme bras quand il a besoin de se faire une arme; c'est le roi de la forêt. Et que mange-t-il? des fruits. — Voyez le cheval et le bœuf ; quels travaux longs et pénibles n'accomplissent-ils pas? et que mangent-ils? Un peu d'herbe ou de paille sèche. Il ne faut donc pas nécessairement manger de la viande et boire du vin pour être fort.

Digitized by Google

Il suffit que notre alimentation soit appropriée à notre organisation : c'est le meilleur moyen d'acquérir la plus grande somme de forces et de conserver l'intégrité de nos organes et de nos appareils.

Si nous consultons l'histoire des peuples, nous trouvons, sans remonter bien haut, des populations qui ont habité le centre de l'Europe, lesquelles se livraient aux plus rudes travaux dans les forêts, remontant les fleuves en remorquant les plus lourdes charges, ou les trainant dans des chemins mal frayés ; ils n'avaient d'autre nourriture que le pain et les légumes et ils étaient d'une haute stature et d'une musculature puissante.

Ceux qui ont connu la génération d'il y a quarante ans, n'ont pas oublié les anciens travailleurs de la campagne, si sains, si vigoureux, si probes et si vaillants. Ils ne mangeaient de la viande que quatre fois l'an aux grandes fêtes, et une fois encore à la kermesse ; ils travaillaient sans relâche, sans avoir besoin d'être surveillés, et ils n'étaient jamais malades.

Si nous voyons aujourd'hui des porte-faix faire des choses extraordinaires sous l'empire des boissons fermentées qu'ils prennent, nous ne devons pas omettre que cet effort n'est pas durable ; c'est un feu de pétrole qui s'éteint vite faute d'aliment et qui use très vite la machine soumise à pareil exercice.

Aussi ces gens éprouvent-ils toujours le besoin de se remonter en prenant de l'alcool et en mangeant des viandes crues ; ils doivent toujours être sous pression ; quel organisme résisterait à de semblables excès ?

Mangeons donc moins de viande et buvons moins de vin, dans l'état de santé comme dans l'état de maladie, et nous nous en trouverons mieux.

Dr CRIQUELION.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU MÉMOIRE :

LES ÉCHEVINS ET LEURS ACTES

DANS LE HAINAUT.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE.

(LES CHIFFRES RENVOIENT AUX PAGES.)

A.

AA (d'), sgrs. de Seneffe, 322.
ABAUMONT (cour d'), à Maulde, 423.
ABBEYE (Jacques de l'), 395.
ABENCOURT (seigneurie d'), à Haulchin, 267.
ABIE (Guérard de l'), 451.
ABLENS (seigneurie des), à Grandmetz, 395.
ABLIAUX (des), 435.
ABLIMONT (d'), 116.
ABRACARS, 60.
ABRACHART, 60.
ABRACHAT, 53.
ABRAHAM (Clément), 476.
ACHE (d'), 275.
ACHERET, 335.
ACKARINS, 113.
ACO (Grégore d'), 272.
ACOZ, 199.
ACQUARIN. 41.
ACREN (Les deux), 342.
ACREN-SAINT-GÉRÉON ou PETIT ACREN, 342, 343.
ACREN-SAINT-MARTIN ou GRAND-ACREN, 342, 343.
ADAM, 24, 38, 202, 340, 292.
ADELISE, femme de Gilles, sgr. de Chimai, 294.
AERSCHOT (duc d'), 475.
AERSCHOT (seigneurie du duc d'), à Givry, 77.
AFFLIGHEM, 251.
AGNÈS, dame d'Hacquegnies, 397.
AHERIES (de), 305.
AIGRE, 288.
AIGREMONT (d'), 408.
AINARDUS, échevin, 330.
AINART, 156.
AINIÈRES (seigneurie de la Court d'), à Arc-Ainiéres, 348.
AIRE (d'), 372.
AIREMONS. 264.
AISEAU, 203.
AISEAU, seigneurie d'), à Peissant, 303.
AISNE (d'), 286.
AISNE (seigneurie de Wallerant d'), à Henripont, 91.
AISNE (seigneurie de mgr. d'), à Ecaussines-d'Enghien, 50.
AISNE ou EYNNE (seigneurie d'), à Hérinnes, 400.

Digitized by Google

AISTREBECQ (d'), 416.
AIWIÈRES (seigneurie d'), à Petit-Enghien, 150.
AKARIN, 184.
ALAIN (seigneurie d'), à Tournai, 465.
ALAING (d'), 461.
ALARD, 210.
ALARD, mayeur de Haut-Silly, 171.
ALARD, sire de Rèves, 327.
ALARDIN, 241.
ALARDUS, échevin, 142.
ALARS, 219.
ALART, 23, 281.
ALAUWE, 343.
ALBERT, duc de Bavière, 111.
ALBERT, archiduc, 331.
ALBERT et ISABELLE, archiducs, 407.
ALBRECQUE, 184.
ALEMIAUX, 143.
ALIXANDRE (Jehan), 53.
ALLARD, 148.
ALLARDIN, 232.
ALLART, 180, 195, 208, 230, 272, 396, 474.
ALLEMAGNE (empire d'), 161.
ALLEMANS (li), fils Manfroid de Guerre, 334.
ALLEUX (cour des), à Gosselies, 256.
ALNE (abbaye d'), 110, 217, 259, 260, 261, 330, 383, 384. Ses seigneuries à Gozée, 261, à Haine-Saint-Pierre, 263, à Houdeng-Gœgnies, 99, à Leers-Fosteau, 277, à Marbaix, 261, à Saint-Vaast, 168.
ALNE (Jehan d'), 326.
ALSOCQ (fief), à Ronquières, 160.
ALTESSES SÉNÉRISSIMES (seigneuries de leurs), à Harmignies, 85, à Maffles, 113.
AMAND (seigneurie), à Nouvelles, 144.
AMILLES, 219.
AMIS (Jehans li), 437.
AMORY, 65.
AMOURETTE (fief d'), à Quévy-le-Grand, 154.
AMOURY, 194.
AMOURIZ, 150.
ANCHIN (abbaye d'), 429. Ses seigneuries à Cambron-Casteau, 40, à Genly, 72, à Ghlin, 74, à Houtaing, 405, à Lanquesaint, 411, à Mévergnies, 122, au Vieux-Ath, 350, à Waudrez, 340.
ANCHIN (Anthoine), 23.
ANDERLUES, 204.
ANDRÉ, évêque de Tournai, 12.
ANDRÉ, maire, 160.
ANDRICOURT (hameau de Blicquy), 32.
ANDRIEU, 45, 68, 135, 193, 217, 469.
ANDRIEUS, 22, 23.
ANDRIEUX, 59, 338.
ANDRY, 119, 148.
ANE (del), 259.
ANFROIPONT, 31.
ANGÉRIEL (fief d'), à Hoves, 101.
ANGERVILLE (seigneurie du baron d'), à Fouleng, 67.
ANGLECHONPINNE, 277.
ANGRE, 15.
ANGRE (d'), 15, 23, 292.

Digitized by Google

Angre (seigneuries d'), à Bienne-lez-Happart 216; à Merbes-Ste-Marie, 292; à Onnezies, 146.
Angreau, 16.
Angreau (d'), 16.
Angriaus (d'), 412.
Angriel (d'), 16.
Angy (seigneurie d'), à Havinnes, 398.
Anhérées dit de Sainzelles (seigneurie Rollant d'), à Baisieux, 24.
Anhier (d'), 16.
Aniers (Colars li), 467.
Anneux, 209.
Anoneis, 39.
Ansea, 260.
Anseau, 62.
Ansermont (fief d'), à Ogy, 434.
Anserœul, 344.
Ansial, 298.
Ansias, 62.
Ansiau, 62.
Ansseau, 24, 64.
Ansseau (seigneurie Jean), à Thoricourt, 183.
Anstaing (d'), 364.
Ansuelle (hameau d'Anderlues), 204.
Anthoine, 36, 73, 91 125, 154
Anthoine (l'), 470.
Anthoine (seigneurie de Jehan), à Blaugies, 30.
Anthones, 43, I62, 328.
Antoing, 345, 546, 366, 373, 387, 469, 470, 472.
Antoing (d'), 345, 367, 369, 477.
Antoing (Alard d'), sgr. d'Amougies, d'Obigies, etc., 432.
Antoing (Chapitre d'). 391.—Ses seigneuries, à Antoing, 345, à Bassy, 354, à Frasnes-lez-Buissenal, 388, à Gallaix, 391.
Antonks, 323.
Anvain (Simon d'), 471.
Anvaing, 347.
Anvaing (seigneurie d'), à Chapelle-à-Oie, 370.
Anveng (d'), 432, 347.
Anvers (seigneurie d'), à Grandreng, 261.
Aoust (Léger de l'), 423.
Apchon (d'), sgrs. de Noirchain, 143.
Apchon (d'), seigneurs de Péronnes-lez-Binche, 149.
Aplemans, 93.
Applemans, 45.
Arberg de Vallengin (comte d'), 435.
Arbois (Philippe d'), évêque de Tournai, 438.
Arbre et Attre, 17.
Arbre (d'), 351.
Arbre (seigneuries Jean d'), à Maffles, 113, au Vieux-Ath, 350.
Arbrelle (Willaumes del), 176.
Arc-Ainières, 348.
Arcq, 144, 169.
Ardembourg (d'), sgrs. de Noirchain, 188.
Ardenois (Arnould l'), sgr de Florenville, 127.
Arenberg (d'), 53, 56, 128.
Arenberg (ducs d') et d'Aerschot, 136.
Arenberg (d') ou d'Enghien, sgrs. de Bassilly, 25.
Arenberg (d'), sgrs. de Châtelineau, 232.
Arenberg (d'), sgrs. d'Enghien, 54.
Aretier (li), 375.
Argens (li), 392.

Digitized by Google

ARGENTEAU (Nicolas), sgr. de Boignée, 223.
ARGENTEAU (d'), sgrs. de Peissant, 303.
ARGY ou DARGIS (seigneurie d'), à Thieulain, 458.
ARKENNE (d'), 291.
ARNEMUDE (seigneurie d'), à Asquillies, 18.
ARNEMUDE (d'), sgrs. d'Eugies, 64.
ARNOULD, 182, 315, 384.
ARNOULD, roi de Lotharingie, 329.
ARNOULD, sgr. d'Audenarde, 407, 433.
ARNOULD. sgr. de Morialmé, 301.
ARNOULD IV, sire de Pamele, sgr. de Néchin, 431.
ARNULPHUS, mayeur, 330.
ARONDEAU (seigneurie du vicomte de Blois d'), à Fouleng, 67.
ARONDEL ou ARONDEAU (seigneurie d'), à Roucourt, 450.
ARQUENNES, 207.
ARQUENNES (Collart d'), 207.
ARQUENNES (d'), sgrs. de Petit-Rœulx-lez-Nivelles, 304.
ARRAS (Fryars d'), 133.
ARRAS (seigneurie du bois d'), à Ghlin, 74.
ARRAZOLA, 286.
ARTHILLON, 206.
ARTHOIS (Nicolas d'), 167.
ARTILLON, 206, 299.
ARTOIS (d'), 125.
ASONCLEVILLE (d'), 60.
ASQUES, 451.
ASQUILLIES, 18.
ASSELAINS, 159.
ASSONGLEVILLE (d'), 185.
ASSONLEVILLE (d'), 16, 343.
ATH, 133, 136, 349, 350, 351, 352, 366, 447.
ATH (Vieux), 350.
ATH (d'), 259.
ATHIS, 19.
ATRE (del), 446, 448.
ATRE (de l'), 152, 456.
ATRIO (Everard de), 460.
ATTRE, hameau d'Arbre, 17.
AUBECHIES, 352.
AUBECHIES (seigneuries d') à Havay, 89, à Jurbise, 107, à Masnuy-Saint-Jean, 117.
AUBERBUS (seigneurie d'), à Evregnies, 383, 384, à Pottes, 444.
AUBERCHICOURT (seigneurie d'), à Peissant. 303.
AUBERCICOURT (d'), sgrs. d'Estaimbourg, 380.
AUBERMEZ ou DUBERMEZ, (seigneurie d'), à Popuelles, 442.
AUBERMONT (d'), 477.
AUBLEAUX (seigneurie des), à Hoves, 101.
AUBRY, 412.
AUCHENOY, 292.
AUCHIN, 135.
AUDENARDE, 409.
AUDENARDE (Arnould d'), 385.
AUDENARDE (cour feodale du Péron d'), 400.
AUDENARDE (d'), 467.
AUDREGNIES, 20.
AUDREGNIES (seigneuries d'), à Athis, 19, à Ostiches, 436.
AULENS, 138.
AULMERIES (seigneurie d'), à Chièvres, 44.

Digitized by Google

Aulnes (seigneurie des), à Chapelle-à-Oie, 370 ; à Leuze, 418.
Aulnois, 21, 156.
Aulnoit (l'), hameau d'Ellezelles, 375.
Aulx (d'), 96.
Aumône (seigneuries de l'), à Horrues, 96 ; à Hoves, 101 ; à Soignies, 176.
Aunois (Thumas de l'), 375.
Aunois (fief de l'), à Lamain, 411.
Aupaix, 60.
Aupiet, 424.
Auppin, 163.
Ausnes (li), 219.
Ausnoit (del), 142.
Aussy (d'), 184.
Auterme (d'), 399.
Autrèpe (d'), 31.
Autreppe, 22.
Autreppe (d'), 23.
Autrivr (seigneurie d'), à Pottes, 444.
Auxy (d'), sgrs. de Fouleng, 67.
Avesnes (d'), 213, 219, 418.
Avesnes (Jean II d'), 221.
Avesnes (Guillaume 1er d'), 349.
Avesnes (Marguerite d'), 349.
Avoué de Boussu. Sa seigneurie à Boussu, 34.
Avouerie (fief de l'), à Basècles, 354.
Avouerie (seigneurie de la franche), à Quaregnon, 152.
Avremons, 83.
Aybes (Jehan d'), 213.
Ayr (sainte), 189.
Aymeries (seigneuries d'), à Gages, 70, à Erbaut, 55, à Haine-Saint-Paul, 83, à Haine-Saint-Pierre, 263, à Mignault, 123, à Saint-Vaast, 168.
Aywières (seigneurie d'), à Strépy-Bracquegnies, 180.

B.

Baccart, 56
Bachelle, 60.
Bachy (de), 135.
Backaerts, 359.
Bacq (seigneurie du), à Wasmes-Audemez-Briffeuil, 477.
Bacquin, 424.
Bacre (le), 137
Bacres (le), 81.
Badin, 343.
Bady, 239.
Bagenrieux (seigneurie de), à Jemappes, 106 ; à Neufville, 139.
Baguet, 91.
Baiart (de), 107.
Baigner, 54.
Baileux, 207.
Bailièvre. 208.
Bailièvre (Jehan de), 312.
Baille, 89, 190.
Baillks, 300.
Bailles (de), 334.
Bailleul, 353.
Bailleul (de), 26.
Bailli (le), 441.
Baillieu, 227.
Baillieu (le), 458.
Baillius (Nicaise), 121.
Baillœl (de), 346.
Baillœul (seigneurie de), à Neufville, 139.

Digitized by Google

Bailly (le), 100, 371, 395, 423, 430.
Bainier, 322.
Bainyer, 335.
Baiserde, 377.
Baisier (de), 244.
Baisieux, 24.
Baissehan (seigneurie de), à Haine-Saint-Paul, 83.
Baissi (de), 352.
Baissy (de), 407.
Baivier, 210.
Baix (de), 114.
Bajomelz, 248.
Bajonier (de), 250.
Baldéric, échevin d'Haulchin, 267.
Balduinus, échevin de Nimy, 142.
Balinghe (seigneurie de), à Hoves, 101.
Balle, 456.
Balle (de), 290.
Ballés, 19.
Balque (li), 375.
Bancq (seigneurie du), à Mourcourt, 428.
Banet, 257.
Baraffe (seigneurie de), à Willemeau, 481.
Barbenchon (de), 320.
Barbençon, 209, 215, 241, 266, 313, 325.
Barbençon (de), 174.
Barbençon (Isabelle de), dame de Quiévrain et de Moustier, 430.
Barbençon (seigneuries de), à Ghoy-sur-Sambre, 274, à Renlies, 313.
Barbençon (de), sgrs. de Blaregnies, 29; de Bossu-lez-Walcourt, 226; de Donstiennes, 240; de Solre-sur-Sambre, 323; de Vellereille-le-Brayeux, 332; de Vergnies, 333.
Barbençon (sires de), 332.
Barbet, 156, 181, 369.
Barbette (fief dit le Courtil), à Ansuelle et Gœgnies, 205.
Barbieur, 23, 148.
Barbieur (le), 414, 420, 421.
Barbyeur, 153.
Bardiau, 62.
Baré, 201.
Bareteres (li), 147.
Baron (Jehan le), 333.
Barra (de), 461.
Barre (del), 40.
Barre (de la), 49, 143.
Barre (seigneurie de la), à Estaimbourg, 381; à Roisin, 159.
Barry, 354.
Barues, 219.
Bascourt, 151.
Basècles, 354.
Bassecourt (de), 62.
Bassecourt (de le), 85.
Basselart, 294.
Basses-Mottes (seigneurie des) à Forest, 386.
Bassilly, 25.
Bassy (de), 379.
Bastard, 358.
Bastenier (le), 82, 149.
Bastenier (li), 50.
Bastien, 169, 240, 288, 402.
Bastin, 230, 239, 240, 312, 417.
Bastogne (de), sgrs. de Loverval, 283.
Bastyen, 196.
Bataille, 24, 414.

Digitized by Google

Batignies (cour de), à Thuillies, 329.
Batrieul (de), 420.
Battignies, 220.
Batunis, 446.
Baudane, 357.
Baudars, 189.
Baude, 79.
Baude (de), 410.
Baudechon, 274.
Baudegnies (seigneurie de), à Mourcourt, 428.
Baudelet, 325
Baudés, 178.
Baudet, 97.
Baudewins, 150.
Baudimont (seigneurie de), à Templeuve, 457.
Baudour, 26.
Baudour (Jehan), 432.
Baudour (de), 125, 228.
Baudoux (Guillaume de), 204.
Baudreghien (fief de), à La Hamaide, 410.
Baudrenghien (de), 378.
Baudrenghien (fief de), à Meslin-l'Evêque, 424.
Baudris (Estassars) dit le carliers, 89.
Baudry, 51, 169.
Bauduin, 40, 107, 149, 231, 361, 363.
Bauduin, châtelain de Beaumont, 267.
Bauduin, comte de Hainaut, 69.
Bauduin IV, comte de Hainaut, 126, 173, 349.
Bauduin V, comte de Hainaut, 155, 218.
Bauduin de Constantinople, comte IX de Flandre et VI de Hainaut, 47, 62, 126, 142, 174, 221, 253.
Bauduin, fils de Richilde, comte de Hainaut, 160
Bauduin, mayeur de Saint-Vaast, 168, idem, de Papignies, 437.
Bauduin (seigneurie de Jehan), à Onnezies, 146.
Bauduin, sire de Fontaine, 205.
Bauduns, 221.
Baufe (Jehans de), 20.
Bauffe, 28
Baugnies, 355.
Baugnies (curé de), sa seigneurie à Baugnies, 955.
Bauldhier de Laulnoy, 306.
Baulduin (Jehan), 90.
Baulers (Simon de), 76.
Baulignies (seigneurie de), à Brugelette, 38.
Baurin (de), 371.
Baurœgnies (de), 376.
Bausoit (de), 433.
Bauteur (Martin le), 333.
Bauthier, 227.
Bauwelz, 209.
Bauwens, 359.
Bavay (de), 97, 230.
Bavai (Yve de), sgrs. de Bois-de-Lessines, 362.
Bavegnies (de), 452.
Bavière (Albert de), 349.
Bavière (Jacqueline de), 111, 189, 213.
Baviseau, 48, 53.
Bay, 390.
Bay (de), 39, 114.
Bayart, 453.
Bayart (de), 412, 413.
Beaudroit (seigneurie de), à Havay et Ihy, 89; à Quévy-le-Petit, 155.

Digitized by Google

Beaudry, 51.
Beaufort (de), 450.
Beaufort (fief de), à Angre, 15.
Beaufort (de), sgrs. de Landelies, 276 ; de Rumes, 451.
Beaufort (seigneurie de), à Masnuy-Saint-Pierre, 119.
Beaufosset, 392.
Beaugrant (de), 325.
Beaulieu (seigneurie de), à Havré, 90.
Beaumelz (de), 58.
Beaumeteau (seigneurie de), à Quévy-le-Petit, 155.
Beaumont, 210, 211, 212, 213, 215, 278, 311, 318.
Beaumont (seigneuries de), à Grandreng, 261; à Joncret, 272 ; à Leugnies, 278; à Nivelles, 337 ; à Thieusies, 182.
Beaumont (de), sgrs. de Montbliart, 295, de Vellereille-le-Brayeux, 332.
Beauquenois, 369.
Beauregard (seigneurie de) ou de Jean de la Salle, à Fouleng, 67 ; à Rumes, 451.
Beausire, 374.
Beauvolers (seigneurie de), à Dergneau, 373.
Bechefier, 386.
Béclers, 356, 399, 458.
Becquet, 16.
Becque (de le), 423.
Béghin, 110, 206, 333, 453.
Béghin (le), 59, 238.
Béghins, 122.
Behaudens (Jheoroepen), 165.
Behault (de), 106.
Behault (de), seigneurs de Marchipont, 116.
Beilmont (de), 93.
Bélian (abbaye de). Sa seigneurie à Lanquesaint, 411.
Belin, 369, 377, 378, 401, 424, 444, 445.
Belion, 335.
Bellas, 245.
Bellecourt, 214.
Belle-Image (fief de) ou de Rumez, à Templeuve, 457.
Bellin, 410.
Belœil, 357.
Benois, 25.
Benoit, 399, 424.
Benoit XII, pape, 12.
Benoit (seigneurie Pierre), à Haulchin, 267.
Benoitte (Stiévenart li), 209.
Berghes (de), sgrs. d'Arquennes, 207.
Berghes (de), sgr. de Guignies, 396.
Berghes (de), sgrs. de Villers-Perwin, 335.
Bergier (Guillaume le), 226.
Berlaimont (de), 440, 442.
Berlaimont (de), sgrs. d'Herchies, 93.
Berlaimont (seigneurie de), à Élouges, 53; à Erbaut, 58; ou d'Aymeries, à Gages, 70 ; à Quévy-le-Petit, 155.
Berlan, 433.
Berlaymont (de), 144, 471.
Berlaymont (de), sgrs. de Lens, 110.
Berlemont (de), 40.
Berlière (seigneurie de la), à Houtaing, 405.

Digitized by Google

Berlo (de), sgrs. de Joncret, 272.
Bérenger, 289.
Beringhen (de), 437.
Bermeraing (de), 395.
Bermeraing (Jacquemart de), dit Foriez, 348.
Bernard, échevin de Saint-Vaast, 168.
Bernard dit Malasies, 289.
Bernard, sgr. de Baudignies Bourbecque, bailli de Rumes, 451.
Bernard, sgrs. d'Esquelmes, 380.
Bernard (Nicolas-François), dit du Bois, sgr. de Taintignies, 456.
Bernart, 324, 467.
Bernier, 15, 51, 75.
Bernier dit du Parc, 127.
Bernissart, 358.
Berondeau (Jehan), dit Leste, 250.
Berot, 35.
Bersée, 238.
Berselle (Isabeau de), dame de Seneffe, Petit-Rœulx, etc., 304.
Bersillies-l'Abbaye, 215 ; (seigneurie de Bersillies ou fief Lambert, 215.
Bertaulx, 262.
Berte, 188, 228.
Bertenchamps, 227, 306.
Bertencroix (seigneurie de), à Vezon, 472.
Berthe (de), sgrs. d'Angreau, 16.
Bertrand (Jacques), dit du Maisnil, 224,
Bertrand, 335, 346.
Besant, 30.
Besombes, 200, 201.
Béthomez (seigneurie de), à Gaurain-Ramecroix, 393 ; à Havinnes et Gaurain. 398.
Bétignois, 79.
Bétissart ou Bettinsart (seigneurie de), à Ormeignies, 147.
Beudenghien (Watiers de), 115.
Beur (Bauduin de), 461.
Beuvrière (fief de la), à Bailleul, 353.
Beuwignies ou Beugnies, à Harmignies, 86.
Bevernello (de), 217.
Bevernial, 217.
Bevrenial, 217.
Beyart de), 412.
Biascourtois, 209.
Biaugrant, 332.
Biaufosset, 393.
Biaurewart (de), 435.
Biaus (Hostes li), 183.
Biausart (de), 302.
Biche (le), 286.
Bidart (le), sgrs. de Thumaide, 459.
Bidault, 419.
Biech Danete (Nicolon), 466.
Biecquet de Herville (seigneurie de la ve du chevalier), à Mainvault, 420.
Bienamet, 66.
Bienne-lez-Happart, 216.
Bieques, 59.
Biercée, Bierchée ou Bierchaz, 217, 309, 310.
Biergiers (Jehan li), 404.
Bierlat, 173.

Digitized by Google

Biermeraing (de), 129, 167.
Biernars, 114, 352.
Biernechons, 287.
Bierquiers (li), 452.
Biertaimont (de), 129.
Biertin, 121.
Biertrans, 459.
Biesme, 258.
Biesme (fief de), à Mellet, 289.
Biesme, Biévène, Bevera ou Beveria, 309, 310.
Biesme (Haute cour de), à Ransart, 312.
Biesmes-sous-Thuin, 217, 218.
Biesvres (seigneurie mgr. de), à Quiévrain, 158.
Biévène, 217, 359.
Biévène (seigneurie de la famille de), à Erquennes, 60.
Biévène (seigneurie Jehan de), à Biévène, 359.
Biévenot, 153, 196.
Biez (seigneurie du), à Wiers, 479.
Billau, 123.
Billeco, 429.
Billezet, 385.
Bilocherie (seigneurie de la), à Mourcourt, 428.
Bilquin (de), sgrs. de Marchienne-au-Pont, 287.
Binars, 194.
Binch (Gérart de), 276.
Binche, 218, 219, 222, 261.
Binche (alleu de), 221, 227, 299, 340, 341.
Binche (chapitre de), 314. Ses seigneuries, à Haulchin, 267, à Ressaix, 314.
Binche (prévôté de), 220.
Bisar, 225,
Biseau (de), sgrs de Bougnies, 32.
Bisés, 19, 60.
Bisoul, 72.
Bissole, 460.
Bitremont (seigneurie de), à Bury, 367.
Bizet, 237.
Bladars, 392.
Blairon (seigneurie du), à Aulnois, 21.
Blairon (du), 227.
Blan (le), 266.
Blanc (le), 460.
Blancart, 164.
Blanchars, 262
Blanchart, 357.
Blancquart, 169.
Blandain, 360.
Blandre (de), 151.
Blanquemont (de), 289.
Blareau, 19, 21, 437.
Blaregnies, 29.
Blaregnies (fief de), à Saint-Symphorien, 165.
Blaregnies (de), sgrs d'Eugies, 64.
Blarie, 152.
Blaron (de), 260.
Blasveldt (seigneurie de), à Everbecq, 382.
Blaswels (seigneurie de), à Lanquesaint, 411.
Blaton, 358, 361, 394, 446, 455
Blaugies, 30.
Blaugies (seigneurie Mademoiselle de), à Saint-Vaast, 168.
Blaves (de), 456.
Blavier, 289, 290.
Blavier (fief de), à Wannebecq, 475.

Digitized by Google

Blavière (de le), sgrs. de Loverval, 283.
Bléharies, 361.
Bletuins, 33.
Blicquy, 31, 135.
Blicquy (de), 367.
Blide, 471.
Blin, 400.
Bliqui (Jehan de), 100.
Blu (le), 41.
Blondeau, 59, 60, 65, 73, 79, 97, 146, 177, 206, 279, 299.
Blondiau, 204.
Blondiaul, 329.
Blois (de), 392.
Blois (de), seigneurs de Donstiennes, 240.
Blon (le), 436.
Blons (li), 467.
Blyde, 432.
Bocarmé (Visart de), sgrs. de Bury, 367.
Bochart, 337.
Bocque, 262.
Bocquet, 48, 65, 314, 379.
Bocquet (du), 410.
Bodart, 318.
Bodrchon, 237, 300.
Bodenelt (seigneurie de), à Petit-Enghien, 150.
Bodin, 67.
Boenart, 359.
Bognies (de), 71.
Bohain (de), 363.
Bohaing (de), 274.
Bohiers, 93
Boidequin, 371. 395, 396.
Boidins, 412.
Boignée, 223.
Boinlais, 385.
Boins (li), 93.
Bois d'Enghien (du), 97,
Bois-d'Haine, 224.
Bois (de), sgrs. de Châtelineau, 322.
Bois-de-Lessines, 362.
Bois (du), 66, 106, 140, 283, 374,
Bois (du) de Harnes, sgr de Wadelincourt, 474.
Bois (li), 213.
Bois (seigneurie de la Court au) ou de la Paroisse, à Naast, 137.
Bois (seigneurie du), à Manage, 286.
Bois (seigneurie du hameau du) à Béclers, 356.
Bois de Chercq (fief du) à Chercq, 372.
Bois de Rongy, (fief du), à Rongy, 450.
Bois des Bons-Enfants (fief du), à Guignies, 396.
Bois du Pas (fief du), à Guignies, 396.
Bois Jean (fief du), à Howardries, 406.
Bois (fief du), à Néchin, 431.
Bois des Rosières (fief du), à Rumes, 451
Boisteau (Jehan le), dit Manderlier, 247.
Boistiau, 243.
Boistiauls, 140.
Boistiaux, 115.
Bolans, 442.
Bolle, 336.
Boix (du), 312.
Bommeteau (seigneurie de), à Quévy-le Petit, 155.
Bondillon, 76.
Bondroict, 447.
Bonet (de), 334.

Digitized by Google

Bon (le), 238, 239.
Bonnamy, 123.
Bonne (de), 339, 443.
Bonne (seigneurie de), à Hérinnes, 400.
Bonne-Espérance (abbaye de), 124, 221, 243, 267. 300, 326, 332, 333, 341. Ses seigneuriès, à Houdeng-Gœgnies, 99 ; à Feluy, 246 ; à Leugnies, 278 ; à Rouveroy, 317 ; à Souvret, 326 ; à Vellereille-le-Brayeux, 332.
Bonne-Espérance (seigneurie du prélat de), à Anderlues, 204.
Bonnemen, 377.
Bonnés, 116.
Bonnet, 150.
Bonnier (fief dit le), à Manage, 286.
Bonniers, 187.
Bonouvrier, 22.
Bontet, 77.
Borgies (seigneurie de), à Melle, 424 ; à Velaines, 471.
Borgignon, 86.
Borgne (le), 178, 461, 476.
Borgnes (li), 60, 79, 466.
Borgneurie (Jehan de le), 418.
Borgnival (seigneurie de), à Marcq, 117.
Borlart, 69.
Bos (dou), 41, 50, 90, 140, 257, 273, 392, 407.
Bos (seigneurie dou) à Gaurain-Ramecroix, 392.
Bos (seigneurie des hoirs Sohier dou), à Biévène, 359.
Bos (du) dit de Frasne, 443.
Boscaige (du), 346.
Boscart, 359.
Bosfin, 401.
Boskellon, 439.
Boskillons (Martin li), 36.
Bosqueau (seigneurie de), à Blaugies, 30 ; à Quévy-le-Petit, 155.
Bosquet, 89, 449.
Bosquette, 40.
Bosquillon, 31.
Bosquillon (seigneurie du), à Hyon, 103.
Bosquillon (Andrieu le), 205.
Bossart, 208, 337.
Bossu-lez-Walcourt, 226.
Bothir (de), 191.
Botreau, 250.
Botte, 118, 446.
Bottriau, 92.
Boubais (Jacques de), sgrs. d'Anvaing, 347.
Boucart, 397.
Boucault (de), 469.
Boucault (seigneurie de), a Grandmetz, 395.
Bouchain (Jean de), 25.
Bouchars, 162.
Bouchiauls, 77.
Bouchiaus, 33.
Bouché, 409.
Bouchie, 186, 187.
Bouchout, 382.
Bouchy, 186.
Boucquart, 426.
Boucquia, 243.
Boudins, 106.
Bouffioulx, 224.
Bougnart, 318.
Bougnies, 32.

Digitized by Google

Bougnies (de), 28, 60, 449.
Bouhiers, 93.
Bouier (seigneurie du), à Pottes, 444.
Bouillars, 446,
Bouillart, 64.
Bouilles, 33, 89.
Bouillet, 70. 73, 318.
Boukins dit Hauwiaux, 169.
Boulenger, 395.
Boulenghiers (li), 62.
Boulengier (de), sgrs. de Strepy-Bracquegnies, 180.
Boulengiers (li), 97, 194, 437.
Boulet, 414.
Boullengiers (li), 434.
Boully, 223.
Bouloingne (de), 167.
Boulouffe, 273.
Bouphars, 220.
Bourbecq (seigneurie de), à Braine-le-Comte, 36.
Bourbon (de), 354, 418; sgrs. d'Enghien, 54,
Bourde (de le), 414.
Bourdeau, 169, 429.
Bourdeaux (seigneurie de), à Jurbise, 107.
Bourdeaux-Maret (seigneurie de), à Mont-Saint-Aubert, 427.
Bourdiel, 445.
Bourdon, 99, 440, 480; (fief), à Leuze, 418.
Bourdons, 130.
Bourge, 250.
Bourgeois, 40, 97.
Bourghois, 28, 58.
Bourgies, 424.
Bourgies (seigneuries de), à Mont-Saint-Aubert, 427, à Néchin, 431.
Bourgogne, 56.
Bourgogne (seigneuries du duc de), à Anderlues, 204, à Lanquesaint, 411, à Naast, 137.
Bourgois, 296, 478.
Bourguet (Jehan), de Ressaix, 205.
Bourguignon (Chirio le), 279, 280.
Bouriauls, 290.
Bourlard, 106, 119.
Bourlars, 19, 295, 437.
Bourlart, 186, 264.
Bourlé, 362.
Bourlers, 225,
Bourlers (de), 337.
Bourlivet (seigneurie de), à Templeuve, 457,
Bourlon (seigneurie de), à Bassilly, 25.
Bournonville (de), sgrs. de Sars-la-Bruyère, 170.
Bourquembray (seigneurie de), à Gaurain-Ramecroix, 393.
Boursars, 27.
Boursier (Rasse le), 471.
Bouseau (seigneurie Philippe), sgr. de Lambrechies ou de Solre, à Haulchin, 267.
Bousies (de), 286; sgrs. de Rouveroy, 317; de Saint-Symphorien, 165.
Bousneau, 427.
Bousquiel, 379.
Boussars, 221, 300.
Boussoit, 33.
Boussoit (seigneurie du Bèghe de), à Maurage, 120.
Boussoit (de), sgrs. de Strépy-Bracquegnies, 180.
Boussu, 34, 435, 436.

Digitized by Google

Boussu (seigneurie mgr. de), à Boussu, 34.
Boussu (de), 65, 388.
Boussu (Hennin-Liétard de), 65.
Boussu (Bois de), 65.
Boussu (Yolaine de), douairière de Morialmé et de Nalinnes, 301.
Boussu (seigneuries de), à Athis, 18; à Ghislenghien, 393; à Quaregnoa, 152; à Wasmes, 193.
Boussu-lez-Walcourt, 226.
Boussut (de), 125.
Boustaine (seigneurie de), ou de la Hamaide, à Merbes-le-Château, 290.
Boute, 390.
Boutefeu, 325.
Bouteleu, 156.
Boutenne, 407.
Bouteur (le), 420.
Boutonville, hameau de Baileux, 208.
Bouvegnies, 268.
Bouvegnies (seigneurie Mlle de), à Harvengt, 87.
Bouvelet, 310.
Bouverie (de le), 382, 447.
Bouvié, 453.
Bouvier, 369, 475.
Bouvignies, 363.
Bouvrée, 194.
Bouzanton (de), sgrs. de Lompret, 282.
Bouzanton (Guillaume de), sgr. d'Imbrechies, 294.
Bouzet, 169.
Bouzet (Waulsekin), 168.
Bouzies (de), 400.
Bouzy, 477.
Bove, 186.
Bove (de le), 19, 149.
Boveau, 137.
Bowe (de le), 72.
Bowe (Piérart de), dit le Dam. 399.
Boyvin, 387.
Brabandes (fief des), à Ath, 350.
Brabant, 207, 256, 331, 362.
Brabant (cour féodale de), 304, 322.
Brabant (cour de), à Mellet, 289.
Brabant (de), 45, 189.
Brabant (duc de), 115.
Bracheur (le), 254.
Bracquaval, 431.
Bracquegnies, (Jehan de), 97.
Braffe, 364.
Brai, (de), 213.
Braibant, 120, 121, 363.
Braibant, (de), 79, 303.
Braine, (de), 174.
Braine-le-Comte, 35, 36, 136.
Brandebourg, (comte de), sgr. de Sombreffe, 136.
Brandignies (seigneurie de), à Bauffe, 28.
Brandons, 482,
Brantegnies, 350.
Brasmenil, 365.
Brassars, 31.
Brassart, 75, 103, 144, 149, 362, 395.
Brasserie-au-Mortier (fief de la), à Templeuve, 457.
Brasseur, 296, 320.
Bray, 37, 38.
Bray (de), 130, 257, 273.
Bray (seigneuries de), à Gottignies, 81, à Rumes, 451.
Bréart, 271.

Digitized by Google

Brebant (de), 150.
Breda (Nicolas), 181.
Bremars. 287.
Bretons, 153.
Breucq, hameau d'Ellezelles, 375.
Breucq (seigeurie de la franche terre du), à Forest, 386.
Breucq (seigneurie du), à Maulde, 423.
Breuze (seigneurie de), à Kain, 409.
Breuze (seigneurie de), à Mourcourt. 428.
Briançon (fief de), à Quaregnon, 152.
Bricaudrie (seigneurie de), à Templeuve, 457.
Brichot, 315.
Bridoul, 156.
Bries, 109.
Briffault, 15, 187.
Brigaude, 257.
Brigodia. 313.
Brigodiel, 257.
Brillars, (li), 43.
Brillebouc, 461, 466.
Brinbart, 365.
Bringhalle, 185.
Bringoul, 146.
Bringnoul, dit Leurent, 23.
Briquenier, 420.
Brisart, 385, 474
Brisset, 30.
Brizart. 27.
Brocquart, 443.
Brodars, 115.
Broecque, (du), 206.
Broecquet. (seigneurie du) à Fouleng. 67.
Broiant, 39.
Broiére, (de le), 27.
Broignars, 125.
Brokiés, (li), 109.
Brongnars, 60, 153, 158.
Brongnars dit dou Weys, 482.
Brongnart, 125.
Brogne (monastère de), 253.
Brogne (seigneurie de Saint-Pierre de), à Gerpinnes, 254.
Broignet, 208.
Broingnet, 321.
Brongnet, 241, 292.
Broniart, 205.
Broqueroie (forêt de), 160.
Broudeheult, 154.
Broukl, 125.
Brouge (de), 254.
Broussemisse, 208.
Broustars, 78.
Broustin. 356.
Brouwet, 49, 355.
Brouwet (de), sgrs. d'Henripont, 91.
Broyans, 154.
Broye (de la), sgrs. d'Estaimbourg, 380.
Breucq (seigneurie Jacques Du), à Grandreng, 261.
Brœucq (seigneurie du), à Montrœul-au-Bois, 426.
Bruart, 239.
Brucq (dou), 407.
Brucquet, 450.
Bruec (dou). 388, 433.
Bruecq (dou), 188 352, 412, 413.
Bruecq (du), 224.
Bruecque (du), 262.
Bruederie (de le), 482.
Brueket (dou), 104.
Bruera (Radulfe de), 160.
Bruges (de), 255.

Digitized by Google

Bruges (Jean de), 336.
Brugelette, 38.
Brugelette (seigneurie de), à Huisseignies. 102.
Bruhieu, 242.
Bruiauvent, (seigneurie de), à Maulde. 423.
Bruière, (de), 48.
Bruile, (de), 264.
Bruillars, 220.
Bruille, 221.
Bruille (de), 83.
Bruille (seigneurie de), à Waudrez. 340.
Bruisle (seigneurie du), à Tournai, 462, 463, 465, 466.
Brules (Dei amici de), 460.
Brun (le), 50, 138, 377, 409.
Brunain (de), 416, 448, 449.
Bruneau, 114, 418, 471, 472.
Brunfay, 71.
Bruniau, 163.
Bruniaus, 107.
Bruniaux, 48, 430.
Brunin, 355, 377, 436, 482.
Bruno, 239.
Bruns (li), 28, 131, 407.
Brusnaux, 118.
Brusneau, 344.
Brusniaux, 159.
Bruvet (Jilliard) dit Grart, 113.
Bruxelles (seigneurie de la famille de), à Grandreng, 261.
Bruyelles, 365.
Bruyère (Piérart de le), dit l'Oste, 50.
Bruyne, 427.
Bryart (de), sgrs. de Rouveroy, 317.
Brye, 226.
Brynart, 165
Buc (dou), 437.
Buch (dou), 244.
Bucq des Prets (seigneurie du), à Steenkerque, 178.
Bucq (fief de le), à Thieusies, 182.
Bucq (du), 345.
Bucoumes (Reniers de), 452.
Bucquailles (fief des), à Bléharies, 362.
Buede, 452.
Buesonsart (de), 150.
Buffart, 372.
Bughin (fief de), à Meslin-l'Evêque, 424.
Bugles (li), 209.
Buiche, 447.
Buignet, 320.
Buignies (Jehan de), 122.
Buignies (seigneurie de), à Lanquesaint, 411.
Buignies (seigneurie de Jehan de), à Meslin-l'Evêque, 424.
Buillemont (de), 388, 441.
Buillemont (seigneuries de), à Celles, 369; à Forest, 386; (fief de), à Hérinnes, 400.
Buissel, 208.
Buissenal, 366.
Buisseret. 131.
Buisseret (seigneurie de), à Seneffe, 286, 322.
Buisset, 39.
Buissière (seigneurie de la), à Ansereœul, 344.
Buisson, 40, 284.
Buisson (dou), 60, 482
Buisson (du), 19, 146.
Buisson (seigneurie de du), à à Houdeng-Gœgnies, 99.
Buissons, 452.

Digitized by Google

Bullaigne (de le), 257.
Bulté, 23, 130.
Bulté (seigneurie Jean), à Moulbaix, 135.
Bultet, 240.
Bultiau, 243.
Bultiau (de), 331.
Burbant (comte de), 133.
Burbant (fief de) ou des Braibandes, à Bouvignies, 363.
Burbant (seigneurie de), à Pommerœul, 442.
Bure (le), 461.
Bureau, 56, 481.
Bureau (fief), à Leuze, 418; (seigneurie), à Willaupuis, 480.
Buricle, 451.
Burine, 158.
Buros, 352.
Burris, 351.
Bury, 367.
Bus (fief du), à Templeuve, 457.
Bus (seigneurie du), à Velaines, 471.
Busegnies (de), 446.
Busiauls, 254.
Busquet (fief le), à Celles, 309.
Buston, 192.
Busten, 231.
Butet, 292.
Butin, 417.
Buvernial, Buvrenial, 217.
Buvrinne, 158.
Buvrinnes, 221, 227.
Buvrinnes (de), 220, 221.
Buzency (fief de), aux Deux-Acren, 342.
Buzet, 227.
Byénet, dit Ghislain, 40.

C.

Caboteau, 312, 324.
Cachelouvrie (seigneurie de), à Anserœul, 344.
Cadot, 321.
Cahotrie (fief La), à Celles, 369.
Caiche, 213.
Caignet, 284, 335.
Cailbier (seigneurie de), à Bassilly, 25.
Caillau, 401.
Caillaux, 67.
Cailleau, 423.
Caillet, 67.
Cailleuvière (Jehan) dit dou Bosquet, 481.
Cailluwier (de le), 364.
Caingnet, 294, 337.
Caisin, 48, 359.
Caistié (dou), 447.
Callebreucq (fief de), à Chièvres, 44.
Callebrœcq (seigneurie Jehan de), à Everbecq, 382.
Callenelle, 368.
Callet, 289, 290.
Cailloit (Jehan du), dit Abel, 371.
Callonne, Calonne, 368, 477, 480.
Calonne (de), 368, 369, 404.
Calonne (fief appartenant à la famille de), à Gaurain-Ramecroix, 393.
Camart, 359.
Cambe (de le), 100. 461, 466, 469.
Cambe (seigneurie de le), à Moulbaix, 135.

Digitized by Google

Cambelen, 159.
Cambier, 144, 148, 367.
Cambier (le), 39, 160, 205, 343, 416, 454.
Cambier (li), 483.
Cambiers (li), 31. 73, 79 93.
Cambrai, 42, 64.
Cambrai (l'archevêque de). Sa seigneurie à Croix-lez-Rouveroy, 238.
Cambrai (Chapitre de Notre-Dame de), 63. Ses seigneuries à Angre. 15 ; à Autreppe 22 ; à Binche, 220 ; à Buvrinnes, 227 ; à Isières. 407; à Jurbise, 107 ; à Lanquesaint, 411 ; à Lens. 110 ; à Mainvault, 420 ; à Montignies-lez Lens. 133 ; à Montignies-sur-Roc. 134 ; à Quiévrain , 158 ; à Ressaix, 315.
Cambrai (seigneurie de Messieurs du Régal Notre-Dame de), à Waudrez, 340.
Cambrai (seigneurie mgr. de), à Meslin-l'Evêque, 424.
Cambrelen, 130.
Cambrelins (li), 290.
Cambron (abbaye de), 55, 147, 422. — Ses seigneuries, a Autreppe. 22, à Bauffe, 28. à Brugelette, 38, à Cambron-Saint-Vincent, 41. à Écaussines-d'Enghien. 50, à Frasnes-lez-Buissenal, 388. à Gages, 71, à Henripont, 91, à Masnuy-Saint-Jean, 117. à Thoricourt, 183, a Thumaide, 459.
Cambron-Castkau, 39, 40.
Cambron-Mairie, 40.
Cambron-Saint-Vincent, 41.
Campaing (Walter de), 460.
Camp-a-le-Borgne (fief dit), à Hainin, 84.
Camphain (seigneurie de), à Mourcourt, 428.
Camphains (Alart de), 439.
Campion, 204, 367.
Campion (fief), à Ronquières, 160.
Camps (des), 48, 50, 60, 140.
Camus, 329.
Camu (le), 208.
Camuis, 153.
Camusez, 252.
Canbiers (Watiers li), 323.
Candeillon, 348.
Candise, 412.
Canis. 460.
Caniot, 215.
Canivé, 28.
Canivet, 334.
Cannars, 62.
Cans (des), 48.
Cantainne, 470.
Canteraine (Jehan de), 483.
Canteraine (seigneurie de), à Mainvault, 420 ; à Mignault, 124.
Cantheraine, 401.
Cantimpret (seigneurie de la cour de l'hôpital de), à Mons, 129.
Cantineau (seigneurie de) ou du chapitre de Sainte-Waudru, à Genly, 72.
Cantraine (Estiévenart de), 125.
Canuyvère (seigneurie de), à Saint-Pierre-Capelle, 164.
Capars, 347.
Capeau, 292.

Digitized by Google

Capiaus, 476.
Capiel, 460.
Cappeau, 167.
Cappelier (Jehan le), 270.
Cappelle, 92, 190.
Capelle (Jehans del), 78.
Caperon, 414.
Capette, 431.
Capon (Letbert le), 460.
Capouillé, 75.
Cappielle (Jehans de le), 78.
Cappon, 324.
Cappons, 92.
Capron (fief), à Hoves, 101.
Capuzeur (de', 461.
Car (Jakemars dou), 159.
Carbeniaux, 108.
Carbenier, 274,
Carbon, 195.
Carbonnier (Nicaise), 15.
Cardenaus, 42.
Caret, 60.
Carette, 431.
Carle, 151.
Carlier, 65, 135, 146, 148, 301, 313.
Carlier (le), 297, 304, 416, 446, 469.
Carlier (li), 375.
Carliers (li), 60, 83, 159, 242, 430, 459.
Carme (du), sgr. d'Imbrechies, 294.
Carmoy (seigneurie du), ou du chapitre d'Anchin, à Frasnes-lez-Buissenal, 388.
Carmoy (seigneurie de), à Moustier, 429.
Carnières, 228.
Carnoie (Jehan de le), 89.
Carnoy, 411.
Carnoy (seigneurie du Grand et du Petit), à Anserœul, 344; (seigneurie de), à Mont-Saint-Aubert, 427.
Caron, 103.
Carondelet, 325.
Carondelet (de), 262.
Carondelet (comtes de), sgrs. de la Hestre, 274.
Carondelet (de), sgrs. de Solre-sur-Sambre, 323.
Carot (fief), à Anderlues, 205.
Carpentier, 17, 219, 427; 432.
Carpentier (de), sgr. de Marquain, 436.
Carpentier (le), 333.
Carpentries (des), 421.
Carras (fief), à Ronquières, 160.
Carrière (fief de), à Maulde, 423.
Cartenier, 167.
Cartier, 393.
Cartier (de), sgrs. de Marchienne-au-Pont, 287.
Carton, 123, 376.
Cartons (li), 135.
Cas (Jehan le Jouène), 151.
Casier, 473.
Casses (fief du Pot des), à Laplaigne, 412
Casses (fief des), à Laplaigne, 413.
Castaigne, 62, 465.
Casteau, 42.
Casteau (de, 68.
Castelains, 219.
Casteler ou Chasteler (seigneurie du), à Frasnes-lez-Buissenal, 387.
Casteler (Henri del), 460.

Digitized by Google

Castelois (seigneurie de), à Elouges, 53.
Castelloise, 60.
Castial (Jakèmes du), 20.
Castiau, 237.
Castiau (de), 18.
Castiau (seigneurie mgr. de), ou de Fiefnet, à Thieusies, 182.
Castillon, 336.
Castillon (de), 213.
Castillon (du), 431.
Castre (le), 443.
Castrechin (seigneurie de), à Esplechin, 378.
Castremant, 262.
Castroy-Toleda (de) sgrs. de Villers-Perwin, 335.
Cat (Le), 23.
Cateline v^e Gonia, 283.
Catier, 123.
Catieu, 50.
Catine, 460.
Catoire (fief de la), à Brasmenil, 365.
Cattelet, (Nicolas du), 390.
Cattier, 25.
Cattoire (seigneurie de la), à Blicquy, 32.
Cattoire (seigneurie Bauduin de la), à Mainvault, 420.
Cattoire (Gilles de), la sgr. de Hergies et de Rameignies-lez-Thumaide, 447.
Cattoire (de le), 351, 388.
Cauchevache (fief de) ou Baillart, à Jollain-Merlin, 408.
Cauchevacque (seigneurie de), à Warcoing, 476.
Cauchefer, 368.
Cauchelier (le), 424, 429.
Cauchie, 36, 123.
Cauchie (de le), 150, 151, 159, 433.
Cauderlier, 211.
Caudiaus, 48, 440.
Caudreliers, 48.
Caudrelier (le), 456.
Caudreliers (li), 149, 363, 364.
Caufrchire (fief de), à Œudeghien, 433.
Caufornier (Wicardo le), 476.
Caufours (Jacquemars), 267.
Caulier, 40.
Caulmont, 123.
Caulmont (de), 171.
Caulx, 321.
Cautembroucq (seigneurie de), à Marcq, 117.
Cautfornier (Wicart le), 461.
Cauvin, 32, 419.
Cauwes, 139.
Cauwesin, 93, 100.
Cauwet, 40, 58.
Cavée (de le), 392.
Cavesier, 32.
Cavier (le), 416.
Cavrinnes (seigneurie de), à Hérinnes, 400.
Cavrines (douairière de), née Le Louchier, 467.
Cawessins, 112.
Caza, 28.
Cazerie (seigneurie de la), à Celles, 369.
Celles, 306, 369, 425.
Cellier (le), 169.
Cerc (Nicolas de), 372.
Cerise, 300.
Cerries (li), 334.
Cesaires, 139.
Chabodans (seigneurie des hoirs), à Mons, 129.

Digitized by Google

Chaisne (dou), 263, 264.
Chaisne (du), 260.
Chambier (Colart le), 303.
Champs (des), 281.
Champs et Haies, hameau d'Ellezelles, 375.
Chanoit (dou), 295.
Chantre (le), 456.
Chapelle-a-Oie, 370.
Chapelle-a-Wattines, 370, 371.
Chapelle-a-Welz, 370.
Chapelle (de la), sgr. de Beaufort, 453.
Chapelle dite de sire Jacques-Joseph en l'église de Saint-Julien d'Ath. Sa seigneurie à Mainvault, 420.
Chapelle (fief de la), à Arc, 348.
Chapelle-lez-Herlaimont, 229.
Chapelle (Louis de la), seigneur de Beaufort et de Rumes, 453.
Chapelle (seigneurie de la) ou de Hérimetz, à Mignault, 123.
Chapin, 418.
Chapitre d'Antoing, 441.
Chapitre de Leuze. Voyez Leuze.
Chapitre de Maubeuge. Voyez Maubeuge.
Chapitre Notre-Dame de Cambrai. Sa seigneurie, à Ogy, 434.
Chappin, 396,
Charlart, 27.
Charle (Jehan), 138.
Charles-le-Chauve, 44.
Charles le-Simple, Roi, 157.
Charles II, roi d'Espagne, 54, 280, 381, 422.
Charles VI, 128, 463, 482.
Charles VII, roi, 463.
Charles-Quint, 111, 124, 210, 223, 419, 463.
Charleroi, 229, 230.
Charlé, 286.
Charlet, 102.
Charlet (seigneurie Jehan), 187.
Charlier, 91.
Charlier (Hubert le), 232.
Charlir (le), 283.
Charneau (seigneurie du) entre Froidchapelle et Cerfontaine, 252.
Charnoy, 229, 230.
Chartreux (couvent des), sgr. de Chercq, 371.
Chas (li), 62.
Chasteau (du), 316.
Chastel (du), 180, 406.
Chastel (Charles du), baron d'Ere, sgr. de Saint-Maur, 453.
Chastel (Philippe du), sgr. de Beauvolers et de le Belle-Fontaine, 374.
Chastel (Simon du), sgr. de Cavrinnes, 401.
Chastel (du), sgrs. de Strépy-Bracquegnies, 180.
Chastel (du), de la Howarderie, 178, 401.
Chastelain, 459.
Chastelet (seigneurie du), à Blandain, 360.
Chastelet (de), sgrs. de Marchienne-au-Pont, 287.
Chasteling-sur-Sambre 231.
Chastillon (Jehan de), 409.

Digitized by Google

Chateau du Quesnoy (fief du), à Pottes, 444.
Chatelain de Tournai (seigneurie du), à Rumillies, 451.
Chatelet, 224, 231, 307.
Chatelineau, 224, 232.
Chatillon, 418.
Chatillon (Hugues de), comte de Saint-Pol et sire d'Avesnes, 465.
Chaussée (seigneurie de la), à Velaines, 471.
Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, 43.
Chausteur (le), 230.
Chauvins, 20.
Chauwet, 139, 140.
Chellier (Jaspart du), 277.
Chemois (fief du), à Seneffe, 322.
Chêne-Vigneux (seigneurie du), à Frasnes-lez-Buissenal, 388.
Chenin, 295.
Chenne (Desiers dou), 320.
Cheny (seigneurie du), à Quévy-le-Grand, 154.
Chercq, 371.
Cheren (seigneurie mgr. de), à Ecaussines-d'Enghien, 50.
Cherf (Collart le), 320.
Chevalier, 35, 100, 138, 194, 424.
Chevalier (Jehan le), 362.
Chevaliers (Thibauls li), 113, 114.
Chevallier, 312, 321.
Chevaucamp (seigneurie de), à Leers-Nord, 414.
Chierdevoir (pré à Jemappes), 105.
Chièvres, 44, 45, 82, 136.
Chièvres (de), 44, 71, 140.
Chimai, 234, 235, 236, 285, 291, 293, 313, 316.
Chimai (Chapitre Sainte-Monégonde de). Sa seigneurie à Baileux, 208.
Chimai (de), 174.
Chimai (Gilles de), sgr. de Baiièvre, 208.
Chimai (Sart de), 207, 335.
Chimai (seigneurie du prince de), à Autreppe, 22. à Virelles, 337.
Chimay (de), 52.
Chimay (Thierry de), 248.
Chin, 391, 446, 447.
Chiply (Aubin de), 193.
Chire (le), 290.
Chisaire, 188.
Chisaire (seigneurie), à Haine-Saint-Pierre, 263, à Saint-Vaast, 168.
Chisaires, 131.
Chocket, 152.
Chocquet, 23.
Choupart, 62.
Chourart, 121.
Chowet (seigneurie de), à Mévergnies, 122.
Chukares, 247,
Chupeles, 347.
Cigiers, 30.
Cingnet, 473.
Cinguyes (de le), 355.
Ciply, 46.
Ciste (de), 239.
Clabecque (seigneurie de), à Thoricourt, 183.
Clare, 319.
Clare (Mahieu) dit le Carlier, 75.

Digitized by Google

Clamode, 232.
Clairieux (seigneurie de), à Escanaffles, 377.
Claix (Jehan), dit l'Oste, 166.
Clautier, 474.
Clauwes, 62.
Claux, 59.
Clavennes (seigneurie de), à Orcq, 436.
Clavetcamp (de), 461.
Clawes, 62, 147.
Cleis (li), 407.
Clément (Henry), 265.
Clément (le), sgrs. de Guignies, 396.
Clepes, 448, 449.
Clerbois (fief du), à Féluy, 246.
Clerc (le), 16, 221, 337.
Clerchaux, 154.
Clercq (le), 50, 71, 75, 76, 227, 291, 337, 401, 444, 451.
Clercqs, 268.
Clercs (li), 51.
Clerfayt, 314.
Clerfayt (seigneurie de), à Faurœulx, 244, à Leval-Trahégnies, 279.
Clerfayt (seigneurie du comte de), à Quévy-le-Petit, 155.
Clers (li), 50, 97, 115, 143, 147, 159, 166, 192, 205, 375.
Cleuemont (de), 266.
Clévère (de), 378.
Clocherneux, 208.
Clockette, 184.
Clocqueteau, 93.
Clocquette, 110, 184.
Cloetcamp (de), 466.
Cloquette, 118.
Clus, 414.
Cocha, 208.
Cochaut (Jehan), dit Allard, 225.
Cochefert, 119.
Cochet, 264, 314.
Cochet (seigneurie du), à Péronnes-lez-Binche, 149.
Cochet (Willame dou), 179.
Cockeau, 135.
Cocku, 85.
Cocq (le), 219, 398, 400, 401, 444.
Cocqueau, 135.
Cocquereaumont ou Cocriaumont (fief de), à Blandain, 360.
Cocquereaumont (seigneurie de), à Moustier, 429.
Cocquiau (François), sgr. de Saint-Hilaire et de Wadelincourt, 474.
Coffine, 112.
Coiart (Nicholon), 110.
Coin (fief du), à Howardries, 406.
Cokaigne, 448, 449.
Cokaingne (de), 448.
Cokenerie (de le), 87.
Cokus, 89.
Colardois, 353.
Colars, 143.
Colars (dit Copet), 257.
Colart, 28, 125, 156.
Colbau, 277.
Colbier, 231.
Colet (Colart le petit), 254.
Colfault, 320.
Colfontaine (seigneurie de), ou Bois-l'Evêque, à Eugies, 64.
Colibandrie (seigneurie de la), où d'Archimont-le-Grand, à Celles, 369.
Colin, 144.
Colinet, 18, 210, 225.
Colinet dit Loran, 225.

Digitized by Google

Colinet dit Ostard, 225.
Colins, 56, 122.
Collart, 279.
Colle, 190, 202, 248, 262, 314.
Collebaus, 77.
Collein (seigneurie d'Olivier de), à Leval-Trahégnies, 279.
Collemant, 35, 53.
Collen, 300,
Collens, 176.
Colletz, 336.
Collin, 182, 378.
Collinet, 225, 258.
Collions, 45.
Collissart, 223.
Comellet, 91.
Comian, 65, 170.
Commartin (de), 154.
Commère, 434.
Common (de), 434.
Communs de Blaton (mairie dite des), à Blaton, 361.
Communs seigneurs (leurs seigneuries), à Athis, 19, à Casteau. 42; à Ghlin, 74; à Erbaut, 58; à Erbisœul, 59; à Erquennes, 60; à Harvengt, 87; à Haulchin, 267; à Houdeng-Gœgnies. 99; à Quévy-le-Petit, 155; à Rouveroy, 317; à Saint-Symphorien, 165, à Saint-Vaast, 168.
Compaignie, 302.
Compain, 169, 180, 228.
Compère, 273, 316, 227.
Compère (de), sgrs. d'Eugies, 64.
Compostelle (Saint-Jacques de), 253.
Comptes (Jehans li), 437.
Comte (le), 64, 152, 154, 310, 471.
Comtes (li), 19.
Conbet, 40.
Condé, 136.
Condé (Chapitre de), 227. — Ses seigneuries, à Barry, 354, a Baugnies, 355, à Frasnes-lez-Buissenal, 388, à Quiévrain, 157.
Condé (de), 461.
Condé (seigneurie Madame de), à Neufmaison, 138.
Condé (de), sgrs. de Ghlin, 74; de Montrœul sur-Haine, 134.
Condé (Guillaume de), seigneur de Morialmé, 147.
Condé (Nicolas de), seigneur de Morialmés, 75.
Conreur (Jehan le), 292.
Constant, 184.
Constantin (seigneurie de), à Kain, 409.
Constantinople (Jeanne de), 26.
Constantinople (Marguerite de), 234.
Conte (le), 260, 309.
Copeilz, 252.
Copes, 466.
Coppe, 312.
Coppé, 362.
Coppée, 312, 314.
Coppet, 237.
Coppin, 301, 434, 97.
Coqu, 390.
Corbaudries ou Carbaudries (seigneurie des), à Frasnes-lez-Buissenal, 388.
Corbieux (seigneurie de), à Saint-Léger, 452.
Corbion (fief de), à Celles, 369.
Corbisier, 423.

Digitized by Google

Corbisier (le), 91, 156.
Corbisiers (li), 42, 184.
Corbisies (le), 334.
Corbry (seigneurie de), à Blandain, 360.
Cordes, 372.
Cordes (de), 443.
Cordes (de) dit Duquesne, ses seigneuries, à Arc-Ainières, 348, à Mainvault, 420.
Cordes (de), sgrs. de Popuelles, 442.
Cordes (li), 392.
Cordieis (li), 363.
Cordier, 19, 31, 170, 437.
Cordier (le), dit des Ruelle, 84.
Cordier (le), 221, 233, 309, 310.
Cordiers (li), 78.
Corduanier (le), 56.
Cornard, 82.
Cornars, 81.
Cornés, 209, 245.
Cornet, 22, 73, 167, 170, 238.
Cornet d'Elzius (seigneurie de), à Peissant, 303.
Cornez, 73.
Cornu, 416, 441, 481.
Cornus, 33.
Cornut, 163
Coron, 427.
Coron (du), 184.
Corroie (seigneurie du), à Templeuve, 457
Corroit (dou), 267.
Corron (du), 479.
Corswarem (de), 303.
Corswarem (de), sgrs. de Landelies, 276 ; de Peissant, 303.
Cos (Colars li), 39.
Cospeau (seigneurie de), à Tongre-Notre-Dame, 185.
Cosse, 42.
Coswarem (de), sgrs. de Boignée, 223.
Cotrel (Jean), sgr. d'Ère, 376.
Cottrel (de), sgrs. de Bois-de-Lessines, 362 ; d'Esplechin, 378.
Cottiau, 125.
Couardrie (seigneurie de la), à Mourcourt, 428.
Coudet (fief du), à Laplaigne, 413.
Couillet, 236, 288.
Coulembier (du), 425.
Coulombier (du), 379.
Coulombier (seigneurie du), à Esplechin, 378 ; à Leers-Nord, 414.
Coulon, 190.
Couppé, 51.
Couppet (le), 410.
Couppin, 262.
Cour (seigneurie de la), à Moustier, 430.
Courbe (seigneurie de), à Anseroeul, 344.
Courbes, 159.
Courbet, 98.
Courcelles, 237. Ses seigneurs, 237.
Courcelles (de), 423.
Courières (hameau de Marchelez-Écaussinnes), 115.
Courières (seigneurie mgr de), à Tongre-Notre-Dame, 185.
Courouble (seigneurie de Willaume de), à Autreppe, 22.
Courrière (fief de), à Famillereux, 243.
Cour-sur-Heure, 237, 238.
Court-a-Moustier (seigneurie de la), à Frasnes-lez-Buissenal, 388.

Digitized by Google

Court-a-Ressaix (seigneurie de la), à Ressaix, 315.
Cour (de le), 470.
Court (de le), 16, 83, 123, 125, 140, 146, 277, 279, 319, 409.
Court (de le), dit Moreau, 41.
Court (le), 39, 62, 251.
Court (le), dit le Carlier, 455.
Court (seigneurie de le) ou de Ligne, à Escanaffles, 377.
Court (seigneurie Bauduin de le), à Maurage, 120.
Court-Joye (Jacques de le), 47.
Courte-Joie (seigneurie de), à Eugies, 64.
Courtembecque (seigneurie de la grande), à Marcq, 117.
Courteville (seigneurie de), à Elouges, 53.
Courtil-au-Brulle (fief du), à Ronquière, 160.
Courtois, 86, 276.
Courtray (Pierre de), 353.
Cousart, 378.
Cousenere (de), 56.
Cousin, 156.
Cousins, 169.
Cousinnes, 378.
Coussins, 147.
Couste, 33.
Coutelier (Jehan le), 225.
Couture, 167.
Couture (de le), 205.
Couturier, 57.
Couturier (le), 56.
Couueis (li), 39.
Couviers, 62.
Couvreur, 475.
Couvreur (le), 164, 205
Couvriel (le), 251.
Craissins, 104.
Crampe, 258.
Crapournient (seigneurie de), à Aulnois, 21.
Crappou, 416.
Crasauwés ou Craviau (fief de), à Villers-Saint-Amand, 192.
Crascol (de), 105.
Craspournient, 130.
Crauwe, 178.
Crawet, 226, 321, 314, 328.
Créhain, 395.
Crekars, 167.
Cremmo, 320.
Crespiel, 461.
Crespin, 320.
Crespin (abbaye de Saint-Landelin de), 85. — Ses seigneuries, à Asquillies, 18; à Autreppe, 22; Bougnies, 32; à Elouges, 53; à Montignies-sur-Roc, 134, à Quievrain, 157, à Saint-Vaast, 168.
Créteur, 392.
Crétinier, 186.
Cretiniers, 34.
Crettiniers, 163.
Creturs (Evrars li), 263.
Crèvecœur (seigneurie de), à Mont-Saint-Aubert, 427.
Crimont, 375.
Crinon, 163.
Criquellons, 446.
Crissegnée (de), sgrs. de Marchienne-au-Pont, 287.
Crochissart, 187.
Crochoels, 340.
Crochuel, 73.
Crociol, 156.
Crocquet (Jean du), 358.
Crohin, sgrs. d'Asquillies, 18, de Saint-Symphorien, 165.

Digitized by Google

Crohin (seigneurie de),à Anderlues, 204.
Crohins, 45.
Crohyn, 56.
Crois (de le), 87, 97.
Croissans (seigneurie des), à Pottes, 444.
Croix (de la), 302.
Croix (fief de la), à Isières, 407.
Croix (seigneurie de la), à Anserœul, 344; à Celles, 369, à Dergneau, 373, à Peissant, 303, à Wiers, 480.
Croix (de le), 155, 170, 450.
Croix (seigneurie de Stassart de le), à Quévy-le-Grand, 153.
Croix-au-Mont (seigneurie de la), à Leuze, 418.
Croix-de-Clerfayt (de), seigneurs d'Angreau, 16.
Croix-Piron (seigneurie de), à Escanaffles, 377.
Croix-lez-Rouveroy, 238.
Croix-Rouge (fief de la), à Seneffe, 322.
Croket, de Givry, 77.
Crokni, 461.
Croly (le), 343.
Crombet, 414.
Croquet (fief), à Feluy, 246.
Crousse, 323.
Croy (de), 29, 44, 52, 111, 210, 215, 289, 325, 382, 479.
Croy (de), sgrs. d'Arquennes, 207; de Beaumont, 210; de Bersillies-l'abbaye, 215; de Blaregnies, 29; d'Everbecq, 382, de Mellet, 289; de Mont-Saint-Aubert, 427; de Solre-sur-Sambre, 323; de Wiers, 479.
Croy-Solre (de), 450.
Croy-Solre (de), sgrs. de Rumes, 451.
Croyant, 274.
Crulay, 432, 474.
Crulerie (seigneurie de la), à Mourcourt, 428.
Cruninghe (de), sgr. de Wanfercée, 338.
Crupin, 20.
Crynon, 308.
Cubane (de la), 23.
Cubonde (Jehan de le), dit Happart, 50.
Cuelenaere (de), 353.
Cuesmes, 47.
Cuesmes (Nicaises de), 130.
Cuinghien (de), dit de Hem, 388.
Cuinghien (Jacques de), dit de Hem, sgr. de Dergneau, 373.
Cuinghien (de), sgrs. de Frasnes-lez-Buissenal, 387; de Pecq, 438.
Cuir (Jehan de), 294.
Cuisine (Jehan de le), 236.
Cuisset, 225, 333.
Cul-du-Sac, du Haut-Bois et du Pont-de-Londres (seigneurie du), à Mons, 129.
Culquin, 119.
Cure (seigneurie de la), à Bersillies-l'Abbaye, 215.
Curé de Boussu. Sa seigneurie à Boussu, 34.
Curé (seigneurie du), à Cambron-Saint-Vincent, 41; à Ecaussines-d'Enghien, 50.
Cutellier, 419.
Cuvelier, 152.
Cuvelier (le), 97.
Cuveliers (ly), 73.

Digitized by Google

Cuvelon (seigneurie de), à Peissant, 303.
Cuvignies (de le), 301.
Cuvillers (seigneurie de), à Grandreng, 261 ; à Merbes-Sainte-Marie, 292.
Cyne (le), 316.

D.

Dablimet, 323.
Daelman, 56, 57.
Dagobert, roi, 94
Dailly (de), 236.
Daingerias, 254.
Dam (du), 244.
Damanez, 283.
Dambrix, 362.
Dameries, 67.
Dameries, dépendance de Grandmetz, 395.
Dameries (fief de), à Béclers, 356.
Damez, 322.
Damgereus (li), 36.
Dammegille, 223.
Dammourial, 231.
Damousie, 282.
Dampierre, 219.
Dampremy, 158, 230, 239, 327.
Dampremy (Jehan), 23.
Dampremy (de), 276, 300.
Danalx, 335.
Danaul, 130.
Daneau, 148, 152, 392.
Danel, 80.
Danete (Nicole Bies), 461.
Danhée, 247.
Daniaul, 53.
Daniel, 339.
Danies, 296.
Danremi (Dampremy), 327.
Darden, 302.
Dardenne, 313.
Dargis ou d'Argy (seigneurie de), à Thieulain, 458.
Darlie, 58.
Darmy (fief), à Anderlues, 205.
Dart, 232.
Dartevelle, 227.
Dartois, 183, 190
Daru's (li), 77.
Dasnaisse, 482.
Dasnoit, 78.
Dassoncleville, 179.
Dassonleville (seigneurie de, à Saint-Vaast, 168.
Dastrées, 134.
Daubit, 67.
Daucaing, 246.
Dauchot, 67.
Daudenelle, 144.
Daussy, 184.
Dauvillers, 344.
Daval (li clers), 30.
Daves, 331.
Debaix, 138.
Debeart, 412.
Debelle, 280.
Debève, 438.
Debiaugrant, 104.
Debioux, 280.
Deboldebrughe, 91.
Debourch, 267.
Debrissy (seigneurie de Jean), à Thieusies, 182.
Decq (fief du), à Marcq, 117.
Deculem, 426.
Dedala, 476.
Defontaines, 377.
Deffontaine, 447.

Digitized by Google

Deffernes, 431.
Deffrennes, 438.
Defrenne, 438.
Defresnes, 479.
Degrave, 395.
Dehoers (Gilliars de là), 92.
Dehon, 318, 437.
Dekaumons, 108.
Delabais, 154.
Delaleauw, 202.
Delaitre, 287.
Delande, 245.
Delaire (fief), à Silly, 171.
Delaitem, 67.
Delarsillier, 50.
Delattre, 182, 241, 373.
Delaunois, 106.
Delausnoit, 67, 140.
Delausnoy, 140.
Delbar (fief) ou du Chesne-al-Barre, 339.
Delbascour, 319, 320.
Delbecq, 23.
Delcour, 231.
Delcubonde, 118.
Deleauwe, 245.
Delebecq, 395.
Delebecque, 367, 386, 387, 396.
Delebove, 437.
Delecourt, 196.
Delecroix, 428.
Delecrolière, 150
Deledalle, 432, 444.
Deleferière (seigneurie Jehan de), à Quévy-le-Grand, 153.
Deleforge, 196.
Delefosse, 206, 397, 478.
Deleguste, 454.
Delehaye, 398.
Delelienne, 28, 68.
Delemée, 356, 443.
Delemer, 238.
Delemotte, 369, 378.
Deleneste, 444.
Delens, 180.
Delentre, 276.
Delerne, 447.
Delespessen, 25.
Delespine, 163
Delestraye, 102.
Delestrée, 183.
Deleuze (fief), à Hacquegnies, 397.
Deleval, 457.
Delevigne, 434.
Delferière, 51.
Delfosse, 280.
Delhaye, 80, 102.
Delile, 447.
Delille, 154.
Dellemot, 328.
Delleport, 238.
Dellingmot, 290.
Delmarle, 481, 482.
Delmoth, 237.
Delneste, 482.
Delobber, 416.
Deloideme, 363,
Delplace, 375.
Delrue, 377, 390.
Delsart, 380.
Deltenre, 433.
Delthour, 233.
Deluille, 377.
Delval ou de le Walle (seigneurie), à Chin, 447.
Delyer, 374.
Demanet, 60.
Demeuldre, 182.
Demoulin, 481.
Demsen, 233.
Denain (abbesse de), 268, 269.

Digitized by Google

Denain (seigneurie de l'abbesse de), à Haulchin, 267.
Denain (seigneurie du chapitre Sainte-Ramfroy de), à Angreau, 16.
Dencourt, 50.
Denée (de le), 279, 280, 299.
Denicquet, 247.
Denicquet (Johan) dit Delangle, 271.
Denis, 66, 106, 223, 232, 254, 337, 347.
Dennel, 340.
Denœufbourg, 62, 223.
Denyelle, 346.
Denys, 151.
Depreis, 387, 426.
Deprés, 448.
Depreys, 386, 387, 399.
Depry, 302.
Derache, 403.
Derbaix, 62, 106, 318.
Derbey, 417.
Dergneau, 373.
Derniau, 417.
Deroke, 242.
Deronne, 458. 459.
Derpion, 77, 89.
Derre, 287.
Derveau, 48.
Desalle, 292.
Desandrouin, sgrs. d'Heppignies, 271.
Desandrouin, sgrs. de Lodelinsart, 281.
Desaubeleu, 318.
Desbailles, 224.
Desbuissons, 409.
Descamps, 21, 54, 68, 120, 139, 140, 186, 193, 216, 354, 403, 428, 443, 453.
Descamps (Ghuisse), seigneurie de), à Rouveroy, 317.
Deschamps, 230.
Descault, 477, 480.
Descornay, 186.
Descornet, 365.
Descreur, 135.
Descrolières, 56.
Descroliers, 57, 155.
Desemeries, 88.
Desfrasne, 375.
Desgardins, 158.
Deshayes, 228, 229, 264.
Deskaines, 145.
Desliez (seigneurie de), à Guignies, 396.
Deslins, 332.
Deslomont, 239.
Desmarelière dit Castiau, 113.
Desmaretz, 353.
Desmarez, 154.
Desmorghais (seigneurie de la veuve Jehan), dit Rigault, à Mainvault, 420.
Desmoulins, 100, 131.
Desmoustiers, 153, 386.
Desmoutiés, 196.
Desne, 414.
Desnin, 255.
Desnouwe, 150.
Despans, 227.
Desperies, 176, 177.
Desplancq, 397.
Desplancques, 403, 409, 436.
Depreelleys, 471.
Despres, 446.
Despret, 315, 390.
Despretz, 208, 480.
Despretz, sgrs. de Bois-de-Lessines, 362.
Desprez, 71, 192, 242.
Desquem, 195.
Desquemmes, 25.
Desquesnes, 167.

Digitized by Google

Desreux, 390.
Desromiont, 113.
Desruelles, 83, 84.
Desruez, 28.
Dessus-le-Mont, 184.
Dessus-le-Moustier (de), seigneurs de Noirchain, 143.
Dessous-le-Moustier, sgrs. de Péronnes-lez-Binche, 149.
Destaules, 383.
Dester, 298.
Destet, 233.
Destombe, 403.
Destraux, 136, 323.
Destrées, 276.
Deswastines, 392.
Deswelz, 19, 156.
Deswez, 223.
Dethier, 103.
Deuze (de la), 163.
Devaux, 398.
Dewalle, 453
Dieffe (seigneurie de) ou de la Defflière, à Mont-Saint-Aubert, 427.
Dierignaus, 347.
Diesbecq, 179.
Dieu (Jehan le), 73.
Dieule (le), 467.
Dime-Dieu (seigneurie du sieur de), à Anderlues, 204.
Dinant (de), 303, 372.
Discart, 153.
Disenier, 76.
Disneur (le), 318.
Disse, 151, 312.
Diste, 264.
Doaire (Jehan du), 263.
Dobie, 333.
Doby, 116.
Dochiau, 97.
Docquier, 208.
Dodomont, 328.
Doelies, 41.
Doffut, 216.
Dogny (fief de), à Grandreng, 261.
Doie, 134.
Doien (le), 156.
Doige, dit Bauduin, 154.
Doignon, 399.
Doiseaurieu (seigneurie de), à Arc-Ainières, 348.
Dollempont (fief de) ou du Goblet, à Jollain-Merlin, 408.
Domeau, 263.
Domont (Kerst de), 284.
Domstienne (fief de), à Thieu, 181.
Doncq (seigneurie du), à Estaimbourg, 381.
Dones, 414.
Dongnon (Jehan du), 426.
Donnes, 62.
Donstiennes, 240.
Donze (seigneurie de), ou de Doncq, à Esplechain, 378.
Doreau, 474.
Dorèche, 231.
Doret, 205.
Dorlot, 354.
Douai, 270.
Douaire Notre-Dame d'Alne (seigneurie du), à Donstiennes, 240.
Douaire-Notre-Dame (seigneurie du), à Solre-Saint-Géry, 324.
Doubois, 357.
Doubuisson, 437.
Doubrocquet, 187.
Doubus, 442.

Digitized by Google

Doucamps, 435.
Douch (le), 119, 303, 332.
Douch (seigneurie de Grart le), à Masnuy-Saint-Jean, 117.
Douchomme, 437.
Douchove, 19.
Doufaul, 87.
Douiller (le), 279, 299.
Douillier, 279, 280.
Doulx (le), 167.
Doulx (seigneurie de), à Hacquegnies, 397.
Doulz (de le), 347.
Doulz (le), 244.
Dour, 47, 48.
Dour (Jehan de), 205.
Douré, 51.
Douriaulx, 421.
Douriel, 420.
Douronchaisne, 83.
Doutremer (seigneurie de), a Spiennes, 178.
Doutremont, 230.
Douveau, 102.
Douxchamps, 201, 202.
Doye, 53.
Doye (seigneurie de), à Leuze, 418.
Doyen, 163, 358, 475.
Draghet, 102.
Drapier (le), 127.
Drappier, 404.
Drion, 283.
Druars, 92.
Druart, 66, 106, 149, 154, 278, 474.
Druet, 325.
Drypickel (seigneurie de), à Petit-Enghien, 150.
Dubois, 23, 25, 43, 54, 71, 76, 97 138, 211, 177, 183, 262, 371, 398, 399.
Duboix, 308.
Dubos, 23, 156, 156.
Dubray, 325.
Dubreucq (seigneurie Jacques), dit l'Ostrice, à Erbaut, 58.
Dubrizet, 458.
Dubron, 472.
Dubruecq, 409.
Dubuisson, 20.
Duburet, 471.
Dubrusle, 375.
Duc (le), 194.
Ducarne, 196.
Dudezelle (seigneurie de), à Saint-Symphorien, 165.
Dudicq, 180.
Dudzeele (Errembault de), sgr. de Grandmetz, 395.
Duez, 390.
Dufay, 403.
Dufayt, 179.
Dufief, 410.
Dufour, 183, 191, 472.
Dufrane, 187.
Dufranne, 134.
Dufrasne, 62, 97, 395, 402.
Dufrennoy, 362.
Dugauquier, 362.
Duhot, 158.
Dujardin. 205, 360.
Du Kesnes, 397.
Dulière, 373.
Dulletiers, 150.
Dumay, 144.
Dumont, 22, 179, 229, 238, 480.
Dumortier, 23, 444.
Dunois (comte de), 78.
Dunois (comtes de), sgrs d'Everbecq, 382.
Dupire, 359.
Dupont, 337, 475.

Digitized by Google

Dupret, 163, 368, 426, 443.
Dupuce, 356.
Duquesne. 103, 158, 176, 177, 191, 361, 412, 426, 434, 438, 441, 449.
Durans, 34.
Durant, 35, 36,176, 177,229,286,
Durbuy (prévôté de), 327.
Dure (le), 290.
Durée, 34.
Duret, 368.
Duriaus, 454.
Durieu, 312, 471.
Duriez, 390.
Durlet, 319.
Durot, 451.
Dursens, 84.
Dus (fief Robert li), à Elouges, 53.
Dus (li), 161, 295, 352.
Duterne, 149.
Dutrecque, 317.
Duvinage, 477.
Duvivier, 62.
Duwez, 106.
Dux (li), 88.
Duyelle. 443.
Dymgné, 254,
Dymont (de), 359.

E.

Ecaussines, 49, 91.
Ecaussines (Obert d'), 125.
Ecaussines (Oste d'), 362.
Ecaussines-d'Enghien, 49.
Ecaussines-Lalaing, 49, 52.
Ecaussines (seigneurie d'), dite de la Folie, 49.
Ecaussines-Sainte-Aldegonde, 49.
Ecaussines-Saint-Remy, 49.
Ecaussines (seigneurie Gérard (d'), à Marche-lez-Ecaussines, 115.
Eclattière (seigneurie de l'), à Bièvène, 359.
Eencludt, 187.
Eenhame (abbaye d'), 171, 399, 409, 418. — Ses seigneuries : à Bassilly, 25, à Hellebecq, 399, à Tongre-Notre-Dame, 185, à Tongre-Saint-Martin, 187.
Egidius (maire), 105.
Egmont (d'), 44, 93, 410, 448.
Egmont (d'), sgrs. d'Herchies, 93; — sgrs. de La Hamaide, 410; — sgrs. de Rebaix, 448.
Egmont-Pignatelli (d'), 110 ; seigneurs de Lens, 110.
Eilus, 414.
Elaine veuve delle Motte, 283.
Elaine veuve Gonia, 283.
Ellezelles, 374.
Ellignies-lez-Frasnes, 375.
Ellignies-Sainte-Anne, 376.
Elouges, 53.
Empereur (seigneurie de l'), ou seigneurie du Roi ou de leurs Altesses sérénissimes, à Genly, 72; — à Haine-Saint-Pierre, 263.
Ende (abbaye d'), 409; — (fief de cette abbaye), aux Deux-Acren, 342, 343.
Engelbert, 126.
Enghien, 54, 55, 56, 57, 90, 136, 150, 164, 418.
Enghien (d'), 25, 49, 160, 180, 307. 322. 336, 382, 437, 477.

Digitized by Google

ENGHIEN (fief d'), à Templeuve, 457.
ENGHIEN-LE-CHATEAU, 150.
ENGHIEN-LE-VIEUX, 150.
ENGHIEN (seigneuries d'), à Brasmenil, 365, à Harvengt, 87, à Hoves, 101, à Onnezies, 146, à Ostiches, 436, à Seneffe, 322, à Thieu, 181.
ENGHIEN (d'), ou d'ARENBERG, sgrs. de Bassilly, 25.
ENGHIEN (d'), sgrs. d'Everbecq, 382,
ENGHIEN (d'), sgrs. d'Hennuyères, 91.
ENGHIEN (d'), sgrs. de Presles, 307.
ENGHIEN (d'), sgrs. de Seneffe, 322.
ENGHIEN (d'), sgrs. de Strépy-Bracquegnies, 180.
ENGHIEN (d'), sgrs. de Villers-Poterie, 336.
ENGHIEN (Siger d'), 342.
ENGLEZ (fief de l'), à Ronquières, 160.
ENNETIÈRES (d'), 413.
ENNETIÈRES (d'), sgrs de Laplaigne, 413.
ENTRE-SAMBRE ET MEUSE (l'), 308.
EPINLIEU (abbaye d'), ses seigneuries, à Bauffe, 28, à Hoves, 101, à Neufmaison, 138, à St-Symphorien, 165. — Son abbesse, 165.
EPINOIS, 241.
EPINOIS (comtes d'), sgrs. de Leval, 279.
EPINOY (comte d'), sgr. de Maubray, 422.
EPINOY (d'), 431.
EPINOY (princes d'), sgrs. de Roucourt, 450.
EPINOY (seigneurie d'), à Elouges, 53.
EPINOY (d'), sgrs. de Néchin, 431.
ERBAUS (Andrieus), 36.
ERBAUT, 58.
ERBAUT (Arnould d'), 173.
ERBISŒUL, 59.
ERCLINNE (Martin d'), 210.
ÈRE, 376, 451, 453, 481.
ERNAU, 288.
ERNAULT, 64, 194
ERNAULX, 257.
ERNAUX, 207.
ERNOULS, 88, 154.
ERPION, 241.
ERPION (Piéro d'), 277.
ERQUELINNES, 242.
ERQUENNES, 60.
ERRENBAULT, 444
ESCABÉE (seigneurie d') à Celles, 369.
ESCAILLE et L'ESPINETTE (seigneurie de l'), à Féluy, 246.
ESCAILLE (échevinage de l'), à Saint-Amand lez-Fleurus, 319.
ESCAILLE (seigneuries de l'), à Fayt-lez-Seneffe, 245, à Ronquières, 160.
ESCALLÉS, 118.
ESCALLET, 119, 158.
ESCANAFFLES, 377.
ESCARCHORIAUX, 108.
ESCARDES (Jehans li), 60.
ESCARNE (fief d'), à Herquegies, 402; à Thieulain, 458.
ESCARP (rivière d'), 406.
ESCARSET, 40

Digitized by Google

Escarsset, 184.
Escart (Wattiers del), 404.
Escault, 406.
Escavant, 246.
Eschevin (Jacques), 431.
Eschoiers (li), 456,
Esclaibes (seigneurie Gilles d'), à Ressaix, 315.
Esclaibes et d'Espinoy (seigneur d'), sgr. de Mont-Saint-Aldegonde, 299.
Esclatière (seigneurie de l'), à Horrues, 96.
Esclatière (de l'), sgrs. de Dour, 48.
Escoherie, 326.
Escohiers (li), 118.
Escoliers (li), 407.
Escornaix (seigneurie Robert d'), à Bassilly, 25.
Escouflerie (seigneurie de l'), à Frasnes-lez-Buissenal, 388.
Escripont, 457.
Escuiers (Gilles li), 170.
Escuyer (Oudart l'), sgr. de Guignies, 396.
Eskarsset, 184.
Eskevin (Jacques), 193.
Eskievins (Jehans), 88.
Eslemmes (d'), 89.
Esmorturs (seigneurie d'), ou Vieux-four, à Montrœul-au-Bois, 426.
Espain. 361.
Espaing (seigneurie d'), à Bléaries, 362.
Espallart, 179.
Espanault, 386.
Esparqueaux (seigueurie d'), ou des Parqueaux, à Templeuve, 457.
Espèce (Jakèmes del), 392.
Espiaury, 369.
Espiennes (d'), sgrs. de Noirchain, 188.
Espierre, 384.
Espilles, 443.
Espine (échevinage de l'), Ham-sur-Heure, 265.
Espinleu (d'), 267.
Espinoy (seigneurie d'), à Escanaffles, 377.
Espinoy (fief de l'), à Pottes, 444.
Espinoy (Jean d'), 96.
Espinoyt, 414.
Esplechin, 378.
Esquelin, 395.
Esquelmes, 380.
Estacquet, 100, 180, 192.
Estaimbourg, 380, 438.
Estaimpuis, 381, 384.
Estaluffriel, 387.
Estanart, 446.
Estaqué, 30.
Estienne (Louis), 310.
Estiennes de Rumbecq (d'), baron d'Ère, 453.
Estiévenars, 51.
Estiévenart, 23, 65, 134, 146.
Estiévène, 206, 274.
Estinnes, 37, 38, 61, 63.
Estinnes et Bray, 62, 63.
Estinnes-au-Mont, 38, 242.
Estinnes-au-Val, 38.
Estordeur (Piérart le), 308.
Estoret, 20, 24.
Estrayelles (seigneurie d'), à Taintignies, 456.
Estreux (seigneurie d'), à Rumillies, 451.
Estrike, 414.

Digitized by Google

Estrœvelles (Ernould des), 383.
Etienne, 152.
Etienne, maire de Leuze, 417.
Eugies, 64.
Eugies (d'), 64.
Eurenus, 383.
Eustache, échevin, 247.
Eustache, fils de Gauthier, sgr. du Rœulx, 111.
Euwrart, 469.
Everart, 283.
Everbecq, 382.
Evrard, 69.
Evrard, châtelain de Leuze, 418.
Evrards, 83.
Evrart, 154, 250, 377, 419.
Evregnies, 383, 384.
Evregnies (Willaume d'), 383.
Evresquoy, 308.
Ewedenghien, 433.

F.

Fabri, 461.
Facque, 227.
Facqueceau, 208.
Fagos, 242.
Faignart, 382.
Faille (Engelbert de le), sgr. d'Estaimpuis et de Roncheval, 381.
Failly (Guillaume le), 358.
Faingnes, 77.
Fait (dou), 178, 179.
Falconnier (Michel le), 306.
Fallize, 319.
Falonodeur (le), 156.
Famelart, 191.
Famillereux, 243.
Fandès (Henrar li), 225.
Fannes (Piérars de), 264.
Fanueis, 231.
Fantegnies, 221.
Fantignies (seigneurie de), à Buvrinnes, 227.
Farciennes, 244.
Farcy, 317.
Fariaux (Jacques), sgr. de Maulde, 422.
Farin, Jehan, (seigneurie de), à Harmignies, 85.
Farinart, 191.
Farse, 320.
Fastré, 367.
Fastret, 278.
Fauchy (seigneurie de), à Velaines, 471.
Faucon, 146.
Fauconnier (le), 478.
Faucquemberghe (comte de), sgr. de Forest, baron de Ligne, 386.
Faucquenier (le), 359.
Faucquessau, 208.
Faukeniers (li), 389.
Faulcquet, 395.
Faulx (seigneurie de), à Thieulain, 458.
Faunike, 439.
Fauquemont (de), 194.
Fauquenier, 430.
Fauqueniers, 162.
Faurœulx, 244.
Faux (du), 286.
Faux (fief du), à Seneffe, 322.
Fauvernier, 361.
Fauvette, 270, 294.
Fauvial (seigneurie de Lionne), à Naast, 137.

Digitized by Google

Fauwette, 398.
Favarke (de le), 156, 176.
Favarque (de le), 454.
Favart (Godefroi), sire de Gœgnies, 205
Faveriel (seigneurie Jehan), à Quiévrain, 158.
Favet, 244.
Favier, 333, 379.
Favière, 75.
Favreau (seigneurie de), à Onnezies, 146
Favrel, 438.
Favresse, 339.
Favresse (le), 232.
Fay (seigneurie du), à Velaines, 471.
Fayaux (fief de), à Audregnies, 20.
Fayderbe, 53.
Fayon (seigneurie de), à Rouveroy, 317.
Fays (Colars dou), 301.
Fayt (seigneurie mgr. du), à Mignault, 124 ; — à Peissant, 303.
Fayt (seigneurie du), à Steenkerque, 178.
Fayt-le-Franc, 65.
Fayt-lez-Seneffe, 245.
Febures (li), 414.
Febvre (le), 243, 278.
Febvrimont (de), 51.
Fecheux (seigneurie de), à Hacquegnies, 397.
Feignies, 394.
Fellignies et Godimont (seigneurie de), à Neufville, 139.
Féluy, 246.
Féluy (de), 286.
Fenauls, 106.
Fenault, 428, 429.
Fénezies (de), 274.
Fentiel (dou), 87.
Fer (du), 277.
Ferans, 407.
Ferière (del), 79.
Fermond, (seigneurie de), à Thieulain, 458.
Fernet, 404.
Ferrabras (seigneurie de), à Templeuve, 457.
Ferrière (de le), 78. 146.
Ferron (le). 246.
Féry, 325, 438.
Festiaul (seigneurie Quentin), à Havay et Ihy, 89.
Fèvre (le), 71, 383, 420, 450.
Fèvres (li), 20, 31, 33. 52, 86, 140, 166, 254, 352, 389, 407.
Fief (seigneurie appelée le), à Ellignies-Sainte-Anne, 376.
Fief (du), 447.
Fiefnet (seigneurie de), ou de mgr. de Castiau, à Thieusies, 182.
Fiefvet, 206, 299, 361, 375.
Fiereur (le), 461, 466.
Fierin (Jean) dit le Tourier, 377, 378.
Fierkos, 93.
Fiéverez (li), 33.
Fiévès (li), 456.
Filostreral, maire, 254.
Finet, 238, 367, 422.
Finqueval (seigneurie de), à Templeuve, 457.
Firquin, 392.
Fissans, 170.
Flache (de le), 144.
Flago, 84.
Flamecourt (de), 186.

Digitized by Google

Flamenc, 157, 359, 368, 473.
Flameng (le), 97.
Flameng (seigneurie d'Antoine le), à Neufville, 139.
Flameng (seigneurie de Philippe le), à Thieusies, 182.
Flamengs (li), 364.
Flamens (li), 113, 435, 437.
Flamingi, 461.
Flaminne, 219, 252.
Flamme, 455.
Flandre, 479.
Flandre (comte de), 394, 455.
Flandre (comté de), 219.
Flandres, 406.
Flandres (comtes de), 385.
Flasschoen, 56.
Flecquière (fief de), à Chin, 447
Flénu, 66.
Flénu (seigneuries du), à Jemappes, 106, à Quaregnon, 152.
Fleresuel (Colin de), 247.
Fleschière (seigneurie de la), à Gouy-lez-Piéton, 258.
Flesquières (seigneurie de), à Froyennes, 391.
Fleurquin, 25, 410.
Fleurus, 247.
Flicquière (de le), 98.
Fliémet (seigneurie du), à Sars-la-Bruyère, 170.
Flines (abbye de), 406.
Flines (seigneurie de), à Obigies, 432.
Flobecq, 384.
Flobecq (l'hommage del hoir le maieur de), à Flobecq, 384.
Flobecq (l'hommage del hoir Soickin du Molin à), 385.
Flobecq (seigneurie de), à Ollignies, 435.
Flocquez, 167.
Floquet, 180, 445.
Floreffe (abbaye de), 302. — Ses seigneuries, à Obaix, 302, à Thimeon, 327.
Floreffe (seigneurie N.-D. de), à Acoz, 202.
Floren, 290.
Florench (de), 456.
Florenne, 393.
Florennes, 217.
Florennes (abbaye de), 76.
Florent, 271.
Florent (seigneurie de), à Taintignies, 456.
Florival ou la Motte de Judas (fief de), à Froyennes, 391.
Florival (fief de), à Rameignies-Chin, 446.
Florizoul (fief de la cense de), à Fleurus, 247.
Florquin, 453.
Foingnes, 77.
Foisselars, 125.
Foitre (le), 246.
Folie (seigneurie de la), à Ecaussines-d'Enghien, 50.
Folmanoirs, 454.
Folmariet, 176.
Folvisage, 460.
Fomanoirs, 454.
Fontaine, 89, 103, 182, 227.
Fontaine (de le), 131, 180, 363, 394, 434.
Fontaine-l'Evêque, 204, 248.
Fontaine (seigneurie du baron de), à Anderlues, 204.
Fontaine-Valmont, 249.
Fontaynne (de le), 473.

Digitized by Google

Fontenelle (seigneurie de), à Brasmenil, 365 ; à Nalinnes, 302.
Fontenich (seigneurie du), à Wasmes, 194.
Fontenis (seigneurie de), à Péronnes-lez-Binche, 149.
Fontenoi, 386.
Fontenoit (seigneurie du), à Wasmes, 194.
Fontenoy, 346.
Forchies-la-Marche, 250.
Fordes (seigneurie de), à Hove), 101.
Forest (Bertrand de), 97.
Forest, 386.
Forest (fief de), à Flobecq, 385.
Foresteau (seigneurie du), à Velaines, 471.
Forestier, 76.
Forestiers (li), 274, 287.
Forge, 250.
Forge (del), 257.
Forge (de le) dit Candeille, 18.
Forge (de le), 62, 178, 186, 270.
Forier, 208.
Foriest (dou), 389.
Formentin, 217.
Fort (le), 226, 335, 461.
Fortamps, 316.
Fortius, 106.
Fosse, 254.
Fosse (chapitre de), 301.
Fosse (Waultier de), 321.
Fosse (de le), 131, 158, 162, 354, 388, 389, 393.
Fosse (seigneurie Jacquemart de le), à Willaupuis, 480.
Fosse (del), 249, 257, 275.
Fosset (dou), 48, 131.
Fosset (du), 215, 216, 278, 334.
Fosseur (le), 272.
Fosseux (de), sgrs. d'Heppignies, 271; de Warcoing, 476.
Fostier, 51, 123, 320.
Foucart, 75, 430.
Fouccart, 441.
Fouckars, 421.
Fouckart, 114, 407.
Foulenc, 67.
Foullon, 62.
Foullon (Jehan le), 325.
Foulons (Jakemars li), 213.
Foulwin, 137.
Foucquart, 422.
Fouquart, 375.
Four (dou), 98, 119, 259, 330, 414.
Four (du), dit Fourneau, 181.
Four (du) 186, 270.
Fourbechies, hameau de Froidchapelle, 251, 252.
Fourdin, 360, 430, 433.
Fouret, 376, 386, 387, 426.
Fourez, 397.
Fourmanoir, 444.
Fourmanoir de la Cazerie (de), sgrs. de Celles, 369.
Fourmathot (hameau de Macquenoise), 285.
Fourmens, 161.
Fourment, 205.
Fournier (le), 149.
Fourquepire, hameau d'Ellezelles, 373.
Foyau (seigneurie de), à Havré, 90.
Foywau, 76.
Fraesne (du), 265.
Frasne (seigneurie Thiery du), à Mainvault, 420.
Fraisne (du), 73.

Digitized by Google

Frameries, 64, 69, 108.
Franc-Manteau ou Froimantiel (seigneurie du), à Maulde, 422.
Francart, 229
France, 479.
France (Pierre), 477.
Franche-Draperie (seigneurie de la), à Mons, 129.
Franche-prévoté (seigneurie de la), à Horrues, 96.
Franchois, 92, 123, 135, 146, 177, 233, 356, 370, 458, 459, 475, 481.
Franchoy, 289.
Franck, 289.
Franck (de), sgrs. de Mellet, 289.
Franckart, 136.
Franco de Sommo ville (Dassonleville), 289.
François, 97, 102, 116.
François (li), 178.
Francon, évêque de Liége, 329.
Francq 178.
Francq, (le), 130.
Francquart, 36, 246.
Francque, 91, 343, 359.
Francquet, 97.
Francqueville, 397.
Francs-Maiseaux (seigneurie des), à Wasmes, 194.
Franeau d'Hyon, sgrs. de Blaregnies, 29.
Frankart, 246.
Frankaus, 341.
Franke, 121.
Franquedael, (fief), à Wez-Velvain. 479.
Franquet, 190.
Frapart, 369.
Frasies (dépendance de Grandrieu), 263.
Frasne (de), 47.
Frasne (du), 69, 73, 170, 194.
Frasne (fief du) ou seigneurie d'Arnould de Limoge, à Mainvault, 420.
Frasnes (de), sgrs. d'Estaimbourg, 380.
Frasnes-lez-Buissenal, 366, 387, 429.
Frasnes-lez-Gosselies, 251.
Freipiel (seigneurie Jakes), à Tongre-Notre-Dame, 185.
Freken (seigneurie de Gérard), à Ostiches, 436.
Fremiet, 338.
Freniault, 445.
Fresne (du), 421.
Fresnoy (seigneurie du), à Celles.
Friart, 140, 179.
Fricars, 435.
Froicappielle (Jehans dis Kamus de), 129.
Froid-chapelle, 251, 252.
Froidmont, 389.
Froidmont (de), 176.
Froignoulle, 257.
Froimont (de), 32, 131, 166, 183, 184, 194, 394.
Froimont (fief de), à Bassilly, 25.
Froimont (seigneurie Melchior de), à Fouleng, 67.
Froissart, 219.
Frougnars, 106.
Froussars, 220.
Froyennes, 390.
Froymont (de), 97.
Fruissars, 220.

Digitized by Google

Frumignes (de), 247.
Fulbert, 289.
Fures, 368.
Furrin, 177.
Fut, 71.

G.

Gachellie (de), 273.
Gaest (de), sgrs. de Braffe, 364.
Gage (seigneurie de), dite de la Faillerie, à Celles, 369.
Gages, 70.
Gages (Hugues de), 69.
Gaillard (seigneurie de), à Anserœul, 344.
Gailles, 43.
Gaillet, 84.
Gaillier, 232, 326.
Gaillier (du), 51, 91.
Gaillière, 167.
Gaine et Capon (seigneurie de), à Saint-Pierre-Capelle, 164.
Galée (de), 370.
Galhaut (seigneurie de), à Hérinnes, 400; à Pottes, 444.
Gallaix, 391.
Gallant, 238.
Gallemarce, 58.
Gallet, 106, 477.
Galliot, 23.
Gallois, 283.
Gallot, 284.
Galmart, 70.
Galons, 129.
Gamblies (de), 231.
Gammerages (seigneurie de), 178.
Gamselle, 38.
Gamselle (de), 62.
Gand, 270.
Gand (abbaye Saint-Pierre de), 139.
Gand (abbé de Saint-Pierre de), 353.
Gand (justice de l'abbaye de Saint-Pierre de), à Hollain, 404.
Gand (de), 280, 466.
Gand (seigneurie du vicomte de), à Saint-Vaast, 168.
Gand (de), sgr. de Châtelineau, 232.
Gand (de), sgr. de Liberchies, 280.
Gand-Vilain (de), 477.
Gand-Vilain (de), sgrs. de Braffe, 364.
Ganors, 107.
Gant (de), 435.
Garbet, 173.
Garchon, 354, 441.
Garde, 418.
Gardins (del), 409.
Gardin (du), 390, 409, 431, 449, 451, 456, 457.
Gardin (seigneurie du), à Tongre-Notre-Dame, 185.
Garem (du), 372.
Garin, 477.
Garitte, 81.
Garot, 273.
Garotez, 273.
Garoux, 283.
Gasebecq (seigneurie de), à Saint-Vaast, 168.
Gathier, 219.
Gaudier, 100.
Gaudiers, 323.
Gaudisier, 207.
Gaudy, 207.

Digitized by Google

Gaulchier, 282.
Gaulx, 312.
Gauquier, hameau d'Ellezelles, 375.
Gaurain, 418.
Gaurain-Ramecroix, 392.
Gauthier (châtelain d'Ath), 111.
Gautier, 261.
Gaux, 313.
Gaveriaux, 287.
Gavre (de), 32, 44, 64, 110, 178, 295, 458.
Gavre (de), sgr. de Frézin, 435; de Lens, 110; de Monceau-sur-Sambre, 295; de Steenkerque, 178.
Gavre (de), sgrs. d'Eugies, 64.
Gavre (seigneurie de la princesse de), à Rebaix, 448.
Gay (de), 125.
Gazault, 28.
Gellée, 78.
Gembloux (seigneurie du sieur de), à Anderlues, 204.
Gembloux (seigneurie Colart de), à Ansuelle et Gœgnies, 205.
Genly, 64, 72.
Geline, 259.
Genblues (Thumas de), 129.
Genestriaux, 252.
Genli (Colars de), 129.
Genlis (seigneurie Willaume de), à Jurbise, 107.
George, 230, 282.
Gérar, 297.
Gérard, 330, 386.
Gérard, seigneur de Gosselies et de Marbais, 257.
Gérard, sire de Rebaix, 433.
Gérars, 62, 122.
Gérart, 226, 240, 257.
Gérart (Jean), dit Polet, 248.
Gérin, 192.
Germanbroucq (fief de), à Hoves, 101.
Germignies (seigneurie de), à Celles, 369; — à Pottes, 444.
Germignies (seigneurie des Grans cens de), à Hérinnes, 400; — à Pottes, 400.
Germignies (seigneurie des Menus cens de), à Hérinnes, 400.
Géro, 238.
Gerpinnes, 253, 254, 336.
Gerpinnes (Grigoire de), 254.
Gervaise, 424.
Gervaise (seigneurie Jehan), à Boussu, 34.
Geude, 338.
Ghage (de), 28.
Ghaillet, 301.
Ghainselle, 64.
Ghar (le), 405.
Gharin, 443.
Gharitte 81.
Ghasebecq (seigneurie de), à Haine-Saint-Pierrs, 263.
Ghassebecq (seigneurie de), à Houdeng-Gœgnies, 99.
Ghaucourt, (seigneurie de), à Gages, 71.
Ghaune (le), 362.
Gheert, 343.
Gheine (del), 55.
Ghelés, 166.
Ghelet (seigneurie de Hostelet), à Maurage, 120.
Ghelin (fief de), à Tourpes, 469.
Ghenichon (Jehan le), 257.
Gheslan, 409.
Gheulerial, 255.

Digitized by Google

Ghibrechies (seigneurie de), à Béclers, 356.
Ghiernarmeis (seigneurie de), à Havinnes, 393 ; — à Gaurain-Ramecroix, 393.
Ghillebiers, 440.
Ghillot, 18, 156.
Ghinie, 179.
Ghios, 140.
Ghiskière, 364.
Ghislain, 97, 326, 404.
Ghislain, châtelain de Beaumont, 332, 383.
Ghislains, 189. 442.
Ghislenghien, 88, 393, 482.
Ghislenghien (abbaye de), 171, 191, 415.
Ghislenghien (abbaye de), ses seigneuries à Bouvignies, 363 ; à Erbaut, 58 ; à Erbisœul, 59 ; à Gibecq, 76 ; à Ghislenghien, 393 ; à Lanquesaint, 411 ; à Mainvault, 420 ; à Vieux-Ath, 350, à Wasmes, 193.
Ghislenghien (seigneurie Ernaut de), à Neufville, 139.
Ghissegnies, hameau de Pipaix. 440.
Ghissegnies (seigneurie de), à Hérinnes, 400.
Ghlin, 74.
Ghobert, 73, 153, 193, 348.
Ghobert (fief), à Silly, 171.
Ghobin, 73.
Ghobled, 121.
Ghodart, 31, 157.
Ghodeffroit, 156.
Ghodeffroy, 30, 118.
Ghohelet, 167.
Ghommelz, 445.
Ghontis, 85.
Ghorés, 140.
Ghoret, 118, 182.
Ghoret (fief), à Ronquières, 160.
Ghossart, 21, 135.
Ghosse, 344, 345.
Ghosseau, 325, 474.
Ghosselies (de), 152, 246.
Ghossuin, 299.
Ghouset, 138.
Ghoussé, 138.
Ghouvregny (seigneurie de), à Hérinnes. 400.
Ghoy. Voyez supplément.
Ghoy (de), 93, 184, 370, 477.
Ghoy-sur-Sambre, 273, 321.
Ghuillos, 154.
Ghyart, 178.
Gibecq. 76.
Gibiecq (de), 76.
Gielleman, 83.
Giellemans, 264.
Gierlemant, 84.
Giermains, 125.
Giffroy, 123.
Gilars, 319.
Gilbert, 43, 289, 335.
Gilbert ou Gislebert, chancelier, 141.
Gilbier, 313.
Gilbiert. 290.
Giliart, 279.
Gilion, 155.
Gillars, 108.
Gillart, 168.
Gille, 217, 377, 325, 397.
Gillebiers, 34.
Gillebiert, 35.
Gilleman, 92.
Gillequin, 139, 140.

Digitized by Google

Gilles 171.
Gilles, maire de Bauffe, 28.
Gilles, seigneur de Preux, 130.
Gilles, seigneur de Chimai, 293, 294.
Gillet, 278, 470.
Gilliar, 313.
Gilliart, 214, 224, 245, 251, 271.
Gilliers, 255.
Gillion, 136.
Gillo, 328.
Gillon (Jehan), dit Rosti, 246.
Gillot, 65.
Gilly, 230, 255.
Gilot, 200, 201, 202, 315.
Gilquin, 108, 118.
Giois, 27.
Gislebert, 141, 293.
Givry, 76, 77.
Givry (Jehan de), 156.
Givry (seigneurie Jehan de), à Quévy-le-Petit, 155.
Glarges (seigneurie de Thomas de), à Horrues, 96.
Glarges (de), seigneurs de Marchipont, 116.
Gleneur (Gilliart le), 363.
Glicée, 232.
Glignies (de), 446.
Glisoeul (de la), 114.
Glisoelle (seigneurie Charles de la), à Maffles, 113.
Glisœul (seigneurie Gilles de le), à Grandreng, 261.
Glisoulz, 372.
Gloire, 137.
Glore, 137.
Glore (de), 363,
Glorieux, 356.
Glymes (de), 224.
Glymes (de), sgrs. de Châtelineau, 232; — de Mellet, 289.
Gobert, 138, 208, 219, 277. 364.
Gobert (seigneurie Jean), à Escanaffles. 377.
Gobin, 205.
Gobines. 276.
Gochillies (l'aluet de), 257.
Godars, 139, 376.
Godart, 320.
Godarville, 256.
Godaumont (de), 393.
Godda, 240.
Goddart, 240.
Goddefroy, 332.
Godebrie (seigneurie de), à Hérinnes, 400.
Godebry, 428.
Godeffrois, 30.
Godeffroy, 278.
Godefroid, mayeur de Casteau, 42.
Godefroid (fief appelé Bois), à Ansuelle et Gœgnies, 205.
Godefroid-le-Captif, 139, 159.
Godefroit, 119.
Godefroy III, duc de Lothier, comte de Louvain, 251.
Godefroy, 404.
Godelent (le), 460.
Goden, 341.
Godescal, sgr. de Montignies-sur-Sambre, 298.
Godescal de Lovernal, 336.
Godescault, 398,
Godfroid, 239.
Godimus, 241.
Godineau, 239.
Gœgnies (de), 60, 181, 304.
Gœgnies-Chaussée, 78.

Digitized by Google

Gœgnies, hameau d'Anderlues, 204.
Gœgnies (seigneuries de), à Boussoit, 34, à Maurage. 120, à Strépy-Bracquegnies, 180.
Gœmundo, maiore de Kevi, 155.
Goffa, 338.
Goffar (Jonet), de Viler, 272.
Goffart, 239, 288.
Goffaux, 335.
Gognies (de), sgrs. de Fayt-lez-Seneffe, 245.
Goignies (de), 78.
Gombaut, 383.
Gombersart (de), 217.
Gomermont (de), 127.
Gommenpont, hameau d'Ostiches, 436.
Gondregnies, 80, 171.
Gondry, 54,
Goniaux, 267.
Gonnet, 227.
Gontreuil (fief de), à Quévy-le-Grand, 154.
Gontrœul (seigneurie de), à Gœgnies-Chaussée, 78.
Goret, 102, 179.
Goret, seigneur de Marchipont, 116.
Gormin, 460.
Gossart, 20, 135, 302.
Gossealz, 290.
Gosseau, 102.
Gosselies, 256, 280, 338.
Gosset, 325.
Gossia, 328.
Gossiaus, 88.
Gossiaux, 341.
Gossuin, 279, 281, 299, 431, 460.
Gossuin, maire de Ghlin, 74.
Gottignies, 80.
Gottignies (seigneurie Ansseau de), à Gottignies, 81.
Gottignies (de), sgrs. de Steenkerque, 178.
Gougnies, 258.
Gourdin, 450.
Goudt (de), 396.
Goutiers, 162.
Gouvergnies (seigneurie de), à Quartes, 445.
Gouvion, 442.
Gouy (de), 424, 450, 457.
Gouy-lez-Piéton, 256, 258.
Goy (Alix de), 69.
Goye (le), 338.
Gozée, 259, 260, 261.
Gozée (Charles de), 250.
Gozées (Hubert de), 328.
Graindors, 106.
Grand, 41.
Grand-Bailli (seigneurie du), à Celles, 369.
Grandbrœucq (de), 428, 429.
Grandbrœucq (seigneurie de), à Escanaffles, 377.
Grand-Campagne (fief de), à Gœgnies-Chaussée, 78.
Grand'champs (fief des), à Thieu, 181,
Grand-Chasteler (seigneurie du), à Celles, 369.
Grande-Mairie de Jurbise, 107.
Grange (de la), 39.
Grandglise, 394, 455.
Grandineau, 208
Grand-lez, 338.
Grand-Manaing (seigneurie du), à Kain, 409.
Grandmetz, 395.
Grandmetz (Guillaume de), 395.
Grand-Mortier (seigneurie du), à Thieulain, 458.
Grandreng, 261, 262.
Grandreng (de), sgrs. de Peissant, 303.

Digitized by Google

Grandrieu, 263.
Grands-Sars (seigneurie des), à Isières, 407.
Grandsart (seigneurie de), à Maffles, 113.
Grand et Petit-Roussy, (seigneurie des), à Petit-Enghien, 150.
Grand-Tilleul (seigneurie du), à Petit-Enghien, 150
Grans (li). 88, 131, 372.
Grant (le), 266.
Grantmont (Jehan de), 370.
Grantrieu (fief de), à Frasnes-lez-Buissenal, 388.
Grantsens, 86.
Grard-Croix (seigneurie de la), à Froyennes, 391.
Grars, 42.
Grart, 41, 172, 284.
Grart, fils du mayeur d'Ellezelles, 374.
Grart, sgr. de Ville et de Mortagne, 473.
Grassins, 263.
Graty (seigneurie de), à Hoves, 101.
Graty (fief du), à Féluy, 246.
Grawet, 321.
Grégoire, 89, 358. 474.
Grenet, 219.
Grenons, 87.
Gresve (le), 343.
Greukes, 89.
Grevaus, 295.
Grez (fief de), à Herchies, 93.
Grez (de), sgrs. de Rouveroy, 317.
Griffon, 154, 260.
Grignart, 314, 401.
Grignart (seigneurie de), à Sars-la-Buissière, 321.
Grignez, 283.
Grigoire, 19, 280, 398.
Grigore, 294.
Grigores, 142.
Griheis, 52.
Grimbergh (de), sgrs. d'Angreau, 16.
Grimberghe (de), 450.
Grimberghe (Jean de), sgr. de Rumes et d'Asques, 451.
Grincourt (seigneurie de), à Néchin, 431.
Grippias, 334.
Gris (li), 131.
Grisœul (fief de), à Pâturages, 148.
Grissembien, 372.
Grois-Beecq ou Grosbec (seigneurie de), à Guignies, 396.
Gron, 422.
Gros (li), 103.
Grosage, 82.
Grosbecq (mgr. de), 369.
Grosmont (seigneurie de), à Brasmenil, 365.
Grougnet, 28.
Grousage (Robiers dou), 357.
Grue (le). 340.
Gruier, 278.
Grulois, 379.
Grullois, 451.
Grumeau, 102, 140.
Grumiau, 361.
Grumiaus, 109.
Grurie (fief de la), à Templeuve, 457.
Gruwois, 379.
Gueule (seigneurie del), à Kain, 409.
Gui, comte de Flandre, 416.
Guignies, 396.

Digitized by Google

Guignies (de), 396.
Guildoff, 288.
Guillain (fief), à Frasnes-lez-Buissenal, 388.
Guillaume, 318.
Guillaume, comte de Hainaut, 12, 127.
Guillaume Ier, comte de Hainaut, 72, 199, 349, 465.
Guillaume IV, comte de Hainaut, 45, 128, 189, 350.
Guilmin, 201, 202, 319.
Guises, 123.
Guize (de), 409.
Gunnerye (seigneurie de), à Escanaffles, 377.
Guy, comte de Flandre, 385.
Gyl, 297.

H.

Hacardeau, 292.
Hachet, 65, 118, 119.
Hacq, 311.
Hacquardeau, 169.
Hacquegnies, 397, 426.
Haie (seigneurie de la), à Celles, 369.
Haie (de le), 266, 388, 389.
Haies (seigneurie des), à Velaines, 471.
Haimasure (de), 401.
Hain (du), 236.
Hainaut, 171, 278, 340, 366, 423, 446, 448, 473, 479.
Hainaut (comte de), 62, 80, 81, 85, 105, 109, 115, 136, 139, 141, 161, 174, 189, 192, 206, 293, 394, 409, 455, 465. — Ses seigneuries, à Angre, 15, à Beaumont, 210, à Fayt-le-Franc, 65, à Frameries, 69, à Genly, 72, à Gottignies, 81, à Harmignies, 85, à Houdeng-Gœgnies, 99, à Jemappes, 105, à Lanquesaint, 411, à Marches-lez-Ecaussinnes, 115, à Maurage, 120, à Merbes-Sainte-Marie, 292, à Mignault, 123, à Ogy, 434, à Quaregnon, 152, à Rœulx, 111, au Vieux-Ath, 350, à Virelles, 337.
Hainaut (comtes de), 35, 65, 204, 210, 222, 385.
Hainaut (comtes de), seigneurs d'Angre, 15, de Jemappes, 105, de Rœulx, 111.
Hainaut (seigneurie mgr. le sénéchal de), à Saint-Symphorien, 165.
Hainaut (comté de), 63, 204, 209, 219, 244, 295, 331, 406.
Hainaut (cour féodale de), 160, 181, 215, 241, 250, 314, 317, 324, 343.
Hainaut (grand bailli de), 40, 208.
Hainaut (madame la comtesse de), 161.
Haine-Saint-Paul, 83.
Haine-Saint-Pierre, 263, 274.
Hainin, 84.
Hainin (de), seigneur de Noirchain, 143.
Hainin (seigneurie Jehan de), à Gages, 71.
Hairet, 291.
Haironfontaine (seigneurie du chapelain de), à Bougnies, 32.
Haisse (de le), 347.
Haizette, hameau d'Ellezelles, 375.

Digitized by Google

Hallemans, 115.
Halles (li), 242.
Hallés, 88, 290.
Hallet, 248, 334.
Hallets (seigneuries des), à Seneffe, 322.
Halewin (de), 372.
Halte (Gilles), 167.
Halvin (de), 451.
Ham-sur-Heure, 265.
Hamaide, 51.
Hamaide (La), 417.
Hamaide (de La), 91, 388, 475.
Hamaide (fief de la), à Pecq, 438.
Hamaide (de la), seigneurs d'Anvaing, 347; — d'Henripont, 91; — de Rebaix, 351, 448.
Hamaide (Jehan de le), sire de Willen, 448.
Hamal (de), 295.
Hamal (seigneurie de), à Courcelles, 237.
Hamal (de), sgrs. d'Heppignies, 271; de Monceau-sur-Sambre, 295; de Mont-Saint-Aubert, 427.
Hamedde (de le), 274,
Hamel (dou), 383,
Hamel (seigneurie de), à Esplechin, 379; à Haulchin, 268, 269, 270.
Hamenne (del), 345.
Hamericourt ou Hemricourt (de), sgrs. de Mont-Sainte Aldegonde; 299.
Hamons (Jehans) de Vaulx, 467.
Hanbirgeur (Bauduin le), 301.
Hanebicque (de), 471.
Haneffe, 123.
Hankman, 359.
Hanet, 316.
Haneton (hameau de Boussu), 34.
Hanicq, 246.
Hanit, 432.
Hanna, 91.
Hannart, 265.
Hannecart, 477.
Hannekart, 245
Hannekink, 242.
Hanneron, 195.
Hanneton, 443.
Hanno, 325.
Hannoset (d'), sgrs. de Villers-Perwin, 335.
Hannoulle, 313.
Hannoye (de), seigneurs de Marchipont, 116.
Hanocques, 378.
Hanon, 83.
Hanons. 169.
Hanos, 421.
Hanot, sgrs. de Bougnies, 32.
Hanoteau, 296.
Hanotiel. 359.
Hantes-Wihéries, 266.
Hanus, 283, 321.
Haoustin, 245.
Harbenchon (seigneurie d'), ou de l'abbaye d'Hautmont, à Gœgnies-Chaussée, 78.
Harbil (seigneurie Briffault du), à Saint-Sauveur. 454.
Harbit (seigneurie du), à Anserœul, 344.
Harcourt (Jean), évêque d'Amiens, 359.
Harchies, 397.
Harchies (de), 345, 427, 478.
Harchies (Philippe de), sgr. de Forest, 386.

Digitized by Google

Harchies (de), sgrs. de Sars-la-Bruyère, 170.
Hardempont (seigneurie d'), à Chièvres, 44; — à Huisseignies, 102; — à Ladeuze, 109.
Hardimelz (seigneurie de Piérot de), à Bouvignies, 363.
Hardiplancq (seigneurie d'), à Blandain, 360.
Hardit, 393.
Harduin, 122, 126, 127, 173.
Hardy, 215, 394.
Harmegnies (Jean de), 183.
Harmignies, 85.
Harven (de), 157.
Harvengt, 21, 86, 87.
Hasart, 156.
Hasmeau (Florent du), 241.
Hasnon (abbaye d'), 133.
Hasnon (abbaye d'), 133; ses seigneuries, à Genly, 16, à Leers-Nord, 414, à Montignies-lez-Lens, 133, à Neufville, 139.
Haspre (de), 205.
Haspre (seigneurie Colart de), à Quévy-le-Grand, 153.
Hassebecq (de), 181.
Hattin, 98.
Haubrin (de), 338.
Hauchin (de), 119, 125, 130, 219.
Hauchin (seigneurie Obert de), à Mignault, 124.
Haucroix, 116.
Haudion, 446.
Haudion (Jehans de), 456.
Haudion (seigneurie de), à Ere, 376; — à Hertain, 403.
Haudion (mouvance Colart de), à Jollain-Merlin, 408.
Haudion (seigneurie d'), à Willemeau, 481.
Haudioncelle, 446.
Haulchamps, 280.
Haulchin, 266, 267, 268, 269.
Haulchon, 245.
Hauldroit ou Hodroit (fief de), à Joncret, 272.
Haultmonfayt (seigneurie de), à Mont-Sainte-Geneviève, 299,
Haulrens (de), 77.
Hault (Guillaume), 395.
Haultomme, 245.
Haultrive (de), 421.
Haurut, 98.
Haussy (seigneurie de), à Irchonwelz, 104.
Haut-Avesnes (commanderie de), 452.
Haut-Bois (seigneurie du), à Blaton, 361.
Haut-Pont (seigneurie de), à Néchin, 431.
Haute-Appartenance (seigneurie de la), à Bruyelles, 366.
Hautecourt (seigneurie de), à Isières, 407.
Haute-Loge (ferme de la), à Howardries, 406.
Hauts-Brœques (fief des), à Silly, 171.
Hautmont (abbaye d'), 76, 313. — Ses seigneuries, à Givry, 77, à Elouges, 53, à Havay et Ihy, 89, à Leval-Trahégnies, 279. à Maurage, 120. — Sa seigneurie ou seigneurie d'Harbenchon, à Gœgnies-Chaussée, 78.
Hautrage, 88.
Hautrive (de), 398.
Hauwiaulx, 169.

Digitized by Google

Hauwit, 50.
Havay (Olivier d'), 262.
Havay et Ihy, 88, 89.
Havelo (seigneurie de), à Marcq, 117.
Havelron, 137.
Havemans, 101.
Haverlan, 211.
Havertin, 152.
Havinnes, 398.
Havré, 78, 88, 90, 165, 359, 382.
Havré (André d'), 308.
Havré (seigneuries d'), aux Deux-Acren, 343, à Ghlin, 74, à Harvengt, 87, à Haulchin, 267, à Mainvault, 420, à Mons, 126, à Neufmaison, 138, à Quévy-le-Grand, 153, à Quévy-le-Petit, 155, à Thieusies, 182.
Havré (sgrs d'), 74
Havrech (Jehans d'), 152.
Havrelant, 332.
Havrie (seigneurie de l'), à Leers-Nord, 414.
Haye (de la), 374.
Haye (cour de la), à Gouy-lez-Piéton, 258.
Haye (échevinage de la), à Brigode, dépendance de Saint-Amand-lez-Fleurus, 319.
Haye (fief de la), à Lens, 110.
Haye (seigneurie de la), à Gottignies, 81 ; à Havay et Ihy, 88 ; à Petit-Enghien, 150 ; à Pottes, 444 ; — à Wanfercée-Baulet, 338.
Haye (de le), 71, 76, 187, 344, 400, 401, 423, 458.
Haye (seigneurie de la cour del), à Frasnes-lez-Gosselies, 251.
Haye (fief de le), aux Deux-342.
Haye (seigneurie de Le), à Sars-la-Bruyère, 170.
Hayemont (fief des, à Silly, 171.
Hayes (des), 138.
Haynault, 406.
Hayne, 243.
Haynin (de), 125.
Haynin (Jehan de), dit le Pety, 58.
Haynin (seigneurie de), à Maurage, 120.
Haynnau (Jehan), 449.
Haynnau (de), 237.
Haynnault (de), 226
Haynnaut (de), 226.
Haynne (de), 166, 167.
Haynnin (de), 106
Hayois, 28.
Hazart (abbé), 94.
Hazebin, 284.
Hazerie (seigneurie de), à Olligies, 435.
Hazoit (seigneurie du), à Everbecq, 382.
Hebrant, 121.
Hébrau, 190.
Hecq, 204, 206, 264, 326.
Hecque, 149, 228, 237, 264.
Hector, sire de Tongre, 185.
Hée (seigneurie de la), à Bauffe, 28.
Hélain, 316.
Helbois, 426.
Helchuelz (Nicolas de), 388.
Helcin (de), 432.
Helcuwés (de), 389.
Helebieke, 39
Helfault (seigneurie David de), à Quévy-le-Petit, 155.

Digitized by Google

Hellart (fief), à Maffles, 113.
Hellebecq, 399.
Hellebiecque (Watiers de), 448. 449.
Hellemmes (seigneurie de), à Kain, 409.
Hellin, 428.
Hellins, 93, 97, 407.
Helson, 283.
Hem (seigneurie Jehan de), à Ostiches, 436.
Hem (dou), 383.
Hembise (seigneurie d'), à Brugelette, 38; — à Cambron-Saint Vincent, 41.
Hembize (seigneurie d', à Mainvault, 420,
Hemenne, 251.
Hemetines (de), sgrs. de Wangenies, 339.
Hemmetines et Quillon (village d'), 76.
Hemricourt ou Hamericourt, 299.
Henaut, 134.
Henchies. 264.
Henebert, 398.
Henemans, 254.
Henne, 274.
Hennebaut, 385.
Hennebert, 356, 387.
Hennecart, 211.
Hennekars, 120, 121.
Hennekin, dit Clamin Frongnart, 232.
Hennequinet, 71.
Hennin-Liétard de Boussu. sgrs. de Blaregnies, 30; — sgrs. de Fayt-le-Franc, 65.
Hennin-Liétard de Boussu (seigneurie de), à Blaugies, 30.
Hennocq (seigneurie du), à Froyennes, 391.
Hennotte, 255.
Hennuyère, 90.
Henocq, 60.
Henot, 18.
Henquart, 249.
Henquinia, 281.
Henra, 272.
Henrart, 223.
Henri l'Aveugle, comte de Namur, 247.
Henri, châtelain de Mons, 174.
Henri dit de le Dale, 115.
Henri I, duc de Brabant, 218.
Henri, duc de Lothier, 251.
Henri, échevin de Cambron, 40.
Henri, mayeur de Wasmes, 477.
Henriars, 170
Henricus, mayeur de Gozée, 259, 260.
Henrion, 255.
Henripont, 91.
Henripont (de), 149, 169.
Henripont (seigneurie d'), à Ecaussines-d'Enghien, 50.
Henrotte, 50, 51.
Henry, 100, 136, 144.
Hensies, 92.
Heppignies, 271, 334.
Hequembrant, 203.
Herbain, 62.
Herbaut, 390.
Herbichame (de', 194.
Herbières (fiefdes), à Baudour. 27.
Herbin, 205.
Herchies, 93.
Herchies (d'), 86, 219.
Hercle, 62.
Herculis, 167.

Digitized by Google

Herechouwés (de), 389.
Herele (Renardus), échevin de Bray, 37.
Hergies (seigneurie de), à Frasnes-lez-Buissenal, 288.
Hergo, 67.
Hériamont (seigneurie de), à Pont-à-Celles, 306.
Hérier, 472.
Hérimelz (seigneurie d'), à Bauffe, 28 ; — à Brugelette, 38 ; — à Cambron-Casteau, 40 ; — à Mévergnies, 122.
Hérimelz (seigneurie Pinkart de), à Ollignies, 435.
Hérimetz (seigneurie de), à Chièvres, 44 ; — ou de la chapelle, à Mignault, 123.
Hérimez (d'), sgrs. d'Herchies, 93.
Hérimez (Pinckart de), 178.
Hérinnes, 164, 400, 401, 428. 444,
Hérissem (de), sgrs. de Wangenies, 339.
Herlepin, 471, 472.
Herman, 149.
Hermant, 169,
Herquegies, 402. 424.
Hertain, 403.
Hesbin, 237.
Hespel, 457.
Hétermy (d'), sgrs. de Peissant, 303.
Heu (de), 186.
Heuleu (seigneurie de), à Anderlues, 204.
Heuvelecx, 359.
Hevrars, 163.
Heyne, 280
Heynne, 237.
Hierremary, 150.
Hingne, 273.
Hion (fief de), à Silly, 171.
Hircholx, 84.
Hirsoul, 264.
Hisdebrand, échevin, 168.
Hockars, 87.
Hocquart, 18, 21.
Hodiart, 452.
Hodiniel, 69.
Hodroit ou Hauldroit (fief de), à Joncret, 272.
Hoellieu, 146.
Hoicte, 262.
Hokart, 18.
Hokeriaux, 48.
Hokes, 437.
Holdre (seigneurie de), à Hoves, 101.
Hollain, 365, 403, 404.
Hollande (Jean de), 475.
Hollay (seigneurie du Petit-), à Celles, 369.
Holstrée (de le), 150.
Hom (de), 153.
Hom (seigneurie Jehan de), à Bougnies, 32.
Hommoye (seigneurie de la Tour de), à Laplaigne, 413.
Hon (de), 19, 48, 79, 96.
Honbrenne, 46.
Honderlinghe, 164.
Honghenoit, 430.
Hongne, 156.
Hongre (fief de), à Mignault, 124.
Hongres (li), 112.
Honne, 73.
Honnerés, 92.
Honnevain (seigneurie d'), à Blandain, 360.

Digitized by Google

Honnemens, 83, 264.
Honnevain (seigneurie d'), dite Hauron, à Froyennes, 390.
Hoosgstraeten (comte d'), 355.
Hoogstraeten (seigneurie du comte d') ou de Leuze, à Bouvignies, 363.
Hôpital Notre-Dame de Pecq, sa seigneurie à Pecq. 438.
Horbe (de le), 48.
Hordain (seigneurie de), à Naast, 137.
Horlebecq (seigneurie d'), à Fouleng, 67.
Hornen, 377.
Hornes (de), sgrs. d'Arquennes, 207.
Hornes (comte de), sgr. d'Estaimpuis, 381.
Hornes (seigneurie de), à Rumes, 451.
Hornu, 94, 95, 163.
Hornu (de), 66, 106, 379
Hornut, 379.
Hornut (de), 121, 163.
Horrues, 96.
Horuette (seigneurie d'), à Horrues, 96.
Hosse, 76.
Host (L'), 97.
Hostellart, 112.
Hostellart (d'), 412.
Hostellart (seigneurie Robert d') ou du Renard, à Lanquesaint, 411.
Hôtellerie (seigneurie de l'), à Marche-lez-Ecaussines, 115.
Hotte (le), 387.
Hotteurs seigneurie des), à Néchin, 431.
Houbrouge (seigneurie d'), à Mignault, 124.
Houdeng-Aimeries, 98, 99.
Houdeng-Gœgnies, 99
Houfflin, 427.
Houlette (seigneurie de la), à Roisin, 158.
Houpiaus, 42.
Houpoins, 115.
Houppet (Gilkart), 53.
Houretin, 135.
Housiau (Colart) dit Croiset, 156.
Houssart, 186.
Houssée (de le), 329.
Houssière, 442, 474.
Houssière (bois de la), 241.
Houssière (de le), 79, 205, 206.
Houssière (fief de Pierre de la), à Isières. 407.
Houssière (seigneurie de la), à Liberchies, 280.
Houssin, 292.
Houssin (Jean), sgr. d'Imbrechies, 294.
Houssois. 482.
Houtain. 416.
Houtain (Lambert de), 112.
Houtaing, 405.
Houtaing (seigneurie de), à Neufville, 139.
Houtte (de le), 359.
Houx (de), sgrs. de Dour, 48.
Houzeau (Jehan), 192.
Houzée (de le), 114, 344, 345.
Houziau, 70.
Houziau dit Croisiet, 69.
Hove (de), 30.
Hove (de le), 28, 36, 140, 191, 351, 458.
Hoves, 100.
Hoves (fief de), à Marche-lez-Ecaussines, 115.

Digitized by Google

Hoves (seigneurie Catherine de), à Haulchin, 267.
Hoves (seigneuries de le), à Maffles, 113; à Mignault, 124; à Papignies, 438.
Hoves (seigneuries Philippe de), à Harmignies, 85; à Mainvault, 420.
Hovine, 379.
Howardrie (de la), seigneurs de Strépy-Bracquegnies, 180.
Howardrie (du Chastel de la), 400.
Howardries, 405, 406, 407.
Hoyel, 56.
Hozel, 57.
Huart, 22, 97, 260, 279, 281, 288, 291, 292, 313, 317.
Hubalines, 36.
Huban, 89.
Hubault, 353.
Hubersart (seigneurie d'), à Ecaussines-Lalaing, 53.
Hubert, 179, 249.
Hubiert, 284.
Hubins, 162.
Hublart, 51.
Hublau, 303.
Hubled, 321.
Huchen, 260.
Huchon, 241, 294.
Huens, 63.
Hugerie (seigneurie de la), à Tournai, 466.
Huget, 333.
Hugiemont (de), 51.
Huguks, 415.
Huldebergh (seigneurie de), à Elouges, 53.
Hulin, 80, 112.
Hulleberghe (seigneurie Grart de), à Everbecq, 382.
Hullin, 169.
Humedieus, 323.
Humières (de), sgrs. de Châtelineau, 232.
Hun (de), 336.
Hun (Jean de), sgr. de Joncret, 272.
Hun (de), sgrs. de Villers-Poterie, 272, 336.
Hunghenoix, 430.
Huons, 62.
Hurbaumelz (de), 120.
Hurdu, 458.
Hurdus, 430.
Hureau, 134.
Huriaus, 178.
Huris, 133.
Hurtebize (Jacques de), 395.
Hurtebize (seigneuries de), à Celles, 369; à Molembaix, 425; à Rumes, 451.
Husmans, 56.
Huspin, 156.
Hustin, 280.
Hutingue (de), sgrs. de La Hamaide, 410.
Hutte (la), 314.
Hutte (seigneurie de la), à Ressaix, 315.
Huvine (de le), 345.
Huwelirch, 150.
Huyos, 70.
Hy (Willaume de), 181.
Hyaulme (Michel du), 339.
Hyon, 103, 262.
Hyon (seigneurie d'), à Mons, 129.
Hyos (li), 170.

I.

Ibertus, échevin, 142.
Ihy (dépendance d'Havay), 88.

Digitized by Google

Imbrart, 217.
Imbrechies (seigneuries d'), à Harchies, 397; à Hautrage, 88.
Imignes (Jehans de), 254.
Inchy (seigneurie du sgr. d'), à Escanaffles, 377.
Inglemaret (fief d'), à Templeuve, 457.
Irchonwelz, 104.
Irchonwelz (seigneurie du sgr. d'), à Dour, 48.
Isaac, châtelain de Mons, 173.
Isaacq, 328.
Isacq, 363.
Iseux, 436.
Isières, 407.
Italien (Nicolas l'), 240.
Ittre (Gerars d'), 153.
Ittre (seigneurie de Jean d'), dit Gilliart, à Masnuy-Saint-Pierre, 119; (seigneurie de Jean d'), à Neufville, 139.
Ivergnies ou Yvergnies (seigneurie d'), à Havinnes, 398.
Iwan, 69.

J.

Jacob, 182, 459.
Jacobz, 117.
Jacop, 359.
Jacquelars, 81, 82.
Jacquemart, 97, 182, 223.
Jacquemin, 240.
Jacquerie, 364.
Jacquery, 355.
Jacquerye, 368.
Jacques, seigneur de la Hamaide, 32.
Jacques, seigneur de Landrecies, 439.
Jacques, maire de Thumaide, 459.
Jacquet, 247.
Jacquez, 77.
Jacquier (de), sgr. de Lompret, 282.
Jacquo, 207, 303.
Jakemars (li maires de Jourbise), 107.
Jakèmes dit Sarrasins, 330.
Jakèmes, maire de Thumaide, 459.
Jakez, 77.
Jamioulx, 271.
Jamme (de), 239.
Jamole, 338.
Jamollet, 308.
Jardin (dou), 286.
Jardin (du), 214.
Jardin (fief du), à Villers-Perwin, 335.
Jardin (seigneuries du), à Celles, 369; à Obigies, 432.
Jarmont (fief de), à Bassilly, 25.
Jaspart, 29.
Jauche (de), 26, 102, 174, 192.
Jauche (fief de), à Quévy-le-Grand, 154.
Jauche (seigneuries de), à Chièvres, 44; à Harvengt, 87.
Jauche-Mastaing (de), seigneurs d'Angreau, 16; — de Brugelette, 38; — de Buissenal, 366.
Jaufain, 125,
Jaupart, 70, 155, 156.
Jauppin, 85.
Javiaulx, 246.
Jean, abbé d'Alne, 297.
Jean, duc de Brabant, 304.
Jean, échevin, 267.

Digitized by Google

Jean, fils d'André d'Havré, 308.
Jean (Jean), 477.
Jean, maire de Papignies, 437.
Jean, mayeur, 367.
Jean, seigneur d'Audenarde, 28; — de Lens, 93; — de Chimai, 234.
Jean, sire d'Audenarde et de Rozoit. 384, 416; — de Lauwart, 438; — de Mortagne et châtelain de Tournai, 421; — de la Plasche, 438.
Jeanne (la comtesse), 409.
Jehampret (de), 133.
Jehan (Anthoine), 64.
Jehan, dit Wateau, 281.
Jehanchon, 272.
Jehanne (Jehan), mayeur, 205.
Jehanot, 69.
Jehans, bâtard de Cortebecque, 101.
Jehans, dit Alars, 257.
Jehans, dit Balloke, 257.
Jehans, dit Moriaus de Gillebiermont, 97.
Jehans dit Païens, 330.
Jehans, dit li Petis-Jone, 255.
Jehans, dit Saigremort, 35.
Jehansart (Bon de), 417.
Jehenneau, 284.
Jehennot, 337.
Jeheu, 289, 290.
Jemappes, 66, 69, 105.
Jenart, 19
Jenbar, 313.
Jeosse, 205.
Jéricho (seigneurie de), à Jemappes, 106.
Jeskière, 163.
Jeumont (de), 149, 180, 182, 227.
Jeumont (seigneurie de), à Bauffe, 28.
Jeumont (de), sgrs. de Marchienne au-Pont, 287.
Jevenois, 138.
Jocquet, 182, 219.
Joesne, 278.
Joesneal, 223.
Johannes, 142, 330.
Jolimont (seigneurie de), à Haine-Saint-Paul, 83.
Jolis, 167.
Jollain-Merlin, 408
Jollis, 134.
Joly, 91, 131.
Jomont, 278.
Jompierre, 71.
Jonart, 44, 230.
Joncresse, 202.
Joncret, 272.
Jonnart, 43, 50.
Jonne, 417.
Jonne (le), 348.
Jonnet, 266, 316.
Jonnetiau, 298.
Jonquereche (Pirar de), 272.
Joosse, 65.
Joquet, 97.
Joquet (fief), à l'alleu de Binche, 220.
Joseph (Germain), 313.
Joseph (François), 314.
Josne (le), 65,. 290 372.
Josse, 38, 146, 279.
Josson, 379, 456, 481.
Jouènes (Bauduins li), 125.
Jourdhaing, 245.
Jourdry, 266.
Jouret, 382.
Journet, 276.

Digitized by Google

Jourset, 130.
Jouvenal, 332.
Jouveneau, 190.
Jouvenois, 93.
Jovène (le), 125.
Jovène (seigneurie Gilles le), à Horrues, 96.
Joveneau, 125, 425, 427.
Jovènes (li), 78, 122.
Joveniau, 344.
Joveniauls, 43.
Jovenin, 121.
Joye de\, seigneurs de Noirchain. 148.
Joye (tenance Marie), à Asquillies, 18.
Jozes, 187.
Julien, 318.
Julyens, 89.
Jumet, 273, 318, 319.
Jundis, 402.
Jupin, 353.
Jurbise, 107, 110.
Jusiers, 143.
Juste (le), 296.
Justice du seigneur de Mortagne, à Hollain, 404.
Justicie (Fulbert le), 460.

K.

Kafars, 52.
Kagnes, 52.
Kaillau, 432.
Kain, 409, 427.
Kaingnes, 176.
Kaisne (dou), 420.
Kaisne (du), 76.
Kaisnes (des), 93, 434.
Kairieu, 331.
Kalles, 118.
Kalonne (Vincans de), 368.
Kamelin, 430.
Karlier (Joan le), 420.
Karliers (li), d'Ausnoit, 79.
Karnier (Climens de\, 120, 121.
Katerine (Guillaume\, dit Des Ruelles, 303.
Kavée, 185.
Kavée (de le), 159.
Kesne (dou), 412, 454.
Kesneit, 77.
Kenon, 21, 22.
Keu (le). 266, 281.
Keulx (le), 299, 458.
Keulx (le), sgr. d'Anvaing, 347.
Keux (le), 274.
Kicque (de), 28.
Kien (le), 246.
Kierieu (seigneurie de), à Ellignies-Sainte-Anne, 376.
Kierpentier (Piérars le), 151.
Kinart, 258.
Kok (le), 113.
Kokeriaumont (Colars de), 389.
Koque, 208.
Kuene, 55.
Kueue (seigneurie de la), à Hoves, 101.

L.

Labioix, 314.
Laboureur, 399.
Lebouriaux, 92.
La Bouverie, 108.
Labry (fief de), à Wanfercée-Baulet, 338.
La Buissière. 273.
Laccotiaus, 166.

Digitized by Google

Lache (de), 421.
Ladain, 314.
Ladeffoer (de), 119.
Laderière (de), 86.
Laderrière (de), 67.
La-Dessous (seigneurie de), à Guignies, 396.
Ladeuze, 109.
Ladeuze (seigneurie de), à Havay et Ihy, 88.
Lafestre, 335.
Lagans, 437.
Lagaus, 19.
Laghant, 437.
Laghillière (seigneurie de), à Erquennes, 60.
La Hamaide, 410.
La Hamaide (seigneuries de), à Arc-Ainières, 348 ; à Huisseignies. 102 ; à Hyon, 103 ; à Mainvault, 420 ; à Warelles, 155.
La Hamaide (seigneurie ayant appartenu aux seigneurs de), ensuite à la douairière de Fiennes et plus tard à Lamoral d'Egmont, prince de Gavre), à Saint-Sauveur, 454.
Lahault (de), 324.
La Hestre, 274.
Laho, 443.
Laigle, 323.
Laigneau, 97, 125, 386.
Laignies, hameau de Mont-Saint-Aubert, 427.
Lalaing (de), 52, 116, 207, 296, 415, 418.
Lalaing (Charles de), baron de Montigny, sgr. de Pecq, 438.
Lalaing (comtes de), sgrs. d'Arquennes, 207.
Lalaing (de), sgrs. de Lesdain, 415 ; de Marchipont, 116 ; de Montignies-Saint-Christophe, 296.
Lalaing (seigneuries de), à Ghislenghien, 393 ; à Merbes-le-Château, 290 ; à Thoricourt, 183.
Lalis (de), 316.
La Louvière, 110.
Laloyau, 274.
Laluel (hameau d'Anderlues), 204.
Lalys (de), 255.
Lamain, 411.
Lambersart (seigneurie de), à Froyennes, 391
Lambert, 69, 202, 237, 240, 294, 309, 330, 338, 393.
Lambert (fief Philippe) ou seigneurie de Bersillies, à Bersillies-l'Abbaye, 215.
Lambiers, 305, 310.
Lambillhot, 203.
Lambillotte, 244, 255.
Lambins, 81.
Lambot, 219.
Lambrechies (seigneurie de), à Frameries, 69.
Lambusart, 275.
Lameries, hameau de Grandreng, 261.
Lamit, 102.
Lamothe, seigneur de Baraffe, 393.
Landas (de), 131, 282, 476.
Landas (fief de), à Mainvault, 420.
Landas (de), sgrs. de Lompret, 282.
Landas (Wallerand de), sire de Warcoing, 476.

Digitized by Google

Landast (de), sgrs. de Lesdain, 415.
Landelies, 275.
Landrecies, 439.
Langenrode (de), 56.
Langherant, 221.
Langlée (de), sgr. de Pecq, 438.
Langlée (seigneurie de), à Hérinnes, 400.
Lanier (le), 28.
Lannoy (de), 56, 109, 180, 377, 384, 415, 451, 471.
Lannoy (de), seigneur de Ladeuze, 109; sgrs. de Lesdain, 415; de Rumes, 451; de Strépy-Bracquegnies, 180; d'Esplechin, 378.
Lannoy (seigneuries de), à Hollain, 404; à Rume, 451.
Lanquesaint, 411.
Lanrine, 257.
Lanthoine, 386.
Lantignies (seigneurie de), à Gerpinnes, 254,
Laon, 273.
Laplaigne, 413.
Lardenoy, 137.
Lardeur, 51.
Lardier (Jehans dou), 300.
Laschet (tief), à Leuze, 418.
Lasnier (le), 28.
Lassus et Callenelle, 368.
Lassus (seigneuries de), à Blandain, 360; à Quartes, 445; à Rameignies-Chin, 446.
Laubiel (de), 384.
Launais (seigneurie mgr. de Launois), au Vieux-Ath, 350.
Launois (seigneurie de), à Thoricourt, 183.
Launoit (de), 68, 178, 414.
Launoy (seigneuries de), à Béclers, 356; à Havinnes, 398.
Launoy (seigneurie Gossuin de), dit de Lassus, à Quartes, 445.
Laure, 71.
Laurens, 158.
Laurent, 86, 281, 480.
Laurier (du), sgrs de Wanfercée, 338.
Lausnais (seigneurie de), à Lanquesaint, 411.
Lausnois (de), 108, 191.
Lausnoit (de), 23, 110, 348, 408, 418, 446, 454.
Lausnoy (de), 399, 444.
Lautnoit (de), 398.
Laterbuse (de), 160.
Latfoert, 118.
Lattefoer, 108.
Latteur, 219.
Latteur (le), 434.
Lattre (de), 182, 195.
Latuy (de), 338.
Lavaine, 121.
Lavendoisne, 315.
Lay (de), 186.
Lay (seigneurie de le), à Escanaffles, 377.
Laybray (seigneurie de), à Celles, 369.
Layens (de), abbé de St-Ghislain, 354.
Léaucourt (seigneurie Mlle de), à Escanaffles, 377.
Léaucourt (seigneuries de), à Hérinnes, 400; à Obigies, 432.
Léaucourt ou Loyaucourt (seigneurie de), à Mourcourt, 428.
Lebacq, 292.
Lebacqz, 97.

Digitized by Google

Lebeau, 154, 396.
Lebecque (seigneurie de), à Leers-nord, 414.
Leberghe, 187.
Lebiche, 239.
Leblas, 478.
Lebleu, 183.
Lebroucq, 428,
Lebroucque, 427.
Lebrun, 21, 22, 114 138, 264, 322, 370, 378, 394, 434.
Lecastre, 67.
Lechat, 200, 201
Leclercq, 58, 62, 89, 118, 318, 325, 360, 399, 401, 402, 453, 467.
Leclercque, 459.
Leclercqz, 306.
Leclerque, 315.
Lecocq (fief), à Silly, 171.
Lecomte, 65, 84, 431.
Lecomte (Jehan), dit Carpentier, 24.
Lecompte, 146, 437.
Lecousenère, 91.
Lecousenère (seigneurie de), à Petit-Enghien, 150.
Lecraine (seigneurie de Clais), à Biévène, 359.
Leden, 296.
Ledent, 230.
Ledicque (de), 427, 428.
Leduc, 56
Leducq (Jehan), dit Waignon, 154.
Leducque, 475.
Leemans, 56.
Leene (de le), 56
Leernes, 276.
Leers, 438.
Leers (Lierce ou Lierez), 309, 310.
Leers-Fosteau, 277.
Leers-Nord, 414.
Lefebvere, 283.
Lefebvre, 76, 79, 100, 117, 195, 211, 224, 304, 339, 345, 355, 360, 369, 377, 378, 386, 387, 399, 430, 441, 443, 459; dit Gros dos, 425.
Lefèvre dit le Maskère, 343.
Lefilz, 202.
Lefoittre, 207.
Lefort, 241, 337.
Lefroyère, 25.
Légat, 62, 106.
Légat (Vinchien le), 219.
Legrand, 99.
Legrandt, 123.
Legrant, 104.
Legris, 106.
Legroette ou Legroitte, 449.
Lejonne, 314.
Lejosne, 325.
Lekeu, 325, 355.
Lekrulx, 395.
Lekeux, 474.
Lekime, 91.
Lekimpre, 480.
Lelangue, 417.
Leleup, 419.
Lelièvre, 371
Leloge (seigneurie de), à Ansuelle et Gœgnies, 205.
Lelong, 103, 163.
Lelouttre, 312.
Lemaire, 403.
Lemaire (Willaume), dit Fournier, 16
Lemaistre, 328.
Lemerchier, 426, 431.

Digitized by Google

Lemie, 62.
Lemoine, 302.
Lemye, 451.
Lenain, 179, 318.
Lenain (Jehan), dit le Clerc, 238.
Lenave (de), 328.
Lenclu, 135.
Lencq (de la), 91.
Lencqueline, 335.
Lencquesaing (Jacquemart de), 58.
Lenfosseau, 303.
Lengherant, 194.
Englet, 71.
Lengloix, 194.
Lenne, 409.
Lenne (de), 230.
Lenoir, 154.
Lenoire, 334.
Lenoit, 355.
Lens, 58, 93, 107, 110, 133.
Lens (de), 110, 121, 173, 412.
Lens (seigneurie mgr. de), à Herchies, 93 ; à Jurbise, 107.
Lenwireux, 156.
Léopold, archiduc, 381.
Lepaige, 399.
Lepelseneur, 359.
Lepoin, 96.
Lepoivre, 410.
Lepovre (seigneurie Colart), à Hyon, 103.
Lepreux, 87, 333.
Lepureur, 118.
Lerbodrie (seigneurie de), à Pottes, 444.
Lermignault, 241.
Lernoul, 445.
Le Rœulx, 111.
Leroy, 345.
Leroy (fief), à Hacquegnies, 397.
Lers (Jehan de), 310, 432.
Lésard, 126.
Lescaillière, 188.
Lescancelier, 429.
Lescanchelier, 428.
Lescattière (seigneurie de), à Hoves, 101.
Lescohier, 223.
Lescohiet, 107.
Lescolier, 82.
Lescot, 48.
Lescren, 393.
Lescrenr, 393, 394.
Lescreve, 25.
Lescrignier, 121.
Lescuwere, 382.
Lescuwir, 328.
Lesdain, 414.
Lesire, 339.
Lespée (Gilliart dit de), 393.
Lespesse (de), 401, 444.
Lespine (de), 437, 474.
Lespinne (de), 306.
Lesquette (fief de), à Thieu, 181.
Lessines, 374, 384, 385, 415, 416, 417.
Lestainier, 257.
Lestarquy, 434.
Lestordeur, 66, 106, 270.
Lestordeur dit le Liégeois, 69.
Lestrier, 257.
Lestriverie (Jean de), 362.
Lestriverie (seigneurie de), à Bois-de-Lessines, 362.
Letellier, 62.
Leugnies, 278.
Leup (le), 71.
Leupt (le), 290.

Digitized by Google

Leurars, 25.
Leuren, 410.
Leurenghien (seigneurie de), à Gages, 71.
Leurens, 30, 134.
Leurent, 31, 100.
Leurielle, 16.
Leurin, 186.
Leurk, 272.
Leurkin, 308.
Leuse (de), 368, 440.
Leuse (seigneurie Jehan de), à Blaugies, 30.
Leux (le), 195.
Leuze, 346, 364, 365, 367, 369, 370, 401, 417, 418, 422, 423, 426, 427, 428, 433, 440, 444, 458, 459, 471.
Leuze (baron de), sgr. de Dergneau, 373; de Frasnes-lez-Buissenal, 387; d'Irchonwelz, 104.
Leuze (chapitre de), 44, 356, 371, 447, 480.
Leuze (chapitre de), ses seigneuries, à Barry, 354; à Chapelle-à-Wattines, 371; à Ellignies-Sainte-Anne, 376; à Escanaffles, 377; à Forest, 386; à Frasnes-lez-Buissenal, 388; à Herquegies, 402; à Huisseignies, 102; à Leuze, 418; à Montrœul-au-Bois, 426; à Mainvault, 420; à Moulbaix, 135; à Mourcourt, 428; à Obigies, 432; à Pipaix, 440; à Popuelles, 442; à Thieulain, 451.
Leuze (seigneurie de) ou du comte d'Hoogstraeten, à Bouvignies, 363.
Leuze (seigneurie du baron de), à Frasnes-lez-Buissenal, 387.
Leuze (trésorier du chapitre de), sgr. de Willaupuis, 480.
Leval (seigneurie de), à Élouges, 53.
Leval-Chaudeville ou Leval-sous-Beaumont, 278.
Leval-Trahegnies, 279.
Levasse, 67.
Levent, 166, 418.
Levieu, 211.
Lewait, 424.
Lezy, 453.
Lhoir, 395.
Lhoste, 118.
Liagre, 453.
Liberchies, 280.
Libert, 280, 289, 315.
Libiers, 93.
Libloit dit des Prés, 454.
Liboins, 154.
Licietiniers, 402.
Liébus (fief de), à Lens, 110.
Liedekerque (seigneurie de), à Everbecq, 382.
Liedekerque (seigneurie de la chapelle de), à Mons, 129.
Liége, 208, 225, 240, 250, 282, 308, 310, 316, 320, 321, 330, 332, 336, 393, 479.
Liége (Chapitre Saint-Barthélemi de), 232.
Liége (l'évêque de), 217, 259, 276, 297.
Liége (évêques de), sgrs de Wez-Velvain, 479.
Liége (Martin de), 292.
Liége (seigneurie du prévôt de), à Ghislenghien, 393.

Digitized by Google

Liége (seigneuries mgr. de), à Ansuelle et Gœgnies (hameaux d'Anderlues), 205; à Gœgnies-Chaussée, 78; à Naast, 137.
Liégeois (Collars le), 53.
Liemotte, 51.
Liénard, 170.
Liénart, 424.
Liennebos (fief de le), à Silly, 171.
Lieraulut (de), 290.
Lierez (Jehan des), 309,
Lierne (de), 205.
Lierneux (de), sgrs. de Presles, 307.
Lieskievins, 440.
Liescailliers, 23.
Liesnart, 85, 246.
Liessies (abbaye de), 122, 312, 433.
Liessies (abbaye de), ses seigneuries à Ath, 350; à Baugnies, 355; à Frasnes-lez-Buissenal, 388; à Lanquesaint, 411; à Mévergnies, 122; à Œudeghien, 433; à Ostiche, 436; à Ransart, 312.
Liessies (église Saint-Lambert de), 366.
Liestorderes, 87.
Liétart, 365, 419.
Liettart, 480.
Lievemont, 51.
Lievemont (de), 137.
Lieven, 260.
Lieveumont (de), 137.
Lièvre (le), 32.
Ligiers, 186.
Ligne, 419.
Ligne (de), 29, 110, 134, 173, 185, 191, 209, 299, 335, 345, 357, 358, 366, 413, 427, 442 455, 459, 477.
Ligne (fief de), à Frameries, 69.
Ligne (seigneurie de), dite de le Court, à Escanaffles, 377.
Ligne (seigneuries de), à Merbes-le-Château, 290, à Ollignies, 435; à Ressaix, 315; à Strépy-Bracquegnies, 180.
Ligne (de), sgrs. de Barbençon, 209; de Belœil, 357; de Blaregnies, 29; de Buissenal, 366; Chapelle-à-Oie, 370; de Laplaigne, 413; de Lens, 110.
Ligne (prince de), sgr. de Mont-Sainte-Aldegonde, 299.
Ligne (de), sgrs. de Montrœul-sur-Haine, 134; de Stambruges, 455; de Thumaide, 459; de Thulin, 185; de Villers-Notre-Dame, 191; de Villers-Perwin, 335.
Ligne (seigneurie de), à Antoing, 345.
Lignette, hameau de Pipaix, 440.
Lignette (seigneurie de), à Willaupuis, 480.
Lihaulxhons (Mahieus), 113.
Lille, 270, 444. 471
Lille (Jacquemart de), 130.
Lille (la Salle de), 431.
Lille (Wautel de), 225.
Limelette (de), sgrs. de Lodelinsart, 281.
Limoge (de), 41.
Limoge (seigneurie Arnould de), ou fief du Frasne, à Mainvault, 420.
Lingne (de), 379.
Linne, 260.

Digitized by Google

Lion, 71, 119, 477.
Lios. 122.
Lioulies, 247.
Lisbecq (seigneurie de la basse), à Hoves, 101 ; de la haute, à Hoves, 101.
Liscols, 121.
Liscot, 319.
Lisebecque (de le), 101.
Lisserœulx (fief), à Faurœulx, 244.
Listialz, 290.
Lobbe (de), 341,
Lobbes, 281.
Lobbes (abbaye de), 209, 216, 217, 228, 237, 238, 239, 263, 271, 276, 308, 326, 328, 329.
Lobbes (abbaye de), ses seigneuries, à Barbençon, 209; à Bienne-lez-Happart, 216 ; à Biesmes-sous-Thuin, 217 ; à Cour-sur-Heure, 237 ; à Dampremy, 239; à Haine-Saint-Pierre, 263; à Leval-Trahégnies, 279; à Peissant, 303; à Péronnes-lez-Binche, 149; à Ragnée, 308 ; à Thuillies, 328.
Lobbes (abbé de), 310.
Lobbes (de), 220, 221, 245.
Lobel (seigneurie de), à Néchin, 431.
Lobet, 294, 322.
Lobleau, 386.
Lochon, 259.
Locqué, 379.
Locquegnies (de), 375.
Locqueneuil (fief de), à Thimougies, 458.
Locqueterie (fief de le), à Pottes, 444.
Locquignœul (fief de), à Béclers, 356.
Locron (seigneurie du), à Templeuve, 457.
Locrielle, 440.
Lodelinsart, 281.
Logart, 184.
Loge (fief de la), à Callenelle, 368.
Loge (seigneurie Gérard de le), à Bougnies, 32.
Loges (seigneurie des), à Villers-Poterie, 336.
Lohier, 355, 441, 481.
Lohot, 461.
Loing (le), 296.
Loir, 93, 458.
Loirs (li), 421.
Loiseau, 215.
Loisne, 399.
Loix, 135.
Loizeau, 216.
Lokebau, 145.
Lokeron (del), 414.
Lolivier, 423.
Lombalons, 482.
Lombart dit Parent, 167.
Lombart, 382, 474.
Lombise, 112.
Lombise (Piérart de), 116.
Lompret, 282.
Lomerie (seigneurie de le), à Esplechin, 378.
Lommeau (fief du bois du), à Blaton, 361.
Lonc (le), 277.
Loncamp (seigneurie de), à Saint-Vaast, 168.
Loncamps (seigneurie de), à Haine-Saint-Pierre, 263.
Lonchamps (de), 223.
Lonchamps (de), sgrs. de Boignée, 223.

Digitized by Google

Loncheval, 68.
Long (le), 71.
Longecourt (fief de), à Saint-Léger, 452.
Longelet dit Taillant, 291.
Longfils, 260.
Longheorelle, 389.
Longhes, 219.
Longheville, 34.
Longpret (fief du), à Bassilly, 25 ; à Hoves, 101.
Longuernée (cour de), à Gouy-lez-Piéton, 258.
Longueville (la), 314.
Lonneau, 262.
Lont (le), 259.
Loos de Niel (de), seigneurs de Landelies, 276.
Looz-Corswarem (le duc), 49.
Lora, 250.
Lorart, 251.
Loren, 50, 202, 257.
Lorens, 252.
Lorent, 278, 296.
Lorette, 35, 239.
Loreys, 165.
Lorgneault, 119.
Lorin, 318.
Lorio, 338.
Loroit (dou), 278.
Lorraine (Ermesende de), veuve d'Albert I, comte de Namur, 253.
Lorroy (du), 249.
Lory (de), 403.
Los (seigneurie de), à Obigies, 432.
Loscain, 248.
Loschkgnol, 461.
Loskegnious, 466.
Losquart, 237.
Losquignœul (seigneurie de), à Anserœul, 344.
Lossignol (seigneurie du), à Ogy, 434.
Lossignot (Jean du), 168.
Losson, 112.
Lostr, 345, 373.
Louches (de), 437.
Loucheus, 341.
Louchier (le), sgrs. de Courcelles, 237 ; de Popuelles, 442.
Louchier (li), 375.
Loucquet, 431.
Louis, roi de France, 383.
Louis IX, roi de France, 219.
Loup (le), 289.
Loupis (Hubier le), 254.
Loupy (Jean le), 336.
Loutre (le), 251.
Louvain, 256.
Louvault, 64.
Louvegni (de), 451.
Louvet, 244.
Louvignies (Alard de), 173.
Louvignies, hameau de Chaussée-Notre-Dame, 43.
Louy, 289.
Lovaria, Luparia, Le Lovière (hameau de Saint-Vaast), 110.
Loverval, 283.
Loverval (de), sgrs. de Joncret, 272.
Loverval (Godescal de), sgr. de Villers-Poterie, 336.
Loyaucourt (de), sgrs. de Buissenal, 366.
Loyaucourt (de), 452.
Loyers (fief de), à Waugenies, 339
Loyment (fief de), à Maulde, 423.
Loymont (seigneurie de), à Mont-Saint-Aubert, 427.

Digitized by Google

Loyseleur, 410.
Lozebar, 443.
Lozenge, 30
Lozerie (seigneurie de la), à Escanaffles, 377.
Lotharingie (royaume de), 92.
Lotin, 312.
Lotsman, 150.
Lucas, 25, 44, 393, 394.
Lucherf, 113.
Lucqz (Jehans li), 163
Lussegnies (seigneurie de), à Frasnes-lez-Buissenal, 388.
Lustre, 221.
Lusy (Antoine de), sgr. de Warquignies, 193.
Luth-le-Plouy (seigneurie de), à Piéton, 305.
Luttéal ou Luytaux, hameau de Rêves, 315.
Luttelberg (seigneurie de), à Saint-Pierre-Capelle, 164.
Luttre, 284.
Luxembourg (de), sgrs. d'Enghien, 54.
Lymaige, 238.
Lympens, 117.
Lynard, 255.
Lyon, 402.

M.

Mabille, 100, 125, 144, 282.
Maceclier, 355.
Machars (Jehan), seigneurie de, à Morlanwelz, 301.
Machau, 398.
Machebliers (li), 194.
Machekeliers (li), 287.
Machon, 87, 156, 173, 432.
Machon (le), 28, 179, 363.
Machons (li), 351, 363, 364.
Macon, 284.
Macons (li), 392.
Macourt, 480.
Macquart, 97.
Macquefosse (de), 420.
Macquenoise, 285, 293.
Macquet, 227.
Maech (le), 101.
Maecx, 56.
Maelcamp, 337.
Maes, 101.
Maestricht, 232.
Maffle (de), 350.
Maffle (seigneurie du), à Anserœul, 344.
Maffles, 113.
Maffles (de), 113.
Magasseie, 257.
Magharon, 257.
Maghoi, 145.
Magois, 180.
Magoy, 180.
Magritte, 259.
Mahaut, 203.
Mahés, 93, 242.
Mahet, 223.
Mahieu, 22, 69, 151, 242, 254, 257, 279, 313, 314, 326, 474.
Mahieu (seigneurie de), à Aulnois, 21.
Mahieus, 122.
Mahieux, 103, 131.
Mahius, 242.
Mahius, sgr. d'Ere, 376.
Mahuet, 288.
Maignars, 76.
Maignette, 296, 328.
Maillefer, 16.

Digitized by Google

Maillet, 245.
Maillet (seigneurie du), à Forest, 386.
Mailly, 71.
Main (seigneurie de), à Haulchin, 268.
Maing, 97.
Maingoval (seigneurie de), ou de Noircarmes, à Merbes-le-Château, 292; à Merbes-Sainte-Marie, 292.
Mainial, 77.
Mainners (li), 357.
Mainsens, 86.
Mainsent, sgr. de Montignies-sur-Roc, 133.
Mainsse, 345.
Mainvault, 410, 419.
Mainvault (Philippe de), 167.
Maire (le), 32, 167, 379.
Maires (li), 27, 42.
Mairesse, 237.
Mairesse (seigneurie du Bois), à Mignault, 124.
Mairiau, 325.
Mairie (fief de la), à Audregnies, 20.
Mairie dite liège a l'empereur, à Blaton, 361.
Maisières, 115, 141, 142.
Maisières (mairie de), dite de la Motte, 143.
Maisnet, 343, 474.
Maisnier, 15.
Maisnil (seigneurie du Bois du), à Brasmenil, 365.
Maison d'Ancre (fief appelé la), à Ogy, 434.
Maisselart, 312.
Maissette, 207.
Maistre (le), 71, 288.
Maistriaux, 34.
Makars, 20.
Malaise (seigneurie de), à Rumes, 451.
Malapert, 106.
Malapert (seigneurie de), à Maurage, 120.
Malcreaus, 448, 449.
Maldamer, 244.
Maldegaire ou Saint Vincent, 173.
Maldenré (seigneurie de), à Popuelles, 442.
Maleingreau, sgrs. de Macon, 284.
Malengré, 280.
Malengreau, 360.
Malengret, 315.
Malines, 464.
Malingrauls, 196.
Malingrés, 121.
Malledenrée, 348.
Mallet, 291, 353.
Malonne, 319.
Malou, 310.
Malpaix, 91.
Malrainaules, 448, 449.
Malréchauffé, 247, 338.
Malrois, 274.
Malte (ordre de), 305.
Malte (ordre de), sa seigneurie à Spiennes, 178.
Malte (seigneurie de l'ordre de), à Vellereille-le-Sec, 188.
Maltrempés, 254.
Maltrempet, 254.
Malun (le), 331.
Mambourcq dit Le Clercq, 332.
Mamines (de), sgrs. d'Angreau, 16.
Mammers, 483.

Digitized by Google

MANAGE, 285, 286, 322.
MANAGE (fief du), à Baisieux, 24.
MANAGE (Martin du), 76.
MANAGES (seigneurie des), à Arc-Ainières, 348.
MANAIGE-AU-BOIS (seigneurie du), à Meslin-l'Evêque, 424.
MANCHE, 379.
MANDART, 151.
MANDOZ, 283.
MANEFLIAUS, 52.
MANFOIT, 344.
MANFROID, 138.
MANFROIT, 84.
MANFROY (Jehan), dit de le CLÉRE-HAYE, 246.
MANGEURS, 83.
MANGHENNEAU, 282.
MANGOULS, 264.
MANNART, 423.
MANSART (seigneurie de), à Maulde, 423.
MANTEAU, 59, 118, 138, 274.
MANTIAULS, 274.
MARAIGE (de), 264.
MARAIS (seigneurie du), à Liberchies, 280.
MARAN, 153.
MARBAIS, 337.
MARBAIS (de), 283, 309, 310.
MARBAIS (fief de), à Thumaide, 459.
MARBAIS (de), sgrs. de Landelies, 276; de Villers Poterie, 336.
MARBAIX, 102, 260, 261, 283.
MARBAIX (de), 140, 146.
MARBAIX (seigneurie mgr. de), à Quévy-le-Grand, 154.
MARBAIX (de), sgrs. de Loverval, 283.
MARBAIX-LA-TOUR, 287.
MARCASSIN, 58.
MARCEL, fils d'Harduin, 142.
MARCHANS (Jakémes li), 263.
MARCHANT, 156, 377.
MARCHE-LEZ-ECAUSSINES, 115, 243.
MARCHEM (de), 383.
MARCHENELLE (de), sgr. de Dergneau, 373.
MARCHENELLE (de), 387, 388.
MARCHIAULS, 161, 301.
MARCHIENNE-AU-PONT, 287.
MARCHIENNES (abbaye de Sainte-Rictude de), 220.
MARCHIENNES (seigneurie Grart de), à Quévy-le-Petit, 155.
MARCHIENNES (seigneurie Jehan de), à Harmignies, 87.
MARCHIPONT, 116.
MARCHIS, 478.
MARCINELLE, 236, 288.
MARCINELLE (de), sgrs. de Buissenal, 366.
MARCK (de la), sgrs. de Loverval, 283; de Marchienne-au-Pont, 287.
MARCQ, 117.
MARDRES (Gérard li), prévôt de Binche, 333.
MAREIS (du), 274.
MARÉS (dou), 139, 140.
MARÉS (du), 401, 427, 444.
MARESCAULS (li), 135, 364.
MARESCAULT, 239, 264.
MARESCAUS (li), 216.
MARESCAUX (li), 183, 184.
MAREST (seigneurie du), à Blandain, 360.
MARET (du), 382, 400, 409.

Digitized by Google

MARET (seigneurie du) ou DES PLANQUES, à Willemeau, 481.
MARETZ (du), 323,
MARETZ, 260.
MAREZ (dou), 121.
MAREZ (du), 125, 180, 425.
MAREZ (fief du), à Strépy-Bracquegnies, 180.
MARFALISE (fief de), à Anderlues, 205.
MARGARITHE, ve Gonia, 283.
MARGHE, 328.
MARGUERITE comtesse de Flandre et de Hainaut, 466.
MARGUERITE, comtesse de Flandre, dame de Néchin, 431.
MARGUERITE, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande, 441.
MARIE, châtelaine de Tournai, 411.
MARIE ve Éverart, 283.
MARIE (seigneurie Madame), dame de Bassilli, d'Acren, et de Bierghes, à Liserœul, dépendance de Faurœulx, 244.
MARIE-THÉRÈSE, 128.
MARIN, 91, 151, 263.
MARINS, 78.
MARISCAL (le), 202.
MARISCHAL, 443.
MARISSAL, 360, 364, 441, 481.
MARISSAL (Nicaise le), 168.
MARISSAULX (li), 421.
MARKANS, 433.
MARKÈTE (de le), 435.
MARKIET (Piérart dou), 140.
MARLIER, 453.
MARLIÈRE (de le), 167.
MARLIÈRE (seigneurie de la), à Orcq, 436.
MARLOYE, 210.
MARLY (ferme dite du), ou seigneurie des pauvres de Tournai, à Blaindain, 360.
MARNET, 217.
MARNIX (Philippe de), sgr. de Mont-Sainte-Aldegonde, 299.
MAROIE, 233.
MAROILLE, 395.
MARON, 195,
MAROQUIN, 76.
MAROTTE (de), sgrs. de Villers-Poterie, 336.
MAROTTE (Jean-François de), seigneur d'Acoz et de Lassus et Callenelle, 368.
MARQUAIN, 421.
MARQUAIN (Quart de), dépendance d'Orcq, 436,
MARQUES (fief de), 451.
MARSIULES, 166.
MART, 441.
MARTHA, 283.
MARTIGNY (Charles de), chanoine de Tournai, sgr. de la Marlière et de Marquain, 421.
MARTIGNY (de), sgrs. de Villers-Poterie, 336.
MARTIMONT (de), 387.
MARTIN, 28, 110, 118, 126, 182, 230, 232, 236, 258, 262, 320, 376, 430, 447, 458,
MARTINE (seigneurie d'Isabelle) à Maffles, 113.
MARTINET (fief), à Ronquières, 160.
MARTINS, 186.
MARVIGT (de), 461.
MASCAL (le), 244.
MASCARS, 392.
MASCART, 260.

Digitized by Google

Mascaul (le), 107.
Masegnier (seigneurie de), à Ostiches, 436.
Masenaire, 360
Masener (de), 56.
Masich (dou), 50, 351.
Maskaus (Lambert le), 341.
Masle (Hubert le), 326.
Masnuy (de), 182, 245.
Masnuy-Saint-Jean, 117, 119.
Masnuy-Saint-Pierre, 117, 119.
Masquelier, 237.
Masquellin (Willame), dit Helle, 373.
Massars, 51.
Massart, 50, 232, 292.
Massart (Jacquemart le), 15.
Massé, 163.
Masselardt, 294.
Masset (de), 227.
Massiet (seigneurie de), à Biévène, 359.
Massin, 262.
Masson, 153, 318.
Masson (Jehan le). 225.
Mastaing (de), 39, 207.
Mastaing (seigneurie de), à Bauffe, 28 ; à Erbaut, 58.
Mastaing ou Molrieu, seigneurie de), à Herchies, 93.
Mastaing (seigneurie Jehan de), à Mainvault, 420.
Mastaing (seigneurie de), à Mévergnies, 122.
Masure (la), hameau de Macquenoise, 285.
Masurel, 390, 447.
Masy (Colart du), 303.
Masy (du), 427.
Matée, 221.
Mathieu, 103, 130, 154, 157.
Mathieu (Jean), dit Couvreur, 170.
Mathieu (Jean), dit Gros, 170.
Mathieu (Jehan), dit Morkau, 89.
Mathieus, 89.
Mathieux, 93.
Mathius, 60.
Mathys, 382.
Maton, 152, 403.
Matthieu, 171.
Maubert, 116
Maubeuge (chapitre de), sa seigneurie à Ogy, 434.
Maubeuge (chapitre Sainte-Aldegonde de), 85 ; sa seigneurie à Erquelinnes, 242.
Maubeuge (chapitre Saint-Quentin de), sa seigneurie à Grandreng, 261.
Maubeuge (prévôté de), 78.
Maubray, 422.
Maubray (Denis de), 399.
Maubray (seigneurie de), à Arc-Ainières, 348.
Maubruecq (de), 130.
Maubuege (Jakes de), 245.
Mauclercq, 154.
Mauclers, 107.
Maucors (seigneurie Piérart), à Nouvelles, 144.
Maude (Gontiers de), 402.
Maugarnit, 107.
Maugi, 461.
Maugis, 461.
Maugit, 466.
Maujour, 455.
Maulde, 419, 422.
Maulde (de), 372, 401, 452.
Maulde (seigneurie de), ou de Noyelle, à Haine-St-Pierre, 263.

Digitized by Google

Maulde (seigneuries de), à Hoves, 101; à Molembaix, 425; de Rasse de —, à Neufville, 139.
Maulgré (seigneurie de), à Esplechin, 379.
Maulraiges (Hanin de), 169.
Maulret, 315.
Maultorchiet (ly), 251.
Maultran (de), 416.
Maultroit, 45.
Maurage, 120.
Maurage (de), 167.
Maurage (fief de), à Spiennes, 178.
Maurage (seigneurie de), à Naast, 137.
Maurage, Quévaucamps et Erquelinnes (seigneurie du sgr. de), à Haulchin, 267.
Mauraige, 182.
Mauraige (de), 168, 169.
Mauret, 241.
Mauroit, 28, 434.
Mauroy (seigneurie de), à Saint-Léger, 452.
Maximilien, archiduc d'Autriche, 268.
May (de), 344, 377, 378.
Mayart, 429.
Mayeur (le), 79, 304.
Mayeur-Bois (seigneurie de), à Hoves, 101.
Mazières (de), sgrs. de Templeuve, 457.
Mazy (fief du), à Ronquières, 160.
Méaulues (seigneurie de), à Celles, 369
Meauraing, 159.
Mélantois (seigneurie de), à Celles, 369.
Mée (de le), 458.
Mehault, dit Cuvelier, 89.
Meiniés, 254.
Meis (des), 339.
Mel, 135.
Melchior, 288.
Melin (de), sgrs. de Mellet, 289.
Melle, 423, 424.
Melle (Guillaume de), 356.
Mellet, 289.
Melling, 289.
Melligноul (de), 284.
Melun (de), 470, 477.
Melun (de), Charles, prince d'Epinoy, 346.
Melun (de), sgrs. de Blaregnies, 29; de Brasmenil, 365; de Wiers, 479.
Melun (seigneurie de), à Antoing, 345.
Melz (de le), 135.
Mennet, 148.
Menus, 440.
Menut, 22.
Mer (de le), 458.
Merbe (de), 217, 310.
Merbes (de), 129, 330, 474.
Merbes-le-Chateau, 290.
Merbes-Poterie, 290.
Merbes-Sainte-Marie, 291.
Merbiœul, dépendance de Merbes-le-Château, 291.
Merchier, 450.
Merchier (le), 23, 236, 290, 301, 363.
Merchiers (li), 39, 83, 134, 187, 264.
Mère (de le), 242.
Mereuse, 122.
Mérode (Maximilien de), sgr. de Nalinnes, 301.

Digitized by Google

Mérode (de), 261, 325, 477 ; sgrs. de Bury, 367 ; de Châtelineau, 232 ; de Solre sur-Sambre, 323 ; de Waroux, Woroux, Thyant, et barons de Harchies, 382.
Mers (des), 142.
Mervaux (seigneurie de), à Morlanwelz, 301.
Meslin-l'Evêque, 424.
Mesploix (seigneurie de), à Wasmes, 193.
Messian, 438.
Mesureres (Oliviers li), 300.
Mesureur (le), 51, 179.
Mesvin, 122.
Métropole de Cambrai, sa seigneurie a Kain, 409.
Meuldère (de), 359.
Meunet, 138.
Meurant, 184.
Meurée, 303, 306,
Meuret, 108.
Meuri, 146.
Meurisse, 60, 97, 184, 310, 318.
Meusque, 71.
Mévergnies, 122.
Miace, 466.
Micault, 223.
Micault, sgr. d'Indenelde, 221.
Micha, 202, 257
Michault, 208, 337.
Michaulx, 435.
Michel, 91, 182.
Michelet, 208.
Michiel, 85, 120, 140, 244, 404,
Michiels (Jehan li), 209.
Micquieulx, 107.
Mido, 51.
Mielegnies, (hameau de Gottignies), 80,
Mignault, 123, 124, 125.
Mignot, 173.
Mikelotte (li), 375.
Mikieuls, 149.
Mikieus, 192.
Mikieux, 104.
Milcamp (de), 416, 475.
Milcamp (fief de), à Ogy, 434.
Milcamps, 292, 416.
Milfort (seigneurie de), à Ghlin, 74.
Mille, 125.
Millecamps (de), 416.
Milomez, 388.
Milomez (de), 430.
Millomez (seigneurie de) ou de Harchies, à Anvaing, 347.
Minaire, 339.
Minebeke (de), 482.
Mingneau (Watiers de), 107.
Minson, 340.
Miraumont (seigneurie de), à Havinnes, 398.
Misselet (fief de), à Bersillies-l'Abbaye, 215.
Missonet, 272.
Mochins, 352.
Moderlin, 461.
Moen près de Purbeke, 418.
Moilturie, 432.
Moine (le), 152.
Moines (cour des), à Ransart, 312.
Moines (li), 263.
Moiset, 445.
Moisne (le), 470.
Moitrius, 467.
Moittuier, 123.
Moituerie (de le), 176, 412, 413.
Moituiers, 93.
Moituwerie (de le), 413.

Digitized by Google

Molembaix, 425.
Molembaix (seigneurie de), à Fouleng, 67 ; — à Quévy-le-Petit, 155.
Molin (du), 467.
Molinel (seigneurie du), à Blandain, 360.
Mollant, 481.
Molle (le), 76.
Molrieu (seigneurie de), ou de Mastaing, à Herchies, 93.
Molry (fief de), à Erbaut, 58.
Molventrez, 149.
Momignies, 209, 285, 293.
Mon (de), 291.
Monart, 283.
Monastère de Moustier-sur-Sambre, sa seigneurie à Gerpinnes, 253.
Monceau (du), 250.
Monceau (échevinage du), à Saint-Amand-lez-Fleurus, 319.
Monceau-Imbrechies, 294.
Monceau-sur-Sambre, 295.
Moncheau (du), 99, 100.
Moncheau (seigneurie de), à Mont-Saint-Aubert, 427.
Monchial (dou), 86, 295.
Monchial (cour Jehan dou), siégeant à Brigode, dépendance de Gosselies, 256.
Monchiau (du), 257.
Monchiaul (dou), 178.
Monchiaux, 327.
Monchiel (dou), 86, 104.
Monde, 426
Monessier, 225.
Moniers (li), 392.
Monissart, 133.
Monkins, 87.
Monmignies (Colart de), 120, 121.
Monnés, 192.
Monnier, 386.
Monnier (le), 481.
Monniers (li), 83, 107, 123.
Monoy, 48.
Mons, 66, 72, 103, 126, 127, 128, 132, 133, 136, 204, 213, 222, 241, 293, 311, 343, 348, 350, 352, 372, 448, 473, 475.
Mons (Béguinage de), 86.
Mons (Béguinage de Cantimpret), 130, 155, 156.
Mons (Cercle archéologique de), 90.
Mons (Chapitre Sainte-Waudru, à), 35, 47, 105, 109, 113, 115, 141, 142, 152, 189, 204, 206.
Mons (Commune-Aumône des pauvres de), 86, 87.
Mons (église Saint-Germain, à), 127.
Mons (église Sainte-Waudru, à), 126, 127.
Mons (de), 173, 219, 223.
Mons (des), 301.
Mons (frères des Écoliers de), 87.
Mons (frères mineurs de), 87.
Mons, hôpital de Cantimpret, 156.
Mons (prévôté de), 53.
Monsnier, 346.
Monsnier (seigneurie de Philippe), à Bersillies-l'Abbaye, 215.
Mont (de), 262.
Mont (dou), 77, 251, 347, 388, 402.
Mont (du), 23, 139, 140, 190, 226, 245, 274, 369, 399, 400.

Digitized by Google

Mont (fief du), à Warcoing, 476.
Mont (du), sgr. de la Hestre, 274.
Mont (seigneurie de la cour du), à Bassilly, 25.
Mont d'Escanaffles (fief du), à Escanaffles, 377.
Mont et Guinaumont, hameau d'Ellezelles, 375.
Mont-Saint-Andrieu-lez Tournai (seigneurie du couvent de), à Chercq, 372.
Mont-Saint-Aubert ou Mont-de-la-Trinité, 427.
Mont-Sainte-Aldegonde, 298.
Mont-Sainte-Geneviève, 221, 299, 300.
Mont-sur-Marchiennes, 300,
Montauban (fief de), dit le Trieu d'Inglemaret, à Templeuve, 457.
Montay (de), 149.
Montay (seigneurie de), à Gœgnies-Chaussée, 78 ; à Maurage, 120.
Montbliart, 295.
Montegny (Jacquemart de), 376.
Montfort (de), 179.
Montfort (de), sgrs. de Wanfercée, 338.
Montifaut (seigneurie de), à Obigies, 432.
Montigni (Philippes de), 357.
Montigni-le-Tigneus, 297.
Montignies (Nicolas de), 174.
Montignies-lez-Lens, 132, 133.
Montignies-Saint-Christophe, 296.
Montignies-sur-Roc, 133.
Montigny (de), sgrs. de Lodelinsart, 281.
Montigny-le-Tillrul, 297.
Montigny-sur-Sambre, 230, 298.
Montmorency (de), sgrs. de Guignies, 396.
Montreuil (fief de), à Ciply, 46.
Montrœul (fief de), à Angre, 15 ; à Merbes-Sainte-Marie, 292.
Montrœul-au-Bois, ou Monstrœux, 426.
Montrœul-sur-Haine, 134.
Moranfayt, 48.
Morcourt (de), 367.
Mordekens, 368.
Moreau, 21, 27, 50. 53, 64, 123, 134, 377.
Moreau (de), 91.
Moreau (de), sgrs. d'Henripont, 91.
Moreaumez (de), 277.
Morel ou Moreau, 152.
Morenghien (fief de), à Willemeau, 481.
Morghet, 460.
Morial de Saint-Vaast, (seigneurie de), à Saint-Vaast, 168.
Morialmé (de), sgrs. d'Heppignies. 271.
Morialmez (de), sgrs. de Landelies, 276.
Morias, 83.
Moriau, 20, 62.
Moriauls (Jehan), 51.
Moriaux, 134.
Moriempret (seigneurie de), à Anserœul, 344.
Morlanwelz, 214, 300, 301.
Morœulx (seigneurie des), à Popuelles, 442.

Digitized by Google

Mortagne, 479.
Mortagne (de), 325, 466.
Mortagne (Jean de), châtelain de Tournai, 408.
Mortagne (seigneurie de), à Forest, 386.
Mortagne (sgr. de), 404; à Lesdain, 415; à Solre-sur-Sambre, 325.
Mortelecque, 340.
Mortier (du), 342, 379.
Mortiers (fief des), à Maulde, 423.
Mosniers (li), 409.
Motte, 18, 33, 69, 70, 75, 157, 168, 169, 196, 204, 266.
Motte de Judas (fief de la) ou de Florival, à Froyennes, 391.
Motte (de la), 304, 481.
Motte (de le), 47, 54, 170, 246, 291, 314, 382, 451, 467, 471.
Motte (delle), 283.
Motte (fief de la maison de la), aux Deux-Acren, 342.
Motte (fief de la), à Ghlin, 74; à Saint-Symphorien, 165.
Motte (fief de le haye de le), aux Deux-Acren, 342.
Motte (Jehan) dit Bouillet, 73.
Motte (seigneurie de), a Hoves, 101.
Motte (seigneurie de la), à Arc-Ainières, 348; à Autreppe, 22; à Bois-d'Haine, 224; à Jurbise, 107; à Masnuy-St-Jean, 117; à Maulde, 423; à Moulbaix, 135; à Moustier, 430; à Neufmaison, 138; à Onnezies, 146; à Thieusies, 182.
Motte (seigneurie de le), à Anderlues, 205; à Bièvène, 359; ou de Rengies, à Wiers, 479.
Motte-Baraffe (de la), sgrs. de Lesdain, 415.
Motte-Rossillon (fief de la), à Chièvres, 44.
Motte (Tahon de la), 188.
Motterie (seigneurie de la), à Leers-Nord, 414.
Mottes (seigneurie des), à Buissenal, 366; à Frasnes-lez-Buissenal, 388; à Mourcourt, 428.
Mottins, 122.
Mouillart, 232, 469.
Mouillerie (seigneurie de la), à Anserœul, 344; à Celles, 369; à Maffles, 113; à Mont-Saint-Aubert, 427.
Moulbaix, 135.
Mouleux (de), 401.
Moulin, 75, 102.
Moulin (del), 33, 404.
Moulin (dou), 352.
Moulin (du), 45, 265, 370, 372, 377, 389, 399.
Moulin (seigneurie du), à Celles, 369.
Moulineau (seigneurie du), à Ghlin, 74.
Moulins (des), 100.
Moullet (fief), à Mourcourt, 428.
Moullin (dou), 413.
Moulliniaus (Jehans des), 64.
Moullins (des), 100.
Moulnier (Lambert le), 254.
Mounier, 372, 392.

Digitized by Google

Mouniers (li), 263.
Mourcourt, 424, 427, 428.
Mourman, 427, 429.
Mourtaigne (Jehan de), 338.
Mousniers (Hues li), 372.
Mousserie (seigneurie de la', à Pottes, 444.
Moussons, 482.
Moussu (Josse le), 236.
Moustier, 388, 429, 430.
Moustier (dou), 107.
Moustier (du), 311.
Moustier-Cinquant, hameau d'Ellezelles, 375.
Moustier-sur-Sambre (abbaye de Saint-Pierre de), 253, 254.
Mouton, 302.
Mouton (Lotard le), 383.
Mouvets (fief des), à Seneffe, 322.
Moy (de), 400.
Moyaux, 325, 481.
Moytuerie (de le), 139.
Mucaus, 435.
Mucheruele, 452.
Muchault, 405.
Mucheboite, 194.
Mulchamps, 292.
Mulin, 113, 114.
Mullet, 205.
Murghault, 312.
Murs (Ysaac des), 221.
Musars (de), seigneurs d'Angre, 15.
Muset, 316.
Muskur, 32, 148, 239.
Musis (li', Renerus, échevin de Bray, 37.
Musis (li), 62.
Muya (Jehan le), 100, 313.
Muyau (Grigore le), 455.
Muysis (li), sgr. d'Esquelmes, 380.
Mye (le), 393.

N.

Naast, 136
Naast (Guillaume de), 136, 174.
Naast (seigneurie de la rue de), à Anderlues, 204.
Naigre (Pierre le), 67.
Nalennes (Piérart de), 299.
Nalines (Jean de), 46.
Nalinnes, 301, 302.
Namêche, 446.
Namur, 34, 226, 239, 253, 254, 255, 256, 272, 281, 289, 302, 312, 327, 339, 342, 357, 442.
Namur (comte de), sgr. de Villerot, 190.
Namur (de), 82, 336.
Namur (de), sgrs. de Joncret, 272; Villers-Poterie, 336.
Namur (échevinage du comte de), à Fleurus, 247,
Namur (mgr. de) Ses seigneuries, à Tongre-Saint-Martin, 187; à Trivières, 188.
Nangelet, 205.
Naset, 167.
Nassars, 78.
Nassau (Alexis de), sgr. de Corroy-le-Château, en Brabant, 476.
Nassau-Corroy, sgrs. de Warcoing, 476.
Nasset, 25.
Natte (fief de la), à Marcq, 117.
Navarre, 340.
Naveau, 215, 216, 252.
Navés, 130.

Digitized by Google

Navet, 206.
Néchin, 431, 414.
Néghère (seigneurie mgr. de), à Gages, 71.
Nénar, 254, 272.
Nève, 186.
Nève (de), 382.
Névèle, 381.
Neufmaison, 138.
Neufnet, 139.
Neufnier (le), 302.
Neufville, 139.
Neufville (hameau d'Hensies), 92.
Neufville-sur-Sambre (seigneurie de), à Solre-sur-Sambre, 325.
Neuvecourt (de le), 375.
Nezy, 194.
Nicaise, 76, 82, 179, 223.
Nicaise dit Briffault, du Harbit, 344.
Nicaises li Jovènes, 290.
Nicolas, 69.
Nicolas, abbé de Maroilles, 294.
Nicolas, abbé de Saint-Martin, à Tournai, 423.
Nicolas I, évêque de Cambrai, 173.
Nicolas, évêque de Cambrai, 415.
Nicolas, mayeur de Cambron, 39.
Nicolas, seigneur de Morialmeis, 217; de Montignies, 281.
Nicholaus, 142.
Nicholes, 156.
Niekot (seigneurie Gilles du), à Angreau, 16; à Autreppe, 22.
Nikes, 31.
Nimy, 115, 141, 142, 143.
Nivelle (de), 48, 276, 251.
Nivelles (abbesse de), 243.
Nivellles (chapitre de), 115, 151, 182. — Ses seigneuries à Givry, 77; à Petit-Enghien, 150; à Petit-Rœulx-lez-Braine, 151; à Seneffe, 322.
Nivelles (cour de Sainte-Gertrude de), à Mellet, 289.
Niverlet, 229.
Nockart (seigneurie Simon), à Erbaut, 58.
Noë, 289.
Noefnet, 140.
Noefmont (seigneurie de), à Horrues, 96.
Nœfville (Jehan de), 444.
Noël, 107, 326, 354, 409, 441.
Noël ou Noez, 330.
Noël (de), 183.
Noels, 119.
Noez ou Noël, 330.
Noir (le), 424.
Noircarmes (seigneurie de), ou de Maingoval, à Merbes-le-Château, 292; à Merbes-Sainte-Marie, 292.
Noirchain, 143.
Noirchain (Fastré de), sgrs. de Vellereille-le-Sec, 188.
Noircin, 227.
Noire (le), 41.
Noirquier, 340.
Noises, 144.
Noiset, 156.
Noizes, 143.
Noizet, 72, 450.
Nokin, 245.
Nonés, 329.

Digitized by Google

Nonet, 329.
Nonsart, 430.
Noppin, 326.
Noquelin, 453.
Noté, 22.
Notger, évêque de Liége, 329.
Notre-Dame (seigneurie de), à Asquillies, 18.
Notté, 23.
Noul, 382.
Noulés, 266.
Nourau, 281.
Nourry dit Périn, 379.
Nouvelles, 144.
Nouvelles (Jakemars de), 166.
Noyelle (seigneurie de), ou de Maulde, à Haine-Saint-Pierre, 263.
Noyelles (de), sgrs. de Wanfercée, 338.
Nys, 438, 447.
Nyvelle, 315.

O.

Obais, 327.
Obaix, 302, 303, 334.
Obert, 244.
Obigies, 432.
Obourch (Collars d'), 245.
Obourg, 145,
Ochons (li), 140.
Odevare, 432.
Odimont (Jehan d'), 257.
Odimont (Jehan delh Houssir, d'), 251.
Odomont (hameau de Rèves), 315.
Œdon dit Lyot, 103.
Œudeghien, 433.
Offignies (seigneurie d'), à Dour, 48.
Ogier, 316, 416.
Ogimont (seigneurie d'), à Frasnes-lez-Buissenal, 388, à Velaines, 471.
Ogy, 433.
Oie (d'), 376, 418.
Oignies (abbaye d'), 338,
Oignies (seigneurie de l'église Saint-Nicolas d'), à Erbaut, 58.
Oignies (seigneurie du prieuré d'), à Maurage, 120.
Oignons (As), 23.
Oingnons (Jehans as), 23.
Oisy (Everard d'), évêque de Tournai, 436,
Olivié, 459.
Olivier, 187, 356, 358.
Olivier (fief), à Hacquegnies, 397.
Ollehaing (d'), sgrs. d'Estaimbourg, 380.
Olliette, 481.
Ollignies, 435.
Ollivier, 375, 459.
Oncles (Watiers li), 452.
Ongnies (d'), 38, 109, 207.
Ongnies (d'), seigneurs de Brugelette, 38; de Ladeuze, 109.
Onnezies, 145.
Orchies (Jacques d'), 379.
Orcq, 435,
Orcque (François d'), 474.
Oremus (Jean d'), 248.
Oremus (seigneurie d'), à Mons, 129.
Orfèvre (Nicolas l'), 155.
Orka (Henri de), 461.
Orley (d'), sgrs. de Petit-Rœulx-lez-Nivelles, 304; de Seneffe, 322.
Ormeignies, 147.

Digitized by Google

Ossoignes, dépendance de Thuillies, 329.
Oste, 342.
Oste (l'), 50.
Ostellart, 146.
Ostiches, 436.
Ostie, 181.
Oston, mayeur, 257.
Othon, 229.
Othon, seigneur de Trazegnies et de Silly, 147, 331, 397.
Ottellart, 65.
Ottignies (seigneurie d'), à Naast, 137.
Ottinghen (comte d'), sgr. de Saint-Sauveur, 454.
Otton, 97, 139, 140.
Ougnons (As), 22, 135.
Oultreliauwe (Pol d'), 58.
Oultreman, sgrs de Jollain-Merlain, 408.
Oultremont (comte d'), sgr. de Presles, 307.
Ourhaing, hameau de Lessines, 417.
Oursel (seigneurie d'), à Wiers, 479.
Outreleauwe (d'), 58.
Outremer (seigneurie d'), à Genly, 72.
Ouvregnien (d'), 45.
Ouvrelau, 44.
Ouvreleau, 71.
Oyaux (li), 385.
Oye-lez-Leuze, 370.
Oysiaux (li), 328.

P.

Padoul, 387.
Palmart, 64.
Panckdeboc, 460.
Panchouage (fief de), à Wasmes-Audemez-Briffeuil, 477.
Panchove (fief de), à Brasmenil, 365.
Panequin, 340.
Paniet, 226.
Panneterie (seigneurie de la), à Hoves, 101.
Pannetiers (li), 301.
Pantegnies (Jacques de), 121.
Papignien (de), 434.
Papignies, 437.
Papin, 104.
Paradis (de), 289.
Paradis (fief du), à Kain, 409.
Parc (dou), 113, 184.
Parc (du), 127.
Parc (seigneurie Colart du), à Rouveroy, 317; (d'Englebert du), à Wasmes, 193.
Parch (dou), 129.
Parcq (du), 438.
Parcq ou Porcq (seigneurie du), à Blandain, 360.
Parcq (seigneurie du), à Forest, 386.
Parens, 93, 360.
Parent, 91, 255, 469.
Paret, 400, 401, 432, 444.
Harfais (li), 83, 264,
Parfaict, 392.
Parfait, 386, 397.
Parfonrieux (seigneurie de), à Seneffe, 322.
Parfontaines (de), 45.
Parin, 70.
Paris (Ernoul), 90.
Paris (de), 41, 72, 73, 196.
Parqueaux (seigneurie des) ou d'Esparqueaux, à Templeuve, 457.

Digitized by Google

Pasnot, 17.
Pasquet, 313.
Passart, 145.
Passenage (fief de), à Bléharies, 362.
Passet, 144.
Pastoureau, 35.
Pasture (seigneurie Jehan de le), à Horrues, 96.
Pasture (de le), 101.
Patoul, 18.
Patoullet, 189.
Patouls, 189.
Patrons, 43.
Patte, 358.
Paturages, 148, 152.
Pauge (le), 25.
Paulmelere, 343.
Paulus, 439.
Pauporté, 284.
Pauviot, 17.
Pauvres de Tournai (seigneurie des), à Blandain, 360.
Pauwillon, 166.
Pavin, 291.
Pawillons, 39.
Payen (seigneurie de Denis), à Quévy-le Grand, 153.
Payens, 30.
Péchan (seigneurie de), à Anderlues, 204.
Pecq, 438.
Pecquereau, 398.
Peissant, 314.
Peissant (de), 303.
Peissant (seigneurie de), à Ansuelle et Gœgnies. 205.
Peissant (de), seigneurs de Noirchain, 143.
Peissière (le), 50.
Pelchener, 67.
Peletier, 398.
Pellerins, 245.
Pellins, 300.
Penetiers (li), 219.
Pensemal, 77.
Pepin, 39, 211.
Percheval, 361.
Périelz (des), 232.
Perières (des), 216.
Perilleur (le), 277.
Péron (seigneurie du), à Moustier, 430.
Péronnes-lez-Antoing, 439.
Péronnes-lez-Binche, 149.
Péronnes (Obiers de), 62.
Perouse ou Peroncle (fief), à Moustier, 430.
Perrières (des), 250.
Perron (fief le), à Brasmenil, 365.
Personne, 335.
Pertrizier (Lambert le), 202.
Péruwelz, 439, 440.
Péruwelz (Bauduin de), 440.
Péruwelz (fief de), à Angre, 15.
Péruwez (Nicolas de), 439.
Pescher, 257.
Pescher (le), 476.
Pesière, 129.
Pesin, 187.
Pesteau, 208.
Pestiaulz, 30.
Pestre (de), sgrs. de Seneffe, 322.
Petillon, 390.
Petit, 103, 210, 277, 297, 377, 470.
Petit (le), 25.
Petit-Boussoit (fief du), à Haine-Saint-Paul, 83.

Digitized by Google

Petit-Cambrai (seigneurie du), à Quévy-le-Petit, 155.
Petit-Crépin, hameau de Pommeroeul, 442.
Petit-Enghien, 150.
Petit-Eynne (seigneurie du), à Hérinnes, 400.
Petit-fief (fief appelé le), à Laplaigne, 412.
Petit-Kain (seigneurie du), à Kain, 409.
Petit-Manaing (seigneurie du), à Kain, 409.
Petit-Preux (seigneurie du), à Saint-Léger, 452.
Petit-Quesnoy (seigneurie du), à Velaines, 471.
Petit-Rœulx-lez-Braine, 151.
Petit-Rœulx-lez-Nivelles, 304.
Petit-Strépy (seigneurie du), ou de Mgr. du Fayt, à Mignault, 124.
Petite-Muchette (fief de la), à Bassilly, 25.
Pétrieux (seigneurie de), à Béclers, 356.
Petrus, 142.
Pety, 242.
Pety (Colart le), 236.
Phelippe (Gilles le), 294.
Phelipprart, 163.
Philippe, 199, 200, 201, 247, 256. 323.
Philippe II, 90, 136.
Philippe IV, 416, 421, 456.
Philippe, archiduc d'Autriche, 268.
Philippe-Auguste, roi de France, 460.
Philippe, comte de Ligne, 370.
Philippe-le-Bon, 349.
Philippe-le-Noble, comte de Namur, 253, 394, 446.
Phlippeau, 338.
Philipprars, 357.
Philipprart, 208, 338.
Phlippe, 326
Piaucheliers (Adans li), 87.
Picenière (seigneurie de le), à Ghlin, 74.
Pickart, 39.
Picquart, 404.
Piedvoie (seigneurie de), à Celles, 369.
Pienne, 71.
Piéra, 338.
Piérarde (li), 305.
Piérars, 159.
Piérart, 18, 48, 130, 140, 178.
Pierceau, 280.
Pierche, 144.
Pierchon, 313.
Pière (de le), 131, 179.
Pièrecourt (de), 372.
Pierekiezr (de), 448.
Pières, maire, 124.
Piéret, 274.
Pierettes (fief de), à Ronquières, 160.
Pierman, 216.
Piermand, 321.
Piéroit (du), 79.
Pieron, 205.
Piéronne (Hanoul de), 439.
Pierons, 83, 169.
Piérot, 325.
Pieroy (du), 206.
Pierre, maire des Écaussines, 50.
Pierre (de le), 46, 144, 167, 262.
Pierre dit Raussars, 330.

Digitized by Google

Pierrechons, 252.
Pieters (seigneurie de), à Onnezies, 146.
Piéton, 305.
Piéton (Commanderie du), 65, 170.
Piéton (dou), 121.
Piéton (du), 120, 121, 167.
Piéton (seigneurie du), à Seneffe, 322.
Piette, 68.
Piettre, 41, 43, 196.
Pignatelli, 44.
Pigons, 89.
Pillerie (seigneurie del), à Kain, 409.
Pillons, 116.
Pinchon, sgrs. de Jollain-Merlin, 408.
Pinchons, 87.
Pinckart de Hérimez (de), sgrs. de Spiennes, 178.
Pipaix, 419, 440.
Pipart, 467.
Pippart, 409.
Pire (dou), 27.
Pire (du), 280, 299.
Pireth, 202.
Pironchamps, 306.
Pirrons, 334.
Piscart, 119.
Pissons, 62.
Pitoul, 135.
Pitteurs, 165.
Place, 470.
Plache (de le), 17.
Placque, 449.
Plaisant, 134, 294, 398.
Plaitin, 459.
Planchon, 103, 345, 369, 443, 471.
Planckes (des), 343.
Plancque (de la), 304.
Plancque (de le), 40, 89, 162, 431, 453.
Plancque (seigneurie de le), à Mont-Saint-Aubert, 427.
Plancques (seigneurie des), ou du Marest, à Willemeau, 481.
Plankes (des), 434.
Plante (Jehan ly), 266.
Plasquart, 435.
Plat (le), 456, 465.
Plat-d'officier (fief dit le), à Rumes, 451.
Plateau, 346, 379.
Platialx, 246.
Platiaul, 53.
Platiaus, 62.
Plesnoi (seigneurie du), à Thieulain, 458.
Plétincq, 108.
Pletincx, 56.
Plicknier (le), 51.
Plichars, 196.
Plichart, 48.
Plichette, 244.
Plis (de), 186.
Plischart, 118.
Ploich (seigneurie du), à Braine-le-Comte, 36 ; à Roisin, 159.
Ploich ou Plouy (seigneurie de), à Velaines, 471.
Ploige (le), 259.
Plotins, 79.
Plouchart, 238.
Ploucquel, 390.
Plouy (fief du), à Obigies, 432.
Plouy ou Ploich (seigneurie de), à Velaines, 471.
Ployars (de), 135.
Ploych (Adrien du), écuyer, 431.

Digitized by Google

Pochet, 278.
Pognes, 452.
Poilvaiche (de), 255.
Poinchon, 17.
Poinderes (li), 122.
Poindeur (le), 144.
Poindre (Le), 347.
Poireau, 322.
Poisson (de), sgrs. de Dour, 48.
Poiteau, 340, 367.
Poittevin, 20.
Poivre, 68.
Poivre (le), 64.
Pol, 64, 272.
Polart, 359.
Polius, 142.
Polle (de), 448, 449.
Pollet, 411.
Pollet (fief), à Ronquières, 160.
Polliart, 144.
Pomée, 422.
Pommerœul, 441.
Ponceaux, 80.
Ponchars dit Bourgaus, 255.
Poncheau (du), sgr. de Bougnies, 32.
Ponchiel (dou), 351.
Ponenche (seigneurie de), à Baugnies, 355.
Pont (dou), 78, 159, 176, 330, 383.
Pont (du), 92, 137, 186, 194, 337, 477, 483.
Pont (Winage du), à Maingloux, dépendance de Mellet, 289.
Pont-a-Celles, 284, 306.
Pont-de-Loup, 224, 231, 306, 307.
Pontnoee (de le), 433.
Poplimont (de), 41.
Popplimont (de), 184.
Popuelles, 442.
Porch (dou), 184.
Porciaux (li), 392.
Porcq ou Parcq (seigneurie du), à Blandain, 360.
Porkieres (li), 372.
Porte (del), 411.
Porte (de la), 127.
Porte (de le), 82, 130, 351, 365, 379.
Porte (delle), 281.
Porte (seigneurie Gilles de le), à Asquillies, 18.
Portiers (li), 51, 93.
Pos (li), 412.
Posson, sgrs. de Wanfercée, 338.
Posteau, 118, 292.
Postiau, 28.
Postiaus, 109.
Postic (Jehans del), 466.
Postich, 50.
Postich (dou), 112, 119.
Postis (del), 461, 466.
Pot-au-feu (Brisson), 439.
Potelle (seigneurie de), à Haine-Saint-Paul, 83; à Saint-Vaast, 168
Poterie (de le), 131.
Poterie (seigneurie de la), aux Deux-Acren, 342.
Potié, 22
Potier (le), 416.
Potiers, 194.
Potins, 452.
Potteles (de), 131.
Pottellet, 247.
Pottes, 121, 401, 443.
Pottes (seigneuries de), à Aulnois, 21; à Mignault, 124; à Pont-à-Celles, 306.

Digitized by Google

Pottevin, 146.
Pottié, 457.
Pottier, 23, 48. 148, 219, 360.
Pottier (de), sgrs. de Dour, 48.
Pottier (seigneurie de), à Haulchin, 267.
Pouillaumont (fief de), à Seneffe, 322.
Pouille, 363.
Pouillon, 85, 89, 162, 163, 182.
Pouillon (fief du), à Seneffe, 322.
Poullain, 154.
Poulle, 118.
Poullereau, 418, 441, 443, 458.
Poupet, 412.
Poupliemont, 41.
Pouppelimont, 41.
Pouppet, 405.
Pourbaix, 84.
Pourbaix (de), 99.
Pourchials, 187.
Pourchias (Jehan le), 62.
Pourchiauls, 77.
Pourrés, 45, 465.
Pourveur, 265.
Pourvoyeur, 374.
Pousars (li), 83.
Poutre (Le), 379.
Powillon, 167.
Powillons, 154.
Prangière, 35, 185.
Préaux (seigneurie de), à Harchies, 397.
Prédons, 459.
Pré (seigneurie de le), à Huisseignies, 102 ; à Cordes, 372 ; à Velaines, 471.
Prélles (seigneurie de), à Quévy-le-Petit, 155.
Preis (des), 251.
Preis (seigneurie Willaume des), à Baisieux, 24.
Prélecot (seigneurie du), à Gottignies, 81.
Prelle (de), sgrs. d'Eugies, 64.
Premonstret (de), 333.
Prendal, 114.
Prense, 334.
Prés (des), 123, 313.
Presles, 307, 308, 317.
Presles (de), 307.
Prestre (fief le), à Forest, 386.
Pret (seigneurie de la), à Vezon, 472.
Pretz (Des), 450.
Preud'home, 474.
Preumont, 252.
Preumont (de), 266.
Preusies, 205.
Preux (le), 64.
Prévos, 130.
Prévost, 299, 344, 345, 378.
Prévost (Guillaume), sgr. de Mont-Sainte-Aldegonde, 299.
Prévôt, sgr. de Leval-Thahégnies, 279
Prévôté des églises de Mons, sa seigneurie à Cuesmes, 47.
Prévôté franche et non franche (seigneurie de la), à Soignies, 176
Prielz (du), 191.
Prière (seigneurie de la), à Rumillies, 451.
Prince (de le), sgrs. de Dour, 48.
Prinche (le), 246.
Prinches (ly), 246.
Pringalles, 362.

Digitized by Google

Prische, 273.
Prisches, 208, 210, 294, 316, 322.
Procureur, 395, 403, 458.
Pronniert, 483.
Prosi (de), 283.
Proteau, 237, 279, 280.
Protteau, 299.
Prouvende, 325.
Prouvos, 86.
Prouvos (li), 139.
Provost, 131.
Pry (de), 240.
Pryeur (le), dit Potton, 79.
Puch (dou), 150.
Puch (du), 361, 372, 430.
Puche, 122, 130.
Puich (dou), 276.
Puich (du), 370, 473.
Puich (seigneurie du), à Roucourt, 450.
Puille (de), 364.
Puissance (fief de la), à Pottes, 444.
Puissance d'Elers (seigneurie de la), à Houdeng-Gœgnies, 99.
Puits (du), 247.
Pulaine (de), 257.
Pulekiaus, 173.
Pulle (de), 448.
Pumerœl (Jacquemart de), 138.
Pureur (le), 58.
Pusiés, 287.
Puvinaige, 382.
Pyeens, 117.
Pyens, 382.

Q.

Quaregnon, 66, 69, 148, 152, 195.
Quaregnon (de), 127, 173
Quariaus, 351.
Quaroube (de), 20.
Quartaymont (de), 214.
Quartes, 445, 458.
Quartes (Jehan de), dit du Saulchoit, 388.
Quartier, 393.
Quellon (fief), à Brasmenil, 365.
Quénimont (fief de), à Mainvault, 420.
Quennesière, 458.
Quenon, 148.
Quesne (du), 79, 102, 106, 125, 137, 407, 412, 481.
Quesne (seigneurie du), à Arc-Ainières, 348.
Quesne (le), 114, 377.
Quesnes (Jean des), mayeur de la seigneurie de la Roquette, à Casteau, 43.
Quesnoit, 125, 350, 395.
Quesnoit (du), 423.
Quesnoit, hameau de Braffe, 364.
Quesnoy (seigneuries du), à Leers-nord, 414; à Pottes, 444.
Queus (li), 430.
Queval (Jehan), dit Louffart, 467.
Quévaucamps, 394, 445.
Quévy (Marie de), veuve de Colart de Haspre, 154.
Quévy-le-Grand, 153.
Quévy-le-Petit, 54, 153, 155.
Quiévrain, 92, 157, 430.
Quiévrain (seigneuries de), à Baisieux, 24; à Ecaussines-d'Enghien, 50; à Leuze, 418, à Ostiches, 436.

Digitized by Google

Quiévrain (de), sgrs. de Villers-Poterie, 336.
Quiévy (Raimond de), 477.
Quintaine, 363.
Quinto (fief), à Ronquières, 160.
Quoiteriaux, 252.

R.

Rabize (de la), 139.
Rabonneau, 194.
Rabonniaux, 89.
Raboteur (Jakemon le), 432.
Rabuzée (seigneurie de), à Gerpinnes, 254.
Radoulmasure (de), 448.
Raduez (fief de), à Jurbise, 107.
Raduez (seigneurie de), à Masnuy-Saint-Jean, 117.
Radulfus, maire de Cuesmes, 47.
Raghet, 22, 186.
Ragnée, Ragnies ou Raignies, 308, 309, 310.
Ragnies, 218.
Ragnyes (de), 291.
Raibe (de), 226, 241.
Rainier, 318.
Rains (Robert de), 343.
Rallenghien (seigneurie de), à Jurbise, 107.
Ramaix, 134.
Ramaix (de), 148.
Ramdour, 106.
Ramecamp, 352.
Ramfroit, 104.
Ramegnies (de), 87, 459.
Rameignies-Chin, 380, 446.
Rameignies-lez-Thumaide, 447.
Ramelle (fief de la cense des), à Howardries, 406.
Ramelles (fief de), à Howardries, 406.
Ramelot (de), sgrs. de Marchiennes-au-Pont, 287.
Ramonerie (seigneurie de la), à Thulin, 185.
Ramoneur (Oston le), 110.
Ramonnerie (fief de la), à Mainvault, 420.
Rampemont (seigneuries de), à Gages, 71 ; à Fayt-le-Franc, 65 ; à Onnezies, 146.
Rance, 311.
Ranche (Colars de), 213.
Rancq (du), 140.
Randour, 152.
Ranissart, 274.
Rannart, 149.
Ransart, 312.
Ranssart (Jehan de), 84.
Ranwegniauls, 219.
Ranwez ou Rainwez, Ranwes, Roianwes, Rianweis, 327.
Raoul, dit de Lens, 127.
Raoul, sgr. d'Anvaing, 347.
Raould, sire de Warcoing, 476.
Raouls, maire de Blicquy, 31.
Raoulx, 331.
Raous, 264.
Rapoiet (le), 348.
Rappet, 65.
Ras, 30.
Rases, 159.
Raset, 412.
Rasières, 414.
Rasoir, 460.
Raspaille (de le), 373, 426.
Rasse, 35, 121.
Rasse (de), 390.
Rasseneur, 345.
Rasses, 412.

Digitized by Google

Rasset, 114, 412.
Rassin, 233.
Rasson, 390.
Rassoncamp (seigneurie de), à Maulde, 423.
Raucq, 140.
Raul, 60.
Rauleghien (de), 383.
Raulle (le), 179.
Raullin, 284.
Rauwe, 332.
Raves (fief des), à Bauffe, 28.
Ravestein (de), 436.
Rawes, 25.
Rebaix, 351, 448.
Rebaix (de), 318.
Rebecq (seigneurie de), à Trivières, 188.
Rebecq (dou), 262.
Rebz, 56, 57.
Recht (Ighelycx), 165.
Recq (fief du), à Jollain-Merlain, 408.
Recq (seigneurie de), à Mainvault, 420.
Recque (seigneurie de Monsieur de), à Lessines, 417.
Redeumont (seigneurie de), à Haine-Saint-Pierre, 263.
Refuge (seigneurie de l'abbaye de N.-D. du), à Ath, 350; à Mainvault, 420.
Régibos, 398.
Régibot, 398.
Regnard, 118.
Regnart, 348, 474.
Regnart (Hostelart le), 348.
Regnault, 103, 196, 303.
Regnier, 445.
Régnier, évêque de Liége, 77.
Regnuart, 215.
Regon, 461.
Reguem, 364.
Rejkt du Quesnoy (fief du), à Pottes, 444.
Reman (de), 50.
Remel (de), 154.
Remy, 310, 311.
Renaix, 342, 343, 375.
Renaix (chapitre Saint-Hermès de), 471.
Renar, 257.
Renard (seigneurie du) ou de Robert d'Hostellart, à Lanquesaint, 411.
Renardise (fief de la), à Thieu, 181.
Renars, 144, 368.
Renars dis li Grans Renars, 330.
Renart, 156, 303, 316, 430, 447.
Renart dit Carvin, 355.
Renault, 23, 108, 158, 325.
Renbeau, 91.
Renesse (de), 52, 286.
Renesse (seigneurie de), à Biévène, 359.
Renette (de), sgrs de Villers-Perwin, 335.
Rengemont (de), 246.
Rengies (seigneurie de) ou de le Motte, à Wiers, 479.
Reniau (de), 154.
Reniaul (de), 154.
Renier, 267.
Renlies, 313.
Renly (Jehan de), 250.
Renos, 77.
Rentiers (li), 113, 114.
Reny, 309.
Resignies, dépendance de Roisin, 159.

Digitized by Google

Resignies (seigneurie de), à Wasmes, 193.
Resmes (de), 303.
Respilleur, 407.
Ressaix, 314
Restreau, 36, 97.
Resteau (seigneurie Gilles), de Valenciennes, à Croix-lez-Rouveroy, 238, 239.
Reubenpret (de), 81.
Reusme (de), 137.
Reut (de), 263.
Reveaus, 160.
Rèves, 315.
Rex (de), 376.
Rey, 310.
Rianwelz, dépendance de Courcelles, 237, 327.
Ribeaucourt, 318.
Ribemont (de), 403.
Riboce, 247.
Richard, 459.
Richart, 76.
Riche, 273.
Richir, 48.
Richilde, comtesse de Hainaut, 111, 160.
Rickart, 419.
Ricque (le), 471.
Rideliers, 112.
Ridre (le), 362.
Riduls, 152.
Rieu (du), 76, 85, 114, 153, 156, 239, 290.
Rieuwez ou Ruwez (seigneurie de), à Mont-Saint-Aubert, 427.
Rièzes (Les), 316.
Riffiart, seigneur de Marche-lez-Ecaussines, 115.
Rigau, 308.
Rigauderie (seigneurie de la), à Forest, 386.
Rigauls, 43.
Rikesses, 122.
Rimée, 81, 82.
Rinal (de), 232.
Rinval (fief de), à Mont-Saint-Aubert, 427.
Ris, 345.
Rivage, 321.
Rivart, 40, 324.
Rivière, 186.
Rivière (fief de), à Bassilly, 25.
Rivière (de le), 28.
Riu (dou), 347.
Robault, 48, 125.
Robaulx, 283.
Robaulx (de), 266; — sgrs. de Hantes-Wihéries, 256; de Loverval, 283.
Robbert, 27.
Robechies, 316.
Robechies (Gilles de), 337.
Robeillart, 475.
Robert, 27, 131, 136, 208, 236, 263, 281, 289, 300, 317, 329, 390, 404, 441.
Robert (bois), à Manage, 286.
Robert, comte de Nevers, 384.
Robertpret (fief), à Hacquegnies, 397.
Robesies (Mathieu de), 241.
Robette, 102.
Robicos, 225.
Robiers, 169, 323.
Robiert, 326.
Rocart, 276.
Rocelaire ou Rochelaire (seigneurie de), à Merbes-le-Château, 291.

Digitized by Google

Roche (seigneurie de la), à Neufmaison, 138.
Rocq (seigneurie de), à Renlies, 313.
Rocquet, 449.
Rodoan, seigneurs de Strépy-Bracquegnies, 180.
Rodolphe II, empereur, 419.
Roeme (de), 303.
Roesme (de), 50, 116.
Rœulx, 124, 182, 189, 300, 314.
Rœulx (comte du), 120, 136, 168; — sgr. de Maurage, 120; de Saint-Vaast, 168.
Rœulx (Eustache du), 173.
Rœulx (famille du), sgr. de Montrœul-sur-Haine, 134.
Rœulx (Martin du), 358.
Rœulx (seigneuries du comte du), à Gottignies, 81; à Houdeng-Gœgnies, 99; à Mignault, 123 et 124.
Rœulx (sgr. du), 123.
Rogenies, 118.
Roger, 134.
Rogeries (fief de), à Gœgnies-Chaussee, 78.
Rogier, 193, 361, 376, 474.
Rogier (Piérart), sgr. de Warquignies, 193.
Rogir, 277.
Rohan-Soubisk, sgrs. de Wiers, 479.
Roi (seigneuries du), à Anderlues, 204; à Ansuelle et Gœgnies, 205; à Péronnes-lez-Binche, 149; à Erquelinnes, 242; à Frameries, 69; à Grandreng, 261; à Harmignies, 85; à Isières, 407; à Jemappes, 106; à Neufville, 139; à Quaregnon, 152; à Thieusies, 182.
Rois (li), 347.
Roisin, 46, 116, 145, 159.
Roisin (de), 173.
Roisin (seigneuries de), à Angreau, 16; à Masnuy-Saint-Jean, 119, à Mévergnies, 122.
Roisin (de), sgrs. d'Angre, 15; de Blaregnies, 29; de Forest, 386; de Froimanteau, 142; de Rongy, 449.
Roissart (de), 387, 397, 403, 428, 429.
Roissart (seigneuries de), à Hacquegnies, 397; à Montrœul-au-Bois, 426.
Rokemont (seigneurie de), à Saint-Vaast, 168.
Roland, 196.
Rolence Ve de Prosi, 283.
Rolin, sgrs. d'Aimeries, 99.
Rolin (Jeanne), dame de Joffreville, Novion, Raismes, Houdeng, 169.
Rolland, 106, 118, 134, 152.
Rollans, 133.
Rollant, 245.
Rollin (seigneurie de), à Haine-Saint-Paul, 83.
Rollin (seigneurie de Jeanne), à Saint-Vaast, 168.
Rolly, 214.
Rombault, 475.
Rombize (de), 154, 170.
Rome (de), 433.
Romon (bois de), à Loverval, 283.
Romond, 152.
Romundus, 69.
Ron (Jehans li vielle), 287.
Ronchin (de), 437.
Roncque (de), dit Piètre, 41.
Rondeau, 182, 353.
Rondiaus, 62.

Digitized by Google

Rone Porte (Teris), 452.
Rongy, 449.
Ronne (de), 441.
Ronneville (seigneurie de), à Arc-Ainières, 348.
Ronquières, 159, 160.
Roos, 165.
Roquendolfe (seigneurie mer de), à Neufmaison, 138.
Roquette (seigneuries de la), à Casteau, 42 ; à Féluy, 246 ; à Thieusies, 182.
Rosart, 289.
Roselies, 308, 317.
Rosen (Michel-Henri de), sgr. de Chastrée et de Nalinnes, 301.
Rosiaus, 115.
Rosier, 404.
Rosière (de la), 351.
Rosière (Gontiers de), 383, 470.
Rosière (hameau de la), à Ormeignies, 147.
Rosière (de le), 28, 152, 351, 412.
Rosières (seigneurie des), à Béclers, 356 ; à Lesdain, 415.
Rosne (de), 372, 373, 389.
Rosne (fief de), à Hacquegnies, 397.
Rosne (seigneuries de), à Anvaing, 347 ; à Pottes, 444.
Rosnes (de), 378.
Rossegnies (seigneurie de), à Obaix, 303.
Rossiaux, 93, 452.
Rossignol, 118.
Rossignot (Georges du), 169.
Rossigny, 334.
Rosteleu, 372.
Rosteleu (de), 433.
Rotirs, 160.
Rotissart (seigneurie de), à Bassilly, 25; (fief de), à Silly, 171.
Rotteleur, 428.
Roubaix (de), 443.
Roucamp, 389.
Roucourt, 450.
Roucque, 402.
Rougefort (seigneurie de), à Mourcourt, 428.
Rougnon (fief de), à Wanfercée-Baulet, 338.
Roulx, 273.
Rous (Mathieu le), 156.
Rous (le), 452.
Rousel, 369.
Rousiau, 306.
Rousin, 470.
Rousliaus, 143.
Rousniaux, 154.
Rousseau, 367.
Roussiau (le), 298.
Roussiauls, 125.
Roussiel, 414.
Routiers (li), 59.
Rouveroy, 317.
Rouvroir (seigneuries de), à Horrues, 96; à Saint-Symphorien, 165.
Rouvroirs (seigneurie des Francs —), à Soignies, 176.
Rouvroit (de), 267.
Rouvroy (Gaucher de), sgr. de Saint-Simon, 371.
Rouvroye, sgr. d'Esplechin, 378.
Roux, 318, 319.
Rouzée, 22.
Rovias, 254.
Rovin, 421.
Roy (Le), 62, 90, 152, 182, 184,

Digitized by Google

189, 355, 387, 467, 473, 477.
Royart, 315.
Royaume (seigneurie du), à Maulde, 423.
Royer (de), sgrs. de Dour, 48.
Royère (seigneurie de la), à Leers-Nord, 414; à Néchin, 431.
Roys (li), 77, 447.
Rozart, 289.
Roze, 315.
Rozies, 40.
Rubempré (de), 207, 286, 304, 322.
Rubempré (de), sgrs. d'Arquennes, 207.
Rubempré (Charles), vicomte de Montenaken, sgr. de Bièvres, Rèves, etc., 315.
Rubempré (de), sgrs. de Petit-Rœulx-lez-Nivelles, 304; de Seneffe, 322.
Rubempré (seigneurie du prince de), à Autreppe, 22.
Rubempret (seigneurie de), à Biévène, 359.
Ruckes, 108.
Rucquelot, 299.
Rue (del), 302.
Rue (de le), 77, 243, 314, 324, 369, 377, 378, 404, 479.
Rue (seigneuries de le), à Escanaffles, 377; à Hérinnes, 400.
Ruel (fief de), à Mont-Saint-Aubert, 427.
Ruelins, 147.
Ruelle (des), 84.
Ruelles (des), 264.
Rues (dou), 440.
Ruelz (du), 25.
Ruffault (de), sgrs. de Strépy-Bracquegnies, 180.
Rufi, 460.
Ruisseau (seigneurie du), à Pottes, 444.
Rumbecq (comte d'Estiennes de), baron d'Ère, sgr. de Saint-Maur, 453.
Rumes, 371, 411, 450, 451, 456.
Rumes (Béatrix de), 411.
Rumegnies (Gilles de), 452,
Rumez (fief de), dit de Belle-Image, à Templeuve, 457.
Rumignies (fief de), à Jurbise, 107.
Rumigny, 44.
Rumigny (de), sgrs. de Peissant, 303.
Rumillies, 451.
Rumillies (Leurenc de), 452.
Rusa, 424.
Rusart, 445.
Ruwez ou Rieuwez (seigneurie de), à Mont Saint-Aubert, 427.
Ruysschaert, 56.
Rychewaert (de), 286.
Ryeu (du), 271.

S.

Saba, 259.
Sabiaux, 207.
Sablens (seigneurie de), à Thieulain, 458.
Sacq, 372.
Sacré, 340.
Sacret, 156.
Sacrez, 336.
Saden, 257.

Digitized by Google

Sadoine, 397.
Saffe (le), 479.
Safre (le), 404.
Sagremoes, 221.
Saie (de le), 441.
Saint-Adrien de Grammont (abbaye de). Sa seigneurie à Everbecq, 382.
Sainte-Aldegonde de Maubeuge (chapitre de). Ses seigneuries à Asquillies, 18; à Givry, 77; à Rouveroy, 317.
Sainte-Aldegonde de Maubeuge (seigneurie de la chapelle Sainte-Croix de l'église), à Wasmes, 193.
Saint-Amand (abbaye de), 172, 389, 403, 405, 413. — Ses seigneuries, à Anvaing, 347; à Bléharies, 362; à Froidmont, 389; à Hertain, 403; à Houtaing, 405; à Saint-Sauveur, 454; à Sirault, 172; à Tongre-Saint-Martin, 187; à Villers-Saint-Amand, 191; à Willemeau, 481.
Saint-Amand (abbé de), 172.
Saint-Amand-lez-Fleurus, 319.
Saint-André de Cateau-Cambrésis (abbaye de). Sa seigneurie à Audregnies, 20.
Saint-Antoine (seigneurie de), à Molembaix, 425.
Saint-Aubert (de), 446.
Saint-Berthuin (cour de l'abbaye de), dite de Saint-Jean, à Saint-Amand-lez-Fleurus, 319.
Saint-Brice (seigneurie de), à Tournai, 462, 463, 465, 466.
Saint-Denis, 160.
Saint-Denis-en-Broqueroie (abbaye de), 38, 62, 160, 182. — Ses seigneuries à Aubechies, 352; à Dergneau, 373; à Gottignies, 81; à Herchies, 93; à Hoves, 101; à Houdeng-Gœgnies, 99; à Masnuy-Saint-Jean, 117; à Maurage, 120; à Nimy-Maisière, 143; à Obourg, 145; à Petit-Enghien, 150; à Ville-sur Haine, 189.
Saint-Denis (l'abbaye de), en France, 39.
Saint-Denis (l'abbé de), 81, 161.
Saint-Donas (de), 345.
Saint-Éloi de Noyon (abbaye de). Sa seigneurie à Quiévrain, 157.
Saint-Feuillien (abbaye de), 112. Ses seigneuries, à Bouffioulx, 224; à Croix-lez-Rouveroy, 238; à Mignault, 124; à Houdeng-Gœgnies, 99; à Steenkerque, 178.
Saint-Feuillien de Fosses (abbaye de), son écheviage, à Fleurus, 247.
Saint-Feuillien de Fosses, (chapitre de), sgr. de Nalinnes, 301; sa cour à Wagnelée, 388; ses seigneuries à Boignée, 223; à Gerpinnes, 254.
Saint-Feuillien du Rœulx (abbaye de). Ses seigneuries, à Écaussines-d'Enghien, 50; à Gottignies, 81; à Péronnes-lez-Binche, 149.
Saint-Feuillien (cour de), à Mellet, 289.
Saint-Fiacre (fief de), à Mellet, 289.

Digitized by Google

Saint-Genois (de), 366, 373, 377, 388.
Saint-Genois (de), sgrs. de Buissenal, 366; de Dergneau, 373; de Ladeuze, 109.
Saint-Germain de Mons (chapitre de). Ses seigneuries à Genly, 72; à Mons, 129.
Saint-Germain de Mons (seigneurie de la chapelle Saint-Gilles en l'église de), à Quaregnon, 152.
Saint-Ghislain, 94, 95.
Saint-Ghislain (abbaye de), 65, 159, 193, 354, 430, 447; ses seigneuries à Angreau, 16; à Athis, 19; à Audregnies, 20; à Baudour, 27; à Basècles, 354; à Blaugies, 30, à Boussoit, 34; à Boussu, 34; à Dour, 48; à Erquennes, 60; à Froyennes, 391; à Genly, 72; à Harmignies, 85; à Isières, 407; à Lanquesaint, 411; à Mainvault, 420; à Moulbaix, 135; à Ostiches, 436; à Quiévrain, 157; à Rebaix, 448; à Roisin, 159; à Ronquières, 159; à Stambruges, 455; à Vellereille-le-Sec, 188; à Villers-Notre-Dame, 191; à Warquignies, 193; à Wasmes, 193; à Wasmuel, 195; à Wihéries, 196.
Saint-Ghislain (abbé de), 162, 192, 196.
Saint-Ghislain (seigneurie dite du bachinage de), à Elouges, 53.
Saint-Ghislain (seigneurie de la mairie de), à Saint-Ghislain, 164.
Saint-Ghislain et Hornu, 161 162, 163.
Saint-Ghislain (de), 24, 158.
Saint-Humbert (bois de), à Momignies, 594.
Saint-Jacques le majeur (seigneurie de la chapelle de), ou de Liedekerke, à Hyon, 103.
Saint-Jean de Florennes. Sa seigneurie à Gerpinnes, 254.
Saint-Jean de Jérusalem (seigneuries de), ou de Fliémet, à Genly, 72; à Piéton, 305; à Saint-Symphorien, 165.
Saint-Jean des Chaufours (seigneurie de), à Tournai, 465.
Saint-Julien (hôpital de), à Boussoit, 33.
Saint-Lambert de Liége (chapitre de). Son échevinage à Fleurus, 247; sa seigneurie à Châtelineau, 232.
Saint-Landelin, 281.
Saint-Léger, 384, 452.
Saint-Liévin (seigneurie de Jakes de), à Blaugies, 30.
Saint-Martin de Tournai, (abbaye de), 368, 411, 427, 458. — Ses seigneuries à Ath, 350; à Bauffe, 28; à Béclers, 356; à Blandain, 360; à Bouvignies, 363; à Brasménil, 365; à Buissenal, 366; à Calonne, 368, à Chercq, 372; à Ere, 376; à Esplechin, 379; à Evregnies, 383; à Froyennes, 399; à Kain, 409; à Mainvault, 420; à Merbes-le-Château, 290; à Neufmaison, 138; à Thieulain, 458.
Saint-Martin (Blancard de), 460.

Digitized by Google

Saint-Martin (seigneuries de), à Biévène, 359 ; à Ghlin, 74 ; à Moustier, 430.
Saint-Maur, 453.
Saint-Michel (cour de), siégeant à Sars-les-Moines, dépendance de Gosselies. 256.
Saint-Molyn (de), 25.
Saint-Nicolas des Près, dit Saint-Médard a Tournai (abbaye de), 367, 376, 392, 456, 460, 476. Sa seigneurie à Vaux-lez-Antoing, 470.
Saint-Paul (Jakemars de), 83.
Saint-Piat (Derini de), 461.
Saint-Pière (de), 439.
Saint-Pierre (de), 245, 461.
Saint-Pierre (seigneurie de), à Anserœul, 344 ; Velaines, 471.
Saint-Pierre (seigneurie de la cour), à Frasnes-lez-Gosselies, 251.
Saint-Pierre-Capelle, 164.
Saint-Pierre de Hasnon (seigneurie des Sarts de), à Casteau, 42.
Saint-Pierre de Lille (seigneurie de), à Estaimpuis, 381.
Saint-Pierre-lez Gand (abbaye de), 455. Sa seigneurie à Lesdain, 415.
Saint-Pierre de Renaix (chapitre de). Sa seigneurie à Lanquesaint, 411.
Saint-Pol (comtes de), sgrs. d'Havinnes, 398.
Saint-Pol (fief de), à Leuze, 418.
Saint-Pol (Phelippe de). 120.
Saint-Pol (seigneurie du comte de), à Harvengt, 87.
Saint-Pol (seigneurie de). à Thieusies, 182.
Saint-Remy, 320.
Saint-Sauveur, 454.
Saint-Sépulcre de Cambrai, église de). Sa seigneurie à Huisseignies, 102.
Saint-Symphorien, 165.
Saint-Thieri (seigneurie de), à Celles, 369.
Saint-Ursmer (cour de), à Gosselies, 256 ; à Mellet, 289.
Saint-Vaast, 168.
Sainte-Aldegonde, 88.(fief de), à Antoing, 346 ; (seigneurie de), à Hérinnes, 400.
Sainte-Aldegonde (seigneurie du personnat de), à Écaussines-d'Enghien, 50.
Sainte-Aldegonde (de), sgrs. d'Angre, 15.
Sainte-Catherine de Tournai (seigneurie des pauvres de la paroisse de), à Dergneau, 373.
Sainte-Croix de Cambrai (seigneurie de), à Angreau, 16.
Sainte-Gertrude (cour de), à Wagnelée, 338.
Sainte-Gertrude de Nivelles (seigneurie de l'église de), à Mainvault, 420.
Sainte-Waudru (chapitre de), 66, 67. — Ses seigneuries, à Anderlues, 204 ; à Ansuelle et Gœgnies, 204 ; à Asquillies, 18 ; à Boussu, 34 ; à Bouvignies, 363 ; à Braine-le-Comte, 36 ; à Cuesmes, 47 ; à Elouges, 53 ; à Eugies, 64 ; à Flénu,

Digitized by Google

68 ; à Frameries, 69 ; à Gœgnies-Chaussée, 78 ; à Harmignies, 85 ; à Jemappes, 106 ; à Maisières, 115 ; à Mons, 129 ; à Nimy, 141 ; à Quaregnon, 152 ; à Quévy-le-Grand, 153 ; à Ville-sur-Haine, 189 ; à Wasmuel, 195. Sa seigneurie à Genly, appelée aussi seigneurie de Cantineau, 72.

SAINCTE, 91.

SAINCTES (Michel de), 176.

SAINS, 166.

SAISINNE (seigneurie de la), à Thieusies, 182.

SALERNE ET SULMONA (seigneurie du prince de), à Ghislenghien, 393.

SALIERMONT (seigneurie de), à Peissant, 303.

SALLE (seigneurie Jean de la) ou de Beauregard, à Fouleng, 67.

SALLEMON, 443.

SALLES, 321.

SALLET, 245.

SALM, 418.

SALM (de), sgr. de Marchienne-au-Pont, 287.

SALMONSART (seigneurie de), à Braine-le-Comte, 36.

SAMA (Jean de), 160.

SAME (de le), 167.

SAMME (de le), 166.

SANDRART, 92.

SANDRY, 355.

SANZELLES (seigneurie de), à Casteau, 42.

SARRASINS, 216.

SARS (dou), 434.

SARS (de), 15, 170, 337.

SARS (de), sgrs d'Angre, 15.

SARS (de), sgrs. de Sars-la-Bruyère, 170.

SARS (seigneurie de Broyant de), à Neufville, 139.

SARS (seigneurie du), à Houdeng-Gœgnies, 99.

SARS (seigneurie mgr. de), à Bougnies, 32.

SARS (seigneurie des), à Frasnes-lez-Buissenal, 388.

SARS (Urbain de), 28.

SARS (les), 321.

SARS-LA-BRUYÈRE, 170.

SARS-LA-BUISSIÈRE, 321.

SARS-LONGCHAMPS (seigneurie de), à Houdeng-Gœgnies, 99.

SART (du), 18, 116, 182, 185, 237, 245, 299.

SART (du), sgrs. de Fayt-lez-Seneffe, 245.

SART (seigneurie de), à Mourcourt, 428.

SART-LE-COMTE, à Neufville, 139.

SART (dou), 150, 246.

SART (seigneurie du), à Petit-Enghien, 150.

SARTEAU, 38, 62.

SARTEAU (fief du), à Thirimont, 328.

SARTIAL, 254.

SARTRIE (seigneurie de), à Béclers, 356

SASSIGNIES, 143.

SASSIGNIES (de), seigneurs de Noirchain, 143.

SASSIGNIES (seigneurie de), à Erbaut, 58.

SASSINIES (fief de), à Saint-Symphorien, 165.

Digitized by Google

Sauvage, 75, 130.
Sauvage (le), 461.
Sauvaige, 18, 46, 91.
Sauvaige (le), 164.
Savari (de), sgrs. de Warcoing, 476.
Save (de), 295.
Savoy (Pira dou), 313.
Saucelle (fief), à Anderlues, 205.
Sauch (de le), 362.
Sauchoit (Mickiel dou), 364.
Saulch (de le), 67.
Saudoyé, 294.
Saudoyer, 398.
Saudoyer dit Virelay, 136.
Saufmilvoye (seigneurie de), à Bassilly, 25.
Saulchoit (du), 430.
Saulchoit (fief du), à Quévy-le-Grand, 154.
Saulchoit (seigneurie du), à Frasnes-lez-Buissenal, 388 ; à Willaupuis, 480.
Saulmon, 22.
Saulvaige (Hubert le), 250.
Sausse (Jean), 180.
Sausset, 33.
Sausset (du), 57.
Sayrier (de), 149.
Scacheraux, 287.
Scaille (delle), 255.
Scaillet, 67, 119.
Scailleteur (le), 281.
Scailmont (seigneurie de), à Manage, 286.
Scaliniel, 305.
Scalins, 205.
Scalinz, 305.
Scalleis, 264.
Scallet, 68.
Scarcholiaux, 119.
Scavant, 246.
Scemet (le), 345, 378.
Schockart, 57.
Sciretcath, 25.
Sckebuede, 460.
Scockart, 56.
Scohant, 80.
Scohier, 294.
Scohiers (Gillos li), 161.
Scolffart, 264.
Scokart (de), sgrs. de Donstiennes, 240.
Scuiers (Colars li), 257.
Scuvelier (Jehan le), 362.
Sebiers, 333.
Sebiles (li), 252.
Skbille, 33, 77, 146, 219, 223, 252, 284, 337, 374.
Seclez (seigneurie de), à Hoves, 101.
Secq (le), 445.
Sedent (Gérars de), 290.
Seghin (de), 278.
Séghins, 310.
Seigneuriel (seigneurie de), à Velaines, 471.
Séiournés, 351.
Séjournés (Mahieus dit Hustins), 28.
Séjournet (seigneurie de), à Mainvault, 420.
Séjournez, 351.
Selistre, 430.
Sellier (Jehan le), 125.
Selliers (Jakemars li), 216.
Séloignes, 322.
Selustres (li), 139.
Selvais, 103.
Semal, 227.

Digitized by Google

Semallein, 247.
Semenil, hameau d'Ellezelles, 375.
Sémerpont ou Smerpont (seigneurie de), à Warcoing, 476.
Sempy (seigneurie de), à Frasnes-lez-Buissenal, 388.
Sénéchiaux (fief), à Anderlues, 205.
Seneffe, 285, 322.
Senelle, 443.
Senepart, 102.
Senepart (de), 407.
Sénescal (seigneurie du), à Brasmenil, 365.
Senne (le), 348.
Senoucque, 184.
Senzeille (seigneurie de), à Erquelinnes, 242.
Seol, 360.
Sepmeries (de), 326.
Sepmeries (seigneurie Bauduin de), à La Hamaide, 410.
Serain (de), 336.
Seraing (de), 307.
Seraing (de), sgrs. de Presles, 307.
Serain (de), sgrs. de Villers-Poterie, 336.
Sergans, 412, 413.
Sermeux, 359.
Seruriers (Jakemars li), 208.
Seruyer (Gillechon le), 271.
Servais, 202, 276.
Servaix, 18.
Sescouwart, 246.
Seupen, 297.
Sewe (Nicoles de le), 86.
Sibillia, 286.
Siellier (Ansseau le), 21.
Sieptsols (Jehans), 187.
Sigault, 157.
Siger, 389.
Siges (Watier li), 104.
Signeur (Colars li), 213.
Siliart, 243.
Sille (de le), 113, 114.
Silly, 171, 410, 424, 434.
Silly (Grégoire de), 68.
Silly (pairie de), 366.
Simon, 62, 126, 184, 214, 282, 294, 312, 313, 339, 340, 412, 479.
Simon, évêque de Tournai, 360.
Simonnet, 266.
Simons, 161, 329.
Simons dit Monars, 319.
Sin (seigneurie de), à Laplaigne, 413.
Sinches, 62.
Sirault, 172.
Sirault (Germain de), 450.
Singleir (Ebiert), 243.
Sirault (Jehan de), dit du Poiselin, 60.
Sirequin, 458.
Sires (le), 257.
Sires (Noël ly), 167.
Sireumont (de), 78.
Sirieux (seigneuries de), à Thieusies, 182.
Sirjacop, 25.
Sirquin, 441, 470.
Sisquars, 97.
Sitte, 474.
Sivry, 324.
Sivry (seigneurie de Gérard de), à Audregnies, 20.
Skierbion (seigneurie Robert d'), à Maurage, 120.
Sobrechies (Mahieu de), 187.
Sœlbroecq (de), 423.

Digitized by Google

Sohier, 51, 260, 344, 375, 383, 398, 474.
Sohier (Gossart), dit du Hestroit, 373.
Sohiers (li), 183, 184.
Soicquart, 257.
Soier (seigneurie Jehan), à Rebaix, 448.
Soiette, 170.
Soignies, 173, 122.
Soignies (chapitre de), 40, 96, 113. — Ses seigneuries, à Bassilly, 25; à Cambron-Casteau, 40; à Cambron-Saint-Vincent, 41; à Ecaussines-d'Enghien, 50; à Erbaut, 58; à Froidmond, 390; à Horrues, 96; à Masnuy-Saint-Jean, 117; à Maurage, 120, à Mesvin, 122; à Irchonwelz, 104; à Saint-Symphorien, 165; à Steenkerque, 178.
Soignies (prévôté des églises de), 96.
Soilliet, 477.
Soissons (Jean de), 234.
Solbroecq, 32.
Solleilmont (abbaye de), 271, 275.
Solem, 477.
Solem (fief de), à Chièvres, 44.
Solesmes (de), sgrs. d'Angre, 15.
Solis (fief dit Le), à Trivière, 188.
Solre (Jehan de), 77, 278.
Solre-Saint-Géry, 324.
Solre-sur-Sambre, 325.
Solre-sur-Sambre (seigneurie du sgr. de), à Harvengt, 87.
Somer (seigneurie Philippe de), dit de Leste, à Nouvelles, 144.
Sonbrechies (fief de), à Anvaing, 347.
Sopin, 96.
Soreau, 29.
Sorebruire (bois de), 297.
Soriel, 401, 444.
Soris, 240, 326.
Sottrau (de), sgrs. de Lodelinsart, 281.
Sotterue (seigneurie de la), à Bailleul, 353.
Sotteville (seigneurie de), à Strépy-Bracquegnies, 180.
Sotie, 461.
Soupart, 38, 121, 340.
Souppabt, 120, 167, 264.
Sourdeau (de), 446.
Sourive (Jean de), bourgeois de Mons, 88.
Soury, 477.
Souvret, 326.
Spalars, 437.
Spangen (de), sgrs. de Mellet, 289.
Sparrault, 418.
Spiennes, 178.
Spinette (delh), 251.
Spournea, 300.
Sprien, 428.
Spy (seigneurie de), à Isières, 407.
Stacheit, 276.
Stacquait, 114.
Staef, 208.
Stainier, 338.
Stalifnal, 233.
Stalpars, 101.
Stambruges, 446, 455.
Staquet, 182.
Stassart, 100.
Stassart de Masnuy. Sa seigneurie a Masnuy-Saint-Pierre, 119.

Digitized by Google

Stassarts, 100.
Stassin, 227, 329.
Stassins, 329.
Steenborch (paroisse de), 353.
Steenkerque, 178.
Steenkerque (famille de), sgr. de Steenkerque, 178.
Steenkerke (seigneurie de), à Everbecq, 382.
Steenkerque (Gausset de), 469; sgr. de Vaux-lez-Antoing, 470.
Stévenart, 233.
Stiempne, 239.
Stienne, 260, 336.
Stiévenars, 53, 242.
Stiévenart, 19.
Stocquart, 50, 191.
Stocqz (de), 309.
Stordeur, 278.
Stouper, 240.
Stoupier, 240.
Stradiot, 232.
Strée, 326, 327.
Strépy, 228.
Strépy (de), 174.
Strépy (de), sgrs. de Strépy-Bracquegnies, 180.
Strépy-Bracquegnies, 180.
Striboux (seigneurie de), à Petit-Enghien, 150.
Sturbois, 206, 301.
Sturbot, 125.
Sucre (Jean de), sgr. de Bellaing, Froyenne, etc., 390.
Sueur (le), 241.
Sulbroecque (de), 292.
Sullemont (de), 427.
Sumet (seigneurie du), à Maulde, 423.
Summoville ou Grandville (Amauri de), 152.
Surens (de), 275.
Suret, 460.
Susomont, 314.

T.

Tabars (ly), 251.
Tahon, 30, 119, 315.
Tahon de la Motte, sgr. de Noirchain, 188.
Tahons, 196, 254.
Taienne, 223.
Tailleur (Michiel le), 427.
Taintenier, 409.
Tainteniers (Watiers li), 55.
Taintignies, 456.
Take (Odile à le), 466.
Tambureur, 182.
Taminne (Jehan de), dit Bertran, 233.
Taneurs (Jehans li), 418.
Tanghe, 438.
Tant (le), 359.
Tarlier (Denis de), 165.
Tartains, 113.
Tassart, 294, 356, 365.
Tassenière (seigneurie de), à Hoves, 101.
Taulle (de le), 58.
Taverne (Jehans de le), 154.
Taye (le), 31, 86.
Taye, sgrs. de Gouy-lez-Piéton, 258.
Tayenne, 189.
Taymont, 191, 291.
Teilier (Guerrart le), 333.
Telier (le), 432.
Teliers (li), 404, 412.
Tellier (le), 118, 326, 337.
Temboureux (le), 283.

Digitized by Google

Temple (seigneurie de l'ordre du), ou de Fleignies, à Frameries, 69 ; à St.-Léger, 452.
Templeuve, 396, 406, 446, 457.
Tendans, 267.
Tenon, 407.
Tenre (de), 412.
Tenre (de le), 280, 299.
Tenre (fief de le), à Silly, 171.
Tenre (seigneurie Jehan de le), à Gibecq, 76.
Tergnée (dépendance de Farciennes), 244.
Terman, 433.
Termans, 413.
Termant, 412.
Terne (seigneurie du), à Haine-Saint-Paul, 83 ; à Haine-St-Pierre, 263.
Terneppe (seigneurie de la), à Marcq, 117.
Terpinghen (seigneurie de), à Saint-Léger, 452.
Terrages (fief des), à Maulde, 423 ; à Templeuve, 457.
Ter Spont (de), seigneurs d'Arquennes, 207.
Th. (prévôt de Condé), 189.
Theodoric, échevin, 168.
Thery, sgrs. de Jollain-Merlin, 408.
Thesin, 430.
Thibaut, 499.
Thiberterre (seigneurie de), à Thieulain, 458.
Thiebault, 428.
Thiebaus, 139.
Thiebaut, 409.
Thiéfry, 482.
Thiellier, 23.
Thirmpont, 44, 56.
Thienpont, 56.
Thiérache (forêt de), ou Franche Haie, 293.
Thieris, 149.
Thiéry, 227.
Thierry, sgr. d'Estaimbourg, 381.
Thiesson, 317.
Thieu, 181.
Thieu (mairie héréditaire de), 181.
Thieubau, 429.
Thieubault, 138, 377, 429.
Thieubaut, 387, 426.
Thieulain, 402, 457.
Thieusies, 42, 182.
Thil (seigneurie du), à Celles, 369.
Thiméon, 327, 334.
Thimougies, 458.
Thirimont, 328.
Thirimont (de), sgrs. de Donstiennes, 240,
Thirissart (seigneurie de), à Montrœul-sur-Haine, 134.
Thiry, 232.
Thiry-d'Offignies, sgrs. de Lassus et Callenelle, 368.
Thierry, 381.
Thocart (Radulphe), 40.
Thomas, 189, 296, 353.
Thomassen, 41.
Thoricourt, 183.
Thourette (fief de la), à Thieulain, 458.
Thubés (li), 118.
Thubet, mayeur de Louvignies. 44.
Thuiliers, 414.
Thuiller (le), 416.
Thuillies, 328.

Digitized by Google

Thuin, 327, 329, 330.
Thuin (de), 262.
Thuin (de), sgrs. de Marchienne-au-Pont, 287.
Thulin, 185.
Thumaide, 459.
Thumas, 142, 194, 267, 270, 474.
Thumas (dit li Charliers), 257.
Thumas (Jehan), dit le Temprier, 334.
Thurrus, 30.
Thurus, 196.
Tiberghien, 345.
Tickos, 196.
Tiencoit, 143.
Tiennes (de), 305.
Tierremans, 412.
Tiertre (Robert dou), 27.
Tiesson (le), 229.
Tilleul-au-Bois (seigneurie de), à Petit-Enghien, 150.
Tisserans (Jehans li), 290.
Tiuler (le), 461.
Tiulies (Waltero), 476.
Toiliers (Libiers li), 467.
Tolbecqz, 68.
Tollebecq, 67.
Tombe (de le), 227.
Tondereau, 102.
Tonderes (Jehans li), 290.
Tondeur, 119, 179.
Tondeur (Le), 179.
Torderes (li), 192.
Tongre-Notre-Dame, 185.
Tongre-Saint-Martin, 187.
Toniau, 354.
Tonniaus, 446.
Tordeur (le), 39.
Tordoir (du), 43, 140.
Torgieres (li), 347.
Torlies (seigneurie de), à Thimougies, 458.
Torneres (Gelebiers li), 263.
Torreblocq (fief de), à Hoves, 101.
Tossains, 308.
Toubeau (Jehan), sgr. de Willezies, 299.
Tour (cense de la), à Braine-le-Comte, 36.
Tour (de le), 221.
Tourelle (seigneurie de la), à Quévy-le-Grand, 154.
Touret, 292.
Tourier (Jehan le), 221.
Tourment, 40.
Tournai, 380, 402, 414, 428, 435, 436, 451, 452, 453, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467.
Tournai (chapitre de), 362, 379, 411, 423, 427, 457. — Ses seigneuries, à Bailleul, 353 ; à Blandain, 360 ; à Dergneau, 373 ; à Lamain, 411, à Herquegies, 402 ; à Irchonwelz, 104 ; à Melles, 423.
Tournai (conseil souverain de), 362.
Tournai (cour de Maire de), 379, 383, 384.
Tournai (église N.-D. de), 353.
Tournai (église de Saint-Martin), 357.
Tournay (de), 84, 99, 102, 130.
Tourneps (de), 244.
Tourneres (Colars li), 301.
Tournésis, 381, 384, 396, 407, 423, 438, 446, 476.
Tourneur (Antoine le), 136.
Tourpes, 469.
Toussains, 228.

Digitized by Google

Toussaint, 156.
Toutbeau, 125.
Trahegnies, 331.
Trahegnies (fief de), à Mainvault, 420.
Trahison (fief du denier de la), à Bléaries, 362.
Tramerie (de la), sgrs. d'Angre, 15.
Trasingies (Symons de), 220.
Traulée (seigneurie de), à Pont-à-Celles, 306.
Traulx (des), 284.
Traux (des), 259.
Trazegnies, 315, 331.
Trazegnies (de), 171.
Trazegnies (seigneuries de), à Autreppe, 22; ou de Fanuelz, à Saint-Vaast, 168; sgrs. de Chapelle-lez-Herlaimont, 229; d'Eugies, 64; d'Hacquegnies, 397; d'Heppignies, 271; d'Irchonwelz, 104; de Péronnes-lez-Binche, 149; de Petit-Rœulx-lez-Nivelles, 304.
Trefrize, 480.
Trehaut (fief du), dit des Grandes-Faucheries, à Anserœul, 344.
Triaille, 447.
Trialle, 421.
Triboul, 274.
Triboullet, 182.
Trico, 316.
Trielx (Jehan du), dit Bensevai, 184.
Tries (Giles dou), 39.
Triest (dou), 383.
Trieu (du), 219, 374.
Trieu (le), 245, 270.
Trigau, 237.
Triherez (seigneurie de), à Henripont, 91.
Trikes, 414.
Trikors, 414.
Trilx (dou), 325.
Trilz (du), 137, 264.
Trimont (seigneurie du), à Chapelle-à-Oie, 370.
Trinité (seigneurie de la chapelle de la), à Leuze, 418.
Tron (du), 325.
Tristant (fief), à Merbes-le-Château, 290.
Trit (Gilles de), avoué de Douchy, 404.
Trivière, 188.
Trivière (Ernault de), 446.
Trivière (seigneurie d'Ernault de), à Saint-Vaast, 168.
Tronquoi (seigneurie du), à Brasmenil, 365.
Trotins, 88.
Trouille (cense dite), à Gerpinnes, 254.
Trouille (de), 135, 254.
Trouille (seigneurie de), à Grandreng, 261.
Tuiellier (le), 416.
Tuiliers (Jehans li), 466.
Tuin (Jehan de), sgr. de Roianwés et Montigni, 297.
Tullies (Henris de), 254.
Turenne, 452.
Turin, 444.
Turk (seigneurie de Bertrant), à Haine-Saint-Pierre, 263.
Turpin, 398.
Turpins, 300.
Turs (li), 482.
Tutet, 401.

Digitized by Google

Tyberchamps (seigneurie de), à Manage, 286; à Seneffe, 322.
Tyérassh (Huon de), 110.
Tyme, 339.
Tymion (Jehans de), 295.

U.

Udekem (Jacques-François-Joseph), sgr. d'Acoz, Lasprelle, Villers-la-Poterie, 199, 200, 201, 202, 336.
Ugies (d'), 33, 47, 69, 144.
Urbain, 69, 70, 144, 154.
Urbain iv, pape, 193.
Urphalius (fief d'), à Rumes, 451.
Ursel (d'), sgrs. de Sars-la-Bruyère, 170.
Ustasse (Jean), 59.

V.

Vacquerie (seigneurie de la), à Velaines, 471.
Vaillempont (seigneurie de), à Seneffe, 322.
Val-des-Ecoliers (abbaye du), à Mons. Ses seigneuries à Élouges, 53, à Dour, 48, à Naast, 137.
Val (seigneuries de le), à Frasnes-lez-Buissenal, 388; dite de Lambrechiks, à Quaregnon, 152.
Valenciennes, 253, 350, 361, 377, 388, 395, 423, 470, 473.
Valengin (de) sgrs. d'Heppignies, 271.
Valine, 81, 82.
Valinus, 289.
Valkeneur (le), 359.
Vallée (de le), 40, 166.
Vallées (seigneurie des), à Celles, 369.
Vallet (Jean le), 418.
Valois (Philippe de), roi de France, 462.
Valoise (de), 77.
Vandamme (fief), à Anderlues, 205.
Van der Beke, 56.
Vander Beken, sgrs. de Gouy-lez-Piéton, 258.
Vander Burch (de), 52.
Vanderdilft (de), sgrs. de Steenkerque, 178.
Vanderhaeghe, 382.
Vanderlaine (seigneurie de), à Onnezies, 146.
Vander Spont, sgrs. de Petit-Rœulx-lez-Nivelles, 304.
Van Diplebeecke, 219.
Vanhove, 359.
Vanheuze, 51.
Van Melchenbeke, 150.
Van Recht, 246.
Van Wambeke, 138.
Vaslenthault, 382.
Vasneau, 118.
Vaspaille (de le), 347.
Vassau, 319.
Vastiaul, 97.
Vaul (de le), 64.
Vaulx, 346.
Vaulx lez-Antoing, 469, 470.
Vaulx-lez-Chimai, 332.
Vaulx-sous-Beaumont, 332.
Vaussaus (li), 194.
Vautrimpont, 382.
Vaux (de), 356.

Digitized by Google

Vazele, 23.
Veigne (de le), 432.
Velaine (Robiers de), 467.
Vellereille-le-Brayeux, 332.
Vellereille-le-Sec, 188.
Velaines, 471.
Velman, 187.
Velmar, 186.
Velus (li), 104.
Vendegies (de), sgrs. de Braffe, 364.
Venir (George du), 335.
Venise (fief de), à Attre, 17.
Venise (Jakemart de), 50.
Venise (seigneurie de), à Mévergnies, 122.
Venquière (de le), 347.
Venquières (seigneurie de le), à Frasnes-lez-Buissenal, 388.
Vent (le), 167, 471.
Ventriers, 221.
Venue (de le), 344, 378.
Ver (le), 304.
Verbelle, 84.
Verd (Le), 56.
Vergne (avouerie de), à Wiers, 479.
Vergnies, 333.
Vergnies (de), 252.
Verly, 118.
Vermoise (seigneurie de Bertrand de), à Maurage, 120.
Vertaing (de), 246.
Vertaing (seigneuries de), à Meslin-l'Evêque, 424; à Vellereille-le-Sec, 188.
Vertaing (de), sgrs. de Gouy-lez-Piéton, 258.
Vertmoich, 191.
Vespre (de), 246.
Vesque (le), 43, 149, 151, 156.
Vesve (Jehan la), 363.
Vezon, 346, 472.
Vials (li), 129.
Viart (seigneurie du), à Ostiches, 436.
Viau (le), 376.
Vico, 477.
Vicoigne (abbaye de). Sa seigneurie, à Onnezies, 146.
Vienne, 238.
Viesebielet (Viescelo), maire, 298.
Viesville, 334.
Vieuville (de), sgrs. de Vaulx-lez-Antoing, 469.
Vieux-four (seigneurie du) ou des Morturs, à Montrœul-au-Bois, 426.
Viéwariés (Jehan le), 76.
Vigne (del), 226.
Vigne (de le), 130, 219, 356, 395.
Vigne (fief de la), à Strépy-Bracquegnies, 180.
Vigneron, 230.
Vigneron (le), 73, 312.
Vignon (le), 50.
Vignons (li), 167.
Vilain, 48,
Vilenfaingne (de), 303,
Viler (de), 105, 287, 460.
Villain, 422,
Villain (de), sgrs. de Jollain-Merlin, 408.
Villain (le), 145.
Villains, 93.
Ville (de), 48, 62, 347, 442, 455.
Ville (Jaspard de), sgr. d'Anvaing, 347.
Ville (de), sgrs. de Dour, 48; de Stambruges, 455.

Digitized by Google

VILLE (seigneurie de Jehan de), à Quévy-le-Petit, 155.
VILLE (seigneurie du seigneur de), à Hautrage, 88.
VILLE-POMMERŒUL, 441, 442, 473.
VILLE-SUR-HAINE, 189.
VILLEGAS (de), 368.
VILLEGAS (comtes de), sgrs. d'Estaimbourg, 381.
VILLER (de), 269, 270.
VILLER (dou), 83, 264.
VILLEROT, 190,
VILLERS-LA-TOUR, 335.
VILLERS (de), 77, 279, 299.
VILLERS (échevinage de l'abbaye de), à Fleurus, 247.
VILLERS (échevinage de Notre-Dame de), à Saint-Amand-lez-Fleurus, 319.
VILLERS (de), sgrs. de Villers-Perwin, 335.
VILLERS-NOTRE-DAME, 191.
VILLERS-PERWIN, 335.
VILLERS-PERWIN (cour de), à Mellet, 289.
VILLERS-POTERIE, 336,
VILLERS-SAINT-AMAND, 191.
VILLERS-SAINT-GHISLAIN, 192.
VILLERS-SOUS-TENRE, 191.
VINAIGE (fief du), à Anserœul, 344.
VINCENT (saint), 122.
VINCHIEN, 138.
VINCQ, 470.
VINCQUEMME, 239.
VINÉ (de le), 377.
VINEA (de), 460.
VINGNE (de le), 134.
VINGNOUS (li), 33.
VINIERS (li), 110.
VINKEM (seigneurie de), à Frasnes-lez-Buissenal, 388.
VIRELLES, 336.
VIRELLES (seigneurie indivise du sgr. de), à Virelles, 337.
VISART, 421.
VISCHER (de), sgrs. de Celles, 369.
VISSOUL (seigneurie Julien), à Gibecq, 76.
VIVIANUS, sgr. d'Anvaing, 347.
VIVIEN, 388, 430.
VIVIER, 41, 135.
VIVIER-COULON (fief du), à Mont Sainte-Geneviève, 299; Merbes-Sainte-Marie, 292.
VIVIER (dou), 109, 352, 430, 437.
VIVIERS (des), 284.
VIVIER (du), 374, 401, 444.
VIVIER (seigneurie des hoirs Raynot dou), à Biévène, 359.
VIVIERS-GHEULARS (les), seigneurie à Gœgnies-Chaussée, 79.
VIVIERS (li), 409.
VIVYENS, 430.
VLAMINCK, 359.
VOET (le), 219.
VOGHEZ, 121.
VOON, 202.
VRANCX, 456.
VRÉQUEM (seigneurie de Charlez de), à Autreppe, 22.
VREUX (le), 239.
VRIGNIEN (dou), 39.
VROINEBROT (de), 437.

W.

WABOURS, 178.
WACHUEL (Parchevauls dou), 440.

Digitized by Google

WADELINCOURT, 474.
WADRE (Thiebaus de), 220.
WADRIPONT, 108.
WAERREBECQ (seigneurie de), à Bassilly, 25.
WAFLIÉS, 39.
WAGES, bailli de Hainaut, 409.
WAGON, 340.
WAGNELÉE, 337.
WAIN, 40.
WAIS (de), 251.
WAISSERANT, 179.
WAITTE (le), 95, 393.
WALCOURT (alleu de), situé à Bossu, 442.
WALCOURT (Thierri de), 232.
WALES, 452.
WALESTINNE (fief de), à Bray, 38.
WALHAIN (seigneurie de), à Buvrinnes, 227.
WALLE (seigneurie de), à Anvaing, 347.
WALLE (de le) ou DELVAL, (seigneurie), à Chin, 447.
WALLE (seigneurie de le), à Everbecq, 382.
WALLEBERT, 183.
WALLECOURT (Jehans de), de le Buissière, 266.
WALLERANT, 17.
WALLET, 112, 114, 410, 418.
WALMESTAINE (Gérard), Tourier de Waudrez, 333.
WALTER, 126.
WALTER, chevalier de Hollain, 367.
WALTERI (S.), 45.
WALTERUS (villicus de Villâ), 189.
WAMBE, 460, 461,
WANCHOEL (du), 76.
WANDERPEPEN, 292,
WANFERCÉE-BAULET, 338,
WANGENIES, 339.
WANGERMELZ, 395.
WANGERMELZ (de), 430.
WANGERMÉS, 347.
WANGERMEZ, 432.
WANNEBECQ, 410, 475.
WANNEBECQ (chapellenie de), sa seigneurie à Papignies, 438.
WAPREZÉES (Wautier de), sgr. de Petit-Rœulx-lèz-Nivelles, 304.
WARCHAIN, 465, 467.
WARCHIN, 476.
WARCOING, 476.
WARDE (de le), 113, 121.
WARELLES (seigneuries de), à Bougnies, 32; à Boussoit, 34; à Elouges, 53; à Hoves, 101; à Petit-Enghien, 150; à Quévy-le-Grand, 154; à Quévy-le-Petit, 155; à Thoricourt, 183.
WARFUZÉE (seigneurie du comte de), à Écaussines-d'Enghien, 50.
WARGIE (seigneurie de), à Anvaing, 347.
WARGIES (seigneurie de), à Moustier, 429.
WARGNIES (seigeurie de), à Erquennes, 60.
WARESCAIX (Robert), 68.
WARISONS, 466.
WARLOCQUIER, 150.
WARLUZEL (de), sgrs. de Bois-de-Lessines, 362.
WARME (seigneurie de), à Grandmetz, 395; à Leuze, 418.

Digitized by Google

Warnes, 162.
Warnier, 84.
Warquignies, 193.
Warquignies (seigneurie de), à Blaugies, 30
Wartelle, 379.
Wasmes, 193, 195, 367.
Wasmes-Audemez-Briffeiul, 477.
Wasmes (de), 346, 477.
Wasmuël, 195.
Wasserans, 65, 178.
Wasteau, 73.
Wastellain (Barbe), veuve de Bauduin de Leauwe, 214.
Wastellain (fief), à Ronquière, 160.
Wastier, 423.
Wastine (seigneurie de la), à Silly, 171.
Watelet, 460.
Wathier, 233.
Watialmont (Gardins de), 52.
Watier, 146.
Watiers, 30, 62, 216.
Watrekin, 105.
Wattier, 71, 428.
Wattiers, 89, 134.
Wattieux-Lannoy (seigneurie de), à Anserœul, 344.
Wattines (seigneurie de De), à Leers Nord, 414.
Wattripont, 478.
Wattripont, (Ywains de), 173.
Waudrez, 218, 221, 340.
Wauces, 42.
Waucket, 347.
Waucquet, 399.
Waucquier, 46.
Waudripont, 478.
Waudripont (de), 461.
Waudripont (de), sgrs. d'Esplechin, 378
Waudripont (seigneurie de), à Frasnes-lez-Buissenal, 388.
Waudriselle, 221.
Waudriselle, hameau de Waudrez, 340.
Waudrisial (Jehans de), 330.
Waufflier dit Nattriaul, 69.
Waukier, 18.
Waukiers, 60.
Wauldregnies (Grart de), 354.
Waulthier, 275.
Waultier, 274, 339.
Wault (du), 472.
Wault (seigneurie du), à Anserœul, 344; à Escanaffles, 377.
Wauquier, 73.
Waustier-Ausnoit (seigneurie de), à Escanaffles, 377.
Wauthier, 294.
Wautier, 319.
Wautier, mayeur d'Enghien, 55.
Wautier, seigneur d'Heppignies, 271.
Wavrin (de), 460.
Wayaus (Johans de), 341.
Wayaux, 334, 341.
Wayemberch, 56.
Waymel, 431.
Wayns, 216.
Waziers-Wavrin, sgr. de Montignies-sur Roc, 133.
Wedelin, 448, 449.
Wedelins, , 351.
Weis (dou), 482.
Weldemobe, 231.
Welles (de), 407.
Wels (Bauduin dou), 105.
Welz (du), 402.

Digitized by Google

Werchin (de), 16, 19, 21, 30, 60. 146.
Werchin (de), seigneurs de Montrœul-sur-Haine, 134 ; de Roucourt, 450; de Wiers, 479.
Wereskay (Jehan dou), 188.
Werion, 302, 322.
Werissay (dou), 142.
Wéry, 89, 103, 289.
Wes (de), 409,
Wespes (dépendance de Leernes), 276.
Weverberch (Jean), 165,
Wevère (de), 117.
Wey (du), 202.
Wez-Velvain, 479.
Wiars, 83, 310.
Wibault, 390, 391.
Wibauz, 257.
Wibert, 156.
Wicart, sgrs. de Jollain-Merlin, 408.
Wielant (de), 382.
Wielle (dou), 454.
Wiers, 368, 479.
Wignacourt (de), sgrs. de Barbençon, 209.
Wihéries, 196.
Wihéries, hameau de Hantes, 266.
Wihéries (Colars de), 392.
Willame, 89, 91.
Willamme, 154.
Willaume, 481.
Willaume, maire, 143.
Willaupuis, 419, 480.
Wille, 383.
Wille (van), 406.
Willebroit, 325.
Willegas (la dame de), dame de Lassus et Callenelle, 368.
Willemart, 19, 154, 279.
Willemeau, 403, 481.
Willemeau (Jean), 184.
Willemiaux, 67.
Willemin, 157.
Willems, 340,
Willemus, villicus de Ath, 351.
Willerval (de), 149.
Willerval (seigneurie de), à Ressaix, 315.
Willocque, 405, 433.
Willons, 140.
Willont, 455.
Willos, 36.
Willot, 296.
Wilmair, 208.
Wilmart, 275.
Wilmeau, 68.
Wilmotte, 238.
Wilvricus, 232.
Win, 215.
Winance, 91,
Wincque (de), 354.
Winemar, sgr. d'Anvaing, 347.
Wions, 189.
Wise, 460.
Wiselin, 383.
Wisempier (seigneurie de), à Ere, 376.
Wisque (de), sgr. d'Ere, 376.
Witiau, 225.
Witons, 347.
Withem (de), sgrs. d'Arquennes, 207.
Witteau, 250.
Wittebord, 108.
Witthem (de), sgrs. de Petit-Rœulx-lez-Nivelles, 304.
Wiwnous, 357.
Wodecq, 482.

Digitized by Google

Wœstine (de), sgrs. de Grandmetz, 395.
Wolff (de), sgr. de Maffles, 113.
Wotkins, 83.
Wourmillons, 36.
Wuillot, 219.
Wuyelle, 429.
Wyart (seigneurie du), à Rebaix, 448.
Wydal, 313.
Wyet, 190, 317.

Y.

Yernaux, 230.
Yernoux, 283.
Ysabelos, 301.
Ysabine, 133.
Ysembart (d'), 362.
Yuwains (Jehans), 170.
Yvreniauds, 77.

Z.

Zeghesen, 437.
Zègre, 85.
Zewart, 339.

Digitized by Google

SUPPLÉMENT.

Pendant l'impression de notre travail, il nous a été permis de relever l'existence de seigneuries et de fiefs dont nous n'avions trouvé aucune mention lors de nos premières recherches. Voici très brièvement l'énumération des seigneuries qui ne sont pas indiquées dans notre étude.

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE MONS.

P. 31. BLICQUY. — Fiefs de Brusle et d'Aillies.
P. 33. BOUSSOIT. — Fief de Périnpret.
P. 99. HOUDENG-GŒGNIES. — Seigneurie de l'abbaye de Saint Ghislain.
P. 110. LENS. — Seigneurie de Crakol.
P. 126. MONS — L'Avouerie de Mons formait un fief relevant de la cour féodale de Hainaut.
MONS. — Tenanciers des Sarts-le-Comte. Un acte du 11 mai 1358 est passé devant le prévôt de Mons et les tenanciers desdits Sarts.
P. 134. MONTRŒUL-SUR-HAINE. — Seigneurie du curé.
P. 135. MOULBAIX. — Seigneurie de Condé.
P. 171. SILLY. — Seigneurie de Larcamps ou Larchamps.
P. 188. VELLEREILLE-LE-SEC. — Seigneuries de Fierabras de Vertaing et de l'abbaye de Bonne-Espérance.
P. 191. VILLERS-SAINT-AMAND. — Seigneuries de l'abbaye de Lobbes, haute-justicière, et seigneurie de la Berlière appartenant, en 1302, au prince de Ligne.

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE CHARLEROI.

P. 204. ANDERLUES. — Seigneurie appelée la Rue d'Anderlues faisant partie, dès 1513 n. st. de l'alleu ou allouet de Binche.
P. 205. ANSUELLES (dépendance d'Anderlues). — Seigneurie d'Ursmer Cordier.
P. 207. ARQUENNES. — Seigneurie « del Court. »
P. 215. BERSILLIES. — Seigneurie du chapitre de Maubeuge et de Madame de Potelles.

Digitized by Google

P. 244. Farciennes. — Seigneurie de la cour de Lansagerie, ayant bailli
P. 246. Féluy. — Fief de Clairbois.
P. 263. Haine-Saint-Pierre. — Seigneuries de la Hestre et de Jacques de Boussu.
P. 265. Ham-sur-Heure. — Seigneurie de l'abbaye d'Hautmont.
P. 266. Haulchin. — Seigneuries du Hameau et du comte de Hainaut.
P. 281. Lobbes. — « Mayeur et advestis de le Cousterie de l'église monsigneur Saint-Piére de Lobbes. »
P. 298. Mont-Sainte-Aldegonde. — Seigneurie de Carnières.
P. 305 Piéton. — Seigneurie de Saint-Jean de Jérusalem.
P. 331. Trahegnies. — Seigneuries d'Herchies et de la Court à Ressaix.

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE TOURNAI.

P. 342. Acrene (Deux). — Seigneuries de Colart Franque, de Jehan Ruisson et de Huart du Parcq.
P. 344. Anserœul. — Seigneurie de leurs Altesses sérénissimes.
P. 346. Antoing. — Fief dit Bois-de-Fouage.
P. 349. Ath. — Seigneurie du chapitre de Leuze.
P. 356. Béclers. — Seigneurie de Leuze et seigneurie des Monceaux et Lambies.
P. 360. Blandain. — Seigneurie de l'abbaye de Saint-Martin.
P. 361. Blaton. — Seigneurie du comte de Herlyes.
P. 370. Chapelle-a-Oye. — Seigneurie d'Oye et seigneurie de Chapelle près Bermeraing.
P. 373. Dergneau. — Seigneurie de Raingrave et de Grandbrœucq
P. 382. Everbecq. — Seigneurie foncière appartenant, en 1555, à Antoine Willem.
P. 386. Fontenoi. — Un acte du 28 mars 1493 n. st., est passé « devant le mayeur et les juges terriers et héritiers des tenances c'on dist les cens de le Plaigne au terroit de Fontenoit. »
P. 390. Froyennes. — Seigneurie de l'abbaye de Saint-Martin.
P. 393. Ghislenghien. — Seigneurie du baron de la Puissance, citée en 1754.
Ghoy. — Primitivement duché de Brabant, mairie de Nivelles, plus tard, comté de Hainaut, bailliage d'Enghien.

Digitized by Google

La seigneurie de ce village appartint, dès le XIVe siècle, aux seigneurs d'Enghien.

On trouvait à Ghoy le fief d'Ausermont qui relevait de la seigneurie de la Hamaide.

Les magistrats communaux de Ghoy, mentionnés dans un acte du 30 avril 1405, qui est transcrit dans le cartulaire de l'abbaye de Ghislenghien, sont : « Jehan li Kinocx, maire ; Piérart li fieu Rogier, Piérart de le Court, Regnier li Flam, Gille li Flam et Jehan dou Tries, échevins. »

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, ne possède du *greffe scabinal de Ghoy*, qu'un acte, sur papier, du 6 mars 1677.

P. 402. HERQUEGIES. — Seigneurie de Willaupuis.
P. 409. KAIN. — Seigneurie de l'abbaye de Saint-Martin.
P. 422. MAUBRAY. — Seigneurie de l'abbaye de Saint-Amand.
P. 427. MONT-SAINT-AUBERT. — Seigneuries de Billemont et du Beddelart.
P. 432. OBIGIES. — Seigneurie de Barbisart.
P. 434. OGY. — Seigneurie du chapitre Notre-Dame de Cambrai.
P. 439. PÉRUWELZ. — Seigneurie de Cornefin.
P. 445. QUARTES. — Seigneurie de Gaillard au hameau de Prayelles.
P. 457. TEMPLEUVE. — Seigneurie de Dossemer.

Digitized by Google

ERRATA.

P. 102. HUISSEIGNIES. Supprimer la seigneurie du chapitre de Leuze, qui était la même que la seigneurie d'Hardempont. Cette dernière appartenait audit chapitre.

P. 227, ligne 5, lisez *chapitre Notre-Dame de Cambrai.*

P. 267, § 4, ligne 4, au lieu de *l'abbaye de Denain*, lisez, *abbesse de Denain.*

P. 348, ARC-AINIÈRES. Les seigneuries indiquées sous les noms de Du Quesne et de Doiseaurieu ne forment qu'une seule seigneurie (Du Quesne dit Doiseaurieu).

P. 356. BÉCLERS. La seigneurie de Sartrie appartenait en 1524 à Michel des Rosières : conséquemment les seigneuries mentionnées sous ces deux noms n'en forment qu'une.

P. 432. OBIGIES. Même observation que précédemment pour les seigneuries du Jardin et de Los ; c'est la seigneurie du Jardin dit de Los.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE MÉMOIRE.

		Pages.
Introduction		1
Annexe.	Bulle de Benoît XII pour la nomination de tabellions apostoliques en Hainaut.	12
1re Partie	Arrondissement judiciaire de Mons	15
2e Id.	id. de Charleroi	199
3e Id.	id. de Tournai	342
Table alphabétique.		517
Supplément.		626
Errata		629

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 2e VOLUME DE LA Ve SÉRIE

DES

MÉMOIRES ET PUBLICATIONS.

	Pages.
Programme du concours de 1890	V
Arrêtés royaux du 31 décembre 1889 et du 3 janvier 1890 concernant la confection d'une carte géologique de la Belgique	IX
Nécrologie. Théophile Guibal	XIX
Discours prononcé par M. le président De Puydt aux funérailles de M. Antoine Clesse, vice-président de la Société	XXV
A la mémoire d'Antoine Clesse. Poésie, par M. Hippolyte Laroche	XXVIII
Changements survenus dans la liste des membres depuis le 1er mai 1889	XXX
Les échevins et leurs actes dans la province de Hainaut, par M. Émile Prud'homme.	
Introduction	1
Annexe	12
Premiere partie. Arrondissement judiciaire de Mons.	15
Deuxième partie. id. de Charleroi.	199
Troisième partie. id. de Tournai.	342

Digitized by Google

Table alphabétique 517
Supplément 626
Errata. 629
Une querelle de métier à Mons, au XVIII^e siècle, par M. G. CRUTZEN, professeur d'histoire à l'Athénée royal de Louvain 485
Coup d'œil sur la diététique contemporaine, par M. le D^r CRIQUELION 505

Digitized by Google

Digitized by Google

Les *Mémoires et publications de la Société* forment chaque année un ou plusieurs volumes, in-8°. Ils s'échangent contre les ouvrages des sociétés savantes et contre les journaux scientifiques ou littéraires du pays et de l'étranger.

Les Membres effectifs les reçoivent gratuitement. — Les Membres correspondants peuvent les obtenir au prix de deux francs cinquante centimes le volume.

Tout auteur d'un écrit inséré dans les publications de la Compagnie, a droit à cinquante exemplaires de son œuvre, tirés à part.

ON SOUSCRIT :

à Mons { chez Mr Dequesne-Masquillier, éditeur, Grand'Rue;
» Mr Dacquin, libraire, rue de la Peine-Perdue ;
à Bruxelles » Mr E. Ramlot, libraire, rue Grétry, 17,
et chez les principaux libraires du royaume.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google